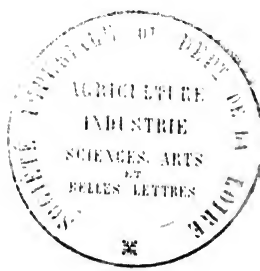

VE
RI
TAS



BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE MENDE.



TOME 8me. — 1857.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

INDUSTRIE,

SCIENCES ET ARTS

DU

Département de la Lozère.

TOME 8me. — 1857.

MENDE,

IMPRIMERIE DE J.-J.-M. IGNON. — 1857.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ.

Président d'honneur.

M. le Mis P. De FLEURY, Préfet du département.

Bureau.

Président	M. Théophile ROUSSEL ✻.
Vice-Présidents ...	M. De Ligonnès ✻.
	M. O. Charpal ✻.
	M. l'abbé Gaillardon.
Secrétaire perpétuel	M. *N*.
Secrétaires adjoints	M. P. Laurens.
	M. Vincens.
Trésorier	M. Rous.

Comité de questure.

Bibliothécaire archiv.	M. Moulin.
Conservateur du musée des beaux arts et des antiquités	M. Edouard Ignon.
Conservateur des collections d'hist. naturelle et de physique.	M. l'abbé Bosse.

Comité de publication.

M. l'abbé Baldit.

M. Laurens aîné.

M. C. Bouniol.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,

avec l'année de leur nomination.

Membres titulaires résidant à Mende.

MM.

1820 Rous, propriétaire.

1829 De Ligonnès ✻, propriétaire.

Renouard ✻, président du tribunal, membre du Conseil général.

Chevalier, docteur médecin, membre du Cons. gén.

1834 Barbot, docteur méd., adjoint, m. du Cons d'arr.

De Chapelain (Octave), propriétaire.

1836 L'abbé Baldit, officier de l'université, archiviste.

1839 Vachin, juge de paix, membre du Conseil d'arrond.

1842 Roussel (Théophile) ✻, propr., ancien représentant.

1843 Charpal (Odilon) ✻, notaire, memb. du Cons. gén.

1846 Laurens aîné, agent-voyer en chef.

1849 Bécamel, avoué licencié.

L'abbé Gaillardon, chanoine honoraire.

De Lescure (Edmond), propriétaire.

Paradan, vice-président du tribunal.

Reversat, avocat, membre du Conseil général.

Laurens (Paulin), chef de division à la préfecture.

Second, négociant, président de la chambre consult. des arts et manufactures.

1850 Chevalier, juge.

Grousset, juge, membre du Conseil général.
Bourrillon (Henri), manufacturier.
1851 Monteils (Amédée), docteur médecin.
De Chapelain (Joseph), propr., memb. du Cons. d'arr.
Ignon (Edouard), imprimeur
De Lapierre, conseiller de préfecture, secrét. gén.
1853 Coumoul, substitut.
1854 Portalié (Casimir), manufacturier.
Pantel, notaire, adjoint.
1855 Bourrillon (Félix), manufacturier.
L'abbé Bosse, vicaire.
Moulin, avocat.
Bouniol (Charles), chef de division à la préfecture.
Vincens, sous-chef, id.
1856 Tourrette, architecte départemental et diocésain.
Brun (Alexis), négociant.
Bonnefous, manufacturier.
Lefranc, ingénieur des ponts et chaussées.
Lambert-Pasque, professeur de l'école de tissage.
Foulquier, directeur de l'école normale.
L'abbé Vidal (Henri), vicaire général.
L'abbé Polge, secrétaire de l'évêché.
Néelz de Plancis, directeur des contributions directes.

Membres titulaires résidant hors du chef-lieu.

MM.
1836 Paradan (Eug.), propriétaire à la Canourgue.
1840 De Belviala (Casimir), propriétaire, m. du Conseil d'arrondissement, à Langogne.
De Larochenégly, propr, à Booz, c. d'Auxillac.
1842 Des Molles, propriétaire, député, à Langogne.

1844 De Colombet, propriétaire, maire, membre du Conseil générål, à Langogne

1848 Daudé, notaire, maire, membre du Conseil général, à St-Germain-de-Calberte.

1849 Teissonnière, conseiller à la cour impér. de Nimes, membre du Conseil général, propr. à Florac.

1850 De Malafosse (P.). propr, au Boy, c. de Lanuéjols.

Vidal (Odilon), notaire, à Villefort.

De la Bastide, propriétaire, maire, à St-Denis.

De Rouville (Flavien), propriétaire, maire, à Javols.

De Cabot de la Fare (O ✻), ancien sous-préfet, à Arigès, commune de Bedouès.

Charrier, propriétaire, maire, à Chirac.

Planchon, propriétaire, maire, au Buisson.

Monestier, agent voyer, à Marvejols.

De Belviala (Auguste) ✻, conseiller à la cour imp. de Nimes, propriétaire, à Grandrieu.

De Framond, propriétaire, membre du Conseil gén., président du Comice agricole, à Marvejols.

Balmelle (Amédée), juge de p. aux Vans (Ardèche), membre du Conseil général, prorietaire, à Villefort.

Brun de Villeret, propriétaire, membre du Conseil général au Malzieu-ville.

De Rozière (Eug.) ✻, propriétaire, au Malzieu-ville.

1851 De Prades, propriétaire, maire, à Barjac.

Pagès, substitut, à Marvejols.

Coste, juge de paix, à Langogne.

1855 Gaillardon, notaire, maire, à St-Chély-d'Apcher.

Gache aîné, négociant, id.

Pelatan (François), expert géomètre, à Mazeau, commune d'Arcomie.

André, docteur médecin, membre du Conseil gén. à la Canourgue.

De Beaumefort, propriétaire, à Auroux.

Roussel (Paulin), docteur médecin, membre du Conseil général, à St-Chély-d'Apcher.

L'abbé Roussel, curé, à Marvejols.

L'abbé Charbonnel, desservant, à St-Amans.

Daudé, docteur médecin à Marvejols.

1856 De Chambrun fils, paléographe, à Marvejols.

Monteils (Eugène), docteur médecin, à Florac.

De Cambecède, propriétaire à Ferrussac, commune de Meyrueis.

Combe, docteur médecin, maire, à Villefort.

Nègre, juge de paix à Chanac.

Rivière (Henri), propriétaire à Langlade, commune de Brenoux.

Cazalis (Fréd.), prop. à Saubert, commune d'Hures.

De Rozière (Ernest), propriét. à la Caze, commune de Laval-du-Tarn.

De Roquedols (Gaston), propriétaire à Meyrueis.

De Nogaret, propr. aux Aires, c. de Meyrueis.

Brun, notaire, à St-Chély-d'Apcher.

D'Espinassoux (Henri), propriétaire, membre du Conseil général, à Marvejols.

Mourgues, propriétaire, maire, membre du Conseil général, à Rimeize.

Pontier, docteur médecin, maire, membre du Cons. d'arrondissement, à Grandrieu.

L'abbé Paradan, vicaire, à Ste-Enimie.

Vincens, notaire, à St Alban.

Ollier (Paulin), manufacturier, à Marvejols.

Vincens, notaire, membre du comice agricole, à Marvejols.

1857 De Corsac (Cl.), prop. à la Grange, c. de Servières.

Membres associés.

MM.

1820 Roche, juge de paix, à Châteauneuf.

1850 Bonnet, notaire, maire, membre du Cons. général, à Châteauneuf.

L'abbé Chevalier, desservant, à Lanuéjols.

L'abbé Cornède, aumônier des prisons, à Mende.

Granier (André), propriétaire, à Rieutort.

Paparel, percepteur de St Etienne-du-Vald., membre de la Société entomologique de France, à Mende.

Portal, notaire, maire, à Aumont.

Lacoste, président du tribunal, à Marvejols.

Boiral, agent-voyer, à Florac.

Monteils (Maurice), propriétaire à Brassac, commune de St-Chély-d'Apcher.

Baffie (Etienne), propr., à la Panouse.

Crouzet, propriétaire, maire, à Auroux.

Brun, juge de paix, à St-Amans.

Malet, agent-voyer, à Marvejols.

Oziol, vétérinaire, à Mende.

L'abbé Gebelin, desservant, à St-Germain-du-Teil.

Monteils (Réné), prop., adjoint, à Antrenas.

1851 Lamarche, pasteur, à Barre.

Filhon (Jules), propr. au Mazet, c. de Fournels.

De Marnhac, prop., memb. du Cons. g., à Aumont.

Sinègre, prop. à Plagnes, commune de Trelans.

L'abbé Astruc, à Cheminades, comm. de Ribennes.

De Labarthe (Emilien), prop., maire, à Montrodat.

La Ruelle, notaire à Chirac.

1855 De Préviala père, propriétaire, à Serverette.

Valentin, vétérinaire, à St-Chély-d'Apcher.

Gotty, propriétaire, maire, au Fau-de-Peyre.

Breschet, ancien maire, à St-Chély-d'Apcher.
L'abbé Blanc, aumônier de l'école normale, à Mende.
L'abbé Coste, prof. de rhétorique, à Chirac.
L'abbé Paulet, vicaire, à Mende.
Jaffard (Louis), manufacturier, à Mende.
Genuer, chef de division à la préfecture à Mende.
Nurit, insp. de l'inst. pr. en ret., à Marvejols.
Bonnel fils, prop., à la Roche, c. d'Albaret Ste-Marie.
Albaret, propriétaire à Rouges-Parets, commune de la Canourgue.
L'abbé Masse, desservant, à St-Jean-la-Fouillouse.
L'abbé Roche, id. à Alzons, c. de Prévenchères.
L'abbé Bonnal, id. à St-Jean-du-Bleymard.
Fournier, régisseur à Malavielle, c. de Chanac.
L'abbé Grousset, desservant à St-Frézal-d'Albuges.
Viala, propr., maire, à Naussac.
Gély (Frédéric), propriétaire, à la Blatte, commune de St-Laurent-de-Muret.
L'abbé Ranvier, vicaire, à Grandrieu.
De Moré (Emile), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Serverette.
L'abbé Forestier, curé, à Châteauneuf.
1856 Dejean, juge de p., m. du Cons. d'arr., à Nasbinals.
Vaissade, notaire, maire, à Nasbinals.
Delmas, instituteur, à St-Laurent-de-Muret.
Almeras, agent-voyer, à Florac.
Jourdan, négociant, à Mende.
Pouget, maître adjoint à l'éc. normale, à Mende.
Macary aîné, pr. à Chassagnes, c. de Ribennes.
Odoul, maître adjoint à l'école normale, à Mende.
L'abbé Chapelle, vicaire, à Mende.
L'abbé Teissier, id. id.
L'abbé Bonnet, desservant, à la Chaze.

Brugerolles, cond. des p. et ch., à St-Chély-d'Apcher.
L'abbé Pagès, bibliothécaire, à Mende.
1856 Vaissier, propriétaire, à Aumont.
Paradis, expert-géomètre, à Mende.
L'abbé Hermet, desservant, à Blavignac.
L'abbé Bosse, desservant, à Prinsuéjols.
L'abbé Girou, vicaire, à la Canourgue.
L'abbé Bonnet, aumônier de l'Union chrét., à Mende.
André, greffier en chef du tribunal, à Mende.
L'abbé Favier, directeur de l'orphelinat de Choisinets, commune de St-Flour-de-Mercoire.
Oziol (Pierre), propriétaire, à Crouzas-lès-Mende.
Vidal, instituteur, à Blavignac.
Barbut, instituteur, à Albaret-Ste-Marie.
Gaillard (Jean), propriétaire à Albuges, commune d'Arzenc-de-Randon.
Magne, propr. à Reyrac, commune de Brion.
Vialard aîné, propr., à Ussels id.
Gély (Jean), propr., à Prévenchères.
Pansier (Fortuné), prop., maire id.
Comandré fils, à Mende.
1857 L'abbé Rodier, curé, à Chirac.
L'abbé Michel, curé, à Serverette.

Membres correspondants.

MM.
1827 Des Hermaux ✻, ancien député, à Rochefort.
Hedde (Ph.), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Nimes.
1829 Ignon ✻, conseiller à la cour impériale, président de l'Académie du Gard, à Nimes.
1830 Pelet de la Lozère (O ✻), ancien ministre; à Paris.

Hedde (Isidore) ✻, ancien délégué du commerce en Chine, à St-Etienne.

1833 De Larque ✻, ancien député, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.

1836 De Labaume ✻, président de chambre à la cour imp., à Nimes.

D'Hombres (Charles), propriétaire, à Alais.

Monseignat du Cluzel, président de la Société d'agriculture, à Rodez.

1842 Tuffier (Th.), percepteur, à Savoisy (Côte-d'Or).

1849 Liotard (A.), memb. de l'acad. du Gard, à Nimes.

Aymard, secr. de la Société académique, au Puy.

1850 L'abbé Pascal, anc. curé du d. de Mende, à Paris.

Monicat, anc. princ. du collége de Mende, à Moulins.

Lecoq (H.), naturaliste, à Clermont-Ferrand.

De Retz, président du comice agricole, à Alais.

1851 Dauriac (Eug.), à la bibliothèque imp., à Paris.

Boulangier (Paul), ingénieur civil, à Lyon.

D'Albignac, vice-président de la Société d'agricult., à Avignon.

De Valgorge (Ovide), propr., à Largentière.

1855 DePaladines, général de division, à Moulins.

De Bryas, propriétaire, au Taillan, près Bordeaux.

Doniol (Henri), propriétaire, à Clermont-Ferrand.

L'abbé Sauzet, chanoine, au Puy.

Pelatan (Paul), payeur, à Périgueux.

1856 Cazalis-Allut, président de la Société d'agriculture, à Montpellier.

L'abbé Gaydou, préfet des classes, au petit séminaire de Sarlat (Dordogne).

Bretagne, directeur des contrib. dir., au Puy.

Jusseraud, président du comice agricole, à Riom (Puy-de-Dôme.)

Maurin (Amédée), docteur médecin, à Paris.
Dumas, notaire, id.
Grégoire, professeur, id.
Bergeron (Jules), méd. des hôpitaux, id.
De Narcillac, sous-préfet, à Bar-sur-Aube.
Sauvage (Théodose), payeur-adjoint du trésor, à Mostaganem (Afrique.)

Membres honoraires.

MM.

De Lestrade ✻, ancien préfet de la Lozère, président.		
Fleury (O ✻),	id.	id.
Delon ✻,	id.	id.
Pagès ✻,	id.	id.
Guyot (O ✻),	id.	id.
Jourdain ✻,	id.	id.
Janvier de Lamotte ✻,	id.	id.

Borrelli de Serres ✻, anc. maire de Mende, vice-présid.
De Lamartine ✻, de l'Académie française.
De Chapelain (Octave), propriétaire, président.

L'abondance des matières avait empêché d'insérer dans le N° de novembre et décembre 1856, le morceau d'histoire lu par M. Théophile Roussel à la séance publique du 4 novembre. Nous remplissons l'engagement pris envers les lecteurs du *Bulletin* en publiant ce morceau dans le 1er N° de 1857.

DE LA CATHÉDRALE DE MENDE ET DU PAPE URBAIN V.

PREMIER CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE CE PONTIFE.

Par M. TH. ROUSSEL, Président.

MESSIEURS,

Au moment où, à l'instigation de l'autorité administrative, l'attention de nos corps délibérants et du public a été tournée vers l'édifice qui a donné à Mende sa vraie décoration et son rang de cité, qui honore la Lozère entière, qui est le seul vestige important de notre passé; tandis que l'on agite diversement les questions relatives aux travaux nécessaires pour faire de l'espace autour de cet édifice et lui témoigner enfin ce juste et croissant respect qu'obtiennent en tout pays civilisé les monuments historiques, il m'a paru que cette séance publique de la Société offrait une occasion naturelle d'appeler l'attention reconnaissante du public d'élite ici présent vers l'auguste figure du fondateur de notre cathédrale, de notre grand bienfaiteur, du plus grand homme né sur notre terre, du pape Urbain V.

Il est impossible à qui a étudié, comme j'ai essayé de le faire autrefois, la vie de cet homme, *qui fut si puissant en œuvres*, comme disait Pétrarque, de n'être pas pénétré du désir de voir son pays natal, trop longtemps oublieux, payer sa dette envers lui. Ce sentiment, Messieurs, m'anime comme celui d'un devoir à remplir. Il y a là, pour la ville de Mende, un devoir public qu'elle remplira tôt ou tard à son tour.

En face de cette Cathédrale, dégagée des constructions qui l'oppressent, décorée par la main de l'Etat, de la façade dont les pierres d'attente se montrent à nos yeux comme un reproche permanent de notre ingrate négligence, les hommes de demain, à défaut de ceux d'aujourd'hui, sauront trouver un emplacement digne de s'appeler *la Place Urbain V;* et, sur cette place, la Lozère sera jalouse d'élever, nous l'espérons, une statue en bronze à la mémoire du plus glorieux de ses enfants.

En attendant, j'ai voulu rendre hommage à cette mémoire en lisant devant vous, Messieurs, quelques pages de l'histoire d'Urbain V, celles qui se rapportent à la période la plus obscure de sa vie : je veux dire la période comprise entre sa naissance et le moment où le cours des évènements le conduisit à se mêler des affaires de l'Eglise. (1309-1352.)

Ce n'est pas un travail de circonstance. Ces pages ne sont que le 1er Chapitre d'un long mémoire, encore inédit, que l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a couronné en 1841. Elles sont telles qu'elles furent écrites il y a près de 20 ans. Puissent-elles inspirer à ceux qui m'écoutent le sentiment qui m'animait en les écrivant.

CHAPITRE 1er.

Famille de Grimoard. Guillaume, seigneur de Grizac, chef de cette famille. Il épouse Amphelise de Montferrand. Naissance de Guillaume (Urbain V) son second fils. Légende relative à cet évènement. Miracle et prédictions de Saint Elzéar de Sabran. Enfance de Guillaume de Grimoard. Il fait ses études classiques à Montpellier. Il étudie le droit civil à Toulouse. Il se rend à l'université de Paris. Il embrasse la vie religieuse au monastère de Chirac. Il va prendre à Montpellier le grade de docteur en décrets.

Il enseigne le droit civil dans cette ville. Eclat de cet enseignement. Le pape Clément VI l'appelle à occuper une chaire à Avignon. Les moines de Cluny le nomment procureur général de leur Congrégation près la Cour Romaine.

1309 — 1352.

Dans la partie la plus âpre des montagnes de la Lozère, il existait au commencement du 14e siècle une seigneurie possédée, de temps immémorial, par la famille de Grimoard. Le chef de cette maison, Guillaume, chevalier, seigneur de Grisac, Bellegarde et Montbel, tenait alors un rang secondaire parmi la noblesse du Gévaudan. Il est désigné dans quelques documents comme un *bon chevalier* (1) que sa loyauté et sa bravoure avaient fait appeler à un commandement militaire (2) dans les domaines particuliers que le Roi de France possédait en Gévaudan (3).

---

(1) Les biographes d'Urbain V l'appellent *Bonus miles*, *Eques*, *Vir militaris*, *Vir nobilis et potens*.

(2) Binet. Vie de S. Elzéar, et Duchesnes. Hist. des cardinaux français, T. 11, p. 407.

(3) Le Gévaudan était soumis au roi de France depuis 1161. L'évêque en était seigneur immédiat avec le titre de comte. Il avait la juridiction temporelle et le haut domaine régalien, le ressort et la juridiction ordinaire sur les *Barons*, *Comtors*, *Chatelains* et sur les *non-nobles* du pays. Il battait monnaie de billon et d'argent; rendait la justice criminelle avec droit de confiscation et de guerre, et n'avait d'autre obligation envers le roi que celle de lui prêter serment de fidélité. Le roi de France possédait dans la province, à titre d'héritier des comtes de Toulouse, des domaines particuliers qui formaient la *Vicomté de Gévaudan*, dont le chef-lieu était Grèzes, et plus tard Marvejols. De fréquents conflits s'élevèrent entre les officiers du roi et ceux de l'évêque, et une sorte de procès était pendant depuis plus de 20 ans, lorsqu'en 1306, l'évêque Guillaume Duranti (l'un des 8

Guillaume avait pris en mariage Amphelise de Montferrand, d'une famille considérable du pays, que sa parenté avec les Sabran (1) rattachait à la maison royale de Sicile. Le comtor (2) de Montferrand, père d'Amphélise, était un homme de guerre comme son gendre et, de même que ce dernier, il parait avoir été dévoué aux intérêts du roi de France. Il figura parmi les nobles de la Sénéchaussée de Beaucaire qui partirent en 1304 pour la guerre de Flandre et qui adhérèrent (3) à l'appel de Philippe le Bel contre le pape Boniface VIII.

Les Grimoard habitaient le château de Grisac, triste demeure qu'on retrouve aujourd'hui dans un état peu différent, sans doute, de celui qu'elle offrait au XIVe siècle. Des murs de granit dont l'épaisseur brave le temps; quelques salles voutées où le jour entre à peine; au dehors, une nature sauvage et morne, un sol aride, des chemins difficiles, et pour horizon de sombres montagnes que la neige couvre une grande partie de l'année. Tel est le lieu où vint au monde, en 1309, l'enfant qui plus tard devait être le pape Urbain V.

---

inquisiteurs qui dirigèrent le procès des Templiers) et le roi Philippe e Bel, firent un *Traité de Paréage* qui régla définitivement les droits respectifs du roi et de l'évêque.

(1) Cette parenté est probablement la cause de l'erreur commise par plusieurs ecrivains et reproduite dans l'*Hist. abrégée du clergé de France*, par Hugues du Temps, erreur qui consiste à appeler la mère d'Urbain V : *Amphélise de Sabran.*

(2) La noblesse de Gévaudan, comme celle de Rouergue se composait : 1° de *Barons*, que leur droit de sieger à tour de rôle aux Etats de Languedoc avait fait appeler les *Huit barons de Tour.* (Voir, dans Gastelier de la Tour la Roue des huit Baronies, et, dans le P. Louvreleul, la légende qui fait descendre les 8 barons d'une fille du roi d'Aragon et d'un berger de Gévaudan); 2° de *Comtors*, titre considéré comme venant après celui de comte. ; 3° de *Chevaliers* et *Chatelains.*

(3) V. Pièces fugitives d'Aubays, vol. 2, p. 53. Mélanges et titres.

Cet enfant était le second fils de Guillaume de Grimoard et d'Amphélise de Montferrand. Il fut baptisé, de même que les autres membres de sa famille, dans l'église de Bedoés, village dépendant de la seigneurie de Grisac et situé dans une vallée voisine. Il reçut le nom de Guillaume, comme son père et plusieurs de ses aïeux.

Le moyen âge, à l'exemple de l'antiquité, se plaisait à entourer de merveilleux le berceau de ses grands hommes, et ces légendes pieuses, qui ont charmé longtemps les loisirs du peuple, ne doivent pas toujours être dédaignées. Elles peignent, les naïves croyances d'une époque où l'imagination et la foi ne perdaient aucune occasion d'embellir les événements de la vie réelle et de les relever par l'intervention continuelle de la divinité. La naissance d'Urbain V a eu sa légende que la tradition et les biographes ont recueillie. Elle doit trouver place ici, parce qu'elle tient par certains points à des faits historiques.

La famille provençale de Sabran, dont nous avons indiqué la parenté avec la dame de Grisac, était alors illustrée par l'éclat des vertus et de la sainteté du jeune comte Elzéar (1), que la voix du peuple canonisait d'avance. Elevé à la cour du roi Robert de Sicile, Elzéar de Sabran avait épousé, à 16 ans, une belle et riche héritière de Provence, Dauphine de Puymichel, et, depuis près de dix ans qu'ils vivaient ensemble au milieu d'une cour brillante et corrompue, ces deux époux donnaient, dit-on, (2) l'exemple singulier

(1) Elzéar de Sabran était né en 1284. Après avoir porté les armes dans la guerre entre le roi de Sicile et l'empereur, il fut nommé gouverneur du prince Charles, duc de Calabre, père de la reine Jeanne. Il mourut à Paris, en 1323, pendant qu'il négociait, à la cour de France, le mariage de son élève.

(2) *La vie et les éminentes vertus de S. Elzéar de Sabran et de la bienheureuse comtesse Dauphine, vierges et mariés, deux phénix de*

de la pénitence au sein des grandeurs et de la virginité dans le mariage.

En 1309 Elzéar était de retour d'Italie, et des motifs que nous ignorons l'attirèrent en Gévaudan, où il vint visiter les châtelains de Grisac, ses parents. Amphélise était à la veille de devenir mère pour la seconde fois, et les agiographes, dont nous suivons un instant les récits, assurent que cette pieuse femme fut *toute en joie* de la venue d'un saint personnage qui pouvait appeler les faveurs du Ciel sur le nouveau-né.

Bientôt en effet la chatelaine accoucha; « mais, ajoute le R. P. Binet, au lieu de se délivrer d'un beau fils, elle mit au monde une pièce de chair informe et monstrueuse; ce que voyant, elle pensa mourir de douleur..... Le bruit vint jusqu'à la chambre du saint homme qui, touché de compas-

---

la France, par le R. père Estienne Binet, de la C. de Jésus. (5e édit. 1623, pages 217-221.)

« Le jour de ses noces, dit le R. P. Binet, lorsque les réjouissances terminées il se trouva seul dans la chambre nuptiale avec sa jeune épouse, celle-ci tombant à genoux, les yeux arrosés de larmes, lui dit : monsieur, je suis ici par une extrême violence de mes parents; une pauvre pucelle helas' n'ose contredire à des parents qui lui tiennent le couteau sur la gorge ; mais j'aime mieux la mort que l'amour et le tombeau que le lit nuptial. J'ai consacré ma virginité à Jésus-Christ, je mourrai ou lui garderai ma promesse. Elzéar y consentit, car la continence était le plus cher de ses désirs..... »

« Jésus souvent venait se placer entre eux comme le diamant entre l'aimant et le fer. Un jour, à la suite d'un grand festin, on avait, selon la mode, passé la nuit à danser ; une sainte femme, qui avait élevé Elzéar et avait coutume d'aller donner le bon jour aux époux dont elle savait le secret, y vint fort tard et trouva tout fermé. Le cœur lui commença à trembler..... Il faut si peu pour flétrir une rose innocemment assise sur l'épine. Enfin la dame s'étant avisée de regarder par la fente de la serrure, ô grande faveur du Ciel ! elle les voit tous deux dans leur couche virginale parfaitement bien endormis, et entrevit un bel ange qui souriait.... »

sion, pria ses bons hôtes qu'on lui portât cette masse informe et le laissât seul ; ce qui étant fait, le bon serviteur de Jésus Christ se prosterne à terre et, avec une foi très-ardente se met à prier.... Il n'était pas à l'*Amen* de sa prière que Dieu avait, de cette lourde masse, façonné un beau fils, qui, suivant le style des autres, commença à crier et à saluer la vie par ses larmes...» Quelques jours après et au moment de faire ses adieux aux parents du nouveau-né, Elzéar les tira à l'écart et leur dit : « Au nom de Dieu, ayez grand soin de cet enfant, car, tel que vous l'avez vu, il doit être un jour le plus grand et le premier des chrétiens. »

La critique ne doit pas toucher à ces récits. Nous n'abordons pas même la question de savoir jusqu'à quel point l'évènement que le Jésuite Binet s'est plu à orner des fleurs de son style a pu déterminer la vocation que le fils d'Amphélise témoigna dès ses jeunes années. Il est certain que, sur le trône pontifical, Urbain V a donné des marques d'une fervente dévotion à la mémoire de S. Elzéar. Il ordonna de suivre activement les procédures nécessaires pour la canonisation du comte de Sabran et de sa femme, et c'est lui qui a inscrit ces *deux Phénix de la France* dans la liste des bienheureux. La famille du pape a longtemps partagé ces sentiments de vénération ; le cardinal Anglic de Grimoard, son frère, voulut présider lui-même à la translation des restes de S. Elzéar au monastère d'Apt, et nous trouvons souvent les noms d'Elzéar et de Dauphine portés par les descendants de la mère d'Urbain V.

En cherchant dans les écrits des agiographes, toujours riches en prodiges, nous trouverions encore d'autres récits destinés, après coup, à donner à une existence illustre des commencements merveilleux. Il suffit d'avoir indiqué l'impression laissée aux crédules générations, voisines de son

règne, par le grand pape dont nous écrivons la vie. Nous entrons maintenant dans le terrain de l'histoire.

Les premières années de Guillaume de Grimoard s'écoulèrent au château de Grisac, dans une obscurité profonde qu'il faut renoncer à dissiper. Nous savons (1) qu'il fut formé à la piété par sa mère qui passait pour sainte (2) aux yeux du peuple témoin de ses vertus. Puis il quitta le toit paternel pour la vie des écoles, que devait suivre la vie austère du cloître. Nous passerons rapidement sur cette partie de l'existence d'Urbain V : elle semble avoir peu d'importance, et le petit nombre d'auteurs qui en parlent sont remplis d'incertitude et de contradictions. (3)

Guillaume vint fort jeune étudier les arts libéraux à Montpellier, ville doublement fameuse par ses écoles de médecine et de droit civil. Le fils d'un exilé florentin, François Pétrarque (4), y étudiait alors à contre cœur cette dernière science, et sans doute ces deux écoliers qui, plus tard, au faite de la gloire et des grandeurs, devaient s'aimer et se rechercher, se rencontrèrent souvent sans se connaître.

L'éducation classique au XIVe siècle, comprenait une double série d'études qu'on appelait l'échelle du *Trivium* et du *Quadrivium*. Dans la première série on comptait

---

(1) Palatius. Gesta Pontif. ab Innoc. IV ad Leon. V.

(2) Ibid. et dans Duchesnes ouvr. cité T. II, preuves.

(3) Les indications qui semblent mériter le plus de confiance sont celles que Papirius Masson avait puisées aux archives de S. Victor de Marseille. Elles s'accordent à la fois avec les renseignements épars qu'offrent les auteurs dignes de foi et avec le peu que nous apprennent les lettres d'Urbain V.

(4) Pétrarque dit lui-même qu'il fut envoyé à Montpellier en 1317, c'est-à-dire à l'âge de 12 ans (Rerum senil. Epist. L. 20 Ep. 4.) Il dit ailleurs qu'il y suivit les cours de droit pendant 4 ans. (ibid. L. 13 Ep. 1.) Voir aussi *Liber de vitâ suâ* et Gariel, Hist. de Montpellier)

la grammaire, la rhétorique et la dialectique; dans la seconde l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Après avoir passé par toutes ces branches d'enseignement, le jeune Grimoard se rendit à Toulouse (1) pou étudier le droit civil.

Le droit civil avait, dès le XIII[e] siècle, secoué le joug du droit canon. Proscrite d'abord par l'église, professée bientôt avec éclat à Montpellier, à Toulouse et à Orléans, la science du droit Romain (2) avait envahi l'Etat et l'Eglise elle-même. Déjà au temps qui nous occupe cette science était devenue pour les clercs, qui la cultivaient presque seuls, une source de fortune aussi féconde que l'avaient été auparavant l'étude de Gratien et des Décrétales. On arrivait à de beaux bénéfices, à de riches abbayes, quelquefois à la pourpre romaine et à la thiare elle-même, en se distinguant au barreau ou dans l'enseignement du Digeste. On verra bientôt Guillaume de Grimoard devoir sa première élévation à ses succès dans cette carrière.

Toulouse était une ville presqu'aussi grande (3) que Paris, et la première de toutes pour le droit civil. Les étudiants s'y rendaient de tous les pays d'Europe, et Guillaume dut y rencontrer un jeune castillan, Gil d'Albornoz, que nous retrouverons dans la suite cardinal et général d'armée au service d'Urbain V. C'est là aussi qu'il se lia d'une amitié durable avec Guillaume d'Aigrefeuille, et, parmi les professeurs en renom, il y rencontra son compatriote, Guillaume

(1) Hist. universit. Parisiensis, par Duboulay T. IV p. 373.

(2) Qu'il nous soit permis de protester en passant contre une erreur encore accréditée, quoique M. de Savigny en ait fait justice: celle qui consiste à attribuer la renaissance du droit Romain à la découverte du manuscrit des Pandectes, par les Pisans, au sac d'Amalfi. Les traces du droit Romain ne s'étaient jamais perdus dans le midi de la France.

(3) Froissard. Chronique. T. III § XIX addition (Ed. Buchon).

Bragose (1), l'un des grands canonistes du XIV[e] siècle, qui devint cardinal sous Innocent VI.

Après avoir pris tous ses grades et reçu le bonnet de *docteur en droit*, Guillaume quitta Toulouse pour aller s'asseoir quelque temps sur les bancs de l'université de Paris, qui avait alors atteint le plus haut point (2) de sa puissance et de sa renommée.

Partout où il passa, le fils du seigneur de Grisac se fit distinguer. Ses réponses étaient si justes, ses thèses défendues avec tant de logique, que, de bonne heure, il fut considéré comme un jurisconsulte de premier ordre et un profond théologien. Mais le goût de la vie religieuse le ramena bientôt dans son pays natal.

Il existait, à peu de distance du bourg de Chirac, un monastère de l'ordre de S. Benoit, dont les ruines se voient encore au village du *Monastier* (3) qui lui doit son origine

(1) Duboulay. Ouvr. cit. T. IV. Voir dans cet ouvrage les détails curieux sur l'ambassade envoyée par l'université au Khan de Tartarie.

(2) G. Bragose, issu d'une famille obscure du Gévaudan, mourut en 1367. Baluze parle de ses ouvrages, dont il restait encore des fragments au dire de Dom Vaissette.

(3) Un estimable savant, M. Ignon, a avancé, sans citer aucune preuve à l'appui, que le monastère, d'abord situé à Chirac, fut transféré au *Monastier*. Nous avons cherché vainement un document, une tradition, un vestige quelconque qui autorisât cette hypothèse. Il est deux points incontestables : au moyen âge, le monastère portait le nom de Chirac. De nos jours, ses ruines se trouvent à 2 kilomètres environ de ce bourg, dans un village appelé *Monastier*, dont il n'est fait aucune mention au 14[e] siècle. Mais entre ces deux points certains il n'y a pas de contradiction, ainsi que le suppose M. Ignon. Il s'est produit un fait dont il existe bien d'autres exemples : un monastère existant à peu de distance d'un bourg ancien, a fait naître autour de lui un village nouveau. Le monastère de Chirac avait été fondé en 1061 par deux gentils hommes du pays, Astorg et Aldebert de Peyre, qui le placèrent, comme prieuré conventuel, sous la dépendance de l'abbaye de S. Victor de Marseille.

et son nom. Guillaume, attiré sans doute par son oncle, Anglic de Grimoard (1), qui en était prieur, vint s'y enfermer, et c'est là que ce brillant docteur prit la robe de moine bénédictin, qu'il ne quitta plus, même dans les splendeurs du pontificat, et avec laquelle il voulut être enseveli. C'est encore dans ces lieux, dont il se plut par la suite à être le bienfaiteur, qu'il prit tous les ordres sacrés jusqu'à la prêtrise inclusivement.

Mattéo Villani, qui écrivait à Florence, et, probablement d'après lui Ciaconius, ont avancé que Guillaume de Grimoard embrassa la vie religieuse au monastère de Cluny. L'historien Marseillais Ruffy, prétend, de son côté, que ce fut à l'abbaye de S. Victor; et il s'appuie sur le texte d'une bulle (2) qui a soulevé de vives contestations et que nous aurons à examiner. Ces opinions s'évanouissent devant des documents irrécusables, mais leur discordance ne doit pas étonner; plus d'une fois au moyen âge les moines ont renouvelé, à propos de personnages dont ils voulaient s'approprier la gloire ou la sainteté, la dispute des villes grecques au sujet d'Homère. La question que nous traitons a beaucoup moins d'importance, mais les contradictions dont elle est l'objet paraissent avoir la même origine.

Devenu prêtre et religieux de l'ordre de S. Benoît, Guillaume retourna à Montpellier pour prendre le grade de *Docteur en décrets*. Dom Vaissette a cru qu'il se rendait alors pour la première fois dans cette ville qu'il a tant affectionnée, et qu'il y était envoyé par son oncle, le prieur de

(1) Quelques auteurs le nomment Hélisaire. Dom Vaissette croit qu'il était frère du père d'Urbain V. On le voit encore prieur de Chirac en 1343, et il assista, cette année, au chapitre général de l'abbaye de S. Victor.

(2) Voir, à la fin de cet ouvrage, la notice sur les fondations d'Urbain V, art. Marseille.

Chirac. Nous n'avons pas pu vérifier ce dernier point. Quant au premier, les preuves d'un séjour antérieur à Montpellier sont trop bien établies, pour que l'opinion du savant historien du Languedoc les puisse ébranler.

D'après les documents qui nous servent comme de fil conducteur à travers cette période obscure de la vie d'Urbain V, la première position que ce grand homme occupa, lorsqu'il fut prêtre, moine régulier et docteur en l'un et l'autre droit, est celle de vicaire général de l'évêque de Clermont et bientôt après de celui d'Usez. Duchesnes ajoute (1) qu'après avoir rempli ces fonctions « avec toute la candeur et l'intégrité possibles » il fut nommé doyen de l'abbaye de Cluny. Le passage de Guillaume dans ces charges fut rapide : son caractère et son esprit se montraient promptement supérieurs à la place qu'il occupait. Ses succès dans l'étude du droit le désignaient d'avance au professorat, et bientôt, en effet, malgré sa jeunesse, il fut appelé à occuper une chaire de droit civil à Montpellier. Le vieil historien de cette ville, Gariel, s'accorde avec les biographes pour citer cette partie de la vie de Guillaume de Grimoard, comme ayant brillé du plus grand éclat. Son opinion était de toute part invoquée dans des contestations, et considérée comme une autorité. Il restait, au temps de Dom Vaissette, plusieurs consultations rédigées par lui à cette époque, notamment une relative aux troubles que suscitèrent les funérailles du roi de Majorque, souverain de Montpellier (2). Cette pièce, que les auteurs de l'histoire du Languedoc avaient trouvée parmi les manuscrits

(1) Hist. des cardinaux français, Ibid. Duchesnes avait puisé ces renseignements dans les archives de Cluny.

(2) Ce fut 4 ans après que Montpellier fut vendu à Philippe de Valois, moyennant 120,000 écus d'or, par Jacques, roi de Majorque, battu et détroné par son beau-frère, Don Pèdre le Cérémonieux, roi d'Aragon.

du marquis d'Aubays, nous donne pour la première fois une date certaine. Elle établit que Guillaume était encore professeur à Montpellier en 1346. Il avait alors 37 ans, et le pape Clément VI, qui cherchait à faire prospérer l'enseignement du droit dans sa ville pontificale, l'appela peu de temps après pour occuper à Avignon une chaire, dans laquelle Guillaume (1) continua de professer le droit Romain jusques à la mort de ce pontife (1352).

Les moines de Cluny profitèrent du séjour de leur ancien doyen auprès de la cour pontificale pour lui confier la direction de leurs affaires et la défense de leurs intérêts, avec le titre de *Procureur général de la congrégation de Cluny près la cour Romaine.*

Guillaume de Grimoard ne pouvait pas demeurer longtemps au centre des affaires de l'Eglise, dans une ville où, malgré l'abaissement de la papauté, tous les événements du monde chrétien venaient retentir, sans laisser deviner son aptitude à la politique et la trempe vigoureuse de son caractère. Clément VI découvrit ces qualités, et bientôt les besoins du St-Siège offrirent l'occasion d'en tirer parti.

---

(1) Les auteurs de la *Gallia Christ.* (T. XII, p. 393) avancent que Guillaume de Grimoard fut professeur à Marseille. Il nous a été impossible de trouver aucune preuve à l'appui de cette assertion.

Séance du 9 Février 1857.

PRÉSIDENCE DE M. DE LIGONNÈS,

VICE-PRÉSIDENT.

Présents : MM. Chevalier, médecin ; l'abbé Baldit ; Laurens aîné ; l'abbé Gaillardon ; De Lescure (Edmond) ; Laurens (Paulin) ; l'abbé Bosse ; Vincens ; Brun (Alexis) ; l'abbé Polge.

MM. Paparel, Odoul et l'abbé Pagès, membres associés.

M. le Président ouvre la séance en rappelant à la Société la perte considérable qu'elle vient de faire en la personne de M. Ignon (J. J. M.), son Secrétaire perpétuel.

La Société adopte à l'unanimité la proposition de M. le Président tendant à insérer au Bulletin le discours prononcé par M. Laurens aîné, en présence de toutes les notabilités de la ville, sur la tombe de ce doyen vénéré qui, après avoir largement contribué à la création de la Société d'agriculture de la Lozère, n'a pas cessé, jusqu'à sa mort, d'en être un des membres les plus actifs et les plus utiles, tant par ses nombreux et remarquables travaux que par sa sollicitude de tous les jours.

M. le Président fait ensuite connaître à la Société que M. le Préfet de la Lozère lui a adressé : 1° une ampliation du décret impérial qui déclare d'utilité publique la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère ; 2° les nos 1546, 1547 et 1548 du Recueil des

Actes administratifs. Le 1[er] de ces numéros contient un avis informant les agriculteurs et fabricants du département qu'ils pourront se procurer à la préfecture, aux sous-préfectures, ainsi qu'auprès de la Société d'agriculture et des Comices agricoles, les formules à employer dans les déclarations exigées pour présenter des animaux, instruments ou produits agricoles au concours régional qui se tiendra à Mende en 1857. Ces déclarations doivent être parvenues au Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, le 4 avril prochain au plus tard.

Après la lecture du décret précité, M. le Président énumère les principales publications qu'il a reçues pendant les mois de décembre et de janvier derniers.

NOMINATIONS.

Sont nommés par scrutins successifs :

Membre titulaire :

M. De Corsac (Clément), propriétaire à la Grange, commune de Servières.

Membres associés :

MM. L'abbé Rodier, curé à Chirac.
L'abbé Michel, curé à Serverette.

Membres correspondants :

MM. de Narcillac, sous-préfet, à Bar-sur-Aube.
Sauvage (Théodose), payeur du trésor, à Mostaganem (Afrique).

DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA TOMBE DE M. IGNON (J.-J.-M.),

Secrétaire perpétuel de la Société,

Par M. LAURENS aîné, Membre titulaire.

« MESSIEURS,

« Un homme de bien a pris sa place dans ce champ funéraire, dernier asile de toute destinée !..

« Pressons-nous autour de sa tombe encore béante, et, dans ce moment de cruelle séparation, rappelons ses titres à notre affectueuse estime.

« Né à Mende le 31 janvier 1772, M. Jean-Joseph-Marie Ignon eut l'avantage d'être dirigé dans son éducation par Mgr De Savine, évêque de Viviers. La révolution de 89 vint fermer la carrière à laquelle il était destiné, mais les soins du Prélat n'en ont pas moins produit d'heureux fruits. N'ont-ils pas été la solide base d'une longue vie toujours irréprochable et toujours honorable ?

« Il se maria à Viviers en 1791 et s'y établit comme maître imprimeur. La juste considération qu'il y acquit le fit appeler aux fonctions de juge de paix du canton.

« Nommé en 1800 à la chaire d'histoire de l'école centrale de notre département il ne pût pas en prendre possession à temps, mais cette circonstance le fixa dans notre ville, où bientôt il se créa une position par le travail. Depuis cette époque vous l'avez vu, modèle de vertu au sein de sa famille,

modèle d'ordre et d'activité dans son imprimerie, modèle d'honneur dans la vie civile, ménageant et partageant son temps de manière à ne faire jamais défaut à son labeur d'homme privé, et à répondre toujours à l'appel lorsqu'un service public réclamait le concours de ses lumières.

« Il a fondé le Journal de la Lozère en 1803 et pendant les 34 années de sa publication, non interrompue jusqu'à ce jour, il a su respecter constamment les hommes et les choses, et contenir les saillies d'un esprit vif et subtil, qui eût été aussi fécond en mordantes épigrammes, en piquantes railleries, en traits satiriques, qu'il l'était en bons mots, en gracieuses causeries, en aimables réparties.

« Témoin de nos bouleversements politiques il les a traversés sans faillir aux principes et aux devoirs d'un bon citoyen, ami de l'ordre et de son pays.

« Membre fondateur et secrétaire perpétuel de notre Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts, il a travaillé sans relâche pour sa prospérité, et pour inspirer à tous le goût de l'étude qui faisait les délices de son intelligence d'élite.

« Les recherches historiques et les documents de toute sorte que nous devons à son érudition, aussi profonde que variée, ont jeté une vive lumière sur le passé de notre pays, de même qu'ils ont aidé à son amélioration matérielle, intellectuelle et morale.

« Il a, d'ailleurs, occupé un rôle utile et actif dans les affaires communales et départementales, siégeant selon les circonstances, mais toujours avec la plus grande distinction, dans les Conseils municipaux de Mende et de Badaroux, dans le Conseil d'arrondissement, dans le Conseil général, dans la chambre consultative des arts et manufactures, dans les nombreuses commissions, au sein desquelles l'administration se plaisait à l'appeler comme un collaborateur habile et dévoué.

« Juge suppléant au tribunal de première instance il portait honorablement la robe de magistrat.

« Partout on appréciait la rectitude de son jugement, la sûreté de ses appréciations, l'impartialité de ses décisions, son expérience des hommes et des affaires, sa prudente réserve d'opinion, sa modération dans les discussions, et ses consciencieuses intentions.

« De tels services ne sont pas demeurés méconnus : ils ont valu, en 1835, à celui qui les rendait, la croix de Chevalier de la Légion-d'Honneur, noble récompense d'un mérite civil rarement aussi complet.

« Si le département tout entier doit un bon souvenir à la mémoire de ce vertueux citoyen, de ce regrettable savant, la Société d'Agriculture, dont il a été le plus diligent, le plus fécond, le plus précieux collaborateur, après en avoir été le plus zélé fondateur, lui doit une reconnaissance toute spéciale. En vous retenant un instant auprès de ses restes inanimés, j'ai voulu contribuer, pour ma part, à acquitter cette dette sacrée.

« Nous continuerons tous à l'acquitter en conservant les bonnes traditions qu'il nous laisse d'urbanité, de délicatesse et d'honnêteté, en le suivant dans la voie de travail et d'étude qu'il a si bien parcourue lui-même.

« Parents, amis, qu'il chérissait, nous tous qui l'avons toujours vu digne de considération et de respect, souvenons-nous que sa belle âme, qui a si bien vécu, ne sera pas renfermée dans cette tombe, et que celui qui l'avait formée si belle ne l'avait donnée que pour un temps à la terre...... Dans cette consolante pensée disons-lui pour la dernière fois :

« Adieu ! Adieu ! Adieu ! »

Assises scientifiques et Congrès archéologique.

M. Emile de Moré adresse, de Clermont Ferrand, une lettre à M. le Secrétaire de la Société pour faire savoir qu'il s'occupe depuis longtemps d'attirer sur le Gévaudan l'attention des savants et des étrangers Il annonce que, depuis le congrès scientifique du Puy, il a constamment travaillé à chercher ce résultat, soit en obtenant des secours pour des fouilles, soit en sollicitant une réunion scientifique à Mende.

« J'avais, l'année dernière, dit-il, assisté au congrès des délégués des sociétés savantes des département à Paris, où j'ai lu un mémoire très détaillé sur les découvertes archéologiques faites en Gévaudan depuis environ un demi-siècle. Je terminais en demandant qu'un congrès eût lieu à Mende, cette année, pour compléter par une enquête scientifique tous les documents controversés et résoudre les questions historiques restées douteuses. Ma proposition fut prise en considération, et M. de Caumont m'annonce par lettre du 6 février, que deux réunions auront lieu en même temps à Mende cette année :

1° *Les assises scientifiques* du Gévaudan, dirigées et organisées par l'institut des provinces ;

2° *Le congrès archéologique* de France, organisé et dirigé par la Société française d'archéologie. L'ouverture de ces réunions est fixée au 24 août prochain.

« M. de Caumont ajoute qu'il va faire imprimer et distribuer un programme particulier pour chaque réunion. J'ai tout lieu de croire, d'après les nombreuses et honorables adhésions que j'ai déjà recueillies, que cette double réunion aura autant d'importance que d'utilité, et je compte sur votre concours et sur celui de nos honorables collègues pour m'aider dans ce laborieux et difficile travail d'organisation. »

REVUE AGRICOLE

PAR M. THÉOPHILE ROUSSEL, PRÉSIDENT.

Chaulage des terrains granitiques.

Le Bulletin de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, auquel nous avons emprunté déjà quelques documents sur le *Chaulage des terrains siliceux*, contient encore dans son N° d'août dernier, (N° 5,) un passage relatif à ce même sujet, que nous tenons à faire connaître à nos cultivateurs de la *Montagne*. Il est extrait d'un Rapport lu en séance publique par le baron Gay de Vernon, président de la Commission chargée de visiter les propriétés rurales de l'arrondissement de Bellac :

« Le département de la Haute-Vienne, dit le rapporteur, appartient à cette bande de terrains siliceux, qui, sur la carte agronomique de Châteaurieux, est qualifiée de région des Landes et des Ajoncs. Si l'on compare nos cantons de l'Est et du Sud-Est avec ceux de l'Ouest et du Nord-Ouest, on trouve dans le 1er groupe 98,912 hectares occupés par 48,044 habitants, et dans le second, 96,758 hectares occupés par 42,621 habitants. Le chiffre des populations urbaines étant à peu-près le même dans les deux régions, il en résulte qu'à l'Est un habitant est nourri par 2 hectares 05 centiares, et à l'Ouest par 2 hectares 24 centiares, différence qui tournerait à l'avantage des cantons orientaux. Cependant le contraire existe et la culture y demeure presque stationnaire, tandis qu'à l'Ouest (arrondissement de Bellac), elle va en s'améliorant d'une ma-

nière remarquable. C'est que, jusqu'à ce jour, la partie Orientale du département a manqué de l'élément calcaire et des moyens de s'en procurer abondamment à un prix de revient convenable, au lieu que, pour l'arrondissement de Bellac, le voisinage du Poitou a permis aux propriétaires de faire venir des masses de chaux à raison de 36 ou 37 francs la tonne de 100 kilogrammes. « Or, partout où il est possible d'employer largement la chaux comme amendement, le sol se transforme à vue d'œil, les prairies artificielles s'étendent, les bestiaux s'améliorent et se multiplient, le froment se substitue au seigle. »

C'est donc par les chaulages à forte dose qu'on a augmenté en intensité la production du froment, et, si jamais l'assolement quadriennal, qui commence à se propager, parvient à se généraliser, et pénètre dans les habitudes des cultivateurs de toutes les classes, il aura complètement transformé les terres les plus ingrates du pays, et créé de toutes pièces sa richesse rurale.

Pour parvenir à la production actuelle en froment, il fallait enfouir dans le sol, par chaque hectare de terre, cinq à six tonnes de chaux coutant 175 à 200 francs; et les propriétaires, qui avaient le goût des améliorations agricoles et l'intelligence des intérêts ruraux, n'ont pas reculé devant cette lourde dépense. Ils ont largement prêté à la terre, parce qu'ils s'étaient posé ce principe vital qu'il n'y a profit à faire du froment que dans de bonnes conditions, et que dix hectares en bon état valent mieux que vingt ou trente mal préparés et mal travaillés. C'est ainsi qu'ont agi MM. Gustave Lasserre, Adolphe Noualhier, Maurice et Eugène de Fombelle, Edmond des Termes, Gaullier, Fouché, Arsène D'Aubin, Puifférat..... Ils ont chaulé leurs champs à raison de 50, 60, 75 et même cent quintaux de chaux par hectare; et

cependant ce ne sont plus eux aujourd'hui qui ont besoin d'exciter leurs métayers à l'énergique emploi de la chaux ; ce sont les métayers eux-mêmes qui le demandent, et qui concourent pour moitié aux frais d'achat et de transport.

De l'emploi du noir animal sur les défrichements.

Le même Rapport contient encore le passage suivant sur un fait agricole qui a pris une grande importance pour la mise en valeur de cette immense étendue de bandes, à peu près improductives, qui couvraient une partie de nos anciennes provinces du Limousin, de la marche et de nos départements actuels de l'Ouest :

« Le noir animal, formé des résidus de nos raffineries de sucre, est l'engrais qui réussit le mieux sur les défrichements ensemencés de seigle. La chimie agricole explique parfaitement les merveilleux effets qu'il produit : Il renouvelle les phosphates dont le sol est privé, il sert d'agent intermédiaire, en absorbant les gaz et le calorique, et les transmettant ensuite graduellement aux végétaux. Le noir animal tiré des fabriques de Paris ou de Nantes, coute 17 francs l'hectolitre rendu à la gare de Limoges, et on l'emploie à raison de 4 hectolitres par hectare. Depuis le concours de 1852. M. Maurice de Fombelle l'a appliqué sur quatorze hectares de bruyères, qu'il a transformées en terres fromentales. M. Lasserre emploie cet engrais pour cultiver 11 hectares de nouveaux défrichements, et M Adolphe Noualhier en a fait venir, cette année, 26 hectolitres pour sa réserve de Berneuil. Ses cinq métayers ont enfin cédé à l'évidence : ils ont imité leur maître ; et chacun d'eux a défriché. au mois de février dernier, 1 hectare 25 ares de terrain, destiné à recevoir 4 hectolitres de noir animal.

Culture des raves et des pommes de terre, et fabrication du fromage façon Roquefort, *sur le causse de la Canourgue.*

M. Albaret, propriétaire à Rouges-Parets, à l'occasion des détails donnés sur la culture de la rave, dans le dernier compte-rendu de l'ouvrage de M. de Morangiès, écrit qu'il emploie les labours profonds à la culture dont il s'agit avec un succès remarquable. Il pratique le premier labour en automne et attelle jusqu'à 4 paires de bœufs à une charrue Dombasle du plus fort modèle : ce labour atteint à une profondeur de près d'un pied. Au commencement de mars, il pratique un second labour ; un 3e vers le 15 avril et, du 15 au 20 mai, il sème les raves immédiatement après avoir labouré ; il couvre avec la herse.

Il a ensemencé de cette façon, en mai dernier, un terrain d'une contenance de 85 ares environ. Ce terrain, qui n'avait reçu aucun fumier, est de nature calcaire ; c'est ce qu'on appelle dans le pays *Terre noire*, où le conseigle et le froment réussissent bien. Il a déjà retiré de cette terre, pour la vente, 160 quintaux de raves, qui, d'après sa conviction, ne représentent pas la moitié du produit de la *ravière*. Les pommes de terre semées avec les mêmes préparations, sur une surface de 50 ares, sont de plus belle apparence que celles de ses voisins.

M. Albaret annonce qu'il enverra prochainement des détails sur la fabrication du *Fromage façon Roquefort*, à laquelle il déclare se livrer avec succès, par l'emploi des pratiques si heureusement mises en usage sur le causse du Larzac, qui offre tant d'analogie avec nos causses, et surtout depuis qu'il a établi une cave qui peut déjà recevoir un certain nombre de produits, et qu'il se propose d'agrandir.

M. le Président ajoute que quelques échantillons des fromages de M. Albaret qui ont été portés à Mende, ne permettent pas de douter que la production du *Fromage dit de Roquefort* ne soit facile à naturaliser sur nos causses, a condition que les producteurs puissent trouver de bonnes caves à leur portée. Il termine en exprimant le désir, au nom de la Société, que M. Albaret envoie des fromages, non-seulement au prochain *Concours régional* qui aura lieu à Mende, mais encore au *Concours universel d'agriculture de* 1857.

Remède contre le piétin des moutons.

Les faits suivants ont été communiqués à la Société d'agriculture du Gard :

« Un cultivateur avait des brebis atteintes du piétin, et le mal avait résisté à l'emploi des remèdes usités jusqu'à ce jour. Il eut l'idée de se servir du *Chlorure d'oxide de sodium*, et voici comment il l'appliqua : on mit dans la fourchette de chaque pied malade un petit paquet d'étoupe trempé dans le chlorure pur, et on enveloppa le pied avec une bande de toile. On recommença 2 fois ce pansement, et on lava pendant huit jours avec du chlorure étendu de 5 o 6 parties d'eau. On eut soin également d'enlever les fumiers, de laver les ratèliers à l'eau chlorurée au dixième et d'arroser les bergeries; et en moins de quelques semaines il n'y eut plus aucune bète de malade. »

Nouvelle méthode pour accélérer la germination des Graines.

Les expériences faites récemment par M. Charles Maltuen, et rapportées dans le journal de M. Brewster, ont montré que

le pole négatif ou alcalin d'une pile voltaïque fait germer les graines beaucoup plus promptement que le pole positif ou acide. Partant de cette observation, M. Maltuen, a fait germer des graines, d'un côté, dans de l'eau acidulée avec les acides acétique, nitrique et sulfurique ; de l'autre, dans de l'eau rendue alcaline par une addition de potasse et d'ammoniaque. Dans l'eau alcaline, les graines ont germé après 30 heures, et elles étaient déjà bien développées au bout de 40, tandis que dans les acides, il leur a fallu 7 jours, et que même après un mois elles n'avaient pas commencé de germer dans l'acide acétique. Cette action avantageuse des alcalis sur les graines a servi de point de départ pour de nouvelles expériences avec la chaux ; expériences dues à un professeur de botanique Anglais, et que le *Journal de la Société impériale d'Horticulture* (N° de Janvier) rapporte ainsi :

On sait que la pierre à chaux est du carbonnate de chaux duquel la calcination expulse l'acide carbonique, et que la chaux récemment préparée (*la chaux vive*) tend avec beaucoup d'énergie à répandre son acide carbonique. Il était donc à présumer que cette substance serait très-propre à débarrasser les graines de leur carbone excédant, avec l'aide de la chaleur et de l'humidité. Aussi l'auteur possédant une grande quantité de vieille graine d'épicea, a-t-il voulu essayer sur elle l'action de la chaux.

La graine de cet arbre lève très-mal la 3e année, même lorsqu'on la conserve dans les cônes. Dans le cas dont il s'agit, elle avait passé 3 ans hors des cônes, et semée avec soin l'année précédente, elle avait donné un résultat presque nul. L'auteur l'a traita par la chaux comme il va être dit, et en obtint un plant qui leva avec la plus grande vigueur. L'année d'après, la même graine, qui était alors à sa 4e année, donna encore, par le même procédé, un plant très vigoureux. Un

essai analogue a été fait avec un égal succès sur des graines de Magnolia. L'auteur fait remarquer que sa méthode s'applique uniquement aux graines dont l'albumen est devenu sec et dur, comme celles qui ont été conservées longtemps à sec, qui ont subi l'action d'un soleil ardent ou du feu, ou à celles, encore en bon état, dont on veut accélérer la germination.

Voici comment l'auteur recommande de procéder : La semence doit être étendue sur un plancher ou dans un grand plat, selon la quantité; là on l'humecte et on remue ensuite de manière que toute la masse soit imprégnée également; on ajoute alors la chaux éteinte, et l'on retourne plusieurs fois de nouveau pour la répandre uniformément. On la met en tas, et, lorsqu'elle commence à sècher, on la retourne encore et on la mouille de nouveau. On répète les mêmes opérations plus ou moins longtemps, selon la nature connue de la semence, et selon qu'elle est plus ou moins prompte à lever ; on a seulement l'attention de ne pas la laisser longtemps à l'état sec, car alors la chaux pourrait lui devenir nuisible.

Frais des moissons dans la Dombes et services rendus par les machines à battre.

Le n° du 5 novembre du *Journal d'Agriculture pratique* contient un article de M. Ruinet, ingénieur des ponts et chaussées, chargé du service de la Dombes, qui donne d'intéressants renseignements sur la situation de ce plateau insalubre, situé entre les cours du Rhône, de la Saone et de l'Ain. On y lit le passage suivant, qui dénote des conditions très-analogues à celles de notre montagne, au point de vue des difficultés qu'occasionne la levée des récoltes :

« Les frais de récolte des céréales sont énormes : par suite du manque de population il arrive pour ces travaux des ouvriers de la montagne, et on leur donne, outre la nourriture, quelquefois la dixième, mais au moins la onzième gerbe pour moissonner, et la dixième ou onzième coupe pour battre; c'est donc de 18 à 20 hectolitres sur cent que le cultivateur est obligé d'abandonner. Aussi les machines à battre à vapeur, qui parcourent le pays à l'époque des moissons, ont elles été promptement adoptées. On les loue 4 fr. l'heure, le combustible restant à la charge de celui qui les emploie, et elles battent 7 à 8 hectolitres à l'heure, ce qui représente à peu près travail de six batteurs dans une journée. »

Comment on engraisse les poulardes au Mans.

Lors qu'on veut engraisser les poulardes, on les empêche de pondre ; pour cela on les met dans un lieu obscur, sur de la paille fraîche, renouvelée tous les jours, ou au moins tous les deux jours ; on délaye 6 litres de farine de sarrazin dans de l'eau tiède, puis on met le tout dans une marmite sur un feu doux jusqu'à ce que le mélange ait acquis la consistance d'une pâte; on en fait des boulettes, longues et grosses comme le doigt, qu'on fait manger, trempées dans du lait tiède, deux fois par jour aux poulardes. Chaque fois, on leur fait boire du lait tiède. Après trois semaines ou un mois du régime, elles doivent être grasses.

Quand elles sont tuées, plumées, on serre le milieu du corps avec une ficelle pour faire descendre la graisse encore chaude autour du croupion. C'est ce qui contribue à leur donner un aspect appétissant.

(*Bull. du Comice agric. de St-Quentin.* T. 1.)

Procédé pour préserver le blé en meules des dégâts commis par les rats.

Un fermier des environs de Lyon assure s'être servi pendant cinq ans, avec succès, pour préserver ses récoltes des ravages exercés par les rats, d'un procédé qui consiste, tout simplement, à déposer dans les meules defoin et de blé des tiges de menthe sauvage. Cette plante est un poison violent pour les omnivores.

Procédé pour détruire les charençons et les artisons.

Le Journal agricole le *Sud-Est*, qui rapporte dans son n° de février le procédé ci-dessus indiqué contre les rats, indique encore les recettes suivantes dans son n° de mars :

Pour détruire les charençons et artisons, voici un procédé communiqué à la Société agricole de l'Est de la Belgique par le sieur Lenger : Depuis des siècles les populations du Luxembourg font bénir chaque année, le jour de l'Assomption, une botte d'herbes aromatiques, absinthe, annoise, sauge, rue, fleurs de sureau, camomille etc., pour faire servir en fumigations ou tisanes, en cas de maladies d'hommes ou de bestiaux.

Pour éviter leur odeur trop forte, on pend d'ordinaire ces plantes au grenier, et, lorsqu'on ne s'en sert pas, elles s'y accumulent bientôt, l'air du grenier et de la maison s'en imprègne et jamais on n'y voit un artison ni un charençon.

Dans le département voisin de la Moselle, au contraire, presque toutes les maisons des cultivateurs sont infestées de ces insectes, qui font des ravages considérables. Or du blé venant de ce département fut mis dans le grenier d'un moulin appartenant au sieur Lenger, et il en résulta qu'en moins de trois semaines, tout le blé qui s'y trouvait déjà auparavant fut

également envahi par une quantité innombrable de ces insectes. Pour s'en débarrasser, M. Lenger imagina alors de faire pendre dans le grenier une botte *d'absinthe verte*, et plaça quelques branches de cette plante dans le tas de blé. Au bout de six heures, dit-il, on vit sortir et grimper le long des murs, qui *en étaient noirs*, tous les parasites qui peu auparavant ravageaient le blé.

Suivant M. Lenger, l'absinthe a sur le camphre, le goudron, les gousses de chanvre, l'avantage de conserver toute son odeur pendant au moins une année à partir du moment où elle vient d'être cueillie verte.

Moyen de préserver les arbres fruitiers des effets des gelées tardives.

On creuse autour de ces arbres un fossé de un mètre de large dont le fond atteint les principales racines. On le remplit de fumier qu'on laisse ainsi passer l'hiver. Vers la fin de l'hiver, ce fumier étant encore gelé, on le couvre avec la terre retirée du fossé. De la sorte il reste gelé quelque temps encore, arrête la végétation de l'arbre et empêche les gelées de lui nuire.

Note sur la plantation des arbres verts.

L'intérêt que la Société attache au reboisement et aux plantations d'arbres verts, si peu usités dans la Lozère, a fait donner place dans le Bulletin à la note suivante adressée à M. le Président, par M. Adrien Sénéclause, horticulteur pépiniériste, à Bourg-Argental (Loire) :

« Je suis, dit M. Sénéclause, on ne peut plus partisan des plantations d'automne, surtout lorsqu'elles ont lieu en

remplacement sous le couvert d'autres bois. Ainsi, une expérience concluante a été faite par mes conseils et sous mes yeux : des sapins argentés, arrachés dans les fourrés, ont été replantés avec soin en *août et septembre* ; aucun n'a manqué, et leur végétation a été plus prompte que celle des arbres plantés dans les mêmes conditions, au printemps. Mais, pour cela, il faut avoir les arbres sous la main : à cette époque, les végétaux ne peuvent pas voyager. Il faut dire aussi que l'automne est le moment le plus favorable pour faire voyager les plants des coni ères. L'hiver, ils ont trop à souffrir des froids, et, au printemps, ils se dessèchent ou s'échauffent par la combinaison de la végétation et du hâle particulier à cette saison.

Vous me demandez, Monsieur, de vous indiquer les autres espèces de conifères propres à reboiser vos montagnes granitiques, et pour vos terrains calcaires. Il est nécesaire de bien distinguer ces deux natures de terrains. Les premiers, étant probablement situés sur des cimes froides et élevées, doivent particulièrement recevoir l'*épicéa*, le *sapin argenté*, au Nord ; l'*épicéa* et le *mélèze* aux autres expositions ; je parle des localités froides et élevées. Au contraire, dans les pentes un peu exposées au soleil et moins froides, les *pins noirs d'Autriche*, les *pins sylvestres*, les *laricio* sont à préférer. Si les terres sont argileuses, tourbeuses, humides, le *pin de Lord Weymouth* est le plus avantageux. Le *mélèze* ne réussit guère dans les terres calcaires, à moins qu'elles ne soient profondes et mélangées.

Je puis encore vous offrir en quantité un des meilleurs sujets forestiers : le chêne à très-gros glands d'Amérique, *quercus macrocarpa* ; c'est celui dont la venue et la plus prompte en Europe. Il fournit un bel arbre, et le bois est excellent;

Cette année, par mes conseils, la Société d'agriculture de Clermont, à laquelle je livre annuellement de 500,000 à 600,000 jeunes plants d'arbres forestiers, y a compris pour un dixième le beau cèdre de l'Atlas, le plus rustique de l'espèce, qui a été planté entremêlé d'autres essences, lesquelles devront lui céder leur place plus tard. Cette Société a planté ainsi 6,500 cèdres de deux ans. C'est une heureuse innovation. J'ai vu le cèdre sur l'Atlas même, en 1846, et je le cultive ici depuis 15 ans. J'ai reçu les premiers en France et les ai répandus en tous lieux. Je n'ai plus aucun doute sur l'utilité de cette espèce. »

DE LA THORACENTÈSE

dans la Pleuropneumomie aiguë,

NOTE par M. MONTEILS,

Médecin en chef de l'hôpital.

Pratiquée depuis quelques années, avec succès, dans le cas d'épanchement pleurétique aigu ou chronique, séreux ou séro-purulent, suivie ou non d'injection médicamenteuse, l'opération de la Thoracentèse, dont les indications et les contre-indications, la manœuvre, les accidents immédiats ou éloignés, se trouvent parfaitement décrits dans un rapport de M. Marotte, à la Société médicale des hôpitaux de Paris, ne semble pas avoir été encore employée dans des cas où une affection aiguë du poumon, est venue compliquer la maladie de la plèvre. Démontrer, par la relation d'un fait heureux, qui m'est arrivé, l'utilité, dans des circontances aussi graves, de cette même opération, est le but de cette note.

Le 2 août 1855, rentre à l'hôpital de Mende le nommé Raoul Jacques, âgé de 21 ans, né à Castex, (Haute-Garonne), remouleur, de constitution forte, de tempérament nervoso bilieux, de stature moyenne.

Antédents; à 10 ans, fièvre typhoïde; depuis lors, santé parfaite. Le 28 juin dernier, surpris en route par la pluie et n'ayant pu changer de vêtements, il éprouve de violents frissons, s'alite durant quelques jours et resssent à

partir de cette époque, une douleur sourde et continuelle dans le côté gauche. Marche pénible, oppression très-grande au moindre effort.

Etat actuel. L'aspect général du malade annonce la souffrance, il est pâle, amaigri, se plaint d'une douleur vive et lancinante au niveau du mamelon gauche, et tousse avec difficulté. Pouls 90 fort, développé, langue blanche humide. A la percussion; matité à gauche, plus forte en bas, en arrière et en avant sommité exagérée du côté droit.

A l'auscultation, râle crépitant à gauche, au niveau du mamelon, obscurité du murmure respiratoire en bas; au milieu et en avant légère bronco ægophonie, à droite respiration puérile. Crachats, les uns visqueux adhérents et teints en rouge par des filets de sang, les autres jaunes, semblables à une dissolution de gomme arabique. Rien de particulier dans les autres fonctions.

Diagnostic, Pleurésie avec épanchement et pneumonie du lobe moyen à gauche.

Prescription. Saignée de 750 grammes 30 centigrammes, tartre stibié.

3. Pouls à 100. plus faible, selles et vomissements bilieux abondants, langue humide, respiration anxieuse, matité plus étendue en haut, à gauche. Le râle crépitant envahit le lobe supérieur, le murmure respiratoire devient en bas de moins en moins perceptible. 10 sangsues sur le côté gauche sur le point douloureux, 30 centigrammes tartre stibié.

4. Pouls 90, assez fort. La tolérance pour le tartre stibié s'établit, douleur pleurétique moindre. Râle crépitant remplacé par un bruit de souffle qui, en avant et en arrière, occupe les deux tiers supérieurs du poumon gauche. Murmure respiratoire nul en bas: ægophonie vers la partie moyenne et postérieure du côté gauche. Crachats visqueux,

grisâtres. PRESCRIPTION, trente centigrammes de tartre stibié. La constitution affaiblie du malade et des symptômes de stupeur que présente sa physionomie, ne permettent pas de nouvelles émissions sanguines.

5. Pouls à 100, déprimé, oppression plus forte; toux petite, quinteuse incessante, décubitus assis dans le lit, le malade ne pouvant plus se coucher horizontalement, épistaxis légère d'un sang décoloré.

A la percussion, à gauche, son mat en arrière jusqu'au niveau de la fosse sus-épineuse, en avant jusqu'à la 4e côte. A droite son tympanique. A l'auscultation, à droite respiration bruyante, développée; à gauche, nulle. PRESCRIPTION. Chiendent nitré, potion avec la teinture de scille et de digitale, large vésicatoire camphré sur la partie antérieure du côté gauche.

6. Pouls à 100. Le vésicatoire a produit une émission abondante de sérosité qui semble avoir soulagé le malade. Cependant les signes plénimétriques et sthéthoscopiques étant les mêmes, je joins à la potion prescrite précédemment 20 centigrammes de poudre de coloquinte.

7. Pouls 90. Selles séreuses considérables. Malgré la dérivation produite sur le tube intestinal, l'opression va toujours en augmentant. Les diurétiques, les purgatifs hydragogues, un nouveau vésicatoire sur le côté gauche sont successivement et infructueusement employés jusqu'au 13.

Il est alors dans l'état suivant :

Peau chaude, sèche, parcheminée, amaigrissement notable, figure terreuse, pupilles dilatées, langue humide légérement jaune en arrière, douleur à l'épigastre; selles normales.

Pouls à 100, serré et dur, respiration anxieuse, précipitée, abdominale, bruyante, soulèvement incomplet du côté droit, nul du côté gauche. Le côté droit est aplati, les côtes

sont saillantes, les espaces intercostaux bien dessinés et creux. Le côté gauche est bombé et forme une saillie, arrondie, où l'on ne distingue ni côtes, ni espaces intercostaux. Le volume des deux côtés parait bien différent à la simple inspection, l'un et l'autre mesurés fournissent, celui de droite 46 centimètres, celui de gauche 48 centimètres, différence pour ce dernier deux centimètres. La percussion et l'auscultation donnent les indications suivantes : a droite, sonorité exagérée, à gauche, matité absolue et générale, sans elasticité sous le doigt, moins prononcée en haut et en avant. A droite la respiration est de plus en plus bruyante ; il semble que la cloison musculo-costale, n'existe pas et que tout se passe dans l'oreille même de l'observateur; a gauche en haut et en avant, souffle tubaire; murmure respiratoire nul dans les deux tiers inférieurs ; bronco-ægophonie vers la partie moyenne. Les bruits du cœur sont obscurs et ne s'entendent plus à leur place ordinaire ; les battements se perçoivent au niveau du bord droit du sternum et dans cet espace circonscrit par l'appendice xyphoïde et les fausses côtes.

La suffocation étant imminente, je réclame les conseils éclairés de mon collègue et ami, le docteur Magne, et pratique en sa présence l'opération.

J'introduis dans la partie moyenne du sixième espace intercostal, à la réunion des deux tiers postérieurs avec le tiers antérieur, sans faire préalablement aucun pli a la peau, un trois quart rond ordinaire, mais de petite dimension, garni à son pavillon d'une peau de baudruche humide, laquelle, vers les derniers temps de l'opération, plonge dans le liquide que deverse la canule. Pour éviter le frottement que son extrêmité interne pourrait exercer sur le poumon en voie de se dilater, j'ai soin de la placer dans une direction aussi paral-

lèle que possible à celle des côtes. Au bout de quelques instants, je retire l'instrument, et constate qu'il s'est écoulé 1850 grammes de sérosité citrine. Il en reste encore une certaine quantité dans la cavité pleurale que j'y abandonne, afin d'éviter la perturbation qu'apporterait dans la dilitation du poumon et la circulation pulmonaire une déplétion trop rapide.

L'auscultation pratiquée immédiatement après, permet de constater très distinctement l'existence du murmure respiratoire, mais plus faible que du côté sain, et accompagné dans l'inspiration et dans l'expiration d'un bruit particulier de frôlement. L'ægophonie et le souffle tubaire ont disparu; on perçoit seulement au milieu et en haut de nombreuses bulles de râle souscrépitant humide. La respiration est obscure et il y a de la matité dans le tiers inférieur.

Durant cet examen, le malade est pris d'une quinte de toux très vive, avec injection pourprée de la face et menace de suffocation. Des quintes plus petites se succèdent à de courts intervalles. Le cœur bat au dessous du mamelon gauche et n'est plus dévié. Le malade éprouve un bien être indicible. Traitement, pansement de la solution de coutinuité, due au trois quart, avec un carré de diachylon; compresse, bandage de corps, tisane de chiendent nitré, potion avec 15 grammes de sirop diacode. Le soir, Pouls 95, médiocrement développé. Transpiration abondante, pas de soif, mêmes phénomènes sthéthoscopiques; le malade, qui depuis quatre jours n'avait pas dormi, sommeille.

14. Pouls à 100. Développé, pommettes colorées, vineuses, toux moindre, crachats visqueux, jaunâtres. Saillie et soulèvement uniforme, dans l'acte de la respiration de deux côtés du thorax. Légère matité en avant et en arrière dans la moitié inferieure du côté gauche, persistance du râle souscrépitant humide dans la moitié supérieur du même côté. Pourtour de

la plaie douloureux à la pression, soif vive, urines normales. PRESCRIPTION. Potion avec 30 centigrammes de Kermès ; large vésicatoire sur le dos à gauche. Le soir, Pouls 95, fort, selles et vomissements bilieux abondants. Faiblesse extrême, décubitus dorsal qui avant l'opération ne pouvait être toléré, actuellement très facile.

15. Pouls à 100. Cystite cantharidienne, épreintes au rectum, insomnie, soif. PRESCRIPTION. Cataplasmes de lin sur le bas ventre, lavements et potion opiacée et camphrée.

16. Pouls 90. Sommeil, peau moins chaude et plus souple, plus de douleur aux environs de la plaie, plus de dysurie, urines abondantes. Persistance du râle souscrépitant. humide à la partie moyenne, murmure respiratoire plus perceptible en bas et s'accompagnant de froissement pulmonaire.

17. Pouls 85. Epistaxis, faciès abattu, ventre tendu, constipation. Légère matité et diminution dans les bruits respiratoires à gauche et en bas; ægophonie vers la partie moyenne. PRESCRIPTION. Calomel 40 centigrammes, chie dent nitré et sirop des cinq racines.

18. Amélioration progressive jusqu'au 24,

Le 25, la matité reparait à gauche, dans la moitié inférieure, Ce côté immobile dans l'acte de la respiration semble dilaté ; la respiration est peu perceptible, il y a encore de l'ægophonie et le râle souscrépitant occupe une plus grande étendue dans la moitié supérieure du poumon gauche. Un nouveau vésicatoire et un purgatif drastique, sont prescrits et après plusieurs oscillations successives durant lesquelles les symptômes s'améliorent où s'aggravent, le malade entre définitivement en consvalescence le 12 septembre. Depuis lors, bien que le côté gauche ait offert une résonnance moindre et une intensité plus faible dans l'énergie du murmure respiratoire, aucun bruit anormal ne s'est manifesté pour faire craindre une guérison mal assurée ou une récidive. Quelques

jours après, le 25 septembre, le malade a quitté l'hopital complètement guéri.

En résumant les principaux faits que présente cette observation, ont voit d'abord débuter une pleurésie latente à marche chronique, amenée par l'exposition du corps au froid humide et caractérisée par un frisson initial, une douleur sourde au côté gauche, de la toux, une opression extrême au moindre exercice allant jusqu'à la suffocation, puis, au bout de 40 jours, spontanément ou par propagation de l'inflammation pleurale au tissu pulmonaire, éclater une pneumonie dans la même région avec fièvre, piqûre, râle crépitant, crachats sanguinolents, souffle tubaire, broncophonie.

Ces deux affections marchent dès lors concurremment et ne s'influencent que d'une manière mécanique; la collection séreuse masquant les phénomènes sthéthoscopiques fournis par le poumon pour, après son évacuation, les laisser reparaître avec ces caractères que présente le râle souscrépitant, de retour quand cet organe se dégorge, caractères plus ou moins marqués selon que l'épanchement pleurétique se reproduit ou se résorbe.

C'est le onzième jour de la maladie que l'opération a été pratiquée et on serait inexcusable d'avoir agi dans la période d'acuité, d'avoir désespéré si vite des ressources que la nature, seule ou aidée des moyens thérapeutiques, possède pour la résorption de vastes épanchements et d'avoir substitué, à la force médicatrice qui marche lentement mais d'un pas sûr, une intervention précipitée et incertaine si l'énormité de l'épanchement, plus de 1850 grammes, son accroissement incessant, la pneumonie du lobe moyen qui en augmentait la gravité, si enfin l'asphyxie imminente, résultat de ces complications accumulées ne m'avaient contraint de tenter sans retard un moyen inusité, mais rationnel, et qu'un heureux évènement a couronné.

Dans le traitement de cette double affection, j'ai du diriger mes efforts tantôt contre la pneumonie qui a d'abord occupé la scène, tantôt contre l'épanchement qui a ensuite prédominé, pour revenir après la disparition de celui-ci au traitement de l'affection pulmonaire dont la résolution s'est lentement effectuée.

Assimilant cette opération à la paracentèse abdominale, un trois quart droit, muni d'un tube de baudruche a été, sans faire préalablement de pli à la peau, introduit dans la cavité thoracique et néanmoins il n'est survenu aucun accident que l'on put attribuer au manque des précautions ordinaires.

Vouloir rapporter exclusivement à la thoracentèse la guérison de l'affection pleurétique serait en exagérer la valeur, et en méconnaitre le but, en effet, la médication interne et de nombreux et larges vésicatoires y ont notablement contribué, soit en combattant la fluxion inflammatoire qui existait dans le poumon et sur la plèvre, soit en soutirant les liquides récemment sécrétés. On doit seulement reconnaitre l'utilité et la nécessité de son concours alors que le malade en proie aux angoisses de l'asphyxie, réclame un secours immédiat que les moyens ordinaires sont impuissants à donner.

Cette observation de guérison radicale de pleuropneumonie, arrivée à sa période ultime, démontre donc, d'une manière péremptoire, les avantages de la thoracentèse, dans le cas même ou le poumon est gravement atteint, et doit engager le praticien à y recourir quand la thérapeutique ne lui offre plus de ressources.

LOU LAPIN É LA LÈBRÉ.

FABLE

Par M. l'abbé BALDIT, Membre titulaire.

Lou mati d'un bel jour dé maï,
A péno coumençabo l'aoubo
A despléja dins l'er lous plissés dé sa roubo,
Un hosté des terrios, un lapin s'eimat maï,
Sons expérienço è sons bicé,
En fet dé ruso tout noubicé
Sourtit dé soun palaïs escur,
Seillounabo l'herbéto è sous cado pèsado
En perlètos d'argén s'enfujo la rousado.
Dé plasé nadabo soun cur.
Pourtabo soun houmaché à la joubé flouréto :
Anabo è rébénio del serpoulet à thy.
La douço haléno del mati
Fosio faïré as blachs la lébréto.
Lou ber bousquet èro émbaoumat
Des suabés parfums dé la plonto noubèlo.
La naturo èro fresso è bèlo.
E tout èro à souhet per soun béntré afamat.
A soun aisé aqui s'embucado,
Dins lou pus doux countentomén,
Car à sa taoulo noun mancabo
Qué bouon apétit soulomen.

Al resto, soun puat fosio bien soun oufîcé.
Broutabo à drécho à gaoucho, én amoun én abal,
Coumo un mestré baillén qué diou dé soun trabal,
Rétira tout lou bénéficé.
Mé dins nostré mourtel séjour,
Lou plasé duro pas toujour.
En effet, à la taoulo ou lou bonhur coubido,
Sé trobo dins caouqué flacou,
Uno amèro è traito licou,
Per émpouisouna nostro bido.
Lou brouteirou prénio soun tranquillé répas.
Uno courréntinéto arribo esfalanado.
Aquel gibié paouruc douplo è triplo lou pas,
Quon des chis la meuto afanado
O déjà sa pisto lébat.
Fraïrou, s'ou dis, saoubo-té bité ?
Baï sons perdré un moumén té cabi dins toun gité ?
Car ici brullo lou pabat.
Limiés è chassaïrés èn posto,
Bénoun tout drech battré la costo.
Soun tout-aro al pé del bousquet.
Malgré qu'èmbaoumé lou muguet,
Té laissés pas ténta per sa flou poulidéto.
As déjà prés dous moucélous,
Saoubo ta pel è ta biandéto.
Lou boou leur moustra dé talous.
L'oufficiouso courréntino,
Sons diré antre mot al lapin,
Claoux dins lou fourréou sa platino,
E bès l'ago del truc faï jouga l'escarpin.
Ero facillé, à méns dé noun l'i beïré gouto,
A sous sals, dé jucha qué n'obio pas la gouto.
La sachesso faï pas coumpagno ambé l'orguël.

Sons pénsa qué lous chis bon foundré à l'èmproubisto,
L'ou ménut del caïré de l'uël,
Sec lou lesté animal jusqu'à perto dé bisto.
Sé carro de l'ou beïré arpénta sons façous,
A trabès è rochs è bouissous,
E despléja soun long coursaché.
Dé sa poou sé ris tout soulet,
E sour al coussel lou pus saché,
Sé rémet à brouta la flou del serpoulet.
L'i trobo un noubel gous, uno oudou pus suabo :
Sé paìs et répaìs à plasé :
Baï, bé, faï sous tournechs, prén soun téms à l'ésé,
Tout en s'éloignén dé sa cabo.
Sons cessa per aco, d'arroundi soun saquet.
Lous chassaïrés déjà dins lou pus gron silénço,
Obion countournat lou bousquet.
E la troupo des chis, malgré sa pétulénço,
N'obio pas fach aousi lou méndré japomén.
Lou signal es dounat. Garo lou tramblomén,
E tout lou boulégo-meinaché !
La muto abido dé carnaché,
Soubré toutés lous pouéns fidèlo à sa leiçou,
Furétéjo per tout, jusqu'al dornio bouissou.
Lou paouret glaçat d'espoubénto,
Del gron pous dé la mor bei soun cors à l'abro.
N'es pas ségur pus tar de nétéjà soun gro,
Qué, quon l'aouro boufo, noun bénto.
Lou ménut es gandré layat.
Dé soun terrio lous chis soun mestrés,
E piei prou mal n'es pas brayat
Per saouba sa bidéto à trabès lous champestrés.
Régrèto, hélas ! un paou trop tar,

Dé n'abédré pas près lou coussel de la lèbré.
L'endor l'o déjà bis, l'i courré è sons retar,
D'un cop dé maïsso al trous lou garis dé la fièbré.
Lou joubén ènsènsiplé al pounchou del remor,
A toutés lous plasés sé libro è s'abandouno :
A plén coulié dins lou ma douno,
Sons pensa qu'al galop d'abalo dins la mor.
Junés géns qué barrat l'aoureillo
As coussels qué bous douno uno sacho amistat,
Per faïré bostro boulountat,
Espérat-bous à la pareillo.



La peste qui fut apportée à Marseille, en 1720, par un vaisseau venant de l'antique Sidon (Seyde), se déclara dans le diocèse de Mende vers le milieu du printemps de l'année suivante. Elle frappa d'abord la population de Salmon et de la Canourgue. Des cordons sanitaires furent établis et des lignes occupées par des troupes du Roi, pour empêcher toute communication avec le siége de cette épidémique et contagieuse maladie ; mais rien ne put arrêter la marche du fléau dévastateur. Il s'appesantit sur les villes de Marvejols et Mende et sur plusieurs autres localités du Gévaudan. Les bénéficiers du diocèse privés des révenus de leurs bénéfices, et ne pouvant faire face aux arrérages des décimes et autres droits qui pesaient sur eux, adressèrent une supplique au Roi, sollicitant de Sa Majesté l'obtention de la remise des impositions extraordinaires. Leurs fermiers en effet, ne pouvant ni lever leurs récoltes, ni vendre leurs denrées, avaient abandonné leurs fermes. Bon droit fut fait à leur requête. Le Roi, de l'avis de son conseil et des agents généraux du clergé de France, les déchargea d'une grande partie de leurs impositions, après l'exhibition du certificat du lieutenant principal du bailliage de Gévaudan, constatant la vérité.

Cette pièce m'a paru digne d'être insérée dans les Bulletins de la Société d'agriculture, d'autant plus qu'elle contient une énumération des lieux ravagés par cet épouvantable fléau.

L'abbé B*****

EXTRAIT

Des archives de la préfecture de la Lozère,

Par M. l'abbé BALDIT, membre titulaire.

Certificat délivré par le lieutenant principal du baillage, au secrétaire de la chambre ecclésiastique, dans lequel sont énumérés les villes, bourgs et paroisses du diocèse atteints de la peste, à l'effet d'obtenir la remise des décimes.

1722.

L'an mil sept cens vingt deux et le seizieme jour du mois de juin avant midy par devant nous Pierre Marcé conseiller du Roy Lieutenant principal en la cour royale du Baillage de Gévaudan, habitant de la ville de Mende, et dans notre maison d'habitation au dit Mende.

A comparû Messire Hugues Beraud, prêtre, Prieur de Noalhac, Beneficier et collegie du college de la sainte Trinité en l'eglise cathedrale du dit Mende, secretaire de la chambre ecclésiastique du diocese de Mende, faisant pour M. le sindic qui est absent à cause de la contagion et occupé hors de cette ville à secourir les lieux sains et affligés de ce diocese en qualité de vicaire general, lequel nous a exposé qu'il a besoin d'etablir au conseil du Roy la demande que le dit sieur sindic y doit former en don et remise de la somme de trente deux mille neuf cens huit liures, quatorze sols trois deniers, et generalement de tout ce que le dit clergé

peut deuoir à la recette provinciale de Lyon pour les annécs 1720, 1721 et 1722 des arrerages des decimes, don gratuit et autres droit que le dit clergé a accoutumé de payer au Roy, sur un état par nous certifié des paroisses de ce diocese qui ont été affligées de la contagion qui en a enlevé la plus part des habitans, fait cesser le commerce avec les dioceses et provinces voisines, et a fait renfermer les vingt six paroisses qui en ont eté frappées, dans des barrieres qui ne leur permettent aucune communication avec leurs voisins, et même tout ce diocese dans des lignes qui empechent de communiquer avec les etrangers, ce qui a mis hors d'etat les fermiers des benefices de pouvoir lever, n'i debiter les danrées qui produisaient aux titulaires de quoy fournir au payement des charges de leurs benefices, des paroisses de Salmont, de la ville et paroisse de la Canourgue, du bourg et paroisse de Baussac, de la paroisse de St Frezal prés la Canourgue, de la paroisse de St George de Levejac, de la paroisse de la Capelle, de la paroisse de St Germain du Teil, de la paroisse du Bruel del Py, de la paroisse de Chirac, de la ville et paroisse de Maruejols, du bourg et paroisse de St Leger de Peyre, de la paroisse de Montrodat, de la paroisse de Gabrias, de la paroisse de Grezes, de la paroisse de Brugers, de la paroisse de Ste Colombe de Peyre, de la paroisse de Barjac, de la paroisse de Balsieges, de la paroisse d'Ispagnac, de la paroisse de Quezac, de la ville et paroisse de Mende, de la paroisse de St Bauzille, de la paroisse de la Nüejols, de l'eglise sucursale du Chastel Nouvel, de la paroisse d'Altier et de la paroisse de Chasseradèz, toutes les susdites villes et paroisses situées dans le dit diocese, nous requerant comme pleinement instruit que toutes les susdites paroisses ont été affligées de la contagion, de vouloir lui en accorder nôtre certificat pour s'en servir en ce que de raison tant au conseil du Roy, que partout ou besoin sera pour y obtenir les sus

dits don et remise et telles autres graces qu'il plaira à Sa Majesté d'accorder audit Clergé qui se trouve dans l'impossibilité non seulement de payer les dites charges, et celles qui seront de nouveau imposées jusques à ce qu'il joüira librement de ses revenus, et de payer à ses creanciers les rentes des capitaux, qu'il a emprunté pour le rachat de la capitation et du dixieme, se trouvant même hors d'etat de pouvoir subsister faute de percevoir leurs revenus, la plus part de leurs fermiers ayant abandonné leurs fermes par les raisons cy dessus exprimées, et par la cessation de la culture d'une grande partie des terres des dites paroisses, et s'est signé,

Beraud secretaire de la chambre ecclesiastique.

Nous dit Lieutenant faisant droit a la requisition du dit Mr Hugues Beraud, certifions que les vingt six villes, bourgs et sus dites paroisses ont été affligées de la contagion, que les habitans qui les composent sont enfermes dans des barrieres, et le reste de ce diocese dans des lignes qui les empechent de communiquer avec leurs voisins, et que par ce moyen le commerce a entierement cessé dans ce pays de Géuaudan, en foy de quoy nous avons donné et signé le présent certificat pour servir et valoir en ce que de raison, l'avons fait contresigner par nôtre Greffier, et par icelui fait apposer le sceau de notre cour.

A Mende le seize juin mil sept cens vingt deux.

MARCÉ Lt P.Pal.

Par mon dit sieur Lieutenant principal,

MERCIER Greff^r^ Comis.

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE L'ANNÉE 1856.

Par M. l'abbé BOSSE.

Température.

La température moyenne de l'année 1856 a été à Mende :

5. 7 .... à 5 heures du matin.

11. 9 .... à midi.

7. 8 .... à 7 heures du soir..

Le maximum de chaleur a été à midi de 32. 5 le 13 août, et le minimum, à 5 heures du matin, de : — 8 au-dessous de zéro, le 29 décembre. Le mois le plus chaud a été: août, et le mois le plus froid : décembre. Le nombre des jours de gelée a été de : 82. Le minimum de la température a été de 2 degrés au-dessous de celui de 1855. D'un autre côté, le maximum a dépassé celui de 1855 de 1 degré et demi.

Malgré ce maximum, d'après nos observations, la moyenne de la température en 1856 a été un peu moins élevée que celle de 1855. C'est à peine en effet si, vers les derniers jours de mai, la chaleur a dépassé le *tempéré*; mai a eu lui-même 3 jours de gelée et 1 jour de gelée blanche. Elle s'élève enfin et subitement en juin, qui a aussi, vers son milieu, des jours à peine tempérés, pour arriver à son maximum vers les derniers jours de juillet et la première moitié d'août: vrais jours *caniculaires* et qu'on pourrait appeler *tropicaux* pour nous, car il faut remarquer qu'en réalité nous avons eu un *maximum* plus élevé que celui que nous donnons. Le maximum est celui de midi ; autre a dû être celui de 3 à 5 heures du soir. Il en doit être de même par rapport au minimum; autre est la température d'une heure fixe comme celle de 5 heures du matin en toute saison, autre est celle prise en suivant le lever du soleil.

PLUIE.

Le nombre des jours de pluie a été de 137 ; 4 de moins que pour l'année précédente. Il ne faudrait pas en conclure que l'année 1855 a été plus pluvieuse que l'année 1856. Si celle-ci semble avoir quelques jours pluvieux de moins, en revanche, la quantité d'eau que ses jours pluvieux ont fournie, fera placer cette année au nombre de nos années les plus calamiteuses.

Le torrent de *Merdanson* qui n'avait pas donné signe de vie depuis près de 15 ans, est venu en janvier et surtout à la fin de mai inspirer quelques craintes et rappeler au souvenir tout ce que l'imagination populaire lui prête sur ses ravages d'autrefois. On ne peut cependant nier qu'il n'y ait du vrai dans ce qu'on en raconte. Le lit actuel sur lequel il vient rouler ses eaux, qu'on pourrait appeler *furieuses*, car elles ne s'ouvrent passage qu'en bouleversant leur lit, en dénudant ses bords tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, traînant et tourmentant sans cesse les cailloux qu'elles rencontrent, en faisant entendre bien loin un mugissement sinistre; ce lit domine tellement la vallée qu'il traverse que, pour l'exhausser à ce point, il a fallu de puissantes éruptions de ces sources intermittentes. Dans les deux dernières éruptions, les eaux ont coulé de cinq à six jours; leur volume a souvent varié chaque jour, diminuant le matin pour augmenter le soir et vice versà ; elles s'ouvrent une issue sur plusieurs points du ravin et à des niveaux différents. Leur réservoir paraît reposer sur les marnes du *toarcien*.

Nos cours d'eau, sans causer les ravages qu'on a eu à déplorer ailleurs, sont sortis à deux reprises de leurs bords, et ont emporté, à la fin de mai, une partie des récoltes.

Cette trop grande abondance d'eau a produit encore des mouvements ou *glissements* considérables de terrain sur plusieurs points, notamment dans le Valdonnez et surtout auprès de Barjac.

Les couches de terre végétale sont toutes poreuses plus ou moins ; elles peuvent reposer sur des couches qui ne le sont pas du tout, comme les argiles. Si les eaux qui tombent à la surface sont trop abondantes, la terre végétale en étant trop saturée, les laissera filtrer, jusqu'à la couche d'argile, qui les retiendra toutes à sa surface sur laquelle l'action de ces eaux pourra seulement parvenir à former une espèce de boue.

Si nous supposons un terrain en pente, que la couche argileuse soit inclinée à peu-près dans la direction de la pente, que vers le sommet se trouve quelque source, qu'il survienne une trop grande quantité de pluie, la surface de la couche argileuse qui aura été ramollie en plusieurs endroits par l'eau de source, le sera sur une plus grande étendue, par la trop grande abondance d'eau de pluie qu'aura laissé filtrer la couche végétale, cette surface deviendra glissante. La couche végétale n'ayant plus de cohésion avec la couche argileuse, se trouvera sans support et glissera nécessairement dans un concours de circonstances favorables.

Or, c'est ce qui est arrivé auprès de Barjac.

Le versant méridional du mamelon, sur lequel sont les ruines du château de Cénaret, une des sept baronies du Gévaudan, est composé des débris de ce mamelon, débris très-poreux au sommet de la pente. Ces débris reposent sur une couche puissante d'une marne très-fine et qui plonge sous un angle considérable. Aux deux tiers de la pente coule une abondante fontaine. Après les pluies, si fréquentes de l'hiver et du printemps, arrive, dès le 28 mai au soir, à la suite d'un violent orage, une pluie fine et continue qui ne cesse que dans la nuit du 31 Ce terrain l'absorbe presque toute; elle filtre jusqu'à la couche marneuse. Celle-ci se trouvant délayée à sa surface, ne peut plus retenir les couches supérieures dont le poids se trouve augmenté par la quantité d'eau absorbée: et dès le 31 mai après midi, jusqu'au 3 juin,

à quelques mètres au-dessous de la fontaine, commencé un mouvement de terrain qui s'étend sur une largeur de 800 mètres sur une hauteur de 500 mètres, et offre sur toute cette étendue une horible image du chaos. Les terres qui se détachent au sommet, laissent à nu les roches sur une grande hauteur; elles poussent devant elles les terres inférieures, ici c'est une vaste conque au fond de laquelle ont été engloutis pêle-mêle les arbres dont-on voit à peine les branches, là ce sont des buttes dominées par des rochers crevassés qui ont été poussés d'en bas. Les chemins ont disparu, les murailles n'offrent plus de traces, les champs envahissent les pres, la confusion est telle que le propriétaire ne peut plus dire : là était ma propriété. (1) Le mouvement arrive jusqu'à la route impériale, qu'il couvre de débris en certains endroits, qu'il qu'il soulève en entier sur d'autres à une hauteur de 2 à 3 mètres, et renverse sur ses bords deux habitations avec leurs dépendances d'où l'on a à peine le temps de retirer les bestiaux et quelques meubles.

Ce glissement de terrain dont on gardera longtemps le souvenir, a cause des désastres qui en ont été la suite, n'est pas un fait isolé dans l'histoire géologique du pays, surtout dans la vallée du Lot et de ses affluents, où les couches marneuses apparaissent partout. Au village de Chabrits, commune de Mende, on garde le souvenir d'un glissement de terrain qui bouleversa une partie des communaux que ce village possède sur le versant du mont *Flagic*; à Mende, les anciens se souviennent du glissement entier d'un champ dans un pré aux environs de la *Boissonnade*; auprès de Banassac, on montre une châtaigneraie qui a glissé en entier avec ses arbres sur une étendue de plus de 100 mètres et qui disparaît

(1) Nous avons vu le 2 juin, un pauvre homme faucher sur un champ de son voisin, l'herbe des quelques mottes de sa petite prairie, que le mouvement du terrain n'avaient pas encore ensevelies.

peu à peu dans le Lot. Un grand nombre de dépressions de terrain dans cette vallée, notamment auprès du *Bois de l'Evêque*, près Badaroux, et la conque du faubourg de Lavabre, à Mende, paraissent ne pas avoir d'autre origine.

Nous avons dit que le nombre des jours de pluie pour 1856 a été de 137. Afin de diviser exactement le nombre de jours pluvieux pour chaque saison, nous laisserons décembre 1856 pour remonter à décembre 1855, et nous trouverons que ces jours pluvieux dont le nombre sera de 139, se divisent ainsi :

Pour l'hiver: décembre, janvier, février.......	32
Pour le printemps: mars, avril, mai...........	50
Pour l'été: juin, juillet, août	28
Pour l'automne: septembre, octobre, novembre.	29
Les jours de neige (1856)........	31
Les jours de brouillards	19
Les jours sereins..........................	116

VENTS.

Nombre de jours pendant lesquels chaque vent a soufflé :

N.	65	S.	63
N. E.	10	S. O.	50
E.	30	O.	72
S. E.	26	N. O.	50

Les vents les plus puvieux ont été : O. et S. O.

ORAGES.

Leur nombre a été de : 20 ; ils se divisent :

Pour l'hiver......	1	Pour l'été	10
Pour le printemps.	5	Pour l'automne.	4

Les jours de grèle ou de grésil, ont été de: 8; ils se divisent:

Pour l'hiver......	1	Pour l'été	3
Pour le printemps.	3	Pour l'automne.	1

Ces orages sont venus entre le S et le N. O ; principalement du S O Ils ont été en général peu considérables et l'on peut dire qu'ils n'ont été, pour le vallon de Mende, que des restes d'orages qui faisaient sentir ailleurs leurs funestes effets.

MÉTÉOROLOGIE.

Observations faites à Mende

Par M. l'abbé Bosse.

(Altitude : 743 m.)

1857.	HEURES.	Janvier.	Février.
TEMPÉRATURES MOYENNES en degrés centigrades.	5 heures du matin.	* — 4. 6	— 1. 9
	Midi.	1. 3	3
	7 heures du soir.	— 2. 3	1. 4
	Maxima.	7	6
	Minima.	— 14. 5	— 14
Jours de pluie		4	5
Jours de neige		12	3
Jours de gelée		24	13
Jours de gelée blanche		»	2
Jours de grêle ou de grésil		»	»
Jours de brouillard		3	2
Jours d'éclairs		»	»
Jours de tonnerres		»	»
Jours où le vent a eu les directions	N.	16	2
	N. E.	»	3
	E.	2	5
	S. E.	»	1
	S.	1	13
	S. O.	2	»
	O.	1	1
	N. O.	9	3
Jours où le vent a été généralement	Fort	4	7
	Variable	7	6
	Faible ou nul	20	15
Jours où le ciel a été généralement	Beau	5	4
	Nuageux	10	13
	Couvert	16	11

* Le trait — marque les degrés au-dessous de zéro.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Janvier et Février 1837.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr c.	fr c.	fr. c	fr c.	fr. c.
Florac	32,11	28,00	26,02	19,48	9,70
Meyrueis	31,56	28,65	24,84	21,93	9,29
Pont-de-Montvert . .	»	»	26,50	»	»
La Canourgue . . .	33,04	26,45	25,25	19,34	9,10
Saint-Chély	»	»	27,12	»	»
Marvejols.	27,82	27,42	27,08	19,80	»
Serverette	»	»	27,19	»	»
Langogne.	»	»	26,25	19,69	10,25
Mende.	33,00	28,87	26,64	18,88	10,00
Villefort	32,83	»	28,94	20,50	12,37
PRIX MOYEN. . .	31,37	27,83	26,75	20,03	10,47

Mende, impr. de E. IGNON. — 1837.

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1857.

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Rous ; De Ligonnès ; Chevalier, D. M.; l'abbé Baldit ; Laurens aîné ; l'abbé Gaillardon ; Laurens (Paulin) ; Second ; Monteils, D. M.; Ed. Ignon ; Portalié ; Bouniol ; Lambert-Pasque, membres titulaires ; Paparel; Oziol; l'abbé Pagès; Comandré, membres associés.

Graine de pin Laricio.

M. le Préfet, en transmettant à la Société de la nouvelle graine de *Pin Laricio*, prie M. le Président de vouloir bien lui rendre compte des résultats des semis qui ont été faits l'année dernière, afin qu'il puisse en donner connaissance, suivant sa demande, à M. le Ministre de l'agriculture, du

commerce et des travaux publics. M. le Président fait observer que de toutes les graines d'essences resineuses distribuées par le Gouvernement, celle de Pin Laricio a été généralement la plus difficile à lever dans notre pays, où on ne pourrait peut-être pas citer encore un seul exemple d'un semis bien réussi de cette graine. Quant aux graines remises à la Société en 1856, elles ont servi à plusieurs semis soigneusement faits, particulièrement au domaine de Malavieille et sur les terrains de la Société; mais il n'est pas possible de dire encore quel en sera le résultat définitif. Aussitôt que ce résultat sera acquis il en sera donné communication à M. le Préfet.

Collection minéralogique.

M. Nadal, directeur des *Mines Royales* de Villefort et Vialas, annonce qu'il a prié M. Winmer, ingénieur en chef de la compagnie, de s'occuper d'une collection minéralogique et des produits locaux pour être adressée à la Société. « Je suis heureux, ajoute M. Nadal, d'être appelé en cette circonstance à seconder les vues de la Société dans les voies du progrès qu'elle s'efforce d'ouvrir pour un département qui est bien largement rétribué sous le rapport des richesses minérales. »

M. le Secrétaire est chargé d'adresser à M. Nadal les remerciements de la Société.

Livres d'agriculture pour l'orphelinat du Choisinets.

M. Raymond-Ducros, de Castres (Tarn), ayant visité récemment l'orphelinat agricole du Choisinets, situé dans la commune de St-Flour-de-Mercoire, canton de Langogne, a eu l'heureuse idée de le doter d'une petite bibliothèqu

d'ouvrages d'agriculture. Il a confié à la Société le soin de choisir ceux qui peuvent convenir le mieux, et lui a envoyé la somme de 40 fr. pour leur acquisition.

La Société est à la fois touchée de la confiance qui lui est accordée et reconnaissante de l'avantage procuré à un établissement que la Lozère se félicite de posséder. L'expression des sentiments qu'elle éprouve, à cette occasion, sera transmise au bienfaiteur. MM. De Ligonnès, l'abbé H. Vidal et P. Laurens sont chargés de remplir ses généreuses intentions, en s'entendant avec le directeur de l'orphelinat.

Nominations.

Sont nommés :

Membre titulaire.

M. De Roquetaillade, propriétaire, à Rouveret, commune de la Malène.

Membres associés.

MM. L'abbé Rey, professeur de seconde au petit séminaire de Chirac.

Buffière aîné, propriétaire, à Aumont.

Alcher, maitre de chœur de la cathédrale, à Mende.

COMPTE-RENDU

DE L'OUVRAGE INTITULÉ : *Notes sur l'agriculture des cantons granitiques du département de la Lozère.*

4e ARTICLE.

DES PRAIRIES NATURELLES. DES ASSOLEMENTS. DES ARBRES.

QUELQUES MOTS SUR CETTE QUESTION : *Les pins repoussent-ils du pied quand ils ont été récépés ?*

Par M. M. Th. ROUSSEL, Président.

Nous avons consacré, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, trois articles du *Bulletin* de nos séances à présenter une analyse étendue, et autant que nous l'avons pu une appréciation imparitale de l'ouvrage publié par M. de Morangiés sur l'agriculture de nos cantons granitiques. Il nous reste à faire connaître les derniers chapitres de cette publication. Les renseignements donnés par rapport à *la formation des prairies*, au *défrichement des prairies anciennes*, au *dessèchement*, à *l'irrigation*, à *l'entretien des prés*, à *la récolte et à la conservation des foins*, à *la détermination de la valeur nutritive des fourrages*, et enfin à *l'exploitation et à l'entretien des pâturages*, occupent environ 20 pages, qui auraient besoin d'être citées intégralement, tant à cause de l'importance majeure de ces questions pour nos cultivateurs de la Montagne, qu'à cause de l'impossibilité de faire aucun retranchement à ce que dit l'auteur. L'art de *créer* ou plutôt de *construire* des prairies naturelles,

est tellement essentiel, il est si peu avancé dans nos montagnes, que nous aurions voulu le voir exposé moins sommairement dans les *Notes*. Il y aurait là le sujet d'un travail spécial, dans lequel on mettrait utilement à contribution l'expérience des Belges et surtout des Allemands qui ont donné un nom particulier à cette opération.

M. de Morangiés considère comme devant être défrichée *toute* prairie, qui n'étant pas trop pâturée et étant irriguée ou fumée ne donne pas des produits convenables. Il semble préférer le défoncement à la charrue à l'écobuage ou brulis des gazons. Ce dernier procédé ne lui parait avantageux que lorsque le sol est légèrement marécageux. Le défrichement terminé, au lieu de rétablir immédiatement la prairie, il déclare avoir pratiqué avec succès la rotation culturale suivante : 1re *année*. Avoine semée au printemps sur le labour d'hiver. Immédiatement après la récolte, hersages énergiques répétés, suivis d'un coup de rouleau sur lequel on sème de la spergule consommée sur place par les moutons et les vaches. Labour avant l'hiver.

2e *année*. Hersage, spergule semée comme ci-dessus, consommée de même. Labour très-léger, sur lequel on sème des raves et du blé noir. Après leur récolte on nivelle le sol; on l'épierre aussi parfaitement que possible. On laboure.

3e *année*. Au printemps, sur le même labour d'hiver, hersage, semailles d'avoine et de graines de foin; roulage. — La prairie est alors rétablie.

Le paragraphe relatif au *dessèchement* et à *l'irrigation* suggèrent des observations analogues : les conseils donnés par l'auteur sont excellents; mais une matière aussi importante et aussi mal connue aurait eu besoin d'être traitée d'une façon plus complète.

A propos de la *récolte du foin*, l'auteur dit avec raison : « il n'est pas douteux que l'on pourrait avancer chez nous l'époque de la fauchaison, si nos herbages n'étaient pas soumis au printemps, à une dépaissance intempestive et trop souvent effrénée.... » Le fanage, ajoute-t-il, s'effectue en général avec une lenteur désespérante, qui nuit à la qualité du foin, etc.... Voici comment on opère dans les contrées où l'agriculture est plus avancée : tout ce qui est coupé avant 9 heures du matin est étendu avec des rateaux ou des fourches ; à midi le foin est retourné ; puis après 6 heures du soir on le réunit en petits tas ; ce qui est fauché depuis 7 heures du matin reste en andains toute la journée. Le lendemain après la rosée on étend ces andains ainsi que l'herbe fauchée depuis le matin, après quoi on étend les petits tas de la veille que l'on réunit par 3 ou 4 les uns auprès des autres, afin d'en former promptement des moyens tas, vers le soir ou s'il survenait de la pluie.

« L'herbe ainsi étendue est remuée et étendue à plusieurs reprises; le 3e jour on étend ces moyens tas; on les retourne une ou deux fois et le soir on peut les rentrer ou les réunir plusieurs ensemble pour en faire de gros tas. Le foin s'y échauffe un peu, sue et acquiert ainsi plus de qualité. On le rentre le matin après la rosée. »

« Nous construisons mal les grands tas, de la contenance d'un char environ, que le mauvais temps nous force quelque fois d'élever à la hâte; pour qu'ils soient impénétrables à l'eau, il faut ranger le foin par couches successives et soigneusement posées par un homme monté sur la meule et qui trépigne fortement les brassées de foin qu'on lui passe. Cette meule élevée à la hauteur de 3 à 4 mètres, doit se terminer en forme de dôme et être peignée avec soin sur tout son pourtour; si elle est bien construite elle ne peut être péné-

trée par les pluies de plusieurs jours et pour sécher les parties atteintes il n'est besoin que de les arracher et de les éparpiller au soleil. »

Plus loin l'auteur blâme la coutume du pays de rentrer les chars de foin tout chargés. « Au lieu, dit il, de laisser divaguer sur le fourrage déjà étendu, les bœufs qui le salissent de leurs déjections, il vaudrait mieux décharger à la porte, et employer la fourche pour le ranger par lits très-serrés. Ce serait assurer sa dessication, intercepter les courants d'air qui lui nuisent, éviter la moisissure qui attaque toujours quelques unes de ses parties. Il résulterait encore d'un arrangement méthodique que l'on gagnerait de la place là où les greniers sont à peine suffisants. »

L'auteur présente comme basées sur les renseignements les plus précis les indications réunies dans trois tableaux sur la valeur nutritive comparée de divers fourrages et sur les rations alimentaires des animaux. D'après cette assurance, nous croyons intéressant de reproduire ici ces tableaux :

TABLEAU N° 1.

Valeur nutritive du foin comparée à celle de la paille et autres fourrages.

FOIN DE PRAIRIE naturelle.	Paille de seigle.	Paille d'avoine.	Paille d'orge.	TRÈFLE				Spergule.	Sarrasin vert.	Choux-Cavaliers.	Ajonc.	POIS JAROUSSES VESCES	
				Porte-graine.	Fauché en fleur et fané.	Vert.	Incarnat.					Battues.	Fanées.
100 kilos équivalent à	kil. 300	250	250	100	90	425	450	80	460	600	150	150	90

TABLEAU N° 2.

Valeur nutritive du foin comparée à celle des céréales, des racines et des légumineuses.

FOIN DE PRAIRIE naturelle.	CÉRÉALES				RACINES					LÉGUMINEUSES.		
					Pommes de terre		Raves.					
	Seigle.	Avoine.	Orge.	Sarrasin.	Fraîches.	A la fin de l'hiver.	Fraîches.	A la fin de l'hiver.	Topinambours.	Pois.	Vesces.	Jarousses.
100 kilos équivalent à....	kil 50	59	50	64	200	300	400	650	200	45	45	45

TABLEAU N° 3.

Poids des rations nécessaires aux animaux de pure race Lozérienne des cantons granitiques.

ESPÈCES D'ANIMAUX.	FOIN.	PAILLE.	POIDS TOTAL.
Vaches laitières.	9 kilogr.	3 kilogr.	12 kilogr.
Bœufs d'atelage.	9	5	14
Elèves d'un an et au-dessus.	9	2	11
Moutons adultes.	1	1/2	1 1/2
Brebis mères	2	»	2
Agneaux en sevrage.	1/2	»	1/2
Chevaux.	6	4	10

Les premières pages formant le chapitre consacré aux assolements offrent encore des passages bons à reproduire. L'auteur dit sagement qu'avant de se lancer dans un système de rotation, il est bon de « suivre d'abord en le perfectionnant le mode de culture établi, c'est-à-dire soigner les labours, répandre de la graine de trèfle sur les seigles et les céréales de printemps, semer des jarousses ou de la spergule dans les champs disponibles, profiter enfin de la jachère pour donner des cultures plus profondes et commencer à nettoyer sol. »

« En général, dit encore M. de Morangies, la première chose à faire en commençant un assolement, c'est de défoncer la terre par un labour profond et de le fumer le plus possible, eu égard à la quantité d'engrais dont on dispose. Si l'on commence le cours des récoltes par une jachère complète, il faudra la limiter à l'étendue sur laquelle on pourra répandre 25 à 30 chars de 14 à 15 quintaux de fumier par hectare.

« Si la malpropreté du sol ne nécessite pas une jachère morte et que l'on cultive des plantes qui la remplacent, pommes de terre; raves, etc., on ne devra labourer que l'espace sur lequel on pourra répandre 40 ou 50 chars de 14 à 15 quintaux de fumier par hectare; cette proportion pourrait diminuer un peu et n'être que de 20 à 25 chars de 14 à 15 quintaux, si l'on opérait sur des fonzals, ou si l'on semait du sarrasin ou de la spergule au lieu de racines, parce que ces plantes coupées vertes améliorent le sol.

« Avant d'introduire dans un assolement les plantes étrangères au pays, on fera bien de les cultiver sur une petite étendue de champ afin de n'être pas exposé plus tard à faire école sur école, etc., etc. »

M. de Morangiés blâme également l'assolement traditionnel de nos cantons granitiques : jachère, seigle, et l'assole-

ment de 3 ans appliqué aux terres de choix : pommes de terre ou raves ; orge ou avoine ; seigle. Ces deux assolements ne sont bons, dit-il, qu'à fatiguer les terres, parce qu'ils ne produisent point de fourrage et qu'une céréale d'hiver succède à une céréale de printemps. En règle générale un assolement ne peut être réellement profitable que lorsque :

1° Il est combiné de telle sorte qu'il restitue et au-delà à la terre, les principes fertilisants consacrés à la production des denrées épuisantes qui ont été rendues et non consommées par les animaux de l'exploitation.

2° Lorsqu'une récolte améliorante, un fourrage ou des racines, succède à une culture épuisante.

3° Quand les céréales n'exigent ni de soins exceptionnels, ni des frais de cultures, hors de proportion avec les bénéfices qu'elles peuvent donner.

4° Enfin lorsque par le choix judicieux des plantes que l'on cultive, on sait se mettre à l'abri des éventualités provenant des saisons, du climat ou de toute autre circonstance fâcheuse. Or, avec notre manière de cultiver, ces conditions ne sont jamais remplies, car le bétail n'ayant pas de fourrages à consommer à l'étable, passe tout l'été dans les pacages où il laisse des engrais qui ne profitent pas aux terres cultivées ; la jachère ne recevant d'autre fumure que celle du parcage, ou celle très-insuffisante qui est fournie la nuit, par les bêtes à corne, très-maigrement nourries le jour ne peut produire que des céréales qui ne sont ni belles ni abondantes.... »

On peut parvenir sans trop de difficultés, suivant l'auteur, à sortir de la culture ordinaire, si l'on procède avec ménagement, avec suite et patience conformément au conseil qu'il donne, de chercher avant tout un supplément de fourrage, afin de pouvoir mieux entretenir le bétail que l'on possède

et en obtenir plus d'engrais. On hâte ainsi l'instant où l'on peut fumer à son maximum la première sole.

L'auteur complète ce chapitre en présentant une double série de modèles d'assolements que nous croyons devoir transcrire ici. La première est applicable surtout à un domaine dont l'élève et l'engraissement sont le principal produit; la seconde concerne plutôt un domaine où les céréales sont le produit principal et le bétail le produit secondaire.

PREMIÈRE SÉRIE.

Assolement de 4 ans.

1re *année*. Pommes de terre, raves ou topinambours, avec fumier.
2e Avoine ou orge avec graine de trèfle.
3e Trèfle.
4e Seigle sur chaume de trèfle.

Ou bien (*si l'on a peu de fumier*)

1re *année*. Spergule. 2 récoltes, l'une fauchée, l'autre pâturée.
2e Avoine ou orge.
3e Jarousse ou spergule pâturée.
4e Seigle sur chaume de ces plantes, fourrages.

Assolement de 5 ans.

1re *année*. Pommes de terre ou raves avec fumier.
2e Avoine, orge ou sarrasin avec graine de trèfle.
3e Trèfle fauché.
4e Trèfle pâturé.
5e Seigle sur chaume de trèfle.

Assolement de 7 ans.

1re *année*. Jachère fumée.
2e Seigle sur lequel on répand au printemps du trèfle blanc.
3e 4e et 5e Trèfle pâturé.
6e Seigle sur trèfle rompu.
7e Spergule.

DEUXIÈME SÉRIE.

Assolement de 4 ans

1re *année*. Jachère fumée avec seigle.
2e Seigle avec grains de trèfle.
3e Trèfle fauché.
4e Seigle ou avoine.

Assolement de 3 ans.

1re *année*. Pommes de raves fumées.
2e Orge, avoine ou sarrazin avec trèfle.
3e Trèfle fauché.
4e Seigle avec chaume de trèfle.
5e Avoine.

Ou bien.

1re *année*. Pommes de terre ou raves fumées.
2e Orge, avoine.
3e Spergule, jarousse pour fourrage.
4e Seigle.
5e Pois.

L'auteur observe que dans tous ces exemples d'assolement le seigle est considéré comme céréale principale ; « mais avec le temps, ajoute-t-il, une culture rationnelle et surtout l'emploi des prairies artificielles on pourrait lui substituer le froment dans la plupart des exploitations. »

Ici, nous pensons que M. de Morangiès se fait un peu illusion et laisse de côté un point capital pour la substitution du froment au seigle dans nos terres granitiques : ce point est le *chaulage*, sans lequel une récolte de froment ne sera jamais, dans la *montagne granitique*, qu'un fait exceptionnel et accidentel. Cette question a été déjà traitée quelquefois dans notre *Bulletin*, à propos des résultats si remarquables du chaulage des terres granitiques du Limousin et de la Marche.

Le 6e et dernier chapitre de l'ouvrage qui nous occupe

est consacré aux arbres et aux bois. La première section nous a paru contenir un résumé des conseils que Rozier, et récemment surtout M. Dubreuil ont donnés sur les soins que réclament les pépinières et les arbres. La deuxième section relative aux plantations, aux semis et à l'amenagement des bois, contient à peine 4 pages. Après avoir dit que *l'exploitation des bois telle qu'elle s'effectue aux environs du Puy, est la seule possible avec les arbres venant dans un terrain pauvre.* L'auteur ajoute : « *il serait difficile et fastidieux de décrire ici les opérations auxquelles on a recours pour convertir une pinatelle en taillis et le mieux serait d'aller apprendre à pratiquer soi-même sur les lieux les procédés en usage.* »

Nous ne saurions admettre cette façon d'abréger une description en renvoyant les lecteurs, là où la plupart d'entr'eux ne pourront jamais aller. Ce procédé sommaire est d'autant moins admissible dans ce cas particulier que M. de Morangiés déclare écrire surtout pour les paysans qui ne peuvent guère voyager et qu'il s'agit d'ailleurs d'une question fort intéressante et très-peu connue chez nous, quoique nous soyons voisins de la Haute-Loire.

En me rendant moi-même au Puy, dans le courant de 1855, je fus très surpris d'entendre raconter que dans certaines parties de l'ancien Velay, on faisait des taillis de pin et que ce mode d'exploitation était assez avantageux. Malgré quelques exemples analogues relatifs à des mélèzes ou même à des Laricio, qui après avoir été coupés au pied auraient produit des repousses, exemples que j'avais lus dans différents auteurs et qui m'avaient paru signalés comme des faits exceptionnels, je ne pouvais admettre qu'à grand peine le fait d'une exploitation régulière en taillis de végétaux résineux pour lesquels l'expérience et la physiologie semblent avoir établi cette règle générale, qu'une fois coupés, ils ne repous-

sent pas. L'expérience de tous les jours, dans nos cantons granitiques, permet du moins d'établir cette règle comme absolue pour le *pin sylvestre.* J'ai fait, en conséquence, quelques démarches pour avoir de plus amples informations sur les *taillis de pin de la Haute-Loire* et j'espère que notre collègue M. Henry Doniol, devenu propriétaire de la terre du Ronzet et voisin des pays où a lieu ce genre d'exploitation, ne tardera pas à me fournir le moyen de présenter à cet égard à la Société de plus amples renseignements.

Quoiqu'il en soit, les recherches que j'ai eu occasion de faire depuis lors sur ce point dans quelques livres et notamment dans le remarquable ouvrage sur les *conifères*, par M. Carrières, me permettent d'ajouter quelques mots en explication du fait singulier dont il s'agit. Bien que M. Carrière nie d'une manière absolue la possibilité d'exploiter en taillis aucune espèce de conifères, il admet cependant celle *d'un rebourgeonnement après une troncation faite à une certaine distance, à un mètre par exemple du sol.* « Dans ces cas, dit-il, la partie du tronc restée hors de terre suffit pour attirer une quantité de sève capable de faire développer les yeux latents placés dans la partie inférieure de l'arbre. Ces yeux existent toujours en effet puisque primitivement cette partie était couverte de feuilles, et que de même que tous les autres végétaux chacune d'elles porte à sa base un bourgeon qui ne se développe que dans des circonstances particulières. » C'est de la sorte que M. Carrière explique comment divers végétaux résineux des genres Tuya, Biota, Cupressus, Picea, Juniperus, avec lesquels on fait des rideaux de verdure, peuvent être coupés tous les ans, et que ce rabattage leur fait produire un plus grand nombre de branches; mais M. Carrière soutient que tous ces végétaux périraient s'ils étaient véritablement récépés. C'est pourquo il révoque en doute les faits cités par divers auteurs de coni-

fères exotiques, tels que le *sequoia sempervivens*, les *pinus pumilio*, *uncinata*, *canariensis*, qui repousseraient du pied et pourraient être exploités en taillis.

Nous ne saurions émettre d'opinion sur ces derniers faits rapportés par des voyageurs ; mais les faits qui se passent dans la Haute-Loire, c'est-à dire presqu'à nos portes, ne nous paraissent que plus dignes d'être observés de près et attentivement étudiés, par un homme aussi compétent et aussi bien placé pour cela que M. de Morangiés.

En terminant cette analyse faite dans un esprit aussi éloigné des rigueurs de la critique que des platitudes de la flatterie, nous aimons à remercier encore une fois l'auteur des services qu'il a rendus à l'agriculture Lozérienne par ses exemples autant que par ses bons conseils. Il a promis de compléter son œuvre par la publication d'une *seconde partie* consacrée aux *animaux domestiques*, qui sont la principale fortune agricole des cantons granitiques. Nous prenons acte de cette promesse, espérant qu'elle sera remplie bientôt. Nous tiendrons alors, à notre tour, un nouvel engagement que nous prenons avec plaisir envers la Société et les lecteurs du Bulletin, celui de rendre compte de ce second travail avec l'indépendance qui nous convient et dont nous venons de donner la preuve, de même qu'avec les égards dûs à l'auteur et le soin qu'exige le sujet.

Culture de l'Amandier dans les Rives du Tarn.

Un de nos plus honorables collègues, qui a désiré garder l'anonyme, a adressé à la Société pour l'exposition du concours régional, six échantillons différents des principales espèces d'amandes, qui se récoltent sur nos rives du Tarn, particulièrement dans le canton de Ste-Enimie. Cet envoi est accompagné de la notice suivante sur la culture de l'amandier dans notre contrée :

L'amandier doit être semé vers la fin de septembre, tandis que l'amande se dépouille de son enveloppe; plus tard il serait à craindre que le germe ne fut desséché et qu'il ne poussât pas. Au mois d'avril suivant, on voit apparaître le jeune amandier. Toute la culture que demande ce jeune plant consiste à bêcher de temps en temps la terre ; ainsi on détruit toutes les mauvaises plantes qui pourraient empêcher son développement. Pour peu qu'on en prenne soin dans la première année, il pousse une tige d'un mètre de hauteur ; mais, comme en général il est nécessaire que cet arbre ait une tige plus élevée, il faut au commencement de la seconde année, couper toutes ses branches, et, cette année là il grandit suffisamment. On répète cette opération au commencement de la troisieme année, et on abat sa cime à une hauteur d'un mètre cinquante centimètres. Ce printemps là il pousse de nouvelles branches sur lesquelles ont le greffe, vers la fin du mois de juin suivant. L'amandier se greffe toujours sur l'amandier et en flute, je ne sâche pas qu'on l'ait jamais greffé sur un autre arbre et d'une autre manière. Il y a avantage qu'il soit greffé tandis qu'il est en pépinière, cela l'avance pour le produit. Alors il commence à donner du fruit deux ou trois ans après qu'il a été planté. Pour qu'un amandier donne du fruit il n'est pas nécessaire qu'il soit greffé ; les cultivateurs ont remarqué cependant que quand il l'est, il

donne un fruit plus beau et plus abondant. Le terrain calcaire est le seul qui convient à l'amandier. Je ne pense pas qu'on en ait guère vus dans le terrain granitique ou schisteux, et si jamais on a essayé d'y en planter quelqu'un, il a été toujours rabougri et n'a pas donné de fruit. Il lui faut un climat doux ; il ne donne pas de fruit a une hauteur au-dessus de six cents mètres du niveau de la mer, parceque, comme cet arbre fleurit en hiver ou au commencement du printemps, dans une région plus élevée, les gélées détruisent sa fleur ou son fruit.

Cet arbre ne demande pas une très-grande culture ; on le voit quelquefois naitre dans une terre en friche, il s'y développe, il est vrai, très-lentement, mais il ne reste pas que de donner une certaine quantité de fruit, pourvu qu'on ait soin de retrancher une partie de son bois tous les trois ou quatre ans. Quoique le terrain où il est planté ne soit pas très profond, il ne laisse pas de se développer, on le voit quelquefois bien vigoureux sur un rocher couvert de quelques pouces de terre. Une épaisseur de 25 centimètres suffit pour le garantir de la sécheresse et pour l'alimenter. On doit planter l'amandier comme presque tous les autres arbres, depuis le commencement de décembre jusqu'à la fin de mars : pour cela on arrache l'arbre qu'on veut planter avec beaucoup de soin, afin de lui conserver autant de racines que possible ; ensuite on creuse une fosse d'un mètre carré de superficie, et d'un demi mètre de profondeur ; cela fait, on étend les racines de l'arbre avec beaucoup de soin, et on les recouvre d'nn peu de terre bien légère, il serait bon d'y mettre un peu de fumier, cependant ce n'est pas absolument nécessaire, dans tous les cas on couvre les racines de quinze ou vingt centimètres de terre jusqu'au moment des chaleurs où on a soin de remplir toute la fosse. Deux ou trois ans après qu'il

a été planté un amandier donne du fruit : s'il est planté dans un bon terrain, s'il est tant soit peu cultivé, il peut donner un double décalitre d'amandes ; comme l'amandier est un arbre qui vieillit beaucoup, (il n'est pas rare d'en voir qui ont plus d'un siècle d'existence), le produit va croissant pendant longtemps : pourvu qu'il soit cultivé, il peut donner jusqu'à un hectolitre d'amandes ; il est rare cependant de voir des amandiers qui donnent un tel produit. Un grand avantage qu'on trouve dans la culture de l'amandier, c'est que, comme cet arbre a la feuille très-petite, et que d'ailleurs on élague ses branches tous les trois ou quatre ans, il n'est jamais guère touffu, et par conséquent son ombre n'est pas malfaisante ; ainsi, quoique un champ soit bien complanté en amandiers, on peut y planter des pommes de terre, y semer du blé et des légumes de toute espèce, sans que l'ombre des amandiers nuise à la récolte. M. B..... propriétaire à Ste-Enimie, a un champ d'une contenance d'un hectare cinq ares cinquante centiares, où il a planté depuis quinze ans, près de trois cents amandiers; avant cette plantation, ce champ était cultivé en trois soles: pommes de terre, froment et orge. il y récoltait tous les ans cinquante hectolitres de pommes de terre, quatre hectolitres de froment et cinq hectolitres d'orge ; depuis sa plantation il a continué dans ce champ le même genre de culture, et il n'a pas remarqué de diminution dans le produit, à moins qu'elle ne fut occasionnée par la grêle, par la sécheresse, ou la maladie des pommes de terre, et cependant la récolte des amandes est abondante : dans ce champ seul il en récolte jusqu'à trente hectolitres, ce qui double le produit de son champ. Il n'en faut pas d'avantage pour démontrer que la culture de l'amandier peut-être très avantageuse aux pays dont le climat et le terrain peuvent convenir à cet arbre. A Ste Enimie on l'a parfaitement compris. Depuis vingt cinq ans, les propriétaires s'y sont appli-

qués d'une manière toute particulière à planter cet arbre ; déjà le nombre des amandiers y a quadruplé. Avant 1830, on n'y aurait compté guère plus de quatre mille amandiers et aujourd'hui le nombre doit s'élever à près de seize mille. Il faut espérer que dans quelques années encore il aura doublé et si on y plante tout le terrain qui pourrait être planté, le nombre des amandiers, à un temps donné, pourrait s'élever de soixante à quatre-vingt mille.

Une des causes qui ont beaucoup retardé les progrès de la culture de l'amandier dans les gorges du Tarn, c'était d'abord le manque de routes qui rendait le transport des amandes difficile et très dispendieux et diminuait, par conséquent, le prix de cette récolte ; avant 1830 un hectolitre d'amandes se vendait de 6 francs 50 à 8 francs 50 ; une autre cause, c'est les guerres de l'empire. Pendant ce temps là non seulement les cultivateurs ne plantaient pas des amandiers, mais même plusieurs les arrachaient, les amandes n'ayant aucune valeur à cause de la cherté du sucre ; car le prix des amandes est en raison inverse de celui du sucre : plus le sucre est cher et moins les amandes sont chères. Comme aussi l'expérience démontre chaque année que moins les amandes sont abondantes, moins elles se vendent, et plus elles sont abondantes plus elles se vendent ; ainsi une année où la récolte des amandes aura été mauvaise, l'hectolitre se vendra de 15 à 16 fr. et une année où elle aura été très-abondante l'hectolitre se vendra de 20 à 23 fr. Cette différence provient de la concurrence que se font les acheteurs ; lorsque la récolte est mauvaise, peu de personnes entreprennent le commerce des amandes parce qu'il n'en vaut pas la peine, alors le cultivateur est obligé de les donner pour ce qu'on lui en offre, tandis que lorsque la récolte est abondante plusieurs personnes en achètent et font à qui en donnera le plus. Il résulte de tout cela qu'on ne doit pas crain-

dre que le développement de la culture de l'amandier fasse diminuer le prix des amandes ; au contraire plus elle prend de l'accroissement et plus les amandes se vendent cher ; car alors qu'à Ste-Enimie on récoltait 300 hectolitres d'amandes, elles donnaient un produit de deux mille francs et aujourd'hui qu'on peut y récolter une bonne année 600 hectolitres d'amandes, elles y donnent un produit de 12,000 fr.

Les espèces d'amandes sont très-variées, chaque arbre donne pour ainsi dire un fruit différent, alors qu'ils n'ont n'ont pas été greffés. Comme parmi ces espèces il en est qui présentent plus d'avantages au cultivateur, il est à regretter qu'ils ne les choisissent pas lorsqu'ils greffent leurs arbres. En général les espèces qu'on récolte à Ste-Enimie ou aux environs sont plus estimées que celles qu'on récolte à Milhau, quoique plus petites que ces dernières ; le motif de cela c'est qu'elles donnent un cinquième d'amandons de plus et que ces amandons sont plus fins. Je ne doute pas que la Société d'agriculture n'étudie cette branche de produits et qu'elle ne prenne des moyens pour l'encourager et la perfectionner. Elle améliorera ainsi le sort de la population la plus misérable du département ; population qui mérite d'autant plus qu'on s'occupe d'elle, qu'on peut la citer comme la plus sobre et la plus laborieuse du département. Elle a une répugnance extrême pour la mendicité et elle n'a recours à ce dernier moyen que lorsqu'elle n'a plus d'autre ressource et qu'elle ne trouve pas du travail.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

Le Monastère et le Collége de St-Benoit et St-Germain, fondés à Montpellier, par le Pape Urbain V.

Par M. TH. ROUSSEL, Président.

J'ai eu l'honneur de soumettre à l'indulgente attention de la Société différents morceaux historiques, détachés d'un travail déjà ancien et encore inédit sur le Pape Urbain V. Ces fragments tendaient à donner la preuve et une sorte de mesure de l'affection de ce pontife pour son pays natal et en même temps pour la ville de Montpellier, premier asile de sa jeunesse studieuse et premier théâtre de ses succès dans l'enseignement du droit. Dans une de ces lectures j'ai fait connaître la fondation et les vicissitudes du *Collége de St-Mathieu* ou *Collége des 12 médecins de Gévaudan*, dont les vestiges se sont perpétués presque jusqu'à nos jours. J'exposerai sommairement, dans les pages que je vais lire, l'histoire d'un autre établissement, beaucoup plus important et qui devait être, dans la pensée du fondateur, un monument grandiose de sa bienfaisance, tout à la fois envers ses compatriotes et envers la *grande famille de St-Benoit*, ainsi qu'il appelait lui-même, l'ordre des Bénédictins, dont il avait été successivement un des fils les plus pieux et l'un des chefs les plus vénérés, comme abbé de St Germain d'Auxerre et de St-Victor de Marseille. Dans cette fondation, qui porte le titre de *Monastère de St-Benoit et de St-Germain*, on trouvera un souvenir donné à tout ce qu'Urbain V a aimé et honoré le plus, c'est-à-dire le Gévaudan et Montpellier, les études de droit et la gloire des patrons de son ordre, S. Benoit.

S. Germain d'Auxerre et St Victor de Marseille. Ces souvenir se sont évanouis aujourd'hui. Les révolutions politiques, l'agrandissement de Montpellier et la translation dans ses murs de l'évêché de Maguelone, les envahissements du clergé séculier de ce diocèse, favorisés par les rois et par les papes eux-mêmes, tout à conspiré contre l'œuvre d'Urbain V. On a, nous oserons le dire, oublié le respect dû à ses volontés; les revenus de ses dotations ont été détournés de leur destination première; l'église qu'il avait placée sous l'invocation de S. Benoit et S. Germain a été dédiée à S. Pierre; et on a négligé même jusqu'à cette heure de rappeler par une simple inscription que cette belle église, qui est encore la cathédrale de Montpellier, et que les vastes cloitres où s'est établie la faculté de médecine sont les débris du monastère de S. Benoit et de S. Germain et l'une des grandes œuvres du Pape Urbain V.

La pensée de cette fondation semble avoir pris place de bonne heure dans l'esprit du Pontife. Elle y précéda, sans aucun doute, celle de la fondation du *Collége de S. Mathieu*. La Bulle de fondation de ce dernier est, comme on l'a vu, du 25 septembre 1369, tandis que les démarches et probablement les premiers travaux relatifs au monastère de S. Benoit et de S. Germain, sont antérieurs à 1367 et au voyage que ce pape fit cette année pour poser lui-même la première pierre de l'église et inspecter de ses yeux les grands travaux de défense et d'utilité publique, sur lesquels nous avons donné quelques renseignements dans un article inséré au N° de septembre et octobre 1856 du *Bulletin* de la Société.

Nous avons rapporté ailleurs dans le cours de l'histoire d'Urbain V, les détails du séjour de ce pontife dans sa ville de prédilection, qu'il avait voulu revoir une dernière fois, avant de quitter les rives françaises et de partir pour

Rome, où il méditait de rétablir la chaire de St-Pierre. A la nouvelle de sa venue, les habitans de Montpellier, ivres de joie, lui préparèrent la réception la plus magnifique : la population entière se porta en procession au-devant de lui, ayant à sa tête le clergé, paré de ses plus riches ornements, les officiers du roi de France, les consuls de la cité, les consuls maritimes, tenant en main des cierges allumés, tandis que des musiciens jouaient des symphonies mêlées au chant les hymnes. Toutes les reliques précieuses que possédait la ville et dont plusieurs avaient été données par Urbain, étaient portées dans leurs châsses étincellantes. Le pape fit son entrée à cheval entouré des ordres de la cite ; des 12 consuls, 4 marchaient à la droite de son cheval, et les 8 autres portaient le dais qui était en drap d'or. Arrivé au faubourg en face du couvent des moines capucins, Urbain V se fit revêtir des habits pontificaux et s'étant remis ensuite en selle, il se dirigea vers la porte de St Gilles où se trouvait le duc d'Anjou, frère du roi de France, venu exprès à Montpellier pour le voir. Le duc, à l'approche du pontife, mit pied à terre, prit en main les rênes de son cheval et l'escorta ainsi, marchant à sa droite.

La première visite d'Urbain V fut pour l'église de Notre Dame ; après son dîner il visita toutes les autres églises. Les jours qui suivirent cette solennelle entrée furent marqués par des réjouissances et des fêtes publiques. Urbain V *chevauchait* chaque jour par la ville, se montrant familièrement au peuple et distribuant avec largesse des aumônes et des indulgences.

Mais comme il n'était pas venu à Montpellier pour de vaines parades, il fixa le jour de la fête de S. Germain pour la pose de la première pierre de sa nouvelle fondation. Ce jour venu, il alla processionnellement bénir le sol de l'église et du monastère. Un sermon y fut prononcé en

plein air par le général de l'ordre des Franciscains et l'abbé d'Aniane y publia les indulgences pontificales. Six coupes pleines d'argent monnayé furent ensuite distribuées aux pauvres et trois autres coupes furent jetées dans les fondations de l'édifice. Des inscriptions avaient été gravées sur les pierres des fondements, qui furent immédiatement mises en place. Urbain V fit annoncer que le principal autel de l'église serait dédié à la Sainte Vierge et à S. Benoit et les deux autels des côtés à S. Blaise (1) et à S. Germain.

« Mais Satan, dit le chanoine Gariel, historien de Montpellier, voulut s'opposer au succès de cette sainte entreprise par ses émissaires. Il y avait à l'entour du lieu qu'Urbain avait choisi pour l'emplacement du monastère de mauvaises et pauvres maisons qu'il fallait abattre pour faire place à l'édifice nouveau. *Par le conseil de satan*, ajoute le bon chanoine, les habitans ne voulurent pas céder la place à Dieu. Le pape aurait pu les faire chasser par force, mais *ne voulant rien faire qu'avec urbanité*, il n'insista point ; il n'employa point l'autorité apostolique, n'eut point recours aux exécutions judiciaires ; mais par sa prudence et sa bonté il gagna ces gens et termina tout à l'amiable.

Urbain voulait enrichir la nouvelle église du corps de son principal patron, S. Benoit et il ordonna par une bulle la translation de ses restes vénérés.

Après avoir pris toutes les dispositions nécessaires, tant au sujet de l'établissement qui nous occupe que du travail bien plus vaste des fortifications de la ville, dont il avait fait tracer complètement le plan sous ses yeux, Urbain V repartit pour Avignon, le 8 mars 1367. Une grande partie

(1) Un des reliquaires les plus précieux possédés par Montpellier, et qui leur avait été donné par le pape, contenait la tête de S. Blaise. C'était le plus magnifique des reliquaires portés lors de la procession à l'entrée d'Urbain V.

du peuple, s'attachant pour ainsi dire à ses pas, l'accompagna fort loin de la ville et les plus notables l'escortèrent même à cheval jusqu'à Avignon, d'où nous le voyons partir lui-même le 29 avril suivant, entraînant vers Rome, sa cour en pleurs et qui se comparait aux hébreux conduits en esclavage.

La bulle de fondation du monastère de S Benoit et S. Germain nous fait connaître en détail les intentions d'Urbain V. Il y est dit que le pape a voulu par cette fondation augmenter la splendeur de l'ordre de S. Benoit et en même temps la prospérité des études : que dans ce but il établit à perpétuité vingt moines conventuels dont un sera prieur annuel et aura la direction spirituelle. En outre, 12 prêtres séculiers devaient y célébrer les saints offices nuit et jour et enfin le collége annexé au couvent devait être formé de 16 moines qui devaient être choisis eux-mêmes par l'abbé de S. Victor de Marseille, dans la règle de S. Benoit et envoyés à Montpellier pour étudier le droit canon. Il était expressément établi que 4 des 20 moines conventuels et 6 des 16 moines étudiants seraient pris dans le diocèse de Mende Des immunités et des privilèges analogues à ceux dont jouissait S. Victor de Marseille furent accordées au nouveau monastère. A la prière du pape, le roi Charles V confirma ces immunités et accorda diverses faveurs particulières.

Les frais de dotation d'un pareil établissement durent être considérables, et à en juger seulement par les restes actuels de ce *magnifique monastère*, comme l'appelle Gariel, les frais de construction de l'église et des cloîtres durent être aussi fort grands. La constructien de l'église fut terminée en 4 ans, rapidité extraordinaire pour cette époque ; celle des clochers fut menée aussi avec activité : il est hors de doute cependant qu'ils ne furent achevés qu'après la mort

du pape. Un contemporain, Aimeric de Peyrac, abbé de Moissac et l'un des biographes du fondateur, rapporte avoir ouï dire aux commissaires chargés de solder les travaux, qu'ils avaient payé pour cet objet plus de sept mille livres, du vivant d'Urbain V.

J'ai publié dans notre *Bulletin* une analyse sommaire des pièces relatives à ce pontife que j'avais trouvées en 1842 aux archives de la mairie de Montpellier. Mes recherches à cette époque, tant dans ces archives que dans les archives de la préfecture, n'avaient ajouté aucun fait nouveau à ceux que m'ont offert les historiens et les chroniqueurs sur trois monastères de S. Benoit et S. Germain, et dans une visite que j'ai faite encore en 1856 à ces dernières archives, malgré l'assistance de l'archiviste M. Thomas, il ne m'a été possible d'obtenir aucun document nouveau. Nous savons seulement d'une manière générale qu'après la mort d'Urbain V, le couvent et le collége furent organisés conformément aux prescriptions du fondateur et que cet établissement prospérait encore au 16e siècle, lorsque la question de la translation de l'évêché et du chapitre de Maguelone fut sérieusement agitée.

Montpellier, qui n'avait été d'abord qu'un sorte de poste fortifié entre les étangs au milieu desquels Maguelone était bâtie et la station romaine de *Sextantio* ou *Substantion*, avait grandi rapidement et attiré à lui les populations voisines. Le mauvais air que l'on respirait dans l'île de Maguelone et surtout les avantages de toute sorte que procurait le séjour dans la ville nouvelle, avaient fait déserter à tel point l'ancienne cité épiscopale que, sous le règne de François Ier, presque toutes les maisons tombaient en ruine et qu'il n'y avait presque plus pour habitants que l'évêque et son chapitre. Ceux-ci demandaient avec instance d'être transférés à leur tour sur la colline où la masse des fidèles du diocèse

les avait précédés et où s'était formé, suivant une expression d'Urbain V, *le plus agréable verger des sciences*.

Enfin on s'arrêta pour effectuer cette translation, à une combinaison calculée de manière à satisfaire également les vues de l'évêque et du chapitre et d'autre part à contenter l'ambition des moines qui formaient en ce moment le personnel du couvent de S. Benoit et S. Germain. Quoique cette combinaison eût pour effet d'enfreindre les prescriptions formelles du pape, de dénaturer son œuvre, de léser les droits de l'abbé de S. Victor de Marseille et surtout les intérêts des étudiants du diocèse de Mende, comme elle satisfaisait à des convenances locales et à des ambitions puissamment appuyées elle obtient l'approbation du roi de France et bientôt après celle du pape Paul III.

Cette combinaison consistait à séculariser le couvent de S. Benoit et S Germain, à transformer le monastère en chapitre et l'église en cathédrale. Il fut convenu entre l'évêque et le chapitre de Maguelone d un côté ; le prieur et les religieux de l'autre, que le monastère cesserait de relever de S Victor de Marseille et d'être gouverné par le prieur; que les noms et titres du monastère de S. Benoit et S. Germain seraient supprimés comme ceux d'évêché et de cathédrale de Maguelone; que l'église serait mise sous l'invocation de S. Pierre, patron de l'ancienne cathédrale de Maguelone; que tous les anciens prieurés et bénefices, tant ceux dépendant de Maguelone que ceux dépendant du monastère, seraient affectés au nouveau chapitre et à la nouvelle cathédrale de Montpellier. Afin de paraître sauvegarder les droits que le pape Urbain avait conférés à l'abbé de S. Victor et aux religieux bénédictins originaires du Gévaudan on décida qu'on réserverait à l'abbé de S. Victor la collation d'un canonicat et d'une prébende. On oubliait entièrement que, d'après les volontés d'Urbain V, une partie



du revenu des bénéfices devait être employée, non pas à entretenir des chanoines, mais à aider des religieux et particulièrement des enfants du Gévaudan à étudier à Montpellier le droit canon.

Le cardinal Trivulce, qui était alors abbé commandataire de S. Victor, par déférence pour le roi de France et pour le pape Paul III, abandonna ses droits, ne fit aucune opposition, et la bulle de sécularisation fut publiée le 6 des kalendes d'avril (27 mars) 1536. C'est de cette époque que les historiens de Montpellier font remonter la transformation de leur ville en cité. (1)

Malgré la réserve faite en faveur de l'abbé de St-Victor de la collation d'un canonicat et d'une prébende, et malgré le consentement donné par le cardinal Trivulce, les moines de Marseille se considérèrent comme lésés ; ils réclamèrent et on les voit en 1565, c'est-à-dire environ 30 ans après la sécularisation du monastère de St Benoît et de St-Germain, protestant encore contre l'infraction aux volontés d'Urbain V et contre la Bulle de Paul III Pour mettre fin à ces réclamations, le chapitre de Montpellier consentit à payer aux moines de St-Victor, une rente annuelle de 200 livres à l'effet de subvenir aux dépenses des religieux qui seraient choisis par eux, pour venir étudier le droit canon à Montpellier.

Le diocèse de Mende avait été frustré d'une manière plus évidente encore que l'abbaye de St-Victor, dans la combi-

---

(1) Voici le passage de la bulle de Paul III, sur lequel ils s'appuient : « Magalonensem Ecclesiam et monasterium sancti Benedicti ad statum secularem reducens Paulus, oppidum Montispessulanum civitatis titulo insigni, illud que in civitatem quæ Montispessulanensis nuncupatur, cum juribus et præeminentiis, quibus aliæ civitates per ium eorumdem utuntur, potiuntur et gaudent, ac potiri, uti et gaudere poterunt quomodolibet in futurum, erigit etc.

naison de la sécularisation. Aussi l'Evêque de Mende ne manqua pas de protester, et les états du Gévaudan s'associèrent à sa protestation contre l'exécution de la Bulle de 1536. Ces protestations paraissent avoir été faites en dehors de celles de l'abbé de St-Victor ; du moins est-il certain qu'un arrangement particulier eut lieu dès 1553, par lequel le chapitre de Montpellier s'engageait à entretenir dans cette ville 5 écoliers natifs et originaires du diocèse de Mende, pour y étudier le *Droit Civil* et le *Droit Canon*. Nos archives fourniront peut être un jour sur ces transactions et sur la manière dont elles furent observées des lumières qui nous manquent aujourd'hui. Il parait que le chapitre de Montpellier ne fut pas toujours en mesure de remplir exactement ses obligations. Nous le voyons recherché pour cet objet au 18me siècle et il existe une transaction de 1754, par laquelle il consentait à payer une pension annuelle de 200 livres à chacun des 5 *Collégiens* du diocèse de Mende. Ces derniers engagements furent péniblement remplis. Les ressources du chapitre s'étaient peu à peu réduites au point que sous le règne de Louis XVI, il se vit contraint à deux reprises d'envoyer son argenterie à la monnaie. Les évènements de 1789 lui enlevèrent ses dîmes ; peu après il perdait tous ses biens et cessait d'être. Ainsi a disparu, pour le Gévaudan toute trace de la fondation bienfaisante d'Urbain V.

Il ne reste plus debout de cette grande œuvre que l'Eglise devenue Cathédrale, et les cloîtres occupés par la faculté de médecine, et défigurés pour s'adapter à cette nouvelle destination.

Les guerres de religion dont Montpellier à tant souffert, de même que le reste du Languedoc, n'épargnèrent pas la Cathédrale. « Le siége et le pillage, dit Gariel, l'avaient mise en ruines. »

La génération contemporaine en a entrepris la restauration ; à mon dernier passage à Montpellier, j'ai pu admirer les travaux remarquables qui auront bientôt effacé toute trace des outrages du temps et des guerres civiles, et grâce auxquels le monument religieux dont Urbain V a posé et béni les fondements, va briller d'un lustre nouveau ; mais l'admiration a fait place bientôt à un sentiment pénible, lorsque j'ai constaté, au milieu de cette réparation matérielle de l'œuvre de notre compatriote, le complet oubli dans lequel sont laissés son nom et ses bienfaits. J'avais peine à comprendre un tel défaut de reconnaissance ou de mémoire dans une ville peuplée d'hommes savants, qui s'occupent non sans éclat, depuis plusieurs années, de recueillir et mettre en lumière des monuments de son passé. Comment se fait-il qu'à défaut d'une statue, il n'existe pas même à Montpellier une inscription sur le bronze ou le marbre pour rappeler au moins ces liens d'affection et de services qui honorent plus encore la cité que le pontife lui même.

Espérons que Montpellier réparera cet oubli et montrera sa reconnaissance, déjà si tardive. Les restaurations actuelles de la cathédrale lui offrent la meilleure des occasions. Dans un immense travail, tel que celui qui s'exécute, l'érection d'une statue ou d'un monument quelconque à Urbain V, n'est qu'un accessoire insignifiant au point de vue de la dépense. Au point de vue des convenances et de la dignité, si je puis ainsi dire, de l'œuvre qu'on poursuit, c'est un point capital. La disposition des lieux s'y prête à merveille : en face de la principale entrée et des deux tours si originales du porche, se trouve une place construite en terrasse élevée et dans une situation dominante ; du haut de cette terrasse, une statue du pape Urbain V, bénissant comme il le fit en 1367 ce quartier de la ville étendu à ses pieds, produirait un effet saisissant et admirable

Puissions-nous apprendre un jour que notre voix a été entendue à Montpellier, et que la pensée de justice que nous venons d'émettre a été accueillie favorablement, non-seulement par l'autorité ecclésiastique, mais encore par l'administration municipale, que dirige en ce moment, dit-on, un homme également recommandable par les lumières et le dévouement !

Séance du 23 Avril 1857.

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Rous, Barbot, Laurens aîné, l'abbé Gaillardon, Laurens (Paulin), Portalié, l'abbé Bosse, Bouniol ; Vincens, Brun, Lambert-Pasque, membres titulaires ; labbé Teissier et l'abbé Pagès, membres associés.

Graine de pin noir d'Autriche.

La Société n'a pas oublié, dit M. le président, que dans la séance du 30 avril dernier, à laquelle assistait M. le Préfet, elle adopta à l'unanimité les conclusions d'un rapport ayant pour but d'appeler l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture, sur une série de faits propres à établir qu'il y aurait de grands avantages pour notre département, *particulièrement pour le boisement de nos Causses et de nos terres calcaires en pente,* à substituer aux semis des différentes graines d'essences résineuses distribuées annuellement par l'administration, les semis d'une essence, qui a rendu de grands services à certaines contrées *stériles et calcaires* de l'Allemagne et de la Champagne, le *Pinus nigra Austriaca,* ou *Pin noir d'Autriche.*

La Société décida que M. le Ministre serait prié de vouloir bien mettre à la disposition de la Préfecture de la Lozère,

de préférence à toutes autres graines, celle de ce conifère, aussi précieux que le *Pin Laricio* auquel beaucoup d'auteurs le considèrent comme identique, quoiqu'il n'exige pas les mêmes conditions de sol et de climat.

M. le Ministre ayant reçu notre demande, s'empressa de répondre qu'il allait donner des ordres pour faire venir de l'étranger une certaine quantité de cette graine, qui lui était demandée pour la première fois par une Société d'Agriculture. La graine demandée a été envoyée à Paris et vient d'être transmise à la Préfecture.

Voici la lettre que M. le Préfet m'adresse à cet égard, à la date du 7 avril :

M. le Président,

« Suivant sa promesse, M. e Ministre de l'Agriculture etc. vient de m'envoyer de la graine de Pin noir d'Autriche. — J'en tiens à la disposition de votre Société, une caisse que vous pourez faire prendre à la Préfecture. Vous voudrez bien me rendre ultérieurement compte de l'emploi de cette graine et des résultats qu'elle aura donnés.

Recevez M. le Président, etc.

« La Société, ajoute M. le Président, ne saurait mieux répondre à la bienveillance de M. le Ministre, qu'en prenant soin elle-même de la bonne distribution et du bon emploi de cette graine. En attendant que des demandes soient adressées, par les propriétaires de notre région calcaire, il propose de décider qu'un semis sera opéré, à Mende même, sur la partie supérieure des pentes de St Privat, dans une étendue de 20 à 25 ares, et dans les terrains appartenant à la Société. Les résultats de ce semis seront suivis attentivement et communiqués à la Société. Cette proposition est adoptée. M. l'abbé Gaillardon offre de faire semer avec tous les soins possibles, dans son domaine de Malavielle, la portion

le graine de Pin noir que la Société voudra bien lui confier. Il ajoute qu'il se propose de faire connaître prochainement le résultat de l'ensemencement qu'il a entrepris depuis plusieurs années d'une surface de 6 hectares, sur le Causse de Malavielle. En attendant il croit devoir annoncer que le semis de *Pin Laricio*, exécuté, l'année dernière, avec la graine envoyée par la préfecture à la Société, semble avoir un résultat complètement négatif, malgré les soins qui ont présidé à cette opération. La graine a été semée sur une terre de jardin, bien ameublie et mêlée à une avoine semée clair. Un assez grand nombre de Pins ont levé. Puis au milieu des chaleurs de l'été un certain nombre ont disparu. L'avoine a été coupée avec soin, de manière à ne pas fouler les jeunes arbres. Cette année on ne voit plus un seul Pin parmi les chaumes qui restent, et tout porte à croire que, malgré la protection de l'avoine, la végétation du Pin naissant, n'a pu résister aux chaleurs de l'été sur ces pentes exposées au midi. Le Pin noir serait-il plus rustique, dans ces mêmes conditions que le *Laricio*? M. Gaillardon offre de faire un essai tendant à résoudre cette question et de l'entourer de tous les soins désirables.

M. le Président rappelle, en terminant, aux membres de la Société qui voudront s'associer à ces essais, que le Rapport inséré dans le *Bulletin* de mars, avril et mai 1856, pourra leur offrir quelques renseignements utiles sur les conditions qui conviennent plus particulièrement au Pin noir d'Autriche.

Seigle d'Algérie.

M. le général Daumas, directeur des affaires de l'Algérie, a adressé, à la date du 7 avril, la lettre suivante, en réponse à la demande que la Société avait envoyée au Ministre de la Guerre, le 25 mars, à l'effet d'obtenir un échantillon de *Seigle d'Algérie*, autrement dit *Seigle Géant*, afin d'introduire dans

le département, la culture de cette céréale remarquable par sa grosseur et son produit, et dont le Ministère a déjà fait plusieurs distributions ;

« Je regrette, M. le Président, dit le général Daumas, de ne pouvoir actuellement satisfaire à votre demande. Il ne me reste aucun échantillon de seigle d'Algérie. Toutefois, comprennant tout l'intérêt qu'il y aurait à répandre en France la culture de cette belle céréale ; j'ai, dès l'année dernière, prescrit au Préfet d'Alger, de m'en faire réserver une cer taine quantité pour semence sur la récolte de cette année. Vous pourrez donc renouveler votre demande vers le mois de juin, et j'espère être alors en mesure d'y satisfaire. »

M. le Secrétaire est chargé de préparer, conformément à cette indication, une nouvelle demande qui sera adressée au ministère, au temps voulu, afin qu'un ou plusieurs essai puissent être tentés dès *les prochaines semailles d'automnes*

Emploi de la machine à battre - Pinet, dans le département de la Lozère.

M. Edmond de Lescure adresse la lettre suivante :

M. le Président,

D'après le désir que vous m'avez exprimé de connaître les résultats de l'emploi de la machine Pinet, dans ma ferme de Vachéry, où elle a été appliquée au battage d'une partie de ma récolte de 1856, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un compte-rendu de ce travail.

COMPTE-RENDU

Sur l'emploi de la batteuse-Pinet dans la ferme de Vachéry pendant le mois de janvier 1857.

Par M. Ed. De LESCURE, membre titulaire.

J'ai employé, à ma ferme de Vachéry, la machine à battre de M. Pinet, appartenant à la Société d'Agriculture, pour le battage d'une partie de ma récolte de 1856, consistant en froment et orge.

Ce battage s'est effectué pendant la première quinzaine de janvier 1857.

La disposition d'un vaste bâtiment qui me sert à engranger mes grains en paille après la moisson, m'a permis d'y faire placer cette machine dans de très bonnes conditions sous tous les rapports. J'ai fait apporter à cette opération préliminaire tout le soin désirable.

Le manége placé à l'extérieur de la grange a été solidement assujetti sur un sol horizontal et uni.

La batteuse a fonctionné à l'intérieur de la grange, sur une aire en bois de 2 m. 50 c. de largeur. A droite et à gauche de la batteuse et complètement à sa portée, étaient entassés froment et orge. En face de la machine et à une distance convenable, deux trappes pratiquées vis-à-vis l'une de l'autre, dans le plancher de la grange, donnaient chacune passage à la paille et au grain à mesure qu'ils étaient secoués et divisés pour être de nouveau engrangés, dans un hangar inférieur, sans occasionner ni encombrement ni frais coûteux d'engrangement.

Battage de l'Orge.

J'ai fait procéder, d'abord, au battage de l'orge. La durée

de ce travail a été de 25 heures, et le produit de 148 hectolitres ; soit 5 hectolitres, 4 doubles décalitres 2|5mes à l'heure.

J'ai occupé à ce battage :

Sept hommes dont la dépense à raison de 0 fr. 15 c. par homme et par heure a été de	26 fr.	25 c.
Trois femmes qui pendant le même intervalle de temps, à raison de 0 fr 10 c. par femme et par heure, m'ont coûté	7	50
Quatre bœufs dont le travail, non compris celui des conducteurs, compté à raison de 0 fr. 18 c. 3|4 par tête et par heure peut être évalué à 18 fr. 75 c. ci	18	75
Total	52 fr.	50 c.

La dépense par hectolitres s'est élevée à 0 fr. 35 c. 47.

Pour le battage au fléau, dont l'application a été faite plusieurs fois chez moi, je payais à raison de 0 fr 75 c. l'hectolitre.

Dans mon opinion les frais pour le battage usité dans le pays, par le piétinement des bestiaux, peuvent être évaluées, très approximativement, aussi, au prix de 0 fr. 75 c. l'hect.

La différence des frais entre ces deux dernières méthodes et l'emploi de la machine Pinet est donc de 0 fr. 39 c. 53 par hectolitre, soit 51 p. 0|0 en moins.

Battage du Froment.

La durée du battage du froment a été de 30 heures par les mêmes moyens en gens et en bestiaux que pour le battage de l'orge.

Le résultat a été de 91 hectolitres ou de 3 hectolitres par heure.

La dépense totale s'est élevée à 63 fr., et la dépense moyenne à 0 fr. 69 c. 73 par hectolitre.

Je paie ordinairement pour le battage au fléau à raison de 1 fr. par hectolitre, et j'estime que ce prix de 1 fr. peut-être très approximativement, aussi, appliqué aux frais de battage sur nos aires en pierres à l'aide de nos bestiaux.

L'emploi de la machine Pinet présente, en conséquence, sur ces deux dernières méthodes une économie de 0 fr. 30 c. 7 par hectolitre, soit 30 p. 0/0.

Comme il ne s'agit ici que d'un simple essai, je n'ai pas cru devoir comprendre dans les frais de battage par la machine l'intérêt du capital employés à son acquisition non plus que la dépense pour son entretien qui devraient, cependant, entrer en compte s'il s'agissait de la comptabilité d'une exploitation. Toutefois, ces sortes de charges étant subordonnées à l'importance des fermes sur lesquelles cette machine peut-être employée, et sous ce rapport les circonstances étant très variables, chaque propriétaire pourra en faire l'appréciation à son point de vue.

A cela près, l'exposé des faits qui précédent, peut-être regardé comme rigoureusement exact; mais j'ai hâte d'ajouter que l'on peut obtenir mieux de la machine Pinet pour le battage de l'orge, et beaucoup mieux pour le battage du froment, que les résultats dont je viens de rendre compte.

Ces résultats, en effet, eussent été bien supérieurs, pour le battage de l'orge, si n'eût été l'inexpérience complète des ouvriers du pays pour ce mode de battage. Cette inexpérience a fait perdre à mes batteurs un bon quart, au moins, du temps employé au battage de l'orge. Nous avons été assez longuement arrêtés, aussi, par la difficulté d'assujettir la grande courroie qui transmet le mouvement du manège à la batteuse: le ballotement qui se produisait dans cette courroie dès les premiers mouvements imprimés à la machine était tels, que presqu'aussitôt, elle était lancée avec force hors de sa position dans laquelle nous ne sommes parvenus à la maintenir qu'à

l'aide d'une traverse en bois, arrondie et fixée contre les montants d'un portail qui séparait le manége de la batteuse; cette traverse avait été disposée de façon à peser légèrement sur la courroie, et à empêcher tout ballotement, ce qui a bien réussi.

De ce moment notre travail a été aussi bien que possible, sans interruption et la machine a marché de manière à produire très-approximativement 7 hectolitres d'orge à l'heure.

Quant au froment, qui n'a donné que 3 hectolitres à l'heure; la faiblesse de ce produit tient, exclusivement, au mauvais rendement de mes gerbes, dont le nombre s'élevant à 12,000 environ, devait donner 144 hectolitres au lieu de 91.

Il a été battu 400 gerbes à l'heure. Le rendement moyen de 400 gerbes du pays, dans une année moyenne, doit être de 4 hectolitres 4/5, et je pense que l'on peut, sans exagération, fixer à cette quantité le résultat de la batteuse.

D'après les données qui précèdent et les appréciations qui peuvent en être la conséquence, la différence dans le battage de l'orge et celui du froment serait de 2 hectolitres 1/5 par heure.

Cette différence tient à ce que la paille d'orge contient beaucoup plus de grains sous un plus petit volume; elle tient encore à ce que le battage de ce dernier grain exige moins de main d'œuvre, soit qu'il n'y ait pas lieu à délier les gerbes, comme pour le froment, soit que son introduction sous le batteur n'exige pas les mêmes précautions.

La manière dont le le battage du froment s'est effectuée a été aussi près que possible de la perfection; le battage de l'orge a été moins complet, mais il a été cependant bien fait, et je puis dire que le petit nombre de grains restés dans la paille n'était pas appréciable. J'avais pensé que l'orge serait mieux battu que le froment, mais le contraire est arrivé.

J'ai remarqué qu'un certain nombre de grains d'orge tombaient partagés par le batteur; le froment souffre

un peu aussi de cet inconvénient, mais beaucoup moins; la vesce, qui se trouve fréquemment mêlée à ce dernier grain, est assez maltraitée. Toutefois il m'est impossible de préciser l'importance de cet inconvénient, auquel je ne crois pas que l'on doive s'arrêter.

La paille est convenablement brisée; les bestiaux la mangent bien. La quantité de balle de froment produite par la batteuse est plus considérable que celle produite par le battage sur nos aires, et les bestiaux la mangent beaucoup mieux.

En résumé, je me félicite entièrement de l'emploi de la machine Pinet, autant sous le rapport de l'économie, du temps et de la main d'œuvre que sous celui de la perfection du battage.

J'ajoute que pour les exploitations qui, comme celle de Vachéry, renferment les bâtiments nécessaires pour engranger la récolte après les moissons, la possession d'une machine à battre est encore doublement avantageuse en ce qu'elle peut permettre de procéder au battage en tout temps, de retarder ou d'avancer cette opération, soit que l'on veuille utiliser en travaux extérieurs un temps précieux, soit que l'on veuille réaliser à époque fixe, les produits de sa propriété, sans avoir à se préoccuper des variations de la température.

Je ne doute pas que l'introduction de ces sortes de machines dans le département ne se réalise promptement. L'évidence des avantages qu'elles présentent, hâtera l'époque à laquelle cette introduction sera généralisée. Sous ce rapport le but que s'est proposé le Société d'agriculture par l'acquisition de la machine Pinet, aura été parfaitement atteint, et toutes les personnes qui s'occupent d'améliorations agricoles ont pu déjà apprécier les bons résultats de son initiative.

J'ajouterai, en terminant, que le système de M. Pinet est

d'un emploi facile. Il m'a paru assez solidement établi pour qu'en des mains soigneuses, son usage ne donne pas lieu à des frais d'entretien fréquents et coûteux.

Il ne faut pas une grande force pour la faire fonctionner. Deux bœufs suffiraient à ce travail, pendant 4 ou 5 heures par jour, en imprimant à la machine une marche assez rapide, mais qui manque malheureusement de régularité. Pour remédier à cet inconvénient, mais seulement pour ce motif, mon battage commencé avec 2 bœufs a dû être continué avec 4. Par cette augmentation, j'ai obtenu la régularité qui me manquait. Dans ces circonstances le travail des mêmes bœufs peut se prologer pendant de longues journées sans beaucoup plus de fatigue pour les animaux que celle occasionnée par une marche lente.

J'ai fait connaître plus haut que la difficulté de maintenir dans sa position la courroie qui transmet le mouvement à la batteuse a fait perdre beaucoup de temps à mes ouvriers. Le ballotement qui se produisait dens cette courroie et le dérangement qui en éait la suite doivent être attribués, en partie, je pense, à ses trop petites proportions et par conséquent à celles de la roue du manége qui la supporte. Si la courroie ainsi que la roue étaient plus larges, et si cette dernière avait dans sa partie supérieure un rebord semblable à celui de la partie inférieure, sans doute que le dérangement signalé ne se produirait pas aussi fréquemment.

J'avais vu remédier à cet inconvénient par le croisement de la courroie et au moyen de longues baguettes en bois placées au-dessus de la roue, mais c'est inutilement que j'ai eu recours à ces deux procédés.

Telles sont mes observations sur l'emploi de la machine à battre de M. Pinet, dont j'ai suivi avec soin et exactitude le travail.

Ce compte rendu, ajoute M. le Président, d'une netteté remarquable et l'on peut ajouter décisive, vient compléter d'une manière plus prompte et plus heureuse encore que nous n'aurions osé l'espérer tout ce qui a été dit depuis 18 mois dans cette enceinte, ou publié dans notre *Bulletin*, sur les avantages du *battage mécanique* des grains et sur les services que l'agriculture Lozérienne doit retirer de la substitution de ce procédé aux procédés en usage. Après ce péremptoire exposé des expériences faites à Vachéry, que reste-t-il à dire aux détracteurs de la machine à battre, si nombreux au moment ou la Société résolut d'introduire la machine Pinet dans le département, si ardents encore au moment ou cette machine fut envoyée par la Société dans plusieurs fermes du canton de Saint-Chély? Pour nous, nous croyons qu'après le compte-rendu de M. de Lescure, la Société doit considérer sa tache comme à peu près terminée. Déjà, dès les expériences faites à Mende et aux environs, tous les bons esprits ont applaudi à son œuvre, et le seul témoignage que nous voulons en donner est l'empressement des propriétaires à marcher dans la voie qu'elle avait ouverte : à notre connaissance, cinq machines à battre, dont trois (1) du modèle Pinet, ont été importées dans le département depuis les premiers essais de battage mécanique exécutés par les soins de la Société. Le mouvement est donné ; il ne nous reste plus qu'à le suivre et à le seconder autant qu'il dépendra de nous. En attendant qu'il me soit permis de constater le progrès déjà réalisé sous l'influence de l'initiative, de l'exemple et des efforts de la Société. De pareils arguments sont les seuls que nous devions opposer

(1) Les fermes de Saubert, de Malavieille et la ferme-école de Recoulettes possèdent chacune une machine Pinet. Dans le canton de Langogne les propriétés de Barre et de Fabrèges possèdent également une machine à battre.

aux quelques esprits négatifs ou excentriques qui contestent l'utilité des Sociétés d'agriculture.

Episcopat de St-Sévérien.

M. l'abbé Pascal, membre correspondant, écrit à M. le Président pour lui annoncer l'envoi de 150 exemplaires de la dissertation historique qu'il vient de publier concernant St-Martial et St Sévérien. Il le prie de vouloir bien faire opérer la distribution de cet'ouvrage à Monseigneur l'évêque de Mende et aux principaux membres du clergé et de la Société d'agriculture.

M. le Secrétaire est chargé de remercier M. Pascal et de lui annoncer que la distribution de son ouvrage sera faite conformément à ses instructions.

Collection minéralogique et géologique.

M. Almeras, agent-voyer à Florac et membre de la Société envoie pour le Musée minéralogique et géologique que la Société s'occupe de former, 4 échantillons des principaux filons métallifères du Collet-de-Dèze dont deux échantillons de minerai d'antimoine et deux de plomb argentifère.

M. Laurens aîné, agent-voyer en chef, par l'entremise de qui sont déposés les échantillons, est prié de transmettre à M. Alméras les remerciments de la Société.

DU DRAINAGE DANS LA LOZÈRE.

Drainage du domaine de Malavieille.

M. Vianne, ingénieur-directeur de la compagnie générale du drainage économique et rédacteur en chef du Journal le *Draineur*, fait hommage à la Société d'un plan d'une pièce de terre du domaine de Malavieille, où se termine en ce moment sous sa direction une opération de drainage, la première qui ait été exécutée dans le département. L'envoi de ce plan est accompagné de la lettre suivante :

« La Société d'agriculture de la Lozère, saisissant toujours avec empressement l'occasion de propager les méthodes destinées à favoriser le développement de l'agriculture dans le département, je prends la liberté de lui présenter le plan du drainage qui s'exécute actuellement sur une pièce de terre à labour dependante de Malavieille, propriété de M. l'abbé Gaillardon. Cette opération est, je crois, la première pratiquée dans le département; les premiers tuyaux ont été placés le 15 avril courant. L'opération est dirigée par un de mes conducteurs et déjà deux brigades d'ouvriers composées chacune de 4 hommes sont parfaitement au courant de ce genre de travail et la manière dont ils s'en acquittent me fait espérer qu'il ressortira à un taux fort raisonnable.

« Cette première opération sera suivie par l'application du drainage sur la majeure partie de la conque de Malavieille et s'étendra sur une surface de 40 à 50 hectares; l'ensemble des travaux comprendra l'aménagement des eaux, ce qui permettra de doubler la surface des prairies irriguables.

« J'aurai l'honneur d'offrir à la Société le plan d'ensemble de ces travaux qui, par leur importance, ainsi que par la modification que leur application permettra d'apporter dans le système de culture suivi actuellement, mériteront j'espère de fixer l'attention de la Société d'agriculture.

« Appelé dans la Lozère depuis le 19 janvier dernier par M. l'abbé Gaillardon, j'ai regretté que mes nombreuses occupations ne m'aient pas permis de commencer plutôt les travaux de Malavieille. J'espère toutefois que ce bon exemple, donné par un homme entièrement dévoué au progrès agricole et au bien être général, trouvera bientôt de nombreux imitateurs, et que les avantages que cette méthode est appelée à procurer regénérera l'agriculture dans le département. »

Ai-je besoin, ajoute M. le Président, de rappeler à l'occasion de cette lettre et de ce plan, qui nous montrent le drai-

nage en pleine voie de réalisation sur notre sol, avec des ouvriers Lozériens et avec des tuyaux fabriqués à Mende sous la direction de la Société, qu'au mois de février 1855, une allocation de 1,200 fr. qui venait d'être faite au département par le Ministre de l'agriculture, pour encouragement au drainage, était à la veille de faire retour au trésor et était déclarée *sans emploi possible* dans notre pays par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées chargé de l'utiliser? Ai-je besoin de rappeler que la Société d'agriculture chargée, sur sa demande, par M. le Préfet, de prendre en main cette question, s'attacha à prouver dans un premier rapport (*Bulletin* de février 1855) que plusieurs parties de notre département étaient au nombre des contrées de la France qui avaient le besoin le plus évident du drainage; que sur sa proposition, il fut décidé, qu'il serait fait achat d'une machine à fabriquer des tuyaux et d'une collection d'instruments à drainer et qu'en attendant que la fabrication des tuyaux, qui semblait devoir présenter chez nous des obstacles exceptionnels, eut pu être organisée, on tirerait du dehors un certain nombre de tuyaux nécessaires pour une première expérience.

Telle a été, Messieurs, l'origine de la question du drainage parmi nous, de même que celle du *Battage mécanique des grains.* La Société a pris en main cette question, au milieu de la répugnance d'un grand nombre d'esprits, au milieu du doute général et d'obstacles de toutes sortes. Je n'ai pas l'intention de retracer en détail l'historique de cette question pendant deux années : J'ai indiqué le point de départ, je me bornerai à constater les résultats obtenus. A l'heure qu'il est, trois machines à fabriquer des tuyaux de drainage, l'une (la machine Laurent), achetée par les soins de la Société, les deux autres (la machine Schlosser et la machine Blot), accordées successivement sur notre demande par le ministre

de l'Agriculture, fonctionnent à Mende. Un de nos potiers, celui qui a montré le plus d'intelligence et de bon vouloir, a été pourvu, au dépens des allocations ministérielles, d'un séchoir et d'une série d'appareils nécessaires à la fabrication de drains; nos argiles essayées ont été reconnues propres à produire des tuyaux d'une qualité parfaite, et j'ajouterai que tandisque les tuyaux que nous avons tirés à grands frais du département de la Haute-Loire, ont été pour la pluspart sans emploi possible, à cause de leur mauvaise préparation, les tuyaux fabriqués à Mende, sont de l'avis de M. Vianne, juge très compétent en cette matière, au *nombre des meilleurs et des mieux faits* qui se fabriquent en France. Quatre mille de ces tuyaux ont été déjà posés dans la pièce de terre, dont le plan vous est présenté; plusieurs milliers sont prêts à être employés, et la fabrication est installée de façon à pouvoir répondre désormais aux demandes des propriétaires.

Ces demandes ne tarderont pas à se produire, nous en sommes persuadés, du moment que ce n'est plus sur le papier seulement, mais sur le sol lui-même que les avantages du drainage pourront être démontrés. A cet égard, Messieurs, la justice me commande de dire, et je le dis sans hésitation comme sans embarras, puisque vous avez tous été témoins de ces faits, que malgré les efforts réunis de la Société d'Agriculture et de l'administration des Ponts et Chaussées, qui nous seconde de tout son pouvoir depuis l'arrivée de M. l'Ingénier en chef Lonjon, *la question pratique du drainage*, serait bien loin du point ou elle est arrivée, sans les efforts particuliers de M. l'abbé Gaillardon. Vous s'avez, Messieurs, que dès 1855, le propriétaire de Malavielle avait offert à la Société de faire tous les frais d'une opération de drainage sur un des champs fortement argileux de son domaine, à condition toutefois, que la qualité des tuyaux nécessaires à cette

opération, et la capacité des ouvriers chargés de l'exécuter, offriraient toutes les garanties de succès desirables. Au mois d'octobre dernier, la Société, de concert avec M. l'Ingénieur en chef, crut enfin pouvoir réunir les éléments nécessaires pour remplir cette double condition. Un plan de drainage fut exécuté par M. Bondurand, l'un de nos conducteurs dont l'habilité est le mieux reconnue. Les ouvriers se mirent à l'œuvre, mais, à l'œuvre on reconnut que les moyens d'action et surtout le personnel des ouvriers du pays, n'offraient réellement pas les garanties de bonne exécution exigées par M. l'abbé Gaillardon, et c'est alors que ce dernier a résolu de traiter, par l'entremise de M. l'Ingénieur en chef, avec le directeur de l'une des compagnies par lesquelles ont été exécutés les plus grands travaux de drainage qui existent en France. M. Vianne, ingénieur de cette compagnie, a été appelé sur les lieux, aux frais de M. Gaillardon. Après avoir étudié le terrain de Malavielle, dressé le plan général de drainage et d'irrigation dont il se propose de vous adresser un exemplaire, il a laissé sur les lieux pour diriger les travaux, l'un de ses meilleurs contre-maîtres, pourvu d'excellents instruments; il est venu à Mende, visiter notre fabrication de tuyaux et lui apporter des conseils dont nous avons pu apprécier l'utilité. Il tient à laisser en partant, entre les mains de la Société, qui la fera figurer à la prochaine exposition du concours régional, une collection complète des outils et instruments de drainage que la nature de notre sol peut réclamer. Déjà, Messieurs, dans la dernière séance, le propriétaire de Malavielle, vous a présenté la candidature de M. Vianne, comme membre correspondant de la Société. Je suis convaincu qu'en raison des faits que je viens d'exposer, vous accueillerez aujourd'hui favorablement cette candidature.

M. le Président fait ensuite hommage à la Société, de la part de M. Vianne, de deux planches, dont une coloriée, présentant différentes coupes des machines à battre de M. Pinet, et en faisant connaître le mécanisme ; et d'une troisième planche représentant une chaudière et une machine à vapeur locomobile, applicables à l'agriculture et de l'invention de M. Larmenzat, ingénieur.

Nomination.

M. Vianne, ingénieur à Paris, rédacteur en chef du draineur, est nommé membre correspondant.

MÉTÉOROLOGIE.

Observations faites à Mende

Par M. l'abbé Bosse.

(Altitude : 743 m.)

1857.	HEURES.	Mars.	Avril.
TEMPÉRATURES MOYENNES en degrés centigrades.	5 heures du matin.	* 1. 1.	2. 3.
	Midi.	6. 6.	7
	7 heures du soir.	3. 1.	3. 6.
	Maximà.	11	13
	Minimà.	— 9.	— 2.
Jours de pluie		10	11
Jours de neige		4	10
Jours de gelée		14	10
Jours de gelée blanche . . .		3	»
Jours de grêle ou de grésil .		1	1
Jours de brouillard		6	»
Jours d'éclairs		»	»
Jours de tonnerres		»	»
Jours où le vent a eu les directions. . .	N.	11	9
	N. E.	»	»
	E.	2	»
	S. E.	1	4
	S.	7	2
	S. O.	4	3
	O.	2	8
	N. O.	4	4
Jours où le vent a été généralement	Fort	6	12
	Variable	15	13
	Faible ou nul	10	5
Jours où le ciel a été généralement	Beau	8	7
	Nuageux	10	8
	Couvert	13	15

* Le trait — marque les degrés au-dessous de zéro.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Mars 1857.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Florac	31,30	27,52	26,00	23,50	10,85
Meyrueis	31,50	26,95	24,32	23,32	9,52
Pont-de-Montvert . .	»	»	27,00	»	»
La Canourgue . .	33,52	27,15	25,56	19,50	9,35
Saint-Chély	»	»	27,50	»	»
Marvejols.	31,70	28,75	27,40	21,58	»
Serverette	»	»	27,50	»	»
Langogne.	»	»	24,75	21,50	11,00
Mende.	33,50	28,90	25,36	21,97	10,00
Villefort	32,75	»	27,30	»	13,00
PRIX MOYEN. . .	32,38	27,85	26,27	21,89	10,62

Mende, Imprimerie de E. IGNON, — 1857.

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

SÉANCE DU 8 MAI 1857.

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Odilon Charpal ; l'abbé Gaillardon, vice-présidents ; Chevalier, D. M. ; Barbot, D. M. ; De Lescure ; Laurens (Paulin) ; Grousset ; Monteils, D. M. ; Coumoul ; Bourrillon (Félix) ; Bouniol ; Tourrette ; Alexis Brun ; Bonnefous ; Lambert-Pasque ; Foulquier, membres titulaires ; l'abbé Pagès, membre associé.

DÉCRET IMPÉRIAL

Déclarant la Société Etablissement d'utilité publique.

M. le Président appelle l'attention des membres présents à la séance sur la situation qui résulte de la promulgation du décret impérial, en date du 3 décembre 1856, qui a constitué la Société en établissement d'utilité publique et sur la

nécessité de diverses mesures règlementaires et administratives à prendre pour assurer l'exécution des *statuts* qui ont subi l'examen et obtenu l'approbation du Conseil d'Etat, et qui doivent être désormais pour nous une loi rigoureuse. Quoique en vertu de l'article 4 des *statuts*, le Conseil d'administration soit investi des pouvoirs nécessaires pour gérer toutes les affaires de la Société et prendre toutes les décisions et mesures d'ordre interieur que peuvent exiger les circonstances, M. le Président croit convenable de procéder autant que possible par la voie règlementaire, et afin de faciliter a tâche du Conseil, il prie MM. Odilon Charpal et l'abbé Gaillardon, vice-présidents et Paulin Laurens, secrétaire, de s'entendre avec lui pour préparer un projet de règlement administratif formant pour ainsi dire le complément des statuts.

Les *Statuts* ont été publiés dans le premier N° de 1856 (Janvier) du *Bulletin*. Différentes circonstances n'ont pas permis d'insérer le texte du Décret du 3 décembre dans les deux numéros qui ont paru depuis la promulgation de cet acte si important pour nous. En decidant de le placer en tête du *Bulletin* de cette séance, M. le Président est d'avis qu'il y aurait convenance et en même temps justice envers nos devanciers, particulièrement envers les fondateurs, dont le dernier s'est éteint au moment même où le décret semblait venir nous ouvrir une ère nouvelle, de faire précéder la publication de ce texte, de celle de l'exposé des travaux adressé à M le Ministre de l'agriculture et sur lequel ont été basées les décisions prises à notre égard par le Gouvernement sur l'avis du Conseil d'Etat.

EXPOSÉ DES TRAVAUX

De la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère,

Adressé à M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Les travaux de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère sont constatés par une suite non interrompue de publications qui se divisent en trois périodes. De 1819, époque de sa création, jusqu'en 1827, cette Société n'eut pas d'autre moyen de publicité que le *Journal de la Lozère*, feuille hebdomadaire, fondée par M. J. J. M. Ignon. Dès cette époque, sous l'impulsion de quelques hommes dont la génération présente n'oubliera pas les noms, et en tête desquels se placent M. Ignon, le baron Florens, ancien Préfet du département et le botaniste Prost, elle a manifesté ce germe résistant de vitalité, qui n'a fait que grandir et se fortifier au milieu de conditions qui semblaient devoir l'étouffer.

En 1828, la Société a commencé à avoir ses publications propres, dont la première série, sous le titre de *Mémoires et analyses des travaux de la Société d'agriculture, etc.* comprend 16 volumes in-8°; le dernier de ces volumes a paru en 1849.

Durant le laps d'années compris entre ces deux dates, tandis que de rapides progrès en tout genre s'accomplissaient dans la plupart des autres départements, liés entr'eux et avec Paris par des voies de communication faciles, vivifiés par l'industrie et par une richesse croissante, la Lozère, l'un des départements les plus pauvres, et l'on peut ajouter l'un des plus isolés, malgré sa situation au cœur du pays, voyait dépérir son ancienne industrie des laines, son agri-

culture rester stationnaire entre les mains de cultivateurs privés d'instruction et de ressources et sur divers points de notre territoire la population décroître par l'émigration.

Les *Mémoires* de la Société offrent le tableau d'une sorte de lutte soutenue par quelques hommes contre cet ensemble de circonstances fâcheuses. Parmi des populations découragées, on a maintenu ainsi un foyer, parfois actif, de travail intellectuel et d'étude de questions locales. Presque tout ce qui a été tenté depuis 25 ans pour régénérer l'industrie; améliorer l'agriculture a préoccupé la Société et trouvé place dans ses *Mémoires*; tout ce qui a été recueilli sur l'histoire de l'ancien Gévaudan, ses monuments, son histoire naturelle, a été, presque sans exception, mis au jour par ses membres et par ses publications. Aussi on ne pourrait mieux caractériser cette première série de publications, dont on commence à rechercher avec empressement les rares exemplaires, qu'en les intitulant les *Archives* agricoles, industrielles, scientifiques et historiques *de la Lozère.* Nous nous bornerons à mentionner parmi les documents qui s'y trouvent :

1° *Au point de vue agricole* : la série de notes et résumés d'expériences qui, depuis 1830, constatent les efforts de la Société pour l'introduction des cultures fourragères qui a rencontré tant d'obstacles; des plantes oléagineuses qui, malgré le succès des tentatives faites, ne se sont pas encore naturalisées dans le pays; du houblon et de la garance qui ont donné de beaux produits dans la vallée même de Mende; du chanvre et du lin qui réussissent très bien sur nos frontières d'Auvergne; du mûrier, qui des Cevennes dont il fait la richesse, s'est étendu dans les vallons de Meyrucis, la Canourgue, Chanac et jusqu'à Mende, où, il faut le dire, l'expérience a montré qu'il est déjà hors des limites où les avantages de cette culture sont assurés.

On doit mentionner encore les renseignements fournis par le baron Florens, sur l'amélioration des *prairies de montagnes*; par MM. Charpal, de Morangiés etc., pour l'amélioration de nos laines; par M. Boissonnade, sur l'établissement des pépinières, dans un pays aussi arriéré que les Castilles en fait d'arboriculture.

Les *Mémoires* constatent également, à partir de 1835 surtout, les efforts de la Société pour introduire les instruments perfectionnés de culture, mettre un frein à la fureur des défrichements, pousser au reboisement de nos terres en pente et organiser un enseignement agricole.

2° *Au point de vue de l'industrie*, on s'assure que la Société a donné le premier éveil sur la décroissance rapide de notre ancienne fabrication d'*escots*, *cadis* et *serges*, qui formait jadis une ressource de premier ordre pour les populations du Gévaudan et procurait un travail lucratif aux habitans des campagnes pendant nos longs hivers. Lorsqu'on a dû reconnaître que tous les efforts tentés pour maintenir cette industrie mourante, ne pouvaient se concilier avec les conditions nouvelles que les découvertes modernes font au travail industriel, la Société a cherché à pousser le pays dans les voies nouvelles, et c'est elle qui continue de patronner par ses encouragements et ses secours de toute espèce l'*Ecole de tissage*, dont la création a été préparée par les membres de sa section industrielle, de concert avec l'administration municipale de Mende.

Les *Mémoires* établissent encore que de tout temps l'autorité administrative a obtenu un concours dévoué, toutes les fois qu'elle a cru devoir réclamer l'intervention active de la Société. Nous n'en voulons pour preuve que les nombreux renseignements statistiques publiés, depuis 1835, sur la population, la topographie, les animaux domestiques, les

voies de communication, les eaux minérales, les productions du département, etc.

3° *A un point de vue plus purement scientifique*, figurent en première ligne dans les *Mémoires* de la Société, les travaux de feu Prost et de M. J. J. M. Ignon. Tout ce qui nous reste du premier, dont l'héritage scientifique est devenu en partie la propriété de M. Lecoq, de Clermont-Ferrand, a été conservé par la Société à laquelle ce savant modeste légua son précieux herbier de la Lozère. C'est dans les *Mémoires* qu'ont paru les *Notices* de Prost sur les *végétaux de la Lozère utiles dans les arts et dans l'industrie*; son mémoire sur les *Mousses*, *Hépatiques et Lichens de la Lozère*; le *catalogue général de la Flore Lozérienne*, enfin diverses notes sur des essais de culture de plantes céréales, fourragères et autres.

Dans le domaine des études historiques et de l'archéologie, le premier rang appartient aux recherches de M. J. J. M. Ignon. Indépendamment des travaux insérés par lui dans les *Mémoires*, à titre de Secrétaire perpétuel et d'historien, pour ainsi dire, de la Société depuis l'origine, M. Ignon a publié successivement ses recherches sur *les monuments de l'époque gauloise, Dolmens, Peiros plantados, Toumbeous de geions*; sur les *édifices anciens du département*; sur la *cathédrale de Mende, ses évêques, son clergé*; sur *l'étymologie des noms de lieux*; sur *l'église de Langogne*, classée aujourd'hui au rang des monuments historiques de la France; sur *le monument romain de Lanuéjols*; sur *les voies romaines*; sur nos *anciennes monnaies*; sur les hommes illustres sortis du Gévaudan et sur nos anciens évêques.

Après les travaux nombreux du principal fondateur de la Société, il est juste de ne pas omettre de citer ceux de son fils aîné, feu Auguste Ignon, qui fut le guide des auteurs de la carte géologique de France dans nos montagnes, et qui a

publié dans les *mémoires* de la Société, le résultat de ses propres explorations dans les grottes *ossifères du Nabrigas, du Truel, de Fraissinet de Fourques*, et dans les *Gîtes fossilifères des environs de Mende.*

On peut citer enfin, dans la partie scientifique des mémoires, la note de Chaptal *sur le volcan de Sauveterre*; celle de Rigondet *sur nos volcans éteints* ; *la Topographie médicale de la région granitique ou pays de montagne*, par le docteur Blanquet, et les mémoires de ce dernier, et de Crouzon sur les *Epizooties.*

A partir de 1849 et pour répondre au besoin d'une vie scientifique plus active, la Société a commencé la publication du *Bulletin de ses séances*, publication qui devait-être mensuelle, et qui le deviendra aussitôt que les ressources typographiques de la ville de Mende le permettront. Ce *Bulletin* est arrivé à son septième volume, et il est facile de s'assurer que l'un des buts principaux et chaque jour mieux accusés, que la Société poursuit dans cette œuvre, est de faire participer le département à toutes les améliorations qui se font au dehors. Elle n'y enregistre pas toutes les innovations, mais seulement toutes celles dont l'application doit être utile au pays, et dont elle s'efforce elle-même de donner l'exemple. Dans cette période nouvelle, en effet, la Société s'est attachée à entrer de plus en plus largement dans les voies de la pratique et de l'expérimentation ; elle a cherché à convaincre par les faits autant que par les paroles, et, grâce à la confiance qu'elle inspire et à l'appui de l'administration, qui ne lui a jamais fait défaut, elle marche dans cette voie d'un pas chaque jour plus assuré. Quelques exemples suffiront pour en donner la preuve :

Au commencement de 1855, une allocation de 1200 fr. pour *encouragement au drainage*, était faite au département par M. le Ministre de l'Agriculture ; mais l'administration

des Ponts-et-Chaussées, consultée par M. le Préfet, ne trouvait pas d'emploi possible à cette subvention, lorsque Société, saisie de cette question, sur sa propre demande, établit non seulement par des rapports qui ont été publiés dans le Bulletin, mais encore par une suite de mesures et d'actes que si le drainage doit rencontrer de grands obstacles dans le pays, il peut et doit lui rendre d'immenses services. Grâce à ces efforts, nous sommes à la veille de voir entrer décidément dans la pratique cette nouvelle méthode d'assainissement du sol, qui n'était pour nous, il y a un an, qu'une question purement spéculative.

De même par l'achat et la mise en œuvre, de ferme en ferme, d'une *machine à battre les grains*, (du système Pinet), la Société vient de démontrer, au milieu du doute général, et d'une opposition rendue quelquefois violente par des préjugés enracinés, tous les avantages que le battage *mécanique* vient apporter à une contrée où les travaux du printemps sont souvent impossibles, et où le *dépiquage et le battage des grains au fléau*, absorbent les journées les plus précieuses de l'automne.

Qu'on nous permette de citer encore parmi les travaux pratiques de la Société, la création d'une pépinière départementale, dont le Conseil général lui a confié tout à la fois l'établissement et la direction ; le boisement par plantation et par semis de six hectares de terrains arides sur les pentes escarpées de la montagne de St-Privat, divers essais de pisciculture, qui n'ont pu être suivis, et qui méritaient cependant d'être encouragés dans un pays qui occupe le faite de la chaine des deux mers et donne naissance, par une myriade de petits cours d'eau, à de grands affluents de la Loire, du Rhône et de la Garonne.

La Société trouve enfin dans l'histoire et l'archéologie locales, un champ pour exercer son activité. Les documents

inédits qu'elle puise incessamment dans nos *Archives départementales* ; les études déjà publiées sur la vie, le pontificat, les fondations du pape Urbain V, le plus grand des enfants du Gévaudan ; la discussion des origines de l'église de Mende et du pouvoir temporel des évêques, prouvent assez que cette activité est féconde, et le monument de Lanuéjols, naguère enfoui et oublié sous les débris roulés par les torrents, et restitué à la lumière par l'initiative et les soins de la Société, prouve combien est utile et précieuse l'étroite alliance qui a existé de tout temps entre elle et l'autorité administrative qui dirige le département. Les noms de plusieurs des membres actuels du bureau de la Société prouvent que ces liens ne se sont pas relâchés, et c'est en s'attachant à les maintenir, et à puiser largement dans les lumières, le dévouement et les moyens d'action que les fonctionnaires publics peuvent mettre à son service, qu'elle compte servir elle-même, le plus efficacement, les intérêts de l'agriculture, de l'industrie, des sciences et des arts dans le département de la Lozère.

Mende, le 16 avril 1856.

Pour le Conseil d'administration de la Société ;

Le Président,

THEOPHILE ROUSSEL.

Le Secrétaire,

P. LAURENS.

Ministère de l'Agriculture, du Commerce, et des Travaux publics.

DÉCRET.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur des Français,

A tous présents et à venir, Salut;

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Vu la demande formée par la Société d'Agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

Vu le projet de statuts délibéré le 3 janvier 1856, par les membres de ladite Société,

Vu l'avis favorable, en date du 14 mars 1856, du Préfet du département,

Notre Conseil d'État entendu,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

ART. 1er.

La Société d'Agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts proposés par ladite Société à la date du 3 janvier 1856.

Ces statuts resteront annexés au présent décret.

ART. 2.

Notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 3 décembre 1856.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Signé : E. ROUHER.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,

Signé : DE BOUREUILLE.

Pour copie conforme :

Le chef du bureau du Secrétariat général,

Signé : DILLE.

Dons faits à la Société par M. Henry Doniol.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Henry Doniol, ancien sous-préfet de Florac, membre correspondant de la Société :

Clermont-Ferrand, 1er mai 1857.

« Monsieur le Président,

« Je vous prie de faire agréer par la Société, pour le musée qu'elle forme à Mende, un commencement de collection de géologie et de conchyliologie fossile que j'avais autrefois entreprise pour mon propre usage. Les terrains du bassin de Paris et ceux de la Limagne d'Auvergne sont particulièrement représentés dans ces échantillons, au milieu desquels s'en trouvent aussi quelques uns appartenant au sol secondaire et ancien, et dont certains ne sont peut être pas sans avoir un peu de valeur scientifique. J'y ai ajouté un petit nombre de coquilles et de madrépores d'espèces actuellement vivantes, qui m'avaient été donnés comme provenant de la côte méditerranéenne d'Afrique. Enfin, je joins à cet envoi une année, la seule que je possède, du *Bulletin de la Société géologique de France*, dont j'ai eu l'honneur d'être membre quelque temps. Cette année renferme des mémoires intéressants sur des points de science relatifs aux terrains tertiaires parisiens; à ce titre elle pourra n'être pas sans utilité dans votre bibliothèque.

Je serais heureux, M. le Président, que la Société voulût bien voir dans cet hommage, si minime qu'il soit en lui-même, un intérêt quelconque pour l'œuvre scientifique dont elle s'occupe ; en tout cas, pourra-t-il être vis-à-vis d'elle une preuve que je suis loin d'oublier le département dans lequel

j'avais commencé la carrière administrative, et l'attestation que j'attache le prix le plus sérieux à l'honneur qu'elle m'a fait de m'associer à ses travaux.

« Agréez je vous prie, M. le Président, etc. »

M. le Président ajoute qu'il a reçu, presqu'en même temps que la lettre qu'il vient de lire, deux caisses contenant les divers échantillons de géologie et d'histoire naturelle offerts par M. Doniol ; qu'il a fait deballer ces objets et les a fait déposer dans la salle du musée attenante à celle des séances, afin que dès aujourd'hui la Société soit mise à même d'apprécier les dons de notre collègue Les membres présents à la séance s'étant transportés dans la salle du musée pour examiner cette intéressante collection, ont voté à l'unanimité des remercîments à M. Doniol et décidé qu'une lettre lui sera adressée pour lui exprimer la reconnaissance de la Société.

M. Henry Doniol adresse en même temps à la Société, en exécution d'une promesse consignée dans un de nos précédents *Bulletins*, la notice suivante relative à la vie et aux travaux de l'un des fondateurs de la Société :

NOTES

Sur la vie et les travaux de Prost,

Par M. DUCROS-PARISSE, naturaliste à Clermont-Ferrand.

Le père de Prost était horloger à Alais (Gard), où naquit son fils, Théodose-Syriaque Prost, vers l'année 1779.

Au commencement de la révolution, le père, qui avait obtenu le brevet d'imprimeur, alla se fixer à Mende, où il obtint ensuite la direction des postes.

Son fils suivit les cours de l'école centrale de Mende, où

son heureuse aptitude et son application à l'étude lui valurent des succès nombreux et de fréquents éloges. — C'est là qu'il vit, chez un professeur d'histoire naturelle, un vieil herbier en fort mauvais état qu'il s'amnsait à feuilleter dans ses moments de loisir; il y prit un goût tout particulier pour la botanique.

Au sortir de l'école centrale, il fut employé dans les bureaux de l'intendance militaire de Mende ; il conserva un emploi dans cette administration jusqu'en 1804. A cette époque, il fut nommé directeur des postes, à la place de son père.

Comme élève de l'école centrale, comme employé de l'intendance, comme directeur des postes, Prost jouit en tout temps de la considération, de l'estime des gens de bien, on peut même dire de l'*amitié générale*, tant sa ponctualité et son aménité étaient grandes. Il était cité, du reste, comme un des meilleurs directeurs des postes. Dans sa vie privée, plus encore que dans ses fonctions, Prost se fait remarquer par ses rares qualités. C'est là qu'on le trouve calme, bon, généreux, désintéressé. — Il était l'aîné de six enfants, et leur père, en mourant, leur laissait, pour toute fortune, un nom respecté, vénéré du public. — Prost dut donc, avec 2,000 fr. d'appointements, fournir aux besoins de toute la famille, et, par un ordre et une économie exemplaires, il put donner à ses frères et à ses sœurs une position honorable.

Dans ses moments de loisir, (et ils sont rares dans les bureaux des postes) il visitait en courant les bois de Lavabre, les montagnes de St Privat, et tous les côteaux des environs de Mende; et toujours il rentrait chargé de butin, de phanérogames et cryptogames. Il a publié un catalogue de ces dernières dans les annales de la Société d'Agriculture de la Lozère, dont il a été longtemps secrétaire.

Plus tard, ses économies d'une part, l'aide de son inspecteur de l'autre, lui permirent d'étendre le cercle de ses explorations au delà d'un rayon de 2 ou 3 kilomètres.

C'est ainsi qu'il parcourut, avec son ami Augustin Bayle, alors commis greffier au tribunal civil de Florac, les montagnes de l'Aubrac, du Cantal et de la Margeride, remettant à une autre époque l'exploration des plateaux de la Lozère, des Causses, des gorges des Cevennes, des bois de l'Aigoual, et enfin des plaines du Gard. Partout les moissons des deux amis furent riches, et leurs herbiers (tous deux en la possession de M. Lecoq, professeur de botanique à la faculté des sciences de Clermont Ferrand), en sont une preuve certaine.

Nous devons ajouter quelques mots sur le magnifique herbier de Prost, acquis après sa mort par M. Lecoq. Il renferme une énorme quantité de plantes, dont les unes, récoltées par lui-même et en nombreux individus, sont d'une préparation et d'une conservation parfaites, les autres, qu'il a reçues en échange, sont accompagnées de notes autographes de la plupart des grands botanistes contemporains.

Au reste, Prost étant réduit à une bibliothèque peu nombreuse, avait souvent recours à la science de ses nombreux correspondants. Il récoltait les plantes en nombreux individus, les adressait à ses correspondants, et il lui en était renvoyé quelques unes avec leurs noms et des notes critiques.

Son herbier de cryptogames est magnifique, et d'un intérêt particulier. Toutes les espèces, à peu près, sont annotées par les cryptogamistes les plus distingués, de sorte que cet herbier, rangé dans l'ordre du *Prodromus* de De Candolle, renferme une foule d'idées et de systèmes très curieux de divers botanistes.

Les cryptogrames ont, par exemple, des notes de *Delisle*, qui multiplait à l'infini les espèces; de M. *Mougout*, (des Vosges), qui poursuit dans une vieillesse si avancée ses travaux si remarquables; de Léon Dufour, l'une des autorités les plus respectées; de Schimper, le savant auteur de *Bryologia europea*, etc. De Candole et une foule d'autres ont annoté les phanérogames.

Prost a fait connaître, sous le rapport de la botanique, le pays le plus curieux et le plus ignoré. — Il serait à désirer que quelqu'un fît de même pour la zoologie.

La correspondance de Prost avec les principaux botanistes français et étrangers, est très curieuse et très importante, au point de vue de la science.

Elle nous a appris que Prost a séjourné quelques mois à *Sijean* (Aude), et son herbier regorge des espèces qu'il y a récoltées.

Flore du plateau central de la France.

M. Henri Lecoq, professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand et membre correspondant de la Société, fait hommage, par l'entremise de M. Henry Doniol, de son ouvrage intitulé : *Catalogue raisonné des plantes vasculaires du plateau central de la France, comprenant l'Auvergne, le Velay, la Lozère, les Cevennes, une partie du Bourbonnais et du Vivarais.* (1 vol. in-12. 1848. Victor Masson.)

Cet ouvrage, publié en collaboration de M. Martial Lamotte, fait connaître, dans sa partie la plus curieuse et la plus ignorée, la Flore de cette contrée de la France, qui pendant de longs âges géologiques, s'élevait seule comme une île au-dessus d'un immense océan, au fond duquel se déposaient nos terrains jurassiques et plus tard la série des terrains qui forment le sol actuel de nos plus riches provinces. M. Lecoq considère encore avec raison ce plateau central de la France, comme une grande île géologique qu'enveloppent de toute part, pareils à une ceinture de flots solides, les dépôts successifs et concentriques des divers sédiments ; mais son exploration n'a pas porté sur la surface entière de cette grande île primitive. Il n'en a parcouru ni le grand promon-

toire, qui s'avançait vers le nord et qui constitue une partie de la Bourgogne et du Morvan, ni le promontoire encore plus étendu au sud-ouest, qui forme la montagne noire ; au lieu d'en cotoyer l'antique rivage et de descendre avec lui à l'est jusqu'au Rhône et à Lyon, à l'ouest jusqu'à la Vienne et aux sources de la Charente et du Clain, il s'enferme dans une circonscription déjà bien vaste pour l'étude et qui embrasse les departements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de l'Allier tout entiers, la Haute-Loire et la Lozère presqu'entière, une partie de l'Aveyron et du Gard, et quelques parcelles de l'Hérault, de l'Ardèche, de la Creuse et de la Corrèze. Dans ce champ trop peu exploré jusqu'ici, les auteurs ont trouvé une variété infinie de sols et corrélativement une infinie variété de plantes. A cet égard, ils pensent avec raison qu'il n'existe sur aucun point de la France et peut-être de l'Europe une contrée aussi curieuse par sa végétation. « Le trait dominant de celle-ci, dit M. Lecoq, est indiqué par les plantes montagnardes, et notre échelle verticale de 1,800 m. permet de suivre facilement le développement des zones superposées, et donne un grand intérêt aux associations qui couvrent les flancs de toutes ces montagnes. En outre, chaque versant offre des points de contact avec des plantes nouvelles, faisant partie d'autres régions botaniques..... Au midi, ajoute-t-il, nous verrons la fusion des espèces Alpines et Pyrénéennes avec les plantes de la zone Méditerranéenne. Nous verrons quelques espèces de la région des oliviers traverser les montagnes, cachées dans les gorges et les vallées abritées, atteindre l'Allier, descendre avec cette rivière, se développer aux chaudes expositions de la Limagne et s'éteindre sur les bords de la Loire.

« Les plantes du nord viendront à leur rencontre, elles seront accueillies dans les montagnes, elles s'y maintiendront, mais, retenues par la température élevée du versant méridio-

nal, elles ne descendront pas et n'iront pas s'exposer au soleil du midi.

« Enfin, il n'est pas jusqu'au plantes marines que nous ne retrouvions isolées et perdues à cent lieues de l'Océan, trompées par l'apparence d'une fausse patrie et groupées autour de nos sources minérales. »

C'est surtout dans le grand ouvrage intitulé *Géographie Botanique de l'Europe, et en particulier du Plateau central de la France*, ouvrage parvenu à son sixième volume, que M. Lecoq a traité, dans toute son étendue et ses détails, le tableau dont les traits principaux viennent d'être esquissés. La *Société* s'est procuré cette importante publication, afin d'y puiser des renseignements pour le travail qu'elle exécute et qui touchera bientôt à sa fin, sur la Flore de la Lozère et sur l'herbier que Prost lui a légué. Instruit de cette circonstance, M. Lecoq a chargé M. Henry Doniol, en remettant le *Catalogue des plantes vasculaires*, de nous exprimer son regret de n'avoir pas été informé assez tôt pour faire hommage lui même à la Société de son ouvrage principal. Il a bien voulu nous faire offrir en outre de mettre à notre disposition ceux de ses autres ouvrages qui pourraient intéresser la Société.

En attendant que nous puissions tirer profit de cette offre et faire témoigner à M. Lecoq les remercîments de la Société, remarquons que le *Catalogue raisonné des plantes vasculaires* contient une foule de mentions intéressantes pour l'histoire naturelle de notre pays.

M. Lecoq y signale comme particulièrement curieuse et tout à fait spéciale la végétation de nos *Causses*, qui appartient presqu'entièrement à la zone du midi et offre le plus grand contraste avec celles des Cevennes, de l'arête granitique de la Lozère ou des croupes volcaniques d'Aubrac. Nous devons noter aussi l'hommage que M. Lecoq rend en ces termes à

notre compatriote Prost, qui avait exploré avant lui, avec une infatigable patience, cette partie du plateau central : « Nous avons mis à profit, dit-il, les observations de M. Prost, sur les plantes de la Lozère et des environs de Mende. » Il ajoute encore, au sujet d'un ami et du collaborateur le plus assidu de Prost : » M. Bayle, directeur des postes à Florac, a singulièrement favorisé nos recherches dans cet arrondissement, par la complaisance avec laquelle il a dirigé nos courses, et par le désintéressement avec lequel il nous a livré toutes ses observations. »

La Société décide que M. Henry Doniol sera chargé de témoigner ses remerciments à M. Lecoq.

— M. Eugène D'Auriac, de la bibliothèque impériale, fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé : *Description naïve et sensible de la fameuse Eglise Sainte-Cécile d'Albi, publiée d'après un manuscrit inédit et annotée*, etc. (Albi, Dèrivis. 1857.) Le manuscrit édité par M. D'Auriac, remonte à 1684, et a pour auteur Bernard de Boissonnade, docteur et avocat au parlement de Toulouse. « C'est, dit M. D'Auriac, un examen imparfait de la cathédrale ; mais malgré cette imperfection, c'est encore la seule description exacte et complète des peintures de Sainte-Cécile, peintures uniques en France et qui font avec juste raison la gloire d'Albi .... Si, ajoute l'éditeur de cette description, le concours de l'administration du clergé et des habitants d'Albi m'est assuré, je ferai suivre cet opuscule d'un volume intitulé : *Histoire de l'ancienne cathédrale d'Albi*. C'est le résumé exact de mes recherches et de mes observations dans tous les documents écrits ou inédits que j'ai pu consulter. « La publication du travail annoncé par M. D'Auriac, ne peut manquer d'exciter un certain intérêt dans l'ancien Gévaudan et particulièrement

parmi le clergé du diocèse de Mende dont l'évèque est suffragant de l'archevèque d'Albi.

LA PROVINCE,

Société d'assurance mutuelle contre la grêle.

M. le Président lit une lettre de M. de Malafosse, membre titulaire, qui a pour but de signaler, comme digne de la confiance des propriétaires de la Lozère, la Société d'assurance mutuelle contre la grêle, *la Province*, fondée a Toulouse, sous le patronnage de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne. Cette Société, arrivée à son trentième exercice, compte les hommes les plus honorables dans son conseil d'administration dont le président est M. de Panat, ancien questeur de l'assemblée legislative. Son existence a été prorogée par le Gouvernement à 30 nouvelles années, et ses nouveaux statuts viennent d'être approuvés par le Conseil d'Etat, avec autorisation d'embrasser toute la France dans son association. — Les tarifs des cotisations à payer en vertu des nouveaux statuts sera déterminé conformément au tableau ci-dessous, qui est extrait du *compte-rendu* des opérations de la Société en 1856 :

Tarif *des cotisations à payer par* **100** *fr. de valeur assurée, établi sur la double base des risques de nature et de situation.*

RISQUES DE SITUATION DÉTERMINÉS par la proportion entre la totalité des sinistres de grêle constatés dans chaque commune pendant les dix dernières années, et la totalité des assurances réalisées dans la même commune pendant ladite période.	RISQUES DE NATURE. 1re Classe. 1re catégorie. Prairies naturelles et artificielles, plantes fourragères de toute espèce, pom. de terre, betteraves, garances de 2e et de 3e année.	RISQUES DE NATURE. 1re Classe. 2me catégorie. Blé, seigle, méteil, orge, avoine, maïs, épautre, sarrasin, lin, etc.	RISQUES DE NATURE. 1re Classe. 3me catégorie. Petit millet, vesces, fèves, pois, haricots et autres menus grains, plantes potagères et oléagineuses, chanvre, f. de mûrier, garance de 1re année, pastel, safran, pavots, moutarde, g. de betterave.	RISQUES DE NATURE. 2me Classe. 1re catégorie. Vignes, oseraies olives, noix, châtaignes, prunes et autres fruits de toute nature, pépinières bois au-dessous de cinq ans.	RISQUES DE NATURE. 2me Classe. 2me catégorie. Tabacs et houblons.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er Degré. Communes qui n'ont éprouvé aucun dommage pendant la période décennale expirée.	0 50	1 »	1 50	4 »	7 »
2e Degré. Communes qui, pendant la même période, ont perdu sur la 1re classe de 0 à 4 p. °/₀ de la totalité de leurs valeurs assurées, et sur la 2e classe de 0 à 5 p. °/₀ de ces mêmes valeurs.	1 »	1 50	2 »	5 »	8 »
3e Degré. Communes qui, pendant la même période, ont perdu de 4 à 8 p. °/₀ sur la 1re classe, et de 5 à 10 p. °/₀ sur la 2e classe.	1 50	2 »	2 50	6 »	9 »
4e Degré. Communes qui, pendant la même période ont perdu de 8 à 12 p. °/₀ sur la 1re classe, et de 10 à 15 p. °/₀ sur la 2e classe.	2 »	2 50	3 »	7 »	10 »
5e Degré. Communes qui, pendant la même période ont perdu de 12 à 16 p. 0/0 sur la 1re classe, et de 15 à 20 p. 0/0 sur la 2e classe.	2 50	3 »	3 50	8 »	11 »
6e Degré. Commune qui, pendant la même période, ont perdu plus de 16 p. 0/0 sur la 1re classe, et plus de 20 p. 0/0 sur la 2e classe.	3 »	3 50	4 »	9 »	12 »

Inscriptions Tumulaires à Mende.

M. l'abbé Pagès, conservateur de la bibliothèque de la ville de Mende, communique à la Société deux inscriptions qu'il a recueillies, dans l'église du couvent des anciens Capucins, occupé aujourd'hui par les dames de la Miséricorde.

Ces inscriptions méritaient d'être recueillies, comme se rapportant à la famille de Pierre Baglion de la Salle, évêque de Mende, l'un des prélats les plus éminents qui aient présidé à l'administration temporelle et spirituelle de l'ancien Gévaudan.

Les Baglion de la Salle descendaient, ainsi que l'indique la première des épitaphes, de l'une des plus illustres familles de la Toscane, la famille des Baglioni, seigneurs de Pérouse.

HIC JACET.

Joannes . Artus . de Baglion
Comes . de la Salle . et
Perusiæ . principum . pronepos
Francisci . Lugdunensis .
Præfecti . filius .
Francisci . Ignatii . Pictavorum
Antistitis . nepos . Petri .
Mimatensis . episcopi . frater
Nobilium . suæ . prouinciæ
Olim . prætor . qui in regiis
Castris . inter . accepta .
Vulnera . dux . quondam
Inuictus . diuturnis
Podagræ . doloribus . uictus
Sexagenario major . occubuit
Postridie . calendas . junias
1715 . pietate, patientia .
Urbanitate , solertia
Præclarus . apud capucinos
Sepeliri . obtauit ;
Ut assiduis , eorum precibus
Die nocteque . posset adjuvari .
Iis adde tuas viator . et
Mortem . meditando . abi .

HIC JACET.

Altæ potestatis domina
Domina Catharina . de
Aumaitre baronissa . de
St Marcel . sarres . ronet . etc.
Potentis viri . Joannis . artus
De Baglion, comitis . de
La Salle . conjux fidelis .
Obiit . an . œtatis . suæ
46 . salutis . 1716.
Die . Augusti . decima sexta .
Corporis et ingenii cunctis
Dotibus ornata . eximiæ
Urbanitatis . ergo singulis
Omnibus chara . dum viveret .
Ideo . mortuam planxerunt
Omnes . juxta . sponsi
Tumulum . sepeliri . voluit .
Ut . quorum . corda . conjugalis
Amor conjunxit . in . vita .
Cineres . post mortem . etiam
Conjungat .
Requiem æternam ipsis
Viator deprecare .

REVUE AGRICOLE.

Par M. Th. ROUSSEL, Président.

De l'amendement des terres par la chaux.

La pratique des chaulages, dans les pays qui ont dû à ce moyen une véritable régénération agricole ; quelques expériences faites chez nous, mais peu nombreuses et faites en petit, à cause du prix élevé de le chaux ; enfin le raisonnement nous font présumer que la question de l'amendement des terres par la chaux prendra une grande importance dans nos cantons à terre granitique et siliceuse, aussitôt que l'éducation des cultivateurs de cette région sera suffisamment avancée et surtout lorsque les moyens de communications et de transport auront mis la chaux à un prix accessible à nos propriétaires. A ce point de vue seul, un chemin de fer qui traverserait le département du nord au sud, en suivant la rivière de Truyère, par exemple, serait pour l'agricultnre de nos montagnes un bienfait incalculable, et on ne tarderait pas à voir les récoltes de froment remplacer celles de seigle dans toutes les terres arables de première classe de notre plateau granitique.

On entend répéter souvent dans ce pays que le climat n'y permet pas la culture du froment et que *le froid y tue cette céréale.* C'est là une erreur bien démontrée par l'exemple des pays aussi froids ou même plus froids que le nôtre, qui tirent du froment leur production principale, et sans sortir de chez nous, cette preuve est donnée par toutes les bonnes exploitations de nos causses. On a pu lire entr'autres exemples rapportés dans le *Bulletin* celui du domaine de Saubert qui depuis deux ans vend *des blés pour semence particulièrement des touzelles blanches*, aux propriétaires du vallon de Meyrueis et des rives du Tarn.

Ce n'est donc pas le climat, mais la nature du sol qui s'oppose à la culture du froment dans nos cantons granitiques. C'est l'absence ou pour mieux dire l'insuffisance de l'élément calcaire qui est l'obstacle réel et à peu près insurmontable dans les conditions actuelles de communication et d'échange de produits entre notre pays calcaire et le plateau granitique.

En attendant que ces conditions se modifient nous continuerons à appeler l'attention des agriculteurs sur les chaulages. Le n° de mars 1857, de la *Revue agricole*, *industrielle etc.*, que publie la Société d'agriculture de Valenciennes, par les soins de M. Feytaud, contient des observations présentées par un membre de cette Société, M. Cheval, sur une série d'expériences qui se sont continuées pendant quinze années, sur des terrains légèrement argileux et siliceux à sous sol perméable. Ces expériences ont eu surtout pour but d'arriver à un dosage régulier pour cette nature de terrains. Ayant debuté par des doses de 100 hectolitres de chaux hydratée par hectare, les effets furent très peu marqués. Il doubla la dose et obtint des résultats sensibles; enfin il est arrivé à constater que la quantité la plus convenable, s'élève au chiffre énorme, au premier aspect, de 400 hectolitres à l'hectare. C'est avec cette dose, qui dépasse les quantités conseillées généralement, qu'il a obtenu une terre facile aux labours, friable, perméable aux rayons du soleil, absorbant la pluie en grande quantité, et des récoltes inespérées, qui font dire à M. Cheval, qu'à l'*imitation de ce que Franklin faisait en Amérique sur les prairies artificielles au moyen du plâtre, on pourrait, en répandant de la chaux à la dose de 400 hectolitres à l'hectare, écrire sur la terre* : CECI A ÉTÉ CHAULÉ.

Sur des terres glaiseuses, inapprochables en temps humide ou sec, à sous sol imperméable composé d'une espèce de

parement de tuf cimenté avec une terre glaise de couleur ferrugineuse, impénétrable à la charrue et ne produisant presque rien, après un essai de drainage dont les effets furent insignifiants. M. Cheval a employé les chaulages à la dose de 800 hectolitres. « Depuis cette époque, dit-il, j'ai des récoltes de toute beauté ; la division du sol est complète et la terre se travaille aisément. »

Il est vraisemblable que dans ces cas l'action de la chaux a été plus encore mécanique que chimique et qu'elle a opéré surtout en divisant un sol qui ne semble pas avoir d'analogues dans notre pays. Aussi croyons-nous qu'on n'aurait jamais chez nous à employer ces doses énormes. « Sans admettre, ajoute M. Cheval, que le dosage de 400 hectolitres de chaux hydratée par hectare soit invariable, puisque maintes fois j'en ai augmenté ou diminué la quantité, selon la nature des terrains, j'ai reconnu que ce dosage était celui qui se rapprochait le plus de la moyenne. Pour me rendre compte de la possibilité de son application, j'ai posé les chiffres suivants :

Acquisition de 400 hect. de chaux à 0 f. 60 c. ci	240 fr.
Frais de transport pour un parcours de 4 kilom. 4 journées à 15 fr. ci	60
Main d'œuvre, 5 p. 0/0 ci	20
Total par hectare	320 fr.

Restait à rechercher comment et dans quel temps je pourrais me couvrir de cette dépense. Ayant constaté invariablement un quart environ de rendement en plus dans mes terres chaulées, j'établis ma position ainsi qu'il suit :

Par un assolement triennal en betteraves, blé, trèfle ou avoine la valeur moyenne de ces récoltes peut être portée dans notre arrondissement à 480 fr. l'hectare.



En admettant un quart en plus dans le rendement, abstraction faite des autres avantages, c'est donc par année 120 fr. en plus, soit pour 3 années 360 fr.

Le capital avancé n'étant que de 320 fr., il resterait encore 40 fr. pour servir les intérêts du capital.

D'où la conséquence qu'il n'y a aucun danger pour le cultivateur à faire des avances de cette nature, pour l'amendement de ses terres, d'après le mode ci-dessus.

Ma conclusion est toute simple, ajoute M. Cheval, c'est que par le chaulage pratiqué judicieusement sur les terres qui le réclament, et c'est le plus grand nombre en France, on arriverait à modifier une grande partie du sol et en diminuant les difficultés de culture, les dépenses de labour et de main d'œuvre, on lui ferait rendre un quart de récoltes en plus.

On objectera que la trop courte durée des baux fait en partie obstacle à l'application de cette pratique. Cette objection sans doute à sa valeur pour le cultivateur locataire qui, en présence d'un bail à ferme de neuf années, (on ne dépasse généralement plus cette limite) se résoudra difficilement à une dépense assez considérable, sans avoir la certitude de rentrer dans ses fonds avant l'expiration de sa jouissance; mais y a-t-il dans ce fait un motif assez puissant pour arrêter le progrès dans la production et assurer son rapport avec les besoins de la consommation qui tendent à augmenter tous les jours? Je ne le pense pas. Cette circonstance prouve une fois de plus combien il serait désirable dens l'intérêt de tous, que la durée des baux fut portée au double. Le Gouvernement, à mon avis, pourrait prendre l'initiative de cette mesure en décidant qu'à l'avenir tous les baux des hospices seraient affermés pour 18 ans. Cet exemple à n'en pas douter trouverait des imitateurs. »

Nous avons rapporté ces dernières conclusions de l'article

de M. Cheval, moins en vue des indications qui s'y trouvent sur le chaulage, qu'afin de montrer encore une fois la distance qui nous sépare des pays où l'agriculture est capable de faire de pareilles avances au sol pour l'arracher à son état naturel d'infertilité, M. Cheval prouve qu'il y a profit à dépenser 320 fr. par hectare tous les trois ans pour amender des sols argilo-siliceux de la plus mauvaise espèce. Quel propriétaire aurait cette habileté ou cette audace dans nos montagnes ? Quel fermier pourrait l'avoir ? M. Cheval trouve que les fermages des environs de Valenciennes, avec des baux de *neuf ans*, n'offrent pas des conditions suffisantes de bonne exploitation ; que dirait-il de nos baux de 3, 6, 9 et de nos baux de 2 ans, dont le nombre semble augmenter sous l'influence de la misère des preneurs et de la défiance mutuelle des parties contractantes ? il dirait sans doute qu'un pareil régime de fermage est pire que le régime si décrié du métayage ; il dirait qu'avec de pareils contrats aucune amélioration foncière, aucune dépense en vue d'assainir ou d'amender le sol n'est raisonnablement possible ; il dirait enfin qu'un pareil régime attend une réforme radicale. Mais nous dépasserions notre but aujourd'hui en abordant ce sujet.

Des Tombes du Bessin et du Cotentin.

On pratique dans certaines parties de la Normandie, particulièrement dans le Bessin et le Cotentin, pour l'engraissement des herbages et des prairies, un procédé connu sous le nom de *Tombes*, sur lequel M. Morière, secrétaire de l'*Association Normande*, a publié récemment quelques détails qu'il nous semble utile de porter à la connaissance des lecteurs du *Bulletin*.

Les *Tombes* ne sont autre chose qu'une sorte de *Compost*.

c'est-à-dire des mélanges de terre, de fumier et de chaux, en diverses proportions et réduits à l'état de terreau par suite des réactions chimiques et du maniement de la masse à plusieurs reprises. Pour former une tombe on commence par rassembler la masse de terre nécessaire et afin d'augmenter en même temps la terre végétale de la prairie, on affecte à cette destination des terres de chemins, des boues, des vases etc., ou, lorsque ces éléments manquent, on laboure dans une partie de la prairie elle-même, et on y prend la terre dont on a besoin. On amasse cette terre sur une hauteur de 60 centimètres à 1 mètre, et lorsqu'elle a été bien ameublie on y met le fumier, qu'on répartit également sur toute la surface de la *Tombe*, en jetant alternativement de la terre et du fumier. On a soin de n'employer pour ce cas que du fumier bien consommé. Le dépot a lieu avant l'hiver afin qu'il ait le temps de pourrir, car les Tombes s'emploient dans la première quinzaine de février. Lorsque la décomposition a eu lieu, on recoupe la Tombe, c'est-à-dire qu'on la reforme de nouveau en mélangeant ses diverses parties. Cette opération se renouvelle 4 à 5 fois. — Généralement on emploie avec succès un mètre cube de bon fumier sur dix mètres cubes de terre.

La chaux entre dans la composition des Tombes. La quotité n'en est pas déterminée; cependant un hectolitre 1/2 doit suffire pour 10 mètres cubes de terre.

Pour conserver les principes ammonicaux fertilisants du fumier, il est important de n'introduire la chaux que lorsque la décomposition du fumier a eu lieu et seulement pendant le temps nécessaire pour que les pierres de chaux puissent facilement se réduire en poudre et se mélanger à la terre.

Cette introduction a lieu, chez les cultivateurs intelligents quinze jours avant l'épandage de la Tombe. Pour cela on repartit également sur toute la longeur de la Tombe la

quantité de chaux qu'on veut y mettre; on enfouit les pierres de distance en distance, en profitant de l'occasion d'un recoupage. On les place assez profondément pour qu'elles soient à l'abri des eaux pluviales, qui sans cette précaution, les changeraient en mortier, et pour qu'elles s'éteignent doucement ou soient réduites en poudre uniquement par l'action de l'humidité de la terre.

Beaucoup de cultivateurs ont le tort de placer leurs chaux trop tôt dans les Tombes, et de les priver ainsi sans le savoir des avantages d un engrais pour l'achat duquel ils s'imposent souvent de lourds sacrifices.

Comme la chaux a pour effet de chasser l'ammoniaque des engrais des animaux, il serait préférable de la remplacer par la marne bien divisée, ou par tout autre calcaire en poudre, ou mieux de faire deux tombes : l'une de terre et de fumier, l'autre de terre et de chaux. Cette dernière ne serait repandue qu'après la première. On serait certain de ne perdre aucun des principes fertilisants du fumier.

Lorsqu'on a reconnu que la chaux est éteinte, on profite d'une journée sèche pour recouper la tombe; c'est-à-dire pour opérer le mélange aussi complet que possible, de l'élément calcaire avec le reste de la masse. On fait ordinairement deux recoupages.

Lorsque les Tombes sont travaillées à point, on les transporte au moyen de banneaux, sur le terrain qu'on veut engraisser, et on répartit les tas également; puis au moyen de trubles et de rateaux, on procède à l'épandage en unissant autant que possible la couche de terre de la Tombe, dont on recouvre la pelouse, et en rejetant toutes les pierres qui s'y trouveraient. Lorsqu'il reste des mottes de terre on les écrase et pour dresser convenablement le terrain, on se sert souvent de bourrées d'épines que l'on traîne sous une herse attelée de chevaux.

C'est au commencement de février qu'on emploie les Tombes, en sorte que l'action de l'engrais a le temps de se faire sentir à l'herbe avant le printemps.

L'action des Tombes se manifeste dès la première année, et leur effet dure de 8 à 9 ans. — Leur utilité est tellement reconnu dans le Bessin que, dans les baux, chaque fermier s'oblige d'engraisser ainsi ses herbages et ses prairies aumoins une fois pendant la durée d'un bail (neuf années.)

L'étendue d'une Tombe est calculée de manière à ce que la couche répandue sur le sol puisse bien recouvrir la pelouse. On peut conserver une Tombe d'une année à l'autre, en ayant soin de lui conserver son inclination de 45 degrés ; de cette façon l'eau, gommant cette espèce de toit qui se durcit, ne le pénètre point, et la masse de compost conserve ses propriétés fertilisantes.

Influence du Drainage sur le produit de terres granitiques dans le département du Puy-de-Dôme.

Nous appelons l'attention des propriétaires Lozériens, particulièrement de ceux de la région granitique, sur le tableau suivant extrait d'un article que nous lisons dans le *Moniteur des Comices* et qui est du à M. De Pennautier, président du Comice agricole de Saint-Dier. Les faits résumés dans ce tableau ont été constatés sur des terres de nature argilo siliceuse dont le sous sol est composé d'un granit plus ou moins friable, quelquefois très-dur et toujours imperméable. Les terres reposant sur ce fonds étaient souvent mouillées; les céréales y étaient très-sensibles aux influences atmosphériques; après les pluies automnales les emblavures s'y faisaient très-mal; et si les pluies avaient lieu au printemps les récoltes en orge et en avoine étaient nulles.

C'est sur des terres de cette nature, qui, avant le drainage, étaient considérées comme incultivables par les métayers qu'ont eu lieu les travaux d'assainissement dont M. De Pennautier rend compte dans le tableau ci-joint :

NATURE des TERRES.	Contenance.	NATURE ET QUANTITÉ de la semence par hectare.	RENDEMENT moyen avant le drainage.		Proportion de la récolte avec la semence.	POIDS		RENDEMENT après le drainage en 1856.		Proportion de la récolte avec la semence.	POIDS	
			en gerbes.	en hectol.		de la paille	du grain par hectolitre.	en gerbes.	en hectol.		de la paille.	du grain par hectolitre.
	h.					kil.	k				k.	k.
N° 1. Terre labourable de 3e et 4e classe.	1,50	2 h. 20 seigle	500	10	4 : 1	990	74	1350	20,40	10 : 1	2,200	74
N° 2. Terre labourable de 4e classe.....	1,60	2 h. 20 seigle	450	8	4 : 1	800	72	1150	18,00	9 : 1	2,000	73

Sur environ 55 à 60 hectares de terres analogues qui ont été drainées dans ce canton le résultat a été le même : *le produit de la récolte a été double*, *et aujourd'hui*, ajoute M. De Pennautier, *nos cultivateurs reconnaissent que le drainage est une vérité.*

Pour drainer ces 55 à 60 hectares on a employé 110 à 120,000 tuyaux. La dépense par hectare a été de 180 à 220 fr. Le prix des tuyaux de toute dimension a été successivement réduit de 30 fr. à 15 fr. le mille.

Préparation d'une nourriture fermentée pour les porcs.

Nous extrayons les détails suivants d'une lettre adressée au *Journal d'agriculture pratique* (N° du 20 avril 1857) par

M. Teisseire, directeur de l'école d'agriculture de Bois-Bougy, en Suisse :

« Il y a quatre semaines, je me suis trouvé avec 25 porcs adultes dans ma porcherie et sans une betterave, sans une carotte, sans un navet à leur donner. Employer le son, la farine ne pouvait faire mon compte... J'ai fait l'essai suivant qui a été couronné d'un plein succès :

« J'ai fait passer au hache-paille du regain de bonne qualité, je l'ai mouillé avec beaucoup de soin. Pour cette opération tandis qu'un aide jetait le fourrage coupé dans une cuve par petites poignées et en l'éparpillant, j'arrosais avec la pomme d'un arroisoir contenant de l'eau légérement salée. Jai laissé la masse douze heures s'humecter et se ramollir, puis je l'ai changée de cuve en ayant soin de la bien brasser de nouveau de façon que tous les brins fussent suffisamment humides. Après douze nouvelles heures le regain avait repris la couleur, la souplesse, le parfum, en un mot l'apparence et la plupart des propriétés de l'*herbe fraiche*.. Alors j'ai fait fermenter. A cet effet j'ai placé le fourrage dans une troisième cuve, en l'y jetant par petite quantité à la fois, et en y mèlant à mesure 5 kilogrammes de son et 3 kilogrammes de farine par 36 kilogrammes de fourrage pesé sec. Au bout de 48 heures la fermentation a commencé à s'établir. Quand elle a été au point convenable, j'ai fait servir chaud à mes porcs, qui ont mangé avec avidité. Depuis lors cette préparation a fait la base de leur nourriture. Je ne prétends pas que seule elle doive les engraisser, mais mes animaux sont bien portants....

« La réussite dépend surtout du soin avec lequel se fait la manipulation. Il faut bien mélanger de nouveau douze heures après la première mouillure et ne pas laisser la fermentation s'établir de premier abord. Il ne faut arroser ni trop ni trop peu.. »

De la Luzerne jaune.

Un des derniers N^{os} du Journal la *Vie des Champs*, contient un article de M. Jacquemin sur une variété de luzerne, cultivée en Allemagne et en Suède, remarquable par son produit et particulièrement intéressante pour un grand nombre des lecteurs du *Bulletin* à cause de sa propriété de s'accommoder très-bien d'une région froide et d'un sol léger et sabloneux. Il s'agit de la *Medicago Falcata* ou *Luzerne jaune*.

« La Société d'agriculture de la province de Saxe, dit M. Jacquemin, ayant reçu du Gouvernement de la semence avec invitation de faire des essais, choisit pour cela un terrain plus sec et plus sableux qu'à l'ordinaire. Le résultat fût très-satisfaisant... D'après M. Alden Hoven la culture en est la même que celle de la luzerne ordinaire. Cependant elle supporte plus facilement les impuretés du sol et se marie mieux avec les graminées que la luzerne ordinaire ; sa tige est plus mince que celle de cette dernière ; elle mûrit 8 à 10 jours plus tard, mais elle peut durer 20 ans dans le sol, et à 22 ans elle donne encore de la semence. C'est dans les terres sableuses et d'alluvion que sa culture est la plus avantageuse. Comme elle s'étale facilement, on peut la semer un quart plus clair que la luzerne ordinaire. Elle convient moins pour fourrage vert que pour foin, surtout quand elle est cultivée avec des graminées. En ne prenant qu'une seule coupe, et laissant la seconde pour garantir les racines contre les rigueurs de l'hiver, on obtient pendant de nombreuses années, et sans frais de culture, même sur un sol léger et sableux, un produit égal à celui des bonnes prairies. Un chaulage ou un marnage donné avant l'établissement de la luzernière en augmente d'une manière sensible le rendement. Disons

enfin que la luzerne jaune demande un sous-sol imperméable, et qu'elle résiste à une inondation momentanée qui ferait périr la luzerne ordinaire.

D'après la détermination de M. Klotzoch et Sinnig, inspecteurs des jardins de l'université de Bonn, la luzerne jaune n'est pas une espèce distincte, ce n'est pas le *Medicago Falcata*, mais simplement une variété de la luzerne cultivée, le *Medicago sativa vart. versicolor*, nommée par Persoon *Medicago media*. Les faits rapportés par M. Lengerke ne permettent pas de douter que la luzerne jaune ne prospère parfaitement dans le sol sableux et léger. M. Grosse l'a cultivée près de Postdam, sur un terrain qui, par son sous-sol et par sa composition, ne convenait ni aux graminées, ni au trèfle, ni à aucune des autres espèces ou variétés de luzerne. Un tiers de ce terrain était marécageux, les deux autres très-secs; tous les trois avaient un sous-sol sableux et graveleux, L'année précédente il avait rapporté des pommes de terre sur fumure, de sorte qu'il se trouvait bien préparé pour recevoir la luzerne jaune. On y en sema à raison de 7 kilog. 1/2 par hectare. La première année on ne prit aucune coupe; la seconde année, la première coupe donna 110 kilog. de semence. M. Grosse pense que la luzerne jaune se recommande tout autant pour la consommation en état vert que pour la dessiccation en foin. Les vaches l'aiment beaucoup; elles leur donne autant de lait que la luzerne ordinaire. M. Jungck, inspecteur à Blunberg près Berlin, rapporte que les pieds, d'abord fort clair semés de sa luzerne jaune, ont tellement tallé l'année dernière, que la première coupe, faite au milieu de juin, a produit dans un champ 36 quintaux métriques de bon foin par hectare, et dans un autre 40, tandis qu'un champ voisin, de même composition et dans le même état de culture, semé de luzerne ordinaire, n'a fourni pour la première coupe que 30 quintaux métriques de foin, ce qui

cependant est encore un fort beau produit. M. Lengerke cite une expérience faite par un agronome prussien, M. Lensing: au printemps de 1850, de la luzerne jaune fut semée dans un terrain sableux, de 1 hectare 30 ares d'étendue, et qui l'année précédente avait porté des pommes de terre sur labour profond. Pour protéger la levée de la luzerne, on sema en même temps qu'elle une faible proportion d'orge. A côté de ce champ, un autre, d'une nature plus argileuse, et contenant 1 hectare 15 ares, fut à la même époque ensemencé de luzerne bleue ordinaire. L'automne de la même année, la jaune offrait déjà une végétation plus vigoureuse que la bleue. Au printemps de 1851, la différence fut encore plus prononcée ; si bien que la première coupe de la jaune produisit 5,350 kilog. de foin, tandis que celle de la bleue n'en donna que 3,180. A la seconde coupe, la luzerne jaune eut encore le dessus, bien que cette coupe fût, pour l'une et l'autre des deux espèces, inférieure d'un cinquième à la première.

LISTE

Des espèces de poules les plus utiles, les plus rares et les plus belles.

M. Ch. Jacques, qui fait autorité, dans la question des animaux de basse-cour et particulièrement des gallinacées, a publié une liste des espèces de poules les plus dignes de peupler les basse-cours et les faisanderies et d'être admises dans les exploitations agricoles. A l'approche de l'exposition du concours régional de Mende, nous pensons qu'il peut y avoir intérêt à extraire de cette liste les renseignements suivants :

Races indigènes. — Poules françaises.

Poule de Houdan. — Espèce que je considère comme une des plus utiles parce qu'elle réunit le plus de qualités, ponte abondante, beaux œufs, bonne couveuse, os légers, chair excellente. Coq de 3 kil. à 4 kil.; poule de 3 kil. très rustique, fournit une bonne partie des bonnes tables de Paris.

Poules Creve-Cœur. — Fournit les poulets les plus beaux et les plus fins. Les élèves sont d'une précocité inouie; os encore plus légers que le Houdan; beaux œufs, assez bonne pondeuse, ne couve jamais. Coq de 3 kil. 1|2 à 4 kil. 1|2. Poule de 3 kil. à 3 kil. 1|2. Sensible aux changements de localités.

La Flèche. — Excellente volaille, mais très lente à venir, raison qui la rend excessivement précieuse, parce que dans la saison où toutes les autres espèces ne donnent plus que des sujets détestables, celle là en fournit de très délicats qui se vendent alors fort cher. Même poids que la Houdan; très délicate aux changements de lieux.

Poule anglaise.

Poule Dorking. — Cette espèce est en Angleterre ce que le Creve-Cœur est en France; elle pèse encore plus que la Creve-Cœur et est servie sur la table des plus riches gourmets. Les poulets tués et prêts à mettre à la broche coûtent à Londres de 15 à 60 fr. Sensible au déplacement. Bonne pondeuse; couveuse ordinaire.

Poules hollandaises et belges.

Poule de Bruges ou poule de combat du Nord. — Superbe et excellente volaille. Le coq atteint le poids de 5

kil. La poule est aussi fort belle. Deux variétés, bleue et noire. La noire est la plus forte, bonne pondeuse, couve bien; excellente pour les croisements surtout avec la Cochinchine.

Bréda. — Belle poule très vantée par les amateurs, dont l'espèce a fini de se perdre en France. Passe pour une excellente volaille; a beaucoup d'analogie avec la *Cochinchine.*

Gueldres. — Superbe variété de la précédente.

Poule espagnole.

Poule andalouse — Volaille fine, excellente et d'un beau volume; pond de beaux œufs et beaucoup, mais ne couve jamais.

Toutes ces espèces sont les plus belles qui soient en Europe. Toutes les espèces connues, dérivent de ces races tranchées.

Races exotiques.

Cochinchine fauve. — La poule la plus précieuse pour les couvées précoces et les pontes d'hiver. Coq de 4 kil. 1|2 à 5 kil. Poule de 3 kil. à 3 kil. 1|2. — Il y en a une variété plus petite et plus légère que la précédente.

Cochinchine blanche. — Une des plus jolies poules connues Aussi bonne pondeuse et couveuse que la fauve.

Cochinchine noire. — Mêmes qualités que les précédentes et plus de volume. Très rare.

Cochinchine coucou. — Nouvelle variété importée depuis un an en Angleterre et possédée par un seul propriétaire. C'est la plus admirable et la plus curieuse espèce que l'on puisse voir. Le parc que je possède est de la plus grande beauté, il est le seul qui soit en France.

Brahma-Pootra. — La plus grosse espèce connue, la plus rustique, la plus féconde, la plus facile à élever. Coq de 4 kil. 1|2 à 6 kil.; poule de 3 kil. à 4 kil.; excellente couveuse; pontes beaucoup plus prolongées que celles de la Cochinchine.

Malais blanc ou gange. — Superbe volaille comme aspect, chair dense, mais peu délicate.

Toutes ces espèces sont admirables pour leur beauté, leur aspect cossu et leurs caractères de race.

Poules d'agrément.

Poule d'Ancon. — Charmante espèce, naine, grise coucou, très féconde.

Poule de soie naine huppée. — Jolie et curieuse espèce peu répandue.

Poule Bantam argentée. — Délicieuse espèce comme beauté, mais dont les mâles sont rarement bons et les œufs souvent clairs.

Poule Java. — Admirable espèce naine d'un beau noir de corbeau.

Poule de soie chinoise à joues bleues et à peau bleue. — Voilà une espèce si nouvelle que je la possède seul en France; elle est aussi extraordinaire que jolie et familière. Quoique très naine elle a une analogie complète avec la Cochinchine.

Poules métisées de combat anglais et de poules naines de Chine, pour faire des couveuses de faisanderie. Ce sont des sujets d'une qualité *incomparable* pour couver les œufs de faisans, de perdrix, de caille, de colins, de poules naines etc., et pour *conduire les petits.* »

Séance du 26 Mai 1857.

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. De Ligonnès, l'abbé Gaillardon, vice-présidents; Rous; Renouard; Chevalier, D. M.; Barbot, D. M.; Vachin, juge de paix; Bécamel; de Lescure (Ed.); Laurens (Paulin); Second; Grousset; Monteils, D. M.; Ignon (Ed.); Coumoul; Pantel; Bouniol (Ch.); Vincens; Tourrette; Brun (Alexis); Bonnefous; Lambert-Pasque; l'abbé Polge et Rimbaud, membres titulaires; Paparel, l'abbé Pagès; Gimbert et Vachin (Henri), membres associés.

BANQUET

Offert par la Société d'Agriculture aux membres du Jury et aux lauréats du Concours régional.

M. le Président annonce que par suite de la décision prise dans une précédente séance d'offrir un banquet aux membres du jury et aux principaux lauréats du Concours regional, des bulletins de souscription ont été envoyés aux membres titulaires, associés et correspondants de la Société. 90 membres titulaires ou associés, ont déjà répondu à cet appel. Un seul membre correspondant, ancien proviseur du collége de Mende, a pris part à la souscription; et son adhésion a un caractère trop sympathique pour ne pas

être mentionnée particulièrement. Voici un passage de sa lettre datée de Moulins, 14 mai :

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un mandat de 20 fr. pour ma souscription au banquet qui doit être offert à MM. les membres du jury pendant la tenue du Concours régional,

« Je regrette de ne pouvoir me rendre à cette réunion. J'y serai du moins par le cœur. Je m'associe de toute mon âme aux progrès d'une contrée qui me sera toujours chère. Je n'ai pu la quitter qu'avec la plus vive émotion et j'aime à témoigner combien je suis heureux de voir la Société d'agriculture prospérer et grandir. etc.

Signé : Monicat. »

M. le Président annonce que les dispositions matérielles nécessaires pour assurer la bonne tenue du banquet ont été prises par les soins d'une commission composée de M. Odilon Charpal, vice président de la Société et de MM. de Lescure, Bécamel, Rous et Grousset.

Le nombre considérable de souscripteurs joint à celui des invités créait une difficulté, qui vient d'être levée par la grâcieuse hospitalité que M. le Préfet, président d'honneur de la Société, a bien voulu nous offrir dans la vaste et magnifique galerie de nos anciens évêques. Le banquet aura lieu le jeudi 4 juin.

Pour compléter les mesures propres à garantir une convenable exécution de cette fête, la Société décide qu'il ne sera plus reçu aucune souscription, à partir du samedi 30 mai. Elle décide, en outre, qu'il sera nommé un nombre de *Commissaires du banquet*, en rapport avec le nombre des personnes qui composeront la réunion. En conséquence M, le Président désigne à cet effet :

MM. Odilon Charpal, ancien maire de Mende, vice-président de la Société ;
Bécamel, ancien maire de Mende ;
Paradan, vice-président du tribunal ;
Grousset, directeur de la ferme-école de Recoulettes ;
De Lapierre, secrétaire général de la préfecture ;
Charles Bouniol, chef de division à la préfecture ;
Rous, propriétaire à Mende ;
De Lescure (Edmond), id. ;
Coumoul ; propr. substitut du procureur impérial ;
Bourrillon (Henri), propr. manufacturier à Mende.
Bonnefous, id.
De Cellery d'Allens, chef du cabinet de M. le Préfet.

Histoire ecclésiastique du Gévaudan.

M. le Président annonce qu'il a reçu hier et qu'il fait procéder à leur distribution, conformément aux intentions de l'auteur, les 150 exemplaires dont l'envoi a été précédemment annoncé, de la brochure in 8° de 115 pages, intitulée : *Discussion historique et impartiale sur l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules et principalement sur l'origine des églises de Limoges et de Mende*, par l'abbé J. B. E. Pascal, ancien curé, chanoine honoraire, etc. (Paris - Ambroise Bray, libraire, rue des SS. Pères, n° 68. 1857.)

M. le Président ajoute que cette brochure contient, en outre de son objet principal, qui est la controverse sur l'épiscopat de S. Sévérien, une série de documents et de notes historiques que l'auteur présente comme des *annexes diverses au Gabalum Christianum*. Il recommande principalement à l'attention des membres de la Société les notes

relatives aux étymologies de *Mimate*, *Lingonia*, *Marologium*, *Canonica*, et *Chiriacum* ou *Cyriacum*.

Nominations.

Membres associés : MM.

Martinet, propriétaire à Mende.

L'abbé Solignac, professeur au collége de Mende.

Auguste du Chenin, membre du Conseil d'arrondissement au Malzieu.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Avril 1837.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Florac	32,14	27,71	25,94	22,72	10,50
Meyrueis	31.37	26,82	24,76	23,37	9,66
Pont-de-Montvert . .	»	»	27,00	»	11,00
La Canourgue . . .	33,06	26,28	24,81	19,06	9,10
Saint-Chely	»	»	27,62	»	»
Marvejols.	32,25	27,00	24,75	21,17	»
Serverette	»	»	26,00	»	»
Langogne.	»	»	25,57	21,87	11,62
Mende.	32,29	28,10	24,08	21.10	10,00
Villefort	31,00	»	25,00	30,00	12,75
PRIX MOYEN. . .	32,20	27,18	25,57	22,75	10,66

Mende, imprimerie de E. IGNON. — 1837.

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.



Séance publique du 3 Juin 1857.



PRÉSIDENCE DE M. LE Mis DE FLEURY, PRÉFET, PRÉSIDENT D'HONNEUR.



La Société avait décidé qu'elle tiendrait, à l'occasion du Concours régional de Mende, une séance publique, dans laquelle serait mise en discussion une des questions qui intéressent le plus l'agriculture Lozérienne. Cette séance, à laquelle ont assisté M. Rendu, inspecteur général de l'agriculture, MM. les membres du jury du Concours régional, un grand nombre d'étrangers, et de membres de la Société non résidans à Mende, a eu lieu, sous la présidence de M. le Préfet, à l'hôtel de la préfecture, dans la salle dite du Conseil de révision.

M. le Préfet a ouvert la séance en exprimant par quelques paroles bien senties, son dévouement et celui du Gouvernement qu'il représente, aux intérêts agricoles du département.

Concours de bœufs de travail.

M. Rous rend compte, au nom d'une commission, dont faisaient également partie MM. De Colombet, Des Molles, Mourgues (des Estrets), Gotty (du Fau), Baffie (de la Panouse), du résultat du *Concours de bœufs de travail*, institué par la Société et qui a eu lieu dans la journée même du 3, sur le boulevart du tribunal. 14 paires de bœufs ont pris part à ce concours, qui a permis aux étrangers, à côté de l'exhibition du Concours régional, qui leur faisait connaître notre belle race d'Aubrac à l'état d'animaux reproducteurs, de voir encore cette race remplissant sa destination principale, c'est-à-dire à l'état d'animaux de travail âgés de 5 ans et au-dessus. Le rapporteur de la commission exprime le regret que l'arrondissement de Mende ait figuré presque seul (pour 10 paires de bœufs) à ce concours, où cependant la supériorité, tant pour la force que pour la forme, a été reconnue appartenir à des animaux venus de l'arrondissement de Marvejols.

Les prix ont été décernés comme il suit :

1er PRIX. Au sieur Rouffiac, fermier au Grenier, commune de Marvejols ;

2me PRIX. A MM. Chevalier, propriétaires au Tuffe (près Mende) ;

3me PRIX. A M. l'abbé Gaillardon, propriétaire à Malavieille, canton de Chanac.

M. Théophile Roussel, président de la Société prend ensuite la parole pour soumettre à la discussion quelques propositions relatives aux races bovines et à l'industrie du bétail dans le département de la Lozère. Il donne lecture du travail qui suit, intitulé :

DES RACES BOVINES

dans le département de la Lozère.

Par M. Th. ROUSSEL, Président.

Dans le cours de ces dernières années j'ai eu l'occasion d'émettre, soit devant la Société d'agriculture et dans le *Bulletin* de ses séances, soit au sein des jurys de concours dont j'ai fait partie, certaines opinions sur les races d'animaux domestiques propres à la Lozère. Ces opinions ont trouvé des adhérents et aussi quelques contradicteurs; et, comme le Concours régional de Mende vient offrir pour tous une occasion précieuse de nous éclairer, je crois opportun de reproduire les propositions que j'ai avancées, afin que, vraies ou fausses, leur discussion serve à poser finalement quelques règles pour l'économie du bétail dans ce département, et à fixer nos éleveurs indécis sur des questions liées étroitement avec le développement de notre richesse agricole. Je m'occuperai en premier lieu de nos races bovines.

En parcourant la Lozère on observe en général confondus ensemble des animaux très dissemblables par la couleur, la stature et le type. Dans les cantons du Nord le bétail de petite taille à robe noire, noir-pie ou noir-châtain qui domine, vit en compagnie d'animaux à poil rouge, venus de la Haute-Auvergne et de bêtes fauves ou blondes, originaires des montagnes du Mézenc ou d'Aubrac En avançant vers l'Ouest on voit la robe classique dans cette dernière contrée, la *couleur-froment* ou la nuance *poil de blaireau* préférée dans quelques cantons, prédominer de plus en plus en même temps que la taille s'agrandit. Sur nos causses et dans les vallées du Sud, qui n'élèvent point de bétail à cornes

on trouve auprès des bœufs d'Aubrac, seuls chargés du travail des champs, des vaches de toute couleur et de toute provenance.

Dans ce pêle-mêle incohérent, auquel la région d'Aubrac échappe à peu près seule, et qui est une conséquence de l'absence de toute règle dans la reproduction et de toute idée raisonnée sur le but que l'élevage doit se proposer, on finit par s'assurer que notre pays possède deux races bien distinctes, inégales en valeur et en réputation, précieuses toutefois l'une et l'autre, parce qu'elles répondent chacune, dans une mesure convenable, à la double destination de l'espèce bovine dans nos montagnes : le travail et la production du lait.

La première de ces races, celle des montagnes d'Aubrac, que notre département partage avec celui de l'Aveyron, est, par-dessus tout, une race de travail. Elle est admirable sous ce rapport et, pour les pénibles labours de notre région jurassique, elle est sans rivale. Sa rusticité, sa résistance aux changements de lieux et de nourriture, sa puissance et sa durée au travail en font une des races les plus précieuses de la France, celle dont les succès, dans l'avenir, sont le plus assurés, partout où le travail du bœuf est ou sera préféré à celui du cheval.

Un ensemble de qualités aussi solides rachète largement les défauts reprochés aux Aubrac par des partisans exclusifs des animaux de Salers, du Limousin et surtout des races nouvelles de boucherie dont l'art anglais a introduit chez nous le type plus ou moins factice. La charpente massive des Aubrac, leurs membres musculeux et trapus, ne sont autre chose en effet que l'expression de la force herculéenne de ces animaux qu'on pourrait appeler, sans trop forcer la comparaison, *des hercules* de l'espèce bovine.

La vigueur et la solidité des Aubrac résultent des conditions au milieu des quelles s'est formée cette race, à savoir un climat rigoureux mais salubre et des pâturages substantiels sur un sol volcanisé. Cette action d'un froid vif qui excite la circulation pulmonaire, en même temps qu'il resserre et tonifie les tissus, et d'un régime alimentaire qui fournit de copieux moyens de réaction, est si puissante sur l'organisme qu'elle peut devenir un danger pour les animaux des cantons granitiques qui passent sur les pelouses d'Aubrac pour *estiver*. Les vachers et les *buroniers* attentifs ont coutume d'observer les nouveaux venus, et lorsqu'ils les voient sous le coup d'une pléthore ou d'une Phlegmasie imminente, ils savent d'ordinaire en prévenir les suites à l'aide d'une abondante saignée.

Ainsi, c'est à la nature même et à un concours de circonstances où l'art n'est entré pour rien, que l'Aubrac doit sa force native et les formes extérieures qui en sont la traduction exacte. Il reste à savoir s'il peut y avoir avantage à transformer par l'art ce produit de la nature.

Dans quel but chercherait-on à modifier la race d'Aubrac ? Serait-ce pour faire une race essentiellement laitière, ou bien ce qu'on nomme aujourd'hui une *race de boucherie, une race à engraissement précoce* ? Constatons, avant de répondre, ce qu'est la race d'Aubrac à ce double point de vue.

Si l'on consultait quelques éleveurs enthousiastes, ils répondraient peut-être que les Aubrac sont d'excellents animaux de boucherie et d'excellents laitiers, en même temps que de parfaits travailleurs. Sans vouloir opposer à ce témoignage un peu suspect les arguments des spécialisateurs systématiques, nous dirons qu'en fait, la race d'Aubrac, tirée de ses conditions ordinaires, traitée comme le sont les animaux d'engrais, a montré une aptitude à prendre graisse et

fait preuve à cet égard d'une élasticité d'organisation qui peuvent contrarier plus d'une théorie. Il est probable que si nos contrées avaient un jour avantage à faire de l'engraissement précoce, on arriverait assez vite à transformer les Aubrac en une race de boucherie; le bœuf de 3 ans, pesant 965 kilos, élevé par MM. Talansier, de Marvejols, et tué à Mende le 9 avril dernier, a été l'un des plus curieux exemples de cette remarquable transformation.

Mais nos pays doivent-ils rechercher une transformation pareille, au moins jusqu'à ce que tout ait changé dans les conditions de notre agriculture et de notre marché? N'y aurait-il pas plus à perdre qu'à gagner à fabriquer des bœufs gras de 3 ans, au lieu de nos animaux qui ne vont à la boucherie qu'après dix, mais qui nous servent et nous payent si bien par six années de travail et par l'engraissement tardif qui termine leur carrière.

Dans ce qu'on écrit à Paris et en Angleterre sur l'engraissement on perd trop de vue qu'il y a des contrées pour lesquelles le bœuf doit être plutôt un *instrument de travail* qu'une sorte de *machine* accélérée à *fabriquer la viande*. Pour ces contrées, l'*engraissement tardif* est à la fois un avantage et une nécessité; et puisque quelques personnes, parmi nous, semblent vouloir entrer dans la voie de l'*engraissement précoce*, nous sommes convaincus qu'un compte comparatif tenu par eux de ces deux modes d'engraissement, prouverait bien vite, sans réplique que, si c'est le dernier qui produit le plus de viande, c'est le premier qui paye le mieux dans les conditions où nous sommes.

Nous croyons donc pouvoir affirmer que le bœuf d'Aubrac est présentement ce qu'il doit être comme animal de boucherie, et que passant 4 ans à grandir ou faire la monte, 6 ans à travailler pour aller finir comme *bœuf gras* aux abattoirs de Lyon ou des villes du midi, il vaut infiniment

mieux pour nous que toutes les races d'animaux éphémères créées dans d'autres conditions, en vue des populations agglomérées de l'Angleterre ou du nord de France.

Il en est des facultés laitières, chez les Aubrac, comme de l'aptitude à la graisse : il faut se défier, à cet égard, de ceux qui les accusent d'être très-mauvais laitiers, autant que de ceux qui leur attribuent toutes les qualités à la fois. Les quantités de fromage que le commerce tire des montagnes d'Aubrac, et ce fait reconnu, que les vaches d'Aubrac nourrissent en général très bien leur veau, sont des arguments que les premiers ne sauraient nier. Peut-être diraient-ils avec un peu plus de raison qu'un assez grand nombre de vaches donnent assez difficilement le lait, comme si la nature avait destiné ces mères vigoureuse, qui n'ont pas la molesse de fibres coïncidant d'ordinaire avec une abondante sécrétion lactée, à nourrir exclusivement ces forts élèves qui doivent devenir de si vigoureux travailleurs. Quoiqu'il en soit, la race d'Aubrac, médiocre laitière, si on la compare aux races de la Hollande et de la Suisse, ou même à la petite race dont nous allons parler, nous paraît encore à ce point de vue réaliser ce qu'on doit attendre d'elle, la production du lait étant chez elle une fonction secondaire qu'elle remplit dans la mesure compatible avec sa destination principale, qui est le travail.

Telle est à notre avis la race des montagnes d'Aubrac. Plus d'un défenseur des *Salers* trouverait probablement que nous l'avons trop louée, et de leur côté certains partisans des *Aubrac* continueront sans doute à nous appeler *détracteur de leur race*, puisque nous allons ajouter à ce qui précède qu'il existe une *race meilleure laitière* que les Aubrac dans ces mêmes montagnes du Gévaudan où leur absolutisme ne consent à admettre que des *Aubrac purs* et des *Aubrac dégénérés*.

Pour réfuter cette dernière qualification, il suffit d'une courte description de cette seconde race bovine Lozérienne.

Entre les anciens volcans d'Aubrac et la chaîne granitique de la Margeride, dans une sorte de triangle, borné au sud par le cours du Lot et de la Colagne, à l'ouest par celui du Bès et par la Trueyre à l'est et au nord, s'étend, à une altitude moyenne de 900 à 1,000 mètres, une région ondulée, assise sur le granit, et coupée de bois de pins, de pacages et de prairies. Cette région comprend principalement les cantons de St-Amans, Serverette, Aumont, St-Chély, Fournels et le Malzieu. De quelque côté que l'on arrive dans cette partie de l'ancien Gévaudan, on voit le poil de couleur noire ou châtain dominer parmi les bestiaux qui paissent dans les campagnes. Si l'on examine de près, on s'aperçoit que la généralité de ces animaux diffère plus encore des Aubrac par le type des formes que par la taille et la couleur. Malgré d'incontestables indices de croisements multipliés avec des animaux d'Aubrac et de l'Auvergne, et au milieu du décousu de formes qui résulte de ces croisements et de la promiscuité sans règle à laquelles est abandonnée ce bétail, on reconnaît chez un grand nombre d'animaux à robe sombre une remarquable finesse ; l'ossature, toutes proportions gardées, y est plus déliée que chez l'Aubrac, la corne plus grêle et plus relevée ; l'allure plus vive, la peau plus douce et tous les signes laitiers généralement mieux marqués. Les bœufs n'ont jamais l'aspect imposant des Aubrac; ils sont moins lourds, mais aussi moins étoffés; robustes cependant, rustiques et très-suffisants pour tous les travaux des terres granitiques. La vache a un cachet beaucoup plus féminin, s'il est permis de dire ainsi ; elle rappelle par divers traits la race bretonne et pêche assez souvent, comme celle-ci, par une inflexion de la colonne vertébrale et par une légère incurvation des jarrets, aux membres postérieurs, qui fait dire qu'elle est *jarretière*.

Est-il besoin d'insister pour faire admettre que les animaux auxquels appartiennent de tels traits ne sauraient être des Aubrac dégénérés ?

La race de ces animaux est demeurée jusqu'ici tellement ignorée hors des cantons où elle naît, qu'elle ne porte aucun nom. Les paysans, dont elle peuple les étables, l'appellent *race du pays*, et ce pays est le haut Gévaudan dont Javols fut jadis le chef-lieu. A Mende et dans la partie du département qui est au Sud du Lot, on nomme les vaches de cette race dont on a reconnu la bonté pour le lait, *vaches de la montagne*, du nom même que porte vulgairement cette portion du plateau granitique. Le nom qui leur conviendrait le mieux est celui de *vaches du Gévaudan*. (1)

Ces vaches, si l'on a égard au régime de vie qu'elles tiennent, sont des laitières aussi remarquables que celles de la race bretonne. (2) Nourries sur des pacages plus maigres souvent que les landes de l'Ouest, n'ayant à l'étable que de la paille de seigle mêlée d'un peu de foin des prés granitiques, elles fournissent néanmoins, par leur lait, la principale ressource alimentaire des campagnes et une notable quantité de beurre pour la vente et l'exportation dans le Midi. Il est commun, dans les conditions ci-dessus indiquées, d'obtenir 6 à 7 litres de lait. On en obtient 10 et assez souvent jusqu'à 12 lorsque l'alimentation est mieux soignée

(1) Dans un article inséré au N° de septembre et octobre 1856 du *Bulletin*, en répondant aux assertions erronées de M. Destremx, d'Alais, sur ce qu'il appelait les *vaches de la Lozère*, nous proposions d'appliquer ce nom aux vaches des cantons granitiques ; mais le nom de vaches de *Gévaudan* convient mieux en ce qu'il évite l'erreur qui consiste à croire que ces vaches sont originaires du mont Lozère proprement dit, situé à l'extrémité Sud-est du Gévaudan.

(2) Voir la comparaison des deux races dans le N° de juin et juillet 1856 du *Bulletin* de la Société.

sans qu'on y fasse entrer cependant autre chose que du foin ou du regain. Enfin lorsque les conditions sont changées, lorsque, par exemple, ces vaches passent chez des propriétaires des villes, des nourrisseurs ou des brasseurs, on voit ces quantités augmenter encore notablement.

Malgré que nous cherchions à faire ressortir les qualités mal appréciées du bétail propre aux cantons granitiques, nous sommes loin de penser que ces animaux puissent constituer une race égale en importance à la race d'Aubrac. Une telle prétention serait si évidemment chimérique que l'on a peine à comprendre l'irritation que témoignent certains éleveurs lorsqu'on parle d'une autre race du pays.

Les deux races qui viennent d'être décrites très inégales, et aussi différentes entr'elles que le sol et l'ensemble des conditions des deux contrées limitrophes qui les produisent, loin de pouvoir se faire concurrence sur les marchés extérieurs, peuvent et doivent, en raison de leurs aptitudes distinctes, concourir, chacune à sa façon, à la prospérité générale du département. L'Aubrac a sur les Causses et dans les terres au midi du Lot un antique marché où il règne sans partage possible, et tandis que ce marché s'étend toujours vers le sud, de nouveaux débouchés s'ouvrent à lui du côté du nord et l'on assure déjà que les demandes venues de l'Ile de France, de la Picardie et des Flandres, se comptent par milliers. Que faut-il donc à l'ambition de ses éleveurs? Et si nous établissons maintenant qu'à nos portes, au pied même des Cevennes et de la Lozère, il existe un vaste marché de vaches laitières livré en ce moment à l'invasion du bétail des Alpes, est-il un seul de ces éleveurs qui pense sérieusement pouvoir disputer ce marché aux vaches étrangères à l'aide des laitières d'Aubrac?

Cette question se lie trop étroitement à l'avenir de notre production animale pour être traitée incidemment. En atten-

dant que je puisse exposer à ce sujet dans un cadre séparé un ensemble de données récemment recueillies sur les lieux, je me bornerai à signaler quelques faits trop peu remarqués de nos compatriotes.

De tout temps les villes du Gard et de l'Hérault ont tiré du pays de Gévaudan un certain nombre de vaches à lait ; mais naguère encore l'industrie du lait était fort bornée chez nos voisins du Midi. En ce moment au contraire elle est en voie de transformation et d'un rapide accroissement. Des mains pauvres et inhabiles des petits nourrisseurs, elle passe et se concentre entre les mains d'hommes riches et intelligents et devient ainsi une industrie nouvelle qui marche de pair avec le goût croissant pour le lait que montrent les populations du Midi, et les ressources chaque jour plus abondantes en fourrages et aliments de toute sorte que l'agriculture de ces pays sait maintenant se procurer.

Quelle devrait être pour nous la conséquence de ce fait nouveau? Evidemment une demande plus considérable de vaches laitières puisque ces pays ne se livrent pas à l'élève du bétail. L'accroissement de demande n'a pas lieu cependant et deux causes l'expliquent. L'une, indépendante de nous et qui vient du changement des tarifs à l'entrée des bestiaux étrangers ; l'autre due à nos propres fautes et qui est la conséquence de l'état de promiscuité et d'abandon dans lequel nous avons dépeint le bétail du Gévaudan.

Depuis que de nouveaux tarifs ont ouvert presqu'en franchise nos frontières aux bestiaux des Etats Sardes, les producteurs de lait du midi trouvent des facilités qu'ils n'avaient pas pour se procurer des vaches laitières. Non-seulement ils vont en chercher en Suisse, mais encore il est établi depuis peu, par les chemins de fer, des arrivages réguliers à Marseille, à Nîmes, à Montpellier, à Alais, de

vaches de la Savoie ; et ces vaches semblent obtenir une préférence chaque jour plus marquée sur les vaches de nos pays. J'ai recherché, sur les lieux, les motifs de cette faveur et j'ai pu m'assurer qu'elle ne tient pas à une supériorité laitière très-marquée chez les étrangères. Les producteurs de lait que j'ai questionnés ont en général déclaré qu'il leur arrive de nos montagnes des laitières excellentes ; mais ils se plaignent de recevoir en même temps trop de laitières médiocres, et surtout de ce qu'au milieu du disparate de formes et de couleur des animaux français, ils manquent pour ainsi dire de point de repaire pour se guider dans leurs choix. C'est pourquoi ils préfèrent, quoique les payant toujours plus cher, les savoyardes, qui paraissent avoir un type plus fixe et répondre avec plus de constance et d'égalité aux vues des nourrisseurs.

S'il est permis de rapporter fidèlement mes impressions, je crois qu'il faut encore ajouter aux motifs de cette préférence l'inévitable engouement qu'inspirent les choses nouvelles ; mais j'ai dû aussi, en présence des reproches adressés à nos animaux, faire un retour vers nous-mêmes, et dans ces reproches je n'ai que trop reconnu une sorte d'image réflétée de la situation du bétail des cantons granitiques telle que je l'ai moi-même esquissée plus haut.

Y a-t-il des remèdes à une pareille situation ? Si nous cherchons à remonter à ses causes, nous trouvons d'abord une cause puissante de dépérissement du bétail dans les conditions générales de la propriété et de la culture dans la région granitique. Tandis que sur les montagnes d'Aubrac, où malgré les ravages de la péripneumonie épizootique la race bovine s'améliore et l'industrie du bétail devient d'année en année plus prospère, nous trouvons une propriété peu divisée, entre les mains d'hommes riches, influents, instruits, qui apprécient leur race, savent ce qu'ils veulent

et doivent en faire, et marchent avec résolution d'amélioràtion en amélioration, dans le haut Gévaudan au contraire, pays de moyenne et de petite propriété, où l'exploitation des terres et du bétail est en grande partie livrée à des fermiers pauvres et arriérés, tout fait obstacle aux améliorations : le voisinage même et les succès croissants des Aubrac y ont contribué à l'abâtardissement de l'espèce bovine. Les quelques propriétaires instruits qui, dans ces dernières années, ont voulu entrer dans la voie du progrès, séduits par les succès de la race d'Aubrac, ont eu aussi l'ambition de de posséder au joug et à l'étable de forts animaux sans avoir bien examiné si leur agriculture les réclame et si les ressources de leur sol les comportent. A leur tour les fermiers aisés ont eu l'ambition d'imiter les propriétaires et la perspective d'élever des bœufs pouvant se vendre 100 fr. de plus en foire a achevé de les égarer. C'est ainsi qu'un grand nombre de cultivateurs des pays granitiques ont été successivement conduits à introduire chez eux, pour avoir, comme ils disent, *de la belle race*, des animaux achetés à la Guiole ou aux autres marchés des montagnes d'Aubrac.

Est-il besoin d'insister pour montrer que le résultat de ces tentatives, plus insensées encore qu'ambitieuses, a été déplorable. Ce résultat se résume en deux mots : on a fait, au lieu de la *belle race*, des bœufs que les éleveurs d'Aubrac appellent aujourd'hui des *Aubrac dégénérés* et ces vaches laitières que les nourrisseurs du midi ne veulent plus nous acheter.

Telle est la situation des deux régions de la Lozère propices à l'élève de l'espèce bovine. Dans l'une, une industrie pastorale prospère avec des propriétaires riches, éclairés, connaissant bien leur terrain, leurs moyens et leur but ; dans l'autre, avec un système agricole plus complexe, moins

d'habileté et de moyens d'action, une incertitude complète sur le but à atteindre et sur la portée des ressources naturelles. Les résultats, on vient de le voir, sont en parfaite corrélation avec ces situations opposées.

J'ai cherché, croyant remplir un devoir envers le pays et la Société d'agriculture, à jeter un peu de lumière sur le tableau de notre population bovine et à mettre en regard de sa partie brillante ses côtés tristes et obscurs. Si maintenant, amené à conclure, je pouvais être autorisé à donner à mes propositions la forme de conseils, je dirais aux éleveurs d'Aubrac : gardez soigneusement la position que vous avez su vous faire, et je dirais aux cultivateurs de la *montagne* : Hâtez-vous de quitter la voie où vous êtes malheureusement engagés.

Les premiers doivent persister dans les soins de la sélection et d'une bonne hygiène, et ne pas vouloir rechercher un but autre que le but essentiel pour lequel la race d'Aubrac a été créée : la *boucherie*, par exemple, *préalablement* et de *préférence au travail*. Cette recherche conduirait leur forte race à l'abâtardissement et l'abatardissement conduirait peut-être les propriétaires à la ruine. Les Aubrac n'ont aucun besoin non plus de sang étranger. Aucune race étrangère ne semble pouvoir ajouter à leurs qualités solides. Ainsi pour nos compatriotes d'Aubrac, nos conseils se résumeraient en deux mots : Continuer, ne pas dévier. Ces deux mots forment leur éloge ; mais par-dessus tout, ils contiennent pour eux l'avenir et la fortune.

A nos compatriotes des cantons granitiques, il convient de tenir un langage différent ; il est urgent qu'ils reconnaissent qu'il n'est pas donné de faire à volonté de grandes races d'animaux. La nature les crée là où elle a créé exprès une nourriture proportionnée et un ensemble de conditions



convenables. C'est dans des conditions analogues seulement que l'homme peut trouver avantage à importer et entretenir ces grandes races. Partout ailleurs il échoue dans ses desseins. Les petites races ne sont ni des races inférieures, ni des races dégradées ; elles ont, sous le ciel, leur place marquée, comme leur raison d'être et leurs avantages. C'est à elles que la nature a donné les landes de la Bretagne, ou les hauts pâturages des Alpes et de nos terres granitiques, comme elle a donné aux grandes races les succulents herbages des montagnes volcaniques d'Aubrac et de Salers, ou les grasses prairies de la Hollande.

C'est donc vainement que nos propriétaires Gévaudanais vont chercher à Aubrac des reproducteurs de la *belle race*.

Cette belle race s'enlaidit, malgré eux, entre leurs mains, sous l'irrésistible influence d'un régime et d'un milieu qui ne sont pas faits pour elle. Et que l'on ne cherche point à mettre en contradiction ce que nous disons en ce moment et ce qui a été avancé plus haut sur la grande rusticité des Aubrac, sur leur indifférence aux changements d'aliments et de lieux et surtout qu'on n'allègue point l'exemple de nos Causses.

Le bœuf d'Aubrac résiste en effet aux changements de climat, et sa puissance d'assimilation lui permet de braver l'épreuve des aliments les plus divers et les plus grossiers ; mais, comme la plupart des êtres forts et voués au travail, il veut une nourriture substantielle qu'il trouve sur le Causse, dans les pailles de froment, d'orge et d'avoine qui forment la principale ressource alimentaire de cette région. Il ne trouve rien de pareil dans les cantons granitiques, où la paille de seigle occupe le principal rôle. Sur les Causses, d'ailleurs, le bœuf d'Aubrac arrive adulte et tout formé ; dans le pays granitique on prétend le former et le faire naitre. Voilà pourquoi au bout de peu d'années la plupart de

ces Aubrac purs, tirés de la Guiole, et tous leurs descendants, presque sans exception, ne *sont* plus que des Aubrac vraiment dégénérés.

Que les éleveurs gévaudanais rentrent donc dans la voie tracée par la nature, toujours bonne conseillère. Ce sera la voie sure pour leur profit. Qu'ils se retournent avec confiance vers leur antique race si abandonnée ; qu'ils améliorent son régime, sa stabulation, son alimentation, les conditions de sa reproduction. Elle sera bientôt ainsi pour eux la bonne et vraiment belle race, car c'est elle qui les récompensera le mieux de leurs soins. Ils en obtiendront des bœufs toujours assez vigoureux pour le travail de leurs terres, même lorsqu'ils auront remplacé l'araire par les charrues nouvelles. Ils en obtiendront surtout de bonnes vaches laitières, pour lesquelles il semble que le sort ait créé exprès à nos portes un vaste débouché, qui menace d'échapper à notre incurie, mais qui peut être reconquis par nos efforts.

Qu'il me soit permis en terminant de m'adresser à la Société d'agriculture et en même temps à l'autorité administrative qui a si bien secondé jusqu'ici la Société dans ses efforts. Qu'il me soit permis de dire que de simples conseils ne conviennent pas à leur zèle, et ne suffiraient pas à l'accomplissement de leurs devoirs. Nos cultivateurs doivent se mettre à l'œuvre, l'administration et la Société doivent les assister et les diriger.

Depuis deux ans déjà que les opinions qui viennent d'être exprimées obtiennent, de divers côtés, une sympathique adhésion, quelques actes ont eu lieu que j'ai hâte de rappeler comme des précédents qui obligent.

Dans le concours départemental du 16 juin 1856, le même jury qui décida à l'unanimité, moins, une voix, de placer au dernier rang des taureaux primés comme reproducteurs, ce même animal récemment sacrifié à Mende comme *bœuf*

gras de 3 ans, fut presqu'unanime aussi pour accorder un encouragement à une velle noire de la petite race qu'un propriétaire des environs de Mende avait eu la hardiesse d'envoyer au concours à côté des Aubrac.

Par cette double décision, qui fut sans doute critiquée par plus d'un, le jury voulait établir deux points et poser en quelque sorte pour l'avenir deux principes:

Premièrement que le taureau colossal de MM. Talansier, curieux, intéressant même comme produit exceptionnel, comme résultat d'un *essai d'engraissement précoce* fait avec la race d'Aubrac, loin de pouvoir être pris pour modèle, deviendrait, s'il était primé, d'un exemple fâcheux et capable de pousser les éleveurs dans une voie mauvaise.

Secondement le jury reconnaissait que la petite race du pays, dont on n'avait osé produire dans nos concours qu'un petit nombre d'échantillons en vaches laitières, pourrait aussi y figurer par des animaux reproducteurs ; que ceux-ci bien que placés à côté des animaux d'Aubrac ne devaient pas être jugés concurremment avec ces derniers, mais avec leurs pareils et former l'objet d'un concours séparé. La récompense fut donnée comme encouragement à la *race du pays* et comme un avis à ceux qui l'élèvent qu'ils peuvent désormais, sans crainte d'une défaite assurée, envoyer leur animaux au concours.

M. le Préfet qui présidait à ces délibérations voulut que le procès-verbal du concours constatât la décision prise pour l'avenir de faire juger à part des animaux d'Aubrac les animaux dits *de la race du pays*.

Nous espérons de l'administration qu'elle maintiendra cette décision qui doit être mise en pratique dès notre prochain concours départemental. Nous espérons même qu'elle aidera la Société d'agriculture à faire un peu plus: à notre avis, il y aurait lieu de créer pour les cantons du haut Gévaudan

un concours particulier, analogue à celui que tient annuellement pour les montagnes d'Aubrac, le Comice agricole de la Guiole, sous le patronage du Préfet de l'Aveyron.

La *race du Gévaudan* y serait seule admise et les animaux en présentant le type le plus correct, comme bœufs, taureaux ou vaches laitières seraient seuls primés. — Ce concours aurait lieu alternativement, aux foires du 17 mai, à St-Chély ; du 4 juin, à Aumont ; du 21, au Malzieu et du 26, à Serverette. Les cantons dont nous parlons n'ayant pu jusqu'ici, malgré d'honorables efforts, parvenir à l'organisation d'un comice agricole, la Société d'agriculture serait naturellement appelée à faire fonction de comice agricole à leur égard, en ce sens qu'elle règlerait les conditions du concours et en composerait le jury, sous le patronage de l'administration départementale.

Si cette proposition est mise en pratique j'ai confiance, Messieurs, que des résultats avantageux naitront promptement des efforts réunis dont la perspective vient d'être ouverte à la fois aux éleveurs de la montagne, à l'administration et à la Société d'agriculture. Tandis que les éleveurs d'Aubrac achèveront d'améliorer leur race en l'épurant, les paysans des cantons granitiques formeront au lieu d'Aubrac dégénérés ou d'une race sans nom, la race laitière du Gévaudan. Chacun de nous aura appris et aura gagné quelque chose, et en même temps, ce qui a bien son prix, chacun aura fait son devoir.

Après cette lecture, M. Jusseraud, président du comice agricole de Riom, prend la parole pour développer cette opinion que les races d'animaux sont ce que les font les aliments qu'elles reçoivent. Il pense que si les cantons granitiques ont une race chétive, et si les Aubrac y dégénèrent, cela tient surtout à ce qu'on y nourrit mal les animaux, et non à une différence originelle. Il soutient que le véritable moyen d'améliorer les races dans les cantons dont il s'agit, c'est de les mieux nourrir. A cette occasion, il reproche aux cantons granitiques de labourer beaucoup trop et de n'avoir pas assez de fourrages et de pâturages.

M. Théophile Roussel reconnaît que M. Jusseraud a raison en adressant ce dernier reproche aux habitants de la montagne. Le pays granitique, autrefois couvert de bois, s'est notablement appauvri depuis que le domaine de l'araire s'est démesurément étendu aux dépens du sol forestier. La culture des céréales sur d'immenses surfaces maigres et peu ou point fumées, est évidemment la grande erreur des cultivateurs de la montagne, la grande cause de leur misère et l'une des causes principales de l'état chétif de leur bétail. Mais M. Théophile Roussel ne saurait admettre que cette cause suffise à expliquer l'état de dégradation dans les formes et dans le type qu'il a signalé dans son travail ; il croit que M. Jusseraud se trompe et émet une opinion contraire aux principes les mieux établis de la physiologie animale, en soutenant que les races de bétail sont ce que les font la nourriture. Les *races* sont un produit de la nature, c'est-à-dire d'un ensemble de conditions intimement liées au sol, au climat, au régime de vie tout entier. Les aliments y jouent sans doute un rôle important ; mais plus encore par la qualité que par la quantité. En augmentant les aliments on peut augmenter le volume des animaux, mais non changer le type des formes et créer, par exemple, des aptitudes

laitières chez des animaux qui en ont très-peu. Pour opérer ces transformations profondes, il faut agir par des moyens multiples, soutenus et transformer, pour ainsi dire, le milieu même dans lequel le moule et le temperamment primitifs avaient été formés. C'est pourquoi les habitants du haut Gévaudan se tromperaient s'ils croyaient qu'il suffit d'augmenter la nourriture de leurs animaux. Il faut qu'ils se pénètrent aussi de la nécessité de conserver, de fixer, d'accroître leurs aptitudes laitières, et pour cela il faut qu'ils s'attachent à donner des soins, inconnus parmi eux, à la reproduction. Il faut qu'ils évitent les croisements avec les races plus fortes et moins laitières qui les environnent; il faut qu'ils choisissent les reproducteurs et n'abandonnent plus leur jeune bétail à ces rencontres fortuites du pâturage et à ce régime de promiscuité, qui, autant que la mauvaise nourriture, est une cause de dégradation.

— M. Vincens (de Marvejols) prend la parole pour démontrer que la race d'Aubrac convient très-bien aux cantons granitiques, pourvu qu'elle y soit bien nourrie. Il cite l'exemple des domaines du Brusquet et autres de M. d'Espinassoux, qui sout en terre granitique et où la race d'Aubrac se présente avec toute la perfection de ses formes. Il pense que les cultivateurs du haut Gévaudan feraient mieux d'adopter cette race en la soignant bien, que de chercher à améliorer leur petite race. Dans ce but, il est d'avis qu'au-lieu d'accepter la proposition de M. Théophile Roussel, tendante à l'établissement de concours particuliers pour la petite race, on vote l'impression et la distribution du travail de M. Roussel, en sorte que les parties intéressées aient le temps de bien s'éclairer sur ce qu'il convient le mieux de faire dans le pays.

— M. de Monseignat, président de la société centrale de l'Aveyron, est d'avis qu'on détourne en ce moment la discus-

sion de son point de départ. Quel est, dit-il, l'objet de ce débat? On vous a dit, Messieurs, qu'il y a dans la Lozère deux races bovines, dont l'une plus petite, plus laitière que celle d'Aubrac, appartient à certains cantons du département; on vous a proposé ensuite de faire pour cette race, ce que nous faisons ailleurs pour la race d'Aubrac; c'est-à-dire de créer pour elle des concours particuliers et des moyens d'amélioration. Voilà, si je ne me trompe, le terrain qu'il ne faut pas quitter et les questions sur lesquelles l'assemblée est appelée à se prononcer.

— M. Victor Rendu reconnaît que l'alimentation ne suffit pas à constituer ou à améliorer les races. Celles ci sont en effet, comme l'a dit le président de la Société, le produit d'un ensemble de conditions, dont la nourriture n'est qu'un des éléments. Il ne faudrait pas que l'on crut non plus, ainsi que cela semblerait résulter de quelques paroles prononcées dans la discussion, que les races d'animaux se dégradent par ce fait seul qu'elles paraissent s'amoindrir et que les membres, les extrémités surtout, acquièrent plus de finesse. La finesse des membres se concilie avec une grande force musculaire, et c'est pourquoi les animaux de M. d'Espinassoux lui paraissent offrir un type réellement amélioré relativement à d'autres animaux d'Aubrac destinés au travail et dont les membres sont beaucoup plus lourds. En résumé, M. l'inspecteur général croit que les cantons granitiques auront raison de travailler par tous les moyens qui leur sont proposés à l'amélioration de leur race. Il croit que les soins de la sélection doivent figurer au premier rang de ces moyens, et il croit aussi que l'amélioration du régime alimentaire en est un complément indispensable. Enfin cette amélioration elle-même lui paraît impossible sans un changement dans le système de culture. C'est pour-

quoi il voudrait qu'on put créer en même temps que les primes proposées par M. Théophile Roussel, une prime aux cultures fourragères dans les cantons granitiques.

Quel que puisse être le résultat de ces efforts, M. Rendu pense que les vaches laitières du Gévaudan ne pourront expulser les savoyardes de ce vaste marché du Midi qu'elles envahissent. La production des cantons granitiques serait probablement insuffisante pour les besoins de cette contrée où la consommation du lait augmente tous les jours. Le lait de vache est non-seulement plus recherché, mais il tend à remplacer le lait de chèvre qui entrait autrefois pour une proportion très-considérable dans l'alimentation.

— M. Théophile Roussel remercie M. De Monseignat d'avoir ramené la question dans ses véritables termes ; il remercie également M. l'Inspecteur général d'avoir établi les vrais principes en matière de races d'animaux et d'avoir heureusement complété sa propre pensée en proposant de ne pas séparer les encouragements à sa production fourragère des primes à l'amélioration du bétail, dans la région granitique. Quant à la proposition de M. Vincens d'ajourner une décision sur la question des primes et de se borner à voter l'impression et la distribution du travail qui a fait le sujet de la discussion, M. Th. Roussel demande qu'elle soit écartée, comme une fin de non recevoir peu convenable dans une circonstance aussi solennelle. « J'ai, dit-il, exposé, sans parti pris, une situation qui me paraît critique et j'ai proposé des mesures à prendre immédiatement. Je demande que l'assemblée soit directement mise en demeure de se prononcer sur ces deux points. La proposition de M. Vincens ajournerait tout sans rien décider et jamais une occasion ne sera aussi favorable pour prendre une décision en connaissance de cause. Ou bien mes propositions sont mauvaises et alors il faut qu'on les repousse et il n'y a pas lieu de

s'occuper de la publication du travail où elles sont formulées ; ou bien ces propositions sont bonnes et alors il importe qu'elles soient adoptées et mises au plutôt en pratique. »

« Je ne veux, Messieurs, ajoute M. Théophile Roussel, d'autre preuve de l'urgente gravité de la situation sur laquelle j'ai voulu appeler ce soir votre attention, que la réponse qui m'est arrivée hier, dans le N° de mai du *Bulletin du Comice agricole d'Alais*, à un article sur les *Vaches de la Lozère*, publié dans notre *Bulletin* d'octobre 1856. J'avais à cette époque, relevé un reproche adressé par M. Léonce Destremx, aux animaux de la Lozère qu'il accusait d'être *chétifs*, *rustiques* et *non laitiers* et qu'il proposait à ses compatriotes des environs d'Alais de remplacer par des vaches *Savoyardes*, *Suisses* et même *Anglaises* ou *Hollandaises*. J'expliquais l'opinion défavorable de M. Destremx par ce fait qu'aux foires où se pourvoient les nourrisseurs du Midi, on vend sous le nom de *Vaches de la Lozère*, un grand nombre de vaches qui ne sont en réalité que des produits plus ou moins dégradés des vaches de l'Auvergne, d'Aubrac et du Mezenc et plus ou moins mélangés avec les animaux de la petite race noire ou noir châtain des cantons du haut Gévaudan. J'invitais M. Destremx et les nourrisseurs du Midi à se pourvoir surtout de vaches appartenant à cette dernière race, c'est-à-dire de véritables *Vaches de la Lozère* et je témoignais la confiance que ces animaux, assez souvent chétifs, mais généralement bons laitiers, répondraient aussi bien à leur attente et conviendraient beaucoup mieux à leur intérêt que les vaches de race étrangère.

En me répondant aujourd'hui, M. Destremx me donne d'abord une preuve de plus que notre petite race des cantons granitiques est en effet bien peu connue, puisqu'il suppose que les *Vaches laitières de ces cantons* ne sont que des provenances des départements voisins : *l'Aveyron*, *le Puy-de-*

Dôme, *le Cantal*. Or, il est reconnu, dans les cantons granitiques, que les meilleures laitières, toute proportion gardée, sont précisément les vaches noir châtain ou pie, nées dans le pays. Tous les producteurs de lait indigènes sont aujourd'hui fixés à cet égard.

« Mais ce qui importe le plus en ce moment, dit M. Roussel, dans la réplique de M. Destremx, ce sont les arguments qu'elle vient donner à l'urgence des propositions que je viens de faire moi-même en vue de travailler, dès cet instant, à la restauration de notre petite race.

« Comment se fait-il, s'écrie M. Destremx, que la Société d'agriculture de Mende n'ait pu améliorer cette race du mont Lozère, qui alimente deux départements et qui alimenterait tout le Midi, si elle était reconnue bonne?

« Comment se fait-il que vous ne puissiez nous envoyer aucune de ces vaches de la Lozère que vous vantez et que nous ne connaissons pas ? Comment se fait-il enfin que vous ayez laissé importer tant de vaches Suisses et Savoyades à Marseille, à Nîmes, à Montpellier ? Si donc j'ai désespéré, de la petite race de la Lozère, c'est que depuis 20 ans je ne vois aucune amélioration tentée en faveur des vaches que ce département nous envoie.

« Vous le voyez, Messieurs, poursuit M. Roussel, on désespère des vaches de la Lorère, parce que depuis 20 ans, tandis que tout s'améliore autour de nous, nous ne faisons rien pour améliorer notre race laitière ; on pense que cette race est sans valeur, parce que la Société d'agriculture de Mende n'a encore rien fait pour elle ; on nous demande pourquoi nous voyons les vaches Suisses et Savoyardes envahir Marseille, Nîmes et Montpellier et nous restons inertes, nous contentant de vanter les vaches de la Lozère, ne sachant pas les faire connaître.

« Il n'est que trop vrai, Messieurs, que depuis vingt ans nous n'avons rien fait, ou pour mieux dire, que nous n'avons fait que détériorer, au point de vue du lait, ce qu'il nous importait tant d'améliorer. Il est vrai aussi que nous assistons inertes ou inattentifs à l'envahissement par les animaux des Alpes, du marché du midi, qui de l'aveu de M. Destremx, nous appartiendrait, si nous savions l'occuper. Ces reproches pèsent durement sur nous, Messieurs, car ils sont en partie mérités. Sachons donc travailler, dès ce moment, à nous faire absoudre des fautes passées. M. Destremx, qui dit ne pas connaître nos vaches de la Lozère, reconnaît cependant, dans ce même article, qu'il a reçu *plusieurs fois d'excellentes laitières* de la Lozère, mais de même que ses compatriotes, dont j'ai parlé plus haut, il se plaint d'avoir reçu trop de laitières médiocres et c'est pourquoi il conclut en proposant à ces derniers d'abandonner nos animaux et de recourir comme il dit, *à des contrées plus favorisées*. C'est à nous, Messieurs, de ramener par notre activité, nos voisins à leur marché le plus naturel et c'est pour atteindre ce but que je vous propose les mesures soumises en ce moment à votre discussion.

MM. Henry d'Espinassoux, Vincens, Vachin et Borrelli de Serres présentent diverses observations sur des points secondaires.

M. le Préfet présente un résumé de la discussion remarquable par sa lucidité. Il annonce ensuite à l'assemblée qu'il va la consulter sur la question de savoir: 1° si elle juge utile aux intérêts du département de la Lozère, de prendre des mesures pour améliorer et rendre plus fixe la petite race Bovine, dite *Race du pays* ou *Race du Gévaudan;* 2° si, entr'autres mesures, l'assemblée approuve l'établissement de concours particuliers, dans lesquels la race du Gévaudan figurerait à l'exclusion des autres races voisines.

L'assemblée appelée à se prononcer par assis et levés, décide à une très grande majorité qu'elle adopte ces deux propositions.

CONCOURS RÉGIONAL DE MENDE.

Le Concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits divers, qui vient d'avoir lieu à Mende du 1er au 4 juin, est le plus grand fait agricole, qui puisse, jusqu'à ce jour, être inscrit dans les annales de la Lozère. A ce point de vue, son histoire doit figurer dans nos publications et nulle part les enseignements qu'il a offerts et les résultats qui y ont été constatés n'ont plus naturellement leur place. Mais précisément parce que ce sont les résultats et l'enseignement qui en dérive qui importent à l'agriculture Lozérienne, nous éviterons de consacrer les pages du *Bulletin* à décrire les fêtes qui ont eu lieu durant ces 4 journées, et à reproduire la physionomie nouvelle et pleine d'animation dont Mende s'était paré pour faire accueil à ses hôtes. La presse locale a déjà commencé et continuera à donner ces détails qui sont bien plutôt de son domaine que de celui du *Bulletin*. Il nous appartient de constater seulement qu'au point de vue agricole (de même qu'à tous les autres) le concours de Mende a dépassé nos espérances aussi bien que celles des étrangers accourus en grand nombre de neuf des départements dont se compose encore cette année notre région. (A Mende, comme à Tulle en effet, celui de la Charente, n'a figuré, ni pour ses animaux, ni par ses produits d'aucune sorte.)

Non-seulement le concours d'hommes, d'animaux et d'objets de toute espèce, a été très-considérable; mais encore on a pu s'assurer combien étaient mal fondées les craintes émises et beaucoup trop propagées sur l'insufisance des ressources de notre petite ville en face d'une pareille affluence. Nous tenons à proclamer que l'installation matérielle des animaux et des produits a été beaucoup plus satisfaisante à Mende qu'à Tulle; que l'embarras prédit aux étrangers, en fait de logement, n'a pas existé; que les exactions des aubergistes, signalées dans d'autres concours, tels que ceux de Bar et d'Evreux, n'ont pas eu lieu à Mende, quoiqu'on ait dit; que partout chacun a été reçu avec une hospitalité vraiment française; et que chacun, en partant, a pu témoigner avec sincérité presqu'autant de surprise que de reconnaissance d'avoir été aussi bien traité dans un pays si peu vanté, si peu fréquenté et si mal connu.

En faisant retour vers nous-mêmes, il importe de constater l'avidité curieuse avec laquelle notre population et spécialement celle des campagnes s'est empressée autour de ce spectacle nouveau, particulièrement autour des instruments agricoles et des animaux.

Nous avons cru découvrir dans cet empressement, la preuve qu'un assez grand nombre de nos cultivateurs commencent à avoir conscience de ce qui leur manque; qu'ils ne répugnent plus en secret à tout ce qui est nouveau ou étranger; qu'ils éprouvent comme une sorte de ressentiment du progrès qui ne s'opère autour de nous et qu'un vague desir de s'y associer commence à naître dans nos campagnes. Puissions-nous ne pas nous être mépris sur les mobiles de cette curiosité attentive et soutenue dont les animaux, les instruments et les produits exposés ont été l'objet de la part de notre population agricole!

Quoiqu'il en soit, un véritable enseignement doit résulter de cette exhibition, tant au point de vue des ressources que notre pays peut puiser en lui-même, qu'à l'égard de ses besoins plus ou moins pressants. C'est un devoir pour la *Société* de faire ressortir tout ce qui est de quelque importance à ce double point de vue, et ce devoir sera rempli. Une revue complète des produits Lozériens et une appréciation de la valeur que présentent pour nous les objets apportés du dehors, méritent de trouver place dans le *Bulletin*. Mais avant de procéder à ce travail rétrospectif, qui ne peut que gagner à être exécuté avec calme et réflexion, il est nécessaire de donner place au compte rendu des principaux faits qui ont rempli les 4 journées du Concours régional et des paroles dont l'écho mérite d'être conservé par l'agriculture Lozérienne.

La solennité a commencé suivant la coutume par une messe du St-Esprit. C'est une belle tradition que l'agriculture doit perpétuer, que celle d'inaugurer ses fêtes par l'invocation de celui qui distribue les fruits de la terre et qui fond à son gré les nuages en rosées fécondantes ou en torrents dévastateurs.

Les trois jours du lundi, mardi et mercredi, ont été en très-grande partie remplis par la réception et le classement des animaux et des produits. Ici nous ne pouvons pas dissimuler le sentiment pénible qu'ont éprouvé, d'une manière à peu près unanime, nos concitoyens et les étrangers venus à Mende avec le désir sérieux d'examiner et de s'instruire ; c'est avec un vif regret que tous ont vu les barrières presque constamment et impitoyablement maintenues jusques au dernier jour, entre le public agricole et les objets exposés. Il nous semble que le sentiment public dont nous sommes l'écho avait raison en cette circonstance et que les concours agricoles n'atteignent pas bien leur but, si tous les agriculteurs

n'ont pas toutes les facilités possibles pour voir, examiner et étudier. Le jour unique laissé pour l'exposition publique et pour la foule, n'est pas un jour favorable pour cela. On voit, on examine et on étudie mal au milieu des cohues de curieux qui se pressent, et il ne serait pas difficile de trouver des combinaisons qui permettraient au public agricole non exposant, d'avoir un plus libre et plus large accès pendant les trop longues heures consacrées au classement et aux opérations des jurys.

La séance de distribution des prix, qui a eu lieu le jeudi par une admirable journée, a été ouverte par un discours de M. le Préfet, qui la présidait et qui, dans un langage chaleureux, a rappelé les services que le Gouvernement a rendus à l'agriculture et ceux qu'il projette de lui rendre encore, à savoir : pour le passé : dégrèvement de l'impôt direct; réforme du régime hypothécaire; fondation de la société du Crédit foncier; création des concours régionaux; expositions universelles d'animaux reproducteurs et d'animaux de boucherie; crédit considérable ouvert au drainage. — Pour l'avenir : études d'un système préservatif contre les inondations; projet de crédit agricole en nature, etc.

« Que cette solemnité, a dit en terminant M. de Fleury, soit considérée par les agriculteurs de la Lozère comme l'aurore d'une ère nouvelle, que vient de lui ouvrir cet examen approfondi de ses méthodes et de ses ressources, et qui permet d'assigner un but à ses efforts, en redressant quelques erreurs. Atteinte plus que beaucoup d'autres dans les conditions anciennes de sa prospérité par la transformation, le progrès et la concentration de l'industrie des laines, la population de la Lozère, condamnée à une lutte incessante et ingrate contre l'infertilité du sol et l'âpreté de son climat, a aussi, plus qu'un autre besoin d'être munie contre

les mauvaises conséquences des pratiques agricoles défectueuses. Plus qu'un autre enfin, et abstraction faite des qualités sympathiques qui la recommandent et la distinguent, elle a droit de revendiquer la sollicitude du Gouvernement.

» Les enseignements répandus depuis quelques jours produiront, j'en ai la confiance, ce double résultat. Eclairées par les conseils d'hommes pratiques, les populations comprendront vers quel but doivent tendre leurs efforts ; elles seront dirigées, soutenues dans cette voie par ce Gouvernement fort, national qui, après avoir remédié avec une énergie salutaire à la subversion morale des esprits, mille fois plus funeste que celle des intérêts matériels, s'est voué avec une sollicitude incessante, à l'amélioratiou de toutes les conditions de l'existence de la nation. »

M. Rendu, Commissaire général du Gouvernement, a prononcé ensuite un discours que nous croyons devoir reproduire aussi à peu près dans son entier :

« C'est l'heureux privilége de notre époque, a dit M. Rendu, d'avoir relevé l'agriculture de l'obscurité qui, trop longtemps en France, l'a dérobée à l'attention du Gouvernement. L'heure de la réparation est enfin venue ! Le sens public s'est chargé d'acquitter la dette du passé, l'agriculture a reconquis ses droits à la tête des arts les plus utiles ; désormais les dédains de l'indifférence ne sont plus à redouter, il faut compter avec l'agriculture, cette reine du monde qui, seule, fait les hommes forts, les peuples libres et assure aux états leur véritable prospérité.

Mende célèbre aujourd'hui son premier concours régional; pour la première fois aussi le département de la Lozère inaugure les concours pour la prime d'honneur ; Vous aviez le droit d'en revendiquer les prémices, Messieurs, vous qui ouvrez ici cette source féconde de progrès sous l'auréole

d'un nom cher à la science et aux arts, dans le pays qui a donné Chaptal à la France.

Notre fête est la fête du travail, du travail imposé à tous comme la condition même de l'humanité ; nous faisons aujourp'hui une halte glorieuse entre ces rudes étapes que l'homme des champs est appelé à fournir à travers tant de difficultés et de vicissitudes. Et qui, mieux que lui, mérite vos sympathies ? N'est-ce pas lui qui arrose le sol de ses sueurs, le féconde par son intelligence et le défend encore, au besoin, au prix d'un sang généreux? Sachons donc honorer ses services, applaudissons sans réserve à ces solennités qui, reportant les esprits vers la plus noble des carrières, tendent à faire une grande famille de tous les agriculteurs, provoquent la lutte au profit de tous, éveillent l'émulation, excitent le progrès et vont chercher le mérite partout où il se rencontre et où sa modestie se retranche. Il n'est pas rare, chez vous, Messieurs, et, dans les rangs pressés de cette brillante assemblée, je pourrais citer plus d'un nom dont s'honore l'agriculture. Mais à quoi bon ces recherches superflues ? Cette magnifique exhibition n'est-elle pas la meilleure preuve que le cri national en avant ! ici, au cœur de la France, est toujours notre vieux cri de ralliement ! Grand est votre mérite, Messieurs, car dans cette contrée, plus qu'ailleurs, les obstacles de toute nature semblent mettre au défi l'héroïque tenacité du cultivateur. L'âpreté d'un climat rigoureux se complique encore, dans la Lozère, des difficultés inhérentes à un sol trop souvent ingrat. Ce n'est pas tout, des terrains abrutes, des voies de communication, sur plus d'un point, à peine ébauchées, une population clair semée, pauvre et, qui pis est, sans instruction agricole, pouvaient lasser le courage le mieux trempé ; mais vous ne vous êtes point laissé abattre, vous avez grandi avec les difficultés et



vous avez montré ce que peut une volonté énergique appuyée sur l'intelligence, le travail et les capitaux : un grand pas a été fait, Messieurs, on ne saurait trop vous en féliciter. Quels que soient cependant vos efforts, l'agriculture, chez vous, n'a pas dit son dernier mot; gardez-vous de croire qu'il ne vous reste plus qu'à jouir : vous laisser cette illusion ce serait vous tromper étrangement et, pour mon compte, j'apprécie trop bien tout ce qu'il y a en vous de zèle et de bon vouloir, pour ne pas risquer quelques réflexions amicales: on ne flatte que ceux dont on n'ambitionne pas l'estime, ce ne sera jamais mon rôle à votre égard, Messieurs, passons donc rapidement en revue votre situation agricole.

Vous vous plaignez de la rareté de la main-d'œuvre, de plus en plus menaçante, et vous n'avez pas tort. L'industrie avec ses immenses ressources et, disons-le aussi, avec ses prospectus si pompeux, fait malheureusement une concurrence redoutable à l'agriculture dont elle ne devrait être que l'humble servante; mais, sans renier nos antiques traditions de loyauté, imitons-la dans tout ce qu'elle a de bon : les bras vous manquent, eh bien, appelez à votre secours les machines et les instruments perfectionnés, ils décupleront vos forces, vous affranchiront de prétentions exagérées et vous rendront, en quelque sorte, maîtres du temps, cet élément puissant de succès en agriculture.

Vous vous plaignez de l'ignorance qui paralyse vos efforts; ah ! vous avez cent fois raison; c'est un des plus grands fléaux de l'agriculture, mais le Gouvernement y a pourvu en créant l'enseignement agricole; usez, Messieurs, de votre influence auprès des compagnons de vos travaux; leur prêcher l'étude raisonnée de l'agriculture, c'est faire une bonne action; la science (je dis la véritable science), est un levier auquel rien ne peut résister.

Vous vous plaignez d'un sol peu fertile auquel les ressources ordinaires de vos fermes ne suffisent pas, j'en conviens avec vous. Mais, d'abord accordez-vous aux engrais, cette colonne de l'agriculture, tous les soins qu'ils réclament ? Reçoivent-ils la meilleure application ? Et puis vos prairies artificielles ont-elles toute l'extension dont elles sont susceptibles ? Usez-vous de toutes les ressources, disons mieux, de toutes les richesses que la Providence a répandues dans les pays de montagnes, pour doubler, par une habile irrigation, le produit de vos prairies naturelles ? Vos terres sont-elles partout suffisamment assainies ?

Que si nous abordons une autre face de l'économie rurale, ne suis-je pas autorisé à vous demander si votre bétail ne laisse rien à désirer ; en proportionnez vous toujours le nombre à vos ressources fourragères ? Etes-vous toujours très scrupuleux dans le choix des reproducteurs et avez-vous soin de donner une alimentation abondante et généreuse pendant le jeune âge, condition essentielle pour obtenir des animaux sains, précoces et vigoureux ? Dans vos assolements, y a-t-il concordance parfaite entre les récoltes qui fatiguent et épuisent le sol et celles qui le ménagent ou accroissent sa fertilité? Ne surchargez-vous jamais de céréales trop extensives des terres qui réclameraient avant tout le repos fructueux de l'herbage ? En un mot, tout, dans vos exploitations, converge-t-il vers le plus grand produit net et une comptabilité rigoureuse, préside-t-elle toujours, comme un flambeau investigateur, au contrôle de vos opérations ? J'abuse de votre patience, Messieurs, et peut-être ces questions vous paraissent bien indiscrètes ; peut-être aussi accuserez-vous de témérité celui qui vous les adresse, mon excuse est dans l'intention qui les a dictées. Simple voyageur à travers ce pays placé en dehors de ma région d'inspection,

je n'ai pas l'honneur de vous appartenir, je n'ai donc pas droit de remontrance. Mais, si je ne suis pas assez heureux pour avoir brevet de bourgeoisie parmi vous, je suis des vôtres à plus d'un titre; je suis à vous par les liens que forme une cordiale hospitalité et par la reconnaissance qu'elle impose, je suis à vous par cette confraternité naturelle qui rattache tous les enfants du sol à la commune patrie. »

Après ce discours, M. Jusseraud, rapporteur de la commission chargée de la visite des fermes qui ont concouru pour la prime d'honneur; M. de La Vaissière, rapporteur du jury des animaux et M. Chouvon, rapporteur du jury des instruments et produits, ont lu successivement leurs rapports. Remarquables et instructifs pour nous à plus d'un titre, ces rapports devraient se trouver reproduits dans nos *Bulletins*. Par malheur M. le Commissaire général, contrairement aux pratiques suivies dans les autres concours, a cru devoir conserver le texte manuscrit des rapports de MM. de La Vaissière et Chouvon, sans en laisser une copie pour la presse locale. Nous espérons que ces rapports paraîtront plus tard dans des publications officielles, et que nous trouverons ainsi un moyen de réparer l'omission, probablement involontaire, de M. le Commissaire général. Quant au rapport de M. Jusseraud, M. V. Rendu a eu, au contraire, comme on sait, l'heureuse idée de lui donner la plus large publicité et d'en faire opérer une distribution au moment même où la prime d'honneur venait d'être décernée à M. Des Molles. Malgré cette publicité exceptionnelle, le beau rapport de M. le Président du Comice agricole de Riom mériterait, quelle que soit son étendue, d'être réimprimé dans les *Bulletins* de la Société, si nous ne savions que cette œuvre n'est elle-même qu'une sorte de sommaire d'un travail beaucoup plus complet que M. Jusseraud a dû ou doit adresser

au Ministre, sur les fermes Lozériennes qui ont eu l'honneur d'être visitées par le jury. C'est ce rapport définitif que nous croyons devoir attendre pour faire profiter les lecteurs du *Bulletin* des utiles leçons que la savante commission du jury est venue apporter à nos montagnes.

Après la lecture des rapports du jury, on a procédé à la distribution de la grande prime d'honneur, et des médailles et récompenses diverses, dont la proclamation a été faite dans l'ordre suivant :

1° PRIME D'HONNEUR.

A M. Des Molles, pour son domaine de Barres (canton de Langogne).

La prime d'honneur consiste en une coupe d'argent de la valeur de trois mille francs; en une somme de cinq mille francs; plus une somme de cinq cents francs à distribuer aux serviteurs de l'exploitation primée.

2° ANIMAUX REPRODUCTEURS.

1re CLASSE. — Espèce bovine.

1re Catégorie. — Races de Salers et d'Auvergne pures.

Mâles.

1er prix. Une médaille d'or et 600 fr. à M. Lescurier d'Espérières, à Anglards (Cantal).

2e prix. Une médaille d'argent et 500 fr. à M. Dufraine, aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme).

3e prix. Une médaille de bronze et 400 fr. à M. le baron de Flaghac, à St-Georges-d'Aurac (Haute-Loire).

Femelles.

1er prix. Une médaille d'or et 400 fr. à M. le marquis de Ruolz, à Alleret (Haute-Loire).

2e prix. Une médaille d'argent et 300 fr. à M. Fabre, à St-Bonnet (Cantal).

3e prix. Une médaille de bronze et 200 fr. à M. le baron de Flaghac (déjà cité).

2e Catégorie.—Races d'Aubrac et du Mézenc pures.

Mâles.

1er prix. Une médaille d'or et 600 fr. à M. Baduel, à Laguiole (Aveyron).

2e prix. Une médaille d'argent et 500 fr. à M. Chapel d'Espinassoux. à Marvejols (Lozère).

3e prix. Une médaille de bronze et 400 fr. à M. Charles Durand, aux Salces (Lozère).

Femelles.

1er prix. Une médaille d'or et 400 fr. à M. Chapel d'Espinassoux, à Marvejols.

2e prix. Une médaille d'argent et 300 fr. à M. Talansier, à Marvejols (Lozère).

3e prix. Une médaille de bronze et 200 fr. à M. Charles Durand, aux Salces.

3e Catégorie. — Race Limousine pure.

Mâles.

1er prix. Une médaille d'or et 600 fr. à M. Talamon, à St-Priest-Taurion (Haute-Vienne).

2e prix. Une médaille d'argent et 500 fr. à M. Gronsset, à Mende (Lozère).

Femelles.

1er Une médaille d'or et 400 fr. à M. Grousset, à Mende.

4e Catégorie. — Races françaises diverses, pures ou croisées entr'elles.

Mâles.

1er prix. Une médaille d'or et 500 fr. à M. Dufraine, aux Martres-de-Veyre.

2e prix. Une médaille d'argent et 400 fr. à M. Talamon, à St-Priest-Taurion.

Femelles.

1er prix. Une médaille d'or et 300 à M. Barbot, à La Canourgue (Lozère), pour une vache de race Agenaise.

2e prix. Une médaille d'argent et 200 fr. à M. Talamon, à St-Priest-Taurion.

3e prix. Une médaille de bronze et 100 fr. à M. Bourrillon, à Mende (Lozère), pour une vache de la race du Gévaudan.

5e CATÉGORIE. — Races étrangères, pures ou croisées.

Mâles.

1er PRIX. Une médaille d'or et 600 fr. à Grousset, à Mende.

2e PRIX. Une médaille d'argent et 500 fr. à M. Henry Michel, au Vigen (Haute-Vienne).

Femelles.

1er Une médaille d'or et 400 fr. à M. Grousset, à Mende.

2e PRIX. Une médaille de bronze et 300 fr. à M. Talamon, à St-Priest-Taurion.



2me CLASSE. — Espèce ovine.

Races diverses.

Mâles.

1er PRIX. Une médaille d'or et 300 fr. à M. Gillet d'Auriac, à St-Flour (Cantal).

2e PRIX. Une médaille d'argent et 250 fr. à M. Henry Michel, au Vigen.

3e PRIX. Une médaille de bronze et 200 fr. à M. l'abbé Gaillardon, à Mende (Lozère).

4e PRIX. Une médaille de bronze et 150 fr. à M. Beaufils, à Javols (Lozère).

5e PRIX. Une médaille de bronze et 100 fr. à M. Rodat, à Olemps (Aveyron).

Femelles.

1er PRIX. Une médaille d'or et 200 fr. à M. Chapel d'Espinassoux, à Marvejols.

2e PRIX. Une médaille d'argent et 175 fr. à M. Saint-Léger, à Serverette (Lozère).

3e PRIX. Une médaille de bronze et 150 fr. à M. d'Hauterives, à Loupiac (Aveyron).

4e PRIX. Une médaille de bronze et 100 fr. à M. Planchon, à Antrenas (Lozère).

Le jury, vu l'ensemble très remarquable des animaux de la race bovine et ovine, présentés au concours par M. d'Espinassoux, est d'avis, à l'nnanimité, de demander à M. le Ministre une grande médaille d'or en faveur de cet exposant.

Médaille après coup à M. Planchon.

3me CLASSE. — Espèce porcine.

1re Catégorie. — Races indigènes pures.

Mâles.

Point de prix décernés.

Femelles.

1er prix. Une médaille d'or et 100 fr. à M. Jouve, à Chauvetz (Lozère).

2e prix. Une médaille d'argent et 80 fr. à M. l'abbé Gailfardon, à Mende.

2e Catégorie. — Races étrangères pures ou croisées.

Mâles.

1er prix. Une médaille d'or et 200 fr. à Henry Michel, au Vigen.

2e prix. Une médaille d'argent et 150 fr. à M. le comte de Kersaint, à Domaize (Puy-de-Dôme).

3e prix. Une médaille de bronze et 100 fr. à M. de Léobardy, à Villeneuve (Creuse).

Femelles.

1er PRIX. Une médaille d'or et 100 fr. à M. Henry **Michel**, au Vigen.

2e PRIX. Une médaille d'argent et 80 fr. à M. de Léobardy, à Villeneuve.

Espèce Caprine.

1er PRIX. Une médaille d'argent et 100 fr. à M. Girou de Buzaringues, à Buzaringues (Aveyron).

Volailles.

Médaille d'argent et 100 fr. à Mme de Thilorier.

Mention honorable à M. Duchambon.

Les récompenses décernées par la 2e section du jury, présidée par M. Théophile Roussel, président de la Société, ont été distribuées de la manière suivante:

INSTRUMENTS.

Médaille d'or.

A M. l'abbé Gaillardon, pour sa collection d'instruments, plans, et pour l'ensemble des travaux de drainage exécutés sous la direction de M. Vianne, au domaine de Malavieille, avec deux brigades d'ouvriers du pays, formées à Malavieille.

Premiers travaux de drainage exécutés dans le département.

Médailles d'argent.

Au sieur Jacques, à Chastel-Nouvel, près Mende (Lozère), pour ses outils, particulièrement ses hâches, pioche, fourches, bèches, etc.

Au sieur Thérond, à Naussac (Lozère), pour ses charrues à la Dombasle et pour avoir fabriqué le premier ces charrues dans le département.

Médailles de bronze.

Au sieur Delmas, à Naussac (Lozère), pour une charrue à la Dombasle.

Au sieur Bertezène, à Sainte-Croix-de-Vallée-Française (Lozère), pour une romaine à peser, du prix de 80 fr.

Au sieur Gibert, à St-Privat-de-Vallongue (Lozère), pour une romaine à 3 crochets, du prix de 70 fr.

Au sieur Viala, à Vialas (Lozère), pour une romaine à 3 crochets, du prix de 60 fr.

Au sieur Jassin, potier à Mende (Lozère), pour ses poteries communes, écuelles, assiettes, plats, cruches et pots; pour ses vases à fleurs et particulièrement pour ses tuyaux de drainage et de fontaine.

Mentions honorables.

A la Société d'agriculture de la Lozère, pour son exposition d'instruments.

A M. Grousset, directeur de la ferme-école de Recoulettes, pour son exposition d'instruments.

PRODUITS.

Médaille d'or.

A M. Cellarié, directeur de la ferme-école du Montat (Lot), pour ses vins.

Médailles d'argent.

A la Société d'agriculture de la Lozère, pour l'ensemble de ses produits exposés, notamment pour les céréales, topinambours, chanvre du Piémont et fourrages divers.

A M. Frédéric Cazalis, propriétaire à Saubert (Lozère), pour l'ensemble de son exposition de grains et graines récoltées sur le causse Méjean.

Au sieur Pellé, jardinier de Madame de Thilorier, à Bellesagne, près Mende, pour son exposition de fleurs, fruits et légumes.

Médailles de bronze.

A M. Des Molles, à Barres (Lozère), pour son fromage du pays et beurre.

A M. Casimir Albaret, à Rouges-Parets (Lozère), pour son fromage façon Roquefort.

A M. Charles Durand, aux Salces (Lozère), pour son fromage de Laguiole.

A M. Treilles, à Gabriac (Lozère), pour son eau-de-vie et kirsch d'arbousier.

A M. l'abbé Bouteilhe, à Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère), pour ses produits extraits de l'arbouse, notamment ses confitures d'arbouse.

Au sieur Houlet, confiseur à Florac (Lozère), pour préparations diverses de Pruneaux-Perdigon.

A M. Monteils, brasseur à Mende (Lozère), pour ses houblons.

Au sieur Tichit, de Chastel-Nouvel, près Mende (Lozère), pour ses navets de Chastel-Nouvel et pour sa meule de moulin en grès-infraliassique de Chastel-Nouvel.

A M. l'abbé Gaillardon (Lozère), pour l'ensemble de son exposition de produits de Malavieille, notamment ses grains, maïs, fourrages, deuxième et troisième coupes de luzerne.

A M. Grousset (Lozère), pour son exposition des produits de Recoulettes, nottamment les plants de pommiers.

Mentions honorables.

A M. Portanier, à Altier (Lozère), pour ses fromages du pays.

A M. Creyx, à Lajo (Lozère), pour son fromage bleu du pays.

A M. Fournier, aux Balmelles (Lozère), pour ses marrons *de la Borne*, ses châtaignes dites *aiguillonnes* et ses châtaignes communes.

A MM. Barandan, Gal, Héran et à Madame veuve Malzac, de Sainte-Enimie (Lozère), pour leur exposition d'amandes douces et amères des rives du Tarn.

BANQUET

Offert par la Société aux membres du Jury du concours régional et aux principaux lauréats.

Quoique nous ayons laissé aux journaux de la localité le soin de donner au public le détail des fêtes et réjouissances occasionnées par le concours régional, il est une fête dont le *Bulletin* doit rendre compte parce qu'elle a été donnée par la Société elle-même aux principales autorités du département, aux étrangers de distinction, au jury et aux lauréats du Concours.

Le Banquet de la Société, pour lequel 95 membres titulaires, associés ou correspondants s'étaient fait inscrire, comme souscripteurs, a eu lieu le jeudi 4 juin, à 6 heures du soir, dans la magnifique salle de la préfecture, connue sous le nom de *galerie de Piancourt.* La table a été servie avec art et bon goût. Monseigneur l'Evêque de Mende y figurait, à la droite de M. le Préfet, président d'honneur de la Société. A la gauche de M. le Préfet se trouvait M. Rendu, Inspecteur général de l'agriculture et Commissaire général du Concours. M. le Président de la Société avait à sa droite le Maire de Mende et à sa gauche M Jusseraud, membre du jury et rapporteur de la commission pour la Prime d'Honneur. Parmi les invités figuraient MM. de Monseignat, président de la Société d'agriculture de l'Aveyron, Calemard de Lafayette, président de la Société académique du Puy; le marquis de Ruolz, propriétaire à Alleret et continuateur de l'entreprise agricole de M. de Machecaut; MM. Talamon, (Haute-Vienne); Charles-Durand (Lozère); Girou de Buzaringue, (du Faltre); H. d'Espinassoux, (de Marvejols), qui représentaient l'élite des éleveurs de notre région; M. Victor Borie, rédacteur du *journal d'agriculture pratique*; M. Vianne, rédacteur en chef du *Draineur*; MM. les Sous-Préfets de Marvejols et de Florac; les présidents des Comices agricoles et Des Molles, lauréat de la prime d'honneur et ancien député; M. De Chambrun, candidat du Gouvernement aux prochaines élections; M. Palengié, maire de St-Geniez, membre du Conseil général de l'Aveyron, etc. etc.

Au dessert, M. le Marquis de Fleury, Préfet de la Lozère, s'est levé et s'est exprimé de la manière suivante:

Messieurs,

Il y a quelques instants, devant une autre assemblée en énumérant les services que le Gouvernement a rendus à l'Agriculture, je faisais ressortir les heureuses conséquences des concours régionaux, et j'en attribuais le bienfait à cette influence préservatrice qui préside à nos destinées. Aussi, ne pouvions-nous mieux terminer cette journée qu'en portant ensemble un toast à la santé de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III.

Pour la seconde fois, Messieurs, depuis le commencement du siècle que nous parcourons, la France a donné au monde un grand spectacle ! Pour la seconde fois, se débarrassant, par un élan spontané et unanime, des entraves que des théoriciens aveugles lui avaient imposées, elle a porté à la suprême puissance un de ces hommes de génie, dont le nom ne tarde pas à devenir le symbole de la grandeur et de la prospérité d'une nation.

Depuis ce jour mémorable, dont le souvenir est présent à tous les esprits, de grandes choses ont été faites :

A l'intérieur, l'industrie a pris un rapide et gigantesque essor ; — Le réseau des voies ferrées a été presque complété ; — L'agriculture, cette mère nourricière des nations, ainsi que le disait tout à l'heure Monsieur l'Inspecteur général, avec une éloquence et un charme de langage que je ne saurais égaler et que je lui envie ; l'agriculture qui ne se contente pas de nourrir les nations, mais qui fournit les principaux éléments de leur force, car c'est à la charrue que se trouvent les meilleurs soldats ; — L'agriculture a reçu de nombreux encouragements.

A l'extérieur, nous apercevons un spectacle non moins beau, plus beau peut-être. Tout-à-coup, au milieu des embarras qui accompagnent l'avènement d'un gouvernement nouveau, à l'autre extrémité de l'Europe, un évènement surgit qui met en péril son indépendance et menace la civilisation. L'intervention de la France est réclamée; — Il ne s'agit de rien moins que de porter les armes à 800 lieues de ses frontières. L'entreprise est immense, beaucoup la croient téméraire; mais cette main puissante, qui avait arraché la France à l'anarchie, donne l'impulsion à nos bataillons, et, après une guerre gigantesque, telle que l'histoire militaire des nations n'en offre pas de semblables, après des prodiges de persévérance et de courage, l'armée française a la gloire de remporter le plus grand succès militaire des temps modernes.

Si je vous parle de la guerre avec cette chaleur, Messieurs, n'allez pas croire que je cède au sentiment naturel d'un homme qui a eu l'honneur de porter l'épée. N'allez pas prendre le change, et voir en moi un apologiste de la guerre. Dieu m'en préserve! Si mes paroles et mon accent trahissen quelque enthousiasme, c'est parce que cette guerre, loin d'avoir été inspirée par un desir d'oppression ou de conquête, a été entreprise dans un but mille fois plus noble, plus élevé, celui de sauvegarder la civilisation en péril, en arrachant les faibles aux convoitises des forts.

Aussi, Messieurs, l'Europe ne s'y est pas trompée; et, depuis ce moment, elle est venue conclure à Paris une paix glorieuse pour la France; et, aujourd'hui encore, dans la personne de ses hommes d'Etat, de ses Princes, de ses Souverains, nous la voyons s'incliner tour à tour devant cette individualité majestueuse.

Quand on assiste à de pareils événements, on a le droit d'être fier de son temps et de son pays. Quand une nation est assez heureuse pour être ainsi gouvernée, il ne lui reste qu'à adresser à Dieu des vœux ardents et unanimes, pour qu'il daigne protéger et inspirer longtemps encore cette individualité, dans laquelle se résument si bien sa prospérité, sa grandeur et son avenir.

C'est dans ces sentiments, Messienrs, que je vous invite à vous réunir cordialement à moi pour porter la santé de Sa Majesté l'Empereur.

— M. Victor Rendu, Inspecteur général de l'agriculture, a porté ensuite un toast aux *associations agricoles* et en particulier à la Société d'agriculture de la *Lozère.*

Enfin M. Théophile Roussel, président de la Société a pris la parole et s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Il reste à vous proposer encore un Toast. — Un Toast à ce qui vous a tous amenés de points si divers dans la ville de Mende, à ce qui est notre lien, l'objet de notre préoccupation commune, et le but de tous nos efforts : à l'*Agriculture.*

La Société, au nom de laquelle j'ai l'honneur de vous adresser la parole, voit dans le progrès agricole l'avenir des populations de la Lozère, le sûr moyen, pour elles, d'arriver à ce bien-être auquel chacun aspire et le meilleur acheminement aux améliorations que d'autres cherchent dans des utopies.

Le *Rapport* sur la prime d'honneur que vous entendiez, il y a quelques heures, n'a pas dissimulé l'impression produite sur beaucoup d'entre vous par l'aspect pauvre et délaissé des vastes champs de labour qui couvrent nos hautes terres. Il vous a semblé, Messieurs les membres du jury, que vous lisiez ainsi écrits sur le sol même l'ignorance et le découragement de nos cultivateurs. Permettez, Messieurs, que nous le disions à notre tour : cette contrée montagneuse au fond de laquelle le Concours Régional apporte un moment d'animation inaccoutumée, paraît avoir moins profité que souffert, jusqu'à ce jour, des progrès accomplis autour d'elle. Par suite de l'attraction croissante que les centres d'industrie exercent sur nos bras campagnards ; par suite aussi du détournement d'intelligences et de capitaux qui vient d'une multiplication extrême, parmi nous, des professions libérales et d'une ardente recherche des emplois salariés, notre agriculture subit une perte incessante de forces vives qui explique en partie l'état de notre sol et le désaccord, chaque jour plus profond, entre notre production agricole et les exigences progressives de la consommation et de l'impôt.

Ces tendances, qui finiraient bientôt par rompre tout équilibre des fonctions sociales et dont nos mœurs publiques ont peut-être reçu déjà une pernicieuse atteinte, semblent heureusement provoquer une salutaire réaction. Le temps lui-même y semble particulièrement propice, au sein de ce silence et de cette paix qui règnent à la surface du monde. Quel esprit attentif, Messieurs, quelle conscience un peu droite en face du débordement d'un luxe insensé, ne se sent, en secret, ramené à une notion plus vraie de ce qui doit faire le charme et la dignité de la vie ? Et, quoi de plus propre à mettre en relief la solide assiette de la propriété territoriale et le mérite de cette économie domestique dont l'agriculture est restée la fidèle gardienne, que ces ruineuses liquidations dont le

monde des finances et de l'industrie nous rend les témoins? La dépréciation du numéraire en face d'une élévation soutenue de la valeur des produits du sol ; l'intervention de la science, qui substitue aux routines des temps du servage un art digne des esprits cultivés ; l'assistance du Génie industrie, qui, après avoir enfanté des prodiges pour conquérir l'espacel en invente pour la conquête du sol ; enfin, Messieurs, ces moyens de locomotion qui créent à la vie des champs des plaisirs comme des ressources inconnues, tout ne présage-t-il pas à l'agriculture une ère nouvelle? J'en vois, pour moi, le signe précurseur, dans ce mouvement des esprits, commencé dans des pays plus heureux, que ce concours vient propager dans nos montagnes, et qui, se généralisant, fera apparaître bientôt l'agriculture comme l'une des plus nobles vocations des générations nouvelles et la plus ample carrière ouverte par la Providence à cette activité humaine, tour à tour dévorante ou féconde, mais qu'on ne saurait plus désormais contraindre à l'immobilité.

L'une des plus remarquables pensées de l'intelligence qui préside au Gouvernement, a été de favoriser ce mouvement et de se mettre à sa tête. L'établissement des Concours régionaux, la création nouvelle des primes d'honneur, la promesse d'un véritable enseignement agricole, sont de grandes manifestations auxquelles applaudissent, quels que soient leur origine et leur rang, tous ceux dont se compose ce qu'on me permettra d'appeler le *parti de l'avenir*, c'est-à-dire tous les hommes qui cherchent, en dehors de la politique, les améliorations sociales par le travail, et le progrès par la conquête définitive du sol.

Ce n'est pas devant cette assemblée que je puis avoir à défendre ces institutions que ce pays voit fonctionner pour la première fois. En s'appliquant à celle de nos exploitations

qui s'est signalée de meilleure heure et avec le plus de suite, par une pratique contraire aux traditions culturales du pays et conforme aux principes sanctionnés par la science, la Prime d'honneur vient donner à la Lozère presqu'entière une utile et sévère leçon. Sur ce sol, en général si difficile, même là où il doit un jour offrir le plus de ressources, que tous ceux qui veulent s'engager dans une entreprise agricole, sachent bien, qu'avant tout, ils devront mesurer attentivement leurs forces; qu'ils sachent que, lors même qu'ils auront transformé les surfaces, opéré de grandes améliorations foncières et accru considérablement leur revenu, ils n'auront pas rempli leur tâche entière et ne seront pour ainsi dire qu'à mi-chemin du but élevé qui leur est proposé.

Quant aux critiques adressées aux Concours régionaux, n'y est-il pas répondu, de toute part, par ce victorieux argument de tout ce qui est vraiment utile, par un succès croissant. Mende, malgré les circonstances très-défavorables des voies de transport, permet de constater, par rapport à Tulle, un progrès plus remarquable encore que celui observé déjà entre Tulle et Guéret, et entre Clermont-Ferrand, Rodez et Limoges. Plût à Dieu, Messieurs, qu'il me fût donné de vous ajourner encore ici, au moment où reviendra le tour de notre ville, pour constater avec vous quels germes féconds auront laissé sur notre terre et cette grande réunion d'hommes, d'instruments et de produits, et tout ce frottement d'intelligences, et tout cet éveil donné aux émulations qui constituent l'essence même des concours.

Tels sont, Monsieur le Commissaire général et MM. les membres du jury, les sentiments avec lequels la Société, dont je suis l'organe, a accueilli la mission que vous êtes venus remplir. Au milieu de la curiosité mêlée de doutes, d'une partie du public, elle vous a vu arriver avec cette

joie que donne une bonne fortune qui arrive. Le souvenir de votre passage sera celui que laisse partout le devoir scrupuleusement rempli. Notre reconnaissance viendra s'ajouter encore à ce sentiment, M. le Commissaire général, par la promesse que vous voulez bien nous faire d'être, auprès du pouvoir, le puissant avocat des intérêts et des pressants besoins d'un pays si longtemps délaissé.

N'ai-je pas oublié, Messieurs, qu'à table il convient avant tout d'être sobre de paroles? Je ne saurais m'asseoir toutefois sans avoir remercié Monsieur le Préfet, notre Président d'honneur, de la protection qu'il accorde à tous nos efforts d'améliorations, et sans le remercier aussi, ainsi que Madame la marquise de Fleury, du gracieux empressement avec lequel ils nous ont permis d'être en quelque sorte vos hôtes, dans leur propre hôtel. Cette somptueuse galerie de nos anciens évêques avait pour nous peut-être un écueil : il nous est difficile d'espérer que vous y aurez retrouvé naturellement ces dispositions de la vie rustique, qui relèvent le goût des mets grossiers et font préférer à la chaude stimulation des vins la suave fraîcheur de l'eau pure. Si donc, il vous arrivait de penser que ce Banquet n'est bien digne ni de la splendeur du lieu, ni de la qualité des convives, veuillez nous absoudre, Messieurs, à la pensée que sur le montant des souscriptions, il pourra être fait des économies au profit de ceux qui, dans la foule des rues, ont été exposés à avoir faim ou soif pendant la fête. Notre festin ne laissera pas du mauvais goût, puisque les pauvres en recueilleront les miettes.

Buvons donc, Messieurs, au progrès de l'agriculture dans les montagnes du Centre de la France et au succès croissant des Concours régionaux et de l'Institution des Primes d'honneur.

Nous ne pouvons terminer le compte-rendu de cette fête sans donner la parole au poète Lozérien que connaissent depuis longtemps les lecteurs du *Bulletin*. Si le Toast préparé par M. l'abbé Baldit n'a pas pu être prononcé devant des convives étrangers, dont un certain nombre n'aurait probablement rien compris à nos formes et à nos rimes patoises, ce danger n'existe plus pour le lecteur Gévaudanais qui retrouvera avec plaisir le langage populaire et l'accent natal à la fin du récit de cette grande fête.

TOAST

Par M. l'abbé BALDIT, membre ordinaire.

Excusat-mé sé del billaché,
Emprounté ici l'humblé léngaché,
Coumo el habillat paouromén,
Per bous ouffri naïbomén,
Lou tribut dé récounouissénço
Qué dubén à bostro équitat.
Jamaï ton dé manificénço,
Dé poumpo è de souléunitat,
N'abion bis dins nostro citat.
Déjà bostro cimaplo présénço,
A tout diré coumo coumbé,
O fach ici belcop dé bé.

Bostré hurous mé trop court passaché
Es as uëls dè tout homé saché,
Coumo un poulit bespré de mai,
Quon del ciel toumbo uno douço oundo,
E qué dé la terro fécoundo
Lou sé s'abiouro tont è maï.
As grons mestrés dè la culturo
Qué pus richo fon la naturo,
Houmaché, hounou, célébritat,
Longo bido et prouspéritat!

Louanjo millo cochs è glouëro
A nostrés brabés laouréachs,
Del prougrès amichs débouachs!
Qué las palmos dé la bictouëro
Lous énflammoun d'un noplé orguël,
E qué leurs nuridos noubèlos,
Toujours pus fressos è pus bèlos,
Creissioun sons cesso à bisto d'uël.

A nostré prélat bénéraplé,
Noun méns moudesté qué sabén,
En sachesso én tout admiraplé,
Proufoun respect, amour ferbén!
Sous sa houléto paternèlo,
Tout biou countén, tout és hurous,
E tout dé soun cur générous
Bénis la téndresso è lou zèlo.

Humblé houmaché, bonhur parfet,
A nosté hounouraplé préfet
Doun la fermo è raro prudénço
Ron sa sacho administratiou
To chèro à la poupulatiou.

Qué la Dibino Proubidénço ,
Per lou bé del départomén ,
Lou counserbé ici longomén.

Al brabé dé la bieillo armado ,
Mèro dé la loucalitat ,
Longos annados è santat !
S'és fach el soul sa renoummado.
Tout fier pot estré è tout rabit ,
Qué soun pays o bien serbit.

Dubén encaro un tost al zèlo
Dé nostré digné présidén ,
Al trabal un paou trop ardén ,
Mé bouon cur è bououo cerbèlo ,
Sa ploumo jamaï dis pas nou.
Al resto fach és soun rénou.

A nostrés coullègos ensemblé ,
Déboumén è fraternitat !
E qu'uno antro soulennitat ,
Eici lèou tourna nous assemblé.
En fréquéntén lous géns estruichs ,
L'on cuël toujour ou flous ou fruichs.

Glouëro à nostré augusto mounarco
Qué-dé l'estat douno à la barco
La pus habillo directïou ,
E doun la proufoundo sachesso
Per uno noplo émulatiou ,
Augménto pertout la richesso.
Graço à sous éncourachoméns ,
Lou coumercé , l'agriculturo
E lous prouduichs dé la natueo
Prenoun dé grons accreissoméns.



Dé Dious qué lou pus bel messaché
Beillé à sa gardo nuech è jour,
E qué soun règné justé è saché
Siajo hurous è duré toujour.

Qué sa noplo è digno coumpagno
En bertuchs richo tont oumaï,
Qu'én flous péndén lou més dé maï,
Lou poulit sé dé la campagno,
Siajo soun anjo è soun trésor.
Del princé héritio dé la Franço,
Qué lous jours richés d'espéranço,
Siajoun fialachs dé sédo è d'or.

Sé ma cabosso éro pus pléno,
Bous aourio dich quicon dé miel;
E piey fai ma débéni biel
Qué meissouna noun pot, éngléno.
Soui tout counfus én béritat.
Grammacis dé bostro bountat,

L'abbé Baldit.



MÉTÉOROLOGIE.

Observations faites à Mende

Par M. l'abbé Bosse.

(Altitude : 743 m.)

1857.		HEURES.	Mai.	
TEMPÉRATURES MOYENNES en degrés centigrades.		5 heures du matin. Midi. 7 heures du soir. Maximâ. Miniminâ.	* 7. 3. 14. 4. 9. 9. 20. — 3.	
Jours de pluie			12	
Jours de neige			»	
Jours de gelée			2	
Jours de gelée blanche			1	
Jours de grêle ou de grésil			1	
Jours de brouillard			»	
Jours d'éclairs			4	
Jours de tonnerres			3	
Jours où le vent a eu les directions. . .		N.	5	
		N. E.	»	
		E.	»	
		S. E.	»	
		S.	14	
		S. O.	6	
		O.	3	
		N. O.	3	
Jours où le vent a été généralement		Fort	4	
		Variable	18	
		Faible ou nul	9	
Jours où le ciel a été généralement		Beau	10	
		Nuageux	7	
		Couvert	14	

* Le trait — marque les degrés au-dessous de zéro.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Mai 1837.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Florac	32,62	27.87	25,50	24,37	11,12
Meyrueis	31.18	26,74	24,72	23,35	10,10
Pont-de-Montvert . .	»	»	27,00	»	»
La Canourgue	33,01	26,04	24,50	18,62	9,10
Saint-Chély	»	»	27,25	»	»
Marvejols.	30,75	27,25	24,87	16,80	»
Serverette	»	»	25,25	»	»
Langogne.	»	»	25,00	22,00	12,87
Mende.	31,08	27,25	23,28	19.64	10,00
Villefort	30,00	»	25,25	»	13,00
PRIX MOYEN. . .	31,44	27,03	25,26	20,30	11,03

Mende, Imprimerie de E. IGNON. — 1837.

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.



SÉANCE DU 8 JUIN 1857.



PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL,
PRÉSIDENT.



Membres présents : MM. De Ligonnès, l'abbé Gaillardon, vice présidents ; l'abbé Baldit, Vachin, juge de paix, Bécamel, Laurens (Paulin), Chevalier, juge, Monteils, D. M., Ignon (Edouard), De Lapierre, Portalé, Bourrillon (Félix), Vincens, Brun (Al.), Bonnefous, Foulquier, l'abbé Polge, Néelz de Pl neis, Paparel, membres titulaires ; Emile de Moré, l'abbé Pagès, Vachin, percepteur, membres associés.



M. le Président présente à la Société M. Victor Borie, rédacteur du *Journal d'agriculture pratique* et M. Lambert, peintre d'animaux et dessinateur du même journal, venus à Mende pour assister au concours régional et visiter les principales fermes qui ont concouru pour la prime d'honneur. « Je tiens, dit M. le Président, à remercier, au nom de la Société, MM. Borie et Lambert, d'avoir bien voulu, sur ma demande, et après avoir rempli leur mission, passer

un jour de plus à Mende, pour se mettre au courant de nos travaux, de notre situation présente et de nos projets. M. Borie a examiné avec soin notre pépinière et nos essais de reboisement ; il a visité la fabrique de tuyaux de drainage que nous avons installée près du pont de Berlière et qui a exhibé au concours de si remarquables produits ; il est venu examiner les collections que nous sommes en voie de former et il nous témoigne le désir de suivre notre marche et nos progrès. J'ai l'honneur, en conséquence, de le présenter comme membre correspondant de la Société. Je dois ajouter que M. Borie, comme M. Lambert ont été frappés des caractères de remarquable finesse d'un certain nombre de vaches de notre petite race du pays, ou race du Gévaudan, qu'ils ont eu occasion de voir à Mende ou dans leurs excursions. Ils ont pensé, comme nous, que cette race méritait d'être mieux connue, et, afin de pouvoir en offrir un type au *Journal d'agriculture pratique*, M. Lambert a consacré une grande partie de sa journée d'hier à dessiner pour ce recueil, (la plus importante des publications agricoles de l'Europe), la vache de M. Henri Bourrillon, qui est le premier animal de la *Race du Gevaudan* qui ait paru dans un grand concours et que le jury a jugée digne du 3e prix des races diverses. »

Enfin, Messieurs, M. Lambert a visité et dessiné pour l'*Illustration* notre monument de Lanuéjols.

Prix fondés par M. l'abbé Gaillardon, *pour les vaches laitières de la Lozère.*

Dans la séance publique tenue le 3 juin, sous la présidence de M. le Préfet, en présence des membres du jury du concours régional et de l'elite des éleveurs de notre pays, la discussion sur les mesures à prendre pour *améliorer par*

elle même et constituer d'une manière plus fixe, la race bovine dite du *Pays* et que nous proposons d'appeler *Race du Gévaudan*, a commencé déjà à porter ses fruits. En attendant les décisions que l'administration départementale ne manquera pas de prendre dans l'intérêt général, je suis heureux, dit M. le Président, de pouvoir annoncer à la Société un acte de patriotisme (permettez moi ce mot) et de générosité privée qui assure dès à présent la mise à exécution immédiate de l'une des propositions auxquelles la Société a accordé son adhésion à peu près unanime Un de nos vice-présidents, qui depuis long-temps a accoutumé le pays aux preuves de son dévouement et de sa bienfaisance, vient d'offrir aujourd'hui à la Société, par mon intermédiaire, de mettre à sa disposition pour l'année prochaine, une somme de 300 fr. à donner en deux prix, (l'un de 200 et l'autre de 100 fr.) aux deux meilleures *vaches laitières du pays*. M. l'abbé Gaillardon pense que la voie des concours et des primes est une des plus courtes et des plus sûres, non-seulement pour améliorer notre bétail, mais surtout pour faire pénétrer d'utiles enseignements dans la classe peu éclairée des éleveurs de la montagne.

Convaincu que l'administration départementale rendra un service sérieux au pays en modifiant et complétant le programme de nos prochains concours dans le sens indiqué par les délibérations de la séance publique du 3 juin, M. l'abbé Gaillardon a voulu apporter son tribut personnel à l'œuvre que vont probablement entreprendre le conseil d'administration et la Société d'agriculture. Il a pensé que la production du lait, dans nos montagnes, et l'amélioration de notre race bovine, dans le sens de cette production, avait assez d'importance pour qu'une prime particulière aux *vaches laitières* dût figurer d'une manière expresse dans nos futurs programmes, à côté des primes qui seront don-

nées aux meilleurs reproducteurs de notre race laitière qui devra désormais avoir sa place à part dans nos concours départementaux ; c'est dans ce but et afin d'accroître encore, s'il se peut, le prix que nos compatriotes doivent attacher à la possession des meilleures vaches à lait que M. l'abbé Gaillardon a voulu, que dès l'année 1858, ces vaches fussent appelées à recevoir au moment du concours départemental deux primes spéciales.

« La Société, ajoute M. le Président, aura à examiner les conditions et le meilleur mode d'organisation de ce concours. Elle ne peut aujourd'hui qu'adresser des remerciements à M. l'abbé Gaillardon et charger un certain nombre de ses membres de préparer les moyens de réaliser dignement la bienfaisante pensée de M. l'abbé Gaillardon. »

MM. Des Molles, De la Bastide, De Lescure, et Henri Bourrillon sont priés de se joindre à M. le Président pour assurer cette réalisation et préparer un programme de concours pour les vaches laitières, en 1858.

Ouvrages offerts à la Société.

Le Président fait hommage à la Société des ouvrages suivants, de la part de M. Rendu, Commissaire général du Concours Régional, de 8 exemplaires d'un ouvrage intitulé :

Catéchisme pour une culture inédite et perfectionnée du Froment, par Champigneulc. (2e Ed. — Metz 1857.)

De la part de M. Jusseraud, de 20 exemplaires du rapport de la commission pour la prime d'honneur.

De la part de M. Cazalis, d'une brochure intitulée : du *Réglement des gages des domestiques loués à l'année et du livret agricole suivi d'une visite au domaine d'Espeyran*, etc. (Montpellier 1857.)

Dons à la Société.

1° Collection des minéraux de Vialas.

M. le Président annonce qu'il vient de recevoir une caisse contenant la collection d'échantillons des minéraux de Vialas, dont l'envoi a été déjà communiqué par une lettre de M. Nadal, directeur des *mines royales* de Villefort et Vialas. Cette collection, si intéressante pour notre département, a été faite par les soins de M. Wimmer, ingénieur de la Société. Des vitrines particulières ont été commandées pour recevoir convenablement les échantillons dont voici la liste :

Roches.

N° 1	Granite à gros grains du plateau central.
2	id. à grains fin plus ancien que le précédent.
3	Porphyre quartzifère en filons coupant les micaschistes et peut être le granite.
4	Autre espèce de pophyre quartzifère.
5 5'	Fraidronite.
6	Gneiss passant au micaschiste.

Minerais.

7 7'	Minerais des Kasths parallèles (filon des Avesnes), schistes empâtés, gangues, chaux carbonatée, carbonate de fer.
8 8'	Minerais quartzeux des Kasths Solberge (filons des anciens).
9 9'	Minerais barytiques id. id.
10	Minerai quartzeux du filon du Bosviel, les épontes du filon y sont représentées.
11	Galène à grande facette accidentelle, Kosths Villemereux (filon des Avesnes.)
41	Minerai de plomb du filon de Mazimbert, près Villefort.
42 42'	Minerai de Peyrelade, près Villefort.

43 43' 43'' Mines de cuivre du Fraissinet, près Villefort.
32 Filon des anciens, Kasths Solberge.
33 33' Filon des Avesnes, Kasths Villard.
34 34' id. id. Kasths Villemereux.
35 Filon des anciens, Kasths Solberge.
36 36' Filon des Avesne, Kasths Parallèles.
37 37' id. id. galerie dans la traverse du bloc.
38 38' id. id. Kasthe Mazoyer.
39 39' id. id. Kasthe du chat.
40 40' Filon du Bosviel.

Minéraux.

21 21' Chaux carbonatée, Scalénoédrique sur galène.
22 22' id. id.
23 23' id. Rhomboèdre très-applati.
24 id. Magnésifère très-applati.
25 25' id. Scalénoèdre à faces courbes.
26 26' id. Rhomboèdre modifié sur les arêtes.
27 Sulfate de baryte cristallisé.
28 28' 28'' Chaux carbonatée, pointements métastatiques.
29 id. Romboèdres très-applatis.
30 Sulfate de baryte, crête de coq.
31 Pyrites de fer sur baryte sulfatée, crête de coq.

Four à manche.

12 Minerai grillé.
13 13' Plomb d'œuvre.
14 Mattes sur scorie.

Four de coupellation.

15 Abstrichs abzugs.
16 Litharges sales.
17 Litharges jaune et rouge.

18 Bouton d'argent de coupelle sur fond de coupelle.

19 Plomb marchand provenant de la révivification des litharges sales.

20 20' Débris du four à manche sur coke.

4° MACHINE A BATTRE PINET.

Le Président à reçu la lettre suivante de M. Pinet, d'Abilly, en date du 27 mai :

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de M. Ed. de Lescure, dans un passage je vois que l'on signale, avec raison, un inconvénient qui existait à ma batteuse, par la difficulté que l'on éprouvait de maintenir la grande courroie sur la poulie matrice ; j'ai précisément ajouté à ma poulie une seconde joue ainsi qu'on l'indique dans le rapport : elle l'à depuis l'année dernière; si je vous en ai pas prévenu plus ôt, c'est que j'espérais avoir l'honneur de vous voir à votre concours régional, mes machines y seront. et puisque ma santé me prive de faire votre connaissance, j'ai chargé mon représentant de mettre à votre disposition une nouvelle poulie, et de vous indiquer les autres améliorations apportées à ma machine, l'attelage à trois chevaux, la plaque de fondation, les roues et essieux, le tarare, etc.

Séance du 29 Juin 1857.

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL.

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Rous ; Chevalier, D. M. ; Laurens aîné ; Laurens (Paulin) ; Ignon (Edouard) ; De la Pierre ; Bourrillon (Félix) ; Monteils, D. M. ; Vincens ; Brun (Alexis) ; Bonnefous ; De Corsac (Clément), Paparel ; membres titulaires ; l'abbé Pagès et Almeras, de Florac, membres associés.

PROJET D'UN NOUVEAU PROGRAMME

pour le Concours départemental d'Agriculture en 1858.

M. le Président rappelle qu'il résulte des discussions survenues d'abord à l'occasion du Concours départemental du 13 juin 1856, et, depuis lors, à la séance publique du 3 juin dernier, que le règlement de nos concours départementaux d'animaux domestiques réclame une prompte révision ; que, pour l'espèce bovine en particulier, la race qui peuple la plus grande partie de nos cantons granitiques, exclue jusqu'ici (par le fait), de ces concours, doit y trouver dorénavant une place séparée ; que cette race, meilleure que la race d'Aubrac quant à ses facultés laitières, mérite d'être encore améliorée au point de vue de ces facultés ; que les intérêts de notre élevage sont sérieusement compromis en ce

moment par suite de notre négligence à entrer dans la voie de cette amélioration. Voici en quels termes cette question a surgi à l'occasion du Concours du 16 juin 1856 : ce point de départ mérite d'être rappelé au risque d'une redite :

« L'espèce bovine n'a été représentée à Mende que par la race d'Aubrac : circonstance qu'il faut faire ressortir parce qu'elle trahit des tendances sur lesquelles il est urgent d'appeler une sérieuse discussion parmi les éleveurs Lozériens. La race d'Aubrac a seule aujourd'hui une sorte d'existence officielle dans notre pays, elle est la seule dont on parle, que les amateurs recherchent et qu'on s'occupe d'améliorer.

» Est-ce à dire qu'il n'y ait réellement place dans nos Concours départementaux que pour les Aubrac? qu'il n'existe dans toute la population bovine de nos montagnes que cette seule race digne d'attention, digne de soins, digne d'obtenir des primes et d'être poussée dans la voie du perfectionnement? Nous ne le croyons pas, et, à notre avis, les propriétaires de nos cantons granitiques, qui songent à améliorer la population de leurs étables, font fausse route en cherchant à améliorer par la race d'Aubrac.

» Les cantons granitiques, c'est-à-dire en définitive plus d'un tiers du département, sont généralement des pays de terre légère, où les labours n'exigent pas des animaux d'une très-grande force; dans cette région les produits du laitage ont une grande importance. Or, cette région possède, sans compter les *Aubrac* qu'on y importe et leurs produits, une race bovine particulière, admirablement adaptée par sa constitution, sa force, ses qualités laitières, aux conditions culturales et économiques du pays.........................

» Malheureusement cette race est la race commune, la *race des pauvres*, car on peut lui appliquer ce nom que les Irlandais donnaient à la race du Kerry, devenue aujourd'hui une sorte d'objet de luxe depuis les améliorations qu'elle a

reçues. C'est la race des petits propriétaires et des fermiers : elle est très-mal tenue, abandonnée au hazard pour sa reproduction, etc.......................................

» Est-il sage cependant et conforme aux intérêts du pays qu'une race que la nature semble avoir spécialement créée pour les conditions de culture de nos montagnes, demeure livrée à l'abandon et vouée à une sorte de mépris qui l'exclut des Concours? à notre avis il y a là une injustice et, de plus, une méprise qui porte atteinte à d'assez grands intérêts.

En toute chose pour progresser, il faut d'abord reconnaître ses erreurs et ses fautes. C'est une erreur grave de chercher l'amélioration des animaux ailleurs que dans les soins, le régime alimentaire, le choix des reproducteurs. C'est une faute aussi, en général, d'aller chercher au loin, à grands frais, des animaux d'un type renommé, sans s'être rendu bien compte des conditions du milieu qui a produit ce type et des exigences du milieu où l'on se trouve soi-même. Les déceptions sont au bout de ce système. Il vaut mieux suivre les voies plus sûres que nous ouvre la nature, en utilisant ce qu'elle a mis sous notre main et sachant en tirer parti par une intelligente et patiente industrie. C'est par cette voie que les Anglais, nos maîtres très-vantés et plus mal compris, sont arrivés à posséder ces races d'animaux dont la création nous semble un prodige. Attentifs à seconder la nature à ne la contrarier jamais, ils ont su créer ici des animaux de travail, là des animaux plus spécialement producteurs de lait ou de viande; et nous, cependant, pleins de stupéfaction en face de ces résultats, nous semblons croire qu'il suffit, pour obtenir un égal succès, d'aller acheter à prix d'or les types les plus beaux de ces races artistement fabriquées. La Lozère, pays d'élevage et non d'engraissement, n'a pas encore abordé les races perfectionnées de

boucherie ; mais notre région granitique commet une faute analogue en voulant améliorer son bétail par la race d'Aubrac. Les *Aubrac* sont excellents pour le travail ; ils sont bons pour l'engraissement tardif, c'est-à dire après qu'ils ont fini leur carrière d'animaux travailleurs ; ils sont médiocres, assez souvent mauvais, comme producteurs de lait. Enfin, ils sont trop forts, trop exigents pour le pâturage de nos montagnes granitiques du Gévaudan. Par ces motifs, ces montagnes doivent garder, mais garder en la soignant et l'améliorant, la race bien plus profitable dont la nature les a dotées. »

C'est par ces motifs qu'une vèle noire de la petite race du *pays* fut primée au Concours du 16 juin 1856, et qu'avec l'assentiment de M. le Préfet et des membres du jury, il fut établi en principe qu'à l'avenir les deux races d'Aubrac et du *pays*, concourraient séparément l'une de l'autre.

Tel a été le point de départ de la question discutée dans la séance publique du 3 juin dernier. On voit que, dans l'intervalle d'une année, elle s'est précisée plus nettement et a pu se formuler en un certain nombre de propositions pratiques qui ont obtenu la sanction d'un début solennel, et du vote presqu'unanime de l'assemblée consultée par M. le Préfet. Nous pouvons même ajouter que ces propositions ont reçu déjà un commencement d'exécution, puisque c'est en témoignage de l'adhésion qu'il y donne, que M. l'abbé Gaillardon a créé, à ses frais, pour 1858, deux primes d'encouragement aux vaches laitières du pays.

Il reste à assurer cette mise à exécution d'une manière régulière et complète. L'administration départementale et la Société ont chacune à cet égard un devoir impérieux à remplir, l'une en prêtant son autorité et ses moyens d'action, l'autre en offrant un plan bien étudié et un concours soutenu.

La Société, ajoute M. le Président, a été convoquée aujourd'hui principalement dans le but de se mettre à l'œuvre en

ce qui la concerne. Je vais avoir à soumettre à ses délibérations un projet de *programme de Concours départemental pour* 1838, qui sera ensuite présenté en son nom à M. le Préfet. Nous avons lieu d'espérer que l'appui du premier magistrat du département ne fera pas défaut, et que le Conseil général, à son tour, ne refusera pas de voter les très légères modifications dans les crédits ordinaires, qu'exigera l'application d'un nouveau programme basé sur la distinction des races.

Pour que notre œuvre fût vraiment complète, il faudrait qu'elle comprit daus son cadre toutes les espèces d'animaux domestiques admises à concourir. La Société pensera probablement, toutefois, qu'il n'y a pas lieu de s'occuper pour cette année de l'espèce chevaline. C'est une question délicate et spéciale qui ne doit être traitée ni prématurement, ni incidemment.

Nous pensons que l'élève du cheval et, en particulier du cheval de selle, est beaucoup trop négligé dans ce département. Le *Bulletin* de juin 1856 contient à ce sujet l'expression des plaintes de la Société et l'aveu de l'infériorité de notre situation. Mais tant que les conditions présentes existeront; les primes départementales seront inefficaces. Il faut pour l'espèce chevaline aller chercher plus loin et plus haut les moyens d'amélioration. C'est pourquoi, nous fondant sur l'expérience des concours passés, nous proposerions de réduire de 5 à 3 le nombre des primes affectées aux juments et de réduire de 955 fr. à 800 fr. le chiffre des encouragements à l'espèce chevaline. Le nombre et le montant des primes destinées aux pouliches resteraient les mêmes.

Cette proposition ayant été mise aux voix est adoptée après quelques observations de M. Paulin Laurens.

Après ce vote, la Société examine successivement les parties du programme projeté, qui concernent les espèces

bovine, ovine et porcine. Sur tous ces points le programe est basé sur le principe de la *distinction des races.*

1° Pour l'espèce bovine, M. le Président propose le plan suivant pour chacune des deux races d'*Aubrac* et du *Gévaudan,* qui seraient placées ainsi sur un pied de parfaite égalité:

1° Taureaux de 1 à 2 ans — 2 prix.......	1er prix	100 fr.
	2e prix	70
2° Taureaux de 2 ans et au dessus — 2 prix.	1er prix	125
	2e prix	100
3° Genisses de 1 à 2 ans — 2 prix.......	1er prix	80
	2e prix	60
4° Genisses de 2 ans et au dessus — 2 prix.	1er prix	100
	2e prix	70
5° Vaches de moins de 8 ans — 2 prix....	1er prix	80
	2e prix	60

Si l'on compare les dispositions de ce projet avec nos anciens programmes, il sera facile de reconnaître que l'on y conserve toutes les dispositions essentielles que l'expérience a consacrées ; la seule innovation consiste dans le principe de la distinction des races et dans quelques modifications des chiffres des primes. En somme, chaque race obtient 850 fr., en tout 1690 fr., soit une augmentation de 200 fr. sur les allocations votées dans les années précédentes.

Quant à l'*espèce ovine*, M. le Président propose également d'adopter le principe de la séparation des races, comme un moyen de mettre promptement en évidence les qualités diverses, mais également précieuses, de notre petite *race du Causse* et de la *race du haut Gévaudan*, dont les types les plus fins, quant au lainage, et les plus purs, quant à la conformation, se trouvent aux environs de St-Alban, de Serverette, et particulièrement dans l'ancienne *terre de Peyre,* autour de

St-Sauveur, de Javols et d'Aumont. Cette race a figuré avec honneur au concours régional, et on a pu voir un bel échantillon dans le bélier du sieur Beaufils, de Javols, qui a été primé (4e prix), après les Southdowns de MM. D'Auriac et Henry Michel, et après la race du causse, considérablement améliorée, du domaine de Malavieille.

Une discussion, à laquelle prennent part MM. Bonnefous, De Lapierre et Paulin Laurens, s'établit sur la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de créer une prime pour favoriser l'introduction des animaux étrangers et particulièrement pour l'adoption sur nos causses de la race du Larzac. M. Théophile Roussel observe qu'avant de rechercher quels sont les animaux étrangers qu'il pourrait être utile d'introduire, il faut d'abord nous bien fixer nous mêmes sur nos races indigènes, leurs qualités et leurs défauts. Quant à la race du Larzac, tout en reconnaissant sa grande supériorité, surtout comme laitière, il pense qu'elle ne se maintiendrait sur nos causses que lorsque les conditions d'alimentation y auront changé et que les fourrages artificiels y auront acquis l'extension qu'ils ont aujourd'hui au Larzac. Du reste, il s'agit uniquement d'un projet de programme pour 1858. La question des croisements et des animaux étrangers pourra donc se représenter l'année prochaine et elle se produira d'autant plus utilement que le nouveau programme aura plus fortement dirigé l'attention sur nos animaux indigènes. M. le Président propose, en conséquence, d'affecter 4 primes (de 50 fr., 40 fr., 30 fr. et 20 f.), aux béliers de la race du *Causse*, et 4 primes semblables aux béliers de la *race du haut Gévaudan*, dite *race de terre de Peyre*. Trois primes pour les trois plus beaux lots de 10 brebis seraient également créées pour chaque race. Ces primes seraient de 100 fr., de 75 fr. et de 50 fr. Ainsi l'espèce ovine recevrait, en 1858, pour les béliers une allocation de 280 fr. au lieu

de 260 fr. et pour les lots de brebis de 400 fr. comme autrefois. La subvention ancienne ne serait augmentée en tout que de 10 fr.

Les encouragements à donner à l'espèce porcine donnent également lieu à un échange d'observations entre MM. De Lapierre, De Plancis, Paulin Laurens et M. le Président. Ce dernier insiste sur la nécessité d'établir une seule distinction, celle des *grandes* et des *petites races*. Comme dans cette question tout le monde poursuit le même but, à savoir de produire rapidement et le plus économiquement possible de la bonne viande, la meilleure race pour tous sera celle qui montrera la plus grande aptitude à transformer les aliments en viande et en graisse. On s'accorde de plus en plus à reconnaître, à cet égard, la supériorité des petites races sur les grandes et bien que tous les doutes ne soient pas levés et que nous assistions encore à des discussions très-animées sur ce point, il n'est presque pas douteux que, dans la Lozère, où la nourriture n'est jamais surabondante, on se trouvera bien d'abandonner notre grande race indigène, dont le bassin est si éroit, la colonne vertébrale si arquée, l'ensemble si disgracieux et le développement si tardif. Néanmoins, comme cette race forme la presque totalité de la population porcine du pays, une décision qui l'exclurait trop brusquemennt du concours courrait risque de paraître trop sévère et de n'être pas comprise. Ne serait-il pas plus sage, pour 1858 au moins, de se borner à donner place séparée au concours, en face de notre race indigène, aux animaux étrangers dont l'introduction commence déjà ? M. De Lapierre, qui avait demandé d'abord qu'il n'y eût pas de distinction afin qu'on put, s'il y avait lieu, refuser toute récompense aux porcs de grande race, se range à l'opinion de M. le Président sur l'observation qu'il ne s'agit de statuer que pour l'année prochaine, et, qu'en tout cas, le jury du concours

reste libre de ne distribuer aucune prime, si les animaux exposés ne paraissent pas en être dignes.

D'après cela il y aurait 2 primes (de 60 fr. et 40 fr.) pour les verrats de la grande race et autant de la petite ; 2 primes (de 40 fr. et 25 fr.) pour les truies séparées de la même façon. Les verrats recevraient ainsi 200 fr. au lieu de 175 fr., et les truies 130 fr. au lieu de 110 fr.

L'allocation ancienne serait accrue ainsi de 45 fr.

En résumé le chiffre total des primes serait, en 1858, de 3,500 fr. au lieu de 3,350 fr. comme en 1856. Il ne serait rien ou presque rien changé aux autres dispositions de l'ancien programme.

Le projet de programme ainsi établi est mis aux voix et voté à l'unanimité, et M. le Président est invité à le soumettre le plustôt possible à M. le Préfet.

Après ce vote, M. le Président ajoute qu'il croirait ne pas avoir rempli complètement sa tâche s'il ne rappelait pas à la Société et ensuite à l'administration l'une des décisions prises, ou pour mieux dire le dernier vœu émis par l'assemblée réunie en séance publique le 3 juin, sous la présidence de M. le Préfet. Aucun des membres présents à cette séance n'a oublié, sans doute, que M. l'inspecteur général de l'agriculture, commissaire du concours, intervenant dans la discussion élevée entre M. Jusseraud et M. Th. Roussel, fit une part pour ainsi dire aux arguments invoqués de part et d'autre sur les causes de dégénérescence et les moyens de régénération de nos races bovines. On sait qu'il ajouta aux propositions mises en discussion, celle de créer une *prime départementale* aux cultures fourragères. Cette prime nouvelle, si nous sommes les fidèles interprètes de la pensée de M. V. Rendu, ne serait applicable qu'aux cultures fourragères introduites dans les domaines ou fermes qui se livrent à l'élevage, et c'est, en effet, dans ces conditions

qu'un pareil encouragement peut exercer la plus salutaire influence.

La Société décide que cette proposition sera de nouveau recommandée à la sollicitude éclairée de M. le Préfet, afin qu'il veuille bien la comprendre dans le plan définitif du nouveau programme de concours départemental pour 1858. Le montant de cette prime devrait être de 400 fr. à 500 fr.

Du Coucours Régional de Mende.

(2e article.)

1° Produits agricoles.

Voici déjà plus d'un mois écoulé depuis la clôture du Concours régional de Mende, et la presse de Paris, dont la voix retentissante, nous a dit, en nombreuses variantes, tous les faits et incidents des Concours de Melun, du Mans, d'Evreux, de Bar, de Châteauroux, de Montbrison et de Pau, n'a pas encore daigné consacrer une ligne, un mot, à notre grande fête agricole. La Lozère paye encore, dans ce cas, l'éternelle faute de sa situation et de son éloignement. Perdue et comme ignorée, au cœur même de la France, les journalistes voyageurs ont tourné autour de ses montagnes et l'ont évitée, comme tournent et comme l'évitent tous les étrangers voyageurs.

Ce n'est pas certes, que nous devions regretter beaucoup, au milieu du concert d'éloges et de blames auquel l'agriculture française vient d'assister sur divers points du territoire, de ne pas entendre résonner le nom de notre pays, de nos produits, de nos races d'animaux. A cet égard, bien que notre exhibition ait grandement surpris les étrangers , notre situation est réellement, sinon trop

inférieure, du moins trop modeste, pour que nous devions avoir une soif prématurée du bruit et de la renommée; mais ce que nous pouvons perdre dans cet universel silence de la Presse, et ce que nous devons regretter, ce sont les conseils que des étrangers instruits auraient pu nous donner, et l'enseignement pratique dont leurs observations auraient pu être la source. Quoiqu'il en soit, si la grande presse a semblé dédaigner le Concours de notre région agricole, nous ne devons pas nous abandonner nous-mêmes et laisser tomber dans l'oubli les faits intéressants pour la Lozère qui ont été revélés par le Concours de Mende.

Nous n'insisterions pas aujourd'hui sur le principal fait acquis, quand à nos animaux. à savoir que le Concours de Mende a été la première grande exhibition de la race d'Aubrac, la première occasion qu'elle ait eu de se faire dignement connaître et de se poser comme elle doit l'être, en face des autres races françaises; nous attendons encore pour développer ce fait, la communication qui nous sera inévitablement faite du rapport du jury des animaux.

En attendant, dans les mêmes vues, le rapport du jury des produits et des instruments, nous commencerons aujourd'hui la revue des produits Lozériens qui ont mérité et obtenu des récompenses.

De ce nombre sont: 1° Les produits de l'arbousier, qui ont rendu de notables services dans les Cévennes, particulièrement, les eaux-de vie et kirsch d'arbousier de M. Treilles, de Gabriac; les eaux-de-vie, confitures et gelées d'arbouse, de M. Bouteille, vicaire de St-Etienne-de-Vallée-Française.

2° Les préparations des *pruneaux perdigon* des environs de Florac, exposés par M. Houlet, confiseur dans cette ville.

3° Les *marrons de la Borne*, les *châtaignes Aiguillones* et châtaignes communes exposées par M. Fournier des Balmelles.

4° Les *amandes des Rives du Tarn*, récoltées par divers propriétaires du canton de Ste-Enimie et dont l'envoi est dû à M. l'abbé Paradan, vicaire à Ste-Enimie.

5° Les *navets* et les *meules* de Chastel-Nouvel.

6° Les *houblons* récoltés à Mende.

7° Enfin les beurres et frommages divers de notre pays.

1° *Utilisation des produits de l'arbousier.*

L'idée de tirer parti des fruits de l'*arbousier* n'est pas aussi nouvelle que beaucoup de personnes ont semblé le croire au moment du Concours. Quelques départements, entr'autres le Gard et la Corse ont, surtout depuis la maladie de la vigne, obtenu de cet arbuste sauvage, des produits qui ont fixé l'attention publique. Cette observation ne diminue pas du reste l'intérêt que méritaient d'inspirer les produits Lozériens exposés par M. Treilles de Gabriac, et M. l'abbé Bouteille, notamment le kirsch excellent du premier, et les bonnes confitures du second. Nous ne saurions mieux faire d'ailleurs, à l'égard de ces produits, que d'en laisser la description à M. l'abbé Bouteille, et de publier la lettre qu'il adressait à MM. les Membres du Jury :

MESSIEURS,

Il existe dans les gorges des Cevennes et dans les endroits où le sol n'est pas susceptible de culture, un arbuste toujours vert connu sous le nom d'*Arbousier*, et que les botanistes désignent sous celui d'*Arbutus unedo*. La nature l'a répandu avec profusion dans ces contrées ; et cependant, en dépit de sa gracieuse apparence, en dépit de la beauté de son feuillage, de ses fleurs et de ses fruits étalant de concert leurs riches couleurs, à l'époque où la nature se dépouille de ses ornements, une de ces préventions populaires, si difficiles à

combattre et dont on ignore la source, réléguait cet arbuste au rang des arbustes inutiles. Son feuillage était employé à la nourriture des bestiaux, son bois et ses racines servaient au chauffage, mais son fruit, considéré comme malfaisant, restait sans emploi.

La maladie de la vigne et la cherté des vivres qui ont été la cause première de tant de découvertes, ont fait sortir le fruit de l'arbousier de la position qui lui était injustement faite, et l'ont placé, dans les Cevennes, au rang des substances alimentaires d'une incontestable utilité.

Il y a quatre ans, une sœur de St-Etienne eut l'heureuse idée d'utiliser l'arbouse et d'en faire une confiture de ménage; les premiers essais, répondaient assez mal aux espérances qu'elle avait conçues; je l'encourageai et à la fin, changeant de méthode, et laissant de côté le fruit pour ne se servir que de l'eau chargée par la décoction du suc de l'arbousier, elle en fit une confiture qui ne le cédait en rien à la confiture de raisin. Dès lors, la découverte fut faite; les perfectionnements arrivant ensuite, et l'industrie des ménagères unissant tout espèce de fruit au suc de l'arbouse, en a tiré une alimentation abondante et saine.

J'estime à plus de cinquante mille kilogrammes la quantité d'arbouses recueillies cette année, dans la commune de St-Etienne et employée à la confectiou de la confiture. C'est assez dire l'avantage réel qu'en a retiré la population laborieuse et sobre des Cevennes dans une année surtout où les récoltes ont si malheureusement trompé ses espérances. Aussi était-ce avec une ardeur incroyable qu'on se portait dans les bois pour recueillir cette manne nouvelle, et chaque ménage en faisait-il sa provision d'hiver; elle coûtait si peu! la peine de cueillir les fruits, et celle de les faire cuire. Ce fruit portait en lui-même son sucre.

Il vous sera facile, Messieurs, de juger de ce produit par les deux échantillons que j'apporte à l'exposition ; ils n'ont subi aucune préparation particulière : c'est la confiture qui sert à la consommation de la classe ouvrière.

Par une préparation particulière, j'ai tiré de l'arbouse une gelée que je présente aussi, et qui, par son bon goût et sa belle couleur, peut trouver place dans une table bien servie.

Mais non-seulement l'arbouse offre à la classe pauvre une saine nourriture, elle lui offre aussi une boisson fermentée qui peut suppléer, pour elle et sans frais aucuns, au vin qui lui manque. La substance éminemment sucrée que renferme ce fruit, m'a conduit à penser que par la fermentation on pouvait en tirer un produit alcoolique digne d'attention au moment surtout où la vigne refusait de donner son fruit ; j'ai fait quelques expériences et j'ai obtenu en effet une espèce de vin d'un goût assez agréable.

La fermentation de l'arbouse présente un phénomène assez étrange et qu'il ne m'a pas été possible d'expliquer : c'est le longtemps que dure cette fermentation. Elle a commencé au mois de novembre 1856 : elle a eu lieu pendant un mois et demi ; au bout de ce temps, déjà long, j'ai coulé la liqueur, et la fermentation que je croyais terminée, a continué dans le tonneau jusques à aujourd'hui. C'est à cette fermentation persévérante, que le vin d'arbouse que je présente doit de n'être pas tout à fait clair.

Enfin, au moyen de la distillation, et avec un très-mauvais instrument, j'ai tiré de la liqueur fermentée une eau-de-vie qui me paraît être de bonne qualité, et que vous serez appelés Messieurs, à apprécier. J'en présente deux bouteilles l'une dans son état naturel et l'autre que j'ai colorée avec du caramel. 160 litres de vin d'arbouse m'ont produit 20 litres d'eau de vie à 19 ou 20 degrés ; mais il est facile d'obtenir

un vin beaucoup plus chargé d'alcool que celui que je présente, et par conséquent d'augmenter le produit en diminuant la dépense. D'ailleurs, l'alambic dont j'ai fait usage était dans un état tel, que j'ai dû perdre une partie notable des vapeurs alcooliques.

Tels sont, Messieurs, les produits que j'ose offrir à votre appréciation, etc.

L'envoi de M. l'abbé Bouteille était accompagné de la déclaration suivante :

« Je soussigné maire de St-Etienne-Vallée-Franç. (Lozère), déclare que la confiture d'arbouse, nouvellement découverte, a puissamment contribué à l'alimentation de la classe ouvrière, et que les habitants des Cevennes et particulièrement de St-Etienne, ont trouvé dans ce produit une véritable ressource pendant l'hiver qui vient de s'écouler.

Fait à St-Etienne-Vallée-Française, le 30 mai 1857.

Urbain BONNAL.

2° *De la culture du prunier et de ses produits dans l'arrondissement de Florac.*

Le prunier donne dans l'arrondissement de Florac et surtout aux environs de cette ville, des fruits exquis qu'on n'a pas cherché suffisamment à multiplier et à utiliser. Ici encore nous laisserons à M. Fortuné Houlet, dont les produits ont obtenu une médaille de bronze, le soin d'exposer lui-même l'origine, l'importance et l'avenir de la nouvelle industrie qu'il a essayé d'établir à Florac. M. Houlet a exposé ses produits, sous trois formes différentes, sur lesquelles il donne les renseignements suivants :

1° Prunes pelées et cristallisées.

Le climat et le sol d'une partie de l'arrondissement de Florac, mais particulièrement du canton du même nom, sont très-favorables à la culture du prunier, dit Perdigon. Aussi est-il cultivé en assez grande quantité. Malheureusement notre pays est routinier, et d'un fruit d'excellente qualité, on n'a obtenu jusqu'ici, faute de soins, de propreté et d'une bonne préparation, qu'un fruit sec ou pruneau, de très-difficile débouché. Aussi la culture de cet arbre reste-t-elle stationnaire, pour ne pas dire rétrograde. Quelques propriétaires, il est vrai, se sont occupés, mais sur des quantités presqu'insignifiantes, à en préparer à la mode de Provence, c'est-à dire à les peler, et faire sécher dans cet état; mais cela, sans les soins ni la propreté qu'exige un produit alimentaire de cette nature et même sans connaître les avantages qu'on pourrait retirer de ce fruit ainsi préparé. C'est cependant sous cette dernière façon que ce fruit est susceptible de devenir d'un grand revenu pour notre pays.

Depuis quelques années, je me suis livré à des expériences pour tâcher d'obtenir de meilleurs résultats; car j'ai toujours déploré que, d'un excellent fruit frais, on n'obtînt qu'un fruit sec détestable.

L'expérience m'a appris que non-seulement on ne savait pas le préparer convenablement, mais encore qu'on ne connaissait pas le parti avantageux qu'on pouvait en retirer par une bonne préparation.

Dans un voyage fait par moi à Paris je me suis mis en relation avec quelques notables négociants en fruits secs de de cette ville et j'ai appris quel était le taux minimum auquel on pouvait vendre, sur cette place, tant les pru-

pruneaux que les prunes pelées. C'est donc avec une parfaite connaissance de cause que je sais tout l'avantage qu'on peut en retirer.

Pour juger de l'importance de ce fruit et du rôle qu'il est appelé à jouer, si, à mon exemple, l'ancienne routine est abandonnée par les nombreux propriétaires qui en récoltent, il suffit de dire que le territoire de la commune de Florac, fournit au moins 30,000 kilogrammes de prunes. Ce chiffre pourrait aisément être doublé.

Recueillant une assez grande quantité de prunes, je n'ai opéré, en général, que sur celles de ma récolte. Je n'ai pas suivi, pour la préparation des pruneaux, tout-à-fait l'ancienne routine qui consiste à les cueillir à moitié vertes, à les tremper dans l'eau en ébullition et ensuite à les faire sécher au soleil. Les propriétaires ne savent pas ce qu'ils perdent en récoltant le fruit vert ; car la partie sucrée n'étant pas complètement formée, le pruneau, outre qu'il n'est pas si bon, ne pèse pas autant. A l'eau simple, j'ai substitué une eau de lessive à 15 degrés de l'aréomètre pour les sels et l'expérience m'a prouvé que l'alcali contenu dans l'eau enlève une partie de leur acide, leur donne un plus beau lustre, et attendrit mieux la pellicule, ce qui accélère le sèchement. Par ce moyen bien simple j'ai obtenu des pruneaux bien supérieurs en beauté et en goût, à ceux obtenus par les anciens procédés, et d'un débouché plus facile et plus avantageux : car, tandis que les autres propriétaires ne vendaient difficilement leurs pruneaux que 40 centimes le kilo, j'obtenais facilement des miens 50 centimes. Ce résultat n'est obtenu qu'en laissant parvenir la prune à complète maturité et sans autre frais qu'un peu de cendre.

Mais c'est pelée que notre prune doit jouer un rôle plus important. Une seule maison de Paris s'est engagée à m'en prendre jusqu'à concurrence de 10,000 kilogrammes.

Cette dernière préparation n'exige que des soins et de la propreté et malheureusement les soins et la propreté ont manqué presque complètement à la petite quantité que quelques propriétaires ont préparée.

2° Prunes pelées.

Voici un petit aperçu de mes expériences et le tableau des avantages qu'on peut retirer de nos prunes pelées sur les pruneaux.

J'ai toujours fait peler mes prunes dans l'intérieur de ma maison, ou à la campagne, assez loin de la ville, pour être à l'abri des mouches et des routes et afin d'éviter la poussière. C'est aussi, loin de la ville et des routes, que je les fais sécher : trois beaux soleils ont toujours été suffisants pour les sécher complètement. Il faut avoir soin, pour cela, de les enfermer dès que le soleil a disparu. Sans cette précaution, outre qu'on les sécherait plus difficilement, on n'obtiendrait pas une prune aussi belle, ni aussi bonne. Je n'ai pelé que les prunes de choix, environ les 3|4. L'autre quart, moins belles, sont échaudées. Une seule personne, dans l'espace de quatorze jours, pèle 300 kilos de prunes fraîches, qui ont toujours fourni de 59 à 60 kilos de prunes parfaitement sèches. D'après les renseignements que j'ai pris moi-même à Paris, la prune pelée ne s'est jamais vendue, rendue dans cette ville, au-dessous de 160 fr. les 100 kilos.

Ainsi 60 kilos de prunes pelées à 1 fr. 60 c. valent		96 fr.
A défalquer 14 journées de femmme à 1 fr.	14	23
Pour port de Florac à Paris	9	
Reste net pour le propriétaire		73

1° Pruneaux secs.

300 kilos de prunes fraiches produisent aussi invariablement 100 kilos de pruneaux secs. Une journée d'homme à 1 f. 75 et 0 f. 50 de bois, voilà pour les frais de ces dernières. Le plus bas prix que je les ai vendues sur place a été de 35 fr. les 100 kilos soit 100 kilos pruneaux à 35 fr. 35 »

A défalquer pour les frais	2 25
Reste net pour le propriétaire	32 75

Ainsi 300 kilos de prunes fraiches produisent 60 kilos de prunes pelées montant, défalcation faite de tous frais 73 »

300 kilos de prunes échaudées ont donné 100 kilos montant, défalcation faite de tous frais	32 75
Avantage de plus du double	40 25

Il faut ajouter encore à ce bénéfice les épluchures qu'on peut utiliser en faisant une confiture de ménage, et les noyaux que je me propose d'utiliser. De plus le prix de la façon qui est au profit de la localité.

De mon imagination, j'ai composé, avec les prunes pelées et toujours dans leur état naturel, quelques desserts que j'ai cristalisés ou glacés pour donner une idée d'un nouveau parti qu'on peut encore en tirer. Des confiseurs plus habiles peuvent les mieux préparer et en varier à l'infini la forme et même le goût. Ce dessert qui est très-bon, peut se livrer bien au-dessous de toutes les pâtes de fruit qu'on vend depuis quelques temps.

J'en ai vendu à Paris à raison de 2 fr. 50 c. le kilo et ils ne valaient pas ceux que j'ai l'honneur de vous soumettre. Depuis je les ai un peu perfectionnées.

Voilà, Messieurs, le résultat de plusieurs années d'expériences et d'un voyage fait exprès à Paris pour m'entendre avec des négociants et connaître par moi-même, et au juste le prix de ce fruit sur cette place.

L'année dernière, ce fruit, comme du reste tous les fruits en général, a manqué complètement et même le peu qu'il y a eu n'est pas parvenu à une parfaite maturité.

A l'époque de la récolte et même deux mois après, j'ignorais qu'il dût y avoir un concours régional à Mende. Les fruits que j'ai l'honneur de soumettre à votre juste appréciation n'ont donc pas été préparés dans le but de vous être soumis et je regrette vivement que notre dernière récolte n'ait pas été plus abondante et meilleure afin d'avoir pu vous soumettre des fruits plus beaux.

3° *Culture du houblon dans le vallon de Mende.*

Les houblons cultivés à Mende, par M. Monteils, brasseur, ont paru au jury, mériter d'autant mieux une distinction et un encouragement que la fabrication de la bière est de toutes les industries du pays l'une des plus prospères et celle qui reçoit les plus rapides accroissements. A Mende en particulier, les progrès de la brasserie ne sont plus limités que par les possibilités de la fabrication et depuis quelque temps déjà les quatre établissements qui existent ne suffisent plus à la demande croissante des départements du midi et du sud-ouest.

Nous empruntons encore ici à M. Monteils lui-même, les détails soumis au jury sur la culture du houblon dans la vallée de Mende :

« La culture du houblon a été, dans la Lozère, l'objet de trois tentatives, dont deux, par des causes diverses, ont échoué, tandis que la troisième a été couronnée du plus heureux résultat.

L'insuccès de la première doit être attribué au sol argileux, compacte et aqueux où l'expérience a été faite ; celui de la seconde, au manque de persévérance dans les soins, peu coûteux mais assidus, que réclame cette culture.

Le terrain employé à mon exploitation est situé au Pré-vival, au couchant de la grande allée, au midi de l'allée des Soupirs. Sa contenance est de 100 dextres ou 16 hectares 4 ares. Formé par une couche de terre végétale, de l'épaisseur de 50 centimètres, qui reconnaît pour double origine le limon apporté par les débordements assez fréquents du Lot, à trois mètres au-dessus du niveau duquel il est placé et qu'il avoisine, et par les détritus organiques de toute espèce que les eaux des égouts de la ville y amènent; il repose sur un sous-sol de nature argileuse lequel, par son imperméabilité, empêchant l'infiltratiou des eaux, aggrave les conditions défavorables d'humidité dans lesquelles il se trouve.

Aussi cette prairie de la contenance de 6 hectares 4 ares dont la houblonnière fait partie présentait-elle, il y a vingt-six ans, lors de l'achat que j'en fis, le plus triste spectacle.

Les eaux manquant d'écoulement, faute d'un nivellement convenable et par suite de l'obstruction ou de l'insuffisance des canaux, croupissaient à la surface du sol et, à la moindre pluie, le transformaient en un marais d'un accès difficile pour l'homme et impossible aux animaux. Les récoltes ne fournissaient qu'un herbage de mauvaise qualité et mélangé de plantes de digestion pénible ou même très nuisibles. Des travaux d'assainissement tels que, création et nivellement

de nouveaux conduits des eaux, curage périodique et meilleur aménagement des anciens firent disparaître, au bout de peu d'années, les herbes parasites ou dangereuses, donnèrent aux fourrages de la finesse et en augmentèrent considérablement la quantité.

Le terrain destiné à la culture du houblon devint en 1840 l'objet de soins spéciaux auxquels on doit rapporter sa réussite. Une tranchée de 60 cent. de largeur et de 70 cent. de profondeur, dirigée du nord au midi, fut percée selon la longueur et dans le milieu de la partie réservée. De petits canaux latéraux, creusés de chaque côté de 10 en 10 mètres, vinrent s'y rattacher. Le canal principal et les canaux afférents reçurent les pierres, ramassées çà et là dans la propriété, jusqu'à une hauteur de 25 centimètres et arrangées de manière à ce que les plus grosses constituassent à la partie supérieure une sorte de plancher pour soutenir la terre. On recouvrit de terre végétale les pierres ainsi disposées.

Recueillir les eaux de toutes parts était insuffisant si, par l'élevation graduelle du sol au dessus des conduits collecteurs, on n'en facilitait pas l'écoulement et en accèlerait l'émission. C'est ce qui fut immédiatement entrepris et qui est encore aujourd'hui continué.

Cette opération permit en outre d'améliorer sa composition en y apportant, à peu de frais, un élément nouveau et indispensable. Le limon du Lot et les détritus organiques des égouts l'avaient rendu compacte et très aqueux; on le mélangea, d'une manière périodique et annuelle, avec le produit du curage des béalières ou canaux d'écoulement situés le long de la grande allée, produit exclusivement formé d'un gravier très fin, sablonneux, résultat de l'écrasement des cailloux destinés à l'empierrement de la route.

La terre rendue, au moyen de ces amendements bonne,

profonde et surtout parfaitement meuble reçut, après les aménagements ordinaires, 560 plants provenant de Spa et de Francfort qui, pendant 16 ans, ont très-bien prospéré.

Le tableau ci-après, dressé conformément à mon registre montre, année par année, la quantité de houblon obtenue; la localité où, avant la création de ma brasserie, il a été vendu; le chiffre de la vente par kilogramme, enfin la somme totale qui constitue le produit net

1841	19 kil. 4 hect. v. à Clermont à 3 fr. le kil.	57
1842	50 kil. id. à Mende à 3 id.	150
1843	42 kil. v. à Montpellier, 27 kil. 2 hect. vendu à Béziers à 5 fr. le kil.	150
1844	66 kil. 6 hect. v. à Mende à 4 fr. 60 c.	506 35
1845	138 kil. 4 hect. vendus à Montpellier à 35 fr. 50 c.	760 20
1846	245 kil. 7 hect. v. à Mende à 3 fr.	737 10
1847	140 kil. v. à Mende à 2 fr. 50 c.	350
1848	107 kil. v. à Mende et Montpellier à 3 fr.	351
1849	236 kil. v. à Mende et Nîmes à 2 fr. 58 c.	590
1850	252 kil. v. à Mende et Paris à 3 fr. 50 c.	330
1851	196 kil. v. à Strasbourg à 3 fr.	588
1852	152 kil. 5 hect. v. à Toulouse et Lyon à 2 fr.	305
1853	106 kil. employés à Mende dans ma brasserie à 3 fr. 50 c.	371
1854	130 kil. id. id. à 6 fr.	798
1855	153 kil. id. id. à 4 fr.	612
1056	150 kil. id. id. à 3 fr.	450

La variation du prix du kilogramme qui a été, selon l'abondance ou la pénurie des récoltes, de 6 fr. à 2 fr.,

donne lieu à des différences énormes entre les résultats obtenus annuellement; mais, quels qu'ils soient, ils sont, au minimum, supérieurs du double et au maximum cinq fois plus forts que ceux fournis par le même espace cultivé, soit en pré, soit en jardin dont le chiffre ne s'est jamais élevé au-dessus de 150 fr. par an.

Les frais de culture et de cueillette n'ont point été portés en dépense, car ils sont couverts par le produit d'une récolte de pommes de terre que je sème entre les plants de houblon, chaque année.

La vue de la grande quantité de lupuline que renferment les houblons que j'expose, leur odeur forte et aromatique, le prix que j'en retirais quand je les vendais et les avantages qu'ils m'offrent dans ma brasserie, où je les emploie dans la même proportion que ceux qui m'arrivent d'Allemagne témoignent suffisamment de leur excellente qualité.

L'introduction de la culture du houblon m'a donc parfaitement réussi et si, malgré les résultats favorables obtenus je n'ai pas, sous l'influence de préoccupations commerciales nombreuses, cherché à lui donner une plus grande extension, ce n'est pas sans un vif désir de l'entreprendre dans quelque temps. J'y prélude, cette année, par le renouvellement complet de ma plantation, au moyen de pieds de houblon que j'ai reçus des localités les plus en réputation de l'Allemagne.

Sous peu elle sera quadruplée et le succès qu'elle me fournira sera dû, comme celui que j'obtiens maintenant, bien moins à des frais considérables qu'à un amendement convenable et approprié du terrain, à des travaux de drainage tels qu'ils se pratiquent dans notre pays depuis longtemps, au choix du plant et à des soins journaliers et assidus. »

— Nous passerons en revue, dans le prochain *bulletin*, les *Marrons* et *Châtaignes* de la *Borne*, les *Navets* et *Meules* de Chastel-Nouvel, les *Amandes* des Rives-du-Tarn et les produits de la laiterie.

Culture et assolement de Barlière (Haute-Loire), et produits exposés par M. Doniol, père.

Nous terminerons la présente revue des produits primés au Concours régional, en offrant quelques renseignements relativement aux magnifiques échantillons de céréales, et surtout de *Turneps de Norfolk*, qui ont valu au père de notre collègue M. Henri Doniol, la plus honorable des mentions, le rappel de la *grande médaille de Coopérateur* qu'il a obtenu en 1855, à l'exposition universelle.

La meilleure manière de faire apprécier les produits agricoles consiste à faire connaître la culture qui les obtient. Nous ne pouvons exposer ici la description de la propriété de Barlière, située aux portes de notre département, près de Brioude et sur laquelle M. Doniol, père, a publié dans le *Journal d'Agriculture pratique*, des détails fort instructifs. A défaut de ces détails nous croyons devoir publier au moins un tableau (tel que M. Doniol nous le transmet), de cet assolement de Barlière, qui produit, sur un sol, jadis réputé mauvais, les admirables turneps présentés au concours:

« La durée de l'assolement est de sept années :

1re Sole. Turneps ou raves avec fumure de 50,000 kilos de fumier de ferme à l'hectare.

2me Sole. Semi de trèfle bis annuel ou dit de Hollande avec un hectol. d'orge à l'hectare.

3me Sole. Deux coupes de trèfle après expansion de plâtre; la 3me enfouie par un simple defrichement avec araire à oreille, afin de ne pas ramener les plantes à la surface où elles se déssècheraient sans profit. Semis immédiat du blé de la 4me sole *par la herse*.

4me Sole. Blé, froment ou seigle, selon la nature du sol.

5me Sole. Avoine.

6me Sole. Trèfle incarnat, vesces d'hiver, poids à fourrages, tout cela doit être plâtré et *consommé vert*.

7me Sole. Blés.

Dans les terrains peu fertiles on peut supprimer l'avoine de la 5me sole pour la premiere rotation et réduire ainsi le cours à 6 années.

Dans les terrains trop maigres, trop siliceux, où l'orge ne végéterait pas bien, on peut la remplacer par l'avoine.

Le domaine de Barlière d'une contenance de 55 hectares, qui donnait à peine, d'après l'ancien système de culture-céréale et jachère, une rente nette de 1,800 fr., a atteint le chiffre de 5,000 fr, traité d'après l'assolement ci-dessus.

Le rendement des blés ne dépassait pas alors 12 hectol. à l'hectare. Le rendement actuel est de 24 à 30; le bétail qui produisait à peine 200 fr, a produit, depuis 1,500 jusqu'à 2,500 fr.

A Barlière, climat tempéré, 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, on sème la rave ou turneps du 1er au 8 août. Sur les points plus élevés il faut semer plutôt. A une hauteur de 8 à 900 mètres il faut procéder à ce sémis du 8 au 15 juillet. Il est essentiel que la terre ait été bien divisée par plusieurs labours, le 1er doit avoir lieu 15 jours avant le semis; il est indispensable de sarcler et éclaircir les

raves lorsqu'on a assez de bras, le binage augmente beaucoup le rendement de ce fourrage-racine dont la rame est trés-bonne pour les races bovine et ovine.

On sème à la volée avec deux doigts. Les anglais se servent de semoirs spéciaux, ce qui rend le binage plus facile.

La rave ou turneps supporte 6 à 7 degrés de froid sans neige; il passe parfaitement l'hiver sous 3 à 4 pouces de neige.



Séance du 6 Juillet 1857.

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. l'abbé Baldit, Laurens (Paulin), Monteils, D. M., E. Ignon, Coumoul, Vincens, Bonnefous, De Plancis, membres titulaires ; l'abbé Pagès, Martinet, membres associés.

L'objet principal de cette réunion est de procéder à la nomination d'un secrétaire général de la Société, en remplacement de M. Ignon, décédé, et à la nomination d'un trésorier, en remplacement de M. Rous, démissionnaire.

Par un vote au scrutin secret, M. l'abbé Baldit, ayant réuni la majorité des voix des membres présents, est nommé secrétaire général de la Société.

Après une courte discussion, la Société décide que la nomination du trésorier sera remise à la séance du mois d'août.

De la nécessité de distinguer les races d'animaux et de primer séparément la race du Gévaudan.

Par M. DONIOL père, propr. à Barlière (Haute-Loire).

L'autorité que M. Doniol père s'est acquise en agriculture nous engage à consigner dans le *Bulletin*, à propos des questions locales agitées au moment du Concours, le passage suivant d'une lettre dans laquelle le propriétaire de Barlière rapporte, comme il suit, les impressions que lui a laissées la discussion de la *séance publique* du 3 juin, au sujet de nos races bovines.

« J'approuve d'autant plus la proposition de séparer vos races et de diviser les primes que la classification des races d'animaux, est encore très-mal faite en France, qu'elle n'a jamais été faite dans nos pays et, qu'avant de savoir si on devait primer il fallait savoir pourquoi on devait primer et que pour cela il fallait un travail préliminaire qui n'a pas encore été fait. Mais chez nous on commence toujours par où on devrait finir, et il n'est que trop ordinaire qu'on soit en *droit* d'appliquer l'axiome de Figaro. En ce qui concerne votre Lozère, il me semble tout à fait ridicule de prétendre que la race du nord ou des montagues est une dégénération de celle d'Aubrac. Comment concevoir en effet que cette prétendue dégénération ait eu pour résultat de rendre plus lactifères, quoique soumis à une alimentation bien moins substantielle, des animaux qui l'étaient peu. Vous avez donc eu toute raison de demander qu'on fit une distinction en l'ap-

puyant du but important qu'il faut atteindre, celui de fournir aux départements voisins du midi les laitières que ces pays demandent aujourd'hui à la Suisse ou ailleurs. Puisque notre ami M. Jusseraud, croyait devoir prendre la parole à ce sujet, il aurait dû, à mon avis, appuyer dans le sens de vos idées. Il devait peut-être faire la critique de ce qui se passe dans vos cantons nord; faire comprendre, pour ces cantons, la nécessité d'un meilleur emploi des engrais pour obtenir des fourrages artificiels. Mais vouloir ôter ou restreindre une branche importante de production à une contrée déjà si réduite à cet égard, vouloir comme le demandaient quelques uns, qu'on ne primat point votre petite race comme laitière, qu'on ne la distinguat pas de celle d'Aubrac, tout cela m'a paru une erreur des plus fâcheuses. Nous n'avons pas seulement besoin d'augmenter le nombre et la masse des animaux de boucherie; il faut aussi tendre à l'augmentation du laitage, puisqu'il est d'une importance majeure dans l'alimentation humaine. •



REVUE AGRICOLE.

Par M. Théophile ROUSSEL, Président.



Des grandes races et des petites races de Porcs.

—

Il y a un an environ un pari fut engagé entre deux éleveurs connus du monde agricole, M. De Dampierre et M. Chomel Adam, au sujet du plus ou moins grand mérite des Porcs de grande et de petite race, dans la question de l'engraissement : il s'agissait de prouver lesquels des porcs du Yorkshire (grande race) ou des New-Leicester (petite race), *auraient au bout de six mois d'expérience produit le plus de viande proportionnellement à la nourriture consommée.* M. De Dampierre, auteur du défi et champion des New-Leicester, entra dans l'arène avec toute l'ardeur et la confiance d'un vrai paladin. Mais tout à coup son rival vient de déserter la lutte et la cause des Yorkshire et d'annoncer que tous ses animaux sont vendus. C'était implicitement s'avouer vaincu. M. de Dampierre ne s'est pas contenté d'une aussi facile victoire. Dans une lettre insérée au N° du 5 mai, du *Journal d'agriculture pratique*, il s'exprime ainsi : « J'ai été entraîné par une courtoisie dont je suis mal payé à accepter une expérience où l'honneur d'avoir raison était le seul enjeu ; je me ravise et je déclare : que j'offre un *pari de deux mille francs*, à quiconque relèvera le gant pour le compte de M. Chomel Adam; que je demande seule-

ment à ne pas rester indéfiniment sous le coup de cette proposition et que je fixe par conséquent à un mois, à partir du jour de la publication de cette lettre le terme de mon attente, etc. »

Sans nier qu'il n'y ait quelque chose qui rappelle un peu trop le héros de Cervantes dans le tournois chevaleresque, où *le gant est jeté*, si hautement, pour l'honneur des petits cochons, nous reconnaissons sans peine que ceux-ci ont toute chance de l'emporter, si d'ici au 28 mai, terme fixé pour entrer en lice, les grands cochons trouvent un chevalier capable de relever le gant de M. De Dampierre. Au reste si quelque imprudent l'osait, dans nos pays qui s'obstinent à préférer les grandes races, nous l'inviterions à lire avec attention les résultats suivants d'expériences faites chez M. De la Tullaye, et par lesquels M. De Dampierre semble en terminant sa lettre vouloir loyalement prévenir son adversaire, (s'il s'en rencontrait un) du danger qu'il court en soutenant les grands cochons contre les petits.

« Deux porcs bien choisis de la race Craonnaise, dit M. De Dampierre, sont mis à l'engrais en même temps que 3 New-Leicester. Le poids du lot Craonnais est de 220 kilog., celui du New-Leicester de 135 kilogr. L'expérience dure du 25 novembre 1856 au 31 janvier 1857. Au bout de 65 jours le lot Craonnais a consommé pour 147 fr. 50 c. de nourriture, le lot New-Leicester, pour 84 fr. Le lot Craonnais a augmenté de 97 kilogrammes et le lot New-Leicester de 171 kilogr.; ce qui porte le prix de la viande obtenue pendant la durée de l'engraissement à 1 fr. 25 c. pour les Craonnais et à 0 fr. 49 c. pour les New-Leicester et constitue en comparant le prix de vente des animaux au prix de la nourriture consommée une perte de 65 fr. 02 c. sur les Craonnais et un bénéfice de 87 fr. sur les New-Leicester.

Des laines mérinos et des laines étrangères

Tout ce qui intéresse l'industrie des laines, tout ce qui peut contribuer à en éclairer la production dans notre pays et à la pousser dans la voie du progrès, mérite d'avoir place dans notre *Bulletin*. C'est à titre de renseignements à cet égard, que nous extrayons de l'un des derniers Bulletins commerciaux, du journal *la Semaine financière*, les indications suivantes sur l'origine, les qualités et les conditions de production des laines qui alimentent le marché européen:

« Les laines coloniales, qui jouent aujourd'hui un si grand rôle en Europe, proviennent presque toutes du mouton mérinos. Cette espèce précieuse, qui paraît être orignaire de la Barbarie, fut longtemps le monopole de l'Espagne. L'Angleterre, la France et la Saxe obtinrent, vers la seconde moitié du 18e siècle, la permission d'extraire d'Espagne des troupeaux qui devinrent la souche de nouvelles races. Aujourd'hui, les laines les plus fines du monde sont celles de la Saxe et de la Bohême. Viennent ensuite celles de France, puis celles d'Espagne qui occupent le troisième rang. De l'Europe centrale, la race mérine s'est rapidement répandue en Russie, au Cap, où l'introduction remonte au commencement du siècle; dans la nouvelle Galles du sud, où elle eut lieu en 1803, par les soins du capitaine Mac-Arthur, etc. L'Amérique méridionale et les États Unis sont également entrés dans la voie; enfin, nous apprenons que deux industriels, MM. Scarle et Wynn, viennent d'introduire des béliers de race française en Californie.

La race mérine, qui a joué un si grand rôle dans notre agriculture, est destinée à faire le tour du globe. Comme productrice de laine, elle n'a pas de rivale. Mais elle a le

grave défaut de se développer lentement, de ne s'engraisser qu'à grands frais et de donner une chair qui a toujours un peu le goût du suint. Sous ce rapport, les races à longue laine de la Grande-Bretagne et nos races anciennes lui sont préférables. Mais au point de vue de la toison, nulle race n'égale le mérinos. Toutefois, les conditions au milieu desquelles elle se développe, les éléments qu'elle s'assimile exercent une grande influence. Les troupeaux de la Bohême qui donnent une laine extra-fine, sont chétifs parce qu'ils parcourent de maigres pâturages. Mais leur mèche est trop courte; elle manque de nerf et de nature; elle ne peut servir que pour la carde et les draps supérieurs. Au contraire, les troupeaux du Châtillonnais, de la Brie et de la Beauce, qui sont fortement nourris, donnent une toison moins fine, mais dont les brins, chargés de suint, sont très élastiques, et dont la longueur se prête au peigne et à la confection des tissus pour les robes de femmes. En général, les troupeaux bien nourris ont une mèche moins fine; mais cette mèche est beaucoup plus résistante, beaucoup plus longue et se prête mieux aux exigences de l'industrie et de la mode.

Les laines d'Espagne manquent trop souvent de suint. Elles sont sales et n'offrent pas toute la résistance désirable. Les laines de Bueynos-Ayres sont chargées de *gratterons*, elles sont cotonneuses. Celles de l'Australie ont les mêmes défauts. Mais ces défauts disparaîtront lorsque les ressources des éleveurs leur permettront d'avoir des bergeries où, tous les soirs, ils abriteront leurs troupeaux.

Ce sont les soins apportés par nos éleveurs dans le gouvernement de leurs troupeaux qui ont donné aux laines françaises le cachet qui les caractise. L'homme n'est encore qu'aux débuts de ce qu'il pourrait faire dans cette voie féconde. »

Règles pour l'emploi du Guano.

Le *Guano*, qui commence à prendre une place importante dans l'agriculture française, a déjà pénétré dans le département de la Lozère. M. l'abbé Gaillardon, propriétaire de Malavieille, en a tiré une certaine quantité de Marseille au prix de 23 fr. les 50 kilog. rendus à Mende. D'autres l'imiteront sans doute, et nous croyons leur être utile en relatant ici les règles posées pour l'emploi cette substance, par un chimiste accrédité de l'Angleterre, M. Nesbil, et que nous empruntons aux *procès-verbaux* du comice agricole de l'arrondissement de Douai :

1re *Règle.* — Répandre le Guano par un temps humide et sans vent (il s'agit du Guano en couvertures).

2me *Règle.* — C'est au printemps et pas plus tard que la fin de mars, qu'il agit efficacement sur les prairies.

3me *Règle.* — Appliqué aux terres à blé, il doit être mélangé avec du sel marin et immédiatement recouvert avec la herse. Le sel marin prévient la herse et donne de la raideur à la paille.

4me *Règle.* — Lorsqu'on sème le blé de bonne heure en automne, il ne faut donner au sol, outre la fumure ordinaire de fumier de ferme, qu'une demi fumure de guano, soit 100 à 120 kil. à l'hectare, et en réserver une quantité égale pour être répandue en couverture au printemps. Une fumure complète de guano en automne produirait une végétation luxuriante qui souffrirait des fortes gélées de l'hiver.

5me *Règle.* — Le guano et en général tous les engrais artificiels, ne se doivent dispenser au sol qu'en quantité suffisant strictement à la récolte particulière qu'on se propose

de développer. Chaque récolte doit être fumée pour son propre compte.

6me *Règle.* — Avant l'épandage il importe de mélanger le guano avec environ 5 à 6 fois son poids de cendres de charbon de bois, de sel ou de terre pulvérisée. On conseille de préférence les cendres de houille aux cendres de bois, qui, surtout si elles sont riches en potasse, donnent lieu au dégagement abondant d'une odeur ammoniacale qui décèle une perte dans la partie efficace du guano.

C'est ici le cas de rappeler également que sur les terres calcaires le guano a peu d'effet, à cause de l'évaporation de sa partie la plus active que ces terres provoquent.

Analyse chimique et mécanique des terres.

L'expérience passe, avec raison, aux yeux de nos agriculteurs, pour le guide le plus sûr dans la détermination des qualités des terres et des cultures qui leur conviennent. Toutefois une connaissance précise de la nature et des éléments constitutifs du sol peut rendre les plus grands services à tout propriétaire nouveau, ou à quiconque projète des changements et des améliorations; et nous croyons être utile à ceux de nos compatriotes qui se trouveraient dans ce cas, en leur offrant une courte description des procédés les plus simples d'analyse *chimique* et *mécanique* des terres, tels qu'ils sont exposés dans le *Dictionnaire de chimie* de Brard :

1° *Analyse chimique.*

« On fait sécher quelques poignées de la terre qu'on veut éprouver, on la passe au tamis de crin ordinaire, afin d'en séparer tous les corps étrangers apparents, et l'on en prend

cent parties, cent grammes par exemple, puis on les fait bouillir dans une certaine quantité d'eau pure, de manière à ce que la terre soit bien submergée.

« On jette la terre et l'eau sur un filtre, et l'on fait évaporer le liquide jusqu'à siccité. — On trouve ordinairement au fond du vase une matière jaunâtre et humide, d'un goût très-âcre, qui contient, d'après une analyse qui a été faite à part, de l'hydrochlorate de chaux et de magnésie. Ce sont les sels que contient la terre que l'on éprouve. — On reprend la terre qui est restée sur le filtre, et, pendant qu'elle est encore humide, on verse dessus de l'acide *nitrique* ou de l'acide *hydrochlorique* qui coûte moins cher; il se fait une très-vive effervescence; l'on ajoute de l'acide jusqu'à ce que le bouillonnement cesse; alors, on lave à grande eau, afin d'enlever tout ce que l'acide a dissout, et l'on fait sécher la terre une seconde fois; on pèse, et la différence, ou ce qui manque aux cent parties employées, est la quantité de matières calcaires qu'elle contenait et la petite dose des sels trouvés dans la première eau.

« Pour séparer ensuite les autres parties constituantes, on y parvient facilement par des lavages et des décantations; l'argile reste longtemps suspendue dans l'eau, ne se précipite qu'à la longue, et se trouve dans le vase qui a reçu l'eau de tous les lavages. — Le sable siliceux, au contraire, tombe presqu'instantanément au fond, ne trouble point l'eau, et se sépare très-nettement d'avec l'argile; et, quand à l'humus, il surnage toutes les lessives sous la forme d'une poudre noire que l'on ramasse, que l'on fait sécher et que l'on pèse ensuite. Au moyen de ces analyses on est à même de juger qu'elle espèce d'amendement il faut donner à la terre que l'on veut améliorer. »

2° *Analyse mécanique.*

« On prend à la surface du champ que l'on veut essayer une petite quantité de terre, puis autant à une certaine profondeur. — On humecte séparément chaque quantité avec un peu d'eau pour pouvoir former de petits cubes ou de petites boules que l'on expose à l'influence des rayons solaires, jusqu'à complète disparution de l'humidité.

« Lorsque ces petites boules sont sèches on les examine successivement: celles qui conservent une solidité médiocre, et qui peuvent cependant être écrasées entre les doigts et réduites en poudre, annoncent un sol qui peut devenir fertile par une fumure convenable. — Les boules qui acquièrent trop de solidité par la dessication, et ne peuvent être écrasées aisément, indiqueront un sol trop tenace, trop compacte: elles auront besoin d'être amendées; enfin, celles qui seraient trop pulvérulentes, qui tombent d'elles-mêmes en poussière, auraient besoin d'être mélangées avec une terre plus forte avant d'être améliorées par le fumier. »

Cette manière d'apprécier une terre suffit pour donner une idée juste des travaux à faire pour la rendre plus productive. On peut aussi avoir recours à la méthode par la voie humide, conseillée par M. Payen: on prend un poids déterminé de terre que l'on fait sécher au soleil, on l'humecte avec un poids déterminé d'eau, et on verse le tout sur un entonnoir dont la douille est bouchée par un tampon de papier. — On essaie de la même manière les terres du sous-sol et les différentes parties du domaine. — Celles de ces terres qui se sépareront promptement de l'eau qu'on y mêle, seront évidemment plus perméables que celles qui conserveront l'eau pendant plus longtemps. — Cette donnée permettra d'ajouter des quantités convenables de terres

fortes aux sols trop légers, et des doses proportionnelles de sables à celles qui seront trop compactes.

Voici une autre méthode d'analyse que nous empruntons au journal l'*Agriculteur Praticien* :

« Un journal italien d'agriculture vient de donner une suite d'instructions sur une manière simple, que voici, d'analyser la terre, mise à la portée des cultivateurs, et y a joint un tableau propre à les guider dans ces opérations :

« Ce procédé consiste à prendre 3 kilogr. 600 grammes à 4 kilogr. 320 grammes de terre que l'on veut analyser, après l'avoir débarrassée de tous les débris végétaux et animaux ; on la brise grossièrement pour la mettre à sécher sur un four à pain, ou dans tout autre lieu où l'évaporation de l'humidité qu'elle contient puisse être parfaite. — Alors, il faut la pulvériser, placer un filtre de papier ajusté sur un vase transparent de la contenance de 3 à 4 litres. — On pésera exactement 1 kil. 500 gram. de la terre que l'on veut examiner, et ou la placera sur le filtre sans la comprimer. — On versera très-doucement sur cette terre 1 kil. 500 gram. d'eau, et l'on notera exactement le temps qu'elle mettra à passer. — Quaud le filtre aura cessé d'égouter, on pèsera exactement l'eau qui aura coulé dans le vase, et, par la diminution qu'elle aura subie, on évaluera sans erreur la quantité qui aura été absorbée par la terre. — On répétera cette expérience quatre fois avec une égale attention ; on réunira les produits, et on prendra la moyenne proportionnelle, c'est-à-dire, le quart de l'eau absorbée et du temps employé au passage de la quantité surabondante.

« Alors on cherchera dans la table les nombres qui s'approchent du résultat obtenu par leur indication, et, malgré la variété infinie des terres, les agriculteurs n'ayant besoin

que d'un résultat approximatif, ils pourront en déduire la composition de leur terrain.

EAU absorbée.	TEMPS de l'absorption.	NATURE DES TERRAINS ANALYSÉS.
kil. kil.	heures	
De 0,083 à 0,113	De 3 à 4	Sable presque pur et légèrement calcaire.
— 0,104 à 0,115	— 1 à 1 1|2	Terre calcaire presque pure et stérile.
— 0,125 à 0,135	— 3 à 4	Terre siliceuse légère, terreau de bruyère contenant environ 1|5 d'argile.
— 0,125 à 0,135	— 1 à 2	Terre calcaire et peu fertile
— 0,187 à 0,194	— 5 à 5 1|2	Cette terre doit être épuisée et pauvre, et si elle est grise, elle est toute calcaire.
— 0,187 à 0,195	— 8 à 9	Terre forte contenant 2|3 d'argile
— 0,250 à 0,260	— 9 à 10	Terre plus forte que la précédente et fertile.
— 0,363 à 0,365	— 11 à 12	Terre compacte et argileuse : elle doit avoir 4|5 d'argile.
— 0,338 à 0,348	— 20 à 24	Argile presque pure.
— 0,365 à 0,375	— 7 à 8	Argile calcaire stérile.
— 0,406 à 0,417	— 1 à 2	Terre à légumes ; terreau végétal, bon à employer comme engrais et à mêler avec une terre forte et du sable.

« La réunion savante annoncé sous le titre d'*Assises scientifiques du Gévaudan* devant avoir lieu à Mende, le 24 août prochain, la Société a décidé, en vue de faciliter par les moyens en son pouvoir le succès de cette réunion, de donner la publicité de son *Bulletin* au programme de questions préparé et distribué déjà par les soins de M. Emile de Moré, membre associé : »

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.



SESSION DE 1857.



OUVERTURE DU CONGRÈS, LE 24 AOUT, A MENDE (Lozère).



PROGRAMME.



ARCHÉOLOGIE.

Époque Celtique.

1. — Indiquer les monuments celtiques qui existent encore dans le Gévaudan.

2. — Rechercher la trace des voies romaines et leur point de jonction avec celles déjà trouvées en Auvergne, dans le Velay, le bas Languedoc et le Rouergue. — Rechercher l'emplacement des colonies et les traces des voies romaines jusqu'à leur jonction avec celles déjà trouvées.

3. — Quels sont les monuments romains ou gallo-romains du Gévaudan ?

4. — Le Gévaudan a-t-il eu des ateliers monétaires spéciaux ? Décrire les pièces les plus importantes de la numismatique de cette province, depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours. — Y a-t-il eu, au moyen-âge, des pièces épiscopales ? Donner la nomenclature des pièces épiscopales ou autres frappées à Mende.

Epigraphie.

5. — Quelles sont les différentes inscriptions depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours ?

Moyen âge.

6. — Quelles sont les églises les plus remarquables soit de l'époque romane, soit de l'époque ogivale que l'on rencontre dans le Gévaudan ?

7. — Etudier les villes ou châteaux fortifiés dont il reste encore des ruines.

Histoire religieuse.

8. — Quelle est l'origine de l'église du Gévaudan ? Saint Martial, apôtre de l'Aquitaine, a-t-il évangélisé le Gévaudan ? — Indiquer l'époque de l'introduction du christianisme dans le Gévaudan ? Y a-t-il été apporté par Saint Martial, apôtre de l'Aquitaine ?

9. — Quel a été le premier évêque de Mende ?

10. — Saint Privat, que l'on dit originaire de Coudes, en Auvergne, a-t-il été envoyé par saint Austremoine dans le Gévaudan ?

11. — Faire connaître les causes et les dates des diverses translations du siége épiscopal dans le Gévaudan ?

12. — Recherches sur la famille d'Urbain V, dont le tombeau se voit encore dans l'église de Bedouès.

13. — Renseignements historiques sur le chapitre de Notre-Dame de Quézac.

14. Indiquer quelle était la géographie religieuse et féodale du Gévaudan.

15. — Renseignements sur les anciennes vigueries carlovingiennes et notamment sur celle de Banassac.

Histoire.

16. — Doit-on ajouter foi à la tradition populaire relativement à des établissements juifs dans le Gévaudan ?

17. — Fournir des renseignements sur la guerre des Albigeois et sur l'invasion anglaise qui eut lieu plus tard.

18. — Est-ce à Châteauneuf-Randon que Bertrand-Duguesclin a trouvé une mort glorieuse?

19. — Eclaircir les traditions historiques et populaires sur la guerre des Camisards.



ASSISES SCIENTIFIQUES

DU GÉVAUDAN,

Sous la direction

DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

24 AOUT 1857.

SCIENCES NATURELLES.

20. — Quels sont les caractères distinctifs des terrains primitifs de la Lozère et leur étendue ?

21. — Faire connaître les roches d'eruption et d'épanchement qui peuvent exister intercalées dans les différents étages de sédiment, du département et leurs relations avec ces terrains.

22. — De quelle nature et de quelle époque sont les terrains de sédiment et quels sont les divers étages du terrain jurassique qui existent dans le département ?

23. — Examiner si les terrains jurassiques de la Lozère offrent les mêmes fossiles que ceux des autres parties de la France.

24. — Examiner quel a été le mode de formation des grottes et cavernes du département, et leurs relations avec les différents terrains, en indiquant les caractères particuliers des fossiles que l'on y rencontre ?

25. — Quel est l'âge du calcaire de St-Alban ?

26. — Que doit on penser des sables aurifères et argentifères du Gévaudan ?

27. — Eaux thermales et minérales du département.

28. — Quelles sont les plantes les plus rares de la région? Que reste-t il à faire pour compléter l'étude de la géographie botanique du Gévaudan ?

29. — Quels sont les nouveaux faits constatés relativement à la distribution géographique des plantes dans le pays?

30. — Même question concernant la faune. Quels ont été les travaux particuliers entrepris sur l'entomologie du Gévaudan ?

31. — A-t-on fait dans le pays des observations météorologiques suivies ? Quels résultats en a-t-on obtenus ?

AGRICULTURE.

32. — Quel est l'état actuel de l'agriculture dans la Lozère ?

33. — Quelles seraient, parmi les nouvelles espèces de bêtes à laine primées au concours agricole universel, celles dont l'acclimatation serait la plus favorable au progrès de la production de laine ?

34. — Quelle est la statistique de l'industrie concernant la production et le tissage de la laine dans la Lozère ?

35. — Quelles sont les principales espèces de fromage fabriquées dans la Lozère ? Quels sont les perfectionnements ou les modifications que l'on pourrait apporter à leur fabrication ?

36. — Quelle est la meilleure ruche à adopter pour l'éducation des abeilles ? Quelles sont les plantes sauvages ou cultivées qui peuvent le plus contribuer à leur nourriture et à la perfection du miel ?

EXCURSIONS.

1re	Mende.	Voir la cathédrale, les différentes églises. — L'hermitage de Saint-Privat. — Le musée, les collections. — Les anciennes constructions du moyen-âge.
2e	Marvejols.	Portes et fortifications; anciennes églises. — Fresques du moyen-âge; inscriptions.
3e	Langogne.	Camp romain, voie romaine. — L'église et le monastère; inscriptions...
	Mercoire.	Ancienne abbaye; tombeau; inscription.
4e	Javols.	Fouilles faites sur l'emplacement de l'antique cité romaine. — Colonne avec inscription; mosaïque.
	La Chaze.	Eglise; inscription. — Chapelle et inscription du moyen-âge.

	SERVERETTE.	Tombeaux gallo romains. — Fortifications du moyen-âge; cimetière dit des protestants. — Collections de géologie; eaux minérales du Mazel.
5e	FOURNELS.	Les lacs, la belle cascade. — La voie romaine, restes d'un monastère à Malbouson.
6e	LANUÉJOLS.	Monument antique avec inscription. — Château du Boy.
	BÉDOUÈS.	Eglise; tombeau avec inscription. — Le château de Montferrand où résidait le gouverneur militaire du Gévaudan.
	MEYRUEIS.	Belles grottes.
	BANASSAC.	Atelier de potier romain.

On peut aller voir le Pas-du-Souci, le pont de Ste-Enimie et le panorama du roc de l'Aigle.

EXCURSIONS GÉOLOGIQUES.

1. — Le Petit-Enfer, Badaroux, Nojaret, Bagnols-les-Bains; on visitera les eaux thermales, Cubières; on reviendra par Rieucros et Chaldecoste.

2. — Vachery, Chabannes, Chabrits, Marvejols: on reviendra par Barjac; on visitera les mines de Bahours.

3. — Lanuéjols, Florac, Cocurès et Vialas.

4. — Aubrac; on visitera la voie romaine qui conduit aux anciens volcans.

5. — On peut parcourir les terrains volcaniques à Langogne, au Malzieu et à la Canourgue.

NOMINATIONS.

Séance du 10 juin.

Membre titulaire :

M. De Framond (Alfred), propriétaire et maire à Antrenas.

Séance du 30 juin.

Membres titulaires :

MM. Le marquis Duroc de Brion, propriétaire à Fournels.
Mathieu, président du Comice agricole de Florac.

Girou de Buzaringues (Charles), propriétaire au Faltre, commune de St-Laurent-de-Muret.
Rodier, percepteur à St-Amans.

Membres associés :

Brun fils, propr. à Chassagnes, commune de Ribennes.
L'abbé Bouteilhe, vicaire à St-EtienneVallée-Française.

Membre correspondant :

Boric (Victor), rédacteur du Journal d'agriculture pratique, à Paris.

Séance du 7 juillet.

Membres associés :

MM. Lacan, curé à Rieutort.
Brajon (Privat), propriétaire à Changefège et maire de Balsièges.

Nominations
omises dans le Bulletin de mai 1857.

Séance du 8 mai.

Membre titulaire :

M. Paparel, percepteur à St-Etienne-du-Valdonnez, ancien membre associé.

Séance du 16 mai.

Membres titulaires :

MM. Abinal, docteur médecin à La Canourgue.
Puel (H.), prop. à Conques, c. de La Canourgue.
Rimbaud, conseiller de préfecture, prop. à Chanac.

Membres associés :

Coumoul, père, propriétaire au Malzieu-ville.
De Cellery-d'Allens, chef du Cabinet de M. le Préfet, à Mende.
Gimbert, brasseur à Mende.
Vachin, percepteur à Mende.
Pelatan, vétérinaire à Florac.
Breschet, notaire à Nasbinals.
Zdzitowiecki, docteur médecin à Fourniels.

MÉTÉOROLOGIE.

Observations faites à Mende

Par M. l'abbé Bosse.

(Altitude : 743 m.)

1857.	HEURES.	Juin.	Juillet.
TEMPÉRATURES MOYENNES en degrés centigrades.*	5 heures du matin.	14	16. 6
	Midi.	18. 8	23. 5
	7 heures du soir.	13. 4	21
	Maxima.	24	32
	Minima.	6	13
Jours de pluie		11	3
Jours de neige		»	»
Jours de gelée		»	»
Jours de gelée blanche		»	»
Jours de grêle ou de grésil		1	»
Jours de brouillard		»	»
Jours d'éclairs		5	6
Jours de tonnerres		2	3
Jours où le vent a eu les directions	N.	12	11
	N. E.	»	5
	E.	1	4
	S. E.	»	»
	S.	9	2
	S. O.	5	4
	O.	1	2
	N. O.	2	2
Jours où le vent a été généralement	Fort	7	2
	Variable	11	9
	Faible ou nul	12	20
Jours où le ciel a été généralement	Beau	11	24
	Nuageux	11	4
	Couvert	8	3

* Le trait — marque les degrés au-dessous de zéro.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Juin 1857.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Florac	31,68	28,12	24,78	21,50	11,25
Meyrueis	30,95	26,65	24,63	»	10,53
Pont-de-Montvert . .	»	»	26,00	»	»
La Canourgue	32,70	25,64	24,14	18,14	9,13
Saint-Chely	»	»	27,00	»	»
Marvejols	30,00	28,35	25,15	18,06	»
Serverette	»	»	25,00	»	»
Langogne	»	»	25,00	21,62	13,25
Mende	29,75	26,77	23,17	18,67	10,00
Villefort	30,00	»	25,68	33,00	»
PRIX MOYEN . .	30,85	27,14	25,05	21,83	10,83

Mende, Imprimerie de E. IGNON. — 1857.

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.



SÉANCE DU JEUDI 6 AOUT 1857.



PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL,
PRÉSIDENT.



Membres présents : MM. Odilon Charpal, l'abbé Gaillardon, vice-présidents ; Rous, Paradan, vice-président du tribunal civil, Edouard Ignon, Portalié, Bouniol, Vincens, Bonnefous, Lambert-Pasque, l'abbé Bosse, membres titulaires ; Emile de Moré, Nurit, membres associés.



Nomination du Trésorier de la Société.

Par suite de la démission de M. Rous des fonctions qu'il a si longtemps remplies avec le plus honorable dévouement, les membres présents à la séance sont appelés à nommer un nouveau Trésorier de la Société. M. Martinet, nommé

membre titulaire par un précédent scrutin, obtient l'unanimité des suffrages et est désigné pour remplir les fonctions de Trésorier, en remplacement de M. Rous.

Règlement du compte du banquet de la Société.

M. Rous communique le compte définitif des recettes et des dépenses relatives au banquet offert le 4 juin dernier par la Société d'agriculture aux membres du jury et aux lauréats du Concours régional. Il résulte de cette communication qu'une somme de près de 200 fr. est restée disponible, tous frais payés. La Société décide que cette somme va être employée conformément à la décision prise par elle précédemment de verser le réliquat du montant des souscriptions au bureau de bienfaisance de Mende, pour qu'il en soit fait la distribution aux pauvres.

Distribution de primes à la vieillesse agricole.

M. le Préfet transmet à la Société un compte-rendu de la distribution de primes à la *vieillesse agricole* qui a eu lieu récemment dans les 4 arrondissements du Var, conformément à une décision du Conseil général de ce département qui avait voté en 1856, sur la proposition du Préfet, un crédit de 3,600 fr. pour être distribué en primes aux vieillards du département *qui auraient consacré toute leur vie à l'agriculture et n'auraient pas cessé de mériter l'estime publique.*

La proposition de M. le Préfet du Var a obtenu de la part des communes et des particuliers de ce département une adhésion qui a permis de disposer d'une somme de

10,200 fr. et de distribuer 72 primes de 100 fr. chacune aux vieillards remplissant les conditions qui viennent d'être indiquées.

« M. le Préfet de la Lozère, ajoute M. le Président, me charge, en faisant cette communication à la Société, de la consulter sur l'application d'une mesure semblable dans notre département et il demande que l'avis qui sera émis par la Société lui soit adressé au plustôt afin qu'il en fasse part, au besoin, au Conseil général de la Lozère. »

M. le Président donne lecture des documents envoyés à l'appui de cette proposition. Il en résulte que la pensée qui a dirigé M. le Préfet du Var a été celle de combattre au moyen de cette création de primes la tendance au dépeuplement des campagnes au profit des villes. « S'il est une vérité reconnue, a dit M. le Préfet du Var, c'est que le dépeuplement des campagnes est un mal redoutable, qui fait des progrès rapides. Les jeunes gens désertent les champs qui les ont vus naitre, laissant à leurs vieux parents une tâche au-dessus de leurs forces. Ils vont affaiblir dans les grands centres leur énergie, leur santé, souvent leurs bons instincts et les traditions honnêtes de leurs premières années ; et comment en serait il autrement ? La situation des grands parents dans le sein de leur famille est-elle si enviable qu'ils soient tentés de courir les risques d'un sort pareil ? Le vieillard dont le travail ne fournit plus une compensation aux charges qu'il impose est il toujours entouré du respect et des soins que commande son passé et que nécessitent ses besoins ? Personne n'oserait affirmer qu'il en soit ainsi toujours ! Eh bien ! nous désirons assurer un état de choses meilleur et nous espérons y parvenir. Nous venons dire aux cultivateurs : hommes du labeur le plus opiniâtre et le plus indispensable qui soit départi à l'huma-

nité, cultivez sans préoccupation cette terre d'où tout vient; ayez confiance dans l'avenir; quand vos bras affaiblis par l'âge ne seconderont plus votre volonté, vous ne serez pas délaissés ; loin de là, vous serez secourus ; vous serez honorés, etc..... »

Après quelques observations présentées successivement dans le même sens par MM. Odilon Charpal, Frédéric Paradan, Portalié, Bonnefous et Lambert-Pasque, M. le Président propose de répondre à la communication de M. le Préfet : que tout en approuvant les sentiments si nobles et si humains exprimés par son collègue du Var, la Société ne pense pas que le moyen proposé et déjà mis en œuvre par ce dernier, puisse être appliqué assez largement dans le département de la Lozère et y recevoir des proportions suffisantes pour y améliorer sensiblement la situation matérielle et morale des vieillards au sein des familles agricoles. Elle pense surtout qu'un système de primes à la vieillesse ne saurait atteindre le but indiqué par M. le Préfet du Var, à savoir : empêcher la jeunesse forte et vigoureuse, qui déserte les champs, de rechercher les travaux de l'industrie et le séjour des grandes villes. Jamais la perspective d'obtenir une prime de 100 fr., au bout de soixante ans de vie exemplaire et de privations, n'arrêtera ce mouvement qui entraîne les générations nouvelles à rechercher les gros salaires de l'industrie et ce qu'elles regardent (à tort trop souvent) comme une meilleure destinée. Il y a là un mal social tenant à des causes générales et profondes qui appelle de tout autres remèdes et des moyens beaucoup plus puissants que des primes de 100 fr. à l'élite des vieillards de l'agriculture. Ces primes nous paraissent une très-bonne et très-louable pensée comme moyen d'honorer le travail et la vertu dans la pauvreté et le délaissement de la vie rustique et la Société ne peut qu'y applaudir, comme à tout ce qui tend à rehausser et honorer l'agriculture dans

ses plus humbles et plus indispensables agents. Mais espérer qu'en distribuant solennellement quelques primes modiques à la vieillesse on arrêtera la jeunesse qui émigre des campagnes dans le mouvement qui la pousse, ce n'est autre chose que jeter quelques fleurs, s'il est permis de parler ainsi, sur une plaie sociale qu'il s'agirait de sonder et de guérir.

En conséquence la Société d'agriculture est d'avis que l'institution mise à l'essai dans le département du Var mérite d'être encouragée et propagée lorsque les ressourses dont l'administration peut disposer ne sauraient avoir un emploi plus directement utile à l'amélioration du sort des cultivateurs. Mais elle pense que cette institution ne saurait atteindre le but indiqué de mettre obstacle au dépeuplement des campagnes au profit des villes.

La Société décide qu'une réponse formulée en ces termes sera immédiatement transmise à M. le Préfet de la Lozère.

Echange de publications avec le Bureau des Patentes des Etats-Unis d'Amérique.

« Dans l'un des toast, portés pendant le diner de la Société royale d'Agriculture d'Angleterre, à Salisbury, j'ai, dit M. le Président, remarqué ces paroles de M. French, vice-président de la Société d'Agriculture des Etats-Unis : *necessity is mother of invention (La nécessité est la mère des découvertes.)* Il résumait ainsi, dans une courte formule, l'explication des progrès étonnants que la mécanique, appliquée aux arts utiles, a faits dans ce nouveau continent, où l'ambition de la race Anglo-Saxonne a trouvé devant elle une carrière immense et inexplorée. Ces paroles donnent aussi une sorte de mesure de l'intérêt que doit offrir aux esprits curieux un exposé complet des decouvertes et des

inventions qui se font incessamment en Amérique, et c'est pourquoi je les rappelle à l'occasion de l'envoi qui nous est fait par l'honorable M. Alexandre Vattemare, des *Patent Office Reports*, publiés à Washington par ordre du Congrès des Etats-Unis. La lettre même de M. Vattemare que nous proposons d'insérer dans nos *Bulletins*, expliquera mieux que nous ne le ferions, l'intérêt de ces publications qu'on peut appeler *officielles* et dont un envoi régulier nous est offert en échange de nos propres publications. Déjà, Messieurs, ajoute M. le Président, nous faisons, depuis deux ans, un échange scientifique des plus avantageux avec l'Amérique et la Société sera unanime, j'en suis convaincu, pour voter des remerciements à MM. Vattemare et Charles Mason et accepter avec reconnaissance comme notre correspondant, à côté de l'*Institution Smithsonienne*, le *Bureau des Patentes des Etats-Unis*.

Voici la lettre de M. Alexandre Vattemare :

Paris, 10 juillet 1857.

Monsieur le Président de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère à Mende.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser au nom de M. Charles Mason, commissaire du *Bureau des Patentes des Etats-Unis d'Amérique*, et conformément au système d'échange international, un exemplaire en trois volumes de son rapport annuel, présenté au Congrès le 31 janvier 1856, illustré de 356 planches.

Veuillez, Monsieur le Président, appeler l'attention bienveillante de la Société sur cet important document qui contient des renseignements très-détaillés et les plus exacts sur l'état de l'Agriculture et de l'Industrie manufacturière en Amérique au commencement de l'année 1856.

Les deux premiers volumes contiennent la description de toutes les inventions ou perfectionnements brèvetés par le gouvernement fédéral dans le cours de l'année précédente et illustré par 348 planches contenant chacune de trois à quatre dessins d'inventions nouvelles.

Le troisième volume, exclusivement consacré à l'agriculture, renferme d'excellents articles sur la culture des céréales, sur le thé et autres plantes, sur les animaux domestiques, la météorologie, les insectes nuisibles ou utiles à la végétation, etc., etc.; ainsi qu'une statistique fort remarquable sur les importations et exportations en Amérique jusqu'en janvier 1856.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de transcrire ici les dernières lignes d'une lettre que m'adressait, le 26 octobre dernier, l'honorable M. Mason en m'envoyant des exemplaires de son rapport :

« Le but principal du Bureau des Patentes en envoyant
» ses rapports à l'étranger est de répandre la connaissance
» des travaux des inventeurs américains et d'entretenir des
» sentiments de bienveillance entre les pays étrangers et
» notre patrie; mais il compte aussi que les institutions et
» les particuliers qui les recevront, inspirés par un senti-
» ment réciproque, voudront bien répondre, par l'échange
» de leur travaux aux avances qu'il fait en ce moment.»

J'ose espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez bien vous rendre au désir exprimé par M. Mason, et lui

adresser vos publications par l'intermédiaire du système d'echange international. Vous pouvez être certain qu'on mettra à Washington le plus grand empressement à répondre à ce que vous voudrez bien faire en cette circonstance.

Je viens de vous indiquer, Monsieur le Président, l'Agence Centrale des échanges internationaux comme intermédiaire pour vos rapports avec les Etats-Unis. Le système d'échange et, j'ose l'espérer, son humble mais fervent missionnaire ne sont pas tout-à-fait inconnus de vous et des membres de votre Société. Grâce au système, les sociétés scientifiques et industrielles des deux hémisphères sont depuis long-temps déjà en rapport. Elles échangent gracieusement leurs publications et ainsi, en s'instruisant des progrès accomplis à l'étranger, elles trouvent un moyen tout naturel de répandre sur toute la surface du globe la connaissance de leurs propres travaux. Les diverses sociétés françaises ont accueilli avec ardeur mes propositions; toutes ont mis à ma disposition leurs recueils périodiques qui, par mes soins, sont distribués conformément à leur spécialité, et je leur transmets régulièrement les retours qui ne manquent jamais de m'arriver pour elles.

C'est assez vous dire, Monsieur le Président, que mon plus grand désir serait de faire entrer votre Société dans l'association pacifique dont la création est le rêve de ma vie et au maintient, à la propagation de laquelle je consacre désormais toute mon énergie.

Recevez, Monsieur le Président, etc.

Le Directeur fondateur de l'agence centrale des echanges internationaux.

ALEXANDRE VATTEMARE.

Après la lecture de cette lettre, la Société décide que des remercîments seront adressés à M. Vattemare et qu'un envoi régulier de ses publications lui sera fait en échange des *Patent Office Reports*.

Demande relative à l'introduction des chèvres d'Angora dans les Cevènes.

M. De Lapierre transmet à la Société une lettre de madame la comtesse de Graverolles, tendante à obtenir, par l'entremise de la Société, la faveur que la *Société d'acclimatation* a déjà accordée à divers propriétaires du Dauphiné, de mettre en dépôt chez elle, au château de la Motte, près le Pompidou, un couple de chèvres d'Angora, afin que la naturalisation de cette précieuse espèce puisse être tentée et qu'on puisse la propager dans nos Cevennes qui paraissent à madame de Graverolles aussi favorables que les montagnes des Alpes à l'acclimatation de l'animal dont il s'agit.

La société décide, sur la proposition de M. le Président, que la demande de madame la comtesse de Graverolles sera instamment recommandée auprès de la Société d'acclimatation.

RAPPORT

Sur le Meeting tenu à Salisbury,

par la Société Royale d'agriculture d'Angleterre.

Par M. Th. ROUSSEL Président.

Depuis un petit nombre d'années, le peuple anglais, dont nous supposions l'activité absorbée tout entière par l'industrie et le commerce, se révèle à nous comme le premier peuple agriculteur de l'Europe. L'exposition universelle de Londres, en 1851, a mis d'abord en évidence incontestable la supériorité des Anglais dans l'application de la mécanique à l'exploitation du sol. Depuis lors notre presse agricole et à sa tête le *Journal d'Agriculture pratique*, dont la publicité est devenu si grande, sous la direction de M. Barral; d'autre part nos Expositions et nos Concours français eux-mêmes ont vulgarisé, en quelque sorte, la connaissance des prodiges réalisés par l'art anglais dans l'élevage, l'engraissement et le perfectionnement du bétail. Enfin les remarquables écrits de M. Léonce de Lavergne ont initié les esprits aux secrets de la prospérité et de l'économie rurales de l'Angleterre.

Un de ces engouements pour lesquels notre langue a créé le mot d'*Anglomanie* est né bientôt de ces révélations. Les uns ont couru au *drainage* comme à la panacée destinée à guérir la terre de toutes les causes naturelles d'infertilité; d'autres ont cru résoudre par l'importation d'un taureau

courtes cornes, d'un bélier Southdown, Cotswold ou Dishley, le problème long et difficile de l'amélioration du bétail; d'autres enfin ont cru qu'il suffisait pour faire de la culture perfectionnée, de se pourvoir à grands frais des surprenantes machines imaginées par Crosskill, Clayton, Garrett, Hornsby, Bentall, Ransome, Wallis, William Dray, ou autres fabricants en renom.

Le département de la Lozère, placé à un degré si reculé dans l'échelle de la production et des progrès agricoles, semble ne pas devoir rester étranger à ce mouvement. Le canton de Meyrueis possédait naguère quelques animaux de la race que l'on appelle en France *de Durham*; celui de Langogne possède déjà, à ce que l'on assure, un petit troupeau de véritables moutons Southdowns dont nous avons vu au Concours régional quelques spécimens amenés à Mende de nos frontières d'Auvergne, et un petit troupeau de même race estive en ce moment vers nos frontières du Gard; je ne parle pas des béliers Dishley introduits précédemment par MM. de Retz, ni du couple d'animaux des West-Highlands primés récemment à Mende et qui provenaient de la ferme-école de Recoulettes.

Ayant eu l'occasion de visiter l'Angleterre, dès 1851 et ayant pu admirer sur place ses animaux, ses produits, et surtout sa *machinerie* agricole, j'ai partagé le sentiment général qu'inspire le génie inventif de ce peuple et surtout le courage audacieux et persévérant qu'il a coutume de déployer contre les obstacles naturels. Cependant, depuis que, par la confiance des membres de la Société, j'ai été mis en position et en devoir d'émettre publiquement une opinion, quelquefois même de donner un avis à des compatriotes, je n'ai pas hésité à les prémunir contre l'engouement qu'inspirent les produits anglais et contre toute introduction

inconsidérée des animaux perfectionnés de l'Angleterre. J'ai dit et publié dans nos *Bulletins* (juin et juillet 1856, juillet 1857 etc.) que nous ne sommes pas en mesure de demander utilement à ce pays ses machines compliquées, faites pour un *âge de culture* auquel nous ne sommes pas arrivés, et moins encore ses merveilleux animaux faits pour des conditions qui ne seront probablement jamais les nôtres. J'ai dit et redit qûe nous devions au contraire emprunter à nos voisins leur patiente industrie, leurs profonds calculs, l'art habile et la science pratique à l'aide desquels ils ont devancé les plus fertiles contrées de l'Europe dans la voie du progrès.

Mu par cette conviction que, si présentement l'agriculture Lozérienne a peu de chose à importer d'Angleterre, elle a beaucoup à y apprendre, j'ai résolu de ne pas negliger les occasions d'étudier de plus près ce pays, de visiter ses riches exploitations et d'assister à ces grands *meetings* dans lesquels se manifestent, avec leur grandeur et leur libre énergie, le génie et la puissance agricoles de l'Angleterre.

C'est dans cette pensée que durant le mois qui vient de s'écouler, dérobant quelques semaines à mes affaires privées, j'ai passé le détroit pour me rendre au meeting, tenu du 21 au 27 juillet, à Salisbury, par la Société Royale d'agriculture d'Angleterre;

J'ai eu le bonheur d'exécuter ce voyage dans les meilleures conditions pour l'observation et l'étude et j'aime à rappeler que j'ai dû en grande partie ce bonheur, ainsi que le bon accueil qui m'a été fait à mon ancien camarade et ami, M. Barral, dont j'ai été le compagnon de voyage et qui jouit auprès des agriculteurs Britanniques d'une estime et d'un renom justement acquis.

Partis de Paris à 7 heures du soir par le train de Calais, à l'aube nous débarquions à Douvres, au pied des falaises

blanches du comté de Kent et 3 heures après nous arrivions à Londres par une de ces rares journées de splendide soleil pour lesquelles les Anglais déploient, sans se lasser, toute la pompe des épithètes. Bientôt un *train express* nous emportait, à toute vapeur, à travers les plaines du Surrey et les collines crayeuses du Wiltshire et à 11 heures du matin nous entrions dans les rues pavoisées de la petite capitale de ce dernier comté, après avoir passé sous les arcs de triomphe, dressés aux abords de la ville et sur lesquels le peuple de Salisbury avait inscrit en grosses lettres son salut hospitalier (Welcome) aux étrangers accourus de tous les points du royaume au grand spectacle préparé par la Société Royale d'agriculture d'Angleterre.

J'ai besoin d'abord, Messieurs, de vous dire un mot de cette Société. Vous en auriez une fausse idée si vous jugiez d'après le modèle qu'offrent les Sociétés d'agriculture françaises en général et particulièrement notre *Société impériale et centrale d'agriculture*. Les Sociétés agricoles dans notre pays, sont plus ou moins calquées sur le vieux patron des *académies*, je veux dire sur un système d'exclusion ou de restriction qui en fait un corps séparé du monde des cultivateurs. La *Société Royale d'Angleterre* n'est autre chose qu'une sorte de représentation et la véritable expression de ces cultivateurs eux-mêmes, pris dans toutes les classes et dans tous les rangs. Elle est une association libre, autorisée par la loi, cherchant toute son influence et sa dignité dans les services qu'elle rend, comme elle tire son importance réelle et sa puissance d'action du nombre seul de ses membres et du chiffre élevé de leurs cotisations. Elle compte 7000 associés répandus dans les 40 comtés de l'Angleterre et payant annuellement une contribution d'une livre sterling (25 fr.) Quiconque s'intéresse à l'agriculture, à un titre quelconque, peut, en payant une livre sterling faire partie

de cette grande Société qui compte dans ses rangs les chefs les plus éminents de l'aristocratie, les landlords les plus riches et les plus humbles des fermiers. Présidée naguères par lord Ashburton, elle le sera en 1858 par lord Portman; son président actuel est M. Evelyn-Denison, qui vient d'être appelé à la présidence de la chambre des communes. Elle publie en un volume le résumé annuel de tous ses travaux et depuis 1839 les *meetings* qu'elle tient chaque année, sur un point différent du royaume, constituent la manifestation la plus populaire de son activité. Elle fait seule, sans aucun secours de l'Etat, les frais de ces grands concours, dont nos concours régionaux n'ont offert jusqu'ici qu'une image incomplète et rapetissée.. Elle en nomme et rétribue le jury, de même qu'elle en salarie les divers agents. Elle transporte d'un bout de l'Angleterre à l'autre, ses larges tentes préparées d'avance; ses *appareils-compteurs*, qui maintiennent mieux l'ordre que nos fonctionnaires armés, à l'entrée et à la sortie des vastes enceintes consacrées à l'exhibition. Elle rédige, fait imprimer et vendre les programmes et les catalogues, et c'est à peine, si dans l'immense mouvement qu'elle provoque, l'intervention de l'autorité se révèle par la présence de quelques *Policemen* paisibles et silencieux.

En résumé, c'est le public qui fait tous les frais de ces grandes réunions, car là tout se paye. Les programmes et les entrées se payent. On vend un shelling (1 fr. 25 c.) le catalogue des animaux; un shelling le catalogue des instruments. Les prix d'entrée dans l'enceinte sont calculés de telle sorte que malgré la foule, les plus riches et les plus pressés peuvent voir commodément en payant plus cher. Le premier jour l'entrée se paye 5 shellings (6 fr. 25 c.); 3 shellings le second jour; 2 shellings le jour suivant et 1 shelling le dernier jour. Ceux qui veulent tout voir, sans payer deux fois par jour le prix d'entrée, peuvent se nourrir dans l'enceinte du

Show-yard (champ ou clos de l'exposition). Des marchands de comestibles y établissent en effet, en payant un droit à la Société, des buffets où l'on trouve des viandes froides, du jambon, du fromage, de l'ale, du ginger-beer, et du Soda-Water.

Si, en définitive, c'est le public agricole qui paye tous les frais de ces coûteuses exhibitions, il est juste de dire que tout y est vraiment fait pour le public et combiné de manière à faciliter l'accès à tout le monde. Là les juges et les commissaires ne prennent pas leurs heures et leurs aises pour juger tandis que le public attend aux portes : ils se pressent au contraire ; ils opèrent aux heures matinales, et consacrent à l'avance plusieurs journées à expérimenter les machines sur des terrains appropriés à cet objet. L'étranger qui arrive n'a ainsi, pour approcher des animaux ou des instruments, d'autre difficulté que celle que peut susciter sa bourse. Il n'a besoin d'aucun billet de faveur, il lui suffit de déposer la pièce de monnaie convenue dans la sacoche du commissaire chargé de percevoir les droits d'entrée.

Un autre caractère de ces *meetings*, qui sert à expliquer l'affluence qu'ils provoquent, c'est qu'ils sont en quelque sorte un grand marché d'instruments et surtout d'animaux perfectionnés. C'est là que les riches cultivateurs dont l'Angleterre abonde, viennent pour se fixer sur le mérite des uns et des autres et que les prix de vente en sont établis. La Société Royale remplit réellement, à cet égard, l'office utile de *Guide des acheteurs*. Les essais de machines sur le terrain et en pleine campagne, occupent, dans ce but, une place que nous devons regretter de leur voir refuser dans nos concours régionaux. Ce caractère industriel et mercantile des meetings agricoles explique de son côté les frais très-considérables que font les exposants pour faire connaître et valoir

leur marchandise. Il est impossible d'en avoir une idée à qui n'a pas assisté à ces scènes de Cyclopes en travail que présentaient, à Salisbury dans l'enceinte des instruments, (implements yard) mille machines fonctionnant à la fois sous l'impulsion bruyante et haletante de 90 chaudières à vapeur. Vous en trouverez, Messieurs, une sorte de témoignage dans le nombre et le luxe de ces catalogues chargés de figures gravées, dont je vais placer sous vos yeux les spécimens et qui sont distribués *gratuitement* aux visiteurs du *Show-Yard.*

Le *Show-Yard* de Salisbury avait été établi sur une immense pelouse entourée de grands arbres, à une petite distance de la ville. Une courte analyse des catalogues fera juger de l'importance des objets qui s'y trouvaient rassemblés et qui dépassaient de beaucoup, à ce que l'on assure, par le nombre et la qualité, les précédentes exhibitions de la Société Royale.

Le catalogue des animaux (catalogue of live Stock) porte plus de 1200 individus, dont 257 de l'espèce bovine, divisés comme il suit :

Courtes-Cornes (Short-Horns.)

1re CLASSE.

21 taureaux (Bulls) nés avant le 1er juillet 1855 et n'ayant pas plus de 4 ans.

2e CLASSE.

23 taureaux nés depuis le 1er juillet 1855 et ayant plus d'un an.

3e CLASSE.

14 veaux de 6 mois à un an.

4e CLASSE.

16 vaches donnant du lait ou pleines (in milk or in calf.)

5e CLASSE.

10 vaches jeunes, ayant moins de 3 ans, pleines ou donnant du lait.

6e CLASSE.

22 genisses d'un an (Yerling-Heifers.)

En tout 109 animaux de la race à courtes cornes dont nous avons vu figurer quelques échantillons à notre concours régional, sous le nom inusité en Angleterre de *Race de Durham*.

Les autres races bovines représentées à Salisbury étaient celles de *Hereford*, du *Devon*, des Iles de la Manche (Channel Islands), divisées de la même façon que les courtes cornes.

On comptait 18 animaux Herefords mâles de tout âge et 39 femelles.

Les animaux du *Devonshire* étaient au nombre de 69, dont 27 mâles et 42 femelles.

La race dite d'Alderney (Aurigny) ou des Iles de la Manche était représentée par 7 taureaux, 4 vaches et 5 génisses.

Une génisse des West-Higland, quelques taureaux noirs sans cornes d'Angus ou du Galloway, nés ou élevés en Angleterre et dont l'un a remporté le prix créé par la philantropie de notre compatriote, M. Dutrone (du Calvados), *en faveur des animaux sans cornes*: Telle a été l'exhibition de l'espèce bovine sur laquelle j'aurai quelques observations à présenter en finissant.

Les anglais ne sauraient exclure, comme nous le faisons à tort, les chevaux de leurs concours d'agriculture, puisque le cheval est aujourd'hui chez eux l'agent presqu'unique des travaux agricoles, que la vapeur seule paraît devoir lui disputer. On n'y admet pas toutefois le cheval de luxe et de course qui a son monde à part. Les programmes de la Société Royale admettent trois classes de chevaux : 1° *Le cheval de charrue ou de labour* (*Horses for agricultural purposes*) ; 2° *le cheval de trait ou de charette* (*Dray Horses*) ; 3° les étalons et juments pour l'élève des chevaux de chasse et de voiture.

La première classe se composait de 37 étalons nés avant le 1er janvier 1857 et de 25 nés en 1855. La plupart appartenant à cette belle et forte race du Suffolk, l'une des plus précieuses et des mieux caractérisées que possède l'Angleterre. Les juments étaient au nombre de 26 et les pouliches de 15.

La classe des *Dray Horses* comprenait 10 individus et la dernière catégorie en comprenait 40. En tout on comptait à Salisbury près de 150 chevaux.

La partie la plus importante de l'exposition était formée par la race ovine. Le comté de Wilts, dont Salisbury est la capitale, est, de même que le comté de Hants et tous les pays de dunes calcaires qui bordent la côte méridionale de l'Angleterre, un *pays de moutons*. On a calculé que les pâturages à herbe courte et savoureuse des dunes du comté de Sussex et des plaines qui les environnent nourrissent seuls un million de moutons de cette race à laine courte et à face noire, dont l'aspect a produit tant de surprise parmi nos paysans accourus au concours de Mende : race célèbre sous le nom de *South-Downs* qui rappelle son pays natal. Ces moutons qui donnent aujourd'hui, dit on, outre une bonne

toison, 40 à 50 kilos de bonne viande nette, sont le principal bétail de vente des comtés du Sud et l'objet presqu'exclusif de leur industrie agricole. Il ne faut donc pas s'étonner que le mouton ait occupé le premier rôle au meeting de Salisbury. On y comptait environ 500 têtes dont 118 de la *Race des South-Downs*, et 66 seulement des *Leicester*; en dehors de ces deux races pures, la première à laine courte et la deuxième à laine longue, la Société avait admis au concours des animaux d'origines diverses qu'elle avait classés suivant les caractères des toisons, en *Bêtes à longue laine, non Leicester* (*Long-Wooled Sheep-not Leicester*; 2° *bêtes à laine courte non South-Downs* (*Short-Wooled Sheepnot South-Downs*) Cette dernière catégorie comprenait à elle seule 128 animaux presque tous originaires des pays de Dunes du Hampshire et du Shropshire ou des environs de Salisbury. Enfin un prix spécial avait été créé, pour la première fois pour la race pure des Hampshire-Downs. qui a constitué une sorte de nouveauté dans les concours d'animaux de l'Angleterre. J'aurai occasion d'y revenir, en résumant les faits du meeting de Salisbury, qui peuvent intéresser les agriculteurs de notre région.

La discussion à laquelle notre Société s'est livrée dans sa dernière séance touchant le *Programme* futur de nos concours départementaux m'a fait penser, Messieurs, que vous attacheriez quelque importance à connaître les classifications adoptées dans les programmes de la *Société Royale d'Angleterre*. Par ce motif, je vous ai exposé la classification établie à Salisbury pour l'espèce bovine. L'espèce ovine, y présentait trois divisions dans chaque race. 1° *Béliers antenois* (*Shearling Rams* : ou béliers tondus une fois); 2° *Béliers* de tout autre âge (*Rams of any other age*); 3° (*Lot de 5 brebis antenoises* (*Pens of five shearling Ewes*). Dans la catégorie seule des *Hampshire Downs*, on avait fait une

classe à part pour des lots de 5 agneaux (*Pens of five Ram Lambs.*)

L'exhibition de la race porcine a été aussi des plus brillantes et a offert plus de 150 animaux, presque tous de ces petites races, originaires de l'Asie et de la Chine, si remarquables par leur bonne conformation, leur facile engraissement, leur précocité et la qualité de leur lard et de leur chair. C'est en effet dans deux comtés peu distants de celui de Wilts, dans le Berkshire et le Hampshire, que l'amélioration de ces races a été opérée sur une large échelle. Le programme de la Société Royale n'a admis pour l'espèce porcine qu'une division : celle des *grandes races* et des *petites races*. C'est précisément la division que nous avons proposé d'établir pour nos prochains concours départementaux.

Nous ne saurions passer sous silence l'exhibition des volailles (*Poultry*), qui sont devenues parmi les anglais l'objet de soins peu usités chez nous. A Salisbury cette catégorie d'animaux comprenait plus de 150 têtes, dont le plus grand nombre de la race anglaise de Dorking, originaire du comté de Surrey. Au second rang pour le nombre venaient les poules et coqs de Cochinchine; puis les races de Hambourg et d'Espagne, et les coqs de combat (*Game fowls*). Les *Brahma Pootra*, dont Mme de Thilorier a exposé à Mende deux beaux échantillons, n'étaient représentés à Salisbury que par deux coqs et deux poules. A côté figuraient de jolis canards d'Aylesbury, des canards de l'Inde, de Buénos-Aires, ainsi que des oies de Norfolk, de la Chine, etc.

L'exhibition des instruments offrait un spectacle plus surprenant encore pour un français que l'exhibition des animaux. Le catalogue des instruments, machines et objets divers relatifs à l'agriculture, tels que : engrais, graines, racines, etc., comprend près de 300 pages et plusieurs milliers d'articles.

On comptait 154 exposants, ayant chacun sa case particulière (Stand) dans laquelle chaque objet était placé sous un n° particulier.

J'ai dit qu'on avait réuni dans le Show-Yard 90 machines à vapeur (Steam-Engines). On y voyait, la plupart fonctionnant à l'aide de ces derniers moteurs, 72 machines à battre, dont 46 battant et vannant tout à la fois (Thrasching and Winnowing machines); deux admirables appareils de scierie mécanique; cinq machines à fabriquer les tuiles et les briques; une quinzaine de moissonneuses (Réaping machines); plus de 20 faucheuses (Mowing machines); presqu'autant de machines à faner (Hay-Making machines); des moulins à moudre les céréales; des moulins à broyer les os; des instruments sans nombre pour concasser ou laver les légumes, couper les racines ou les réduire en pulpe (Pulping machines); hacher la paille; cuire la nourriture du bétail; nettoyer et trier les grains; élever l'eau; monter la paille et les grains dans les greniers; laver et calendrer le linge; faire le beurre, les fromages, les saucisses; briser et émietter les tourteaux; une variété infinie de charrues, de herses, de rouleaux, de scarificateurs, de cultivateurs, de rateaux, de pompes, de mangeoires, d'auges à porcs; de semoirs en ligne; des appareils à laver la laine à dos; à distribuer les engrais pulvérulents ou liquides; des machines à fabriquer les drains; des dynamomètres; des bascules; toute sorte d'outils de jardinage; de très remarquables tondeuses de gazon; des houes de toute espèce; enfin une collection des plus intéressantes d'appareils de transport et traction, voitures, wagons, chars, charriots, tombereaux et brouettes.

Les produits agricoles n'ont pas occupé une place proportionnée à celle des animaux et des machines. Deux exposants seulement ont figuré dans le Show Yard : l'un, Peter

Lawson, fournisseur de la reine d'Angleterre, avait exhibé une collection très curieuse, mais plus intéressante (à part sa collection de blés anglais), pour la culture des jardins et des parcs que pour l'agriculture proprement dite, quoiqu'on y vit de monstrueuses betteraves et d'inimaginables turneps. Le *calendrier du jardinier*, illustré, pour 1857, dont Peter Lawson faisait la distribution gratuite et dont je ferai passer un exemplaire sous vos yeux, peut donner une idée du luxe de cette exposition.

A côté de l'étalage du grainetier de la reine (The queen's Seedmann), se trouvait l'exposition moins brillante, mais peut être plus agricole, de Thomas Gibbs, grainetier, fournisseur de la Société royale d'agriculture. J'ai particulièrement admiré ses belles collections de graines fourragères (Grass seeds), ses mélanges pour former des prairies temporaires ou permanentes, des prés irrigués (Watermeadows); pour les pâtures élevées, destinées aux moutons (mixtures for upland Sheep walks); pour renouveler les vieilles pelouses; pour gazonner les parcs et les jardins d'agrément. Ses collections de Ray Grass, de trefles et de turneps m'ont paru également remarquables.

Après cette énumération des objets exposés dans le Show-Yard de Salisbury, les membres de la Société n'attendent pas de moi une analyse, même sommaire, de tout ce qui a été pour moi l'occasion d'observations instructives, ni de tout ce que les jurys du Concours ont jugé digne de récompenses. Beaucoup de ces objets sont encore pour longtemps étrangers à notre agriculture montagnarde et semi-pastorale; il faut même reconnaître que les expériences et les machines qui ont ému au plus haut point l'avide attention des visiteurs de Salisbury, ne sont encore que des objets de pure curiosité : tel est en particulier l'ensemble

d'appareils compliqués et coûteux qui se rapportent au *labourage à la vapeur*.

J'avoue tout d'abord ma surprise, mêlée d'admiration, pour le génie anglais, lorsque j'ai vu la grande locomotive (Great Steam-Horse) de Boydell et Burrel, traînant après elle dans un immense charriot sa provision d'eau et de combustible pour le travail de la journée, portant en quelque sorte son chemin de fer adapté à ses roues mêmes, gravir comme un cheval gigantesque ou plutôt comme un docile éléphant les pentes de la colline de Bishopsdown, pour exécuter des labours à quatre et à six charrues. Un conducteur placé sur l'avant de la machine, gouverne à la façon d'un timonier de paquebot. Le monstre frémissant et vomissant la fumée par ses narrines de fer, monte, descend, tourne sur lui-même tandis que les laboureurs dirigent comme ils peuvent cinq à six charrues qui fendent le sol, accrochées à ses flancs.

Tandis que Boydell faisait labourer avec une locomotive en mouvement, Fowler, d'un côté, et Williams, de l'autre, essayaient le même travail avec des machines fixes, mettant en action leur appareil aratoire à l'aide de cordages en fer d'une longueur calculée sur celle des sillons à creuser. Tout cela était surprenant à voir, éblouissant même à première vue; mais la valeur pratique de ces audacieuses tentatives n'a pas résisté à un sérieux examen. La machine de Williams a très-mal fonctionné. Celle de Fowler et la locomobile de Boydell ont tracé des sillons réguliers, mais en s'arrêtant souvent dans leur marche, en nécessitant une cohorte d'ingénieurs et d'ouvriers, dont la présence suffisait à prouver que si le labourage à la vapeur (Steam-Ploughing) est démontré chose possible, il n'est pas, à coup sûr, chose économique. La preuve en a été donnée sur le terrain même de Bishopsdown, par un des plus célèbres fabricants de char-

rues des trois royaumes, bien connu en France depuis l'exposition universelle de Paris. Voyant les tatonnements et les irrégularités de travail de ses *concurrents à vapeur*, M. Howard a demandé et obtenu l'autorisation d'aller chercher au Show Yard une de ses bonnes charrues à long versoir qui semblent devenues déjà le prototype des nouvelles charrues anglaises. Armé de cet instrument familier, traîné par deux chevaux, l'habile fabricant, avec une aisance infinie, a labouré d'une manière parfaite, à une profondeur de 7 pouces, le quart d'un acre en une heure 23 minutes. Il a prouvé ainsi qu'il pouvait labourer plus vite qu'avec la force de 22 chevaux, employée par Boydell, même en travaillant à une profondeur plus grande de près de 3 pouces.

La démonstration était décisive et le public anglais s'y est unanimement rendu avec cet admirable bon sens que le merveilleux ne saurait éblouir. La Société royale avait proposé un *prix de* 500 *livres sterling* (12,500 fr.) pour le labourage à vapeur; ce prix n'a pas été décerné. En admirant les efforts de Fowler et de Boydell, on s'est refusé à considérer leurs appareils comme pouvant rendre présentement des services à l'agriculture.

Si le labourage à vapeur, rêvé par l'audace anglo-saxone, n'est encore aujourd'hui qu'une sorte d'ébauche et une espérance lointaine, les *moissonneuses et les faucheuses mécaniques* constituent déjà une espérance très-rapprochée et en voie de réalisation.

Les anxiétés de notre pays Lozérien toutes les fois que l'heure des moissons arrive, les embarras extrêmes dont nos cultivateurs sont à peine délivrés, à l'heure où je parle, la dure loi et surtout les pertes qu'ils subissent, vous sembleront peut-être, Messieurs, des motifs suffisants pour qu'un Lozérien qui aime son pays, s'attache avec sollicitude à tout

ce qui concerne le moissonnage et la levée des récoltes. Permettez-moi, de vous parler ici un moment comme en famille : il est un homme que vous connaissez tous, que j'estime et affectionne depuis long-temps, qui a des liens avec nous et un lien particulier avec la Société ; je parle du savant et spirituel rapporteur du jury d'examen des fermes qui ont concouru pour la prime d'honneur, de mon ami et mon collègue à l'assemblée législative, M. Jusseraud. C'est avec lui que, dégoûté du spectacle de la politique, j'ai commencé à aimer et étudier l'agriculture ; c'est avec lui, je puis dire sous sa conduite, que jai fait mes premières visites à Versailles, à Grignon, à Poissy et à nos concours agricoles. C'est avec lui que j'aime aujourd'hui à causer de notre pays qu'il commence à connaître ; de mes projets qu'il critique avec la liberté d'un ami ; de mes espérances plus ou moins chimériques que son scepticisme railleur vient de temps à autre modérer et refroidir. Je lui disais naguère, qu'après avoir réussi à introduire chez nous les *machines à battre,* la Société d'agriculture allait songer sérieusement à y importer une *moissonneuse.* J'ai provoqué et je devais m'y attendre, des objections assaisonnées de quelque ironie : « vous voulez des moissonneuses en Lozère; mais nivelez donc et nettoyez d'abord vos champs ! — Et les pierres, qu'en ferez-vous ? — M. Jusseraud a raison : Si les moissonneuses peuvent opérer sur des terres d'une certaine pente, elles ne pourront jamais s'accommoder des inégalités de surface que notre incurie laisse exister sur beaucoup de nos champs ; elles n'opèreront jamais au milieu des pierres qui nous encombrent. Mais les obstacles qui découragent M. Jusseraud doivent-ils arrêter la Société ? Sont-ils inhérents d'une manière insurmontable à la nature do notre sol ? Ne sont-ils pas plutôt la conséquence des funestes tendances qui ont poussé nos populations à labourer toute espace de surface, au lieu de ne mettre en valeur, pour

41.

se les approprier complètement, que les seuls terrains dignes d'être cultivés? Pour moi, si, me plaçant au point de vue du cultivateur praticien, j'admets pour l'heure et dans les conditions présentes, les objections du président du comice de Riom, comme président de la Société d'agriculture de la Lozère, je n'y vois qu'un argument à ajouter à tous ceux que les discussions du concours régional ont produits sur la nécessité de réformer nos routines culturales. Je n'ai pas besoin de rappeler quels pressants motifs nous commandent de restreindre nos labours pour accroître notre production, de soustraire à l'araire nos champs rocailleux et nos terres à grandes pentes. Dès que nous serons entrés dans cette voie, lorsque nous ne demanderons de belles moissons qu'aux terres que nous appelons *nos fonzals*, et aux sols compris dans les premières classes du cadastre, la plus grande partie des difficultés de surface qui découragent M. Jusseraud, aura disparu, et le reste disparaîtra promptement devant un travail plus concentré sur les surfaces seules dignes d'être travaillées. Alors si, comme j'en ai la triste conviction, nous sommes condamnés à voir s'aggraver encore les difficultés de main d'œuvre, avec lesquelles chaque année nous sommes aux prises au moment de la moisson; si les bras deviennent tout à fait insuffisants, en même temps que les exigeances tout à fait intolérables, alors, dis-je, les moissonneuses pourront venir au milieu de nous et remplir leur tâche utilement.

Ces pensées, Messieurs, m'ont fait considérer avec un intérêt particulier les *moissonneuses* et *faucheuses* exposées au Show Yard de Salisbury, et j'ai eu grand regret de n'être pas venu à temps pour assister aux expériences qui en ont été faites aux environs de cette ville.

Ces expériences paraissent du reste avoir prouvé que depuis

le dernier meeting de la Société Royale, tenu à Chelmsford les fabricants anglais ont peu modifié leurs appareils.

Les *moissonneuses* sont, vous le savez, des machines très-nouvelles importées d'Amérique. La première qui fixa l'attention des fermiers anglais, avait été apportée en 1851 à la grande exposition de Londres par l'Américain Mac-Cormic. Bientôt après vint une autre machine, celle de l'Américain Hussey, et c'est alors seulement que l'amour propre Britannique alla découvrir dans une ferme de l'Ecosse, où elle fonctionnait, dit-on, depuis près de 20 ans, une machine inventée par un ministre Ecossais, le révérend M. Bell. Immédiatement des fabricants anglais s'emparèrent de ces divers mécanismes. Crosskill prit en mains la machine de Bell et la perfectionna ; Burgess et Key perfectionnèrent celle de Mac Cormick et Dray en fit autant pour la machine de Hussey. C'est à cet état que nous avons vu les moissonneuses s'essayer en France en 1855 et figurer à l'exposition universelle de Paris. A Chelmsford, en 1856, ces mêmes machines, encore améliorées, furent expérimentées devant un jury de la Société royale, sur les terres de la ferme, devenue célèbre, de M. Fisher-Hobbs, à Boxted-Lodge. Le prix de la Société fut divisé : on en adjugea la moitié à Crosskill; et l'autre moitié fut partagée entre Burgess et Key d'une part et W. Dray, de l'autre. En 1857, le jury de Salisbury a renversé ce classement des mérites : Le premier prix (de 10 livres sterlings) a été adjugé à Burgess et Key; le second prix à Crosskill et un troisième prix a été obtenu par une machine présentée par Lord Kinnaird.

Cette décision du jury n'a pas obtenu, nous devons le dire, l'assentiment général. Quoiqu'il en soit, il nous a paru admis aujourd'hui par les gens pratiques et compétents que nous avons entendus à Salisbury que les machines à mois-

sonner sont déjà plus qu'une espérance. Si leur mécanisme est encore imparfait, leur manœuvre assez souvent difficile; si chacune d'elles ne s'adapte pas également bien aux différentes conditions qu'un même pays et une même ferme peuvent présenter réunies, il n'est pas moins certain, qu'entrées largement dans la pratique chez les américains, elles rendent déjà d'importants services dans les grandes fermes anglaises et que le temps n'est pas loin, où d'inévitables perfectionnements et cette simplification qui naît toujours de l'expérience, permettront aussi à l'agriculture française de trouver dans les *moissonneuses* une grande et précieuse ressource. C'est en ce qui nous touche le moment que j'attends, et non sans impatience, pour proposer à la Société de prendre les mesures nécessaires pour que nous puissions offrir à nos populations rurales, que la faucille laisse dans la détresse, un spectacle qui ne les frappera pas moins que celui du battage mécanique des grains, naguère inconnu, un instant impopulaire et aujourd'hui en voie de se vulgariser.

De toutes les machines à faucher les récoltes, celle qui a excité la plus vive attention à Salisbury, où elle a obtenu le premier prix des *faucheuses* (15 livres sterlings), est une machine venue des Bords de l'Ohio, sous le nom d'*Aigle Américain*, à deux chevaux. Cette machine, qu'on voyait exposées dans le *stand* de M. Henry Clayton, et qui est présentée comme également propre à moissonner et à faucher l'herbe avait paru très-remarquable au jury, surtout à ce dernier point de vue. Elle a déjà valu à son auteur, M. J.-H. Caryl, de Sandusky, un prix de 200 livres sterling (5000 fr.) à l'exhibition agricole du Massachussetts, à Boston, en 1856. Son prix est de 35 livres (750 fr.) seulement et à ce dernier titre aussi bien qu'à celui de ses ingénieuses dispositions, je crois y voir une des machines dont

le perfectionnement doit être le plus vivement désiré et suivi par ceux qui croiront devoir partager avec moi l'espérance de faire profiter notre pays de l'une des plus utiles découvertes du génie moderne.

Je n'insiste pas davantage sur les instruments exhibés à Salisbury, qui fourniraient la matière d'un volume. La *Société Royale* a adopté l'année dernière un système d'après lequel ils sont partagés en trois catégories, dont chacune n'est l'objet de récompenses et de primes que tous les 3 ans. A Salisbury, c'était le tour des machines qui ont trait à la préparation, à la levée et aux transports des récoltes. Cette catégorie a obtenu 48 prix, dont 2 pour les faucheuses, 3 pour les moissonneuses, 4 pour les faneuses, 5 pour les rateaux à cheval, autant pour les houes à cheval, 11 pour les semoirs divers ou les distributeurs d'engrais, 17 pour les chars et charriots. L'ensemble de ces prix représentait une valeur de 157 livres sterling, sans parler de dix médailles d'argent.

Les primes décernées aux animaux représentaient des sommes beaucoup plus considérables ; les 11 prix des *Courtes-cornes* s'élevaient à 155 livres sterling. Il en est de même pour les Herefods et les Devons. La race des *îles de la Manche* a reçu 3 prix, s'élevant à 25 livres. La race noire d'*Angus*, sans cornes, a eu un prix. On n'a rien donné aux *West-Highlands*. En tout les prix donnés aux bêtes à corne représentent une somme de 12,625 fr.

Les chevaux de l'agriculture ont eu 135 livres partagés en 9 prix ; les chevaux de charrette 3 prix ; les autres chevaux 5 prix ; en tout l'équivalent de 276 livres, soit 6,300 fr.

Les moutons *Leicester* se sont partagés 6 prix valant ensemble 110 livres. Les *South-Downs* de même, ainsi que les *Hampshire-downs*. Les deux autres catégories à peu près

autant. En tout l'espèce ovine a eu 560 livres, soit 14,000 fr divisés en 31 prix.

La part des porcs a été de 9 prix, représentant 70 livres sterling (1,750 fr.). Le premier prix de chaque classe était de 10 livres (250 fr.) et le deuxième de 5 livres.

Pour la volaille, l'ensemble des prix qui variaient de 1 à 5 livres (25 à 125 fr.) s'est élevé à 125 livres (4,125 fr.), somme qui mérite d'être citée comme donnant une sorte de mesure de l'intérêt que les anglais attachent aujourd'hui à l'élève des animaux de bassecour.

En résumé l'ensemble des récompenses décernées par la Société Royale aux animaux exposés dans le Show Yard de Salisbury, représente à lui seul une somme d'environ 40,000 fr. On sait que l'ensemble des prix du concours régional de Mende et de celui de Cahors en 1858, est d'environ 13,700 fr., un peu plus du tiers de la somme qu'a distribuée la Société Royale d'agriculture d'Angleterre aux animaux des 4 comtés du sud-ouest, à savoir : le Wilts, le Dorset, le Somerset et le comté de Hants (Hampshire).

Ce rapport est déjà long, Messieurs, quoique bien incomplet. J'ai tenu en vous présentant un si grand nombre d'énoncés et de chiffres, au premier abord fort arides, à vous offrir des points de comparaison entre notre condition agricole et celle de nos voisins. Ces chiffres et ces données ne seront pas stériles si, comme je l'espère, elles donnent aux lecteurs de notre *Bulletin*, matière à réfléchir en comparant.

Il serait temps de m'arrêter ; je ne le puis toutefois sans joindre aux indications relatives à ce que j'ai osé nommer d'un nom anglais la *Machinerie agricole* du meeting de Salisbury, quelques observations sur le bétail exposé dans le Show Yard.

Je ne m'arrêterai pas aux volailles qui m'ont paru surtout des objets de luxe, ni aux chevaux, produit purement anglais, sans rapport actuel, ni futur sans doute, avec les conditions de notre pays. Je pourrais presque en faire autant pour l'espèce bovine, car parmi tous ces animaux admirés des amateurs anglais, c'est à peine, je le confesse, si j'ai rencontré quelques vaches d'Alderney et quelques jeunes animaux de Devon, dont l'importation dans notre pays m'eut paru pouvoir être considérée comme une chose réellement désirable. Aussi je ne m'arrête aux animaux dont il s'agit que pour établir, contrairement à beaucoup d'idées reçues, une comparaison entre notre bétail à cornes en voie d'amélioration et le bétail anglais amélioré. On pensera peut être que je me complais à un paradoxe, car c'est aujourd'hui une sorte de doctrine consacrée d'admettre que le bétail anglais est le premier bétail du monde.

Les anglais ont, comme je l'ai souvent dit ici, exécuté des prodiges dans l'art de transformer les animaux et d'adapter leur constitution et leurs formes à une destination spéciale. Le bœuf est arrivé entre leurs mains à n'avoir plus, pour ainsi dire, d'autre but que la boucherie et ils l'ont *entrainé*, dans cette voie nouvelle, à devenir un animal entièrement différent, pour la forme comme pour les aptitudes, de l'animal primitif qui avait le travail en partage. Ils ont fait des bœufs gras de deux ans, qui ne sont en effet que d'immenses boules ou cylindres de chair et de graisse, supportés par 4 minces et courts fuseaux. Le calcul jusqu'ici a été bon et les résultats ont mérité d'exciter l'admiration en même temps que d'être imités. Mais n'a-t-on pas déjà dépassé le but dans cette voie semée jusqu'à ce jour de succès si retentissants? J'ai ouï dire, même en

Angleterre, qu'on se plaint de la chair des animaux trop précoces et, si je puis ainsi dire, sur-engraissés. J'ai ouï dire aussi qu'on remarque la décroissance de la vertu génératrice. Il est certain que depuis quelques années, des membres éminents des jurys de concours demandent qu'on exclue des Show-Yards, les reproducteurs trop gras, comme nous le demandons en France, où ces reproducteurs n'ont pas uniquement pour destination la production de la viande. Ne faut il pas admettre en effet, que lorsque l'homme s'est mis en train de perfectionner les œuvres de la nature, il doit arriver un point où ce qu'il a voulu améliorer outre mesure, commence à se détériorer? Pour moi, en résumant mes impressions, je crains que les anglais n'aient atteint la limite fixée par la nature, dans l'*entraînement* de l'espèce bovine, et que quelquefois cette limite fatale n'ait été dépassée. Cette croyance va résistant de plus en plus dans mon esprit à l'enthousiasme des amateurs et du public en face des races anglaises perfectionnées pour la boucherie, et plus d'une fois en présence ces immenses taureaux arrondis comme des tours, à la corne rudimentaire et mal plantée, à l'œil calme et presque endormi, les comparant à ces fières et magnifiques bêtes à la haute encolure, à l'œil ardent, aux muscles accentués et herculéens que MM. Durand, Baduel, Me Calmel et surtout M. d'Espinassoux avaient envoyés au concours de Mende, lorsque j'entendais les nombreux admirateurs des Durham s'écrier très-haut: « Que c'est beau! » je me suis écarté disant tout bas: « C'est monstrueux! »

J'ai, sans doute, Messieurs, trop parlé des bœufs d'Angleterre. J'aurais mieux fait de réserver ce qui peut vous rester d'attention pour les moutons et les porcs anglais, bien plus dignes de vous intéresser. Mais votre juste impatience ne m'accuserait-elle pas de dépasser moi-même toute mesure? Un mot seulement sur l'espèce ovine:

J'ai dit plus haut que dans les comtés voisins de Salisbury, le mouton joue dans l'agriculture un rôle capital, qu'il n'a nulle part chez nous, à l'exception peut-être de nos *Causses*, où les bêtes à laine constituent, comme dans les comtés dont il s'agit, à peu près le seul bétail de rente. Ne craignez pas, Messieurs, que j'entreprenne entre nos *causses*, si pauvres et si dépouillés, (en attendant que nos petits moutons les enrichissent), et les *Dunes du Sud* (dont la fortune est faite), une comparaison qui ne tournerait pas à notre avantage cette fois. Je tiens à rappeler seulement qu'il n'y a guère plus d'un demi-siècle les Dunes du Sussex passaient pour un pays au sol maigre et rebelle à toute culture, bon seulement pour les cavalcades effrénées des riches désœuvrés que la mode et le plaisir attirent à Brighton. C'est sur ce sol cependant qu'est née la magnifique race des Southdowns et qu'elle a vécu errante, maigre, chétive et délaissée, jusqu'au jour où il est venu à un agriculteur de la contrée la pensée de lui appliquer le système qui avait si bien réussi à Backwell pour améliorer les moutons à longue laine qui ont rendu immortel le nom de la ferme de Dishley. Ce système est celui de la sélection et d'un bon régime alimentaire. Du jour où on a soigneusement veillé à la reproduction, où on a travaillé à améliorer les conditions du pâturage, et surtout à se procurer des aliments supplémentaires pour la période de l'agnelage, la race des Southdowns a été s'améliorant et a fini par donner ces incroyables animaux que Jonas-Webb, de Babraham, vend au poids de l'or comme reproducteurs. Eh ! n'avons-nous pas, Messieurs, non loin de nous, un exemple moins étonnant, mais cependant bien remarquable, des transformations que l'on peut obtenir par les soins soutenus apportés au régime des animaux. La race du *Larzac* ne s'est-elle pas transformée ou plutôt créée en

même temps que se transformait et s'enrihissait par la création des prairies artificielles, le causse qui la nourrit, et dont l'aspect était si pauvre et si nu il y a vingt ans?

Le Southdown qui occupait naturellement le premier rang au concours de Salisbury, est appelé à une très grande fortune. Vif, leste, plus rustique et bien plus facile à nourrir que les races à longue laine originaires des pays de plaines, c'est lui que les étrangers et presque tous ceux qui veulent améliorer leurs troupeaux recherchent par préférence. Aussi le prix des beaux reproducteurs de race pure est-il devenu exhorbitant. On sait que Jonas Webb applique avec le plus grand succès le système, imaginé par Backwell, de louer ses béliers pour la monte au lieu de les vendre et les prix de location pour une saison atteignent des chiffres presque fabuleux. C'est pourtant ce mouton ainsi amené par de longues améliorations à son *maximum* de valeur qu'un certain nombre de nos voisins et quelques uns de nos compatriotes, ont la pensée d'importer et de naturaliser dans nos montagnes.

Je n'ai le temps, ni la volonté de m'expliquer sur ces tentatives. Si l'on demandait quels sont, à mon avis, les moyens les plus sûrs, les plus économiques et les plus courts d'améliorer nos troupeaux, je dirais sans hésiter qu'il n'en est pas de meilleur que d'appliquer à nos races mêmes le système que Backwell appliqua aux moutons de Leicestershire et que ses imitateurs ont appliqué avec un égal succès aux moutons des dunes; à savoir : *la sélection* et *un bon régime alimentaire*. Mais ces moyens, je n'en doute pas, ne sauraient convenir à certains esprits, ni répondre à l'impatience humaine. Acheter de beaux animaux étrangers pour opérer des croisements, doit paraître plus expéditif et plus aisé. Puisqu'il en doit être ainsi, j'ajouterai un dernier renseignement dans l'intérêt de ces partisans des races étrangères et des croisements.

Les anglais dont l'éveil est si prompt dans toutes les questions d'argent ont compris le succès que pourrait obtenir une race qui offrirait à peu près les qualités des Southdowns, sans avoir acquis dès-à-présent la même valeur vénale. Un certain nombre de propriétaires et de fermiers des comtés de Hants et de Wilts, se sont mis ainsi à l'œuvre pour améliorer une race commune dans leur pays et qui présente un grand nombre de traits de ressemblance avec les Southdowns, auxquels cette race tient probablement par le sang et par l'origine. Ce sont ces moutons ignorés jusqu'ici du reste du monde et même de l'Angleterre que la Société Royale a consenti cette année à reconnaître et classer dans son catalogue comme une race à part et pour laquelle le comité d'agriculture de Salisbury a créé une série de prix spéciaux, sous la dénomination de *Hampshiredowns*.

J'ai observé pour la première fois ces animaux à Wilton dans un pâturage de la belle ferme de M. Sidney Herbert, que j'ai eu le bonheur et l'honneur de visiter, sous la direction même de cet agriculteur homme d'Etat, qui est tout à la fois le digne descendant des comtes de Pembrocke et un digne ami de Robert Peel. J'ai pris d'abord le troupeau de de M. Sidney pour un troupeau de Southdowns. Je n'ai pas tardé à remarquer cependant, leurs membres un peu plus hauts et plus forts, leur tête plus busquée, leur laine un peu moins fine et plus longue et j'ai appris que c'était une race du pays même, dont les plus beaux spécimens figuraient au Show-Yard sous le nom de *Hampshiredowns*. Ces animaux mènent réellement une vie assez rustique pour des moutons anglais, ce qui n'empêche pas d'ajouter qu'ils vivent en princes comparés à nos moutons. Si l'on ajoute à cette rusticité plus grande, qu'ils n'ont pas dépassé la valeur vénale des moutons ordinaires élevés en vue de la boucherie, on pen-

sera peut-être qu'il y aurait, de ce côté, des achats avantageux à faire pour ceux qui tiennent à se procurer une bonne et solide race Anglaise, plus propre que les races trop améliorées, à s'adapter aux conditions de vie que présente notre région montagneuse du centre de la France.

Je m'arrête, Messieurs, avec le regret de ne pouvoir refaire, avec vous, par la pensée, mes excursions autour de Salisbury ; visiter les cultures de M. Rawlence, à Wilton ; parcourir le parc des comtes de Pembrocke, ou vous auriez vu, sur d'immenses pelouses, ici fuir un troupeau de Daims ; là, des moutons du Cap paissant à l'ombre de chênes contemporains du règne d'Elisabeth ; plus loin, en face du manoir de Wilton-House, les plus magnifiques parterres enteurés de cèdres qui semblent une apparition du Liban. J'aurais voulu encore vous faire assister au *Luncheon* offert par M. Sidney Herbert, à 200 convives, dans la splendide bibliothèque de son frère aîné, au milieu des portraits de ses aïeux, peints par Rubens ou Vandyck ; je voudrais au moins vous traduire l'intéressante histoire de l'exploitation de notre hote, tour à tour lue et racontée par lui ; les *Toasts* agricoles du marquis de Tweddale et de lord Walsingham et surtout l'instructive lecture de M. Squarey sur les prairies irriguées du Wiltshire. Que ne puis-je enfin, Messieurs, vous faire le récit des banquets qui ont complété la fête du meeting : du banquet, à 20 shellings par tête, où, sous la présidence de lord Portman, après avoir bu à la santé de la reine, et des classes laborieuses (labouring classes), on a traité, le verre en main, les plus intéressantes questions à l'ordre du jour ; puis, le lendemain au banquet, à 10 shellings, organisé par les *Gentlemen-farmers*. c'est-à-dire par les véritables praticiens de l'agriculture anglaise.

De ces scènes animées vous auriez rapporté comme moi, Messieurs, une grande idée, non seulement de ces existences aristocratiques qui se nomment en langue anglaise la *haute vie* (High life) et dont notre âge niveleur a effacé toute trace parmi nous ; mais surtout vous auriez été frappé du grand rôle que l'agriculture occupe de l'autre côté de la manche, de l'esprit résolu, appliqué, gaiement sérieux avec lequel les anglais abordent toutes les questions qui s'y rattachent ; et vous auriez compris les résultats si remarquables que ce rapport vient d'esquisser en voyant à l'œuvre ce peuple, dont la puissante organisation et, si je puis ainsi dire, l'intensité de vie, loin de s'épuiser à conquérir des royaumes et à chercher des richesses à travers les continens et les mers, reste entière dans l'île natale pour dominer les élémens, façonner à son gré la matière vivante et contraindre un sol indocile à une croissante fertilité.

La transition est rude, Messieurs, pour qui passe en un jour du spectacle de l'Angleterre agricole à celui de nos montagnes, ou règnent encore, sur tant de points, l'ignorance et la torpeur des vieux âges. Pour moi, cependant, j'ai vu les succès de l'agriculture anglaise, sans aucun sentiment de honte pour mon pays : le succès des Anglais est dû à leur énergie native sans doute, mais il est dû aussi au bonheur d'une position exceptionnelle : dans cette île toujours ouverte au libre accès du genre humain et de tous les produits de la terre, l'homme est sollicité sans cesse à agir et à produire, et cette production sans cesse stimulée répond à peine à l'appel de la consommation et du marché. Dans notre *île montagneuse au contraire*, rien ne nous vient du dehors qu'à grands frais et à grand peine, et les difficultés de transport enlèvent à nos produits agricoles l'accès de tout grand marché extérieur. Dans une pareille situation, l'apathie et

le découragement sont aussi naturels, qu'une active énergie est facile dans des conditions plus heureuses. Prenons courage toutefois, Messieurs, bientôt, sans doute, le réseau des chemins de fer français, nous enlaçant dans une de ses mailles, va nous associer à une vie plus large et plus prospère. Préparons nous à cette ère nouvelle par un travail plus actif, des combinaisons agricoles mieux dirigées : ainsi s'accroîtra rapidement notre production et avec elle la richesse et le bien-être de nos populations qui émigrent. Prenons exemple sur les Anglais, instruisons-nous de leurs leçons et n'oublions pas la devise anglo-saxonne qui a présidé à la conquête du nouveau monde : *Go ahead !* (en avant.)



DES SOCIÉTÉS AGRICOLES EN ANGLETERRE,

et de l'application du suffrage universel à la nomination des membres des Jurys de concours.



Par M. TH. ROUSSEL Président.

—

Au moment de mettre sous presse le rapport qui précède, sur le méeting de Salisbury, nous recevons le N° du 5 août du *Journal d'Agriculture pratique*, dans lequel notre ami et compagnon de voyage, M. Barral, rend compte lui-même de ce concours, et dans lequel aussi M. de la Tréhonnais, que nous avons eu le plaisir de rencontrer sur les lieux, publie une intéressante *chronique agricole de l'Angleterre.*

Le Compte-rendu de M. Barral sera lu avec plaisir par tout le monde et avec profit par ceux qui auraient besoin de renseignements plus détaillés sur les instruments agricoles. Nous sommes heureux de voir, que sur le plus grand nombre des points les appréciations du rédacteur en chef du *Journal d'Agriculture pratique* sont conformes aux nôtres. Il envisage comme nous l'avons fait l'importance et le caractère particulier de ces grands méetings. « L'exposition de Salisbury, ajoute-t-il, présentait une telle étendue que le visiteur n'avait pas à faire moins de 20 kilomètres pour passer devant tous les objets offerts à son exa-

men.... Cependant la pluspart des 35,000 personnes qui ont payé leur droit d'entrée, ont parcouru les magnifiques hangards sous lesquels tout était rangé ; le prince Albert lui-même a donné l'exemple ; des lords et des ladies, des hommes de toutes les classes et de toutes les positions, les femmes les plus distinguées étaient rencontrées auprès de chaque instrument, auprès de chaque tête de bétail.... »

« Le succès des expositions de la Société royale, dit encore M. Barral, ne vient pas seulement de leur bonne organisation, due en grande partie aux soins et au zèle de son excellent secrétaire, M. Hudson ; il tient surtout à ce que ces solennités sont l'occasion de très nombreuses affaires. Ce sont de grandes foires, ou se traitent des marchés considérables; ne critiquons pas ; tout est bien quand le progrès à pour coursier rapide l'intérêt ; du reste, pendant que les affaires se font, les idées sont brassées dans de longues discussions. Les hommes opposés se rapprochent, exposent librement leur opinion, combattent leurs adversaires, écoutent paisiblement les réponses et l'on voit avec admiration les lords, les grands propriétaires, les fermiers chercher la conciliation dans l'amélioration du sort de tous, dans la conservation des institutions qui garantissent à la fois le travail et la liberté.... »

M. Barral termine en exprimant avec raison le regret que le Continent eût envoyé un si petit nombre de spectateurs à ce grand spectacle : « M. Bortier, de Belgique; M. Th. Roussel, président de la Société d'agriculture de la Lozére; M. Mazier, l'inventeur d'une machine à moissonner : telles sont, dit M. Barral, les seules personnes qui avaient traversé le détroit pour assister à la solemnité. » M. Barral a omis de nommer, parce que leurs articles les signaleront suffisamment à l'attention des lecteurs du *Journal d'Agriculture*

pratique, MM. de Guaita et de la Tréhonnais, rédacteurs de ce journal.

M. Robiou de la Tréhonnais, l'un des hommes qui connaissent le mieux l'agriculture anglaise et surtout le bétail anglais (dont il est un des principaux importateurs de France), publie dans le journal qui nous occupe, d'intéressantes *chroniques agricoles* de l'Angleterre.

Dans la chronique insérée dans le nº du 5 août, il signale relativement à la formation du jury du concours de Salisbury un fait qui mérite d'être signalé : « Le choix des membres du jury pour le concours de la Société royale d'agriculture d'Angleterre qui, l'année dernière, avait été vivement critiqué, vient, dit M. de la Tréhonnais, d'être l'objet d'une mesure qui, si elle n'a pas d'autre résultat, aura au moins celui de faire cesser tous les murmures. Le conseil de la Société a décidé que désormais le choix serait fixé par le suffrage universel. Tous les membres de la Société ont été appelés à envoyer le nom des membres du jury qu'ils voudront désigner au secrétaire pour le 20 du mois dernier ; de cette manière, on sera plus sûr d'avoir des hommes compétents et possédant la confiance de la majorité des exposants. Le résultat des concours est devenu aujourd'hui d'une si grande importance, la réputation, la fortune même de beaucoup de personnes en dépendent d'une manière si immédiate, qu'on ne saurait être trop jaloux de choisir les arbitres de ces joutes pacifiques où le travail de toute une vie patiente et laborieuse vient souvent chercher la récompense ou du moins l'encouragement, et où elle ne trouve que trop fréquemment le déboire causé par l'injustice ou l'ignorance.. »

Les passages suivants que nous empruntons encore à la *Chronique* de M. de la Tréhonnais donneront une idée du degré d'instruction et d'activité intellectuelle de la classe

d'hommes aux mains de laquelle se trouve l'agriculture en Angleterre :

« Le club des fermiers, dit M. de la Tréhonnais, est une société formée comme l'indique son nom des agriculteurs pratiques de l'Angleterre. Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de juin, les membres du club se réunissent une fois par mois et l'un d'eux lit un travail sur une question importante de la pratique agricole. A la fin de cette lecture, une discussion s'engage parmi les assistants et quand tout le monde a dit son avis le président résume les débats et en formule le résultat par une résolution qui est mise aux voix. »

« Rien de plus intéressant et de plus instructif que ces réunions de cultivateurs qui, de toutes les parties de l'Angleterre viennent se communiquer les uns aux autres le résultat de leurs expériences; réunions dans lesquelles les jeunes viennent s'instruire au discours des anciens et où ceux-ci viennent juger les progrès et les améliorations que la science apporte tous les jours dans la pratique de l'art. Un petit journal publié tous les mois donne un compte rendu de la séance et répète *in extenso* tout ce qui s'y est dit. Ces réunions ont lieu au York-Hotel, New-Bridge-Street, Blackfriars (à Londres) dans une position centrale. La Société occupe dans cet Hotel une salle de lecture et une salle de restaurant où, pendant toute l'année, les membres peuvent prendre leurs repas à prix réduits. Un certain nombre de chambres à coucher sont aussi mises à leur disposition. Tous les ans, au mois de décembre, pendant le concours de Smithfield, il y a une assemblée générale dans laquelle le président de l'année suivante est élu. On se réunit ensuite dans leur banquet assaisonné de toasts et de santés, qui, comme c'est l'habitude en Angleterre, se prolongent fort avant dans la soirée.

Pour donner une idée des discussions qui ont lieu mensuellement au club des fermiers, M. de la Tréhonnais donne les titres suivants des questions dernièrement débattues.

Du défrichement des terres incultes et particulièrement des Landes montagneuses, par M. Smith, régisseur des Landes d'Exmoor, l'habile agronome qui a réussi à changer ces déserts en fertiles campagnes.

De la condition des ouvriers agricoles et de l'importance de leur bien être sur la prospérité de l'exploitation à laquelle ils travaillent.

Des avantages des machines à battre.

Des avantages du labour immédiatement après la recolte du blé.

« Cette dernière et importante question, ajoute M. de la Tréhonnais, a été soulevée par M. Bond qui s'est attaché à démontrer un des côtés les plus utiles de cette culture d'automne, à savoir la destruction des mauvaises herbes... Tant que le blé est sur pied, les mauvaises herbes rampantes et celles qui n'atteignent que peu de hauteur, se trouvant ombragées par les tiges du blé, ne murissent leurs graines qu'après la récolte. Il est clair que si on leur laisse le champ libre, elles poussent avec vigueur sous l'influence de l'air et de la chaleur et en peu de temps déposent sur le sol les germes innombrables de nouvelles générations, qui, ayant la priorité d'occupation, sont les premiers à profiter des engrais déposés dans la terre. En retournant le sol immédiatement après la récolte, non seulement on détruit les plantes parasites avant que leurs graines aient mûri, mais on ouvre le sein épuisé du sol aux influences fertilisantes de

l'atmosphère et on prépare ainsi la surface à recevoir des racines ou d'autres semences au printemp. Une discussion animée est venue corroborer les arguments dont M. Bond s'est servi pour développer cette thèse. Seulement on a généralement reconnu la difficulté de pouvoir consacrer à ce travail une force suffisante. A cette époque de l'année les chevaux sont presqu'exclusivement occupés à transporter les récoltes ou à préparer les terres destinées aux cultures fourragères, qui, dans les pays où l'on manque de pâturages servent à nourrir les moutons au printemps; il est donc très-difficile dans une exploitation, quelque considérable qu'elle soit, de pouvoir exécuter cette importante opération aussi promptement et d'une manière aussi complète qu'on pourrait le désirer. Aussi la résolution, adoptée à l'unanimité a-t-elle été conçue en ces termes: « *L'opinion du club des fermiers est que le progrès agricole sera grandement développé par l'extension des labours d'automne et que l'adoption de la vapeur comme force notrice pour accomplir ce travail, est extrêmement désirable.* »

Des agriculteurs praticiens, des fermiers, déclarant à l'unanimité qu'ils attendent du labourage à la vapeur un grand et réel service pour leurs exploitations, n'est-ce pas là l'indice d'un monde à part et en avance d'un demi-siècle sur nous? Combien de fermiers de la Lozère qui ne comprennent pas encore en ce moment quels services l'emploi des *machines à battre* doit leur rendre pour faciliter ces labours d'automne, si négligés et cependant d'une importance si capitale en agriculture.



DOCUMENT

Extrait des Archives du département de la Lozère.



Par M. l'abbé BALDIT.

—

1623.

Articles sur le reiglement de la police de la presente ville de Mande faicts par monseigneur de Mande comte de geuaudan par l'advis de ses officiers ordinoires, et arrestes en l'assamblee generalle pour raison de ce communique par mandement de mon dit seigneur, ou messieurs les consuls et principaulx habitans et conseilhers de la maison de ville. Ont este presants, et opinants le tout conformement aulx ordonnances de sa magesté.

Premierement sont faictes deffenses a tous habitans de la dite ville qu'en aucunes terres de la temporalite dudit seigneur, et a tous ceulx quy hantent et frequentent en icelle de quelque qualite et condition quils soyent de jurer et blas-

phemer le sainct nom de dieu de la benoicte vierge et aucungs saincts, sur les peynes portees par les ordonnances du Roy et par exprez en celles de sa magesté a presant heureusement regnante.

Mesmes deffenses sont faictes de jouer les jours de dimanche et festes chaumables aux cartes dez ny aultres jeux quelconques pendant grand messe predication vespres soict en public ou en maisons particulieres ny danser fere des mascarades ou moumeries es dits jours pendant ladite celebration du seruice diuin a peyne de vingt liures damande.

De mesme se promener aulx eglises mesmes pendant le seruice et de fere en icelles aucungs marchés negotiations ny aultres choses propbanes sur mesme peyne que dessus.

Est aussi deffendu a tous les habitans de la dite ville et terre episcopalle d'apporter ou fere apporter par charretes mulets caualles ny en quelque autre sorte que ce soict les bleds et autres denrees dung lieu a aultre les jours de dimanche et festes susdites a peyne de troys liures d'amande et confiscation des dites denrées et pour l'obseruation de ce les consuls de la presente ville et autres de la dite terre tiendront la main a ce ques dits jours les grandes portes des dites villes soyent fermées.

Mesmes deffenses sont faictes de trauailler les dits jours de dimanche et festes commandées a œuvre quelconque soubs les mesmes peynes et plus grande sil y escheoit suiuant la circonstance qui se treuerait en la contrauention.

Est aussi deffendu de manger es jours prohibés de la chair ou autres viandes deffendues sans dispence de mon dit seigneur a peyne de cinquante liures d'amande contre les contreuenants, mesmes deffenses sont faictes a tous hostelliers de bailler a leurs hostes de quelque condition quils soyent de la chair et autres viandes prohibees es dits jours sur

peyne de cent livres d'amande pour la première foys et de punition corporelle pour la seconde.

Est aussy deffendu a toutes sortes de personnes de quelque qualite et condition qu'ils soyent de porter dans la presente ville et autres de la dite juridiction des armes a feu soubs les peynes portées par les dits ecdits.

Deffenses sont faictes a tous habitans d'aller de nuict sans chandelle ou autre lumiere apres huit heures en temps dhiver et apres neuf heures en temps d'esté et de porter aussy aucunes espées ny autres armes quelconques.

De mesme est deffendu a tous cabaretiers et hostes de recepuoir personne en leurs hostelleries et cabarets ayant armes à feu, et si par mesgarde ils les auoient receus en leurs maisons, sans soy prendre garde des dites armes il leur est enjoinct sytost quils sen apperceuroit de le venir denoncer a mon dit seigneur ou a ses officiers, de quoy aussy en temps de guerre les consuls de la dite vile seront advertis sur peyne destre les dits hostes punis de mesme peyne que ceulx quy portent les dites armes.

Dabondant est deffendu a toute sorte de personne d'uzer l'ung enuers l'autre d'aulcune voye de faict ains en cas d'offence en poursuyure la reparation par la justice, de mesmes de sattrouper de jour ny de nuict soubs pretexte de chariuaris ou autres semblables a peyne de cinq cens liures d'amande ou autre arbitraire.

Est aussy deffendu a tous les dits hostelliers et cabaretiers de recepuoir les dits habitans de quelque qualité et condition quils soyent en leurs hostelleries, ny leur bailler a boire en icelle ny a manger, soubs quelque pretexte de passer contracts marchés fere des visites ny aultre quelconque, mesmes deffenses sont faictes aus dits habitans dhanter et frequenter les dits lotgis et de prester aus dits hostes leurs maisons et

autre aide et confort pour enfraindre le contenu au présent article, a peyne d'amande arbitraire sellon lexigence du eas.

Ne sera aussy loysible aux dits hostes de permettre a ceulx quy seront lotgés chez eulx de jouer passe minuict ny fere des jeux excessifs ou scandaleux quil en puisse arriuer des querelles ou debats a peyne de respondre du mal quy s'en pourroit ensuyure en leur propre et priué nom.

Ne pourront les dits hostes achaipter ny par eulx leurs vailets chambrieres ou autres personnes intreposées dedans ny dehors la ville aulcungs viures ny danrees, auparauant lheure de midy, afin que premierement mon dit seigneur et par apprés les habitans puissent estre prouueus, a peyne de dix liures d'amande et moitie moing a ceulx quy les vandent, et affin quils ne prethendent cause d'ignorance la teneur du present article et suyuant seront publiés ung jour de marché en la présente ville et aulx prosnes des paroisses circonuoisines de la dite ville les habitans desquelles frequentent les marchés de la presente ville et y apportent leur danrées.

Seront toute sorte de danrées apportées par les dits paisants et aultres quy les font venir en la presente ville dans le marche ou rues d'icelle a descouuert auec deffenses d'en vendre hors de la dite ville et a tous habitans d'aller au devant des dites danrées ny les achaipter ailheurs que dans la dite ville a peyne de lamande.

Tant les dits hostes quaustres personnes quy vendent du vin seront teneues a suyure la taxe quen sera faicte de trois en trois mois, et vandre le dit vin a mesures justes et loyailles eschantilhées et marquées de la marque de mon dit seigneur, et affin de corriger labus quy se pourroit estre glissé tant aux mesures du vin qui se vend en gros ou en detaill ensemble aulx mesures du bled aunes canes et poids que les habitants de la dite ville ont en leurs maisons sera faicte une

mesme matiere des minolz, demy minolz, pinte, demy pinte chopine ou feulhette, des aunes et canes la plus juste quy se pourra et la plus approchant des anciennes quy se treuuent marquées sur laquelle les autres seront échantilhées et marquées de la nouuelle marque quy sera a ces fins faicte a neuf, le mesme sera faict des aunes cartes et poids dans quinze jours, appres lesquels deffenses sont faictes a toutes personnes de la dite ville d'uzer daultres mesures et poids, que de celles quy auront ainsin esté eschantilhées et marquées de la dite nouuelle marque a peyne de faulx Ne sera aussy loysible a personne quelconque de la dite ville de s'ingerer a peser les danrées qui sy debiteront soient laines fromaiges poysson sallé passerilhe fer ny aultres quelconques marchandises publiquement ains tant seullement en leur particulier, lhors qu'eulx les vandront ou l'achaipteront auquel cas sera loysible a un chanoine d'user de son poids marcqué comme dessus, mais lhors qu'il y aura discord entre le vandeur et l'achaipteur pour raison du dit poids et quil sera question de recourir a une autre personne, ce sera a celluy tant seullement quy aura sur ce permission et prouision de mon dit seigneur, et quy aura la garde du dit poid public estably a ces fins en la dite ville pour le soulaigement des particuliers, et non a aultres sans prejudice neantmoings des prethendues concessions de ses predecesseurs d'heureuse memoire, ou aultre prethendu droict de la dite ville sur le dit poids public, en cas que les consuls ou procureur d'icelle en fassent deuement apparoir par bons vallables et legitimes lettres, et non aultrement et cependant le contenu au present article sortira son plein et entier effet.

Sera faict vizitte de trois en trois mois ou plus souuent sy besoing est, tant aulx hostes cabaretz boucherie boutique des marchants lieux quon vend du bled et autres quon jugera

a propos pour veoir sy quelcung use daultres poids et mesures que de ceulx et celles quy seront faicts en la forme que dessus.

Et d'aultant que plusieurs abus se sont insansiblement glissés en l'exercice de la charge des quatre corratiers quy sont establis par mon dit seigneur en la presente ville pour la vente et mesurage des dites danres qui se consument en icelle notamment du vin sel et huille est ordonne que le reglement suyuant sera par eulx obserué de poinct en poinct suyvant sa forme et teneur.

Premierement que les dits corratiers quy prouueux par mon dit seigneur ne pourront estre remis en l'exercice de leurs charges sans precedante information de leur bonne vie mœurs, religion catholique apostolique et romaine, et a la charge quils presteront le serment en tel cas requis et par exprès d'obseruer les presants articles dont lecture leur sera faicte par le greffier de la cour ordinaire de mon dit seigneur.

Secondement quils seront du moings eaigés de vingt-cinq ans, feront l'exercice de leurs charges en personne, sans quil leur soict loysible de les arranter, ou seroict que mon dit seigneur pour causes légitimes les dispansat du dit exercice, auquel cas ceulx quy seront par eux commis ou substitués presteront semblable serment quest ci-dessus expeciffié.

Ne sera loysible aux dits courratiers soict quils fassent eulx mesures des fonctions de leurs charges ou quils les arrantent faire aulcung traffic ny leurs susdits rentiers directement ny indirectement des danrées sequamment de vin scel huille et poysson sallé, en la debite desquelles conciste principalement leur office, a peyne en cas de contrauention destre condampnés en cinquante liures d'amande pour la premiere foys, cent liures pour la seconde, et pour la troi-

siesme d'estre descheus de leurs offices, ausquels en ce dit cas mon dit seigneur pourra prouueoir, sans autre forme ny figure de procès.

Ne pourront aussy faire aulcungs pactes d'association ny aultres auec les mulatiers ou trafficquans en la presente ville pour raison des susdites danrées, moings leur donner aulcung aduis des necessités ou deffaults quy y pourroient estre pour leur donner moyen de suruandre les dites danrées a peyne de cent liures d'amande et plus grande s'il y escheoit.

Ne pourront aussy en sorte quelconque entrer en l'afferme particuliere de l'équiualent de la presente ville, ny par association, ny en quelque aultre forme et maniere que ce soict et de ce seront tenus se purger par serment, toutes les foys que le procureur juridictionnel aura subject de le requerir, a peyne en cas de contrauention destre suspendus de leurs charges, pendant le temps de l'afferme, en laquelle ils seront particippans ou associés, pendant lequel les esmoluments de leur office appartiendront au fisc de la dite cour.

Et daultant que de la part du procureur juridictionnel en la temporalité de mon dit seigneur et du procureur de la maison conseillaire de la dite ville ont este faictes plainctes frequentes des surcharges mesmes d'une grande pinte de vin et aultres que les dits corratiers de leur authorité priuée ont mis sur les muletiers et quil leur font payer soubs pretexte leur droict quy excedent de plus de moitié voire deux tiers les esmoluments anciens deubs à leurs susdits offices, et oultre quilsexigent ainsin plus que double salaire, ils constraignent les muletiers de leur donner a boyre et a manger pendant la vante de leurs denrees. Ouys sur ce dessus des plus anciens habitants de la dite ville et veu quelques articles et règlements de la police faicts jadis a este ordonné que les corratiers pour tout droict quelconque prendront seulle-

ment doresnauant deux sols six deniers de chasque charge de vin et trois sols pour chascune charge de scel, et pour chascune charge d'huille sept sols six deniers sans quil leur soict loisible de prendre des dits mulatiers aulcune autre chose, ny vin scel huille ny argent, que ce quy leur est cy dessus taxé a peine de concussion, ny se faire nourrir aux dits muletiers, ausquels est deffendu de bailler autre chose auxdits corratiers que ce qui est cy deuant expecifie, a peyne de l'amande pour la collusion, seront aussy tenus les dits corratiers de remettre leurs mesures pour les faire eschantilher et marquer de nouvelle marcque dans le dellay susdit auec deffense icelluy passé den uzer sans estre marcqué a peyne de faulx.

Et aduenant que par bons legitimes et valables tittres l'on puisse veriffier les anciens droicts que les dits quatre corratiers souloyent leuer pour le sallaire et exercice de leurs charges et offices, il y sera de nouueau pourueu conformement aus dits tittres ou aultre meilheur forme quil sera aduisé, cependant la dite taxe sera gardee et obseruee de poinct en poinct sellon sa forme et teneur.

Desque les mulatiers seront arriués les corratiers apporteront la monstre du vin a mon dit seigneur ou en son absence a son vicaire general suyuant l'ancienne preheminance et coustume auparauant que le faire transporter du lotgis du muletier et auant qu'en faire aulcung marché a peyne de l'amande.

Ne feront aulcung monopole entre eulx ains exerceront leurs charges loyamment et se soulatgeant les ungs les aultres et viuant unauimement a bien seruir le public.

Leur est aussy deffendu d'introduire aulx caves des habitans de la presente ville plus grand nombre de portefaix, que celluy qui sera necessaire pour y apporter le vin quils au-

ront achaipté, ny d'autres personnes lhorsquils le mesureront, pour euiter la surcharge que le grand nombre quy y vient pour boire cause aux dits muletiers, quy redonde enfin sur les dits habitants.

Quand aux boulangers ou boulangeres, il ne leur sera loysible de pouuoyr vandre aulcung pain, sans au préalable auoir presté le serment en la conr ordinaire du dit seigneur, d'obseruer les reglements suyuants, pour la reception duquel il ne sera prins aulcung sallaire des susdits.

Premierement que le pain qui sera vandu et debité par les dits boulangers ou boulangeres sera faict du bled quy soict bon, sec, et bien nect, et non corrompu, que le pain blanc ou bis soict bien cuit et apresté, et du poids seauoir le blanc de deux sols, sera du poids de trois liures, lhorsque le cestier de froment se vandra six liures, ceste taxe ayant esté faicte, sur le rapport de ceulx quy ont este commis pour fere l'essay des liures de pain blanc quy pourroyent prouenir d'ung cestier de froment, et pour le pain bis celluy de deux sols sera du poids de quatre liures, lhorsque le cestier de seigle vauldra cent sols.

Ne leur sera loysible diminuer le poids que par authorité de justice, a quoy sera prouueu en faisant les adualuations des bleds en l'auditoyre de la dite cour, chascun mois, ainsin qu'on fera sur l'augmentation ou diminution du pris du bled sur laquelle le poids dudit pain blanc et bis sera reglé sur le poid susdit.

Et d'aultant que les boulangers et boulangeres font du pain de dix huit deniers que les estrangers et aultres personnes idiottes prennent pour celluy de deux sols, il leur est expressement deffendu d'en faire d'aultre que de deux sols ung sol et deux liards, auec deffense de contreuenir au present reglement, a peyne d'amande arbitraire et punition corporelle suyuant l'exigence du cas.

Sont faigtes deffences aux dits Boulangers et boulangeres et autres personnes de quelque qualité et condition quils soyent, de nourrir des pourceaulx en la dite ville, durant le printemps. et l'esté, et encores lhors quils en auront les aultres saisons, il leur est enjoinct de les nourrir dans leurs maisons et ne les laisser sortir en la rue pour quelque pretexte que ce soict, a peyne de confiscation des dits pourceaulx et d'amande arbitraire.

Les habitans de la dite ville seront soigneux chascung deux deuant sa porte et maison de faire tenir les rues nettes oster les fumiers et immondices du moings une foys le moys à peyne d'amande arbitraire.

Est aussy deffendu a toutes sortes de personnes d'aller coupper les herbes des preds soubs pretexte de la nourriture des dits pourceaulx; ny aultres a peyne de l'amande de trois livres pour la premiere foys, et du collier pour la seconde, comme aussy de desrober les foings lhorsqu'on fene les preds ny lorsquon les charrie et ce sur les mesmes peynes.

De mesme de desrober les fruicts les herbes et plantes des jardins soyent laitues ou aultres quelconques soubs mesmes peynes que dessus.

Et affin d'obuier aulx frequantes contrauentions quy arriuent sur le contenu es deux precedants articles, par la licence que plusieurs jeunes hommes ou compaignons quy sont au seruice des habitans de la dite ville, prenant au descus la plus part de leurs maistres, la liberté d'aller coucher hors de la dite ville sans aulcung subject, deffences sont faictes a tous marchants tailheurs cordonniers cardeurs et aultres gens de mestier de permettre à leurs apprentifs facteurs compaignons de leurs mestiers d'aller coucher hors de leur maison sans juste et légitime cause, a peyne de respondre en leurs propres et priués noms des faultes de leur maluersation.

Mesmes deffences aus dits artisans et gens mecanicques d'aller coucher hors de la dite ville sans affaire urgent ou cause legitime sur mesme peyne.

Le dernier consul et aultres quy ont charge d'ouvrir et fermer les portes de la presente ville remarqueront ceulx quy sortiront sur le tard et l'horsquils fermeront les portes sans necessité affin de sen seruir en cas de besoing.

Comme aussy le matin a l'ouverture de la porte foulheront ceulx quils verront entrer portant quelque chose soubs leurs manteaulx, ce que toutes foys ils pratiqueront seullement a lendroict de personnes sur lesquelles ils pourront escheoir soubcon d'auoir couché hors de la ville pour desrober les jardins ou les fruits, et auec la discretion en tel cas requise.

Touchant les pescheurs tous ceulx qui vouldront faire mestier de pesche seront tenus de se présenter pour une foys en la dite cour pour prester serment d'obseruer les articles cy dessoubs expecifflés a peyne de l'amande.

Premierement de ne pescher au debuois de mon dit seigneur sans son expresse permission.

Enjoinct d'aller porter le poisson a l'euesché auparauant que l'exposer en vante, l'horsque mon dit seigneur faira sa residance en la presante ville.

Ne pourront pescher qu'auec engins permis non auec coque de leuant ou aultre forme deffendue.

Ne leur sera loysible de vandre du poysson corrompu et gardé plus de vingt quatre heures.

Ne pourront vandre le poysson qu'en plein marché, auec deffence d'en vandre aulx hostes et cabaretiers auparauan midy.

Deffendons de l'apporter a cachetes secretement; aulx maisons des dits hostes ny des aultres habitans.

Enjoinct de garder la taxe quy sera faicte en la vante

du dit poysson le tout a peyne d'amaade arbitraire en cas de contrauention.

Oultre qu'au procureur juridictionnel est enjoinct de veilher et prendre garde exactement aulx contrauentions qui pourroient faire cy dessus. Il est particulierement exorté et le procureur de la dite ville, de mesmes, de prendre garde et s'informer sil y a quelques femmes mal nommées en la presente ville qui viuent lubriquement et scandaleusement et de leur mauuaise vie faire enquerir diligemment et sommairement, et afin de faire les denonciations et poursuittes vers les dits officiers de mon dit seigneur, quy en conscience chastient les coulpables ainsi que la grauité du crime le requerra.

Defendu a tous habitants de ladite ville de retenir ou receller en leurs maisons les dites femmes qui auront mauuaise réputation, ni leur louer leurs maisons chambres caues ou ouuroirs, a peyne d'amande arbitraire et en cas que par inaduertense il sy en trouue, sitost que leur mauuaise vie viendra a leur cognoissance ils seront tenus le reveller a justice.

En ce quy concerne la boucherie de la presente ville, affin quelle soict a laduenir prouueue de meilheure chair quil n'a pas esté cy deuant, ce qui arriue par le grand nombre de presonnes quy tiennent de leur authorite priuee boucherie en leurs maisons, les consuls de la presente ville tascheront de treuuer de personnes suffisantes cappables de prudhomie requise, qui vueilhent entreprendre de la fornir de chairs pour le temps qui sera aduise, pactes et conditions quy leur seront proposees, et sur ce tascher de gaigner quelque fonds pour la reparation des murailhes de la ville et apprés le traicté qui en sera faict, le marche et delliurance s'en faira par les officiers ordinaires et susdits consuls presens les procureur juridictionnel et de ladite maison consullaire.

Ceux qui prendront ladite boucherie s'obligeront a la tenir bien pourueue de chair de mouton, beuf ou veille, veaulx, cheuraulx, auec deffense dy vendre des cheures, ny les chairs des bestes malades, ny corrompues, a peyne de confiscation des dites chairs et d'amande arbitraire, et en cas de dol et fraude de punition corporelle, et leur sera enjoinct de faire leur escorcherie en lieu qui sera destiné et vandre leurs chairs en la boucherie et non ailheurs a peyne de l'amande, et ce dessus attandant l'afferme de la dite boucherie, sera obserué par tous ceulx quy font a presant l'estat de boucher ensemble la taxe quy par les susdits officiers sera faicte des dites chairs, soubs les peynes cy deuant expeciffiées.

Daultant quil arriue souuant que les pourceaulx quon vend en la presente ville aulx habitans d'icelle se treuuant ladres dou arriuent plusieurs procès entre les habitants et marchants estrangers a faulte quil ne se trouue aulcung reglement a este ordonné qu'aduenant quil se treuue quelque pourceau de cette qualité, il sera loysible a l'habitant qui l'aura achaipté de le randre au marchant sans luy rien bailler pour ce regard, sy mieulx l'habitant n'ayme le retenir a condition que ledit marchant sera tenu luy rabattre cinq sols pour escu suyuant l'ancienne coustume de ladite ville, et ne sera en ce cas loysible aux dits habitants de l'exposer en vante.

Non seullement il est deffendu de vendre de cheure en la dite ville mais aussy est inhibé a toute sorte de personnes d'en nourrir en la presente ville ny es enuirons et terroir d'icelle a peyne de vingt cinq liures d'amande et plus grande s'il y escheoit.

Quant aulx villaiges circonuoisins sera pour les dites cheures prouueu de règlement sellon que la commodité ou incommodité des dits lieux le peult permettre, ou sellon

et ainsin que les habitans paisans et aultres intéressés et possedants des propriétés en iceulx, ou le plus grand nombre deux le pourra requerir par raison de quoy et pour leur y estre prouueu, ils se retireront par deuant les dits officiers ordinaires.

Affin que les règlements susdits soient observés, sera faicte une assemblée de police, par les officiers de mon dit seigneur chasque moys ou les contreuentions seront rapportées, pour estre prouueu a la reparation d'icelles ainsin que sera aduisé en icelle, sera enjoinct aulx sergents de la dite cour ordinaire, estants en la presente ville de se tenir ou lung deux, à la table du porjol episcopal, affin destre plus prompts a executer les mandements quy leur seront donnés contre les dits contreuenants aux articles de la dite police.

Le sieur curé de la presente ville sera prié d'aduertir les dits officiers, des mariaiges qui se feront en icelluy et les personnes estrangeres incongeus et mecaniques, affin d'hoster l'abus quy s'est glissé jusques a present que toute sorte de gens sans mestier voccation ou adueu vagabonds sy retirent dou procedent une infinité de larrecins et aultres désordres.

De mesmes seront faictes deffences à tous habitans de la dite ville de louer leurs maisons ou partie d'celles a telle sorte de gens, sans prealable permission desdits officiers qui ne se pourra donner sans cognoissance de cause.

Sera prouueu aux dites assemblées de police à la nourriture des vrayements pouures inualides de la dite ville et congedier les estrangers valides et aultres que suyuant les ordonnances du Roy pourront estre nourris en leurs paroisses.

Arriuant ce que Dieu ne vueille quelque apprehension de charté de bled, sera dés aussytost par les dits officiers et consuls faict visitte des greniers de la ville affin d'en faire garder a chasque particulier ce qui sera aduisé, suyuant et

heu esgard aulx quantités quils en auront et ce pour seruir de reserue et pour la prouision des habitants.

Est deffendu a toutes sortes de personnes n'ayant aulcunes possessions et terres en la presente ville de tenir du bestail a leyne a peyne de confiscation d'icelly.

Ne sera loysible aulx pouures de la maladrerie en la presente ville hanter ny frequenter en icelle que pour y faire leurs questes et ce deux jours de la sepmaine tant seullement, seauoir le dimanche et le jeudy.

Est ordonné que le presant reiglement sera enregistré au greffe de la cour ordinaire de mon dit seigneur, ensuite aulx registres de la maison de ville et publié par les carrefours d'icelle a son de trompe affin que personne n'en prethende cause d'ignorance.

Le presant reiglement a este arresté en l'assamblée generalle de la police de la presente ville de Mende tenue en presence de tres reuerend pere en dieu messire Charles euesque et seigneur de Mende comte de gevaudan conseillier du roy en son conseil destat, quy a esté signé par mon dit seigneur ; assisté des sieurs baille juge lieutenant et procureur en la cour ordinaire presants.

Messieurs les consuls et procureur de la ville et principaulx habitants et conseilliers d'icelle aussy soubsignés. Faict à Mende en une des chambres de l'euesché de mon dit Seigneür le sixiesme jour du mois de mars mil six cens vingt trois.

Charles E. de Mende.

Cheualier bailhe Chanolhet juge.

de Columb consul. de Jehan lieutenant de Fumel

Borne consul. Cheualier procureur juridictionnel

Claret. Borrel

Bayssenc procureur. Le Noir

Bardon

Pierre Brun. Reuersat.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Juillet 1857.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Florac	31,00	27,00	23,00	17,50	12,00
Meyrueis	30.00	26,37	24,17	»	10,62
Pont-de-Montvert . .	»	»	23,50	»	»
La Canourgue	30,32	23,87	21,88	16,84	9,35
Saint-Chély	»	»	25,00	»	»
Marvejols.	28,75	27,96	22,35	15,75	»
Serverette	»	»	25,00	»	»
Langogne	»	»	24,37	21,00	11,87
Mende	29.03	26,14	20,99	16.61	9.50
Villefort	27,08	»	25.75	»	13.75
PRIX MOYEN. . .	29,47	26,27	23,80	17,54	11.18

Mende, impr. de E. Ignon. — 1857.

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.



Séance publique Annuelle.



Mercredi 26 Août 1857.



La Société a tenu la séance publique annuelle que ses statuts ont fixée à l'époque de la session du Conseil général du département. M. le Marquis de Fleury, préfet de la Lozère et Président d'honneur de la Société, a présidé cette séance à laquelle assistaient le Conseil général, un grand nombre de membres du clergé et les notabilités de la ville de Mende.

A deux heures, M. le Préfet ayant ouvert la séance, M. Théophile Roussel a donné lecture du rapport suivant :

COMPTE-RENDU

Des travaux de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère, pendant l'année 1856.

Messieurs,

L'année 1856 a vu se réaliser un évènement de haute importance pour la Société d'Agriculture de la Lozère. Un décret impérial, en date du 3 décembre, en élevant cette

Société au rang d'*établissement d'utilité publique* lui a accordé une distinction dont le Gouvernement et le Conseil d'Etat se montrent les dispensateurs difficiles et, en même temps, lui a donné les conditions de consistance et de prospérité nécessaires à l'accomplissement d'une tâche qui va grandissant chaque jour dans un pays dont les ressources restent si limitées.

Au moment où la Société semblait entrer dans une ère nouvelle, la mort lui enlevait le dernier survivant de ses fondateurs. Le 31 janvier, M. J.-J.-M. Ignon s'éteignait doucement à l'âge de 85 ans, un mois après avoir imprimé dans son *Journal de la Lozère*, le décret du 3 décembre. Il mourait ainsi avec la satisfaction de voir en progrès une œuvre qui peut être appelée sienne, car nul, aussi longtemps que lui, n'a contribué à faire vivre la Société. L'éloge prononcé sur sa tombe par M. Laurens aîné, ne me laisse rien à ajouter aux louanges que j'ai eu l'honneur de lui décerner l'année dernière devant vous. Je n'ajouterai qu'un trait qui achève de peindre cet esprit bien fait et cette âme sereine. Bien différent de ces vieillards dont l'impuissance malheureuse s'irrite au spectacle du mouvement, du travail et du succès, M. Ignon, depuis que les ans enchaînaient son active intelligence, voyait avec plaisir tout effort qui semblait lui promettre des continuateurs. Au sortir de cette salle il s'avança vers celui qui, presque confus de tenir sa place, venait de lui rendre un juste témoignage de respect : « *Ce sont des adieux que vous venez de me faire*, dit-il ; *je vous remercie. Je m'en vais content.* » Il est mort content et sans souffrances. N'est-ce pas là, Messieurs, la fin méritée et digne d'envie de ceux qui ont bien vécu ?

Agriculture.

Concours des animaux domestiques.

De toutes les questions qui ont trait à l'agriculture, celle des concours a le plus fréquemment occupé la Société. Les concours servent à propager les bons animaux, les instruments utiles, les idées saines. Ils sont par là, comme le prouve l'expérience de tous les pays avancés, un grand agent du progrès agricole. Quelques décisions du jury de notre dernier *concours départemental* et les discussions qui en sont nées, ont conduit la Société à émettre des propositions, adoptées constamment à la presqu'unanimité des membres présents à ses séances et qu'elle cherche en ce moment à faire adopter comme règle de nos concours ultérieurs, parce qu'elle y voit la solution, dans le sens prescrit par nos intérêts publics, des questions les plus capitales de notre économie rurale. La Société admet :

1° Que l'avenir agricole de nos montagnes réside tout entier dans l'amélioration du bétail;

2° Qu'à l'*exception de l'espèce porcine*, il n'y a pas lieu en général, de chercher cette amélioration dans l'importation d'animaux étrangers, déjà plus ou moins améliorés; qu'il faut au contraire n'introduire qu'avec réserve des animaux séduisants à l'apparence, mais qui, dans les conditions tranchées de climat et de régime où nous sommes, doivent donner inévitablement plus de mécomptes que de profits.

3° Que la voie sûre de réussite et de profit se trouve dans l'amélioration des animaux indigènes par le choix des reproducteurs, par les soins donnés à la reproduction, à la stabulation, à la nourriture, à toutes les parties de l'élevage.

Pour l'espèce bovine en particulier, la Société demande que l'on sépare désormais dans les concours comme dans la génération, notre grande et belle race de travail, de notre petite race plus spécialement laitière : la *race d'Aubrac*, de la race du *Gévaudan*. Nous avons devant nous deux marchés différents aux exigences desquels la race d'Aubrac ne peut pas répondre également : Si, d'un coté, les causses, le midi et le nord lui-même, depuis quelque temps, veulent de forts bœufs de labour que la race d'Aubrac excelle à produire, d'un autre côté, le Gard, l'Hérault, la Provence font un appel croissant chaque année de vaches laitières, que cette race ne saurait fournir. L'expérience dans ces pays, a conduit, comme dans le nôtre, à donner la préférence, comme laitière, à la vache d'Auvergne ou à la petite vache de la montagne sur la vache d'Aubrac ou ses dérivées ; et aujourd'hui, depuis que les chemins de fer et les nouveaux tarifs aux frontières, mettent les bestiaux étrangers à la portée des producteurs de lait du midi, ceux-ci commencent à préférer de plus en plus aux animaux disparates et mélangés qui viennent de nos contrées, la race plus soignée, plus égale et plus fixe dans ses qualités que leur fournit la Savoie. Ainsi ce marché de vaches à lait des départements du sud et du sud-est, qui appartiendrait aussi naturellement à nos animaux, que le marché du sud ouest aux vaches Bretonnes, tend à nous échapper chaque jour ; il est envahi par les petites vaches des Alpes, auxquelles seules nos vaches du haut Gévaudan, par leurs qualités natives, peuvent le disputer et sur lesquelles elles doivent l'emporter à mérite égal, en raison des avantages de notre situation topographique.

Les données de la physiologie s'ajoutent aux indications de notre intérêt, pour prescrire une prompte amélioration de notre petite race, et nous inviter à procéder à cette amélioration par la race elle-même. A cet égard l'expérience

des autres pays vient nous montrer la voie. L'observation montre en effet que les montagnes granitiques sont presque partout des pays de petit betail; que ce bétail y offre généralement, entr'autres caractères, la finesse et les qualités laitières. Les éleveurs des îles Britanniques ont su apprécier ces avantages aussi bien que les raisons d'être de petites races. Ils n'ont pas méprisé leurs petites vaches du comté d'Ayr ou des montagnes du Kerry, quoique possédant à côté d'elles les grande races du Hereford ou de Durham ; ils ont compris qu'il arriveraient à les défigurer plus vite qu'à les grandir par des croisements; ils les ont soignées et sont parvenus en fixant leurs qualités à en faire des races renommées que leur demandent aujourd'hui le reste de l'Europe et le nouveau Monde. Nos Bretons de l'Armorique, qui vivent aussi sur un sol de granit, ne se sont pas moins gardés de chercher à grandir leur petite race. En se bornant à la soigner telle que Dieu l'a faite, ils ont pris le parti le plus simple et le plus lucratif, car leur vache, telle qu'elle est, a aujourd'hui un immense marché. Le *Bulletin* de la Société, a établi, en s'appuyant sur de bonnes autorités, que notre petite race des cantons granitiques, qui a devant elle aussi un vaste marché est aussi bonne laitière que la bretonne dans des conditions analogues, c'est à dire sur le pâturage des Landes et dans sa rusticité primitive.

Si tout cela ne suffisait pas, Messieurs, si la claire intelligence de nos intérêts, les données de la science, l'exemple des autres pays, ne nous conseillaient pas assez impérieusement les mesures que propose la Société, l'expérience seule des faits dont nous sommes témoins nous les commanderait. Je résume ici en deux paroles, ce qui a été longuement développé ailleurs en disant que toutes les tentatives faites pour créer une grande race d'animaux dans nos cantons granitiques ont eu pour résultat d'y multiplier des animaux mal

conformés, décousus, d'accroître ainsi le mépris des étrangers pour les animaux de nos montagnes et de justifier presque ce nom d'*Aubrac dégénérés*, contre lequel nous croyons devoir, dans l'intérêt de notre elevage, protester depuis deux ans.

En cherchant à tirer les esprits d'une incertitude fâcheuse ; à faire cesser un système de croisement mal combiné en demandant l'amélioration de nos deux races, par elles mêmes, la Société n'a pas entendu que notre petite race du Gévaudan ne puisse devenir utilement l'objet d'aucun croisement ultérieur. Il se peut que des essais avantageux de ce genre puissent être tentés soit avec la race de la Savoie, soit avec certaines races anglaises et peut-être la Société prendra-t elle par la suite l'initiative à cet égard. A l'heure présente, dans les conditions de notre bétail, ces essais lui semblent prématurés. Avant de les croiser fructueusement, il faut d'abord amener nos animaux par la sélection et par les soins à nous donner tout ce que la nature les rend capables de produire C'est ainsi que l'on a procédé pour la race d'Aubrac, qui continue à s'améliorer *par elle-même*, et qui n'aura rien à gagner à des croisements tant que sa destination à peu près exclusive sera de fournir des animaux de travail.

Les divers points que je viens de chercher à résumer ont été exposés dans les *Bulletins* de 1856 et 1857 et naguère le Concours régional a offert une occasion favorable pour préparer les esprits, dans notre pays, à des mesures décisives. Un débat solennel et public a eu lieu, le 3 juin, dans cette même enceinte et malgré certaines dissidences, inévitables en présence de quelques intérêts qui ont pu, mal à propos, se croire froissés, les propositions et j'ose presque dire maintenant les *principes* établis plus haut, ont obtenu une adhésion à peu près unanime. Les décisions du jury du Concours régional sont venues leur donner le lendemain une nouvelle consécration en accordant le 2e *prix des races diverses*, à l'unique

vache de la race du Gévaudan, qu'on eut osé envoyer au concours. Cette vache et les animaux de même race que nous avons pu faire voir à cette occasion, ont paru aux étrangers qui s'occupent de ces questions, offrir un type assez remarquable pour mériter d'être l'objet des soins et des mesures que nous réclamons. Les derniers numéros publiés du *Bulletin* de la Société contiennent à cet égard des témoignages dont la valeur ne sera pas contestée. L'*organe* le plus accrédité de l'agriculture en Europe, le *Journal d'agriculture pratique*, a déjà commencé à payer un tribut à la race du Gévaudan et doit lui faire bientôt les honneurs d'un dessin, qui ne sont accordés qu'aux animaux placés aux premiers rangs dans les concours.

La fondation par l'un des vice-présidents de la Société, M. l'abbé Gaillardon, d'une prime de 300 fr. pour les vaches laitières, est un appel fait au zèle intelligent des éleveurs du pays, et le pays lui-même semble commencer à se mettre à l'œuvre. Enfin, Messieurs, les vœux émis par les conseils d'arrondissement pour la création d'encouragements séparés pour nos diverses races, est un présage des mesures que vous allez prendre de concert avec M. le Préfet. Pour remplir sa tâche jusqu'au bout et faciliter la vôtre, la Société a élaboré avec attention un projet de programme pour nos prochains concours départementaux, que j'ai été chargé de soumettre à M. le Préfet. Elle fera plus: sachant combien sont limitées les ressources du budget départemental, après vous avoir présenté un projet qui n'entraîne qu'une augmentation de dépense de 150 fr., dans l'allocation ordinaire pour nos concours, elle est sur le point de se retourner vers M. le Ministre de l'agriculture, avec cette confiance qui jusqu'à ce jour n'a pas été trompée et lui demander les ressources nécessaires pour l'établissement, dans l'un des centres des pays granitiques, d'un concours particulier qui sera une sorte de préli-

minaire au concours départemental et au besoin, Messieurs, pour obtenir de lui la création proposée par M. l'Inspecteur général Rendu, comme complément obligé de nos mesures à prendre, d'une *Prime aux cultures fourragères annexées aux fermes qui se livrent à l'élève des bestiaux.*

Pour le moment la question est toute entière entre vos mains, Messieurs, et dans les mains de M. le Préfet, dont la sollicitude attentive a suivi nos débats et soutenu jusqu'ici les efforts de la Société.

Concours de Labourage. Un Concours de Labourage a eu lieu à Mende pour la première fois, le lundi 3 novembre 1856 et a réalisé une pensée de la Société accueillie d'abord avec beaucoup de doutes, parcequ'on ne se rendait pas bien compte en général ni des résultats d'une pareille innovation, ni de la manière de la mettre en pratique. Aussi beaucoup de ceux qui ont assisté à cette lutte sans précédents et même plusieurs de ceux qui y ont pris part, étaient ils arrivés sur le terrain avec plus de curiosité que de confiance. Le rapport de M. Des Molles, organe du Jury du concours, a constaté un succès dépassant les prévisions. Dix attelages se sont trouvés en ligne, à l'heure indiquée, pour se disputer la prime, malgré la disposition du programme qui interdisait de se servir du vieil araire du pays. Tout le monde a reconnu, à l'épreuve, qu'un pareil concours était le meilleur enseignement qu'on put donner en matière de labourage ; et M. Des Molles a exprimé le sentiment général, en disant à la fin de son rapport : « *Il y a là une bonne idée que l'avenir fécondera.* » La Société, Messieurs, partageant cette conviction poursuivra, dans la limite de ses ressources, la continuation de cet enseignement utile et un concours de labourage aura lieu à Mende, pour la seconde fois, le matin de la foire de la Toussaint, au mois de novembre prochain.

Concours des fermes. La Société persiste également dans la pensée que la distribution de primes aux fermes les mieux tenues est l'un des bons emplois des allocations qui lui sont faites. Sans parler de la stimulation provoquée par les primes, la visite des fermes et l'étude comparative des cultures par des commissaires de la Société deviennent une source de renseignements pratiques instructifs. En 1856, le concours s'est établi entre des domaines des *Causses* et la prime a été partagée entre celui de Saubert, sur le causse Méjean, et celui du Cayla, sur le causse de la Canourgue. La visite de la première de ces exploitations par MM. de Roquedols, de Nogaret et moi, a fait connaître une entreprise nouvelle qui débute sous de brillants auspices dans l'une des parties les plus arriérées de notre territoire. Par de larges épierrements et par diverses combinaisons qui ont pour but l'accroissement de la production fourragère, le propriétaire de Saubert, M. Cazalis, est entré dans une voie ou nous espérons que nos paysans Caussenards marcheront bientôt à sa suite: «faire du blé, a dit M. Cazalis, voilà ce que se propose surtout pour but de fermier du causse Méjean ; faire du fromage, voilà à quoi tendent principalement les efforts du cultivateur du Larzac.» Ces paroles extraites d'un article publié dans nos *Bulletins* de novembre et décembre 1856, sur l'agriculture comparée de deux régions calcaires très voisines et aussi analogues par le sol qu'inégales par la richesse, expriment, dans ce qu'elle a d'essentiel, la différence de l'économie rurale des deux pays et la direction dans laquelle nos compatriotes du causse Méjean doivent chercher la prospérité qu'ils pourraient partager avec leurs voisins du Larzac.

Instruments nouveaux. Machine à battre. Drainage. Tout en suivant d'un œil attentif les progrès de la mécanique agricole, la Société continue à considérer encore les principales inventions modernes comme difficilement applicables à notre pays en général. Les machines à battre, les outils de drainage et les machines à fabriquer les drains, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir l'année dernière, nous ont seules paru susceptibles d'une application utile. Vous connaissez, Messieurs, nos premiers efforts et les résultats si péniblement obtenus dans le cours de 1855. En 1856 l'œuvre de la Société a notablement progressé. Au moment de la première apparition de la machine Pinel, il y a deux ans, le battage mécanique était l'objet de préventions générales ; il fut encore, durant les premiers essais, l'objet des critiques les plus mal fondées. En 1356, il a conquis tous les bons esprits et pour montrer combien sa cause est partout gagnée aujourd'hui, il suffit d'énoncer que le département voit fonctionner en ce moment huit machines à battre, dont cinq du système Pinet.

La tâche de la Société relativement au *Drainage* a été plus laborieuse et semble plus éloignée de son terme. Aux luttes et aux obstacles de toutes sortes dont le tableau vous a été présenté l'an dernier, ont succédé des difficultés longues et sérieuses, soit pour l'établissement d'une bonne fabrication de Tuyaux, à Mende et dans chacun de nos arrondissements, soit pour la bonne exécution des travaux sur le terrain. Grâce au concours de M. le Préfet et à l'intervention éclairée de M. l'Ingénieur en chef Lonjon, ces difficultés ont été surmontées. Il n'en eut pas été ainsi, toutefois, il faut le dire, sans les ressources que nous a procurées le dévouement toujours prêt de M. l'abbé Gaillardon. Après avoir importé dans le département trois machines à fabriquer les drains, plusieurs collections des instruments

nécessaires pour l'exécution des tranchées et la pose des drains; après avoir créé à Mende de toutes pièces une bonne fabrication de tuyaux, la direction des ponts et chaussées, comme la Société d'Agriculture se reconnaissaient également impuissantes pour garantir cette bonne exécution des travaux sur le terrain, sans laquelle le drainage n'est qu'une couteuse déception. C'est alors que M. l'abbé Gaillardon, dès le mois de novembre 1856, a fait appel à un Ingénieur en renom M. Vianne, qui après avoir tracé lui-même les plans d'une opération de drainage étendue, en a remis l'exécution à un contre-maître exercé, venu du nord et capable de former au travail les ouvriers mêmes du pays. L'œuvre s'est poursuivie avec ces éléments et se poursuit encore : elle a été pour la Lozère un enseignement et un bienfait, et c'est ainsi que le considérait récemment le jury du concours régional, lorsqu'il décernait à M. l'abbé Gaillardon la médaille d'or pour ses opérations de drainage et pour l'introduction effective du drainage dans la contrée.

Pépinière départementale. — Boisement de St-Privat. La Société a continué à consacrer ses ressources disponibles, à l'entreprise de la pépinière départementale et du boisement d'une portion des pentes de la montagne de St-Privat, commencée l'année précédente, sous les auspices de l'administration départementale et du Conseil général. Un rapport particulier qui vous sera présenté sur ces objets, me dispense d'entrer dans de plus grands détails.

Publications de la Société. Les lecteurs, devenus plus nombreux, du *Bulletin* de la Société, reconnaitront à cette publication, je ne dis pas un mérite, mais ce caractère particulier qui résulte d'une constante préoccupation de l'intérêt Lozérien dans l'étude des questions et dans la recherche des

améliorations pratiques. C'est ainsi que dans la *question des laines*, par exemple, l'une des plus grandes de notre économie rurale, le *Bulletin* s'est attaché à donner l'éveil à nos propriétaires endormis, sur la concurrence des laines étrangères, particulièrement de laines d'Afrique ; à démontrer la nécessité de mieux tenir nos troupeaux, pour perfectionner nos races ovines et améliorer nos laines ; à rechercher les enseignements qui ressortent pour notre pays de l'examen des laines produites à l'Exposition universelle. Il a été établi, par exemple, à l'aide d'une analyse des rapports officiels comment, encore sous ce rapport, tout n'est pas avantage dans la préférence que beaucoup de gens accordent aux grandes races sur les petites ; comment nos montagnes ont généralement plus à perdre qu'à gagner, en recherchant les grands moutons. Nous avons enseigné, avec l'autorité de M. Yvart, que c'est dans les pays froids, sur les terres maigres, avec les petits animaux que s'obtiennent facilement et économiquement les laines fines ; que deux moutons pesant 25 kilogrammes chacun offrent une plus grande surface cutanée sécrétant de la laine, et donnent par conséquent plus de laine qu'un seul mouton de 50 kilogrammes, qui coûte presqu'autant et est plus difficile à nourrir.

En suivant la curieuse histoire des mérinos de Rambouillet, nous avons appris que par une meilleure et plus substantielle alimentation on augmente à la longue la taille des animaux ; mais qu'on altère ainsi certaines de leurs qualités ; ainsi, tandis que le mérinos du nord de la France est devenu un plus bel animal de boucherie, il est devenu porteur d'une toison moins fine. Ces laines et les laines de Rambouillet elles-mêmes, ne sont plus que de moyenne finesse comparées à celles du Naz, de la Suède, de l'Allemagne et surtout de la Saxe.

L'histoire des moutons du Naz, de la Saxe et de diverses provinces d'Autriche, montre de son côté que si les pâturages maigres ne sont propices qu'aux petits moutons, ceux-ci, pour donner des laines très-fines, ont besoin de la stabulation à peu près continue et pour ainsi dire de la suppression de l'art pastoral; que le parcage surtout, en exposant les toisons à des alternatives de sècheresse et d'humidité, et au contact de sols sablonneux, est une cause d'altération pour les toisons très-fines. Nous avons tiré de là cette conclusion que notre pays possède les races qui lui conviennent quant à la taille et aux qualités relatives à la boucherie. Que ces races offrent également, quant aux laines, des qualités en rapport avec les conditions de notre régime pastoral. Que l'espèce ovine a seulement besoin, chez nous, d'être épurée, soignée, mieux nourrie l'hiver et pendant l'agnelage.

Ce même but de chercher partout ce qui peut être plus particulièrement applicable à notre pays a inspiré la publication d'une série de *Revues agricoles* qui ne sont qu'une suite d'extraits analytiques de ce que contiennent d'utile les publications étrangères que reçoit la Société. Nous rappellerons parmi ces extraits : un *examen comparé du travail de la faucille, de la faulx et de la sape pour le moissonage des blés*; des notes sur l'*influence de la culture des plantes sarclées sur la production des céréales*; sur les *procédés d'ensemencement du blé*; sur les divers procédés de *battage des recoltes;* sur les *engrais, leur analyse, leur emploi;* sur le *chaulage des terres granitiques*, et sur les *faits constatés à cet égard dans la Marche et le Limousin*; sur les rations alimentaires du bétail, etc.

En faisant connaître les avantages et les conditions de culture du *Pin noir d'Autriche*, et en faisant, auprès du Gouvernement, des démarches qui ont été, comme toujours,

favorablement accueillies, pour obtenir des graines de cet utile conifère, si précieux pour certaines parties de l'Allemagne, la Société a voulu introduire un nouvel élément de restauration et de boisement pour la partie de notre sol la plus ruinée, je veux dire les terres à grande pente qui entourent nos Causses, et nos Causses eux-mêmes, si tristement dépouillés. Déjà plusieurs semis et quelques plantations ont eu lieu. Il vous sera ultérieurement rendu compte de leurs résultats.

Je ne dois pas oublier, Messieurs, avant de passer à un autre ordre de questions, un objet sur lequel la Société a eu encore, en 1856, l'occasion de s'adresser à l'administration supérieure : je parle de l'*Enseignement agricole pratique dans les écoles primaires*. Cette question avait été soulevée par le chef même de l'Etat, au mois de février 1856, et nous lisions dans le *Moniteur* du 17 de ce mois ces paroles de l'Empereur : « *Les notions agricoles pratiques sont le complément nécessaire de l'instruction donnée dans les écoles primaires.* » La Société, appuyée par M. le Préfet, a fait alors une démarche en vue d'obtenir qu'un professeur d'agriculture pratique et d'arboriculture fut envoyé et attaché à notre école normale ; elle offrait son concours en mettant à la disposition du professeur ses collections de toute nature et tous les terrains dont l'exploitation lui est confiée. M. le Ministre a répondu que les ressources, trop bornées en effet du budget de l'agriculture, ne lui permettaient pas de nous aider à réaliser la pensée impériale dans le département de la Lozère. La Société ne renonce pas, Messieurs, à reprendre cette pensée. Elle attend et espère des circonstances plus favorables à sa mise à exécution.

Industrie.

Tissus de laine. — Ecole de tissage. Nous vous avons entretenus, l'année dernière, de la situation de l'Industrie des tissus de laine et des efforts de la Société pour en favoriser la restauration. Ces efforts ont été continués en 1856, en faveur de l'*Ecole de tissage*, que vous dotez d'une subvention annuelle de 2,400 fr. La Société a continué à stimuler à l'aide de primes d'assiduité, le zèle des tisserands de Mende à assister aux leçons pratiques de M. Lambert-Pasque ; elle est intervenue en outre directement auprès de M. le Ministre des travaux publics pour réclamer son assistance et M. le Ministre a bien voulu encore cette fois répondre à notre appel ; malheureusement nous devons ajouter qu'en accordant une subvention de 300 fr., pour 1856, M. le Ministre a déclaré qu'il lui serait impossible à l'avenir d'accorder de semblables allocations et en présence de cette déclaration nous avons cru devoir nous abstenir de toute démarche en 1857.

Nos *Bulletins* ont accueilli les communications faites à la Société par le directeur de l'école de tissage, dans le but de donner à nos fabricants des indications dont il faut espérer qu'ils finiront par tirer profit. L'objet principal des communications de M. Lambert-Pasque, consiste à établir que notre département, s'il pouvait disposer de capitaux suffisants serait plus favorablement placé par la nature qu'on ne le croit pour produire avec profit, à la place ou à côté de l'ancien *article de la Lozère*, dont le débouché se restreint chaque jour, les articles variés que réclame la mode, particulièrement l'article de Roubaix et en général l'article Fantaisie.

Chemin de fer. J'aurai peu de chose à ajouter à ce qui a été dit en 1856 sur la question d'un chemin de fer reliant la

Lozère au grand réseau des chemins de fer Français. Cette question progresse. Les locomotives du Grand Central d'une part, celles des chemins du midi de l'autre, s'arrêtent au pied de nos montagnes et tout fait espérer que la lacune entre Brioude et Alais sera terminée bientôt suivant la direction qu'indiquent les dispositions topographiques et que réclament nos intérêts long-temps méconnus. En attendant la Société suit d'un œil attentif non-seulement cette question que j'apellerai : la *question d'aujourd'hui*, mais encore la *question de demain*, c'est-à-dire celle d'un chemin de fer, se détachant de la ligne de Brioude à Alais, pour suivre la vallée du Lot en traversant dans son milieu lui-même le département tout entier. La Société a consacré une des premières séances de 1856 à discuter cette question ; elle y est revenue d'une façon solennelle au mois d'avril, dans une séance présidée par M. le Préfet, et à l'occasion d'un projet proposé par M. Borrelli de Serres. Elle y reviendra encore, parce qu'elle considère l'avenir du pays comme étroitement lié à la solution de cette question. Puissions-nous avoir à constater, lors de notre prochaine réunion dans cette enceinte, qu'un grand pas a été fait vers cette solution.

Sciences et Arts.

Sangsue médicinale de la Lozère. Un fait d'un intérêt trop peu senti peut-être a été signalé par la Société à l'occasion d'un travail de M. Paparel sur la *Faune de la Lozère.* Dans ce travail qui a été l'objet d'un rapport de la part de M. le docteur Barbot, l'auteur indiquait l'existence, dans une mare des environs de Nasbinals, de la *sangsue médicinale*, ressource si précieuse dans le traitement d'un grand nombre de maladies, mais malheureusement trop peu à la portée

des malades. Sur la demande de la Société, M. Paparel voulut bien envoyer un certain nombre de ces sangsues Lozériennes, pour être expérimentées à l'hospice de Mende. Il s'est trouvé, à l'expérience, que ces hirudinées indigènes offrent des caractères propres qui les distinguent de toutes les sangsues décrites jusqu'à ce jour; qu'elles constituent ainsi une variété particulière; qu'elles sont d'un excellent emploi en médecine; plus robustes que les sangsues étrangères; moins influencées par les vicissitudes de l'atmosphère; exerçant plus longtemps leur succion et pouvant être employées avec succès jusqu'à 3 fois à de cours intervalles. Enfin, que leur piqûre, plus large et plus béante que celle des sangsues ordinaires, exige plus de surveillance, et qu'il faut un nombre moindre d'individus pour obtenir une quantité déterminée de sang. Ces divers points ont été établis dans un mémoire très-bien fait de M. le docteur Monteils, médecin en chef de l'hospice de Mende.

Publications diverses. Toutes les publications adressées à la Société et intéressant le pays par leur sujet ou par le nom de leurs auteurs, ont obtenu une analyse ou tout au moins une mention dans le *Bulletin*. Je citerai l'ouvrage de M. de Barrau, intitulé : « *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes illustres du Rouergue*, ouvrage contenant beaucoup d'indications intéressantes sur les anciennes relations du Rouergue et du Gévaudan; l'ouvrage publié, avec l'encouragement du Conseil général par le docteur Monteils Pons, intitulé : *Florac au point de vue de l'hygiène publique*; le travail de M. Borrelli de Serres, sur un *Projet de chemin de fer destiné à établir des communications plus directes entre l'Océan et la Méditerranée par les vallées du Lot, du Chassezat et de la Cèze*. Je citerai enfin comme ayant été l'objet d'une analyse critique,

dans quatre articles successifs du Bulletin, *les Notes sur l'Agriculture des cantons granitiques de la Lozère* de M. de Morangiès. Je ne saurais mieux caractériser ce petit livre qu'en l'appelant *un bon manuel d'Agriculture à l'usage des cultivateurs de la Montagne.* Ce nom sera sutout parfaitement mérité, aussitôt que l'auteur aura complété sa tâche en publiant la 2me partie des Notes, qu'il a promise et qui doit être consacrée aux animaux domestiques.

L'histoire des grands hommes, des monuments et des antiquités de l'ancien Gévaudan, constitue pour la Société une sorte de délassement de la tâche qui lui est incessamment imposée par l'agriculture et l'industrie.

La vie, les fondations et les souvenirs divers de notre grand compatriote Urbain V, ont continué à prendre place dans nos *Bulletins* : le numéro de février 1856 contient une *note sur un Cénotaphe en marbre blanc élevé peu de temps après la mort du Pontife par la reconnaissance des Bénédictins de St-Martial d'Avignon*, ainsi que la description de la statue et l'inscription latine retrouvées à Avignon en 1836. Ce même article contient des détails sur le tombeau du Pape à St-Victor de Marseille et l'inscription qui y était gravée.

Le numéro de septembre et octobre contient une notice sur les *documents relatifs au Pape Urbain V et au Gévaudan, qui se trouvent dans les différentes archives de Montpellier;* un aperçu des bienfaits d'Urbain V envers cette ville qui possède encore tant de beaux restes de la munificence de notre compatriote et enfin un appel à la reconnaissance des habitants de cette cité riche et éclairée, afin qu'à l'occasion de la restauration de la cathédrale actuelle, qui est une des œuvres d'Urbain V, un monument soit élevé à la mémoire de ce bienfaiteur illustre.

Documents inédits : La Société d'Agriculture considère comme une des parties de sa tâche, les plus honorables et que l'avenir appréciera le plus, la publication des documents inédits intéressants que fournit incessamment l'investigation de nos archives départementales confiées présentement aux soins zélés de M. l'abbé Baldit.

Il a été publié en 1856, deux documents assez précieux pour mériter d'être analysés rapidement devant cette assemblée Lozérienne. Ils ont trait l'un et l'autre à cette première période de nos guerres religieuses, qui a exercé une influence si fatale sur la prospérité du Gévaudan.

Le premier et le plus considérable de ces documents, publié par M. Baldit, sous le titre d'*Intendit de* 1587, se rapporte plus directement aux jours les plus néfastes de cette période. C'est une enquête, destinée à être présentée au roi Henri IV, sur les ravages et les spoliations commis en Gévaudan par Merle et ses corréligionaires, derrière lesquels l'histoire ira peut-être découvrir un jour l'astucieuse politique de Henri de Navarre lui-même.

Ce document constate que la longue et impitoyable dévastation dont les traces ne s'effaceront jamais dans notre malheureux pays, débuta en 1562, après la première prise d'armes des Calvinistes. Alors commencèrent ces scènes de pillages d'églises, de massacres d'ecclésiastiques, d'occupations violente des bénéfices, qui, suspendues quelque temps, se reproduisirent avec plus de force en 1568, jusqu'à la publication de l'acte de pacification du mois d'août 1570. Durant les deux ans de calme qui suivirent, *ceux de la Religion*, suivant l'expression de l'époque, occupaient Marvejols, les châteaux de Peyre et de Marchastel et toute la terre de Peyre, ainsi que Florac et les Cevennes.

C'est à dater de leur nouvelle prise d'armes en 1572,

qu'entre en scène le fameux capitaine Merle, dont les premiers coups de main furent dirigés sur le nord du diocèse. En 1573, il prit le Malzieu et s'empara de presque tous les bénéfices ecclésiastiques de cette partie du Gévaudan qu'il occupa jusqu'à la pacification du mois de mai 1576.

Mais l'autorité royale était un vain mot dans ces montagnes éloignées et la paix ne mit pas un terme aux souffrances du pays. Ce fut en pleine paix que les compagnons de Merle s'emparèrent, par force ou par ruse, des châteaux de Clamouze, de Montbel, de Chauchaille; du Mazel, de Pradassous, de Prades-Charamau, de Montjézieu; qu'ils se fortifièrent à Cheminades, à Lacham, à Baldasset, et qu'ils continuèrent à jouir des revenus ecclésiastiques jusqu'à la mise à exécution des conventions de la conférence de Nérac, en 1579.

La retraite des Calvinistes pendant l'automne de cette année ne fut elle-même qu'une feinte. Enfermés à Marvejols et au château de Peyre devenus leurs forteresses, ils semblaient attendre seulement que le pays se fut endormi dans une sécurité trompeuse pour fondre sur leur proie derechef. Quelque décidé que nous soyons à la justice envers les accusés de l'histoire, il faut avouer que nous assistons moins à une guerre de religion qu'à une guerre de brigands. Quelqu'opinion que l'on se forme de la capacité militaire de Merle et du rôle politique plus ou moins occulte que ce *Gentilhomme du roi de Navarre* jouait dans le drame compliqué qui eut alors la France entière pour théâtre, nous croyons que l'*Intendit* ne s'écarte pas trop de la vérité des faits et des expressions en le représentant comme le chef de 4 à 500 *voleurs*, recrutés, disons-le à l'honneur de notre pays, dans le Quercy et le Rouergue, à Figeac, à St-Céré, au Mur de Barrès, et qui, tantôt sous les ordres de Merle, tantôt sous le commandement du capitaine Lapeyre ou de Moustalat, ses lieutenants, se jettent à l'improviste sur les places mal gardées, pillent et

massacrent ce qui résiste. C'est ainsi qu'ils surprirent le Croz et mirent à mort le chevalier de la Vigne qui en était le Seigneur. C'est de la même façon qu'à la faveur d'intelligences secrètes et avec l'aide de l'insigne traître Bonicel, ils s'avancèrent sur Mende dans la nuit du 27 décembre 1579. Chacun de nous connaît les détails de cette affreuse nuit: les murailles escaladées en silence au moment même où le peuple se pressait aux églises pour assister à la messe de Noël. Tout à coup les brigands se ruant dans les églises mêmes ; plus de 300 personnes égorgées : le chanoine Guillaume Cortany, *flambé par les pieds*, comme parle l'*Intendit;* le Prieur de Boubaux, Pierre Chaptal, ayant la tête et le visage écorchés vifs et les oreilles coupées ; Jean Rossal et plusieurs autres prêtres enterrés vivants, après avoir été contraints à creuser eux-mêmes leurs fosses. Enfin, au milieu de ces horreurs, le pillage de la cathédrale, de la sacristie et de la maison capitulaire. L'*Intendit* évalue à plus de 12,000 écus la valeur seule des calices, reliquaires et autres vases d'or et d'argent, et à 30,000 écus celle des chasubles, chapes, tentures ouvragées d'or et d'argent, tapisseries de haute lisse et tapis de Turquie qui devinrent la proie des bandits.

L'*Intendit* ajoute que le pillage et les meurtres se poursuivirent pendant cinq jours et se repétèrent jusqu'à l'arrivée du *sire de Chatillon* qui vint à Mende avec MM. de Milheron et Briquemault. M. de Chatillon était le représentant du roi de Navarre qui l'appellait *son cousin*. Il approuva tous les faits accomplis.

Ces chefs Calvinistes réunis à Mende, après s'y être bien établis, paraissent avoir combiné de concert les nouvelles expéditions qui signalèrent l'année 1580. Le dernier jour de février, ils sortirent avec 400 hommes pour assiéger le château de Balsiége qui appartenait à l'évêque et le battirent

pendant 12 jours avec toute leur artillerie sans pouvoir s'en emparer. Pour se venger ils se jetèrent sur le château de *Chastel-Nouvel*, qui était au chapitre, et pendant cinq jours, suivant l'expression de l'enquête, ils *pillèrent et prirent tout le bien des paysans à 4 ou 5 lieues à la ronde.* Après une bonne résistance le château fut emporté et rasé.

L'enquête nous représente Mende, devenu comme Marvejols, un entrepôt ou les brigands conduisent, avec leurs prisonniers, tout le *gros et menu* bétail qu'ils enlèvent des campagnes. Ils fesaient le trafic de ce qui n'était pas nécessaire à leur consommation, en dirigeant les bestiaux sur le Languedoc et s'en attribuant le prix de vente.

Bientôt le sire de Chatillon et sa suite quittent Mende, en apparence brouillés avec Merle, et celui-ci s'y installe en seigneur et maître absolu. Voulant recomposer son artillerie, il fit fondre les deux grandes cloches du grand clocher : la *Non pareille*, la plus belle peut-être de la chrétienneté, qui pesait 500 quintaux, et une autre qui en pesait 380; puis les 13 cloches du petit clocher ; 5 cloches rompues appartenant au chapitre ; 8 cloches des églises des Carmes, des Cordelliers, de St-Gervais et deux grands bénitiers en métal.

Muni de cette artillerie nouvelle, Merle fondit sur Grèzes, qui, surpris à l'improviste, fut enlevé presque sans résistance. De là, renforcé par les calvinistes de Marvejols et de Saint-Léger-de-Peyre, il retourna contre le nord du Gévaudan, prit le château du Chayla, dont il massacra la garnison ; puis le château de Combettes, où 80 soldats furent mis à mort au mépris de la promesse d'avoir la vie sauve. Merle conduisit ensuite ses canons devant Serverette, battit les murailles, prit le château, en tua les défenseurs et rentra enfin à Mende, laissant les montagnes catholiques dans une inexprimable terreur.

Pendant ce temps les calvinistes de Marvejols avaient ruiné les églises de cette ville, particulièrement la Collégiale, d'où ils avaient enlevé pour plus de 40,000 écus de valeurs ; ils s'étaient emparés du monastere des Bénédictins du Monastier, avaient pillé Chirac et son église, massacré 29 prêtres ou religieux et porté leurs ravages jusqu'à Rimeize, dont la cure et l'église furent saccagées.

Il restait encore, dignes d'exciter leur envie, la Collégiale de Quézac, riche des trésors et ornements donnés par le pape Urbain V, et la Collégiale fondée par le même pape à Bedouès, près des tombeaux de sa famille. Le bourg d'Ispagnac, épargné jusques-là, était un appât de plus dans la même direction. Depuis la prise de Mende, c'étaient les seuls lieux des Cevennes où l'ont célébrât l'office catholique.

Au mois de novembre 1580, Merle sortit de Mende avec l'intention de s'en emparer. Il commença par faire démolir ou bruler les châteaux de Balsieges, Recoulettes et Montialoux. La dame de la Vigne et le seigneur de Malavieille furent contraints de lui livrer leurs manoirs; le sire de Montesquieu dût lui livrer la Parade et le baron du Tournel, le château du Boy (1). La collégiale de Quézac, que l'enquête appelle l'*une des plus riches du Languedoc*, fut ensuite attaquée, prise et saccagée. Ispagnac investi, fut pris de même; ses murailles furent abattues, l'église conventuelle et la maison du prieur mises en ruines. Bedouès, livré par trahison, vit sa garnison massacrée au mépris de la foi jurée. (C'est là, dit-on, que celui qui avait introduit l'ennemi dans la place, un traitre nommé Montals, s'étant présenté devant

(1) *L'Intendit* désigne encore comme ayant été occupés par Merle ou ses co-religionnaires : le Bleymard, Ussel, le Crouzet, Quintiniac.

Merle pour avoir sa récompense, le farouche huguenot saisit un pistolet et l'etendit raide à ses pieds, disant : « *C'est ainsi que je paye les traîtres.* »)

Cet exploit est un des derniers que nous connaissions de ce chef de bande, plein de ruse et sans pitié, que Henri de Navarre reconnaissait pour *gouverneur du Gévaudan.* Merle fut bien plutôt en réalité le maître et le tyran absolu du pays. L'Intendit le représente faisant affermer publiquement tous les ans les bénéfices ecclésiastiques et en percevant les revenus sans contrôle. Parmi tous les actes de cette souveraineté pour lesquels l'histoire ne saurait admettre jamais de réhabilitation, ni la postérité de pardon, nous citerons avec l'*Intendit* la destruction à Mende, à Marvejols, à Chirac, au Monastier, au Malzieu, à Quézac, Ispagnac, Bedouès, etc., des archives, titres, reconnaissances, hommages, livres terriers, en un mot de tous les monuments écrits de notre histoire locale. Un de ces derniers actes, le plus sauvage peut être et le plus froidement calculé de tous, est la destruction des églises de Mende et particulièrement celle de la cathédrale accomplie au mois de février 1581.

Après cet acte suprême, Mathieu de Merle pouvait se reposer. Il avait un renom impérissable dans le souvenir des peuples du Gévaudan. Il avait abattu le catholicisme à tel point que, sur 184 paroisses mentionnées au Rôle des Bénéfices du diocèse, la pluspart étaient sans pasteurs, et des 2,000 prêtres que l'on comptait en 1573, lors de la première prise du Malzieu, il en restait à peine 400, que l'*Intendit* nous montre réduits, pour la plupart, à la mendicité. Le peuple des campagnes n'avait pas été mieux traité; il restait sans bétail et sans aucuns moyens de cultiver les terres. Il était temps pour le vainqueur de sortir du milieu de tant de ruines et de misères, de recueillir les dépouilles du Gévaudan et d'aller, sous la protection des lois et du roi, goûter un opulent repos au

sein de quelque terre féodale. Il eut le caprice de vouloir la terre de la Gorce et Salavas qui appartenait précisément au chef des catholiques, le comte d'Apcher. Il ne voulut quitter Mende qu'à condition que les habitans s'engageraient solennellement, entre les mains du comte, à lui payer une somme de 25,000 écus et lui feraient vendre cette terre, dont sa famille allait prendre le nom, pour le prix qu'il fixa lui-même. Cela fait, il fallut que les Mendois lui procurassent encore 80 à 100 mulets, avec le nombre de charettes nécessaire pour emporter dans sa future demeure le produit accumulé de tous les pillages du Gévaudan.

Après le départ de Merle et au moment où s'écrivait pour le roi Henri IV et pour la postérité le document que nous venons d'analyser, les calvinistes restaient maîtres non-seulement de Florac et des Cevennes, mais encore de Marvejols, du château et de la terre de Peyre, d'où ils continuaient leurs excursions, malgré les édits de pacification, jusqu'à l'arrivée du duc de Joyeuse qui y mit un terme en 1587.

Merle était mort au mois de janvier 1584, au château de Salavas, tranquille au milieu des siens, leur laissant avec ses titres de noblesse, des lettres de la main du Roi et, entr'autres, cette déclaration : « *que le Roi se souvient du pouvoir qu'il avait donné au sieur Merle, baron de la Gorce, et des services qu'il lui avait rendus ; il reconnaît qu'il s'est comporté en toutes choses comme un bon et sage gouverneur, suivant le droit et le devoir de la guerre et les ordonnances militaires.* » N'est-il pas pronfondément triste, Messieurs, de voir un pareil témoignage et l'apologie d'un pareil exercice des *droits et des devoirs de la guerre* dans une province française, signés du nom du plus populaire des rois de France et de celui qu'on a souvent appelé le *bon*

Béarnais. Il est triste aussi, à quelques égards, de voir cette déclaration, qu'on dit extraite des archives de la maison de la Gorce, figurer comme une justification sérieuse et servir à une tentative de réhabilitation impossible, dans un ouvrage intitulé : *Documents historiques sur la Province de Gévaudan*.

Le second des documents inédits, extraits de nos archives, est un *tarif des droits de péage appartenant à l'évêque de Mende en* 1622. On s'assure par cette pièce que la destruction des archives de l'évêché et de la *maison de ville* en 1579, avait produit et produisait encore, au bout de près de 40 ans de paix, les plus fâcheuses conséquences sur toutes les transactions. Abusant de la situation qui résultait de la disparition des anciens règlements, les *Fermiers du Péage* se livraient à un arbitraire véxatoire, exigeant des marchands, des muletiers, des paysans qui portaient leurs denrées aux foires et marchés de Mende, des contributions souvent excessives et contre les quelles des plaintes s'élevaient de toute part. Enfin le *Procureur juridictionnel Chevallier et ceux de la Maison Consulaire*, se firent les organes de ces réclamations, et on se décida à confectionner de nouveaux tarifs après ce long règne du bon plaisir. On en chargea une commission.

Les Commissions, en ce temps-là, Messieurs, ne procédaient pas comme vous le faites aujourd'hui. Celle-ci ne chercha pas à fonder ses décisions sur une étude de la situation présente. Au lieu de discuter sur les ressources, les besoins, les convenances du moment et des lieux, elle puisa presqu'exclusivement ses règles dans les traditions du passé. Composée du Bayle Chevallier, du juge Chanolhet, de Dejean lieutenant et de Chevallier, Procureur juridictionnel, cette Commission fit recherche de tous les vieux roles qui se purent trouver, fit venir en témoignage les particuliers et

les anciens fermiers ; elle compulsa les papiers journaux de ces derniers, et c'est sur ces données que fut dressé un nouveau tarif qu'on imposa, à partir du 19 octobre 1622, au fermier Julian. En voici quelques articles :

Toute tête de *gros bétail* (Bœufs, vaches, chevaux, mulets,) venant aux foires de Monde est taxée à 1 sou, payable à la sortie. Pour les simples marchés ou pour le passage en temps ordinaire, la taxe est réduite à six deniers.

Les porcs payent 3 deniers en foire, deux deniers aux marchés ou au passage.

Les bêtes à laine payent un *double* en foire.

Les chèvres trois deniers. Il est probable d'après ce document que les chèvres, à cette époque, étaient plus nombreuses qu'aujourd'hui, et qu'elles allaient par grands troupeaux, car le tarif fixe le péage à 10 *sols par cent chèvres*, de même qu'il fixe à 7 *sols et* 6 *deniers* le péage de cent bêtes à laine, aux marchés et au passage.

Pour un grand nombre de marchandises telles que le riz, les figues, les raisins, les pommes et autres fruits, le droit était perçu en nature et le fermier prélevait une livre par *charge*. Pour chaque charge d'oignons et d'aulx, on prenait un *rech* (une tresse).

Les objets de la consommation la plus habituelle étaient soumis à une sorte de taxe annuelle. Les débitans, payaient une *chandelle* par charge de chandelles qu'ils vendaient ; une paire de sabots par charge ou charretée de sabots. De même pour la *terraille*, les pots, les verres, les cuves, les sceaux, les rateaux, les pelles et autres ustensiles. On payait une livre de savon par charge de savon, etc.

Tout marchand étranger, pour avoir le droit d'étaler à Monde devait payer une fois l'an 2 sols et 6 deniers. — Le

fermier devait avoir un registre ou tous les payements étaient inscrits, afin que l'on ne fut pas exposé à payer deux fois.

Poésies patoises. — J'ai terminé l'année dernière ce compte rendu par quelques mots sur les poésies patoises que M. l'abbé Baldit publie dans nos *Bulletins*. Je suis encore ramené à ce sujet en finissant. On m'a reproché, presque comme un manque de patriotisme, le désir que j'exprimais de voir la *langue nationale* remplacer dans nos campagnes le patois qui va s'y dégradant de plus en plus. Sans doute, au temps de Bertrand de Born, lorsque la *langue Romane* avait en Occident une sorte de suprématie littéraire, lorsqu'elle fournissait encore des modèles à Pétrarque, lorsque surtout le Midi et le Nord de la Gaule n'avaient pas mis en commun leurs sentiments et leurs idées, ce reproche eut été mérité. La *langue nationale* alors pour nous, était celle dans laquelle Richard Cœur de Lion écrivait ses vers, et non la langue de Philippe Auguste. Mais dans le langage actuel de nos montagnes, langage, avouons-le, sans règles, comme sans ressources en dehors de la vie vulgaire, dans notre *patois* en un mot, pouvons-nous retrouver la langue de nôtre Guerin d'Apcher, l'inventeur du *Descord* et la langue des Troubadours ? Cette langue, Messieurs, de même que la langue du Latium antique, elle n'est plus que dans l'histoire ; elle a péri avec l'individualité du Midi. A la place il s'est produit un grand fait : la nationalité française ; et ce fait, heureusement, constitue aujourd'hui notre force en même temps que notre gloire à tous. Permettez-moi donc, Messieurs, de redire ces mêmes paroles de l'an dernier : *Parlons français*, et parlons comme il convient dans une terre française !

M. l'abbé Baldit a continué cependant à parler patois et nous sommes obligés presque de l'en féliciter, tant sont

excellents les préceptes qu'il formule dans ses vers. Puissent nos campagnards entendre sa voix, quand il leur dit :

> Toutos las sasous on lur obro
> Per lou bouriaïré diligén.

et qu'il leur enseigne à profiter des heures de nos longs hivers.

Puissent-ils accepter certaines vérité pratiques d'une importance trop peu comprise, celle-ci par exemple :

> Miel lou mestré soun asé païs,
> Miel l'aoureillar porto lou faïs.
> N'espéres pas jamaï bèlo obro
> D'aoubrié qu'à taoulo noun manobro.
> L'on o bel faïré et marouna,
> Suiban la bido lou journa.
> Cha sous dréchés à la naturo :
> Pas de trabal sons nourrituro.

Nous voudrions enfin que les deux vers patois par lesquels nous allons teminer ces citations, devinsent un refrain populaire et une sorte de devise dans nos campagnes :

> Ou sabés, Jon, la prouprétat
> Es l'amigo dó la santat.

Jon (Jean) paraît ne s'en douter guère; il persiste à craindre l'eau froide, à considérer la propreté comme un luxe et quoiqu'on lui dise en bon français, à cet égard, il fait la sourde oreille. Puisse-t-il être plus docile aux conseils patois de M. Baldit. Notre excellent collègue aura là sa récompense et la Société sera heureuse de continuer à ses conseils la publicité de son *Bulletin*.

Après cette lecture, M. le Préfet prend la parole pour faire part d'une circonstance qui vient compléter heureusement ce qui a été dit par le Président de la Société sur la question du futur chemin de fer qui doit aboutir, en suivant la vallée du Lot, à la voie récemment concédée de Brioude à Alais. « Les légitimes espérances du département que M. le Président de la Société vient de formuler tout à l'heure, sont d'autant mieux fondées, dit M. le Préfet, que le Gouvernement vient d'accorder l'autorisation de faire des études sur un prolongement de tracé pour rejoindre Mende à la ligne de Brioude à Alais. » Cette nouvelle est accueillie avec les marques d'une vive satisfaction et comme un gage assuré des dispositions favorables du Gouvernement envers notre pays.

— M. Laurens aîné, agent-voyer en chef, donne lecture du rapport suivant sur la situation de la pépinière départementale :

RAPPORT

SUR LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE

Par M. LAURENS aîné, Membre titulaire.

Messieurs,

J'ai eu l'honneur, il y a un an, d'exposer, dans une réunion semblable, les motifs qui avaient amené la Société d'agriculture à proposer la création d'une pépinière départementale, les services que de légitimes espérances en promettaient au pays et les dispositions prises pour son organisation.

Sans revenir sur le même sujet l'honorable assemblée me permettra de réclamer de nouveau le bienveillant intérêt de tous les hommes voués par devoir ou par simple affection au bien de notre pauvre Lozère, pour la continuation d'une œuvre éminemment utile, encore à peine commencée.

La formation d'une pépinière ne s'accomplit pas avec l'heureuse rapidité de ces cultures annuelles qui, en quelques mois, parcourent le cercle entier des phénomènes qui se succèdent depuis le jour, plein d'espérance, où la semence est confiée à la terre jusqu'à celui si désiré d'une abondante récolte.

Destinés les uns à couvrir de leur ombre une suite de plusieurs générations, les autres à la nourrir de leurs fruits; ceux ci à former de larges planches, ceux-là de fortes pièces de charpente, les arbres ont une enfance proportionnée à leur longue vie et à leurs colossales dimensions.

La pépinière, cette attentive nourrice de leur jeune âge, a beau multiplier ses soins et ses efforts, redoubler d'activité et de sollicitude, elle ne peut accélérer leur accroissement au gré de toutes les impatiences, ni écarter tous les accidents qui, à chaque instant, menacent leur existence.

Les travaux de la pépinière départementale datent de 18 mois à peine. Une première plantation de 40 ares et plusieurs semis ont été faits au printemps de 1856. Pour cette première plantation les souffrances de la reprise sont passées et l'on remarque avec satisfaction un commencement de vigoureuse végétation qui ne laisse aucun doute sur les résultats attendus. Les semis placés dans la partie basse furent complètement détruits par l'inondation de 1856. On le regrette d'autant plus que l'on comptait y trouver dans deux ans la pourrette nécessaire pour les plantations nouvelles et pouvoir économiser les dépenses que l'on fait aujourd'hui en achat de jeunes plants.

Une seconde plantation a été faite en 1857. Les chaleurs excessives et la sécheresse prolongée de cet été en ont compromis en partie le succès; de nombreux sujets ont péri. Toutefois, si l'on remarque des vides regrettables on est satisfait de l'aspect vigoureux de ceux qui se sont conservés.

Les semis de cette année ont aussi cruellement souffert.

De tels accidents se produisent toujours avec plus ou moins de fréquence et de gravité : ne nous en décourageons pas; c'est le cours ordinaire de toute culture; l'année qui suit répare le mal de celle qui l'a précédée.

Avant la création de la pépinière départementale, la Société d'agriculture avait commencé l'essai d'une petite pépinière dans le champ d'expérience de l'école normale. Elle en demeure l'annexe. La première plantation y a été faite en 1855. Elle a pris le plus heureux essor et n'a nullement été atteinte par la sécheresse.

Au mois de mars dernier le reste de ce terrain a été entièrement planté. Comme à la pépinière départementale cette dernière plantation a été maltraitée par une saison défavorable.

Le reboisement de la montagne de St-Privat par plantation et par semis se poursuit avec des chances assez heureuses pour prouver que la persévérance sera suivie d'un bon résultat. C'est là que la Société d'agriculture, abordant les difficultés, montrera, dans quelques années, les effets du reboisement et l'utilité des ressources d'une pépinière.

Je n'entrerai pas dans les détails numériques des dépenses déjà consacrées à la pépinière départementale. Le crédit de 600 fr., qui y est affecté par le Conseil général, ne fait face qu'au prix de ferme du terrain sur lequel elle est établie, et le crédit de 900 fr. alloué pour subvention à la Société d'agriculture ne peut pas faire face, à la fois, aux frais du défoncement, qui ne coûte pas moins de 10 c. par mètre carré et aura absorbé une somme de 2,000 fr. lorsqu'il sera terminé, à l'achat du plant, à la main d'œuvre de la plantation, au sarclage et serfouissage qui sont continuellement nécessaires. La Société d'agriculture est donc obligée de marcher plus lentement qu'elle ne le désire et ne peut augmenter annuellement l'étendue des plantations que proportionnellement aux fonds qu'elle reçoit pour cet objet. Il en sera ainsi jusqu'à ce que tout le terrain ait été occupé et que les premiers sujets plantés puissent être vendus.

Le moment est donc encore bien éloigné de pouvoir confier la direction de la pépinière aux soins d'un ouvrier habile possédant les connaissances et l'expérience d'un bon arboriculteur. Jusques là ce ne sera qu'un temps d'épreuve indispensable pour parvenir à la fondation d'un établissement départemental instamment réclamé par les intérêts agricoles.

La pluspart des départements nous ont donné l'exemple du succès des pépinières départementales. Suivons résolument, courageusement et avec persévérance la formation de la nôtre. Que le bienveillant intérêt de tous s'y attache. Qu'il me soit permis de m'adresser à MM. les membres du Conseil général pour les prier de la doter des ressources suffisantes, et à tous les hommes de dévouement, qui savent s'attacher aux idées utiles et en poursuivre l'application, pour leur demander la continuation de leur précieuse coopération. Les uns auront le mérite d'avoir compris les besoins du pays, les autres d'y avoir consacré une partie de leurs loisirs.



RAPPORT

Sur l'Ecole de Tissage de la Ville de Mende,

Par M. LAMBERT-PASQUE, membre titulaire.

Nous croyons devoir insérer ici comme corollaire de ce qui a été dit dans le *Compte-rendu*, de M. le Président de la Société sur les efforts tentés dans le département pour la régénération de l'industrie du tissage des laines, le rapport suivant, adressé, le 11 août, à M. le Préfet de la Lozère, sur la situation présente de l'Ecole de Tissage fondée à Mende sous le patronage de la municipalité de cette ville et du Conseil général; M. Lambert-Pasque s'exprime ainsi :

« Cette école, dont la direction m'est confiée, fonctionne depuis deux ans. Elle doit compte de ses opérations et des effets qu'elle a produits.

« Il est des industries qui dépendent essentiellement de la nature des productions, de la position topographique des lieux où elles existent ; d'autres sont proprement cosmopolites, telle est celle du tissage. Nous trouvons en effet des centres producteurs de tissus dans toutes les régions de la France, dans les pays montagneux comme dans les contrées de plaine. Les difficultés climatériques n'ont jamais été non plus un obstacle au développement de cette industrie.

« J'ajoute qu'à l'exception de quelques grands centres manufacturiers le succès s'est surtout manifesté au sein des populations pauvres par leur sol et placées loin des grands courants commerciaux. Nous pourrions citer en France un grand nombre d'exemples ; je citerai seulement un pays voisin qui en fournit l'exemple le plus frappant. La Suisse en effet s'est placée au premier rang des pays producteurs de tissus à travers toutes les difficultés de communication et de climat qui semblaient condamner ses populations à l'impuissance à cet égard.

« La Lozère peut-elle, à son tour, devenir un pays de productions industrielles ? La nature du pays, ses productions territoriales, sa position topographique lui désignent elles une industrie ? Je réponds oui et cette industrie est celle du tissage.

« Produire pour consommer, telle est la loi des populations comme celle des individus : produire par son sol, par son commerce ou par son industrie.

« Ce département n'a pas le choix, il ne peut songer à produire ses moyens d'échange que par son industrie. Si sa balance commerciale pouvait être présentée en chiffres, les plus confiants seraient effrayés du solde qu'il paye à son détriment. Partout ailleurs le travail s'active ; les productions s'accroissent ; ici au contraire le progrès se transforme en déchéance industrielle. Ce n'est pas qu'il faille ne tenir aucun compte pour ce département des produits directs de son sol. Le Concours Régional a jeté sur cette question des lumières qui en ont fait apprécier l'importance ; mais cette importance n'est pas telle que ce département puisse prospérer avec cette seule ressource. De ce côté aussi presque tout est encore dans l'avenir, et de grands progrès ont besoin de se faire ; or l'expérience nous apprend que c'est surtout à la suite du

progrès industriel que s'est fait le progrès agricole. Je n'en citerai qu'un exemple bien connu du monde industriel, celui de l'Alsace.

« Une autre considération semble rendre solidaires les intérêts industriels et agricoles de ce pays. Cette considération est celle du dépeuplement. Entièrement privée de travail dans les longs jours d'hiver, sollicitée par les départements voisins, dont l'industrie prend tous les jours de l'importance, la population montre un goût croissant pour l'expatriation qui fait redouter, pour un temps prochain, le manque absolu des bras nécessaires à l'agriculture. Pénétrée, (par ces motifs sans doute) de la nécessité de ranimer l'industrie, l'administration a créé l'école professionnelle de tissage. Ce fut une idée juste autant que patriotique. A-t elle répondu aux espérances de ses auteurs ?

« Il y a dans l'esprit de tous ceux qui créent, une impatience qui leur fait perdre de vue les obstacles qui se présentent, devant toutes les entreprises importantes. Si les fondateurs de l'école de tissage de Mende ont pu croire que cette institution serait immédiatement une source de travail, qu'elle ferait surgir de nombreux ateliers, évidemment ils sont déçus dans leurs espérances. S'il suffisait en effet de si peu d'efforts et de sacrifices pour rendre un pays manufacturier quelle est la contrée, quelle est la ville qui ne voudrait le devenir à ce prix? Placée au milieu d'un pays déjà riche en industries de ce genre, une école de tissage y apporte rapidement des perfectionnements ; mais installée dans un autre qui a peu ou point d'industrie, il faut d'abord qu'elle attire l'attention des travailleurs sur une nouvelle source de travail et de profits ; il faut qu'elle fasse l'étude du genre de tissus, du système de fabrication qui convient le mieux à ce pays. Elle y porte ainsi le germe des bonnes pratiques, l'habitude des principes raisonnés que le temps fertilise.

« L'école de tissage de Mende a-t-elle rempli cette tache? Il appartiendrait peut-être à un autre que moi de répondre à cette question ; je le ferai cependant avec la franchise que vous avez le droit d'attendre de moi.

« Déjà des leçons publiques et données en dehors du cours de l'école ont fixé l'opinion des personnes compétentes sur le genre de production qui convient le mieux au département ; une série d'échantillons que j'ai l'honneur de vous adresser atteste la possibilité de faire ici les tissus de fantaisie en général et plus particulièrement ceux qui conviennent à la consommation de la classe peu aisée.

« Ce produit peut se composer avec alliance de coton, de soie, des laines des troupeaux de la Lozère filées par les industriels de la Lozère ; il n'exige ni la centralisation de nombreux ouvriers dans les manufactures comme la draperie, ni la création de grands ateliers de teinture et d'apprêt comme une foule d'articles ; il emploie en conséquence moins de capitaux et reste à la portée du plus grand nombre d'industriels ; il offre de plus à l'ouvrier des salaires plus remunérateurs.

« L'école de tissage a attiré l'attention de plusieurs producteurs sur les tissus dont elle a fourni les échantillons, et si des entreprises privées, dans cette direction, n'ont pas encore montré des volontés très-fortes de suivre les traces qui leur sont faites, je crois être en mesure d'affirmer que quelques uns ne tarderont pas à entrer dans cette voie nouvelle, à cause de la mission que j'ai reçue déjà de les pourvoir d'outils propres à ce genre de travail.

« Sans avoir la prétention de renouveler la fabrication de l'escot dont la production est réduite à la consommation des établissements religieux, l'école a pourtant fourni plusieurs

moyens de perfectionnement, tant au profit de l'ouvrier que du fabricant.

« Dotée généreusement par le Conseil général, l'Ecole de tissage de Mende s'est trouvée néanmoins, pendant les deux premières années, en présence de besoins bien supérieurs à ses ressources.

« Elle avait à créer son matériel ; cette création n'a pu se faire que progressivement et non sans quelques sacrifices personnels qui ont été constamment à la charge du professeur. Elle manquait dans le principe de tous les éléments d'enseignement. Ces éléments ne font plus défaut ; le matériel de l'école est aussi complet aujourd'hui que ses besoins l'exigent.

« Après la création de son outillage, l'école a dû se pourvoir de matières premières, et à ce point de vue ses ressources sont restées et restent insuffisantes. Une somme de six cents francs serait nécessaire pour cet objet.

« J'arrive à d'autres observations : Le tissage de l'escot a, depuis son installation, éprouvé une décroissance considérable; le découragement s'est emparé des ouvriers qui se livraient à sa fabrication. C'était là principalement la classe à laquelle s'adressaient les bienfaits d'une école.

« Le découragement les a éloignés de notre enseignement. Un certain nombre cependant a compris son utilité ; les cours ont été généralement suivis pendant les saisons où le travail des champs n'exige pas un surcroit de bras, mais la saison d'été éclaircit les rangs de nos élèves.

« Ceux, au nombre de dix, qui fréquentent assidûment l'école ont acquis une somme de connaissance qui les rend propres à servir les intérêts d'une entreprise.

« Quel que soit, M. le Préfet, l'importance que vous attacherez aux fruits de cette institution, permettez-moi de vous dire (mettant de côté toute préoccupation d'intérêt privé), que si vous trouviez ces fruits insuffisants, il conviendrait d'en rechercher les causes dans son organisation actuelle; mais que l'intérêt bien entendu de la classe laborieuse de ce pays réclame impérieusement de nouveaux efforts, de nouveaux encouragements, pour aider à la prospérité de l'école de tissage. »



CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

Et Assises scientifiques du Gévaudan,

Tenus à Mende les 24, 25 *et* 27 *août* 1857.

La double réunion scientifique annoncée plusieurs fois dans nos *Bulletins* et provoquée par deux membres de la Société, M. Octave de Chapelain, président honoraire et M. E. de Moré, membre associé, a eu lieu à Mende les 24, 25 et 27 août, en même temps que la session du Conseil général de la Lozère. Nous avons craint, il faut le dire, que cet appel à des savants étrangers, dicté par un zèle patriotique fort louable d'ailleurs, ne fut un peu prématuré. En songeant combien l'exploration de notre sol, l'étude de nos monuments et de notre histoire sont peu avancées, combien le goût des sciences, particulièrement de l'archéologie, de la géologie et des sciences naturelles, est lui-même peu répandu, nous avions redouté l'épreuve que l'amour propre Gévaudanais aurait à subir dans ces *Assises scientifiques du Gévaudan*, en présence d'un jury présidé par M. de Caumont. Nous sommes heureux, l'épreuve faite, d'avoir à féliciter les promoteurs du congrès de l'initiative qn'ils ont prise. Si le public a fait un peu défaut aux séances; si beaucoup de questions du programme sont demeurées sans réponse (circonstances qu'on peut diversement expliquer), il n'est pas moins vrai que la venue de M. de Caumont, de M. l'abbé Lepetit et de leurs savants amis, a produit un certain éveil parmi les intelligences Lozériennes. Beaucoup de ceux qui avaient douté, jusqu'à la dernière heure, de l'arrivée de ces

archéologues éminents, ont éprouvé quelque honte de n'avoir pas été préparés à leur faire un meilleur accueil et le sentiment général, au moment du départ de nos hôtes de trois jours, a été le désir de les voir revenir bientôt dans des conditions meilleures pour la science et pour l'amour propre Lozérien. La demande d'une nouvelle et plus solennelle réunion, à savoir d'un congrès scientifique, pour 1860 ou 1861 a été faite dans la séance du 27 août par M. de Chapelain, auquel s'est joint le Président de la Société d'agriculture. Il y a lieu d'espérer que cette demande aura le résultat que nous désirons. En attendant, les documents qui seront publiés par la *Société française* d'archéologie et dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces*, permettront de juger de l'importance et de l'intérêt qu'ont présenté les réunions de cette année. L'étude des édifices religieux et des monuments antiques du Gévaudan y figurera au premier rang et les recherches de M. l'abbé Bosse, sur la *cathédrale de Mende*; de M. l'abbé Ollier, sur l'*église de Langogne*; de M. l'abbé Girou, sur l'*église de la Canourgue*, sont, entr'autres travaux, des modèles d'investigations qui méritent d'être imités et qui suffiraient pour recommander à l'attention des Lozériens, les publications qui rendront prochainement compte du *Congrès archéologique de Mende* et des *Assises scientifiques du Gévaudan.*

Le *Bulletin* reproduira une grande partie de ces publications. En attendant nous croyons devoir insérer en tête de tous les travaux qui se rapportent à ces réunions un remarquable *Mémoire* de M. l'abbé Ranvier, vicaire à Grandrieu, sur la *Flore de la Margeride.* Ce mémoire, plein de faits bien observés, nous donne dès-à-présent l'assurance que notre pays possède un digne continuateur de Prost, et un botaniste aussi estimable par son zèle que par sa science et sa modestie.

OBSERVATIONS

Sur la distribution des espèces végétales phanérogames dans le plateau et les deux versants de la Margeride (Lozère) présentées aux Assises scientifiques du 27 août 1857, à Mende,

Par M. l'abbé J. B. Ranvier, Vicaire à Grandrieu.



MESSIEURS,

« Notre pays, sous le rapport de l'histoire naturelle de » ses végétaux, est encore inconnu, disait Prost en 1820, » et pourtant il en est peu en France qui offrent autant d'in- » térêt. » (Mémoires de la Société d'agriculture, 1.98). Le jour où ce cœur, si entièrement dévoué à la science, exhalait douloureusement sa plainte, est déjà loin de nous, et il me semble que, encore aujourd'hui, on pourrait répéter ses paroles comme l'expression d'une vérité. Il est vrai que Prost nous a légué une belle collection des végétaux de la Lozère; il est vrai que, dans ses rapports avec presque tous les botanistes français de son temps, il a fait connaître plusieurs plantes remarquables de notre pays, et c'est avec une bien vive satisfaction que, dans des ouvrages récents, on trouve son nom attaché à un certain nombre d'espèces qu'il a découvertes ou observées le premier. Mais, néanmoins, on peut le dire, notre Flore n'est pas encore connue; car, ainsi

qu'en 1820, les savants, dans leurs excursions, continuent à négliger notre contrée pourtant si digne de fixer leur attention. Le jour viendra sans doute où nos cantons les plus riches en végétaux seront fréquemment explorés par les amis de la science, où les collections s'enrichiront chaque année des plantes récoltées dans le Gévaudan ; où nos montagnes de la Lozère, de la Margeride, de l'Aubrac, de l'Aigoual auront dans la Botanique une renommée égale à celle dont jouissent depuis long-temps le Jura, le Cantal, le Mont-d'Or, le Ventoux ; mais ce ne sera que quand des observations bien détaillées sur chaque partie de notre région auront été publiées.

Prost avait promis un travail important sur la Flore de la Lozère ; mais sa vie tout entière s'est consumée à compléter, autant que possible, la collection de nos plantes ; le temps que la Providence lui avoit départi n'a pu suffire à son incroyable activité, et il est descendu dans la tombe avant d'avoir pu tenir sa promesse, avant même d'avoir pu explorer toutes les parties de notre région botanique. Toutefois, ce serait en même temps une ingratitude et une injustice de ne pas dire hautement qu'en suivant le premier la route, il en a écarté les obstacles et rendu facile la marche de ceux qui voudront y entrer après lui.

Pour moi, Messieurs, dont les études botaniques ont dû être nécessairement très-bornées, à cause du peu de temps que j'ai pu y consacrer, et surtout à cause de l'éloignement de tout centre scientifique où j'ai toujours été placé, je ne puis coopérer que pour une part bien faible aux travaux qui doivent mettre en lumière nos richesses végétales ; mais cette part de coopération, si minime qu'elle soit, je l'offre de bon cœur à quiconque voudra poursuivre avec zèle et intelligence l'œuvre si bien commencée par Prost. Et, afin de vous donner une preuve du bon vouloir dont je suis animé,

permettez-moi, Messieurs, de vous offrir quelques observations sur la distribution des diverses espèces végétales phanérogames dans le plateau et les deux versants de la Margeride. C'est la seule partie de notre région que ma position m'ait permis d'explorer et d'étudier avec quelque exactitude, la seule sur laquelle j'ai recueilli des observations un peu précises.

La Margéride, c'est cette chaîne de sommets granitiques dont l'axe se relie d'un côté à la Lozère, et se dirigeant entre le nord et l'ouest, traverse les limites de notre département pour aller se joindre aux montagnes d'Auvergne. Voilà, Messieurs, la partie de notre pays à laquelle s'appliquent les observations que j'ai l'honneur de vous présenter. C'est un espace d'environ 60 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne d'un peu plus de 26 kilomètres.

Afin de rendre notre marche plus nette, dans le cours de cette étude, examinons d'abord les sommets proprement dits et les intervalles plus ou moins gazonnés qui les séparent; divisons ensuite les deux versants chacun en deux zones parallelles et correspondantes, et cherchons les proportions dans lesquelles la Providence a distribué les espèces végétales sur chacune de ces parties de notre Margeride.

I. Sommets propremant dits et intervalles (8 kilomètres.)

Point le plus élevé, 1580 mètres.

Sur les sommets dominants on ne voit guère que quatre especes représentées par un nombre un peu considérable d'individus. Ce sont : *Erica valgaris*, L., *Vaccinium myrtillus*, L., *Vaccinium vitis idœa*, L., et *Alchemilla alpina* L. qui croit autour des rochers et s'établit même

sur leurs flancs quand ils sont recouverts d'une légère couche de terre.

Mais si l'on se promène sur les plateaux qui s'étendent autour des mamelons hérissés de roches granitiques, on marche sur un gazon serré, composé de brins raides, sétacés, du milieu desquels s'élèvent de petites tiges filiformes portant des épis grèles aux écailles violettes : c'est le *Nardus stricta* L. qui est ici comme dans sa patrie. Le *Juncus squarrosus*, L. paraît tenir dans ces lieux la seconde place. Ces deux monocotylédones semblent se partager, par le nombre, l'empire de ces solitudes désolées par les longs hivers; et l'on dirait que les autres plantes ne peuvent s'y établir qu'avec l'agrément de ces vieux possesseurs du désert.

L'*Erica vulgaris* L. y occupe aussi une large place, et, en automne, quand toute trace de végétation va disparaître, ses grappes de rose embellissent encore des plaines entières.

Voilà les plantes qui dominent et qui semblent là véritablement chez elles. Les autres paraissent exilées de leur vrai pays: elles n'y acquièrent qu'un développement très-borné, leur floraison et leur fructification sont très-tardives et souvent tellement imparfaites, qu'on a de la peine à y reconnaitre les caractères qui distinguent l'espèce. Citons quelques exemples :

Le Ranunculus nemorosus, D. C. espèce très-vivace, qui acquiert ailleurs un beau développement, est ici tellement petit qu'au premier abord, on ne le reconnaît pas, et que plusieurs le confondent avec le *Ranunculus montanus*, *Wild.*

L'*Anemone nemorosa*, L. s'y montre aussi, et elle incline ses blanches corolles sur les bruyères noircies par les frimats, mais ses tiges sont frèles et tout à-fait naines.

Le *Thlaspi alpestre*, L. y est représenté par une variété dont les grappes blanches et les vertes feuilles brisent agréa-

blement, au mois d'avril, la monotomie des gazons encore endormis; mais ce ne sont toujours que des plantes naines, en comparaison des beaux *Thlaspi* qui habitent les flancs de la montagne.

Il en est de même des *Festuca cœrulea*, D. C. qu'on rencontre quelquefois dans les endroits humides. Ils y sont d'une gracilité surprenante; leurs epilets même n'ont jamais qu'une fleur fertile, de sorte qu'on dirait une espèce inconnue jusqu'ici aux botanistes.

Deux plantes pourtant font exception à cette règle qu'on peut dire générale; ce sont le *Scorzonnera plantaginea*, Schil, et le *Phyteuma nigrum*, Sm. J'ai rencontré de très-beaux individus de ces deux espèces, au sein même de la montagne, notamment entre le rocher de Fenestres et le pic de Randon.

Je dois faire remarquer aussi que les prairies de Charpal, situées presque aux sources de la Colagne, sont dans des conditions exceptionnelles. Là, en effet, la culture a facilité l'introduction de plantes nouvelles au plateau, et donné à celles qui s'y trouvaient déjà établies un développement qu'elles n'acquièrent jamais dans les autres quartiers placés à la même hauteur.

Les douze espèces que je viens de nommer ne sont pourtant pas les seules que l'on trouve sur les sommets et les plateaux de la Margeride; on y en rencontre un grand nombre d'autres, voici celles que j'y ai observées :

1 Renonculacées	1 Ranunculus flammula, L. 2 Ranunculus palustris, L. 3 Caltha palustris, L.
2 Crucifères.	4 Cardamine pratensis, L. 5 Draba verna, L. 6 Teesdalia nudicaulis, R. Br.

3 Violacées.	7 Viola palustris, L.
	8 Viola canina, L.
	9 Viola tricolor, L.
	10 Viola sudetica Wild.
4 Droséracées.	11 Drosera rotundi folia, L.
	12 Parnassia palustris, L.
5 Polygalées.	13 Polygala vulgaris, L. plusieurs var.
	14 Polygala alpestris, Reich.
6 Caryophyllées.	15 Dianthus carthusianorum, L.
	16 Larbrœa aquatica, St-Hill.
	17 Cerastium pumilum, Curt. Var alsinoides.
7 Légumineuses	18 Genista anglica, L.
	19 Trifolium repens, L.
	20 Trifolium pratense, L.
	21 Lotus corniculatus, L. Var. crussifolius.
	22 Lotus uliginosus, Schk.
8 Rosacées.	23 Potentilla Tormentilla, Sibth.
	24 Comarum palustre, L.
	25 Alchemilla vulgaris, L.
	26 Poterium sanguisorba, L.
9 Onagraires.	27 Epilobium palustre, L.
10 Saxifragées.	28 Saxifraga stellaris, L.
11 Ombellifères.	29 Carum verticillatum, L.
	30 Pimpinella saxifraga, Koch.
	31 Bunium bulbocastaneum, Koch.
	32 Angelica pyrenaica, Spreng.
12 Rubiacées.	33 Galium verum, L.
	34 Galium palustre, 4.
	35 Galium pedomontanum, All. variété

13 Valérianées.	36 Valeriana dioica, L.
14 Dipsacées.	37 Scabiosa succisa, L.
15 Synanthérées.	38 Gnaphalium dioicum, L.
	39 Achillœa millefolium, L.
	40 Chrysanthemum Lencanthemum, L.
	41 Taraxacum officinale, Vill.
	42 Hieracium pilosella, L.
	43 Hieracium auricula, L.
	44 Hypochœris radicata, L.
	45 Leontodon autumnalis, L.
16 Campanulacées	46 Jasione perennis, L. tellement petite qu'on peut aisément la confondre avec le J. humilis; Persoon.
	47 Campanula rotundifolia, L.
17 Gentianées.	48 Gentiana campestris, L.
18 Personées.	49 Rhinanthus minor, Ehrh.
	50 Pedicularis palustris, L.
19 Labiées.	51 Thymus serpyllum, L.
20 Polygonées.	52 Rumex acetosella, L.
	53 Rumex acetosa. L.
	54 Polygonum bistorta, L.
21 Amentacées.	55 Salix repens, L.
22 Orchidées.	56 Orchis divaricata. Rich.
	57 Orchis latifolia, L.
23 Joncées.	58 Juncus effusus, L.
	59 Juncus conglomeratus, L.
	60 Juncus bottnicus, Wahlemb.
	61 Juncus lampocarpos, Ehrh.
	62 Juncus tonagèra, L.
	63 Luzula campestris, D. C.

24 Cypéracées.
- 64 Eriophorum vaginatum, L.
- 65 Eriophorum polystachium, L.
- 66 Carex stellulata, Good.
- 67 Carex leporina, L.
- 68 Carex nigra. All.
- 69 Carex montana, L.

25 Graminées.
- 70 Agrostis vulgaris, With. plusieurs variétés.
- 71 Aira cæspitosa, L.
- 72 Aira flexuosa, L. variété montana.
- 73 Poa annua, L.
- 74 Poa alpina, L.
- 75 Festuca ovina, L. variété.
- 76 Festuca duriuscula, L.
- 77 Festuca rubra. L.
- 78 Festuca poœformis, Host.

De sorte que 27 familles se trouvent représentées dans cette étendue accidentée de sommets arides, de vallées herbeuses, et de plaines couvertes de bruyère. Ces 27 familles donnent environ 90 espèces dont j'ai moi-même récolté des échantillons. J'omets à dessin quelques plantes que l'on peut considérer comme sporadiques, et qui se trouvent abondamment dans les zones inférieures de la montagne.

II. Première zone (9 kilomètres.)

Point le plus élevé 1380 mètres.

Quoique l'espace que nous embrassons dans cette étude soit bien restreint, qu'il me soit permis, Messieurs, de remarquer qu'un des principes élémentaires de la géographie botanique trouve ici son application. Le nombre des espèces végétales diminue à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur et

il augmente à mesure qu'on s'en rapproche. De sorte qu'on pourrait dire que le *maximum* des forces vitales se trouve dans la région limitée par les tropiques, et qu'elles vont en décroissant graduellement jusqu'à ce qu'elles s'annullent tout-à fait sous les glaces éternelles qui couvrent les pôles. Rien ne prouve mieux l'influence de la chaleur et de la lumière sur les êtres qui jouissent de la vie. Le nombre de leurs espèces et la vigueur de leur organisation paraissent en général être en raisondirecte de leur participation à ce double bienfait de la Providence.

Les plantes, qui sont peu nombreuses sur les sommets des montagnes et qui se développent difficilement, sous un ciel presque constamment sombre et nuageux, présentent un aspect tout différent dans les stations inférieures, où elles jouissent plus souvent et plus longtemps d'une douce chaleur et d'une vive lumière. Nous ne serons donc pas surpris, Messieurs, si, en descendant sur les flancs de notre Margeride, nous voyons nos espèces végétales, déjà citées, présenter des formes plus riches et plus vigoureuses; si nous les rencontrons en compagnie d'une foule d'autres végétaux que nous n'avions pas vus dans la partie de la montagne que nous venons de parcourir.

Cette zone est la station presque exclusive de cette variété de *Fagus sylvatica*, L. connue sous le nom de *fayard de montagne*, dont la croissance est si lente et le tissu ligneux si compacte, qui s'étend en forêts verdoyantes quelquefois depuis la cîme des monts jusqu'à leur base.

C'est là aussi qu'on rencontre un grand nombre de fontaines aux eaux fraiches et limpides qui sont les sources d'une foule de ruisseaux et donnent naissance à plusieurs de nos principales rivières. Ces forêts, les vallées d'abord peu profondes, les collines aux pentes douces nourrissent

une variété considérable de plantes remarquables. Voici la liste de toutes celles qu'on peut y observer :

1. *Renonculacées.*	
1 Thalictrum aquilegifolium, L.	Sur la Panouze, Mézéric.
C'est une des plus belles plantes de la montagne; elle devient plus abondante, à mesure qu'on descend dans les vallons.	
2 Anemone pulsatilla, L.	Collines sèches.
3 Anemone nemorosa, L.	Bois, ruisseaux, prairies,
4 Ranunculus aquatilis, L. fluitans.	Ruisseaux, Ance, Truyère.
5 Ranonculus aconitifolius, L.	La Villedieu, St-Sauveur.
6 Ranunculus platani folius, L.	Grandrieu, St-Paul.

Ces deux belles espèces apparaissent presque dès l'origine des vallées ; elles habitent ensemble, et couvrent de leurs touffes luxuriantes les lieux d'où jaillissent des eaux fraiches.

Dans la partie la plus élevée de la zone, leur taille ne s'élève pas à plus de 20 centimètres, tandis que, dans la partie la plus basse, elle atteint jusqu'à 80 centimètres. Cette zone de la montagne semble au reste être tellement leur station naturelle, que leurs semences entraînées par les eaux sont stériles dans les pays moins froids. Ainsi, dans la vallée de la Truyère, on les observe au-dessus de la Villedieu, mais pas au-dessous des Estrets; dans la vallée de l'Ance, depuis Fenestres jusqu'au dessous du Chambon ; dans les vallées du Chapeauroux et de Grandrieu, presque depuis les sources de ces deux rivières jusqu'à Entraygues, où elles mêlent leurs eaux ; jamais je n'ai pu les rencontrer au-dessous de ces trois points.

7	Ranunculus anricomus, L. variété naine.	Pâturages, prés.
8	Ranunculus nemorosus, D. C.	Bois, prés.
9	Trollius europœus, L.	Toutes les prairies.
	2. *Papavéraeées.*	
10	Papaver dubium, L.	Champs cultivés.
	3. *Corydalées.*	
11	Fumaria claviculata, L.	Bois des Merles.
12	Fumaria officinalis, L.	Champs cultivés.
	4. *Crucifères.*	
13	Raphanus raphanistrum, L.	Champs cultivés.
14	Brassica Cheiranthus, Vill.	Murs, décombres.
15	Brassica erucastrum, L.	Champs cultivés.
16	Barbarea vulgaris, R. Br.	Champs humides.
17	Cardamine pratensis, L.	Toutes les prairies.
18	Nasturtium officinale, R. Br.	Sur la Panouse.
19	Draba muralis, L.	Au pied des vieux murs.
	5. *Cistées.*	
20	Helianthemum vulgare, Gœrtn.	Pâturages secs.
	6. *Violacées.*	
21	Viola canina, Var. lucorum, Rchb.	Bois des Merles, d'Atger.
22	Viola palustris, L. Var. pyrenaica, Ram.	Prés humides.
	7. *Caryophyllées.*	
23	Dianthus atrorubens, Lois.	Fenestres, Ste-Eulalie
24	Dianthus cæsius, Smith.	Pâturages secs.
25	Silene inflata, Smith.	Champs cultivés.
26	Silene italica, Viv.	Gourgons, la Fage, Albuges.
27	Stellaria media, Vill.	Champs, pâturages.
28	Stellaria holstea, L.	Bois, Mercoire, Atger.
29	Cerastium arvense, L.	Zone entière.
	8 *Hypéricées.*	
30	Hypericum humifusum, L.	Espinouse, Brenac, etc.

31 Hypericum perforatum, L.	Bord des champs, des prés.
9. *Malvacées.*	
32 Malva rotundifolia, L.	Près des habitations.
10. *Géraniées.*	
33 Geranium pratense, L.	Presque partout.
34 Geranium sylvaticum, L.	Bord des bois, des p.
35 Erodinm cicutarium, Smith.	Montagnac, Ferluguet
11. *Légumineuses.*	
36 Genista sagittalis, L.	Pâturages, partout.
37 Genista tinctoria, L. var umbrosa.	Un peu moins comm.
37 Genista pilosa, L.	Bois, Combes, Atger.
38 Genista purgans, D. C.	Toute la zone.
39 Spartium scorparium, L.	Toute la zone.
40 Trifolium arvense, L.	Champs et prés.
41 Trifolium agrarium, Schreb.	Prairies humides.
42 Trifolium filiforme, L.	Presque dans tous les prés.
43 Vicia Dumetorum, L.	Espinouze, Combes, Brenac.
44 Vicia eracca, L.	Haies, partout.
45 Lathyrus pratensis, L.	Prés, peu comm. dans cette zone.
46 Orobus tuberosus, L.	Bois, Saint-Sauveur, St Privat.
12. *Rosacées.*	
47 Spiræa ulmaria, L.	Bord des ruisseaux.
48 Geum rivale, L.	Bord des ruisseaux.
49 Rubus hybridus, Vill.	Bois, haies.
50 Rubus idæus, L.	Rochers des champs, haies.
51 Fragaria vesca, L.	B., Mercoire, Arzenc
52 Rosa alpina, L.	Bois de FroidViala.
53 Rosa canina, L. plusieurs variétés.	Haies, partout.
54 Cratægus oxyacantha, L. var. apiifolia.	Auprès des habitat.
55 Sorbus aria, Crantz.	Dans tous les bois.
56 Sorbus aucuparia, L.	Dans tous les bois.

	13. *Onagraires.*	
57	Epilobium montanum, L.	Lieux humides et ombragés.
	14. *Crassulacées.*	
58	Sedum annuum, L.	Murs et rochers.
59	Sedum acre, L.	Campagnes arides.
60	Sedum album, L.	Collines sèches.
61	Sedum elegans, Lejeune	Bois, déserts, bruyères, pâturages.
62	Sedum villosum, L.	Pâturages humides.
63	Sedum hirsutum, All.	Rochers des bois.
	14. *Grossulariées.*	
64	Ribes petrœum, Vulf.	Tous les bois de hêtre
	15. *Saxifragées.*	
65	Saxifraga granulata, L.	Bord des ch., des prés
66	Chrysosplenium oppositifolium, L.	Fontaines des bois.
67	Chrysosplenium alternifolium, L.	Id., mais plus comm.
	16. *Ombellifères.*	
68	Conium maculatum, L.	Autour des habitat.
69	Chærophyllum sylvestre, Vill.	Toutes les prairies.
70	Chærophyllum hirsutum, Vill.	Fontaines, Colagnes, Arzenc.
71	Meum athamanticum, Jacq.	Prairies sèches.
72	Angelica montana, Schleich.	Ruiss., Mézer. Atger.
73	Heracleum Lecokii, Godron.	Toutes les prairies.
	17. *Caprifoliacées.*	
74	Lonicera nigra, L.	La Panouse, St-Sauveur, Arzenc.
75	Sambucus nigra, L.	Partout près les hab.
76	Sambucus racemosa, L	Estables, Mercoire, Chaylard.
	18. *Rubiacées.*	
77	Asperula odorata, L.	Bois des Merles, d'Atger, La Panouse.
78	Asperula cynanchica, L.	Côt. secs. assez rare.
79	Galium cruciata, Scop.	Presque partout.

80	Galium mollugo, L.	Partout.
81	Gallium aparine, L.	Lieux humides.
	19. *Dipsacées,*	
82	Scabiosa arvensis, L. var. hispide.	Partout.
83	Scabiosa columbaria, L.	Côt. parmi les genêts
	20. *Synanthérées.*	
84	Cacalia albifrons, L.	Combes, Espinouse.
85	Senecio vulgaris, L.	Auprès des habitat.
86	Senecio artemisiæfolius, Pers.	Pâturages secs.
87	Senecio doronicum, L.	Colagnes, St-Denis.
88	Senecio Gerardi, Godron.	Bois d'Atger.
89	Arnica montana, L.	St-Sauveur, Arzenc, Brenac.
90	Solidago virga aurea, L.	Arzenc, la Villedieu, Atger.

C'est une des plantes les plus remarquables de notre montagne. Elle croît souvent entre les rochers, et élève ses panicules d'or au milieu des touffes de hêtre.

91	Chrysanthemum inodorum, L.	Champs cultivés.
92	Chrysanthem. leuchantheonum, L	Très-grande, partout
93	Centaurea cyanus, L.	Champs cultivés,
94	Centaurea jacea, L.	Prés, partout.
95	Carduus nutans, L.	Partout.
96	Cirsium palustre, Scop.	Prairies humides.
97	Cirsium eriophorum, Scop.	Bord des chemins.
98	Lampsana minima, Lam.	Champs cultivés.
99	Prenanthes purpurea, L.	Bois, St-Sauveur, la Villedieu.

Encore une autre belle plante de notre montagne : sa taille d'un mètre, ses feuilles si vertes, ses fleurs de pourpre se développant en larges corymbes lui donnent l'aspect le plus attrayant.

100	Hypochæris maculata, L.	Prair., Lajo, St-Priv.
101	Hypochæris pinnatifida, Cyr.	Prairies sèches.
	21. *Campanulacées.*	
102	Phyteuma nigrum, Smith.	Prairies, partout.

Cette plante se montre sous un grand nombre de formes. Tantôt elle est robuste, munie de feuilles larges et nombreuses, tantôt elle est grêle, ses épis sont petits, ses feuilles étroites et peu nombreuses. Du reste, elle est commune sur cette partie de notre montagne où l'on ne rencontre jamais le *P. spicatum*.

103 Campanula linifolia, Lam.	Combes, la Bataille
22. *Monotropées.*	
104 Monotropa hyppopitys, Valr.	Bois de pin.
23. *Gentianées.*	
105 Menyanthes trifoliata. L.	Prés humides
106 Gentiana lutea, L.	Côteaux secs.
107 Gentiana pneumonanthe, L.	Pâturages.
24. *Borraginées.*	
108 Myosotis palustris, Vith.	Prés marécageux.
109 Myosotis versicolor, Persoon.	Ch., bas de la zone.
110 Myosotis stricta, Link.	Prés, bas de la zone.
25. *Personées.*	
111 Orobanche rapum, Thuill.	Dans les genêts, part.
112 Melampyrum pratense, L.	Bois les plus élevés,

Je ne puis m'empêcher de dire qu'il existe sur notre montagne une variété fort remarquable de cette plante. Elle est entièrement inconnue jusqu'ici, et je pense que les botanistes, après l'avoir observée, lui trouveront des caractères assez tranchés, pour la ranger au nombre des espèces.

113 Rinanthus major, Ehrh.	Bord des champs.
114 Euphrasia nemorosa, Pers. var. alpestis.	Pâturages.
115 Digitatis purpurea, L.	Bord des bois.

On la trouve quelquefois au milieu des champs incultes. C'est dans le bois de St-Denis que l'on voit la belle variété à fleurs blanches immaculées.

116	Veronica verna, L.	Champs cultivés.
117	Veronica serpyllifolia, L.	Bord des eaux.
118	Veronica anagallis, L.	Fontaines.
	26. *Labiées.*	
119	Thymus serpyllum, Pers.	Partout.
120	Melissa glandiflora, L.	Bois, St-Sauv., Arz.
121	Lamidum album, L.	Partout.
122	Betonica officinalis, L. var. glabrata.	Bois d'Atger, Merc.
	27. *Plumbaginées.*	
123	Armeria plantaginea, Wilde.	Bord des pâtur., prés
	28. *Plantaginées.*	
124	Plantago major, Bert.	Partout.
125	Plantago lanceolata, L.	Prés et pâturages.
126	Plantago caricinata, Schrad.	Pel., Fenest., Espin.
	29. *Chénopodées.*	
126	Polycnemum arvense, L.	Tous les champs.
	30. *Polygonées.*	
127	Polygonum avidculare, L.	Partout.
	31. *Thymélées.*	
128	Daphné Mezereum, L.	Bois, St-Sauv., Atger
	32. *Urticacées.*	
129	Urtica dioica, L.	Habitations.
130	Urtica urens, L.	Habitations, champs.
	33. *Amentacées.*	
131	Salix cinerea, L.	Bord des ruisseaux.
132	Populus tremula, L.	Partout.
133	Populus virginea, Desf.	Bord des eaux.
134	Betula alba, L.	Presque partout.
135	Fagus sylvatica, L.	Zone entière.
	34. *Conifères.*	
136	Pinus sylvestris, L.	Id.
137	Juniperus communis, L.	Id.

	35. *Potamées.*	
138	Potamogeton natans, L.	Salassoux, St-Denis:
	36. *Orchidées.*	
139	Orchis bifolia, L.	Colagnes-basses, St-Sauveur.
	37. *Amaryllidées.*	
140	Narcissus pseudonarcissus, L.	Prairies, bois.
141	Narcissus poeticus, L.	Prairies.
	38. *Aspéraginées.*	
142	Paris quadrifolia, L.	Froidv., la Panouse.
143	Maianthemum bifolium, D. C.	Bois des deux côtés de la montagne.
	39. *Liliacées.*	
144	Allium victorialis, L.	Mercoire, bois de Thors, Alger.
	40. *Graminées.*	
145	Alopecurus pratensis, L.	Prés, zone entière
146	Phleum pratense, L.	Id.
147	Holcus lanatus, L.	Id.
148	Holcus mollis, L.	Id.
149	Anthoxanthum odoratum, L.	Prés et pâturages.
150	Poa cæspitosa, Lois.	Prés.
151	Poa sudetica, Hænke.	Prés et pâturages.
152	Poa nemoralis, L.	Prés et bois.
153	Dactylis glomerata, L.	Prés.
154	Festuca spadicea, L.	La Panouse, St-Denis
155	Lolium perenne, L.	Prés et champs.
156	Lolium multiflorum, Lam.	Champs.
	41. *Equisétacées.*	
157	Equisetum arvense, L.	Prés humides.
158	Equisetum sylvaticum, L.	Bois, la Pan., Comb.
	42. *Fougères.*	
159	Blechnum spicant, Roth.	Bois des M., d'Alger

43. *Lycopodiacées.*	
160 Lycopodium clavatum, L.	Bois d'Alger, de St-Privat.

Ces espèces appartiennent à 43 familles naturelles; un grand nombre d'entr'elles sont représentées à peu près dans toute la zone à laquelle je les attribue d'une manière spéciale. Quelques unes ne se trouvent que dans une ou deux localités, et ne paraissent pas davantage dans la zone inférieure. C'est ainsi que le *Fumaria claviculata* L. n'a été trouvé que sur les rochers couverts de mousse, des bois des Merles et de Combrets et l'*Orchis bifolia*, à Colagnes-basses et à St-Sauveur.

III. Seconde zone, (9 kilomètres.)

(Point le plus élevé 1218 mètres.)

Dans cette zone, on rencontre à peu près toutes les plantes du plateau et de la première zone. Cette partie de notre montagne étant très-accidentée, et renfermant des bois exposés au nord, offre une foule de sites convenables aux plantes des régions plus froides. Cependant les espèces qui, à elles seules, forment les gazons des plateaux deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on s'éloigne des sommets. On comprend que leur organisation est faite pour les climats les plus rudes, et qu'une températute plus douce les laisse mourir. Si parfois elles essayent encore d'établir çà et là leurs touffes sauvages, c'est toujours sur les points les plus élevés. On voit qu'elles redoutent l'air tempéré des vallées. Ainsi les hommes nés et nourris sous le ciel glacé du Nord se trouvent mal à l'aise dans les plaines riantes du Midi. Voici les nouvelles plantes dont j'ai constaté la présence dans cette seconde zone.

1. *Renonculacées.*

1	Anemone pulsatilla, L.	Grandrieu, Rieutort, les Laubies.
2	Ranunculus bulbosus, L.	Loubeyrac, le Chaylard, Auroux.
3	Helleborus viridis, L.	Laval-Atger, St-Bon.
4	Aquilegia vulgaris, L.	Grandrieu Serverette
5	Aconitum lycoctonum, L.	Loubeyrac, St-Privat.
6	Aconitum paniculatum, Lam.	Truyère, Chapeaur.
7	Actœa spicata, L.	Vallée du Grandrieu, de la Colagne.

2. *Papavéracées.*

8	Chelidonium majus, L.	La Roche, Langogne, Serverette.

3. *Corydalées.*

9.	Corydalis solida, Smith.	Grandrieu, Laval-Atger.

4. *Crucifères.*

10	Sisymbrium officinale, Scop.	Auprès des habitation
11	Sisymbrium sophia, L.	Id.
12	Alliaria officinalis, Andr.	Laval-Atger, Ramalouse.
13	Arabis hirsuta, D. C.	Loubeyrac.
14	Arabis ciliata, Koch.	Grandrieu, Rieutort, Arzenc.
15	Dentaria digitata, Lam. variété.	Vallée du Grandrieu.
16	Cardamine hirsuta, L.	Id.
17	Capsella bursa pastoris, Mœnch.	Auprès des habitations, champs.
18	Thlaspi arvense, L.	Serverette.

5. *Résédacées.*

19	Réséda luteola, L.	Laval-Atger, Estables

6. *Caryophyllées.*

20	Dianthus prolifer, L.	Vallée de Chapeaur.
21	Saponaria ocymoides, L.	Laval-Atger.
22	Sagina apetala, L.	Prairies, Grandrieu, le Mazel.
23	Spergula pentaedra, L.	Les Laubies, Paulhac
24	Spergula nodosa, L.	Les champs.

25 Lychnis viscaria, L.	Grandrieu, Bouchet-Fraisse.
26 Lychnis dioica, D. C.	Mercoire, Pierrefiche
27 Lychnis flos cuculi, L.	Prairies humides.
28 Lychnis citago, Lam.	Moissons, partout.
29 Stellaria graminea, L.	Bois de pin, le Bouchet-Fraisse.
7. *Linées.*	
30 Linum catharticum, L.	Pâturages et prés.
8. *Malvacées.*	
31 Malva moschata, L.	Serverette, Grandr.
9. *Acerrinées.*	
32 Acer campestre, L.	Laval-Atger.
10. *Géraniées.*	
33 Geranium pyrenaicum, L.	Auprès des habitat.
34 Geranium nodosum, L.	Bois, Grandrieu, Laval-Atger.
35 Geranium robertianum, L.	Bois et rochers hum.
11. *Oxalidées.*	
36 Oxalis acetosella, L.	Bois, Grandrieu, Thoras, Colagnes.
12 *Légumineuses.*	
37 Ononis spinosa, L.	Les champs cultivés.
38 Ononis repens, L.	Id.
39 Anthyllis vulneraria, L.	Prés, Grandrieu, Serverette.
40 Medicago orbicularis, All.	Serverette.
41 Melilotus petit pierranea, Rchb.	Serverette.
42 Trifolium sylvaticum, Ger.	Grandrieu
43 Ornithopus perpusillus, L.	Chams, Grandrieu, St-Symphorien.
13. *Rosacées.*	
44 Potentilla intermedia, L.	Bois, Grandrieu, la Borie.
45 Cerasus padus, D. C.	Vallée de Grandrieu.
46 Rubus cæsius, L.	Laval-Atger, Ramalouse.
47 Agrimonia eupatoria, L.	Loubeyrac.

48	Amelanchier vulgaris, Mœnch.	Loubeyrac, Laval-Atger.
	14. *Onagraires.*	
49	Epilobium angustifolium, Lam.	Grandrieu, vallée.
	15. *Crassulacées.*	
50	Sempervivum tectorum, L.	Partout.
51	Sempervivum Arvernense, Lecoq.	Rochers, Serverette, Grandrieu.
52	Cotyledon umbilicus, L.	Laval-Atger, murs.
	16. *Saxifragées.*	
53	Saxifraga tridactylis, L.	Laval-Atger St-Bonn.
	17. *Ombellifères.*	
54	OEtusa cynapium, L.	Jardins.
55	Carum carvi, L.	Prés, Grandrieu, Serverette.
56	OEnanthe peucedanifolia, Poll.	Rieutort, Grandrieu.
57	Laserpitium trilobum, Lap.	Grandrieu, Ribennes.
	18. *Caprifoliacées.*	
58	Sambucus ebulus, L.	Grandrieu.
59	Viburnum lantana, L.	Grandrieu, Coulagnet
	19. *Rubiacées.*	
60	Galium tenuifolium, D. C. variété.	Ste Colombe, Auroux
61	Galium sylvestre, Poll.	Bois de pin.
	20. *Valérianées.*	
62	Valeriana tripteris, L.	Loubeyrac, Laval-Atger.
63	Valeriannella olitoria, Wildenow.	Rieutort, Langogne, Serverette.
	21. *Synanthérées.*	
64	Senecio viscosus, L.	Bois, assez rare.
65	Senecio aquaticus, Hud.	Ruisseaux, Serverette
66	Doronicum pardelianches, Wild.	Loubeyrac.
67	Doronicum austriacum. Jarq.	La Roche, Grandrieu
68	Conyza squarrosa, L.	Laval-Atger.
69	Gnaphalium sylvaticum, L.	bois, champs incultes
70	Gnaphalium uliginosum, L.	Grandr., Pierrefiche

71 Filago arvensis, L.	Les champs.
72 Bellis perennis, L.	Laval, St-Symphorien
73 Artemisia vulgaris, L.	Partout.
74 Artemisia absinthium, L.	Commune auprès des villages.
75 Serratula tinctoria, L.	Pâturages, Grandrieu
76 Centaurea montana, L.	Grandrieu.
77 Carduus nigrescens, Vill.	Vallées du Chapeauroux de Grandrieu
78 Cirsium arvense, Scop.	Les champs.
79 Cirsium acaule, All.	Les pâturages.
80 Cirsium erisithales, Scop.	Grandrieu, bord des bois.
81 Cirsium canum, Bieb.	Grandr., Loubeyrac.
82 Carlina corymbosa, L.	Lieux secs, partout.
83 Lampsana communis, L.	Bois, Laval, Ste-Colombe.
84 Prenanthes viminea, L.	Laval-Atger.
85 Sonchus oleracens, L. plusieurs variétés.	Les jardins.
86 Crepis virens, Vill.	Pâturages.
87 Soyeria grandiflora, Monnier.	Pât. Grand. les Laub.
88 Hieracium paludosum, L.	Bouchet-Fr., St-Am.
89 Hieracium umbellatum, L.	Grandrieu, pâturages
90 Leontodon crispus, Vill.	Prairies sèches.
91 Tragopogon pratensis, L.	Prairies.

22. *Campanulacées.*

92 Phyteuma spicatum, L. variété cæruleum.	Loubeyrac, Chams, Laval-Atger
92 Phyteuma orbiculare, L. variété comosum.	Grandrieu.
93 Prismatocarpus speculum, Lhérit.	Serverette
94 Campanula glomerata, L.	Grandrieu, les Laub.
95 Campanula trachelium, L.	Loubeyrac, Auroux.
96 Campanula persicifolia, L.	Ramalouse, Ste-Col.
97 Campanula patula, L.	Loub., Laval-Atger.
98 Walembergia hederacea, Schrard.	Bord des rivières.

23. *Ericinées.*

99 Pyrola uniflora, L.	Bois de Bonj., de Lav.
100 Pyrola rosea, Smith.	Id.

101	Pyrola minor, L.	Id.
	24. *Convolvulacées.*	
102	Convolvulus arvensis, L.	Serverette, les Laub.
103	Cuscuta Europæa, L.	Pâturages secs.
	25. *Borraginées.*	
104	Echium vulgare, L.	Champs cultiv., Serverette, etc.
105	Lithospermum arvense, L.	Les champs.
106	Pulmonaria augustifolia, L.	Bord des b., Grandr.
107	Borrago officinalis, L.	Lieux cultivés.
	26. *Solanées.*	
108	Solanum nigrum, L. variété.	Laval, Soulis.
109	Solanum dulcamara, L.	Loubeyrac, Laval.
110	Hyosciamus niger, L.	Villages.
111	Verbascum nigrum, L.	Champs, assez rare.
112	Verbascum thapsus, L.	Champs.
113	Verbascum lychnitis, L.	Id.
	27. *Personées.*	
114	Pedicularis sylvatica, L.	Pâtur. et bois humid.
115	Euphrasia odontites, Duby.	Les moissons.
116	Digitalis lutea, L.	Laval-Atg., Ramal.
117	Scrophularia nodosa, L.	Ruiss., bois humides
118	Anarrhinum bellidifolium, Desf.	Vallée de Chapeaur.
119	Linaria repens, Stend.	Côteaux incultes.
120	Veronica hederæfolia, L.	Villages, champs.
121	Veronica officinalis, L.	Bois de pin.
122	Veronica chamædrys, L.	Bois et prés.
	28. *Labiées.*	
123	Mentha arvensis, L. 2 variétés.	Les ruiss. les champs
124	Mentha sylvestris, L. 3 variétés.	Les ch., les bois hum.
125	Melissa nepeta, L. variété.	Laval-Atger.
126	Melissa acinos, Benth.	Vallée de Chapeaur.
127	Melissa officinalis, L.	Ste-Colom. Florensac
128	Lamium maculatum, L.	Bois.
129	Lamium purpureum, L.	Champs et bois.
130	Lamium galeobdolon, Crantz.	Bois.
131	Galeopsis dubia, Leers.	Champs.

132	Galeopsis tetrabit. L. 2 variétés.	Bois de Bonj. de Lav.
133	Ballota nigra, Smith.	Près des habitations.
134	Leonurus cardiaca, L.	Auroux, Langogne, St-Flour.
135	Glechoma hederacea, L.	Auroux, la Rochebel.
136	Prunella vulgaris, L.	Prés et pât. humides.
137	Prunella alba, Poll.	Id. mais plus rare.
138	Ajuga genevensis, L.	Laval-Atger, bois.
139	Ajuga repens, L.	Prés humides.
140	Teucrium scorodonia, L.	Les bois et côt. secs.
141	Teucrium Botrys, L.	Vallée de Chapeaur.
	29. *Primulacées.*	
142	Primula veris, L.	Prés, surtout du versant nord.
143	Primula elatior, Jacq.	Id., moins commune
144	Lysimachia vulgaris, L.	Vallées des rivières.
	30. *Amaranthacées.*	
145	Amaranthus ascendens, Lois.	Lieux cultivés.
146	Amaranthus blitum, L.	Id.
	31. *Chénopodées.*	
147	Chenopodium album, L. v. viride.	Les champs cultivés.
148	Chenopodium rubrum, L.	Id.
149	Chenopodium hybridum, L.	Id.
150	Chenopodium bonus Henricus, L.	Villages.
151	Atriplex latifolia, Vahl.	Id.
152	Atriplex patula, L.	Id.
	32. *Polygonées.*	
153	Rumex scutatus, L.	Langogne, Serv.
154	Polygonum amphibium, L.	Les rivières.
155	Polygonum hydropiper, L.	Rochers des vallons.
156	Polygonum dumetorum, L.	Les haies, Serverette.
	33. *Santalacées.*	
157	Thesium alpinum, Thuill.	Pâtur. secs, Grandrieu, Serv.
	34. *Euphorbiacées.*	
158	Euphorbia dulcis, Sibth.	Bois, Grandrieu, Ribennes.

160 Mercurialis perennis, L.	Bois, Grandrieu, Laval.
35. *Urticacées.*	
161 Ulmus campestris, Smith.	Villages.
162 Humulus lupulus, L.	Serverette, Luc.
36. *Araliacées.*	
163 Adoxa moschatellina, L.	Bois frais, Grandrieu.
164 Hœdera helix, L.	Villages, la Roche, le Montel.
37. *Amentacées.*	
165 Salix daphnoides, Vill.	Villages, rare.
166 Salix viminalis, L.	Rivières, Langogne, Estrels.
167 Salix pentandra, Thuill.	Bord des eaux.
168 Alnus glutinosa, Gœrtn.	Truyère, Ance, Chapeauroux.
169 Quercus robur, L.	Bois.
38. *Conifères.*	
170 Abies excelsa, D. C.	Bois, la Borie, Loubeyrac.
39. *Orchidées.*	
171 Orchis coriophora, L.	
172 Orchis ustulala, L.	Grandr. à la Chapell.
	Idem, au Bouchet-Grenier.
173 Orchis Sambucina, L.	
174 Orchis incarnata, Wild.	Prés et pâtur. secs.
175 Orchis conoposa, L.	Id.
176 Orchis mascula, L.	La Chapelle, St-Sauv.
177 Orchis punciflora, Ten.	Loubeyrac.
178 Orchis viridis, Grantz.	Laval-Atger.
179 Epipactis ensifolia, Sv.	Grandrieu.
	Ramalouse.
40. *Iridées.*	
180 Iris pseudoacorus, L.	Bord des eaux, l'Aldeyrès.
181 Crocus vernus, all.	Comm. dans les prairies.
41. *Aspréaginées.*	
182 Convallaria poligonatum, L.	Grandrieu, la Colagne

183	Convallaria verticillata, L.	Loubeyrac.

42. *Liliacées.*

184	Lilium Martagon, L.	Loubeyrac.
185	Tulipa celsiana, D. C.	Vallée du Grandrieu.
186	Muscari Comosum, Mill.	Champs de Laval.
187	Scilla bifolia, L.	Grandrieu.
188	Ornithogalum umbellatum, L.	La Rochebelot. Serv.
189	Anthericum liliago, L.	Roch., vall. du Gran.

43. *Colchicacées.*

190	Colchicum autumnale, L.	Prairies.
191	Veratrum album, L.	Id.

44. *Joncées.*

192	Luzula nivea, D. C.	Bois de Grandrieu, la Villedieu.

45. *Typhacées.*

193	Sparganium ramosum, Huds.	Rochers des rivières.

46. *Cypéracées*

194	Scirpus uniglumis, Koch.	Marais et ruisseaux.
195	Scirpus palustris, R. Br.	Id.
196	Carex Ampullacea, Good.	Marais.

47. *Graminées.*

197	Phalaris nodosa, L.	Bord des eaux.
197	Phalaris arundinacea, L.	Id.
198	Calamagrostis montana, D. C.	Bois.
199	Calamagrostis sylvatica, D. C.	Rochers des bois.
200	Avena flavescens, L.	Prairies.
201	Avena pubescens, L.	Champs, Laval, Atg.
202	Avena pratensis, L.	Bord des eaux pâtur.
203	Avena elatior, L. variétés.	Prairies.
204	Danthonia decumbens, D. C.	Pâturages, prés.
205	Briza media, L.	Id.
206	Briza minor, L.	Id.
207	Kœleria valesiana, Good.	Grandrieu, Ribennes
208	Cynosurus cristatus, L.	Prairies.
209	Festuca Thomasiana, Gay.	Auroux, Langogne.
210	Festuca Michelii, Bert. var.	Grand., St-Symphor.
211	Festuca violacea, Gaud.	Prairies.

212	Festuca pumila, Vill.	Pâturages.
213	Festuca pratensis, Hudson.	Id.
214	Festuca elatior, L. var. littorea.	Prés humides.
215	Festuca aquatica, Host.	Bord des eaux.
216	Festuca phœnicoides, L.	Laval, Auroux, St-Flour.
217	Bromus sterilis, L.	Commun.
218	Bromus mollis, L.	Id.
219	Triticum repens, L.	Haies, partout.

48. *Fougères.*

220	Polypodium vulgare, L.	Roch. dans les bois.
221	Polypodium dryopteris, L.	Rochers, Grandrieu.
222	Polypodium calcareum, Sm.	Grandr., assez rare.
223	Aspidium filix mas, Sw.	Commune.
224	Aspidium filix fœmina, Sw.	Id.
225	Aspidium fragile, D. C.	Id.
226	Asplenium septentrionale, Sw.	Rochers, rare.
227	Pteris aquilina, L.	Comm. sur le versant nord-est.
228	Adianthus capillus Veneris, L.	Rochers humides.

Plantes oubliées.

229	Prunus insititia, L.	Haies.
230	Prunus spinosa, L.	Id.
231	Malus acerba, Mérat.	Bois, la Rocheb. Gr.
232	Pirus malus, D. C.	Id.
233	Achillœa pyrenaica, Sibth.	Pâturages ruisseaux.
234	Alisma natans, L.	Les Laubies.

J'omets à dessein les plantes non spontanées.

Les 234 espèces attribuées spécialement à cette zone appartiennent à 49 familles naturelles. Elles sont distribuées avec une variété admirable autour des villages, dans les champs, sur les rochers, dans les verts pâturages, dans les forêts. Quel délicieux plaisir trouve à les rechercher, à les observer, celui que la pensée de Dieu accompagne dans ses excursions solitaires ! Dans les vastes campagnes, dans l'épaisseur des bois, dans les déserts même, il sent la main du Créateur versant partout des flots de vie, et dans l'ordon-

nance et la conservation de tant d'être si divers, il reconnaît mille fois que sa sagesse n'est pas moins infinie, moins adorable que sa puissance qui les fit exister.

Et maintenant, Messieurs, si nous jetons un coup d'œil sur les trois listes qui précèdent, nous remarquerons que la seconde zone contient presque autant d'espèces que les deux autres parties de la montagne. Nous remarquerons encore que la différence numérique des espèces attribuées aux trois parties est presque la même. De sorte qu'il y a véritablement progression régulière dans le nombre des espèces, à partir des sommets pour se diriger vers les bases des monts.

La division géographique que j'ai adoptée dans l'étude botanique de la Margeride pourrait faire supposer que les espèces ne paraissent pas au-dessus des limites que j'ai indiquées. Mais les observateurs savent bien qu'on ne peut ici établir de bornes rigoureuses, et qu'il en est comme de ces couleurs parfaitement tranchées et pourtant mêlées, fondues avec tant d'habileté à leur point de contact, que l'œil le lplus délicat ne peut déterminer d'une manière précise la ligne géométrique qui les sépare.

De plus, je crois avoir remarqué que sur le versant sud-ouest les mêmes espèces s'établissent à un degré d'altitude plus élevé que sur le versant opposé. Citons seulement quatre plantes prises au hasard dans la liste de celles que j'attribue à la seconde zone. Les *Aconitum lycoctonum*, les *Lamium galeobdolon*, les *Luzula nivea*, les *Avena pratensis*, sur le versant nord-est, ne montent pas au-dessus de Grandrieu, situé à 1174 mètres d'altitude, tandis que, sur le versant opposé, on les trouve à la Villedieu, dont l'altitude est bien plus considérable. Par contre, les *Nardus stricta* et les *Juncus squarrosus*, qui sont encore assez communs aux environs de Grandrieu, ne paraissent plus à Saint-Amans et à Rieutort qui sont placés presque au même degré d'altitude.

Voilà, Messieurs, les observations que j'ai pu recueillir sur les plantes de la Margeride. A cause de leur peu d'importance, elles n'étaient pas peut-être dignes d'être présentées à une assemblée aussi distinguée que celle-ci : mais vous voudrez bien vous souvenir, Messieurs, que je vous les ai offertes seulement comme une preuve de ma bonne volonté, et je vous assure que je me trouverai heureux si ce faible essai est par vous jugé propre à encourager dans notre pays l'étude de la Botanique.



nance et la
mille foi
rable o
Et
sur
la

LOU REINAL È LOU CHI.

FABLE

Par M. l'abbé BALDIT, Membre titulaire.

Un reinal fi, rusat coumo lou biel Ulisso,
Béritaplé sac à maliço,
Obio despuplat tout soulet
Lous galinios del bésinaché.
N'aouriat pas troubat un meinaché
Qué pouguessio al toupi mettré poulo ou poulet.
Qué noun la trobo à sa demoro,
Baï cerca sa bido deforo.
Quon n'aguet pas ploumo à soun croc,
Nostré biel è rusat escroc
Fourçat de quitta sa tanieiro,
Anet un paou pus luën estapli soun séjour,
Un bel mati dé primo à la pouncho del jour,
Quon despareis del ciel l'estialo matinieiro.
Soun lougis n'èro pas chanut.
Léou fouguet embalat lou gros è lou menut.
N'aguet pas besoun de noutari,
Per escriouré soun embéntari.
Sous ossés è sa pel fosion tout soun feisset.
En mudén soun maïgré équipaché,

Troubabo bé dé rious per amoussà sà set,
Mè de gibié, bernic. Lou docté àréopachè
Ambè toutés sous juchoméns
Noun aourio fach ni maï ni ménis.
Lou manjaïre dé jals for lesté dé cousino;
Arribo anfi dins un baloun.
Al pé dé la costo bésino,
A l'abric del négré aquiloun;
Ero bastit un mas dé prou bello apparénço,
Dins soun cur rénaïs l'espérénço.
Ici, dé fon périrén pas;
La barraco, s'ou dis, o l'er d'éstré coussudo.
Tantos farén un bouon répas,
Sé la fourtuno nous ajudo.
Cerquén un gité près d'ici.
Pourbu qu'à nostré grach lai puissién réussi,
Quon sério tout è maï bigilénto la mestro,
Tout passoro lou négré è liquidé élémén.
Uno ranquillado champestro
Sé présénto à sous uèls dins lou mémo moumén.
L'ou laïré sons coussis ni natos,
Aqui baï fixa sous penatos.
Déjà la capo dé la nuech
Couménçabo à sallia lou puech.
La plonto obio perdut sa coulou poulidéto,
E tout al mas èro dispaous,
Cadun dé soun coustat à préné soun répaous.
Un chi dé Terronobo èro soul én bédéto,
E fosio bouono gardo altour del galinio.
Lou reinal lou pus matinio,
Malgré sa ruso è sa sciénço,
N'obio pougut jamaï troumpa sa bigilénço,
Ni ré faïré dé désastrous.

Soulidomén bastit dé la maïsso è del trous,
Passabo per un phénouméno.
Biels è joubés reinals al prémio cop de dén,
Lous destroussabo én abourdén.
Anfi dins lou baloun n'obio destruit la méno.
Sons quartié per lou guet è lou coumandomén,
Ténio luën touto amo bibénto.
Péndén touto la nuech, la mestro è la sirbénto
Poudion durmi tranquillomén.
Sa bigilénço èro à l'esprobo.
Cado jour, né dounabo uno noubèlo probo.
Anfi jusquos al mas arribo lou reinal
Malgré la fon qué lou transporto,
Baï, bé, rodo pertout è dé bas è dé nal,
Sons trop sé sarra dé la porto.
Caïrechs è rècaïrechs lous exploro à l'éntour;
Niflo l'aouro, quillo l'aoureillo,
Dé sa prudénço sé cousseillo,
Cerco dins soun sac caouqué tour,
Per jouga dé soun ar é faïré bouono préso,
Ou fugi dins sa baoumo, al cas d'uno surpréso.
Al coustat d'un bouissou l'habillé scélérat
Si met à l'affut dins lou prat.
Aqui tranquillomén, espèro qué l'aoubéto
Mostré al lébon soun fron d'argén,
E qué la galinieiro gén
Bénio béca la fino herbéto.
Anfi bé lou moumén. Lou mestré è lous beilechs
Qué dé la cour lou chantré eibeillo,
Sé léboun. Tout réprén soun obro dé la beillo.
De las poules è des poulechs
La troupo alerto è bagaboundo
Noun quittabo lou joucadou,

Que quen lou gardien plé d'ardou,
Obio fach à réfach sa roundo.
Lou chi par, sé met én débé
De faïré al tour del mas sa courso accoustumado;
Monto, dabalo, baï, rébé,
En niflén del printéns la flouréto émbaoumado.
Prén lou pas del reinal, sec sous tours et destours;
Dé soun cors élànçat despléjo lous countours.
Lou biel larroun lou bei; gogno la ranquillado,
La fièbré dins lou béntré è l'aoureillo quillado,
Lou chi li courré après è dins dous sals attén
La bestio scélérato abons d'estré cabido:
D'un cop dé maïsso as reins la pléjo aqui sons bido.
E la rabalo al mas dé sa chasso countén.
Sé partachoun sa pel la mestro è la sirbénto,
Et sa testo ser d'espoubénto.

Lou crimé es ici bas, tot ou tard descouber,
Malhur à ca n'o l'habitudo.
La pus affrouso soulitudo
D'un justé chatimén lou met pas à couber.
Qué bé faï, Dious lou récoumpénso.
Mé qué faï lou ma sons remor,
Al moumén où lou méns l'i pénso,
Sous sous passés trobo la mor.



A MOUSSU ALBARET, DE ROUJOS-PARECHS.

ÉPITRO SOUBRÉ LOU CABA.

Par M. l'abbé BALDIT.

T'adreissé uno pèço noubèlo,
Sons préténtiou ni banitat,
Sé noun és ni richo ni bèlo,
Es touto pléno d'amistat.
Réçap-lo coumo té la mondé,
Antro caouso noun té demondé
Dins aquesté mourtel séjour,
Qu'un bouo soubéni cado jour.

Las sésous soun embérénados,
Abén de bien piétros annados.
Pertout lou patimén es gron.
Malgré qu'ajo cessat la guerro,
Per la planéto dé la torro,
Lou ciel pareis estré d'aron.
Sé l'espargné ambé la prudénço,
Metés cado jour én rappor,
T'ajudoro la Proubidénço
A mena ta barco à bouon por.

Un bouriaire économo è saché
S'énduer pas soubré lou roustit.
Dé tout eerco à tira partit.
Met soun saoupré faïré én usaché,
Per aouménta soun rebéngut,
Sons abariço è sons usuro.
Per estré puléou parbengut,
Cha pas despassa la mesnro.
L'homé ici bas dins tout estat,
Ré noun es sons la proubitat.

As coumo sabés uno sourço
Dé richesso dins toun caba.
Ajos souén dé lou cultiba ;
Cado jour groussiro ta bourso,
Bèlo ganso porto al chapel,
Qué bien arribo soun troupel.

Dé tout pia bestio biciouso,
Entestado, capriciouso.
E piey cadun de soun mestio
Soun bien gardados las aoumaillos.
Homé dé séns comto sas maillos.
Bouon manobro faï bouon mourtio.

Abon tout chaousis un bouon pastré.
Li mercadés pas la meissou.
Dé l'infourtuno è del désastro
Chèro sé pago la façou.
L'on n'o pas bésoun dé l'estache,
Quon o prés lou largé la bacho.
Qué siajo saché, intelligén,
Bouon caractèro, diligén,

Sobré, énémi dé la bouteillo,
Ou qué sacho aouméns la chastia;
Qu'ajo boun uël è bonono aoureillo,
Sons estré brutal al bestia,
E qué luen del terrén gamaïré
Ténio l'aniel ambé la maïré.
Qu'ajo souen aouméns cado jour,
Dé bira lou pargué dé plaço
Abon qué lou rei dé l'espaço
Sortié dé l'humidé séjour.

Sé bouos qué toun troupel prouspèré,
Saguéjo lou dé téms én téms.
Al sal dé la miolo t'espèré,
Sé trop mati païs én printéms
Siajo al trabès, siajo à la plono,
L'aïganiat d'aquélo sésou
És un béritaplé pouisou
Per tout lou bestialet de lono.

Quon soun trop plés lous fermijos,
Lous répassés sou pu laoujos.
Dé bouno espèço lou chi chasso.
Dé boun bestia poplo ta jasso,
E té lou noumbré qué coumbé
A l'esténdudo dé toun bé.
Ma l'on ducr quon la panso es bido.
Del champestré qué l'aniélou
Partio pas sons soun moucelou.
A tout cha soun paouquet dé bido.
Où païs larjomén un éfon,
Trés ou quatré moroun dé fon.
Douos nousés plénos è bien sonos
Maï baloun qué bint estrissonos.

Bourriaïré qué té dé caba,
Maï qué noun né pouot arriba,
Coussi qué sio soun artificé,
N'o pas besoun al bout dé l'on
D'uno bourso d'un pan de lon,
Per recata soun bénéficé.

Aniel ou moutou ma nourrit
N'o pas miech aous soubré l'eschino,
E quon soun puat noun pénchino,
La fédo o lcou lou pueis tarit.

Qué bouo la caouso, la demondo.
Qué noun li té messaché y mondo.
Faï caouco bisto à toun troupel.
L'uël del mestré païs la mounturo.
L'oumbro soulo dé soun chapel
Maï li ba qué fino pasturo.
Lou pastré lou pus égriliar
N'és pas sons un brin de paresso.
Gaïré al troupel noun s'intéresso,
Qué del proufit n'o pas un liar.

Toujour del caïré dé la biso,
Sé trobo aquel qué tar s'abiso.
Jogo ambé prundénço soun joc,
Qué faï sa caouso én téms è lioc.
Al tracalan qué l'impourtuno
Biro l'eschino la fourtuno.
Chi couar n'o prou manjat jamaï.
Qué passo al liech la matinado,
Faï pas uno forto journado.

Met toun engraïs lou més dé mal
E del treschom douno-li l'herbo.
Té-lo per el soul én réserbo.
Faï-la païssé à tal dé chantel.
Pour buqué la biondo li rouflé,
Léou beiras soun maïgré rastel
Dé char è dé graïsso tout mouflé.
Dins dous mésés, al maï dins trés,
Sons trop dé costi è dé despénço,
Aouras aqui d'argén tout frés.
A sous affaïrés qué noun pénso,
E que noun biso drech al but,
Quon sério l'homé lou pus sachė,
De mestré débé léou messaché.

De l'engraïs souénio lou rébut,
Douno-li l'estouillo noubélo,
Quon aouras plégat ta jabélo,
E qué del paouret maleiroux,
La man rufo è d'esclatos pléno,
Aouro fach soun paouquet d'éngléno,
Malgré la pouncho del rétrous.
Es déjà for chèro la graïsso
E n'o pas l'er d'estré à la baïsso.
Pourbu qué l'y beillies dé près,
Toun rafatun bodro soun près.

Homé prudén rè noun estrasso,
Fuël è rébiouré tout amasso,
Per la sésou del négré hiber.
Sons destruiré toun rébieirachė,
Poudo à prépaous l'oumé è lou ber,
Per n'estré pas cour dé fourrachė.

Aquèlo sésou tiro lon.
Al caba cha forço pasturo,
Quon un cop soubré la naturo,
O desplégat soun mantel blon.

N'ajos gardo à las aniélados
Dé douna dé plontos jalados.
Del troupel aourios leou la fi.
Ma bouojo soun fia qué l'émbueillo.
Pasturo los de fé de fueillo
E del fourraché lou pus fi.
Casto-los à par dins la jasso,
Dins un récaïré chal è so,
E qué l'aniélou quon s'ajasso,
Trobé un paou dé litieiro al so.

Faï l'estoumac bouo, répas sobré.
Saché espargne menlé lou cobré.
Qué soun bé monjo lou mati,
S'expaouso lou bespré à pati.
Douno économo è bien réclado
Té sono è brabo l'estaplado.
Qué noun fai soun obro à prépaous,
Sé troumpo, sé succès espèro.
Quon l'estoumac n'es pas dispaous,
Gaïré la biondo noun prouspèro.

A l'aoumal, al bestia lanut,
Quon bé l'houro cha leur pasturo.
Talo es la louë dé la naturo.
Del pus gros jusqu'al pus menut
Tout faï douço è bouono couijado,
Pourbu qu'ajo ambé libertat,

Sons preisso é sons abiditat,
Prés al rastelio sa gourjado.

Toun bestia lou négligés pas.
Ajos souën dé lou faïré biouré,
Après qu'aouro fach soun répas
Dé fé, dé paillo ou dé rébiouré
Ou sabés, Jon, l'aïgo del pous
Douno à la fédo de bapous,
E quon faï surtout sa nurido,
L'o leou sanglaçado è férido.
La fajos pas biouré al caba,
Sons laïssa sa fréjou toumba.

S'as caouco bestio mingréléto,
Qué siajo masclé ou fumèléto,
Sons qué proboqué lou souléou,
Tiro-né partit al pus léou.
Piétro bestio toujour pénchino,
E n'o jamaï nous dé l'eschino
Dé char è dé graïsso boufit.
L'herbéto téndro dé la brueillo,
Lou rebiouré lou fé dé fueillo
Ou déboro tout sons proufit.

Tobé s'emplis saquet qué saoo.
Sé bouos pourta nobo casaco,
N'introuduisiés dins toun troupel,
Qué dé suchechs dé bouono espèço,
A lono fino è sono pel.
Toun bési té foro pas pèço.
Ajos-né souën, cultibo-lou,
Sé bouos qu'aquièré dé balou.

Dé ta péno è dé ta despenço,
Un douplé ou triplé rébéngut
Séro la douço récoumpenso,
Quon lou moumén séro béngut.

Es bé doux d'oubténé uno primo,
Amb'uno médaillo d'argén,
D'un jury saché intelligén,
Quon bé la sésou dé la primo,
Mé cha pas per un fun d'hounou,
E per un paou maï dé rénou,
Sacrifia proufit è péno.
L'homé eici bas, lou pus sabén'
Per boudré atrapa roché è péno,
L'un è l'antré pèco soubén.

Sons faïré ici lou mauralisto,
Permet-mé dé té racounta
Sons lou méndré mot ajusta
Lou trait del chi del fabulisto.
Pourtabo un manché dé gigot,
Prou gros per bien païssé soun got.
Al miech d'uno maro proufoundo,
Bei soun imagé al founs dé l'oundo.
Per lous abèdré toutés dous,
L'aloubit lascho aquel qué porto,
E mostro coumo lous dindous, ...
Leissén aquel mot à la porto.

Amaï té fassioun un appel,
Per caouques perrochs è perrotos,
N'onés pas tira dé carrotos
A tout lou resto del troupel.

Per lou gain noun serio couberto,
Quon minimo serio la perto.
Aourios méns dé bé qué dé ma.
Sé ma pensado es bien coumpréso,
Prétendé pas eici blama
Uno bèlo è sacho entrépréso.
Del prougrès souï pas ennémi.
Désaprobé aquel qué s'oubstino
A sègré toujour lou chami
D'uno bieillo è faousso routino.

Qu'un bourgès riché débengut,
E qué dé pan n'o souciénço
Abénturé soun rébengut,
Dins l'intérèt dé la sciençо,
A sa taoulo n'aouro jamaï,
Un moucel dé méns ni dé maï.
Mé l'homé qué n'o per partaché
Qu'un paouret è maïgré héritaché
Gagnat al près dé sa suzou,
Sé l'expaouso è sé l'abénturo,
En boulén doupla sa culturo,
Noun o ni bouon séns ni résou.

Sé té troto dins la cerbèlo,
Uno expériénço noubèlo,
Qu'o déjà facho toun bési,
Gardo-té dé t'en dessési.
Démondo li cé qué cha faïré.
Pénètro té dé toun affaïré,
E réfléchis-y muromén.
Counseillo-té dé la prudénço.

Del ciel la grondo Proubidénço
Ajudo à ca baï sachomén.
Forios pas poulido grimaço,
Amai siajos un homé fi,
Sé lou margué à la fino fi,
Ero pus pezuc qué la masso.
Tiro pas bien soun compté al clar,
Qué faï dé graoutous dé soun lar.

Pouot pas roussi de minço taillo
Pé téné à chabal dé bataillo.
Séloun qu'és brayat nal ou bas,
Gron ou pichot porto lou bas.
Qué baï bité à toumba s'expaouso.
E qué fatigat es sé paouso.
Lou bouyaché es hurous toujour,
Qué lou téms siajo clar ou soumbré,
Quon bestio è charjo son éncoumbré
Arriboun la nuech ou lou jour.

Rémercién lou gron mounarco,
Lou mestré del goubernomén,
Qué té lou timou dé la barco
E la méno to sachomén.

Coumo l'uël dé la Proubidénço
Qué beillo soubré l'unibers,
Lou siou baraillo ambé prudénço
Soubré nostrés bésouns dibers.
Lou caumercé, l'agriculturo
E lous prouduichs dé la naturo
Lous éncourachо cado jour.
Sé nostré bonbeur soul l'animo,

L'on n'aous qu'uno bouès unanimo
Dé récounouissénço è d'amour.

A la Franço qué lou counserbé
Lou gron mestré del firmaméu,
E qué soun anjo lou préserbé
Dé tout fachous èbénomén.

Qué lo bouono Bierjo Mario
Fixé soun regar maternel,
Soubré el è soubré la patrio,
E rondié soun trône éternel.



MÉTÉOROLOGIE.

Observations faites à Mende

Par M. l'abbé Bosse.

(Altitude : 743 m.)

185 .	HEURES.	Août.	
TEMPÉRATURES MOYENNES en degrés centigrades.	5 heures du matin. Midi. 7 heures du soir. Maximâ. Minimâ.	* 15. 4 22. 1 18. 8 29 12	
	Jours de pluie . . . . Jours de neige . . . . Jours de gelée . . . . Jours de gelée blanche . . . Jours de grêle ou de grésil . Jours de brouillard . . . . . Jours d'éclairs . . . . Jours de tonnerres	8 » » » » » 5 4	
Jours où le vent a eu les directions. . .	N. N. E. E. S. E. S. S. O. O. N. O.	5 1 4 2 3 7 5 2	
Jours où le vent a été généralement	Fort Variable Faible ou nul	4 6 21	
Jours où le ciel a été généralement	Beau Nuageux Couvert	14 11 6	

* Le trait — marque les degrés au-dessous de zéro.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Août 1857.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Florac	27,18	23,27	20,37	16,75	10,37
Meyrueis	26,25	23,25	21,00	»	10,00
Pont-de-Montvert . .	»	»	23,00	»	»
La Canourgue . . .	25,55	21,69	19,43	15,22	9,40
Saint-Chély	»	»	21,25	»	»
Marvejols.	24,75	23,29	21,89	16,12	»
Serverette	»	»	21,00	»	»
Langogne.	»	»	22.50	16,25	9,62
Mende.	26,41	23,48	21,27	15,93	10.83
Villefort	27,50	»	22.45	»	12.75
PRIX MOYEN. . .	26,27	23,00	21,41	16,05	10,49

Mende, impr. de E. IGNON. — 1857.

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.



SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1857.



PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL,

PRÉSIDENT.



Membres présents : MM. DE LIGONNÈS, l'abbé GAILLARDON, vice-présidents; l'abbé BALDIT, ED. IGNON, l'abbé BOSSE, COUMOUL, VINCENS, membres titulaires ; l'abbé COSTE, l'abbé ALCHER, l'abbé PAGÈS, membres associés.



Dons à la Société.

M. le Préfet annonce que S. Exc. le Ministre d'Etat vient d'accorder au Musée un *Tableau représentant Romeo et Juliette exécuté par M. Goldsmitts.*

La Société décide que M. Martinet, trésorier, actuellement à Paris, sera chargé de recevoir le Tableau et de pourvoir aux divers frais qui sont laissés à la charge du Musée.

Fossiles du Causse de Changefège.

M. Brajon, maire de Balsièges et membre associé, fait hommage à la Société d'un certain nombre d'échantillons d'Ammonites et autres fossiles appartenant à l'étage supérieur de nos terrains Jurassiques des environs de Mende. Ces fossiles, recueillis aux environs de Changefège, seront déposés au Musée et M. le Secrétaire est invité à transmettre à M. Brajon les remerciements de la Société.

— M. Bondurand, conducteur principal des ponts et chaussées à Mende, fait hommage à la Société d'une monnaie romaine en bronze à l'effigie de l'Empereur Nerva, trouvée à Mende.

— M. le Président fait hommage à la Société, de la part de M. De Caumont, de la *Carte géologique du département de la Manche*, en deux feuilles, dressée en 1825, 26 et 27, par M. De Caumont.

Seigle géant et Orge d'Afrique.

— M. le général Daumas, directeur des affaires de l'Algérie, annonce, en réponse à la lettre de M. le Président en date du 29 juin dernier, qu'il met à sa disposition un échantillon de *seigle géant* que le Président devra faire retirer du 7 au 20 septembre, au 2me bureau de l'Algérie, à Paris.

M. le Président ajoute que ce seigle ayant été demandé surtout en vue de notre région granitique, il a cru, en

raison de la saison déjà très-avancée ou nous est fait cet envoi, en opérer la distribution avant la présente réunion de la Société. En conséquence trois litres de seigle géant ont été distribués à des propriétaires du canton de Saint-Chély, membres de la Société et qui ont pris l'engagement de rendre compte du résultat qu'ils obtiendront. Deux litres ont été mis en réserve pour le champ d'expériences de la Société.

M. H. Martinet, trésorier de la Société, a obtenu également des bureaux de la guerre, la remise d'un échantillon *d'orge d'Afrique*, qui sera employé sur les terrains de la Société.

Des éducation de vers à soie faites à La Canourgue.

M. le Président donne communication de la correspondance suivante, relative aux intéressants résultats donnés par les éducations de vers à soie dans le canton de la Canourgue et sur le succès du *grainage* dans cette partie de la Lozère.

« J'ai reçu, dit M. le Président, le 8 septembre, à la campagne, la lettre suivante de M. de la Chadenède, président du Comice agricole de l'arrondissement d'Alais :

Alais, 6 septembre 1857.

« Monsieur le Président,

« Il est grand bruit à Alais, de la réussite extrordinaire des éducations faites dans le département de la Lozère, *à La Canourgue* et des manifiques résultats obtenus par les personnes qui ont fait grainer ces cocons. Nous ne savons jusqu'à quel point on doit ajouter foi à ces bruits, que répandent des fabricants de graine.

« Je viens vous demander, Monsieur le Président, de me faire l'honneur de me renseigner à cet égard ; mieux que personne, vous pouvez nous dire ce qui en est. C'est un service à rendre à l'agriculture que je réclame de vous. »

Dès la réception de cette lettre M. le Président s'est adressé à notre honorable collègue M. Eugène Paradan, qui a bien voulu lui envoyer les renseignements pleins d'intérêt qui suivent et qui ont été transmis à M. le Président du Comice agricole d'Alais :

La Canourgue, le 10 septembre 1857.

« Monsieur le Président,

« Les éducations faites à la Canourgue ont donné, cette année, des produits tellement remarquables par la quantité et surtout par la qualité, que je comprends aisément que la nouvelle en soit parvenue aux oreilles de M. le Président du Comice agricole d'Alais.

« Je vais vous fournir sur ces éducations et ce qui peut s'y rattacher, les renseignements que vous me faites l'honneur de me demander par votre lettre du 8 du courant.

« Les graines, mises à l'éclosion à la fin de mai, ont bien levé. Les vers, constamment vigoureux, ont cheminé d'un pas égal et ils ont attaqué la bruyère avec beaucoup d'entrain.

« Le rendement, chez quelques éducateurs, a été de 42 à 46 k. par once de 25 grammes, et il n'a pas été inférieur à 37 chez ceux qui ont été le moins favorisés. Les cocons, sous le rapport de la forme, du lustre, de la finesse du grain et la fermeté du tissu, n'ont rien laissé à désirer.

« Quelles sont les causes d'une réussite qui serait passée inaperçue en temps normal, mais dont les proportions grandissent en raison directe d'un insuccès à peu près général ?

« Nos éducations ont été faites, cette année, dans d'excellentes conditions atmosphériques qui en ont, nécessairement favorisé toutes les phases, et qui ont dû développer dans la feuille toutes les qualités propres à une bonne alimentation ; cependant, tout en tenant compte de ces circonstances essentiellement favorables, je pense que la cause principale de cette réussite, ne doit être attribuée qu'à la nature d'une graine, pure de toute influence maladive.

« Cette graine, à cocons jaunes, était fille d'une graine originaire des Cévennes, acclimatée dans nos contrées depuis longues années.

« Plus heureux que nos voisins des pays de sériciculture, nous avons pu, jusqu'ici, faire usage constamment, et sans interruption, de nos graines indigènes, sans être contraints d'aller chercher au loin une semence si souvent féconde en mécomptes ; mais nous sommes à nous demander si la gatine, ce fléau qui toujours marche, et qui nous étreint de toutes parts, sera longtemps encore à trouver la route d'un point oublié par lui dans nos montagnes.

« Il est à remarquer que la graine blanche que l'on emploie avec succès depuis longtemps, et dont l'origine était la même que celle de la jaune, s'est montré graduellement moins vigoureuse que cette dernière, et par suite on a dû l'abandonner.

« Nos cocons ont été achetés annuellement, depuis 8 ou 10 ans, au prix de la filature, à peu près, par des éducateurs ou des marchands étrangers qui faisaient grainer sur place, et rentraient sournoisement chez eux, emportant la

poule aux œufs d'or. Cette année nos éducateurs mieux avisés, ont refusé, pour la pluspart, de vendre leurs cocons, même à des prix fort élevés, et ils se sont livrés à l'opération du grainage sur une assez grande échelle. Quoique inhabiles dans une industrie tout à fait nouvelle pour eux, ils ont obtenu, par kilogr. de cocons, de 2 onces et demie à 3 onces de graine.

« Cette graine aura-t-elle toutes les qualités de celle dont elle dérive? C'est possible, sans doute, mais j'hésite à le penser, tant celle-ci a été exceptionnellement reproductive dans toutes les mains, ici, comme au dehors du département.

« Quoiqu'il en soit nos éducateurs ont la ferme conviction que celle qu'ils ont fabriquée eux-mêmes réunit toutes les conditions d'une bonne reproduction.

« MM. Guérin-Méneville et E. Robert, à la suite de plusieurs éducations expérimentales faites en 1853 à la magnanerie de Sainte-Tule, ont consigné dans un mémoire lu à l'Académie des sciences, le 7 novembre de la même année, le résultat d'une expérience très-importante sous le point de vue industriel. Il ont constaté que la moitié des vers d'une même chambrée, nourris à 3 repas par jour, a donné un rendement supérieur en meilleurs cocons à celui produit par l'autre moitié qui avait reçu 6 repas, et que, de deux cotés, les mues et la montée s'étaient faites au même moment.

« Hé bien, ici, cette année, le même fait s'est produit. Les vers de la chambrée la plus importante, au lieu de 6 repas par jour distribués dans les magnaneries voisines, n'en ont reçu que trois pendant toute la durée de l'éducation, et ce sont ceux qui se sont montrés les plus vigoureux, et qui ont donné les plus beaux résultats.

« J'ai cru devoir appeler votre attention sur ce mode d'alimentation, qui, en simplifiant les rouages des éducations à 6 repas, généralement adoptés par l'école nouvelle, apporterait une notable économie dans les frais que nécessitent ces éducations.

« Agréez, je vous prie, mon cher collègue et honoré président, etc. »

ANALYSE CHIMIQUE DES TERRAINS DE LA LOZÈRE.

M. Théophile Roussel, communique les résultats suivants des essais faits, sur sa demande, au laboratoire de l'Ecole des mines sur des terres glaises qu'il est question d'employer à la confection de tuyaux de drainage et d'essayer comme *amendement* sur des terrains siliceux;

EXTRAIT des registres du bureau d'essai pour les substances minérales.

Paris, le 21 août 1857.

ÉCHANTILLONS de terres argileuses remis par M. Théophile Roussel comme provenant du département de la Lozère.

N° 1. Terre Glaise du Villeret, (près le Malzieu).

N° 2. Sous-sol des terres d'Orfeuillette, (canton de Saint-Chély).

Ils contiennent p. 0/0.

	N° 1.	N° 2.
Eau	11. 5	10.
Argile pure	67. 5	65.
Quartz	21.	25.
Carbonate de chaux	traces.	traces.
	100.	100.

L'Ingénieur des mines, chef du bureau d'essai,

L. E. RIVOT.

Précédemment M. Th. Roussel, avait remis des échantillons des mêmes terres au laboratoire de M. Hervé Mangon, à l'Ecole impériale des ponts-et-chaussées. Ces échantillons, quoiqu'absolument identiques, quant à la provenance à ceux qui ont été remis à l'Ecole des mines, ont donné à l'analyse chimique des résultats fort différents et que nous nous bornerons à constater sans rechercher l'explication des différences constatées. Voici la note transmise par M. le Directeur de l'École des ponts et chaussées :

EXTRAIT du registre des essais.

ÉCHANTILLONS d'argile remis par M. Théophile ROUSSEL, Président de la Société d'agriculture de la Lozère.

N° 1. Terre glaise formant le sous-sol de la terre arable d'une partie du domaine d'Orfeuillette, canton de St-Chély (Lozère).

Cette substance est sableuse, d'un jaune ocreux, mêlé de tâches blanchâtres.

Par la lévigation on la sépare en trois lots, savoir :

Parties tenues entraînées par l'eau	24	»
Gros sable passant à travers un crible dont les trous ont 0 m. 003 de diamètre	38	»
Sable fin passant dans un crible dont les trous ont 0 m. 0005 de diamètre	38	»
	100	»

L'analyse chimique a donné par la composition chimique du produit les chiffres suivants :

Silice	62	5
Alumine et un peu de fer	28	2
Chaux	2	»
Eau, acide carbonique et matières non dosées	7	3
	100	»

N° 2. Terre glaise du Villeret, près le Malzieu (Lozère). Cette argile est rougeâtre. Elle donne par la lévigation :

Parties tenues entraînées par l'eau	85	»
Gros sable	2	»
Sable fin	13	»
	100	»

L'analyse chimique donne par la composition de ce produit:

Silice	62	»
Alumine et peroxide de fer	32	»
Chaux	1	»
Eau, acide carbonique et matières non dosées	5	»
	100	»

Ces deux argiles sont très-peu fusibles. La première serait trop maigre pour fabriquer facilement des tuyaux de drainage, mais leur mélange peut donner de très-bons produits.

Paris, le 17 août 1857.

HERVÉ MANGON.

M. Roussel signale comme particulièrement digne d'être remarqué la présence de la chaux, dans la proportion de 2 0|0, dans une *terre glaise* de notre région granitique. Déjà cette même terre glaise, employée il y a quelques années (après avoir subi elle-même pendant un an l'action

de l'air), comme amendement d'un sol sablonneux, a paru exercer une très-favorable influence sur la végétation du seigle. D'autres essais du même genre se poursuivent et les résultats en seront communiqués ultérieurement à la Société.

Quant à l'emploi de ces terres pour la fabrication des tuyaux de drainage, il est en ce moment, au Villeret, près le Malzieu, et sous les yeux de M. le baron Brun de Villeret, l'objet d'essais qui paraissent devoir être couronnés d'un plein succès.

Amélioration des races bovines de la Lozère.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, qui lui est adressée par M. Gotty, maire du Fau-de-Peyre et membre associé :

« Monsieur le Président,

« D'après le projet d'un nouveau programme pour les Concours départementaux, il y aurait une somme de 845 fr. à distribuer en prix aux bêtes bovines, dont 395 fr. aux quatre plus beaux taureaux des races d'Aubrac et du Gévaudan.

« Il me semble qu'il vaudrait mieux diviser cette somme en huit primes, qui seraient distribuées aux huit plus beaux taureaux des propriétaires qui *prendraient l'engagement de les livrer à la monte des vaches du public*, moyennant une rétribution de 1 fr. par vache. Le programme devrait porter que les propriétaires qui voudraient prendre l'engagement de livrer leurs taureaux à la monte à ces conditions devraient en faire la déclaration au Président de la *Société*, avant le premier janvier de chaque année. La Société dési-

gnerait une commission dans chaque canton pour examiner les taureaux déclarés, afin de choisir les plus propres à faire la monte, et donner une autorisation spéciale à ceux là comme on fait pour les étalons.

« Le programme devrait porter aussi que dorénavant les élèves provenant des taureaux autorisés seraient primés de préférence aux autres dans les concours, et, je pense, Monsieur le Président, que ce serait le moyen le plus sûr pour obtenir un prompt résultat pour l'amélioration de nos races bovines.

« Jusqu'à ce jour les primes ont été données dans nos concours à certains propriétaires qui ne veulent pas même prêter leurs taureaux à leurs voisins, même à prix d'argent; d'autres les ont véndus hors du département sitôt après le concours, et par ce moyen là on n'a encouragé que quelques amateurs, et c'est pour cela que le public en général n'a aucune confiance dans les concours.

« J'ai assisté plusieurs fois à la distribution des prix du concours du Comice agricole de la Guiole; là, on distribue un grand nombre de primes; il y en a de 10, 15 et 20 fr. pour un taureau ou une génisse, et ainsi on encourage tout le monde, et si dans notre département on faisait comme dans l'Aveyron, vous verriez qu'il y aurait plus d'affluence dans nos concours et que tout le monde voudrait en être. »

M. le Président observe que le moyen proposé par M. Gotty est très-digne d'attention et que son adoption menerait surement à de très-bons résultats. Il propose de remettre la discussion de cette proposition à une prochaine séance, lorsque la publication du *procès-verbal* des séances de la dernière session du Conseil général permettra de reprendre encore une fois la question de nos concours locaux et de l'amélioration de notre bétail.

Du déboisement et du reboisement des montagnes de la Lozère.

La Société doit à l'obligeance de M. le Préfet la communication du Rapport suivant adressé par M. Madin, Sous-inspecteur, chef du service des forêts et qui sera lu avec intérêt par tous ceux qui s'intéressent à la question si importante de la restauration des surfaces boisées dans notre pays. Nous n'examinerons pas aujourd'hui la valeur pratique des moyens proposés pour arriver à cette restauration ; mais nous appelons la plus sérieuse attention de nos compatriotes sur les renseignements et les chiffres produits dans le rapport de M. le Sous-inspecteur.

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs années le Conseil général demande dans chacune de ses sessions que des mesures soient prises pour parvenir au reboisement des montagnes.

Cette question est, en effet, une de celles qui intéressent au plus haut point l'avenir de ce pays.

Depuis deux ans bientôt que je dirige le service forestier de la Lozère, j'ai dû visiter avec soin tous les bois des communes et même une partie de ceux des particuliers; j'ai vu les montagnes dénudées et, après avoir reconnu, jusqu'à l'évidence, que le reboisement devient chaque jour un besoin plus impérieux pour la Lozère, conformément à vos désirs, j'ai l'honneur de vous faire part de mes impressions sur l'opération si importante qui vous préoccupe.

Le Gévaudan était jadis couvert de forêts immenses dont l'étendue est évaluée, d'après une notice très-ancienne, à 280,000 hectares.

Il n'en reste plus aujourd'hui que 32,000 hectares, savoir 400 à l'Etat, 10,000 aux communes et aux établissements publics et 21,600 aux particuliers.

La superficie du département étant de 509,545 hectares, la surface boisée se trouve ainsi réduite aux 0,16 de la totalité, tandis que les 0,17 du territoire de la France reste en nature de bois.

D'un autre côté, les vides et les montagnes déboisées occupent la moitié environ du département de la Lozère, tandis que, pour toute la France, la moyenne des terrains de l'espèce ne s'élève pas au-delà des 0,28.

Telle est la situation forestière du département.

Cette ruine, à peu près complète, doit être attribuée aux guerres politiques et religieuses, pendant lesquelles les forêts furent abattues ou brûlées en masse, puis aux essartements, aux exploitations faites au détriment de l'avenir et surtout à l'abus immodéré du parcours. La plupart des montagnes ainsi dénudées, rasées, dépouillées ne présentent plus aujourd'hui que de maigres pâturages, qu'un sol aride ou entièrement stérile.

Les habitants des campagnes achèvent chaque jour sous nos yeux ce déboisement désastreux : les uns coupent leurs bois à blanc étoc sur le bord des ruisseaux et des rivières, dans les prés, dans les champs, partout où ils espèrent pouvoir échapper à la prohibition du défrichement, les autres introduisent dans les forêts d'innombrables troupeaux de moutons qui arrivent souvent du Languedoc affamés et habitués à se nourrir des feuilles de chênes verts, sans songer, tant ils sont préoccupés des intérêts du moment, que la destruction des bois sur les terrains en pente a pour conséquence nécessaire et forcée, dans un délai peu éloigné, la destruction du pâturage même ; tous enfin, peu soucieux de l'avenir,

cherchent à étendre le parcours aux dépens du sol forestier ; tous, au contraire, repoussent les repeuplements.

Les effets de ce déboisement général sont cependant vivement sentis dans le midi de la France et en particulier dans la Lozère.

Tous les économistes reconnaissent l'influence considérable des bois sur la fixation et sur l'adoucissement du climat ; par exemple, dans la vallée du Rhône, où souffle fréquemment le Mistral, il suffit d'une haie de deux mètres de hauteur pour préserver une distance de 22 mètres. On peut juger, par comparaison, des obstacles énormes que rencontraient les ouragans, même pour leur formation, dans les masses boisées de l'ancien Gévaudan, et, par suite, de l'abri salutaire produit par ses forêts séculaires contre les variations subites de l'atmosphère.

Il n'y a plus de bois de construction dans la Lozère.

Le bois de chauffage est devenu extrêmement rare dans certaines localités.

L'arrondissement de Mende est le plus mal partagé sous ce rapport ; les habitants de plusieurs villages des cantons de Châteauneuf et du Bleymard, notamment ceux voisins de la plaine de Montbel, sont réduits à se servir de gazons secs et même de fiente de vaches pour se chauffer et pour cuire leurs aliments, à 1200 mètres au dessus du niveau de la mer, dans un pays où la neige séjourne pendant huit mois de l'année !

L'arrondissement de Marvejols est moins misérable, on trouve généralement partout des pins et des hêtres propres au chauffage. Le canton de Chanac seul manque de combustible.

Enfin l'arrondissement de Florac possède de nombreux châtaigners qui, avec le débris de bois de diverses essences

épars ça et là, assurent, pour le moment, un chauffage à peu près suffisant.

Le déboisement est la cause principale de la fréquence des inondations.

Nous voyons ici, à l'époque des équinoxes et dans les temps d'orage, des pluies abondantes tomber sur les flancs nus et escarpés des montagnes, se former en torrents subits et impétueux, creuser de profonds ravins, entraîner sur les propriétés inférieures une terre essentiellement superficielle, mêlée de gravier, de pierrailles et même de roches brisées, et combler enfin le lit des rivières.

De là un double désastre souvent irréparable : le sol des terrains en pente disparait et celui des vallons devient improductif pour long-temps et quelquefois à tout jamais.

Les arbres, les arbustes, les morts-bois servent non-seulement à retenir les terres par leurs racines, mais encore à produire par leurs détritus de nouvelles couches d'humus; ils divisent les eaux pluviales et les forcent à s'infiltrer jusque dans les fentes des rochers pour en sortir plus tard en sources abondantes et régulières.

Rien ne peut les remplacer. C'est en vain qu'on cherche à se défendre par des digues contre les débordements et à retenir par des murs un sol penchant, toujours prêt à s'échapper. Ces artifices sont à peu près inutiles; les vallons resserrés entre des gorges très-étroites, comme ceux du Tarn dans l'arrondissement de Florac, sont sans cesse menacés par les rivières et par les torrents.

Ainsi variations subites de l'atmosphère, privation complète de bois de construction, diminution progressive du bois de chauffage, aridité du sol et, par suite, destruction du pâturage même, ravage des propriétés inférieures par

les torrents, inondations : telles sont les conséquences inévitables du déboisement des montagnes de la Lozère.

Tout le monde connaît le mal, chacun en éprouve les effets, et cependant le mal s'accroit sans cesse sous nos yeux ; les troupeaux du Languedoc viennent toujours chaque année, pendant la belle saison, dévorer les débris des forêts et détruire le gazonnement, hors forêts, par leur piétinement continu ; les coupes à blanc étoc ne s'arrêtent qu'aux points inaccessibles à cause de l'escarpement ; les torrents se multiplient et emportent les derniers vestiges de terre végétale ; les rochers nus apparaissent chaque jour plus nombreux et annoncent une stérilité éternelle.

Que faire ?

Il reste dans le département 8,000 hectares de bois soumis au régime forestier, savoir : 2,000 dans l'arrondissement de Mende, 5,200 dans celui de Marvejols et 800 seulement dans celui de Florac.

Ce dépôt, d'autant plus précieux qu'il est réduit à sa plus simple expression, doit être non-seulement conservé avec les plus grands soins, mais encore amélioré et étendu.

L'administration forestière à laquelle il est confié le défend contre les abus de toutes sortes par une répression juste et sévère, tout en usant largement de la faculté d'accorder des réductions et même des remises d'amendes aux condamnés qui, par leurs bons antécédents, par leur position de famille ou de fortune, méritent la bienveillance de l'autorité supérieure.

Elle l'améliore par les exploitations qui conduisent insensiblement les forêts à l'uniformité d'âge, sans jamais dépasser le chiffre de la possibilité, et qui varient nécessairement suivant la nature des peuplements divers si nombreux dans la Lozère ; ainsi, dans les taillis de hêtre, sur les hautes

montagnes, elle emploie le mode de furetage réglé, de manière à ne jamais découvrir complètement, à cause du froid, les souches destinées à la reproduction; dans les futaies de pins et de hêtres; elle procède tantôt par l'extraction des vieux arbres qui étouffent les jeunes semis et qui sont arrivés au terme de l'exploitabilité, tantôt par l'éclaircie des perches dominées qui nuisent en pure perte au développement des brins biens venants, quelquefois par le nettoiement des jeunes peuplements trop serrés, souvent enfin par l'arrachis des genets, des genevriers et autres morts-bois pour ameublir le sol et le préparer à recevoir l'ensemencement naturel.

Mais là s'arrêtent les moyens d'action.

Il y a cependant dans le département 58,000 hectares de terrains communaux déboisés et susceptibles d'être reboisés, savoir 25,000 dans l'arrondissement de Mende, 15,000 dans celui de Marvejols et 18,000 dans celui de Florac.

Parmi ces vides, plusieurs se trouvent sur les limites des forêts et peuvent être rétablis facilement en nature de bois, surtout sur le sol granitique, où le réensemencement des pins s'opère naturellement aussitôt que l'on supprime le parcours; d'autres sont encore garnis de quelques buissons de hêtre, de quelques pins rabougris, de quelques morts-bois qui, par leur couvert, favoriseraient les repeuplements artificiels.

Ne pourrait-on pas, chaque année, soumettre au régime forestier quelques terrains de l'espèce de ceux qui seraient reconnus les plus propres à la culture des bois et les moins utiles au pâturage?

Ainsi que je viens de le dire, les terrains granitiques, non éloignés des forêts de pins, se reboiseraient naturellement après une légère culture.

Le reboisement des sols calcaires et schisteux est plu difficile et demande quelques travaux préparatoires.

Sur les causses, où la charrue peut fonctionner, un labour en plein, exécuté avant l'hiver, préparerait la terre à recevoir, au mois d'avril, les graines forestières avec lesquelles on sémerait de l'avoine et même du seigle; les semis seraient d'une réussite à peu près certaine à cause de l'abri et de l'humidité qu'ils trouveraient dans les céréales pour leur germination.

Sur les versants ravinés des montagnes, dont le reboisement surtout est urgent, il serait indispensable d'établir préalablement des pots ou des bandes alternes destinées à recevoir et à retenir les semences légèrement recouvertes de terre.

Pour le choix des graines forestières, il est prudent de suivre les indications de la nature, qui est toujours un guide certain en sylviculture, et d'employer de préférence le pin du pays, sauf plus tard à profiter de l'abri produit par cette essence locale pour élever des essences plus précieuses, mais aussi plus exigeantes, le chêne, le hêtre, l'épicéa, etc.

On pourrait faire récolter ces graines dans l'arrondissement de Marvejols, dans le canton de Grandrieu, dans celui de Meyrueis etc., à raison de 3 fr. 50 c. par kilogramme, et, comme il en faut 12 kilogrammes pour ensemencer un hectare de terrain, la dépense serait de 42 fr. par hectare.

Les travaux de culture et d'ensemencement devraient être exécutés par prestation.

Comment les y forcer ?

Resterait donc la seule dépense de l'achat de la graine à laquelle les communes pauvres ne pourraient faire face sans l'aide du département.

Il ne s'agit pas, bien entendu, du reboisement général des montagnes déboisées de la Lozère, dont l'étendue totale n'a pas moins de 200,000 hectares appartenant aux commu-

nes et aux particuliers ; ces travaux énormes, qui nécessiteraient une dépense approximative de vingt millions, à raison de cent francs en moyenne par hectare ; ne peuvent être entrepris que par l'Etat.

Il n'est pas question non plus de reboiser les 58,000 hectares de terrains incultes appartenant aux communes, cette catégorie est encore bien au-dessus de nos forces.

Je désire seulement que le Conseil général émette un vœu tendant à ce que chaque année quelques terrains communaux en pente, ceux qui seront reconnus les plus favorables à la culture des bois et en même temps les moins utiles au pâturage, soient soumis au régime forestier pour être reboisés par les communes propriétaires, sous la direction des agents forestiers, et qu'il vote telle somme qu'il jugera convenable pour aider les communes pauvres dans l'achat des graines.

Il n'y a pas dans le département une seule commune qui ne possède 50, 60 et même plus de 100 hectares de terrain en pente qui restent en friche et qui cependant sont susceptibles d'être reboisés. Si chaque année ces communes affectaient une faible partie de leurs revenus à faire des semis de deux ou trois hectares, elles possèderaient bientôt des forêts offrant de précieuses et importantes ressources pour les besoins de l'avenir et ne tarderaient même pas à retirer une ample compensation aux sacrifiecs qu'elles auraient faits.

L'article 225 du code forestier accorde une exemption d'impôt, pour vingt ans, à tout propriétaire qui opère des semis et plantations de bois sur le sommet et le penchant des montagnes. C'est une prime d'encouragement dont les communes feraient bien de profiter pour diminuer les charges qui pèsent sur leurs friches et pour assurer la mise en valeur de ces terrains improductifs.

C'est au Conseil général qui attache avec raison tant d'intérêt à l'opération du reboisement, à venir en aide par tous

les moyens possibles aux communes propriétaires qui entreront dans cette voie de réparation.

Les agents forestiers sont entièrement disposés à concourir par leur direction et leur surveillance à assurer la bonne exécution des travaux.

L'administration, qui récemment encore a consenti à la distraction du régime forestier de divers terrains reconnus impropres à la culture forestière et utiles au pâturage, sur le territoire des communes de Serverette, de la Capelle et des Salces, saura concilier les besoins des populations actuelles, pour lesquelles l'élève du bétail est de première nécessité, et les intérêts non moins impérieux des générations futures au point de vue du reboisement.

Le régime forestier doit être appliqué avec modération dans l'intérêt bien entendu des communes, c'est un régime de protection plutôt que de répression.

C'est ainsi qu'il est compris dans le Nord et dans l'Est de la France, où il est la source du bien-être des habitants des campagnes, c'est ainsi qu'il sera compris dans le Midi, et notamment dans la Lozère, aussitôt qu'il aura produit des coupes de bois avantageuses, des repeuplements de quelque importance, en un mot des résultats vraiment utiles.

Telles sont, Monsieur le Préfet, mes impressions sur la situation forestière du département qui laisse tant à désirer, sur les effets désastreux du déboisement et sur les moyens destinés à les réparer progressivement, insensiblement, dans l'intérêt de l'avenir, sans compromettre les besoins du présent; j'ai l'honneur de vous les communiquer d'une manière très-sommaire, telles que je les ressents, avec l'espoir que vous voudrez bien user de votre autorité pour engager les communes dans la bonne voie, celle du reboisement.



DES MONNAIES

FRAPPÉES EN GÉVAUDAN, ET PARTICULIÈREMENT A BANASSAC,

SOUS LA DYNASTIE MÉROVINGIENNE.

ET

QUELQUES MOTS

SUR L'ORIGINE DE LA PUISSANCE TEMPORELLE

DES ÉVÊQUES DE MENDE. (1)

Par M. Théophile ROUSSEL, Président.

Le 23 septembre 1855, après avoir fait part à la Société d'agriculture d'une leçon nouvelle de l'inscription du Monument de Lanuéjols, dont M. Bretagne m'avait donné communication, peu de jours auparavant, au Congrès scientifique du Puy, j'annonçai une communication prochaine du même archéologue sur une monnaie Gévaudanaise inédite. M. Bretagne a tenu en effet sa promesse en m'envoyant une notice qu'il a publiée, dans le courant de 1856, dans la *Revue numismatique* sous le titre suivant : *Tiers de sou d'or, frappé dans le Gévaudan au nom du roi Childebert II*, (575-596). Voici l'inscription de cette pièce :

(1) Cette Notice rédigée pour les séances de la Société et pour le *Bulletin*, a été lue à la dernière réunion du Congrès archéologique, tenue le 27 août dans la salle des séances de la Société.

GABVΊOR·M (pour Gabalorum). Tête diadémée à droite.

℟. H-LDECERTI. Calice à deux anses.

Poids 1 gramme 40 centigrammes ou 26 grains et un tiers.

Le mot *Gabalorum* est écrit en légende rétrograde. Le second A et la lettre L sont renversés. La boucle du R et la lettre V manquent.

Le nom de Childebert, inscrit aussi en légende rétrograde n'est pas entier non plus. L'H est peu apparent ; le premier I n'est pas sorti et le B ressemble à un C carré. « Néanmoins, dit M. Bretagne, en remarquant combien la légende *Gabalorum* est défectueuse, l'on comprendra facilement que le nom du roi a pu être rendu incorrectement aussi. L'une des 2 inscriptions, dans ce cas, prouve l'autre et le calice qui se voit sur toutes les monnaies Mérovingiennes du Gévaudan ne peut laisser aucun doute sur la lecture du mot *Gabalorum.* »

Appuyé sur les travaux de Leblanc, de Duchalais et de M. de Longperrier, M. Bretagne attribue, sans hésitation, ce triens ou tiers de sol d'or à Childebert II qui a régné de 575 à 596.

« M. Duchalais, dit-il, dans un article sur le poids de l'*aureus* romain, a démontré que cet aureus et le quinaire, sa division, depuis Majorien jusqu'à Maurice, étaient plus pesants que ceux frappés dans la Gaule sous ce dernier prince et M. Lenormant complétant le système de M. Duchalais a prouvé que le poids du sou d'or et des triens frappés par Maurice dans la Provence étaient de 72 et 24 grains et que les monnaies de cette sorte qui pesaient davantage (84 et 28 grains) devaient être reportées à une époque antérieure à l'expedition de Gondowald qui eut lieu en l'année 583.

« La pièce étudiée par M. Bretagne pèse 26 grains un tiers et peut-être par conséquent considérée comme appartenant

au système ancien, usité sous les 2 premiers Childebert, et c'est en effet sous le règne du second qu'a eu lieu l'expédition qui marquerait la limite des deux systèmes. »

Mais M. Bretagne se fonde encore sur d'autres raisons, tirées du style de la pièce et de la largeur du flan, pour ne pas la donner à Childebert III qui régna de 695 à 711. »

Voici les raisons qu'il invoque pour l'attribuer à Childebert II :

« En supposant qu'à l'époque des 2 premiers Childebert il y ait eu une loi générale sur les monnaies qui aurait été prise à la lettre par les monétaires dans toutes les parties du royaume, en supposant encore que le style des monnaies, malgré le nombre des ateliers et le rapport des provinces entr'elles, eut un caractère certain, mon triens, en examinant les gravures données dans Leblanc et dans le catalogue Rousseau ne pourrait être attribué qu'à l'époque de Childebert II, car l'inscription du nom royal, me paraît plutôt être due à l'idée du monétaire qu'à une autorité réelle du pouvoir royal. En effet, au moment où le nom des empereurs romains disparaissait de la monnaie, les officiers de la province romaine ou des contrées qui en étaient le plus rapprochées, n'ont trouvé rien de mieux à faire pour rendre la première pensée de l'autorité souveraine qu'ils avaient conservé l'habitude de signaler que d'y substituer le nom du prince franc régnant alors.

« M. Lenormand prétend que le quinaire frappé au nom de Justin II, dans le Gévaudan et qui appartient au cabinet impérial de Vienne doit être certainement du système le plus récent et ne peser que 24 grains.

« Il ne me paraît pas admissible en fait de monnaies mérovingiennes d'établir des règles trop absolues, car, je l'ai dit, le fractionnement des ateliers, la barbarie d'une époque

et le peu de rapports existant entre les provinces, surtout en ce qui concerne le Gévaudan d'un accès si difficile au milieu des montagnes des Cévennes, ne comportaient pas dans le faire une conformité relative permettant à présent un classement bien certain.

« Mon triens est probablement le plus ancien connu jusqu'à ce jour, sur lequel figure le calice à 2 ances ; on en découvrira assurément d'autres avec le nom de Dagobert I[er], pour combler la lacune qui sépare celui de Childebert des triens si nombreux frappés dans le Gévaudan au nom de Charibert II.

« Quant aux triens émis dans le Gévaudan par des monétaires dont les noms sont plus ou moins altérés il faut les placer sans aucun doute après les triens de Charibert II.

« Maintenant comment admettre, si on m'accorde que mon triens s'applique à Childebert II et si l'opinion de M. Lenormant était acceptée, que celui de Justin, qui a au revers la croix posée sur 3 degrés, avec la légende *Gabalorum*, soit du système récent c'est-à-dire pesant 24 grains. Il faudrait penser qu'on aurait abandonné le calice primitivement admis pour y substitur la croix, qui elle-même aurait été remplacée par le calice précédemment adopté. La filiation des types dans un même atelier monétaire est trop bien reçue aujourd'hui pour pouvoir suivre cette idée; il est plus probable que le quinaire de Justin, avec la croix au revers a précédé le triens où est inscrit le nom de Childebert II et sur lequel le calice à 2 anses a été placé, pour ensuite ne plus quitter le champ des monnaies mérovingiennes en général. »

Telle est en tout ce qu'elle a d'essentiel la notice de M. Bretagne. Il m'a semblé en la lisant que notre collègue n'avait pas connu un travail plein d'intérêt d'un auteur qu'il cite cependant, M. Duchalais. Ce jeune numismate, qui fut mon

camarade et qu'une mort prématurée a ravi à la science, a publié en 1838, dans le *Bulletin de la Société bibliophile historique*, un mémoire dont j'ai, dans le temps, distribué un certain nombre d'exemplaires aux membres de cette Société et qui a pour titre : *Attribution à la Canourgue et à Banassac des monnaies Mérovingiennes, portant pour légende Bannacciaco et Gavaletano Ban.*

Comme ce travail est peu connu, qu'il offre pour notre pays une certaine importance historique, je crois ne pouvoir le passer sous silence en entretenant la Société de la notice de M. Bretagne. Une analyse de ce qu'il offre d'essentiel comblera d'ailleurs une lacune de nos Bulletins.

« Il existe, disait Duchalais, plusieurs monnaies Mérovingiennes, portant pour légende, tantôt au revers BANNIACIACO, BANNACIACO, BANNACACO, tantôt BAN au droit et GAVALETANO au revers, ou GAVALETANO au revers et BAN à l'exergue. Bouteroue, Leblanc, Mader, Lelewel et d'autres ont publié quelques unes de ces monnaies, qui, du reste, sont bien connues et attribuées par les uns à Bagneux, près Paris et par d'autres à Bagnols, en Gévaudan et à Javouls. Toutes cependant offrent le même type, présentent le même aspect et semblent sorties du même atelier monétaire. Mais où est cet atelier? A Bagneux, à Bagnols ou à Javouls? Un examen attentif nous a fait douter des attributions déjà proposées et nous croyons pouvoir avec plus de raison restituer ces monnaies à *Banassac* et à la *Canourgue*, petites villes de l'ancienne province de Gévaudan (arrondissement de Marvejols). »

Duchalais renverse ensuite, à l'aide d'une série d'arguments péremptoires les attributions faites par ses devanciers à Bagneux et à Bagnols et pour établir l'attribution qu'il propose, il s'exprime ainsi :

« Les monnaies portant pour légende GAVALETANO BAN nous avaient engagé à chercher *Bannaciaco* en Gévaudan plutôt qu'ailleurs. Cette dernière légende en effet, est explicite : *Gavaletano* ne peut signifier que Javouls ou le Gévaudan lui-même. Bouteroue l'avait bien senti. Aussi distinguait-il deux endroits : *Bannaciaco* tout simplement, Bagneux, et *Gavaletano Ban*, Bagnols. Les numismatistes modernes au contraire et entr'autres Lelewel et Eckart attribuaient ces monnaies à Javouls et regardaient *Ban* comme le nom du monétaire qui les avaient fait frapper. Un heureux hasard est venu encore confirmer notre hypothèse et rendre à *Bannaciaco* les monnaies portant pour légende *Gavaletano Ban*. Nous avons trouvé au cabinet du roi deux triens encore inédits sur l'un desquels on lit : MAXIMINUS MO au droit et GAVALETANO F au revers et sur l'autre MAXIMINUS MO — BANNICACO FII. Ces 2 tiers de sol ont absolument le même type et ont évidemment été frappés par le même monétaire. Rapprochées des autres il devient manifeste que toutes ces pièces ont été fabriquées dans le même lieu, que BAN n'est pas le nom du monétaire, mais l'abréviation de *Bannaciaco*, qui est ce lieu et qu'enfin la légende doit se lire ainsi : BANNACIACO in GAVALETANO, à Banassac en Gévaudan.... Nous appelons encore à notre appui Mader qui voit dans *Gavaletano* un nom de peuple. Mais quand même on dirait que Maximinus faisait battre monnaie à la fois à *Bannaciaco* et à *Gavaletano*, une autre preuve démontrerait qu'ici il est question de Banassac et non d'un autre lieu. Cette preuve nous la tirons de Lelewel lui-même. Dans sa numismatique du moyen âge, il a publié une curieuse monnaie portant pour légende d'un côté SCI MARTINI et de l'autre BANNACIACO FIIT. Banassac possède justement ou possédait autrefois une église dédiée à St-Martin et le culte de ce saint parait y avoir existé de toute anti-

quité.... Cette église de St Martin ne se trouve pas à Banassac même, mais à la Canourgue, petite ville située à un quart de lieue de là. La Canourgue, en latin *Canonica* était un monastère déjà célèbre au XIe siècle et établi depuis longtemps dans la viguerie de Banassac : « *Exstat in territorio Gabalitano*, dit une charte de 1060, *quædam nobilis ecclesia in honore sancti Martini*, *confessoris constructa, in pago Beannecenci posita*, *in episcopatu Mimatensi sita*, *atque maximis miraculis ibi a deo perpetratis decorata*...« Si ce premier titre qui parle de Banassac et de la Canourgue, ne remonte qu'à la seconde moitié du XIe siècle, il nous apprend que l'un de ces deux endroits avait possédé une célèbre abbaye et que l'autre était encore le chef-lieu d'une viguerie à laquelle il avait donné son nom. L'importance relative des lieux a si peu varié en France du VIIe au XIe siècle, qu'il est permis de croire que dès-lors Banassac jouissait de quelque importance. Ce qui le prouverait encore, c'est qu'à diverses époques des fouilles exécutées sur le territoire de ces deux villes ont mis à découvert des briques à rebords et plusieurs antiquités romaines, notamment en 1829. Le nom latin de la Canourgue est une appellation tout ecclésiastique, appellation sans doute imposée au lieu par l'abbaye elle-même, comme cela est arrivé dans bien d'autres endroits..... Nous pouvons donc affirmer sans crainte que La Canourgue ne portait pas d'autre nom que celui de *Bannaciacum* sous les Mérovingiens et lire sur le triens portant pour légence BANNACIACO SCI MARTINI, BANNACIACO ratio SANCTI MARTINI.....»

Passant à la description des nombreuses monnaies sorties de Bannassac, Duchalais en cite 26 existant au cabinet du roi en 1838 et parmi lesquelles 17 variétés étaient encore

inédites et qu'il a ajoutées à celles déjà publiées par Bouteroue, Leblanc, Mader et Lelewel.

Ceux qui voudraient étudier cette question de plus près trouveront cette description dans le mémoire de Duchalais; nous nous bornons ici à une courte énumération des pièces.

N° 1. CH+ARIBERTVS REx. — ℟. BANNACIACO FIIT et un ostensoir surmonté d'une croix. Duchalais cite cette monnaie déjà figurée par Bouteroue et Leblanc comme donnant une idée complète des monnaies frappées à Bannassac.

N° 2. MAXIMINVS MO. — ℟. BANNACACO FII et un ostensoir surmonté d'une croix avec un calice à bords relevés.

N° 3. MAXIMINVS MO. — ℟. GAVALETANO F. - à l'exergue BAN séparé du champ par une ligne droite.

N° 4. BAN. — ℟. GAVALETANO. — à l'exergue LIIƎ (sic), au revers un ostensoir à bords très-relevés ou plutôt un calice.

N° 5. Variété peu importante.

N° 6. Légende du droit semblable à celle du N° 3. ℟. GAVALETANO.

N° 7 et 8. Variétés peu importantes.

N° 9. Tête couronnée sans légende. ℟. ostensoir ou calice à bords un peu relevés. Lég : GAVALETANOF.

Les 8 nos suivants sont des variétés des types précédents, mais d'une fabrique plus barbare encore.

Le n° 18 porte au droit une tête couronnée de perles. Leg. SIGIB et au revers un ostensoir ou calice à bords relevés en forme de croissant. Légende : GAVALETANO à l'exergue BAN. C'est la première monnaie incontestablement de Sigebert, frappée à Bannassiaco.

A ces monnaies évidemment de Banassac, Duchalais croyait devoir ajouter à cause de la ressemblance des types :

1° La monnaie de MAXIMINVS au nom de Cherebert ;

2° Celles du monétaire Telafius, décrites par Bouteroue et Leblanc, etc.

Enfin un dernier triens, que nous croyons inédit, et qui porte pour légende PAX au droit et au révers l'ostensoir surmonté d'une croix avec la légende TELAFIVS MONET.

« La moindre attention suffit, ajoutait Duchalais, pour prouver que toutes ces médailles n'ont pu être frappées à la même époque. Si elles ont toutes un lien de parenté, une physionomie qui empêche de les séparer les unes des autres, elles diffèrent cependant considérablement entr'elles sous le rapport du style ; celles qui portent le nom du roi Cherebert (n° 1), par exemple, sont généralement assez bien frappées, la figure n'est pas trop barbare, l'ostensoir bien formé, les lettres toutes en majuscules, d'un très-beau style, l'or enfin en est généralement pur.. Viennent ensuite celles de Maximinus avec le nom de Cherebert ou de Banassac ; elles sont belles encore, mais commencent à dégénérer ; la tête est moins bien accusée, l'ostensoir se déforme et les bords se relèvent. L'or reste pur, mais si les majuscules se conservent, elles commencent déjà à se défigurer. Le C carré se change

en C rond ; le G oncial apparaît, etc. Celles de Telafius sont encore assez belles, mais la dégénérescence continue. Dans les autres variétés enfin toute espèce d'art disparaît. Après le tiers de sol au nom de St-Martin qui doit être placé immédiatement à la suite des pièces de Telafius, la barbarie la plus complète se montre partout. Sur les monnaies de Sigebert, les lèvres et le menton sont formés par trois points saillants placés l'un sous l'autre ; l'œil est figuré par un point semblable, etc. Les lettres deviennent onciales, etc.

D'après ces caractères Duchalais regardait comme frappées en premier lieu les monnaies au nom de Cherebert ; puis celles de Maximinus, de Telafius, de St-Martin, de Sigebert et enfin les monnaies anonymes à bas titre et à type défiguré : celles-ci peut-être frappées concurremment avec celles de Sigebert. Si l'on en croyait, dit Duchalais, Leblanc, Bouteroue et Lelewel les monnaies au nom de Cherebert dateraient de Cherebert Ier et auraient été frappées entre les années 561 et 567. Mais ce prince n'a jamais possédé le Gévaudan. Un passage de Grégoire de Tours semble le prouver. « *Palladius autem .. Comitatum in urbe Gabalitana Sigiberto rege imperante promeruit.* » Rien au contraire ne s'oppose à ce que Cherebert II frère de Dagobert (628 esssais), puisse les revendiquer. Frédegaire nous apprend que Dagobert fut contraint de céder une partie de la Gaule méridionale à son frère. Enfin un savant numismatiste, M. Hermand, de St-Omer a déjà émis ce sentiment.

Duchalais donnait ensuite au règne de Dagobert les monnaies de Telafius et une partie de celles de Maximinus, puis venaient les triens anonymes dont le calice n'est pas encore déformé et les monnaies de St-Martin. Les monnaies les plus grossières enfin, celles qui portent le nom de Sigebert ou qui sont anonymes, celles dont l'or s'affaiblit et le type s'altère il les donnait avec M. Hermand

encore à Sigebert II (638-656). Ces monnaies en effet ont une grande ressemblance sous le rapport de l'art et du style des lettres avec les pièces au nom de Dagobert, conservées à la bibliothèque du Roi et que l'on regarde généralement comme de Dagobert II.

Dans une note ajoutée à son mémoire, Duchalais se montre disposé à revendiquer encore pour La Canourgue le tiers de sol d'or au nom de St-Martin publié par M. Rigolot et reproduit par M. Cartier (Rev. numismat. t. 3). « Ce serait alors, dit-il, la dernière phase du type de l'ostensoir qui dès-lors allait disparaître pour faire place à la croix simple. L'aspect général de cette monnaie, la barbarie des lettres qui forment la légende autorisent suffisamment cette dernière conjecture. »

Depuis la publication de la notice de M. Bretagne, un de nos collègues, M. de Moré, a communiqué à la Société la description qui a été reproduite avec le *fac-simile* qui l'accompagnait, dans le N° de novembre et décembre 1856 du *Bulletin*, d'un tiers de sou d'or du poids de 1 gramme 20 centigrammes, qui se trouve dans une collection particulière à Clermont-Ferrand et que notre collègue attribue à Sigebert Ier (561-575). Si cette attribution était admise, le triens de Childebert II, publié par M. Bretagne ne serait pas la plus ancienne des monnaies du Gévaudan avec le calice à 2 anses, ainsi que le pense ce dernier et que nous l'avons pensé avec lui en nous appuyant sur les judicieuses déterminations de Duchalais qui considérait comme la plus ancienne parmi les monnaies Gévaudanaises connues, celles au nom de Cherebert ou Charibert II, frère de Dagobert et roi d'Austrasie et d'Aquitaine de 625 à 628. Mais des arguments qui nous semblent décisifs s'élèvent contre la détermination faite par M. de Moré et conduisent à attribuer le triens de Clermont-

Ferrand à Sigebert II, fils de Dagobert qui a régné de 638 à 656 et non à Sigebert I, qui est antérieur de près d'un siècle.

D'abord il est impossible de ne pas reconnaître dans le *fac-simile* offert par M. de Moré et dans la description qui l'accompagne la même monnaie que celle dont nous avons donné plus haut, sous le n° 18, la description empruntée à Duchalais et que ce numismate rapporte, par des motifs si plausibles, à Sigebert II. Un argument plus puissant encore est celui du poids. La monnaie de Clermont pèse 24 grains (1 gramme 20 centigrammes), c'est-à dire le poids juste des *Triens du type récent*, ou postérieur à 583. Un *Triens* frappé sous Sigebert Ier, de 561 à 575, d'après le système admis par les numismates, aurait dû peser 28 grains (1 gramme 40 centigrammes) qui est le poids des *Triens* antérieurs à l'empereur Maurice et à l'expédition de Gondowald.

Il reste donc établi que la plus ancienne monnaie des temps Mérovingiens, frappée en Gévaudan, et présentement connue, est le *Triens*, décrit par M. Bretagne et attribué par lui au règne de Childebert II (575-596), c'est-à-dire à la fin du 6e siècle.

Si nous cherchons à résumer maintenant les autres points intéressants pour notre histoire, qui ressortent des découvertes des numismates modernes et principalement des travaux de Duchalais, il nous semble qu'on est conduit à admettre : qu'il n'a pas été frappé en Gévaudan de monnaies à l'effigie des rois Mérovingiens antérieurement au temps des petits-fils de Chlotaire et que les Mérovingiens, à l'effigie desquels des monnaies ont été frappées sont, non les rois de France proprement dits, mais ceux qui ont porté le titre de rois d'*Austrasie et d'Aquitaine.* Ce dernier point mérite d'être élucidé à l'aide de quelques explications historiques.

On sait qu'à partir de Clovis Ier, qui a régné de l'an 481 à l'an 511, la monarchie des Francs a été l'objet de partages qui se sont renouvelés 4 fois dans l'espace de deux siècles, c'est à-dire de Clovis à Dagobert. Le premier eût lieu en 511 entre les 4 fils de Clovis : Clodomir, Childebert, Chlotaire et Theuderic ou Thierry. Ce dernier fut roi d'Austrasie et d'Aquitaine.

En 548, à la mort de Théodebert, fils de Thierry, Chlotaire réunit toute le monarchie et fut à proprement parler *roi de France* comme son père Clovis; mais à sa mort, survenue en 561, la monarchie se démembra de nouveau et fut partagée en 4 parties ou royaumes, entre Charibert Ier (561-567), Gontran, Chilperic (561-584) et Sigebert qui eut l'Austrasie et l'Aquitaine, ou son fils Childebert II lui succéda de 575 à 596.

Chlotaire II, fils de Chilperic, réunit encore une fois la monarchie, et à sa mort, en 625, le partage eut lieu entre ses deux fils, Dagobert Ier et Charibert II, qui fut roi d'Austrasie et d'Aquitaine. Mais ce dernier prince étant mort bientôt après (628), la monarchie franque passa toute entière sous le sceptre de Dagobert, pour n'être divisée qu'après lui en 638, entre ses deux fils : Chlovis II et Sigebert II, qui fut roi d'Austrasie et d'Aquitaine jusqu'en 656. A cette dernière date Chlovis II réunit encore toute la monarchie.

Dans ces différents partages qui avaient paru si bizarres et si difficiles à comprendre, avant les travaux des historiens de cette époque, les conditions géographiques et les convenances mutuelles des peuples n'étaient prises en aucune considération et c'est pourquoi nous y voyons le Gévaudan, rattaché avec le reste de l'Aquitaine au prince qui régnait à Metz plutôt qu'à celui qui régnait à Paris. Malgré leur éloi-

gnement ces princes Austrasiens semblent avoir exercé une autorité effective dans nos montagnes. Tout le monde connaît l'histoire de S. Louvent se rendant de Mende à la cour de la reine Brunehaut, qui se tenait à Metz et massacré à son retour, sur les rives de l'Oise, par suite des embuches du Comte Innocent, son accusateur. Il est remarquable que la première monnaie de Banassac, qui soit connue, se rapporte précisément au fils de cette habile princesse, qui maintenait dans le pays, sous le titre de comte, un représentant de son pouvoir.

Il n'est pas moins remarquable que la seconde monnaie connue aujourd'hui, celle que Duchalais considérait comme la plus ancienne et que nous avons décrite d'après lui (sous le n° 1), se rapporte, non à Chlotaire II, qui réunit l'Aquitaine à l'Austrasie et au reste de la monarchie Franque en 596, mais à son fils Charibert II, qui fut roi particulier de ces provinces de 625 à 628. De même enfin la 3e monnaie Gévaudanaise, dans l'ordre des dates, ne se rapporte pas à Dagobert qui absorba dans la monarchie Franque les états de son frère Charibert II en 628, mais à celui des fils de ce dernier, qui eut comme heritage particulier l'Austrasie et l'Aquitaine. C'est la monnaie décrite par Duchalais sous le n° 18 et dont un autre exemplaire est précisément celui de Clermont, qui ne peut être attribuée, comme nous l'avons vu, qu'à Sigebert II.

Ainsi, de l'an 511 à l'an 656, entre Chlovis Ier et Chlovis II, qui furent l'un et l'autre rois incontestés dans toute l'étendue des provinces conquises par les Francs, nous trouvons six princes portant le titre particulier de roi d'Austrasie et d'Aquitaine, à savoir :

Theuderic ou Thierry	(511 à 534).
Théodebert	(534 à 548).
Sigebert Ier	(561 à 575).
Childebert II	(575 à 596).
Charibert II	(625 à 628).
Sigebert II	(638 à 656).

Les trois seules médailles à effigie royale que nous connaissions frappées à Banassac, se rapportent à ces trois derniers princes. On n'en a point découvert à l'effigie des trois premiers, ni d'aucun des autres rois descendants de Chlovis, qui portèrent le titre de rois de France.

S'il ne nous semblait pas trop présomptueux de basarder une hypothèse, nous nous permettrions d'ajouter que, les découvertes ultérieures des numismates conduiront peut-être à la découverte de monnaies de Banassac, se rapportant aux 3 premiers rois d'Austrasie et d'Aquitaine, mais qu'on n'en trouvera point à l'effigie de Dagobert, comme le pense M. Bretagne ni d'aucun des *rois de France proprement dits*. Ne doit-il pas sembler étrange déjà, lorsqu'on possède un certain nombre de monnaies Gévaudanaises d'un roi d'Aquitaine tel que Charibert II, dont le règne a été très-court, qu'on n'en connaisse pas une seule à l'effigie de souverains tels que Dagobert qui a régné 13 ans ; Chlotaire II, qui a régné 41 ans, ou Chlotaire Ier qui a régné un demi siècle? Mais nous sommes portés à croire, par d'autres arguments historiques, qu'aux époques de réunion des diverses parties de la monarchie franque, les liens particuliers de certaines provinces lointaines avec le souverain se relachaient. Nous savons que le Gévaudan entr'autres, quoique compris définitivement dans la monarchie franque depuis la mort de Théodoric roi des Visigoths en 526, n'avait pas accepté de bon gré le joug

ni reconnu les fils de Chlovis pour ses maîtres légitimes. Les lois et la langue romaines étaient restées en vigueur dans ce pays et les souvenirs de l'empire de Constantin et de ses successeurs y étaient vivants et probablement populaires. Nous pourrions citer plus d'une preuve ; nous nous bornerons à en invoquer une curieuse et inattendue qui est fournie par la numismatique.

On a vu mentionner au début de cet article une monnaie, appartenant au Musée impérial de Vienne et décrite (1) par un homme dont le nom fait autorité, M. Lenormand, comme frappée en Gevaudan au nom de l'Empereur Justin II, qui a régné de 567 à 578, c'est-à-dire au temps des fils de *Chlotaire.* Cette monnaie d'or, *incontestablement Gévaudanaise*, ne paraît pas sortie des ateliers de Banassac ; elle n'en porte pas la désignation et on y voit au revers, au lieu du calice à 2 anses, une croix placée sur trois degrés. Que peut signifier cette monnaie, sinon qu'au temps des fils de Chlotaire, dans la 2e moitié du 6e siècle, cent ans après Augustule (475-476) et après la destruction de l'Empire d'Occident par les barbares, la Gaule méridionale, et les montagnes du Gévaudan en particulier, ne s'étaient pas encore entièrement détachées des souvenirs de l'Empire Romain.

Nous savons d'une manière certaine que vers la fin du 5e siècle, après la mort du beau-père de Sidoine Apollinaire, l'empereur Avitus, qui parut un an (455-456) sur le trône des Césars, son successeur Majorien (456-461) avait eu de chauds partisans dans le pays des Gabales et partout ou s'exerçait l'influence d'Apollinaire son panégyriste ardent. Malgré les rapines et les violences des préfets des Gaules,

---

(1) Voir le mémoire de M. Lenormand, *Revue numismatique*. Année 1854.

tels qu'Arvandus et Seronatus, qui administrèrent sous les derniers Empereurs d'occident, nous savons que les populations catholiques avaient détesté le joug des Visigoths Ariens, leurs premiers conquérants. Cette aversion s'était prononcée surtout après la mort de Théodoric, par suite du zèle outré que son fils Amalaric déployait en faveur de l'arianisme. Les évêques catholiques s'étaient mis à la tête de ce mouvement, sous l'influence duquel se fit l'expédition de Childebert, en 531, et il est hors de doute que les Gabales et leur évêque S. Hilaire (1) prirent part à ce mouvement. Mais nous savons aussi que les Francs à demi payens, qui accompagnèrent Childebert, en 531, ne parurent guère moins redoutables et guère moins barbares que les Visigoths au peuple dont S. Hilaire était le pasteur. Dans ce pays où tout ce qui était élevé, était encore latin par l'éducation, par les goûts, par les mœurs, quoi de surprenant qu'entre des Visigoths à moitié Romains, mais hérétiques, et des Francs orthodoxes, mais aux trois quarts barbares, tout ce qui restait dans le pays d'amis ou de descendants des Tonance-Ferréol, des Apollinaires, des Sacerdos et des Justinus, se souvint avec regret de l'autorité romaine et que, ne la trouvant plus présente et tutélaire, les regards se tournassent vers l'Orient où l'empire romain durait encore, comme pour y chercher une ombre lointaine et effacée de l'ancienne puissance des Césars. Cet attachement aux traditions romaines, à l'époque à laquelle se rapporte le quinaire à l'effigie de Justin II, se comprend d'autant mieux que l'empereur Justi-

(1) Il est permis de croire que dans cette occasion S. Hilaire s'était acquis des titres spéciaux à la reconnaissance des princes Mérovingiens, et que c'est à cause de ce souvenir, autant qu'en raison de la sainteté d'Hilaire que le roi Dagobert réclama son corps voulant qu'il fut porté avec celui de S. Privat dans l'église royale de St-Denis.

nien, auquel ce prince succédait, avait pendant son long règne (527-567), par ses succès comme politique et surtout par les victoires de Bélisaire et de Narsès, ses généraux, sut rendre à la puissance romaine un éclat et une grandeur dont le monde barbare fut un instant ébloui et intimidé.

Nous craindrions d'insister davantage sur ces considérations. Nous observerons en finissant qu'à mesure que les souvenirs romains se perdent, il semble que le pays de Gévaudan reste un certain temps indécis sur sa nationalité. C'est probablement pendant cette période que furent frappées ces nombreuses monnaies dans lesquelles le monétaire ne grave ni le nom de l'empereur romain, ni celui des rois Francs, mais son propre nom. Telles sont les monnaies aux noms de Maximinus et de Telafius, que Duchalais considère avec raison comme postérieures aux monnaies dant nous avons parlé et qu'il croyait pouvoir être attribuées au temps de Dagobert et de ses successeurs.

C'est aussi pendant cette époque que s'est développée dans le Gévaudan la puissance souveraine des évêques de Mende, avec laquelle les successeurs des Mérovingiens, ont transigé au 12e siècle. Il n'entre pas dans notre sujet d'aborder une qeustion aussi ardue; qu'il nous soit pardonné cependant d'émettre ici une opinion, sans trop dépasser les limites de cette note et surtout sans nous exposer à figurer comme un troisième champion sur l'arène ouverte récemment dans notre *Bulletin* à M. l'abbé Pascal et au R. P. Gaydou.

A notre avis, l'origine de ce pouvoir a été recherchée avec des vues trop étroites par ceux qui depuis fort longtemps ont reçu ou se sont donné la mission de soutenir des thèses sur ce sujet. Si au lieu de la tirer de force de titres fort contestables ou de textes plus ou moins torturés, on la cherche dans les conditions du pays après la chute de l'empire romain

et dans les faits historiques eux-mêmes, on la voit apparaître avec une évidence capable de satisfaire tout esprit dégagé d'un parti pris d'avance.

Le pouvoir des évêques de Mende n'a pas commencé, comme on l'a dit récemment encore dans notre *Bulletin*, par une donation imaginaire faite en plein empire romain par un roi qui n'a pas existé. Longtemps avant d'être une puissance politique, ce pouvoir a été une puissance morale ; longtemps avant de s'appuyer sur des titres écrits, longtemps avant de se faire reconnaître par les rois, ce pouvoir a existé, fondé sur les services rendus et consacré par la reconnaissance populaire. Et il ne s'agit pas ici d'une hypothèse ni d'un fait exceptionnel. Le rôle d'un certain nombre d'évêques des Gaules pendant les invasions des Barbares du nord a été la plus admirable des magistratures et est devenu en plusieurs lieux l'origine du plus légitime des pouvoirs. Nous voyons cette magistrature dans tout son éclat au milieu du Ve siècle et en présence d'Attila. Tandis que sous l'impression de la terreur des Huns, tous les magistrats civils et militaires de l'organisation romaine abandonnent leur poste, que les *Curiales* éperdus fuient à l'heure du péril, l'évêque seul, le magistrat de la loi morale nouvelle, enchaîné par le devoir et par la foi, reste à la tête du peuple, tantôt pour mourir avec lui, tantôt pour fléchir le conquérant barbare, quelquefois pour lui résister. On n'a qu'à consulter les martyrologes et on y verra les titres de cette phalange de saints et de martyrs au nombre desquels brillent St-Nicaise de Reims, St-Aniane d'Orléans qui furent les vrais héros et les sauveurs de la Gaule. C'est ainsi qu'avant comme après l'invasion d'Attila beaucoup d'évêques, tels que nous voyons St-Privat et St-Hilaire en Gévaudan, se trouvèrent en face des barbares les seuls guides et les seuls soutiens

des populations abandonnées. C'est ainsi que la force des choses les fit les premiers et souvent les seuls magistrats de la cité. La composition de ce corps épiscopal primitif se prêtait éminemment à l'exercice d'une aussi haute et difficile mission. C'est par l'élection populaire que se recrutait alors l'épiscopat. C'est ainsi qu'y était arrivé Sidoine Apollinaire, le gendre d'Avitus et c'est ainsi qu'y entraît l'élite des hommes capables et vertueux, parmi lesquels on trouvait d'illustres avocats tels que St-Loup de Troye, et d'anciens commandants militaires tels que St-Germain. C'est ainsi que s'est formé, à notre avis, la première puissance des évêques de Mende et c'est pourquoi, en laissant de côté la question de St-Sévérien, nous considérons Saint-Privat comme son fondateur et St-Hilaire comme le continuateur de l'œuvre et du pouvoir de St-Privat; et c'est à juste titre que le roi Dagobert jugeait ces deux grands évêques dignes d'aller reposer dans les caveaux de St-Denis, presqu'au rang des princes souverains.

Quel pouvoir en effet peut se vanter d'une origine plus noble et plus légitime. Aucun acte de donation, aucun titre écrit sur le parchemin vaut-il ce contrat tacite entre une peuplade chrétienne et son pasteur, contrat cimenté à l'origine par le sang d'un martyr?

Cette autorité ainsi établie put exister avec celle des conquérants du nord, que les Mérovingiens d'Austrasie firent exercer par des comtes; mais après Clovis II et sous les rois fainéants cette autorité d'origine étrangère semble, par suite de l'éloignement des lieux, du difficile accès de nos montagnes et aussi du peu d'importance politique du pays, s'effacer à peu près complètement. La puissance populaire des évêques grandit et se consolide, au contraire, favorisée par ces circonstances. Elle ne disparut point dans la nou-

velle organisation politique et administrative, opérée par Charlemagne et lorsque, sous les successeurs de ce prince, les liens qui reliaient les provinces au pouvoir central, se relachèrent de nouveau, cette puissance ne fit que se consolider.

Nous la voyons enfin prendre le caractère féodal à l'exemple et en face de tous les autres petits pouvoirs locaux qui se constituèrent par l'usurpation des officiers royaux successeurs des anciens *missi dominici* de Louis le Débonnaire. En tête de ces derniers figurèrent d'abord pour notre pays, les descendants du *missus dominicus* Fulcoald, comte de Rouergue, qui portèrent en même temps, jusqu'au 11e siècle, le titre de comtes du Gévaudan, prétendant que l'investiture du comté avait été donnée par le roi Raoul, en 932, par Ermengaud, 6e comte de Rouergue. Le titre de *comtesse de Rouergue et de Gévaudan*, fut encore porté par Berthe, fille unique de Hugues, 9e comte de Rouergue et morte en 1066. Sa succession donna lieu à de longs débats mêlés de guerre et au 12e siècle, le titre de comte de Gévaudan n'est plus porté que par l'évêque. Au-dessous de lui apparaissent déjà les *vicomtes de Gévaudan* (titre possédé par la famille des vicomtes de Milhaud) et les sept barons du Gévaudan.

Nous n'avons pas à suivre de plus près la puissance épiscopale dans cette évolution obscure, au terme de laquelle nous trouvons la *Bulle d'Or*, qui lui apporte une consécration définitive, il suffit d'avoir signalé son origine et ses premiers développements et d'en rechercher la trace dans les variations de la numismatique Gévaudanaise. Elle témoigne qu'avant cette dernière époque de la reconnaissance par le roi du pouvoir des évêques, ceux-ci semblent ne s'être pas attribué le droit de battre monnaie en leur nom. Après les monnaies au nom de Maximinus et de Telafius, qui corres-

pondent à la deuxième moitié du 7e siècle et peut-être au commencement du 8e , vient la serie de monnaies frappées à Banassac à l'effigie de S. Martin , et si l'on peut dire que cette nouvelle série marque le progrès du pouvoir ecclésiastique, elle prouve aussi que la puissance des évêques n'avait pas encore pris ce caractère officiel de la souveraineté qui s'exprimait par le droit de battre monnaie. Cette dernière phase commence avec la Bulle d'Or et comprend la série des monnaies épiscopales proprement dites , sur laquelle M. Ignon a publié une notice dans les *Mémoires de la Société d'agriculture.*



QUELQUES OBSERVATIONS

Faites dans le canton du Massegros et sur les rives du Tarn,

Par M. Casimir PORTALIÉ, Membre titulaire.



Dans la commune de St-Prejet, canton du Massegros, se trouvent les vestiges de deux anciens châteaux, dont l'un, celui qui est situé au-dessus du village de Dolan, avait une étendue considérable, à en juger par les ruines qui ont bravé l'intempérie des saisons.

Ce château était bâti sur un mamelon, à peu près à 2 kilomètres au-dessus des rives du Tarn et sur le versant ouest de ces rives. Sa configuration paraît avoir été un quadrilatère de 50 à 60 mètres de long sur une dizaine de mètres de largeur. Il était la propriété des seigneurs de Sévérac le château. Presqu'en face, au-dessus du village de la Cave, il existe encore un pan de mur bâti sur un rocher de forme ronde qui sort du milieu de la côte et s'élève à une hauteur de 7 à 8 mètres. La façade de ce bâtiment, faisant face à l'ouest et regardant le Tarn, est tombée en ruines. Il ne reste que la partie orientale qui présente un angle aigu du côté de la montagne, et qui peut avoir encore 7 à 8 mètres de hauteur. Il n'y a aucune trace de porte ni fenêtre. Sur le même versant de la côte un peu au nord, se trouve un vaste rocher ayant une vingtaine de mètres de hauteur à

pic, au milieu duquel on voit sortir une barre de fer, mangée par la rouille, et que la légende populaire annonce avoir été le gibet où les seigneurs du lieu faisaient pendre les criminels.

Dans la vallée du Tarn, au nord et à peu près à 2 kilomètres de St-Prejet, il y a de grandes masses de rochers, qui, quoique paraissant bien établis sur leurs larges bases, voient de temps en temps se détacher de gros blocs, lesquels roulent jusqu'au milieu du lit de la rivière du Tarn, et semblent vouloir lui fermer le passage ; c'est là qu'au lieu dit *Pas du Souci*, se voit ce fameux pont, que la nature s'est plu à jeter en travers de la rivière à l'aide des lourdes masses de roches détachées de chaque côté des côtes rapides qui bordent le Tarn, pont curieux en son genre et que des marchands mal conseillés ont essayé de détruire sans y parvenir.

Au-dessus du Pas du Souci, du côté ouest, on voit encore une masse arrondie qui sort de la terre à une hauteur de 20 à 30 mètres et qu'on nomme *Roc aiguille*, à cause de la ressemblance que sa forme lui donnait avec cet instrument familier.

Il y a une vingtaine d'années qu'à la suite d'un hiver très-rigoureux, un jour on entendit dans le vallon un grand bruit semblable à une forte décharge d'artillerie, c'était une partie du Roc aiguille, qui se détachant du flanc du rocher où elle était adossée, allait avec un grand fracas rouler ses gros blocs blancs et rouges dans le lit de la rivière.

A quatre kilomètres encor plus au nord, et dans la commune de St-Georges-de-Lévejac, au-dessus du petit ermitage de St-Illaire, se trouve une énorme masse de rocher à pic de 50 à 60 mètres d'élévation et servant d'appui aux terre du causse qu'il supporte. On voyait encore il y a quelques années sortir du milieu de ce rocher 3 ou 4 perches ou

barres de fer, car à vue d'œil on ne pouvait distinguer ce que c'était ; on était même à se demander comment on avait pu aller planter ces perches au milieu de ce rocher puisqu'il n'y a qu'un espèce de tracé pouvant avoir 2 ou 3 pouces de large sur une longueur de 20 à 25 mètres. Dans le pays on appelle ces perches *les Lattes de las Fades*. Les perches des fées.

MÉTÉOROLOGIE.

Observations faites à Mende

Par M. l'abbé Bosse.

(Altitude : 743 m.)

185 ..	HEURES.	Septembre	
TEMPÉRATURES MOYENNES en degrés centigrades.	5 heures du matin. Midi. 7 heures du soir. Maxima. Minima.	12 19. 2 15. 9 26 9	
	Jours de pluie . . . . Jours de neige . . . . Jours de gelée . . . . Jours de gelée blanche . . . Jours de grêle ou de grésil . Jours de brouillard . . . . . Jours d'éclairs . . . . Jours de tonnerres	17 » » » » » 9 7	
Jours où le vent a eu les directions. . .	N. N. E. E. S. E. S. S. O. O. N. O.	3 » 1 » 13 6 6 2	
Jours où le vent a été généralement	Fort Variable Faible ou nul	3 10 17	
Jours où le ciel a été généralement	Beau Nuageux Couvert	10 12 8	

* Le trait — marque les degrés au-dessous de zéro.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Septembre 1857.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Florac	23,58	21,21	18,40	15,87	9,61
Meyrueis	23,72	21,22	18,72	17,50	10,50
Pont-de-Montvert . .	»	»	21,00	»	12,00
La Canourgue	23,69	20,56	18,14	14,06	9,43
Saint-Chély	»	»	19,25	»	»
Marvejols.	23,85	21,93	21,25	14,37	»
Serverette	»	»	19,00	»	»
Langogne.	»	»	17,00	13,50	9,25
Mende.	24,59	20,87	20,05	14,19	11,00
Villefort	27,50	»	19,75	»	13,00
PRIX MOYEN. . .	24,82	21,16	19,26	14,91	10,68

Mende, impr. de E. Ignon. — 1857.

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

SÉANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 1857.

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. DE LIGONNÈS, l'abbé GAILLARDON, vice-présidents ; LAURENS aîné, MONTEILS, D. M., COUMOUL, IGNON (Ed.), VINCENS, l'abbé BOSSE, BONNEFOUS, MARTINET, membres titulaires ; l'abbé COSTE, MAURIN, D. M., membres associés.

PRIX DE 1,200 FRANCS

Pour un remède contre la maladie des vers à soie.

M. le Préfet écrit à M. le Président, à la date du 3 octobre, pour le prier, d'après l'invitation de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, d'appeler l'attention de la Société sur le programme d'un concours

ouvert à Milan dans le but d'arriver à la découverte d'un remède contre la maladie des vers à soie. Le programme de ce concours, publié dans le *Recueil administratif de la Lozère* (n° 1588), porte que les *Mémoires* à rédiger pourront être écrits en français ou en latin, comme en italien et devront être adressés au *Secrétariat de l'institut impérial et royal du royaume Lombard-Vénitien, avant le dernier jour d'avril* 1859, dans les formes ordinaires, et avec un pli cacheté indiquant à l'intérieur le nom du concurrent et portant à l'extérieur le mot ou la devise avec laquelle le mémoire est contresigné. Le prix, qui est de 1,200 fr., sera décerné le 30 mai 1860.

Quoique la Lozère soit de tous les pays de sériciculture d'Europe, le moins maltraité par la maladie jusqu'au moment présent, nous ne doutons pas que nos éducateurs intelligents de la Canourgue et des Cevennes, n'aient eu de nombreuses occasions d'étudier cette maladie et la Société ne peut que joindre son invitation à celle de M. le Préfet, afin qu'ils prennent part à ce grand concours ouvert aux observateurs de tous les pays.

Distribution aux pauvres.

D'une certaine quantité de grains primés au Concours régional de Mende.

M. le Président signale à la Société, entr'autres bonnes œuvres dont le concours régional de Mende a été l'occasion, une aumône faite par M. Frédéric Cazalis, notre collègue, aux pauvres de cette ville. Il annonce que conformément aux instructions du propriétaire de Saubert il a fait remettre au bureau de bienfaisance, par les soins de M. l'abbé Gaillardon,

sept échantillons de céréales qui ont obtenu une médaille d'argent au concours et dont la quantité équivaut à plus d'un hectolitre et demi de bon blé.

Du Guano du Pérou et de son emploi dans la Lozère.

M. le Président donne communication de la lettre suivante:

« Depuis le 13 septembre 1855 j'ai employé plus de huit mille kilos de guano. Je crois donc avoir introduit le premier cet engrais dans la Lozère et vous prie de vouloir bien constater ce fait dans le Bulletin. Cela ne nuira en rien à la renommée agricole du propriétaire de Malavieille, et ajoutera quelque chose à mon mince bagage d'agriculteur progressif.

Veuillez agréer etc.

MORANGIÈS.

Fabrèges, 8 octobre 1857.

M. le Président observe que tout en accueillant avec plaisir la réclamation de notre ancien collègue M. de Morangiès, nous devons regretter qu'il y manque un renseignement essentiel. Il y a peu d'intérêt en effet de savoir que certaines quantités de guano ont été importées sur le sol Lozérien par telle ou telle personne. Le point capital serait de faire connaître les résultats obtenus de l'emploi de cet engrais encore inconnu de la presqu'universalité de nos cultivateurs et dont l'usage, fort restreint en France, est devenu immense en Angleterre. Il serait utile de savoir quels effets il a exercé sur les terres granitiques de Fabrèges ; de quelle façon, dans quelles proportions il a été employé dans les cultures ; de savoir enfin si son emploi est économique et si dans

les conditions déplorables et si désavantageuses de notre pays, au point de vue des moyens de transport, nos cultivateurs peuvent songer sérieusement à se procurer du guano.

— M. l'abbé Gaillardon déclare qu'il n'a jamais élevé aucune prétention de priorité relativement à l'introduction du guano. Si quelques personnes étrangères, qui ont visité Malavieille, ont parlé de l'emploi qui y a été fait de cet engrais, elles ont sans doute voulu constater simplement un fait. Quant à lui, en faisant venir du guano au mois de mars 1857, il n'avait eu en vue que de faire un essai, dont les résultats ne lui ont pas semblé très-encourageants.

Il a demandé 300 kilogrammes ou trois sacs de guano du Pérou à la maison Gavoty, de Marseille, qui ne fait ses livraisons qu'en magasin et au prix de 35 fr. les 100 kilos. Les frais de transport, en chemin de fer (petite vitesse), ont été de 4 fr. les 100 kilos de Marseille à Alais et de 7 fr. d'Alais à Mende par le roulage.

Ainsi, sans compter les menus frais, courtage, etc., le guano acheté aux magasins de Marseille, revient présentement aux propriétaires qui le reçoivent à Mende à 46 fr. les 100 kilog, ce qui, à raison de 300 kilog. par hectare élève le cout d'une fumure de guano, (qui de l'aveu de la plupart des auteurs n'a d'effet bien sensible que sur la récolte présente) à 140 fr. par hectare, sans compter la main d'œuvre assez longue et assez pénible qu'exige la trituration du guano pour être employé en couverture.

A Malavieille on l'a employé, mêlé à deux fois au moins son volume de terre et après l'avoir bien trituré La moitié de la masse totale a été répandue sur un espace d'environ 50 ares, pris dans un champ d'avoine, en terre calcaire légèrement argileuse. La portion *guanée* a été hersée après l'épandage du guano. Dix à douze jours après ces opérations

on a observé que sur ce point la végétation de l'avoine prenait un rapide essor et jusqu'à la récolte cette portion du champ a été beaucoup plus belle que le reste. L'autre portion de l'engrais a été répandue sur du froment, moitié en terre calcaire où l'effet n'a pas été apparent, moitié en terre argileuse où la végétation a paru sensiblement stimulée. Sur ces deux points on n'a pas pratiqué de hersage.

En résumé l'essai fait à Malavieille a conduit M. l'abbé Gaillardon à penser qu'il n'y avait pas d'avantage pour lui, dans les conditions actuelles, à recourir à la ressource que les entrepôts de guano établis à Marseille offrent aux agriculteurs des départements du midi.

M. le Président rappelle qu'il a été publié dans le nº du mois de juillet dernier du *Bulletin* de la Société, des instructions relatives à l'emploi du *guano*. En offrant ces instructions à l'attention de nos compatriotes il ne se dissimulait pas que, quels que fussent les avantages que notre agriculture pourrait retirer de l'emploi d'une matière qui est devenue dans beaucoup de pays l'agent d'une production de récoltes inconnues jusques là, les cultivateurs Lozériens en général, sont condamnés à ne demander leur succès qu'au seul *fumier d'étable* et aux engrais accessoires qu'ils peuvent préparer sur place, aussi longtemps au moins que les droits d'entrée, ainsi que les frais et difficultés de transport, resteront les mêmes pour nous.

Présentement le département de la Lozère ne peut que joindre ses vœux à ceuxqu'ont émis plusieurs conseils généraux et notamment, cette année, les conseils généraux de l'Indre, de Seine-et-Marne, de l'Oise, etc., pour la suppression des droits dont les guanos sont frappés à leur introduction en France par navires étrangers. Le maintien de ces droits est un des principaux obstacles qui s'opposent à l'extension de

l'emploi des guanos, même dans les départements mieux placés que le nôtre, (le plus défavorablement placé de tous). C'est ainsi que l'on doit s'expliquer comment il se fait que tandis qu'en Angleterre la quantité de guano expédié du Pérou a été en 1855 de 281,761 tonnes, représentant une valeur de plus de 70 millions de francs ; la quantité importée en France ne s'est levée, d'après les documents officiels, qu'à 19,200 tonnes, valant environ 6 millions.

Une seule maison de commerce anglaise, la maison Gibbs, vend annuellement dans son pays dix fois plus de guano qu'il ne s'en consomme dans la France entière. Un rapport de M. Evelyn Denison, naguère président de la Société royale d'agriculture d'Angleterre et aujourd'hui Président de la chambre des communes, constate que cette maison a vendu, dans les 3 années 1852, 53 et 54, 430,000 tonnes de Guano, valant plus de 125 millions de notre monnaie.

M. le Président exprime en finissant l'espoir que M. de Morangiès complétera sa communication en faisant connaître les résultats des essais auxquels il se livre depuis deux ans et qui ont dû présenter certains avantages puis qu'il a été consommé à Fabrèges 8,000 kilogrammes de Guano.

Notes sur la culture des raves au Born et sur celle des navets au Chastel-Nouvel (près Mende.)

Par M. A. POUGET, membre associé, maître-adjoint
à l'école normale.

Avant de faire connaître la manière de cultiver les raves au Born, disons un mot des différents terrains de cette commune et du mode de culture appliquée à chacun d'eux.

On remarque, au Born, trois espèces de terres : les

terres calcaires, les terres granitiques-siliceuses et les terres granitiques-siliceuses-calcaires qui produisent d'excellentes raves. Dans les terres calcaires on ne cultive ordinairement que les céréales. Voici le mode d'assolement : *première année*, orge fortement fumée ; *seconde année*, blé d'hiver, seigle ou méteil ; ou bien, *première année*, seigle fumé ; *seconde année*, avoine ; *troisième année*, repos.

Parmi les terrains granitiques siliceux, les uns trop avancés vers les hauteurs du Palais du roi, sont peu productifs à cause de la rigueur des hivers et de la mauvaise composition de leur couche arable. Cette couche, d'un aspect noirâtre, pulvérulente, d'une petite épaisseur provenant, en partie, de la décomposition de la bruyère commune, reposant sur un sous-sol humide, soulevée par les gelées, ne comporte guère aucune espèce de culture ; aussi ces terres sont-elles généralement consacrées au pacage des animaux. Les autres, en pente rapide, et dont la couche végétale peu profonde et pauvre, est entraînée fréquemment par les eaux de pluie, sont spécialement destinées à la culture des céréales, notamment à celle du seigle. Ces terrains, engraissés par le parcage, donnent, moyennant une bonne fumure, trois récoltes en six ans : on y fait alterner les céréales et le repos.

Les terrains granitiques siliceux-calcaires, dont le sol est en général plus uni, la couche arable, de couleur grisâtre, plus profonde et plus riche, sont cultivés autrement. Voici le mode d'assolement : *première année*, orge en mars, ou pommes de terre en juin, bien fumées ; *deuxième année*, blé d'hiver, seigle ou méteil, sans engrais ; *troisième année*, raves au commencement de l'été, sans fumier. On voit, qu'il est difficile de trouver dans la culture habituelle de cette commune, quelque chose qui ressemble à un assolement

raisonné, car on n'y admet aucune règle. On sème souvent un champ deux ou trois années de suite en céréales, parce que ce champ a produit une belle récolte de seigle ou tout autre céréale.

Avant l'ensemencement des raves, on prépare convenablement la terre. Au mois d'avril, on donne un premier labour; un autre dans le mois de mai; puis, dans le courant de juin, on sème la graine à la volée et à jets croisés. Le semeur parcourt le champ dans toutes les directions, en marchant très-vite. La quantité de graine qu'on emploie n'est pas bien déterminée; je crois qu'on en répand de 4 à 5 kilogrammes par hectare. Cette culture est, comme on voit, très-simple et n'exige presque aucun soin. Si, lorsque la graine a levé, les mauvaises herbes se propagent trop, on les arrache pour en nourrir les bêtes à corne à l'époque des semailles. Mais il arrive aussi quelquefois qu'on cueille, sans mesure, les feuilles des raves pour les donner aux bestiaux. Cet arrachage, fait sans règle, appauvrit la récolte, et ce qu'on retire de verdure ne peut pas compenser la perte qui en résulte; il me semble qu'on n'aurait aucun préjudice à craindre, si l'on ne détachait de la tige que les feuilles qui, perdant leur position naturelle, se penchent vers la terre et lorsqu'elles commencent à quitter leur couleur verte pour prendre une nuance jaunissante. Ces symptômes annoncent que la fenille a accompli son œuvre et qu'elle ne contribue plus à l'alimentation de la plante.

La récolte des raves se fait vers la fin du mois d'octobre. On les arrache, on les dépouille de leurs feuilles, ensuite, on range en tas, dans un appartement à l'abri de la gelée, celles qu'on veut conserver, soit pour les besoins du ménage, soit pour la nourriture du bétail; les autres vont alimenter le marché de Mende. Le rendement est de 40 à 50 quintaux

métriques par hectare, qu'on vend depuis 3 jusqu'à 6 à 7 francs le quintal :

Ces raves, de forme oblongue, ont une saveur douce lorsqu'elles ne sont pas fumées; toutefois, placées dans une terre bien engraissée, elles rendent d'avantage; mais ce qu'on gagne en quantité, on le perd en qualité. Leur couleur varie du blanc au rougeâtre, leur grosseur est toujours en rapport avec la richesse et la nature du terrain où elles sont cultivées.

Au Chastel-Nouvel, la culture des navets termine, comme celle des raves au Born, une rotation triennale. L'ordre suivant lequel les récoltes se suivent, le mode de préparation du sol, d'ensemencement, la quantité de graine employée, tout est analogue à ce qui se pratique au Born. Le rendement est de 20 à 30 quintaux métriques par hectare qu'on vend de 20 à 30 francs le quintal. Le sol, de nature calcaire, est plus riche que celui où on cultive les raves au Born. L'élément calcaire y domine; on y distingue de la silice, du granit, mais en bien petite quantité. La bande de terre où les navets viennent bien, n'a pas plus de 150 à 200 mètres de largeur, sur une longueur de 5 à 600. Au Born, la bande est un peu plus large; elle peut avoir une largeur de 1,000 mètres sur une longueur de 2.000. A Saint-Martin, commune du Born, il y a une étendue pareille. Dans les champs qui avoisinent cette bande de terre, soit au Born, soit au Chastel-Nouvel, les produits sont différents et les récoltes y sont tout-à-fait casuelles.

Après la lecture de ces notes M. le Président fait observer qu'elles forment la suite des renseignements promis aux lecteurs du *Bulletin* sur les produits Lozériens qui ont figuré honorablement au concours régional de Mende.

Les *raves du Born* sont renommées dans la Lozère pour leur exquise saveur et le parfum des *navets de Chastel-Nouvel* à une réputation encore plus étendue. A quoi tiennent les qualités de ces produits ? à l'espèce des végétaux ? à la nature du sol ? au mode de culture ? c'est pour décider ces questions que les notes descriptives qui précèdent ont été demandées à un membre de la Société originaire du Born et parfaitement au courant de ce qui se pratique dans son pays natal. Il résulte clairement de sa description que les qualités particulières des produits qui nous occupent tiennent exclusivement à la nature du sol ; qu'au Born les raves sont aussi mal cultivées que dans le reste de nos cantons granitiques; que probablement du reste l'adoption d'un meilleur système de culture, aurait seulement pour effet d'accroître la quantité, mais n'aurait pas d'influence sur la qualité, que de fortes fumures pourraient même porter atteinte à celle-ci. Enfin, il ressort des observations de M. A. Pouget, que c'est seulement sur de petits espaces de terrains disposés en bande étroite sur les hauteurs du bassin de Mende, que les raves comme les navets contractent le goût et l'arome particulier qui nous est à tous si connu.

Si l'on examine de plus près, dit M. le Président, cette zone étroite de terre on voit, chose remarquable, qu'elle occupe précisément la ligne de contact des terrains calcaires infraliassiques et des terrains cristalins. C'est dans le granit même (dans le granit porphyroide), et seulement dans la bande jadis recouverte par des calcaires presqu'en entier disparus, par suite des érosions qui ont formé la vallée du Lot, que s'obtiennent les raves du Born : C'est dans le limbe le plus extrême del'infra-lias, et particulièrement de cette couche, couleur *brun de capucin* qui va se confondant presque avec la couche du grès infraliassique, que se produisent les navets de Chastel-Nouvel. Il y a donc là une *spécialité* de

terrain si l'on peut ainsi dire, qui vient rendre compte de la spécialité des produits. Nous évitons d'insister pour le moment sur les conséquences qu'on peut tirer de la constatation de ces faits.

Faune de la Lozère.

M. le comte de Narcillac, membre correspondant de la Société, ancien sous-préfet de Marvejols, et présentement sous-préfet à Bar-sur-Aube, adresse le rapport suivant sur la Faune de la Lozère, par M. Paparel :

MESSIEURS,

L'année dernière, à pareille époque, j'ai été heureux d'entrer dans le sein de la Société, parce que j'y trouvais des savants consciencieux et des amis. Dès-lors, Messieurs, ma faible coopération vous était acquise.

Vers cette époque M. le President reçut en communication l'ouvrage intitulé la *Faune Lozérienne*, dont l'auteur est M. Paparel, percepteur à Saint-Etienne-du-Valdonnez; ouvrage qui embrassé toutes les branches du règne animal, et dont l'examen demandait en même temps que des connaissances spéciales un examen sérieux et approfondi. M. le Président voulût bien me demander de me charger de cet examen. J'hésitais d'abord; mais il eut la bienveillance d'insister, et c'est là ce qui m'amène aujourd'hui devant vous, afin de vous exposer les résultats d'une lecture attentive de la *Faune Lozérienne*.

Celui qui a exécuté ce grand travail, Messieurs, est tout simplement un homme consciencieux, laborieux et persévérant. Quand il a commencé, il n'avait pour but que de travailler pour lui-même; il a recueilli des renseignements; il a fait connaissance peu à peu avec les

productions du pays qu'il habitait. Il a mis à contribution les auteurs pour rechercher une nomenclature qui désignat ses trouvailles ; il a fait des collections et il a nommé les espèces qui les composaient au moyen du petit nombre de livres qui étaient entre ses mains ; enfin il consignait sur un registre chacune de ses observations. C'est ainsi qu'à mesure qu'il faisait un pas dans ses découvertes, il faisait un pas dans la science ; c'est ainsi qu'après trente ans d'études persévérantes, il a pu réunir tous ces documents, en former un corps et vous présenter la Faune Lozérienne. Tel est, Messieurs, le résultat de l'aptitude, de la sagacité et de la patience persévérante. Des études sérieuses en histoire naturelle lui ont manqué ; mais il les a remplacées par l'observation ; les conseils, la direction des travaux lui ont manqué également ; quelques hommes d'élite se sont parfois rencontrés sur son chemin et certes ils ont été heureux d'aider cet observateur dans la voie qu'il avait embrassée ; mais ces rencontres ont été rares. On peut donc dire qu'il se doit tout à lui-même, et que l'observation de la nature a seule produit le travail qui vous est présenté.

La Lozère est un pays remarquablement riche en espèces du règne animal et en espèces curieuses et cela s'explique aisément : elle appartient par les Cevennes à la région du midi ; par le nord elle touche à la Faune auvergnate et lui emprunte de ses particularités; enfin vers le centre elle possède des espèces entièrement à elle ou les deux groupes précédents presque mélangés. Des montagnes, une température passant d'une très-grande élévation en été à un abaissement au moins aussi considérable en hiver, voilà plus qu'il ne faut pour donner à sa Faune un caractère original et presque aussi pittoresque que le pays lui-même, si je puis m'exprimer ainsi.

Il est à remarquer que jusqu'ici aucun ouvrage sérieux sur la Faune de la Lozère n'a été publié ; tout était à faire ; aussi indépendamment de la hardiesse de l'entreprise, doit-on dire que M. Paparel a fait une œuvre patriotique envers un pays malheureusement trop négligé et qui a besoin de reconquerir par la publicité la place qu'il mérite parmi les curiosités de la France.

Le plan de cet ouvrage est simple : l'auteur commence par les mammifères, et parcourt successivement les divers degrés de l'échelle animale.

Chaque ordre, chaque classe, chaque famille et chaque genre sont nommés d'après le système de Cuvier ou de Latreille, à quelques exceptions près ; car dans certains ordres on retrouve les classifications adoptées par d'autres auteurs, auteurs seulement de monographies.

Dans un exposé succinct il indique à la tête de chaque groupe les principaux caractères différentiels. En général ces indications sont exactes ; on pourrait peut-être leur demander d'être un peu plus scientifiques, de présenter quelques caractères anatomiques internes, mais le but de l'exposition était surtout la facilité de la reconnaissance des groupes au point de vue pratique ; ce but est généralement atteint.

Chaque genre ensuite présente les différentes espèces existantes dans le département ; on pourrait demander dans cette partie un peu plus d'ordre ou l'application d'un principe régnant dans la disposition de la série ; ainsi de placer en tête l'espèce qui se rapproche le plus du genre précédent et à la fin l'espèce qui a le plus d'analogie avec le genre suivant. Au surplus l'inconvénient de cette disposition perd de son importance en raison du petit nombre relatif des genres qui se composent de beaucoup d'espèces ; ces genres en effet

en France ne se trouvent en grand nombre que dans l'embranchement des animaux articulés.

Sur l'ordre des mammifères, j'observerai seulement que l'on ne devrait pas comprendre certaines espèces comme production pure et simple de la Lozère. Le chien, le cheval, le mulet, l'âne, le porc, le bœuf sont des ecpèces qui vivent à l'état de domesticité. Il devrait être tenu compte de cette circonstance, et il aurait fallu indiquer que lesdites espèces sont l'objet d'une industrie d'élevage fort développée et qui donne chaque année des produits considérables. Ces espèces n'appartiennent pas uniquement à la Lozère et rien ne prouve qu'elles y soient indigènes, quoiqu'elles y réussissent parfaitement bien.

Je m'étonne que le *vespertilio innocens*, espèce qu'on rencontre assez fréquemment aux environs de Riom, ne figure pas sur le catalogue des espèces de chauve-souris de la Lozère.

Les mammifères sont du reste parfaitement traités et les espèces indiquées habitent bien réellement la Lozère, quoique quelques-unes ne s'y rencontrent que très-rarement.

Viennent ensuite les oiseaux, dont la liste est longue, et je dois dire à l'éloge de l'auteur que c'est une partie des plus soignées de tout l'ouvrage, quelques espèces dont l'existence est douteuse sont indiquées comme telles. Je dois ajouter que la synonymie des oiseaux est l'une des plus compliquées qui existent en histoire naturelle; et que celle de la Faune Lozérienne est l'une des meilleures qui aient été produites. On aurait pu demander, dans cette partie, quelques détails qui n'auraient pas manqué d'intérêt quoiqu'ils ne soient pas absolument indispensables sur les changements qu'apporte l'âge dans les couleurs du plumage de certaines espèces, éga-

lement sur les nids et les œufs. La liste paraît être complète quoiqu'on s'étonne un peu d'y trouver deux ou trois espèces qui sont généralement notées comme plus méridionales, de ce nombre est la Remiz, sorte de Mésange qui appartient à la Haute-Garonne et aux Pyrénées-Orientales.

J'ai peu de chose à dire sur les poissons et les reptiles indiqués par M. Paparel. Mon trop court séjour dans la Lozère ne m'a permis d'acquérir que des notions fort limitées sur ce point. La classification suivie pour les poissons paraît être celle d'Agassiz.

Nous passons maintenant a l'embranchement des articulés, et d'abord à la classe des insectes. Ici se trouvent les vastes groupes des Coléoptères, des Lépidoptères et des Diptères.

Les caractères des genres et des espèces sont suffisamment tracées pour les reconnaître. Mais ici se place l'observation que je faisais plus haut au sujet de la disposition des espèces d'un même genre : j'en citerai deux seulement, le genre Carabus qui est précédé par le genre Procrustus et suivi du genre Masoreus. Il aurait fallu rapprocher du premier les espèces dont les élytres sont granulées : ainsi le Carabus Cyaneus ne devrait pas être à la fin et terminer par les espèces à élytres lisses comme le Carabus Cancellatus. De même dans le genre des Aphodins ; commencer par l'Aphodins Fimetarais dont les élytres sont sillonnées comme dans le genré Teuchestes qui précède, et finir par l'une des espèces à élytres lisses comme le Bimaculatus pour passer au genre Acrossus. Dans une nomenclature aussi longue, il était difficile de ne pas oublier quelques espèces; je citerai à cet égard le Carabus Gemmatus ; les Hophia Praticola et Caruba, l'Anthonomus Pyri, l'Otiorhynchus Sulcatus et la Chrysomela Gloriosa. Ces lacunes sont fort peu nombreuses, je crois les avoir signalées à peu près toutes; et certes c'est avoir

largement rempli le cadre que d'y avoir laissé un aussi petit nombre d'omissions.

La synonimie est empruntée a des monographies diverses suivant les familles, j'ai remarqué que plusieurs avaient été traitées d'après Mulsant, auteur tout à fait contemporain et dont les œuvres ont une très-grande autorité. Elle est fort justement appliquée. Toutes les espèces indiquées par M. Paparel existent bien réellement, je les ai vérifiées ou par moi-même ou sur des collections assez complètes, provenant de la Lozère.

L'ordre des Lépidoptères donne lieu à peu près aux mêmes observations que le précédent.

L'ordre des diptères paraît présenter quelques lacunes : cet ordre est d'ailleurs même aujourd'hui en général très-imparfaitement connu.

Les espèces presque microscopiques qu'il renferme en assez grand nombre ont échappé jusqu'ici généralement à une nomenclature complète et caractéristique. Il n'est donc pas étonnant qu'elles figurent à peine dans l'ouvrage de M. Paparel. Les Rotifères, les Entozoaires et quelques autres aussi microscopiques occupent également dans cet ouvrage une place beaucoup trop petite. Le sujet était très-difficile il est vrai; mais objet de découvertes très-récentes, ils ne pouvaient être compris presque que pour ordre dans la Faune Lozérienne; car pour explorer cette partie de la production naturelle de la Lozère il faudrait les jours entiers d'un savant et des appareils que ne pouvaient posséder M. Paparel.

Les Malacozoaires et Zoophytes sont traités avec tout le développement que comporte cette partie de la Faune.

Je me résume : L'entreprise de M. Paparel était immense; il n'a pas la prétention d'avoir composé un ouvrage sans lacunes; tout ce qu'on pouvait exiger de lui, c'était l'exactitude

et la conscience, je dois constater que ces deux conditions ont été remplies. A ce titre seul ce serait rendre un service à notre Lozère que de faire connaître ses productions animales. Ce département trop peu apprécié, parce qu'il est trop peu connu, gagnera ainsi à l'impression des travaux de M. Paparel, de commencer à figurer parmi les régions explorées par la science. Cet ouvrage tout-à-fait nouveau, traitant une matière que personne n'a jusqu'ici effleurée, sera une base pour les études futures.

Si vous jugiez, Messieurs, que ce travail dût être imprimé, soit dans son intégrité, soit comme simple catalogue, je me permettrais d'observer qu'il serait préférable de l'imprimer en entier à cause des renseignements qu'il fournit, sur les caractères spécifiques, aussi bien que sur les localités habitées par les espèces indiquées. Au reste le point le plus important selon moi, c'est qu'une publication ait lieu au plutôt. En suivant cette marche vous rendrez au pays un service signalé et en faisant bon accueil au livre de M. Paparel vous accomplirez un acte de justice éclairée.

Après la lecture de ce rapport, M. le Président rappelle que l'ouvrage de M. Paparel a d'abord été présenté à la Société en 1855 sous le titre de *Catalogue zoologique de la Lozère*, et qu'il a été l'objet d'un rapport de la part de M. le docteur Barbot, dans la séance du 6 mars 1856. M. Barbot n'avait pas abordé l'analyse détaillée de l'ouvrage au point de vue zoologique proprement dit et c'est par ce motif, ajoute M. le Président, que je crus devoir recourir au zèle de M. le comte de Narcillac, notre nouveau collègue. Le rapport de M. Barbot, avait toutefois constaté un fait que la justice commande de rappeler, c'est que M. Paparel, n'a pas été entièrement sans guide et sans précédents dans ses recherches ainsi que paraît le croire M. de Narcillac; il est

donc à propos de rappeler ici les noms de MM. Duponchel, Ecoffet, Bellier de la Cluvanerie et Guillemot de Thiers, comme étant ceux des premiers explorateurs de notre pays au point de vue zoologique. M. Barbot jugeait, de même que M. de Narcillac, l'œuvre de M. Paparel digne d'éloges, et pour en donner une idée, il remarquait que grâce à lui nous pouvons compter dès aujourd'hui, dans notre pays, (sans parler des *animaux vertébrés*), environ 4,000 espèces de la classe des *invertébrés* et des *articulés*; « Une telle richesse zoologique ne saurait nous étonner, ajoutait M. Barbot, si nous jetons un coup d'œil sur la nature diverse de nos eaux, les unes vives et pures, les autres marécageuses ; sur les variétés de notre sol ; sur la diversité de ses hauteurs, de ses pentes et de ses expositions; circonstances qui nous donnent le privilège de climats divers et favorisent la génération d'une foule d'animaux. »

Enfin comme M. de Narcillac, M. Barbot insistait sur l'utilité d'une prompte publication du *catalogue zoologique* de M. Paparel et il en demandait l'insertion dans notre *Bulletin*. Mais, comme un aussi long travail ne pouvait entrer que très-difficilement dans un pareil cadre, il fut décidé, sur la proposition du Président, que la Société recommanderait l'ouvrage à la bienveillante attention de M. le Préfet et du Conseil général, qui ont déjà consenti plusieurs fois à fournir les moyens d'impression de travaux jugés utiles au pays. —M. le Président pense que, après le nouveau rapport dont l'œuvre de M. Paparel a été l'objet, le moment est venu de songer à faire auprès de l'administration la démarche proposée et approuvée dans la séance du 6 mars 1856. Il propose en attendant à la Société de donner à M. Paparel un témoignage particulier de satisfaction en lui décernant une médaille dans une de ses prochaines séances publiques. — Ces conclusions sont adoptées.

AGRICULTURE AMÉRICAINE.

Report of the Commissioner of patents.

(*Rapport du Secrétaire du Bureau des Patentes*, *présenté au Sénat des Etats Unis pour l'année* 1855, *par M. Charles Mason.*)

(3 VOL. IN 8°, WASHINGTHON 1856.)

EXTRAITS ET REMARQUES,

Par M. THÉOPHILE ROUSSEL, Président.

Dans la séance du 6 août dernier nous avons fait connaître l'extension qu'ont reçue nos relations avec le Nouveau Monde, par l'établissement d'un échange de publications avec le *Bureau des Brevets ou Patentes des Etats-Unis*, (United States Patent's Office), que nous devons à l'initiative du savant secrétaire de ce bureau, M. Charles Mason, et au zèle de son intermédiaire en France, M. Vattemare.

Les trois volumes in 8° qui composent le premier envoi de M. Charles Mason, n'offrent pas seulement une description aride et technique de toutes les inventions susceptibles d'être brevetées, mais on y trouve un véritable tableau de l'état de l'industrie, des arts et de l'agriculture aux Etats-Unis en 1855.

Nous ne nous occuperons pour le moment que du volume relatif à l'agriculture; mais nous aurons à y puiser à pleines mains.

La première page contient une Résolution du Sénat, du 11 juin 1856, qui prouve que ces importantes publications, confiées à des hommes éminents, se font aux frais de l'Etat et sur des proportions considérables. Cette Résolution porte: « qu'il sera imprimé en sus du nombre ordinaire (de 56 mille exemplaires) du Rapport sur l'agriculture, 6 mille exemplaires dont l'emploi sera confié au secrétaire ou commissaire du Bureau (Commissionner of Patents.)

Le court rapport adressé au Président du Sénat, par M Charles Mason, et publié sous forme d'introduction au présent volume, indique suffisamment le caractère et la portée de l'œuvre entière.

On voit que le Bureau s'occupe non-seulement activement d'organiser dans tous les états et territoires un système économique et précis d'informations et de statistique agricole; mais qu'il a établi un plan large et régulier d'importation de tous les éléments nouveaux de production que l'Europe peut utilement fournir à l'Amérique; et que par les soins d'un agent spécial le Bureau puise régulièrement dans les ressources qu'offrent les grands établissements de Vilmorin-Andrieu à Paris; William Skirving à Liverpool, Charlwood et Cummins à Londres, Ernst Von Spreckelsen à Hambourg etc.

En même temps qu'il dressait des formules de circulaires pour la statistique intérieure, le Patent's Office en préparait de non moins détaillées pour les consuls, missionnaires et autres notables citoyens résidant à l'étranger, afin d'obtenir une série de renseignements sur la production et l'industrie du coton dans toutes les parties de l'ancien monde. Il en fait autant pour le tabac, le maïs et tous les produits qui ont une certaine importance industrielle et commerciale.

Le Bureau a entrepris avec les mêmes vues positives et

pratiques, qui caractérisent partout le génie de la race anglo-saxonne, un vaste travail de *statistique météorologique agricole*, qu'il exécute de concert avec la grande *Institution Smithsonienne* dont la Société connaît déjà de si importantes publications. Nous retrouverons probablement dans le prochain envoi des *Smithsonian Contributions* le remarquable mémoire de M. Joseph Henry sur la *météorologie et ses connexions avec l'agriculture*, qui occupe 40 pages du volume que nous analysons et qui mériterait d'être traduit en entier.

Les statistiques des pays étrangers, particulièrement de l'empire Russe, occupent une grande place dans le *Patent office Report*, et M. Charles Mason s'en excuse ainsi : « Ces statistiques sont aussi essentielles pour nous que celles de notre propre pays ; car s'il importe de nous connaître nous-mêmes, il n'importe pas moins de connaitre quels sont nos compétiteurs, et où sont les débouchés qui peuvent s'ouvrir à la vente de nos produits. »

Après un rapport de M. J. Brown sur les plantes exotiques récemment naturalisées aux Etats-Unis, nous trouvons un mémoire du même auteur sur les animaux domestiques et les influences que les changements de sol, de climat et de nourriture exercent sur eux. On y rencontre des renseignements sur la race Devon, l'une des plus répandues en Amérique, après les *Courtes cornes ;* sur le bétail Russe ; sur les signes qui permettent d'apprécier le bétail, et ces documents sont suivis d'une série d'extraits de lettres adressées au bureau des Patentes, touchant les conditions du bétail dans chaque état en particulier. Des résumés de correspondance analogues terminent les principaux mémoires insérés dans le Recueil qui nous occupe. Ils montrent à quelle habitude de précision l'esprit pratique des Américains est arrivé dans la

détermination du prix de revient de chaque objet et du produit net de chaque spéculation agricole. Partout le point de mire est le bénéfice et la science elle-même n'est considérée que comme un moyen de l'assurer et de l'accroître. Il serait curieux de traduire ces correspondances : nous nous contenterons de les analyser très-rapidement.

On y voit que les Etats-Unis possèdent une race de bêtes à cornes ancienne, commune, et sur l'origine de laquelle aucun des correspondants ne s'explique. Presque partout on trouve avantage à remplacer cette race par les animaux anglais ou à la croiser avec ceux-ci. Les races anglaises préférées sont les courtes cornes et les Devons.

M. Jones, du Missouri, reconnaît la supériorité des anglais pour la précocité : « Un bœuf anglais de 3 ans, dit-il, vaut un bœuf de 4 ans de notre race commune. » M. Giddings, du même Etat, est du même avis, mais il dit que les anglais sont beaucoup plus difficiles à nourrir. Dans l'Etat de New-York l'ancien bétail, qui a la robe tachetée (Brindled, with hollow back, cat ham, and Lopped horns), a presqu'entièrement disparu. Cette race offrait cependant, dit M. Gershom Wiborn, de nobles spécimens de bœufs de travail (Working oxes), de taureaux et de vaches laitières (milch Cows). Aujourd'hui la grande généralité du bétail est un produit du croisement de cette vieille race avec des Devons, des Durham et des Hereford. Le type Durham est généralement préféré. Dans le comté de Westchester, on préfère les Devons. Dans l'Ohio le croisement avec ces derniers paraît avoir produit une bonne race laitière. Les animaux de la race d'Ayr y ont été récemment introduits, ainsi que dans la Pensylvanie où on leur préfère toutefois les vaches d'Alderney. M. Gore, de Tippecanoe, (comté de Lafayette), dit que le bétail de la Pensylvanie était naguères encore dans un état déplorable et

que son amélioration a commencé par les croisements avec les Devons. M. Albert Hoopes, (du comté de Chester) dit que dans ce même état on commence à reconnaitre la supériorité des Durham pour la viande, des Devons pour le travail et des Alderneys pour le beurre. Dans la Virginie, où l'élève des chevaux donne plus de profit que celui des bêtes à corne, on pense de même du mérite spécial de chacune de ces races.

En résumé il résulte des documents que nous analysons, que les Etats-Unis tirent exclusivement de l'Angleterre tout le bétail qu'ils importent pour améliorer leurs races. Nous n'y trouvons pas la moindre trace d'importation des animaux français, d'où il faut sans doute conclure que les Américains recherchent de moins en moins les qualités propres aux races de travail et se préoccupent de plus en plus de la production de la viande ou du lait.

La question des prix de vente, du bénéfice net qui en résulte à l'éleveur et surtout du prix de revient de l'élevage de chaque tête de bétail, est traitée dans toutes ces lettres. On voit que dans certaines régions, telles que le Texas, où les animaux vivent constamment dehors et dans un état demi-sauvage, le prix de revient est très-peu élevé ; « la dépense d'élevage d'une tête de bétail, âgée de 3 ans est d'environ un dollar et demi, dit M. John Brooke (le dollar vaut à peu près 5 fr. 20 c.). Le prix de vente au même âge est de 12 à 15 dollars. Dans la Pensylvanie, où les conditions ne sont plus les mêmes, M. Brush évalue les frais d'élevage, à 3 ans, à près de 15 dollars ; ce qui est à peu près le prix de vente, en sorte qu'il n'y a presque pas de bénéfice net. En Virginie, dans le comté de Kanawka, on évalue la dépense d'une bête de 3 ans à 3 dollars. Le prix de vente est de 18 à 20, à 4 ans.

Dans l'état d'Indiana (comté Lafayette), où on estime qu'un acre de bon herbage entretient bien une tête, on calcule qu'à l'âge de 3 ans cette tête donne un profit net de 15 dollars. Un veau d'un an vaut 8 dollars; à 2 ans il vaut 20 dollars et à 3 ans 35.

Dans l'Etat d'Iowa on estime que pour mener une bête à corne à 3 ans on dépense 20 dollars, âge où un jeune taureau (steer) vaut de 25 à 50 dollars et un génisse de 20 à 30. Un veau se vend de 8 à 15 dollars et une paire de bœufs de 75 à 150 dollars.

Dans le Kentucky, M. Dupuy de Shelbyville, prétend qu'un veau à l'époque du sevrage (at Weaning time), vaut environ 10 dollars. La dépense d'une tête est de 5 à 10 dollars et l'augmentation de valeur de 10 à 15 par an.

Dans le Missouri un beau veau de six mois, de race commune, se vend de 5 à 6 dollars et un Durham du même âge se vend jusqu'à 35 dollars.

Dans le comté d'Alleghany (Etat de New-Yorck) le prix d'une bête à corne, à l'âge de 3 ans, s'élève de 25 à 40 piastres ou dollars. On évalue la dépense à 7 dollars par tête.

Le marché de New-Yorck a provoqué l'accroissement de la production dans les comtés voisins, tant pour la production de la viande que pour celle du lait. Une bonne vache laitière, qui se vend dans le comté de Beaver, en Pensylvanie, de 12 à 20 dollars, de 20 à 30 dans le Missouri, de 30 à 40 dans la plus grande partie de la Pensylvanie, se vend aux environs de New Yorck (dans le comté Ontario, par exemple), de 35 à 50 dollars.

On trouve à la suite des correspondances sur le bétail, une série d'extraits sur la production du lait. James Waite écrit du comté de los Angelos que le beurre s'est vendu en Californie un dollar la livre et qu'en 1855 il a baissé de

moitié. Avec le produit de 10 vaches, M. Waite assure qu'après avoir fourni à la consommation de son ménage, composé de 6 personnes, et tout en donnant aux veaux du quart à la moitié du lait des mères, il retirait de sa laiterie 300 piastres par mois. Il avait commencé cette excellente spéculation en 1849 avec des vaches espagnoles ou mexicaines. Ces vaches donnaient moins de lait, en moyenne, que celles des montagnes de l'Est, mais leur lait était plus riche et donnait une plus grande quantité de meilleur beurre.

Le beurre en Californie se vend en moyenne toute l'année 75 cents par livre ; c'est la moyenne de toute l'année. Une bonne vache mexicaine avec son jeune veau vaut de 40 à 50 dollars.

Dans le Connecticut où le laitage prend de la valeur chaque jour, une bonne laitière se vend de 40 à 100 dollars.

Dans le Delaware où on donne aussi très-grande attention au laitage, le beurre est descendu aussi de 25 et 30 cents en moyenne au marché de Wilmington.

Dans l'Illinois, la plupart des fermes font aujourd'hui du beurre et du fromage. Le beurre ne s'y vend que 10 à 20 cents la livre et le fromage 10 cents.

Dans le comté d'Allegany (New-Yorck), on fait le beurre pour 10 cents et on le vend de 12 cents et demi à 25 cents Le fromage se fait pour 5 cents et se vend de 6 à 8 cents.

Dans le comté d'Ontario (New-Yorck) chaque fermier tient d'ordinaire 5 à 10 bonnes laitières. Le beurre se vend 16 à 25 cents la livre, et le fromage la moitié.

Le laitage est aussi un de principaux produits du comté de Wetschester, pour la consommation de New-Yorck. Le prix moyen du beurre est de 24 cents. la livre.

On décrit ainsi la manière de soigner le lait et de le faire porter à New-Yorck : « des vases appelés *Cans ou Kettles*, sont faits en étain et contiennent 40 *Quarts* ; ils sont cylindriques de forme, hauts de 2 pieds et de 13 pouces de diamètre ; fortifiés de 4 bons cercles de fer, ayant un couvercle d'étain, avec 2 anses (*handles*).

Dès qu'on a rempli de lait ces *Cans*, directement en trayant la vache, ils sont placés dans l'eau d'une source, où on les laisse de 12 à 24 heures avant de les envoyer au marché et cela même par les temps les plus chauds. On écarte le couvercle et laisse les vases ouverts jusqu'à ce que le lait soit entièrement refroidi. Dans les temps chauds on ferme bien après 10 ou 12 heures de refroidissement. On assure que le lait contracte un goût désagréable si on ferme trop tôt les vases.

La correspondance sur les *bêtes à laine* donne les résultats suivants : Le coût de la production de la laine dans le comté de Chérokée (Alabama) est de 12 cents 1|2 par livre ; son prix de vente est de 25 cents ; de tous les produits du comté c'est celui qui coûte le moins de peines et de dépenses et qui donne le plus de profits.

M. Hart, de West-Cornwall (Connecticut) donne des résultats très-remarquables de la production d'un troupeau formé originairement avec des brebis Cotswold et des animaux de l'état de New-Yorck. D'un autre côté, dans cet Etat, dans l'Illinois, dans l'Indiana, presque tous les propriétaires se plaignent des ravages exercés par les loups et par les chiens eux-mêmes. Dans l'Iowa et dans une partie de la Pensylvanie un assez grand nombre de personnes ont été découragées par cette cause et ont renoncé aux moutons.

Dans l'Illinois les Leicester font des progrès et on les estime beaucoup pour leur viande (for mutton). Le prix de

la laine y est de 30 à 40 cents par livre. Dans l'Iowa elle se vend de 45 à 50 cents. Dans l'Indiana un troupeau de cent mérinos, croisés avec des Leicester, donne 5 livres de laine par tête en moyenne. La laine se vend 30 cents la livre. Chaque tête donne ainsi pour un dollar et demi de laine. Après la tonte une partie de ce troupeau a été vendue à un boucher à raison de deux dollars et demi par tête. Les antenois se vendirent 4 dollards, ce qui laissait 3 dollars de bénéfice, la dépense à cet âge étant évaluée à un dollar seulement.

Dans l'Etat de New-York on voit dominer les mérinos qui proviennent d'importations de France et d'Espagne; les animaux français sont préférés aux autres. On assure que depuis 1849, époque de leur introduction, ils ont accru de deux livres le poids des toisons dans les troupeaux qui ont reçu ce croisement.

L'Etat de New-York, de même que plusieurs autres, commence à se préoccuper davantage du mouton au point de vue de la boucherie et c'est dans cette vue qu'on y introduit maintenant des Southdowns. Dans cet Etat on compte généralement que la nourriture d'une bête à laine coûte un dollar par an.

Dans la Pensylvanie où l'élève des bêtes à laine est généralement une industrie lucrative, on commence aussi à faire des croisements avec des Southdowns et des Leicester, en vue de la boucherie. Cependant ce sont encore les mérinos qui sont le plus généralement préférés.

Dans la Virginie on estime que la laine coûte 12 cents 1|2 par livre à produire.

Des renseignements analogues sont donnés sur tous les animaux domestiques, sur toutes les récoltes, sur tous les assolements usités dans chaque comté. Nous ne nous y arrê-

terons pas davantage; notre but n'étant pas de faire connaître l'agriculture Américaine, mais seulement de montrer dans quel esprit ces hardis descendants des Colons de l'Angleterre se lancent dans les spéculations agricoles, et quel est le caractère dominant des publications qui viennent nous révéler leur activité.

Nous remarquerons seulement, par rapport aux assolements, qu'on y trouve le trait distinctif des assolements Anglais, où les récoltes fourragères occupent toujours la plus grande place. Ainsi voici une rotation très-usitée dans le comté de New-Port (Rhode Island): Pâturage ou prairie.— Blé ou maïs. — Avoine dans laquelle on sème un fourrage qu'on fauche 4 ou 5 ans.

En Pensylvanie, dans le comté de Beaver, on sème le froment sur un champ de trèfle, de timothy, ou sur un chaume d'avoine, qui ont succédé eux-mêmes à une récolte de maïs. On sème ensuite dans le blé du trèfle ou du timothy, «*le grand objet*, observent les correspondants du Bureau des patentes, *étant de tenir le terrain aussi longtemps que possible en herbes.*» (The great object being to keep the field, as long as possible in grass.)

Dans le comté de Berks (Pensylvanie) on pratique les rotations assez bizarres que voici: 1° Timothy ou trèfle; 2° maïs; 3° avoine; 4° après la récolte d'avoine on fume fortement (The Ground is then wel manured) on sème du froment ou du seigle et on met de nouveau dans la céréale du trèfle ou du timothy.

Ou bien: 1° orge avec une forte fumure; 2° trèfle ou timothy; 3° maïs; 4° avoine.

Le volume duquel proviennent ces extraits se termine par plus de cent tableaux de statistique commerciale relatifs aux produits agricoles. Nous y signalerons enfin un intéres-

sant travail sur la *Climatologie*, dont l'objet essentiel est l'étude comparative des différentes contrées du globe qui produisent du coton. Comme vous devez le supposer, messieurs, les essais de culture de coton, tentés dans nos possessions d'Afrique, n'ont pas échappé à la vigilance américaine. L'auteur semble porté à conclure que ces essais ne prendront pas toute l'extension que nos publicistes ont pu dire. Il trouve le sol de l'Algérie généralement bien adapté à cette culture ; mais le climat peu favorable à cause du manque de pluie, du peu d'abondance des rosées dans les moments convenables, des chaleurs extrêmes de l'été et des pluies presqu'incessantes de l'automne. Les pays compris entre la Calle et Nemours, le long de la côte, et dans l'intérieur les oasis du Sahara, lui semblent les deux seules zones véritablement propices à la culture du coton.

Je ne vous ai donné, messieurs, qu'une analyse incomplète du *Rapport du Commissaire des Patentes pour l'année* 1855. Je m'efforcerai d'analyser d'une manière plus utile pour nous, les rapports subséquents aussitôt que l'agent des échanges internationaux, M. Wattemare, nous les aura transmis. Puisons en attendant dans le volume qui nous occupe, à défaut de modèles pour notre agriculture, l'exemple du courage Américain, et de cette activité patiente et sans relâche, qui domine les obstacles et assure le succès des entreprises.

NOMINATIONS.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE.

Membre titulaire :

M. Torrette, juge de paix, à St-Chély.

Membres associés :

MM. Sagnet, curé, à Nasbinals;
Chassang, desservant à Bramonas, commune de Balsièges.
Ventoux (Emile), propriétaire, à Mende.

NOMINATIONS

Omises dans le Bulletin de septembre 1857.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE.

Membres titulaires.

MM. Suchet, receveur général des finances, à Mende;
Barbot (Fernand), docteur-médecin, à Mende.
Des Molles (Calixte), propriétaire au Malzieu;
Maurin, membre du Conseil général, juge, à Alais;
De la Fare (Charles), id., prop. à Arigès;
Chirac (Adrien), id., prop. au Chambon.
De Lapierre, id., notaire, à St-Julien-d'Arpaon.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Octobre 1857.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Florac	23,70	17,67	15,68	13,46	8,51
Meyrueis	22,25	20,05	16,57	17,20	9,45
Pont-de-Montvert . .	»	»	18,00	»	11,00
La Canourgue	21,23	19,10	16,75	13,07	9,20
Saint-Chély	»	»	18,00	»	»
Marvejols.	22,09	19,70	19,63	14,37	»
Serverette	»	»	18,50	»	»
Langogne.	»	»	16.62	11,37	8,62
Mende.	23,34	19,57	17,45	12,98	10,00
Villefort	21,72	»	18,27	»	10,60
PRIX MOYEN. . .	22,39	19,22	17,55	13,74	9,63

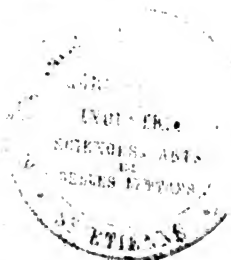
Mende, impr. de E. IGNON. — 1857.



SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.



SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE LA TOUSSAINT.

MARDI, 3 NOVEMBRE 1857.

Une séance publique annuelle a eu lieu conformément aux statuts de la Société, le mardi 3 novembre, lendemain de la foire de Mende, dite foire de la Toussaint. L'un des objets principaux de la séance était la distribution des primes du concours de labourage, qui a eu lieu le matin de la foire, dans le champ d'expériences de la Société, près le Pont de Berlière. En l'absence de M. le Préfet de la Lozère, absent de Mende, la séance a été présidée, comme l'année dernière, par M. Th. Roussel, président de la Société. La salle, nouvellement réparée du Musée de la Société, dans laquelle a eu lieu la réunion, présentait aux regards du public le grand tableau donné par l'Empereur, et représentant Romeo et Juliette, par M. Goldsmitts.

Erratum. — Pages 477 et 478 du Bulletin d'octobre 1857, le prix à décerner à la découverte d'un remède contre la maladie des vers à soie est de 12,000 fr. au lieu de 1,200 fr.

Au début de la séance M. le docteur Maurin, membre correspondant, a fait hommage à la Société d'un médaillon en plâtre exécuté par un sculpteur originaire de notre pays et enlevé naguère aux beaux arts, le jeune Marc Pautard. Ce médaillon offre le portrait de notre savant et spirituel compatriote, l'abbé Fayet, ancien évêque d'Orléans et ancien représentant de la Lozère à l'assemblée constituante. M. le Président a exprimé au docteur Maurin les remerciements de la Société.

M. Edmond de Lescure, membre titulaire et rapporteur du Jury du concours de labourage, a lu ensuite le rapport suivant sur les épreuves de labour soumises la veille à l'appréciation de ce jury.



COMPTE-RENDU *du Concours de labourage du 2 novembre* 1857 , *et propositions du jury pour la distribution des primes.*

Messieurs,

Un concours de labourage pour charrues perfectionnées a été inauguré à Mende le 2 novembre 1856 par l'initiative et les soins de la Société d'agriculture qui vient, pour la seconde fois, d'ouvrir la lice à l'élite de nos laboureurs.

Bien que ces sortes de concours soient pour nous d'une création toute récente, celui qui a eu lieu hier, 2 novembre, conformément au programme qui en a été publié, s'est effectué avec l'ordre et la régularité qui président à ces solennités agricoles dans les localités où elles sont instituées depuis déjà longues années.

C'est sur le champ de la pépinière de la Société d'agriculture à Berlière que, cette fois, la lutte a été engagée.

La configuration de ce terrain présente une pente à-peu-près régulière que l'on peut classer dans les pentes douces de nos terres arables. Il est d'une nature calcaire assez pure, mais la couche arable ne paraît pas d'une grande profondeur.

Sur ce terrain, divers lots avaient été formés à l'avance; leur formation en avait été faite de façon à rendre aussi égales que possible les chances des concurrents.

Le jury avait, également, décidé à l'avance que les labours devraient avoir une profondeur de 0 mèt. 15 cent. au moins, et qu'ils auraient lieu en commençant par le milieu des lots de façon à ce que les bandes de terre fussent retournées dos à dos.

Chaque attelage ne devait être formé que de deux bœufs.

Telles sont les principales conditions dans lesquelles le concours s'est effectué.

Six concurrents y ont pris part.

Quatre d'entr'eux ont présenté des charrues de force moyenne ayant entr'elles une certaine analogie.

Ce sont celle de Acquier de Rodez, celle de Théron de Naussac (Lozère) et celle de Bodin de Nantes.

Le sieur Bouniol, élève de la ferme-école de Recoulettes, a amené la charrue double de Rayet à Lussat (Creuse); cette même charrue avait déjà fonctionné au concours de 1856 et y avait été remarquée.

Enfin, Monsieur Larguier, notaire à Barre, a présenté une charrue d'une invention et d'une construction qui lui sont propres. Cet instrument a été également admis à concourir bien qu'il se trouvât, sous tous les rapports, dans des conditions sensiblement différentes de celles déjà mentionnées.

Le sort ayant assigné à chaque concurrent la place qu'il devait occuper, la lutte a été immédiatement engagée.

L'épreuve a duré 30 minutes pendant lesquelles le jury a suivi avec soin, détail et intérêt les travaux soumis à son appréciation dont le résumé sommaire est présenté ci-après par ordre de mérite des concurrents.

Brunel (*Joseph*), de Naussac.

Le labour de Brunel a particulièrement fixé l'attention du jury; ce travail, à peu de chose près, a été trouvé très bien sous tous les rapports. Le sieur Brunel, a fait preuve d'une grande habitude dans le maniement de sa charrue et dans la conduite de son attelage qui, quoique d'une force fort médiocre, n'en a pas moins bien accompli sa tâche. Plusieurs expériences ont constaté une profondeur de 0 m. 15 cent. à 0 m. 20 cent., dans le labour de Brunel.

Albaret, valet de ferme à Malavielle.

Le jury rend également, justice au labour exécuté par Albaret; le commencement a laissé, peut-être, quelque chose à désirer, mais la fin a été très-bonne. La profondeur de son labour a varié entre 0 m. 20 cent. et 0 m. 25 cent. Sa charrue, nouvellement introduite dans la Lozère, est de Bodin de Nantes; elle est d'un beau et bon modèle, mais un peu trop fort peut-être, pour qu'une paire de bœufs, seule, puisse la faire fonctionner pendant une durée de temps convenable, au moins dans des terres fortes.

D'après ces considérations, le jury, appréciant, approximativement, à la même valeur le mérite des deux concurrents Brunel et Albaret, est d'avis de leur accorder à chacun une première prime de 30 fr.

Favier, cultivateur à Barjac.

Son travail est plus faible que celui de ses deux précédents concurrents. Les sillons inférieurs de son labour présentent, surtout, quelques lacunes de terre non soulevée ; les bandes ne sont pas aussi nettement détachées qu'elles pourraient l'être ; les sillons manquent de rectitude. Toutefois, le jury a reconnu dans Favier, un laboureur intelligent et habitué au maniement de son attelage et de sa charrue, qui est d'ailleurs d'un assez bon système.

Bouniol, élève à la ferme-école de Recoulettes.

Le labour de Bouniol, exécuté avec sa charrue double, a été convenablement fait ; les sillons formés par cette charrue sont bien ouverts, mais ils n'atteignent peut-être pas toute la profondeur que l'on doit attendre d'un instrument perfectionné ; les bandes de terre sont bien retournées. Ce système de charrue double, parait pouvoir s'appliquer, assez facilement, aux terrains en pente et, sous ce rapport, l'introduction en serait, sans doute, avantageuse pour nos terres qui sont si accidentées.

Brajon, chez M. Rous, à Sirvins.

Le jury a constaté, avec plaisir, les progrès de Brajon dont le travail au concours de 1856, était bien inférieur à celui de cette année, et il a jugé que son labour était à peu-près comparable à ceux de Favier et de Bouniol, à chacun desquels il est d'avis d'accorder, ainsi qu'à Brajon, une deuxième prime de 20 fr.

Tels sont les résultats des opérations du jury au concours de labourage de 1857.

Quant à l'ensemble de ce concours comparé à celui de 1856, le jury a constaté un progrès sensible ; il a pu reconnaître, en effet, chez tous les concurrents de cette

année, une habitude nouvellement prise de l'emploi de la charrue à versoir.

Espérons qu'en 1858, le jury aura de nouveaux progrès à constater aussi bien sous ce rapport que sous celui du nombre des concurrents qui laisse à désirer.

Toutefois, cette situation est toute simple, si l'on considère que l'affluence dans nos concours doit dépendre de la généralisation des instruments de labour perfectionnés et que cette œuvre entreprise, avec dévouement, par la Société d'Agriculture; est à peine commencée.

Nous ne devons pas d'ailleurs, nous dissimuler, Messieurs, que son succès rencontrera dans une nature aussi accidentée que la notre de nombreuses et sérieuses difficultés que la persévérance et le temps nous aideront à surmonter.

Persévérons donc et ne reculons devant aucun sacrifice ; le but proposé est digne de touts nos efforts, et si nous parvenons à l'atteindre, nous verrons s'ouvrir pour la Lozère agricole une ère de prospérité dont les résultats seront inappréciables et nous donneront de nouveaux et légitimes droits à la reconnaissance du pays.

Après la lecture du rapport de M. de Lescure, M. le Président annonce que la Société va appliquer pour la première fois dans ce concours, une résolution prise récemment, dans le but de propager les notions d'Agriculture dans nos campagnes. La Société a décidé en effet d'affecter à l'avenir une certaine partie des sommes qu'elle emploie en distributions de primes, à l'achat de livres élémentaires qui

seront choisis, chaque année, par une commission spéciale et seront donnés à chacun des lauréats de ses concours en même temps que le montant des primes en argent.

Les ouvrages qui sont distribués avec les primes de cette année sont les suivants :

1° Agriculture populaire, par B. Bujault ;
2° Traité des amendements, par Puvis ;
3° Du sol et des engrais, par Lefour ;
4° Des pépinières, par Carrière ;
5° Eléments d'agriculture, par Bodin ;
6° Des poules bonnes pondeuses, par Prangé.

La séance a été terminée par la lecture suivante :

DERNIER CHAPITRE

DE L'HISTOIRE DU PAPE URBAIN V.



Par M. Théophile ROUSSEL, Président.



L'année dernière, à pareille époque, tandis que l'administration de cette ville et celle du département, délibéraient sur les projets de dégagement de notre cathédrale, nous avons cru opportun d'amener l'attention du public qui suit les travaux de la Société vers la mémoire du fondateur de ce monument. Il nous semblait que le souvenir d'Urbain V devait présider aux décisions qu'on allait prendre et que, dans le plan des constructions, l'œuvre mutilée de ce pontife devait être, en même temps que les beaux clochers de François de la Rovère, l'objet dominant de la préoccupation des administrateurs et des architectes.

Depuis un an l'œuvre nouvelle est en progrès. A l'heure où nous parlons, les marteaux des démolisseurs font, autour de l'édifice, cet espace et ce jour que nous appelions de nos vœux. Mais démolir est une tâche facile, et c'est à a reconstruction que sera jugée l'œuvre que notre génération entreprend. C'est pourquoi nous pensons que cette œuvre ne peut que gagner en dignité et en convenance à ce que le grand souvenir d'Urbain V reste présent jusqu'au bout et, dans les moments d'hésitation et de doute, soit, pour ainsi dire, la pensée inspiratrice.

Dans cette vue, nous nous sommes permis de replacer l'histoire d'Urbain V à l'ordre du jour de cette séance publique. Nous en avions exposé, l'an dernier, la partie la plus obscure, celle qui s'étend depuis sa naissance jusqu'au moment où les besoins de l'église, l'arrachant à sa retraite monastique, le font entrer dans la vie politique et dans le grand jour de l'histoire. C'était le premier chapitre d'un long travail biographique que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres honora de sa faveur en 1841. Les pages que je vais lire forment le dernier chapitre de ce même travail, chapitre d'*histoire posthume*, si je puis ainsi parler ; car il commence au jour même de la mort de Guillaume de Grimoard, jour qui fut, comme on verra, le plus beau moment de sa gloire.

Ce chapitre explique les regrets et l'admiration des peuples et montre par quelles vicissitudes l'une des illustrations les plus pures et les plus incontestées du moyen-âge s'est insensiblement obscurcie dans un oubli injuste dont l'honneur même de ce pays commande de la dégager.

S'il semblait étrange de voir le travail dont je parle, venir à la lumière comme par parcelles, en cherchant la publicité restreinte de notre *Bulletin*, je me permettrais d'observer que cela tient seulement aux circonstances indiquées en commençant et à mon désir de payer mon humble tribut à l'histoire trop daidaignée de mon pays ; si l'œuvre, dans son entier, a été laissée inédite, la cause en est surtout dans mon profond respect pour le jugement favorable qu'elle avait obtenu et dans mon espoir de l'en rendre plus digne, par de nouvelles études. Seize ans se sont écoulés dans l'illusion que la prochaine année accorderait, pour cette révision, des loisirs que ne me promettent déjà plus les heures de plus en plus remplies de l'âge mûr. Puissé-je

du moins, en rappelant que je livre à mes compatriotes l'œuvre de mes premières veilles, attirer sur cette œuvre l'indulgent accueil que lui ont accordé les juges éminents du *Concours des antiquités notionales* de 1841 !

CHAPITRE XXIV.

Regrets universels inspirés par la mort d'Urbain V. Lettre des Cardinaux d'Avignon, au Cardinal légat, Anglic de Grimoard. Election de Grégoire XI. Cérémonies funèbres en France et en Italie, particulièrement à Bologne. Eloges d'Urbain V. Pétrarque à Bologne. Lettre de ce poète à Fr. Bruni sur le caractere et le rôle d'Urbain V. Soupçons d'empoisonnement élevés par les Italiens. Opinion de Dominique Mansi.

Translation des restes d'Urbain V à St-Victor de Marseille. Tombeau d'Urbain V. Canonisation par la voix du peuple. Culte qui lui est rendu comme saint en différents pays. Commencement des procédures de canonisation. Dévotion du roi Charles VI. Lettre de ce prince à l'abbé de St-Victor. Etude du caractère du Pape Urbain V et appréciation de son rôle et de sa destinée historiques.

1370.

Le soir de la mort du Pape, le sacré Collége s'assembla et son premier acte fut d'écrire à Bologne, au cardinal Anglic de Grimoard. « Si nous venons, disaient les Cardinaux, le cœur troublé par un funeste événement, remplir envers vous l'office de consolateurs, c'est à cause de la ferveur et

de la plénitude de notre affection. Elle nous fait sentir que rien d'humain ne nous est étranger ; elle nous pousse à pleurer avec l'affligé, à souffrir avec le malheureux et à partager sa peine. Aujourd'hui donc, vers le soir, notre S. Père le Pape Urbain V, de sainte mémoire, nous étant ravi par la mort, une grande douleur, accrue par la considération de la perte qu'éprouve l'église universelle, s'est emparée de nous, et nous nous affligeons d'autant plus profondément avec vous que la mort d'un tel frère doit vous accabler davantage. Cependant, attendu qu'il est établi par sentence divine que tout homme doit mourir, et que, d'après cette sentence, Dieu n'épargna pas son propre fils, nous vous prions, suivant le conseil du sage, de ne point abandonner votre cœur à la douleur et de dire avec Job : « que le nom « du Seigneur soit béni. »

« Le Seigneur, Roi de la justice, pèse tout en ce monde dans une balance égale. Il ne permet point que quelque chose arrive sans un motif et personne n'ose lui dire : « pourquoi faites vous ainsi ! »

« Il y a aussi une consolation qui devra diminuer votre chagrin, c'est que notre S. Père, tourmenté par une longue maladie, a reçu dévotement et humblement les Sacrements de l'Eglise.

« Nous vous prions aussi, dans le Gouvernement des terres de l'église qui vous sont confiées, de veiller de telle sorte que, l'avenir étant la continuation du présent, vous obteniez encore des louanges auprès des hommes et des mérites auprès de Dieu.

« Nous vous prions de ne pas vous démettre de ce gouvernement, à cause des graves dangers qui peuvent vraisemblablement surgir, surtout en ce moment.

« Que le Dieu de consolation vous dirige dans le présent et vous conduise dans l'avenir à la consolation éternelle. » (Avignon 13 décembre 1370).

La vacance du St-Siége ne dura que dix jours. Le Collége des Cardinaux comprenait la situation critique où les affaires ecclésiastiques allaient se trouver en Italie, par suite de la disparition de celui qui, pendant huit ans, avait tenu d'une main si ferme le gouvernail de l'Eglise. On pressentait le découragement des partisans du St-Siége, la désertion d'une partie de ses alliés, en même temps que des révoltes nouvelles et un redoublement d'audace et d'entreprises de la part des ennemis. Préoccupés de ces dangers, comme le montre leur lettre au frère du Pape, les Cardinaux élurent le jour même de leur entrée au Conclave, un neveu de Clément VI, le Cardinal Roger de Beaufort, qui prit le nom de Grégoire XI.

La nouvelle de la mort d'Urbain fut accueillie dans le monde Catholique, par une explosion unanime de regrets et les vertus de ce grand homme apparurent dans un éclat nouveau. De magnifiques funérailles furent célébrées à Avignon malgré les intentions contraires du défunt, qui avait demandé que ses restes fussent transportées sans pompe au couvent de St-Victor de Marseille, afin que sa cendre y put reposer au milieu des moines ses frères. Dans presque toutes les villes de France (1) et d'Italie (2) des honneurs funèbres lui furent rendus, au milieu du concours empressé des

(1) Le Gévaudan dût prendre une grande part à ce deuil, quoiqu'il n'ait encore été extrait de nos archives aucun document sur ce point. La tradition supplée en partie à l'absence des pièces et nous devons rappeler en particulier les traces du *deuil du Pape* que nous avons constatées à l'église collégiale de Salmon.

(2) Voir dans la chronique Pisane manuscrite de Jacopo Arrosti, à la p. 150, des détails sur les cérémonies qui eurent lieu à Pise

populations. Des orateurs en renom, (1) se chargèrent spontanément de célébrer ses louanges. A Bologne surtout, résidence du Cardinal legat, les cérémonies eurent une magnificence extraordinaire. On en trouve la description dans plusieurs chroniques (2) que nous avons pu consulter à la bibliothèque de cette ville. Les boutiques furent fermées pendant huit jours, « ce qui, suivant Francesco Negri, (3) « ne s'était jamais vu. » Les Princes Italiens et tous les Seigneurs, alliés de l'église, s'empressèrent d'aller faire cortège au Cardinal de Grimoard, et le peuple lui-même sembla vouloir lutter avec la noblesse dans la somptuosité de son deuil. Au milieu de ce concours des princes et du peuple, l'un des plus mémorables témoignages d'admiration

---

(1) Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie, prononça. eutr'autres, une oraison funèbre d'Urbain V, à Spolète, en présence du Cardinal de Bourges. Ce discours existe dans le recueil des sermons de Jean de Cardaillac.

(2) Annali della patria connessi alli fatti esteri pui memorandi. in-fol.

(3) Tome V de la Chron. de Giovan. Franc. Negri. Le recit de Negri est détaillé. Il rapporte que le 1er jour les cérémonies eurent lieu à l'église St-Dominique, tendue des tapisseries les plus magnifiques. Un catafalque était dressé au milieu de la nef, surmonté de la statue d'Urbain, avec cette inscription: *Ingredire in requiem tuam quia Dominus benefecit tibi*. Toute l'église était remplie de cierges de cire qui l'inondaient de lumière. Le cortège, qui se composait ce jour-là, des princes et seigneurs étrangers accourus à Bologne, du corps des *Anziani* et de toutes les corporations de la ville, alla prendre le cardinal de Grimoard, dans son palais. Le discours fut prononcé par Giovanni di Conti Oldrendi, de Legnano.

Le jour suivant, la noblesse et les citoyens de Bologne firent de nouvelles cérémonies à leurs frais. Et le 3me jour le conseil du peuple en fit autant. Deux nouvelles oraisons funèbres furent prononcées; l'une par Giacomo di Tomaso, l'autre par Ugolino Scappi, docteur es lois.

et de regrets fut celui que donna le prince de la poésie de ce siècle : malgré les infirmités qui l'accablaient, le vieux Pétrarque trouva la force et le courage de quitter sa chère retraite d'Arqua et de se faire trainer à Bologne pour porter au frère du pape Urbain V le tribut de sa douleur.

C'est encore dans les lettres de ce poète immortel que la postérité retrouve aujourd'hui l'empreinte la mieux gravée des sentiments profonds que la perte d'Urbain V inspirait à ses contemporains.

Voici ce qu'il écrivait, vers ses derniers jours, à son ami François Bruni : « Je me souviens maintenant, disait-il (1), de ce que j'écrivais autrefois à celui qui me donnait si grand espoir que je verrais changer la face du siècle : je désire, lui disais-je, que les choses humaines aillent bien et qu'en mourant, je les voie prospérer, après les avoir vues pendant ma vie dans un état si déplorable. Mais celui-là a disparu lui-même de ce monde, au milieu des apprets du festin. Pour moi, je ne cesse pas de désirer que les choses humaines aillent bien, mais j'ai cessé de l'espérer. Lui seul, en effet, me semblait l'homme capable de réaliser ce que je désirais, lui, que n'aveuglaient pas l'ignorance, ni l'inexpérience, sœur de l'ignorance ; lui, que n'énervaient point les délices infâmes, ni des attachements efféminés. Vraiment, ce fut un homme excellent et très-apte à toute œuvre bonne, si le Ciel l'eut permis... »

Pétrarque ajoute plus loin, faisant allusion aux cardinaux français et au retour de la cour romaine à Avignon : « Un pilote peut quelquefois éviter le naufrage, avec l'aide d'un grand nombre d'hommes et avec grande sueur de ses rameurs; mais il n'eut point de rameurs. Tous luttaient contre lui ; tous voulaient suivre le vent ; tous voulaient aller dans

(1) Rerum Senilium Epistolæ. L. XIII. Epistola 13.

les écueils et désiraient le naufrage. Que pouvait-il, seul, contre tant d'obstacles ?... Il a fini par être entraîné... Et à quels hommes, bon Dieu, a-t-il voulu être agréable ? à des hommes qui lui déplaisaient, auxquels il ne pouvait plaire lui-même, à cause de la naturelle aversion qui s'établit entre le vice et la vertu. Oh ! Bienheureux, si, les méprisant et les comprimant de son autorité, ainsi qu'il lui convenait, il eut persisté dans ses efforts. On le nommerait éternellement parmi les plus illustres. »

« Maintenant, continuait Pétrarque, il est glorifié plus que jamais. Il brille par les miracles, ce qui n'est arrivé à aucun de ses prédécesseurs; et cependant ce saint homme trouve encore des détracteurs; mais seulement (et cela me console) parmi ceux auxquels je suis odieux moi-même, en raison de leur haine pour la verité. Lui, chose merveilleuse à dire, c'est précisément parce qu'il a ramené à Rome, c'est-à-dire dans leur demeure véritable, les Cardinaux exilés et errants ; c'est parce qu'on craignait qu'il ne les y ramenât encore qu'il sera l'objet d'une haine éternelle de la part des Cardinaux : non de tous, je pense, mais des pires d'entr'eux. C'est comme si un aveugle tiré d'un fossé dangereux par une main pieuse et ramené vers sa maison, haïssait éternellement son guide. Voilà pourquoi ils piquent de leurs langues de vipères celui qu'ils ne peuvent atteindre autrement; mais leur venin reste dans leur bouche, sans nuire à celui qu'ils veulent frapper. Plût au Ciel qu'ils ne l'eussent point frappé d'une autre façon ! Mais cette fois encore ils n'ont pas fait de mal au *meilleur des hommes* en le faisant disparaître du *monde des pires*. (1) Rien n'était

(1) Pour traduire littéralement et conserver le jeu de mots et l'allusion cruelle et accusatrice de Pétrarque, il aurait fallu dire : du *Collége des Pires (e Collegio Pejorum)*. Il est évident que Pétrarque parle du *Collége* des Cardinaux, du sein duquel Urbain V aurait *disparu* par suite d'un empoisonnement.

même plus désirable pour lui, car quel supplice plus cruel que de vivre au milieu de gens de mœurs si différentes des siennes. Heureux au contraire maintenant, lui, qui vivant méprisa leurs malédictions, de pouvoir les regarder avec pitié du haut du Ciel! Jamais au reste il n'y eut vertu si brillante qui ne manquât de détracteurs. Le Christ a eu ses détracteurs, aussi bien que Marie, que peuvent espérer les autres? »

On voit dans ce passage que l'ardent patriote Italien, l'éloquent défenseur du rétablissement du St-Siége à Rome, ne craignait pas, ayant presque lui-même un pied dans la tombe, de prêter, en quelque sorte, l'appui de son nom à une accusation terrible qui se répandit en Italie et fit peser sur les Cardinaux d'Avignon le soupçon d'un empoisonnement, qui les aurait débarrassés d'un chef dont la fermeté autant que les projets leur étaient odieux. Ce soupçon reparaît dans une autre lettre de Pétrarque.

« Il s'en alla (de Rome), écrivait-il, entraîné par des conseils perfides et bientôt il mourut. Je ne sais quels soupçons je dois élever (et ce n'est pas moi, c'est le monde qui soupçonne) contre ceux qui redoutaient son esprit enclin au retour et qui avaient décidé de garder l'église du Christ dans l'exil ! »

Lorsqu'une pareille accusation apparait dans l'histoire appuyee sur un tel nom, l'historien n'est pas libre de l'éviter. Mais en nous commandant de la faire figurer dans ces pages, la justice commande aussi de déclarer, qu'au terme de nos recherches, et d'après tous les documents historiques, nous ne pouvons voir dans cette imputation qu'une calomnie odieuse inventée en Italie, par l'esprit de parti.

Au milieu des élans d'admiration que contiennent les lettres de Pétrarque, on a vu se glisser un reproche dans les paroles avec lesquelles le poëte Toscan maudit le retour à

Avignon. Ce dernier acte d'Urbain, venait en effet remettre en discussion cette question du *siége* sur laquelle les intérêts nationaux ne permettaient pas de s'entendre; qui dictait invariablement des deux côtés des Alpes des opinions contraires et qui allait déchaîner bientôt de si violentes passions. Nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit à ce sujet dans le cours de cette histoire, si ce n'est que toutes les critiques exprimées par les Italiens, sur le pontificat d'Urbain, se rapportent à ce point. A l'exception du partial historiographe (1) des Visconti de Milan, eux-mêmes les plus opiniâtres ennemis du St-Siége, qui l'accuse d'avoir eu les *allures d'un tyran*, aucune plume n'a jamais osé écrire, sur les pages conservées par le temps, d'autre reproche que celui de n'avoir pas assez oublié son origine et d'être venu mourir sur les rives françaises.

Au reste l'opinion définitive des Italiens se trouve résumée dans un passage qui fait sentir le seul obstacle sérieux qu'à rencontré la canonisation d'Urbain V. Voici comment s'exprime Jean-Dominique Mansi, de Lucques, continuateur d'Odoric Rainaldi, dans la rédaction des *Annales ecclésiastiques*: « Ce pontife (2), changea cette année (1370), sa vie mortelle contre la vie immortelle et les écrivains de toutes les nations versent à pleines mains la louange sur sa tombe. Il n'est personne qui conteste la sainteté de ce très-saint pontife, bien qu'il ait dû offenser les Italiens, pour leur avoir enlevé le St-Siège, après le leur avoir rendu. Tous cependant ont gardé pour lui un grand respect et une grande vénération. Dieu lui-même semble avoir voulu donner force à la renommée de sa sainteté; car, par sa grâce, il brilla, après sa mort, par des prodiges nombreux et écla-

(2) Bernardino Corio. V. L. cité.
(1) Annal. Eccles. Tome XXVI. p. 193.

tants..... Les Italiens, ajoute Mansi, lui ont reproché d'avoir été trop avare de la pourpre romaine envers les Italiens et trop prodigue envers les Français; mais tous excuseront facilement l'amour de la patrie. Ce qu'on regrette davantage, c'est qu'il ait donné prise ausoupçon d'inconstance en retournant à Avignon et qu'il ait paru manquer au vœu qu'il avait fait de rétablir l'Eglise à Rome; peut-être pour le disculper suffit-il des raisons données par l'auteur (1) des *Additions à la Chronique de Théodoric*, qui dit qu'il revint d'Italie, mais avec l'intention d'y retourner. »

Le corps d'Urbain V avait été déposé à l'église de Sainte-Marie des Dons, dans la chapelle de Jean XXII, en attendant le retour d'Italie du cardinal Anglic de Grimoard, qui devait presider à sa translation à St-Victor de Marseille. Par ce motif, cette translation eut lieu seulement 17 mois après la mort du pontife. Le cardinal, qui avait alors quitté le gouvernement des provinces écclésiastiques, vint conduire le cortège, accompagné de beaucoup d'évêques et abbés, parmi lesquels ceux d'Aix, de Maguelonne, d'Usez; les abbés de Montmajour, de Saube, de Conques, etc. Le corps avait été placé dans une caisse de bois recouverte de velours rouge et il y fut trouvé intact, en arrivant à Marseille. Il fut déposé entre les mains d'Etienne Albert, abbé de St-Victor, en présence des Damoiseaux et syndics de la ville. Le tombeau dans lequel on le plaça était situé, suivant Ruffy (2), *à droite du grand autel de l'église supérieure du monastère.* Mais les descriptions que Ruffy et

(1) Cet auteur est Jean Niemius, publié par Eccard parmi les historiens du moyen-âge. V. T. 1. Note A. 1364.—16.

(2) Histoire de Marseille. Livre XI.

d'autres anciens auteurs donnent du monument (1) ne se rapportent aucunement à ce tombeau simple et sans ornements, tel que le défunt avait pris soin de se le faire construire lui-même. Le renom de sainteté que laissait la mémoire d'Urbain, attirant chaque jour à St-Victor un grand nombre de fidèles, les moines finirent par trouver qu'une simple pierre, sans inscription, était peu digne du Saint pontife qui faisait la gloire de l'abbaye. Ils ouvrirent le tombeau en 1381, afin de pouvoir placer ces restes vénérées dans un monument plus somptueux. Le procés-verbal fait foi qu'on les trouva dans deux caisses dont l'une, doublée de velours rouge, contenait le corps, et l'autre renfermait les derniers vêtements du pape et un peu de terre d'Avignon.

Le frère du roi Charles V, Louis d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, voulant contribuer à la décoration de cette nouvelle sépulture, fit don de lampes magnifiques, qui devaient brûler perpétuellement devant le monument, à la garde duquel un religieux de St-Victor fut attaché avec le titre de *Gardien* (2) *du tombeau du pape Urbain de sainte mémoire.* On cite parmi les ornements de ce tombeau une statue du Pape, dont la figure était d'argent. Au XVI siècle, le monument fut dégradé pendant les troubles de Marseille, et tous les objets ayant quelque prix disparurent alors, ainsi que l'épitaphe que les moines avaient

---

(1) Voir dans le N° de février 1856 du *Bulletin* de la Soc. d'Agriculture de la Lozère *(T. 7e)*, une notice sur le tombeau et l'épitaphe d'Urbain V, ainsi que sur un cénotaphe en marbre élevé par les Bénédictions de St-Martial d'Avignon.

(2) En 1337, nous trouvons que le moine auquel ce poste était confié s'appelait Jean de Comitis. V. Ruffy. L. C.

composée. (1) Papirius Masson, qui avait vu le tombeau avant cette dévastation, rapporte que le Pape était représenté avec un *large visage* et les *joues pendantes* (obœso vultu et genis pendentibus).

Aujourd'hui il ne reste aucun vestige de cette sépulture. Au milieu du tumulte de cette grande cité ouverte aux pas du genre humain, c'est à peine si de rares étrangers viennent visiter l'église souterraine de St-Victor, attirés par la tradition restée populaire de la venue de Lazare à Marseille et du repentir de Madelaine. Toute trace du nom et des bienfaits d'Urbain V semble effacé de ces lieux, où les miracles accomplis sur sa tombe attirèrent longtemps de nombreux fidèles.

On a vu mentionner dans de précédents chapitres trois des principaux miracles attribués du vivant du Pape, par la croyance populaire, aux prières d'Urbain V : la découverte des chefs de St-Pierre et St-Paul, l'extermination des Routiers au combat de la Villedieu et la naissance d'un fils a roi Charles V. Mais cette auréole de sainteté, inséparable déja de la personne vivante, brilla tout-à-coup, par la mort, d'un plus grand éclat. Les prodiges expliqués par l'intercession du bienheureux défunt, se multiplièrent, non-seulement près de son tombeau, mais sur presque tous les points de l'Europe. Les plus graves écrivains (2) en font foi, et 8 ans après la mort d'Urbain, un chroniqueur alle-

---

(1) Il nous paraît hors de doute que cette épitaphe n'était pas autre que celle que Duchesne a publiée au Tome 9 de l'hist. des Cardinaux français, et que nous avons insérée au Tome 7e du Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, page 73.

(2) Voir en particulier Spondanus. ad ann. 1370. - Odoric Rainaldi. Ouvr. C. N. 29.

mand (1) affirmait qu'il se produisait tous les jours des miracles nouveaux que des tabellions consignaient dans des registres. Les princes catholiques et l'Eglise elle-même s'en émurent En 1375 le roi de Danemark, ce même Waldemar, qui était venu, 13 ans auparavant à Avignon, rendre hommage à Urbain V, écrivit à son successeur pour l'inviter à faire procéder à la canonisation régulière de celui qui était canonisé de toute part par le peuple. Cette situation se prolongeant, le roi de Naples et son frère, le roi de France, intervinrent à leur tour directement auprès de Clément VII, et comme les procédures de ce genre étaient longues et couteuses, Louis d'Anjou affecta, par son testament (2), une somme considerable pour être consacrée exclusivement à cette œuvre pieuse. Charles V, de son côté, envoya le chanoine Pierre de Lorme (Petrus Olmarius), avec sa procuration spéciale, pour assister dans cette affaire les moines de St-Victor qui s'étaient rendus à Avignon dans le même but.

Des procédures régulières furent ainsi commencées et suivies d'abord avec une certaine activité. Ruffy disait avoir *tenu entre ses mains quatre registres d'informations réunis en un volume* : « elles n'y sont pas toutefois entières, ajoutait-il, le temps en ayant consumé une partie. On y peut lire néanmoins fort facilement les dépositions de 659 témoins parmi lesquels se trouvent un grand nombre de gens fort distingués. » Que sont devenues ces pièces de procédure ? Malgré l'insuccès de la recherche que nous en avons faite, Il se peut qu'elles se retrouvent un jour parmi les débris des archives de St-Victor.

---

(1) Ce contemporain est un frère mineur de Fuldes, le chroniqueur D. Martin, dont l'ouvrage a été publié par Eccard, parmi les historiens du moyen-âge. T. 1.

(2) Voir ce Testament dans D. Martenne. Thesaurus anecdotorum. Tom. 11. Col. 1606.

Marseille, au reste, malgré tant de causes de distraction et d'oubli au sein de sa population mobile, a gardé, plusieurs siècles, une dévotion particulière à la mémoire d'Urbain V. Plusieurs confréries de cette ville (1) et les marguillers même de la cathédrale, avaient fait peindre et ont conservé longtemps sur des pannonceaux, sur des draps mortuaires et sur des bannières qu'ils déployaient aux grandes fêtes, l'image du *bienheureux pape Urbain*, à côté des images de St-Victor et de la Vierge.

Ce culte fut aussi très répandu en Italie. Nous avons relevé dans les archives du Mont-Cassin, l'indication de plusieurs documents qui constatent que dans diverses églises, Urbain était vénéré comme saint, et que son image était représentée sur des bannières. L'annaliste de ce couvent célèbre, Erasme Gattula, rapporte, entr'autres preuves (2), une lettre (3) qui constate qu'en Italie et au 17e siècle, plusieurs personnes et même des évêques, pensaient encore à la canonisation d'Urbain V. Ce document, adressé à l'abbé

---

(1) Entr'autres la confrérie de *Notre-Dame de Confession*.

(2) Gattula s'exprime ainsi, en parlant d'une de ces pièces : « Testamentum nobilis viri Thomæ de Rogeriis, Suessani, anno 1302 factum, referemus in quo hæc animadvertenda ad opinionem jam tum vigentem de Urbani V, Sanctitate demonstrandâ : Item legavit cortisaneam S. Urbani, cum terris ad cum spectantibus monasterio S. Annæ seu S. Benedicti de Aquis vivis, ita quod fratres dicti monasterii teneantur facere unam capellan ibidem, cum vestimento de serico, cum calice uno et cum turibolo de argento ad *tibulum Santi Urbani, papæ quinti*. (Anno p. 11 p. 550). Un autre pièce de 1393, prouve que les moines de Ste-Anne entrèrent en possession du legs cette année et que le fils unique du légataire s'appelait *Urbain*. »

(3) Gattula avait pris copie de cet original, de sa propre main le 4 juillet 1698 au collége de la Sapience à Rome : Voici textuellement la fin de la lettre : « M'e parso, disait l'évêque, avisarne V, P. M. E., accio vedendo chè fosse a proposito per promorere la certezza della

du Mont-Cassin, par l'évêque de Civita della Piève, établit que dans l'église de Ste-Marie-des-Anges, de cette ville, il existait une fresque représentant Urbain V, en habits pontificaux, la tête entourée de rayons, tenant dans les mains une cassette avec les chefs de St Pierre et de St Paul, et avec cette inscription *Beatus Urbanus quintus.* L'Evêque pensait que ce témoignage pourrait servir à la canonisation *d'un si grand et si parfait pontife.* »

Tandis que nous suivions naguère au-delà des Alpes la trace des œuvres de notre grand Compatriote, nous avons voulu gravir la célèbre montagne où il avait restauré le berceau de l'ordre de St-Benoit. Là, dans une grande fresque de Luca Giordano, qui couvre la voute de la principale nef de l'église, nous avons vu une belle figure en pied d'Urbain V, et dans le cloître voisin sa statue en marbre au premier rang de celles des grands bienfaiteurs de l'ordre, que les bénédictins appellent des *Héros bien méritants.* (Heroibus bene merentibus). Mais au temps où ces monuments ont été élevés, la pensée de la canonisation d'Urbain n'existait déjà plus, même parmi ses frères en religion. Interrompues au milieu des querelles du schisme, nous savons que ces procédures n'ont pas été reprises, malgré certaines démarches postérieures à l'avènement de Martin V. Il est permis d'ajouter que la politique y a mis le seul obstacle sérieux. Les Italiens, en effet, ne pouvaient pas aisément consentir à

---

gloria d'un tanto e si perfetto Pontifice, se ne possa valere. » A la page 552 de ses *Annales,* Erasme Gattula a fait reproduire une copie de la figure dont il s'agit, et il l'accompagne d'un certificat notarié, établissant que cette copie a été faite dans l'église de Ste-Marie-des-Anges, de Civita della Pieve, par le peintre Octave Prestelli. L'abbé du Mont-Cassin auquel s'adressait l'évêque est Dom Constantino Cajetano.

proclamer la sainteté d'un pape français, de celui qui, après avoir le premier ramené l'Eglise romaine à Rome, était venu finir son règne à Avignon.

Qu'on nous permette en finissant d'emprunter à un vieux livre d'histoire une lettre oublié qui nous a paru un témoignage si touchant de piété envers Urbain V, que nous la transcrivons ici, telle qu'elle avait été extraite par Ruffy *des archives de Marseille aux écritures publiques de Guillaume Bartani*. Cette lettre, sans indication d'année, datée du Mans, et du 10 août, fut écrite sans doute pendant un des moments lucides que laissait au plus infortuné de nos rois la mystérieuse folie qui fut si fatale à la France :

« Par la dévotion que nous avons à vous, à votre église, écrivait Charles VI, à l'abbé de St-Victor, et afin qu'il plaise à Monsieur St-Victor, en quel honneur elle est fondée et au bon pape Urbain, dont le corps gît en icelle, prier notre guarison d'une grièfve maladie qui nous est survenue, nous ly envoions nos offrandes et vous prions et requérons que vous priez et faites prier Dieu, la Benoîte Vierge, lesdicts St-Victor et bon pape Urbain, faisant dire messes et oraisons, en votre dicte église, pour uous, si qu'il plaise à Dieu, par l'intercession de la Benoite Vierge, dudict monsieur St-Victor et dudict pape Urbain et des autres saints et saintes, moyennant vos bonnes prières, nous puissions recouvrer notre santé. Et pour ce nous aurons toujours votre dicte église pour plus amplement recommandée. »

Charles VI est précisément le prince dont la naissance miraculeuse fut attribuée aux prières d'Urbain V. Quoi de plus naïf que la suppliante invocation de ce triste enfant du miracle, implorant les deux seuls biens capables de donner quelque prix au misérable présent de son existence royale, la raison et la santé.

Nous sommes au terme de nos recherches sur le pape Urbain V.

Si nous essayons de tirer maintenant des faits qui précédent, autant qu'il se peut à la distance de cinq siècles, une sorte de portrait de cette grande nature morale, une explication de la gloire qui l'entoura, de l'admiration populaire qui suivit sa mémoire par de là la tombe et de l'oubli où, peu à peu, cette belle figure historique est tombée, on arrive à quelques remarques que nous placerons ici en forme de conclusions :

C'est par la puissance de ses vertus qu'Urbain V a été l'un des grands hommes les plus admirés du XIVe siècle. Il a, pour ainsi dire, commandé par là ces louanges, que les écrivains de *toute nation*, selon l'expression de l'Italien Mansi, *ont versées à pleine main*, sur son nom. Au milieu d'une génération livrée au désordre et aux énivrements de la force brutale; lorsque, à tous les rangs de la Société, l'empire du mal était si grand sur les âmes, c'est par l'éclat des bonnes œuvres qu'Urbain s'est distingué surtout et qu'il se détache en quelque sorte, dans l'histoire, du fond ténébreux de son époque. Libre de toute entrave charnelle et de ces liens du népotisme dont n'avaient pas été complètement affranchis ses prédécesseurs; admirable d'humilité chrétienne et sachant montrer, à l'occasion, une royale fierté; simple comme un moine dans sa vie et ses allures et en même temps plein de l'amour des grandes choses; aussi surprenant par son détachement complet de toute préoccupation mondaine, que par son ardeur infatigable à réformer, à restaurer, à faire régner partout l'ordre et la décence, et à faire prospérer la foi ; impitoyable contre les hérétiques, les simoniaques, les concubinaires, les usurpateurs des droits de son siége; sévère dans le commandement ; haut avec les grands, il

aimait à montrer envers les petits et les pauvres une douceur et une charité que tous ses biographes ont louées. Sa justice envers chacun, n'a pas reçu moins d'éloges. Il donnait l'exemple d'un prince qui n'aimait pas à thésauriser (1) et qui ne recourait qu'à la dernière extrêmité aux subsides extraordinaires (2), en présence de tant de tant d'exemples d'avarice odieuse et sous ce roi Jean-le-Bon, dont les malheurs firent peser sur la France les plus écrasantes taxes et les plus violentes exactions qu'elle ait jamais subies. Avec de tels ménagements pour ses sujets, on vit Urbain *régner en grande prospérité*, suivant l'expression (3) de Froissart, rétablir les forces de l'Etat, construire des forteresses, relever les Eglises et les établissements religieux, suffire aux frais de ces nombreuses fondations dont nous avons rapporté ailleurs l'histoire particulière, entretenir mille (4) étudiants dans diverses universités ; enfin, *se faire redouter* (5) *par tous les puissants de la terre.* »

Ce caractère d'une trempe si forte, semble avoir eu un défaut familier qui se traduisait par des saillies impétueuses,

---

(1) « Non enim curavit concervare pecunias. » (Voir Baluze. Vit. pap. aven. in vita Urb. V. Ed. Bosquet).

(2) « Non etiam nova subsidia imposuit, nec alias impositis usus est, nisi in quantùm necessitas ecclesiæ ad hoc ipsum arctavit» (ibid).

(3) « Il régna en grand prospérité et augmenta moult l'Eglise. » (Chron. Chap. C D L XXI.)

(4) Voir hist. Univ. Paris. T. IV. Duboulay dit d'Urbain V : « Fuit autem vir justus, zelator boni communis, magnus canonista, promotor litterarum, reformator studiorum, amator bonorum, etc. (Ib. p. 373).

(5) « A cunctis principibus terrœ timebatur. » (Voir Baluz. Ibid. vita Urb. Aym de Peyrac.)

et une brusquerie (1) intimidante pour ses interlocuteurs. Mais ce défaut était plus propre à ajouter qu'à nuire à la popularité du pape, parcequ'il ne s'y abandonna que sous l'influence d'un légitime motif de mécontentement. Jamais on ne le vit entraîné par une colère injuste, ou par un motif personnel d'animosité.

Ce fut du vivant d'Urbain V, que les provinces françaises eurent à souffrir le plus cruellement de ces guerres avec l'*Anglais*, qui ont si puissamment aidé à constituer notre nationalité moderne. C'est pendant ces guerres, après les humiliations de Poitiers et de Brétigny, les plus grandes qu'ait éprouvées notre pays, que la qualification de *Bon Français*, reçut sa signification actuelle. Il est à noter que

---

(1) Un des traits nombreux de cette brusquerie d'humeur, inoffensive d'ailleurs, nous est ainsi raconté par un des biographes : « L'évêque de Sarlat, prélat fort riche et fameux théologien, prêchant un jour à Cahors, devant le prince de Galles et une assemblée des évêques d'Aquitaine, avait comparé le prince au fils de Dieu. L'évêque fut prévenu que ce fait avait été rapporté au pape, et sachant que les coups prévus sont moins dangereux, il accourut à Avignon, d'autant plus vite qu'il avait plus à perdre. Il ne fut point accusé cependant ; il fut même invité à dîner chez le pape. Pendant le repas, tandis qu'il était tout tremblant, le pape qui ne l'avait pas regardé et ne lui avait pas encore parlé, se tournant enfin brusquement vers lui, lui demanda ce qu'il pensait de la mort cruelle de Pierre, roi de Castille, et si l'église devait s'en rejouir, Pierre lui ayant été rebelle, fauteur des Juifs et des Sarrasins. L'évêque repondit avec beaucoup de subtilité qu'il se réjouissait de ce que les crimes et les vices de Pierre venaient d'être expiés, mais qu'il s'affligeait du sort de l'homme parcequ'on devait abhorrer les péchés et non le pécheur, d'après l'esprit de charité et de fraternité humaine. » Vous n'avez donc pas lu dans le psaume, reprit Urbain : « Le juste se réjouira lorsqu'il aura vu la vengeance. » L'évêque très intimidé, se tut, disant qu'il s'en remettait à la décision du pape et l'on passa à d'autres sujets. — L'abbé de Moissac, qui raconte cette anecdote, la tenait de l'évêque lui-

le pape Urbain V est peut-être le premier personnage auquel les historiens donnent cette qualification (1) ; et un historien célèbre (2) de nos jours, observe encore, « qu'il passa pour être attaché à son pays natal, autant qu'aucun de ses compatriotes. » Ce fut pourtant ce pontife si bon Français, qu'on vit le premier rétablir le siége apostolique à Rome, surmontant, pour obéir à sa conscience, l'amour du sol natal, les sollicitations du roi de France, les murmures de sa cour et la violente opposition des cardinaux.

La force de l'esprit fut à la hauteur du caractère chez le pape Urbain V. On a vu qu'il fut de bonne heure considéré comme un grand canoniste et un des premiers jurisconsultes de son temps. Sa vaste science, qui lui ouvrit seule la voie des dignités, loin d'absorber ses facultés puissantes, ne servit qu'à y accroitre sans cesse les ressources pour le maniement des affaires et le commandement. Après avoir dit qu'il fut un *très-grand clerc*, Froissart le loue comme *prud'homme* et ce furent en effet sa perspicacité et sa prudence consommées qui assurèrent ses succès dans les négociations et plus tard dans le gouvernement de l'église.

Par la culture littéraire, Urbain fut supérieur à la plupart de ses contemporains. Le Marseillais Ruffy parle de différens *ouvrages en prose et en vers* composés par lui et que nous avons vainement cherchés. Nous savons seulement que tous ses écrits connus, ses lettres, ses consultations juridiques

---

même qui se félicitait de n'avoir pas eu d'autre punition de ses flatteries envers le prince Anglais. On pensa que comme la guerre entre la France et l'Angleterre était déjà declarée de nouveau, Urbain voulut faire voir son mécontentement, sans infliger une correction qui aurait été attribuée à sa prédilection pour la France.

(1) Chron. ch. DCXL. «Le pape Urbain, dit Froissart, qui tant fut grand clerc, prud'homme et bon Français. »

(2) Sismondi. hist. des républ. Italiennes du Moyen-Age, T. IV.

étaient en langue latine. Quoique le retour aux traditions romaines, très-marqué chez les Italiens, fut peu sensible en France, (1) au milieu du XIVe siècle, des deux côtés des Alpes la science, comme la scolastique, était complètement latine et la politique elle-même se servait presqu'exclusivement du latin, tout en le défigurant. Il est à noter que ce même pape qui, le premier, fut appelé *bon Français*, est le dernier qui n'ait employé que le latin dans ses écrits. Il reste quelques lettres en français de son successeur immédiat, Grégoire XI; on en trouve un assez grand nombre de Clément VII; pas une seule d'Urbain V.

La pureté du goût littéraire d'Urbain, que l'on attaquerait aujourd'hui à bon droit, était remarquable pour l'époque, ainsi que l'on s'en assure sans peine, si l'on compare les pièces ou son intervention (2) personnelle est le moins contestable et les écrits de divers orateurs connus de l'Univer-

---

(1) En France on voyait des écrivains tels que Froissart, à peu près sans connaissance de l'antiquité. L'un des plus imbus de cette connaissance, était une Italienne: Christine de Pisan. En Italie, en dehors de la *Poësie*, qui créait la langue vulgaire, la plus grande faveur était accordée au Latin. Il ne faut pas oublier que Pétrarque fut couronné au Capitole à cause de ses œuvres latines et non des sonnets qui l'ont immortalisé. Bocace, qui n'écrivit ses *Nouvelles* en italien qu'à cause du peu de gravité du sujet, fut surtout renommé parmi ses contemporains pour son érudition et pour avoir contribué avec le Calabrais Léonce Pilate à la renaissance des lettres grecques. Rienzi, demeuré célèbre comme révolutionnaire, était avant tout un antiquaire passionné pour les souvenirs de la République romaine. On voit enfin qu'un peu auparavant, Dante avait eu la pensée d'écrire en vers latins sa *Divine Commédie*, comme Pétrarque le fit pour son grand poème *Africa*, qui lui couta tant de veilles.

(2) On trouve, dans les lettres qui furent, sinon écrites, certainement revues par Urbain V, un assez grand nombre de barbarismes ou de solécismes sous lesquels apparaissent des locutions françaises. Voici quelques exemples:

sité de Paris ou de personnages qui étaient alors réputés comme écrivains, tels que le chancelier de Chypre, Philippe de Maizière.

L'impression produite par le pontificat d'Urbain sur les hommes de son temps, fut encore accrue par un concours de circonstances propres à frapper l'imagination. La surprise causée par son exaltation fut si grande, que les peuples, comme nous l'avons dit, crurent à un miracle, en voyant le religieux, naguère outragé par un tyran d'Italie, maltraité par un archevêque, passer subitement, du rang de simple abbé, à cette place si merveilleuse alors que le *mot de pape*, au dire de Pétrarque, (1) était tiré de *Papæ*, *terme d'étonnement et d'admiration*. Quelques contrastes de sa fortune comme temporel souverain, durent causer une émotion non moins vive: lorsque, par exemple, ce pontife, qui faisait la plus rude guerre aux tyrans Italiens, qui écrasait sous son pied le faste des prélats, devant lequel les Empereurs d'Orient et d'Occident, Jean Paléologue et Charles IV, venaient s'humilier et tenir la bride de son cheval dans des marches solennelles, comme au temps de Grégoire VII, se vit assiégé à l'improviste et rançonné dans son propre palais par les troupes de brigands maîtres un moment de la France et de l'Italie.

Trafficus (trafic); villa (ville); guerra (guerre); novella (nouvelle); passagium (passage pour la Terre-Sainte); delinquentes (delinquants); insensati (insensés); magnæ compagnæ (les grandes compagnies de Routiers); etc.

On trouve encore ces phrases: Per consequens (par conséquent); certum tempus (un certain temps); abjurare schisma (abjurer le schisme); facere liguas (faire des ligues); talliis et impositionnibus habitantes fatigare (fatiguer les populations de tailles et d'impositions etc).

(1) De vità solitarià, L. 11.

Au milieu de ces retours étranges de la destinée, la figure d'Urbain V apparut toujours noble et grande aux peuples et c'est ainsi qu'elle apparaît encore à ceux qui étudient son temps : « aucun de ses prédécesseurs, dit le célèbre (1) Historien des Républiques Italiennes, n'avait eu un règne plus brillant, aucun n'avait été accueilli avec plus de faveur par les peuples. »

Comment tant de faveur et d'éclat ont-ils disparu par dégrés ? Comment, après avoir été l'un des papes les plus illustres et les plus vantés du moyen-âge, Urbain V semble-t-il aujourd'hui l'un des plus oubliés? Une courte explication de ce fait mettra fin à ces *Recherches*.

Le pontificat d'Urbain V occupe dans l'histoire de l'Eglise le point culminant d'une période qui commence à l'exaltation de Clément V et finit au Concile de Constance, période peu étudiée depuis Baluze et singulièrement défigurée par les passions ou les préjugés des écrivains antérieurs à ce grand et pieux érudit. L'exaltation de Bertrand de Goth avait fait passer aux mains des français le gouvernement et les hautes dignités de l'église, et depuis ce moment jusqu'à la fin du schisme qui les rendit aux Italiens, l'appréciation des faits, comme celle des hommes, a soulevé les plus violents démêlés. La plupart de ceux qui ont écrit, au voisinage de cette époque, se sont servis de la plume comme un soldat d'une arme pour le combat. On cherche vainement dans leur langage le calme et la gravité d'un juge : ils laissent voir presque tous la mauvaise foi et l'emportement de plaideurs intéressés. Nous n'hésitons pas à placer de ce nombre le grand Pétrarque, Abraham Bzovius, et après lui tous les

---

(1) M. de Sismondi T. IV. hist. des rep. Ital.

détracteurs de la papauté d'Avignon : Platina, Blendus Flavius, Antoninus Campus, André Victorelli et Odoric Raynaldi lui-même.

Les Italiens n'ont attaqué la papauté d'Avignon que parce qu'elle était Française et qu'ils avaient perdu, par elle, tous les avantages du séjour de la Cour apostolique au milieu d'eux et cette sorte de monopole des hautes dignités nécessairement lié à l'établissement du pouvoir temporel à Rome. Il serait aisé aujourd'hui de démontrer, sans autres arguments que les faits eux-mêmes, que les querelles d'apparence religieuse qui troublèrent la fin du XIV[e] siècle, avaient leur principal fond dans l'intérêt et l'amour-propre national. On montrerait, non moins aisément, que si la plupart des calomnieuses attaques contre les Papes et les Cardinaux français, dictées ainsi par l'intérêt et l'amour-propre italiens, ont été répétées par les écrivains français du XVIII[e] siècle, cela tient à la grande légéreté d'esprit et à la haine aveugle du Catholicisme qui ont régné un temps parmi nous. Les accusations antérieures à ce temps sont rares de ce côté des Alpes et y ont causé toujours une pénible impression : « Hélas, s'écriait le grave Baluze, (1) qu'elle est l'infortune de notre France ! Il s'est trouvé au siècle dernier un homme né, élevé dans notre pays, honoré de la faveur de nos rois, Gilbert Genebrard, qui a écrit (2) que la translation du siége pontifical à Avignon avait grandement souillé l'antique face de l'Eglise. » C'est en effet sur ce point capital des querelles du schisme, *la translation du siége*, que se sont amoncelées les déclamations des partis et que l'histoire s'est changée en véritable arène ou Baluze lui-même, à l'exemple

(1) Vitæ Pap. Aven. Præfatio.

(2) Dans le quatrième livre de sa chronologie.

de Nicolas Oresme, (1) de Nicolas de Clémengis, (2) de Baronius, (3) et avec non moins d'ardeur, n'a pas hésité à descendre, comme champion des Papes Français. Nous n'avons pas à suivre les détracteurs ni les apologistes dans cette lice poudreuse. Il suffit de constater que le pontificat d'Urbain V a eu le malheur d'être placé au centre de cette période livrée à la fureur des controverses. Les huit années si pleines, si brillantes, de son règne, semblent perdues entre le grand schisme qui les suit de près et ces *Saturnales de la Babylone d'occident*, rendues trop fameuses par les retentissantes malédictions de Pétrarque. Le sort de beaucoup d'entreprises d'Urbain V, a contribué aussi à l'effacement graduel de sa

---

(1) Nicolas Oresme, avait d'abord critiqué les mœurs de la cour d'Avignon, à l'époque ou Urbain V entreprit ses réformes, et lorsqu'on ne prévoyait pas le retour de la cour Apostolique à Rome. Plus tard il chercha surtout à prouver que la corruption venait de l'Italie, et que le séjour d'Avignon était préférable pour le pape à celui de Rome.

(2) Nicolas de Clémengis, disait aussi, que la corruption avait été apportée en France par les Italiens : ex illo plane suam cladem imminere prænosci debuit exquo propter suas fornicationne odibiles, Romuli urbe relictâ, Avenionem confugit, ubi quanto liberius, tanto impudentius, vias suæ simoniœ, et prostitutionis exposuit, peregrinos que et perversos mores calamitatum inductores in nostram Galliam invexit, rectis que usque ad illa tempora moribus frugalibus, disciplinâ, nunc vero luxu prodigioso, usque adeo solutam, ut merito ambigere possis utrùm res ipsa auditu mirabilior sit an visu miserabilior.

(3) Baronius qui appela Avignon *le port de la barque errante de Pierre*, observe très bien que St-Pierre comparant Rome à Jerusalem, désigne la première de ces villes sous le nom de Babylone, de même que Pétrarque donne ce nom à Avignon, en la comparant à Rome. Balzuc dans sa préface des Vies des papes d'Avignon, prend la peine de discuter cette comparaison et de démontrer qu'elle est *vicieuse*, *insensée* et *inepte*, et après avoir défini l'*exil* d'après St-Augustin, il démontre, contrairement aux Italiens, que le pape ne se trouvait pas exilé à Avignon.

gloire. La durée trop courte de son pontificat ne lui permit pas d'achever tout ce qu'il avait commencé, de consolider ce qu'il avait exécuté, et, si, de son vivant, comme après sa mort, il a été respecté personnellement et en quelpue sorte *redouté* de tous, l'éclat qu'il avait rendu à la thiare n'en fut pas moins terni par les discordes de ses successeurs. La discipline ecclésiastique se relâcha de nouveau. Les Italiens perdirent bientôt le respect qu'il avait reconquis au successeur de St-Pierre, et on vit Florence, la plus fidèle alliée et le plus ferme soutien du parti Guelfe, faire elle-même la guerre à l'Eglise. Ainsi les passions des hommes, non moins que le cours des évènements, ont semblé conspirer contre les œuvres d'Urbain V, et contre la juste renommée de son nom.

DE LA DYSENTERIE ÉPIDÉMIQUE,

OBSERVÉE A MENDE,

EN 1857,

Par le Docteur A. MONTEILS, membre titulaire.



L'épidémie de dysenterie qui a sévi, à Mende, durant les mois d'août, de septembre et d'octobre a présenté, dans ses manifestations, une telle variété de formes et exigé par suite un mode de traitement si différent qu'il m'a semblé utile d'en donner une description très sommaire.

Produite sous l'influence de causes multiples, dont l'action s'est faite sentir en même temps sur de vastes surfaces et qui l'ont rendue générale en France, elle a pris, à Mende, et dans ses environs, un caractère de gravité dont il faut rechercher l'explication dans la situation topographique de la ville, dans les conditions de variation subite de température et d'humidité qu'elle présente, dans l'hygiène et le régime des classes qui ont été principalement atteintes, enfin dans la nature de la constitution épidémique antérieure.

La ville de Mende, placée sur la rive gauche du Lot, entre deux éminences, les collines de Bellesagne et de St-Hilpide, qui servent de contrefort au mont Mimat, dont un grand glissement de terrain semble les avoir détachées, repose sur

un sol, appartenant à l'étage supérieur du Jura, qui constitue la composition géologique des parties les plus élevées de la montagne.

Cette couche, d'une épaisseur moindre à mesure qu'on s'approche des rives du Lot où elle n'existe plus, est le résultat du même mouvement de glissement qui a produit les deux contreforts signalés et de l'action des torrents, parcourant les flancs de la montagne, placée autrefois dans des conditions de boisement moins favorables.

Si en effet les nombreuses couches de cailloux et de terre végétale que l'on trouve régulièrement superposées, dans les tranchées que nécessitent l'exécution de travaux d'art, sur le point le plus élevé du faubourg de Lavabre, sont favorables à l'hypothèse des ravines successives, la vue des nombreuses sources qui en émergent et qui, à l'époque de grandes pluies forment, par leur réunion, une véritable rivière permet de supposer que, lors du glissement général, la partie centrale du terrain à mettre en mouvement, celle le plus immédiatement en contact avec la plus grande masse des eaux, détrempée par elles, a été entraînée au loin dans la vallée, tandisque, moins puissantes sur les côtés, elles se bornaient à disjoindre et à abaisser Bellesagne et St Hilpide.

Ce mouvement de locomotion se passait sur un sous-sol argileux, compacte, imperméable qui forme la base de la la montagne, couvre la vallée et s'étend en une couche horizontale, obliquement dirigée de l'est à l'ouest. Celle-ci, en s'abaissant progressivement vers le Lot, dans lequel elle se perd, fournit les sources ou s'alimentent les villages du Valdonnez et de la vallée du Lot qui, de Ste Hélène à Balsièges, lui sont contigus. Les unes en proviennent d'une manière apparente comme celles de Bellesagne, du Tuffe et de Boissonnade, les autres, celles de Mende, prennent nais-

sance, à Lavabre, dans une dépression unique qu'éprouve cette couche, parfaitement horizontale dans presque toute son étendue, et leur origine, pour être plus profonde et plus cachée, n'en est pas moins la même.

Ces sources, ou plutôt ces ruisseaux, circonscrivent, dans leurs parcours, la ville à l'est et à l'ouest ; en traversent le centre et, par des communications indubitables, la font reposer sur une rivière souteraine. C'est la fontaine d'Angiran, qui suit le boulevard du même nom ; celle de la Calquière qui, partant du boulevard du Soubeyran va, en traversant la place Chaptal, alimenter le lavoir public de la rue basse. C'est l'Aiguette qui longe le boulevard du palais de justice et de l'hôpital.

Cachées sous le sol, durant une partie de leur trajet, elles se répandent, après avoir lavé les rues ou les communs de la ville, dans les jardins et les prairies voisines et, si elles fournissent à leur végétation vigoureuse un riche aliment, elles concourrent aussi, à la production, en automne et, au printemps, de brouillards épais, fétides et malsains.

Indiquer l'existence de ces masses d'eau qui coulent régulièrement au dessous de Mende, maintenues, à peu de distance du sol, par un terrain argileux imperméable, c'est faire présumer, pour l'air qui circule dans ses rues et pour les maisons qui les bordent, des conditions d'humidité et de froid favorables au développement des affections rhumatismales et des maladies strumeuses les plus variées. Si l'on y joint l'absence, sauf au nord et dans le lointain de forêts, la nudité des crêtes et des plateaux des montagnes voisines, la violence de tous les vents surtout du midi et de l'Est, le manque absolu de moyens de protection, contre leur impétuosité, on aura l'explication de la variation journalière d'une température qui s'abaisse brusquement de plusieurs degrés

et qui, pour l'année courante, d'après le tableau météorologique de notre érudit collégue, M. l'abbé Bosse, en hiver, est descendu jusqu'à 14 degrés au dessous de zéro et, en été, s'est élevée à 30 degrés au dessus.

Ces conditions topographiques et climatériques désastreuses ont été puissamment secondées, cette année, par la cherté du vin et de la viande, le prix élevé du pain qui ont interdit, aux classes laborieuses, l'usage des deux premiers aliments et restreint le troisième dans des proportions insuffisantes. L'eau des fontaines de la ville dont les sources, par suite de la température élevée et l'absence presque totale de pluie durant le mois de juillet avaient considérablement baissé, chargée de particules terreuses que l'ébullition rendait apparentes fournissait à la population pauvre une boisson indigeste. Le manque absolu ou la trop minime quantité d'aliments convenables, l'insalubrité d'une eau saturée de sels calcaires dont une chaleur peu commune dans notre pays, en excitant la soif et activant la transpiration, rendait l'ingestion incessante, tel était donc le régime qui disposait une partie de la population à l'arrivée de la dysenterie.

Tant de conditions défavorables ont été aggravées par la nature mucoso-bilieuse de la constitution épidémique stationnaire, que l'année précédente avait léguée, et au développement de laquelle ont successivement concouru la grande quantité de neige tombée en janvier, la persistance du vent du Sud dans le mois de février, les nombreux jours de pluie de mars, avril, mai et juin,

Aussi, durant les premiers mois de l'année, les maladies constatées sous cette influence, malgré la constitution épidémique saisonnière de nature ordinairement inflammatoire, en hiver et au printemps, n'ont elles point revêtu franchement ce type et ont pris le caractère gastrique ou bilieux.

Les pneumonies entr'autres, succédant le plus souvent à la bronchite ou existant avec elle, étaient remarquables par leur peu de réaction générale, la faiblesse de la douleur dans le côté atteint, la molesse et le peu de fréquence du pouls, l'humidité de la langue et la couleur jaune de son enduit, la rareté ou le peu d'abondance du sang dans les crachats, colorés en jaune dès le début, l'état particulier de tension que le malade ressentait à l'épigastre. L'auscultation, le plus souvent, ne permettait de constater, au niveau de la partie malade, que du râle muqueux et rarement du râle crépitant sec. Dans plusieurs cas, l'obscurité du murmure respiratoire constituait le seul phénomène sthetboscopique évident et, à l'issue de la maladie, la résolution s'effectuait, d'une manière lente et progressive, sans l'apparition d'aucun de ces bruits de retour qui dénotent le dégorgement du poumon. La saignée enrayait la maladie, mais la curation ne se manifestait que par l'emploi du kermès et surtout du tartre stibié, à dose vomitive et purgative.

Au mois de mars, survint une épidémie de loryngite aigue qui sévit principalement sur les enfants âgés de 4 à 10 ans et sur quelques adultes, mais qui, chez ceux-ci, parut avec des symptômes moins effrayants.

Au bout de 2 ou 3 jours de rhume, ou d'enrouement, le petit malade était pris tout à coup d'oppression, de difficulté extrême de respirer. On le trouvait, assis, ou couché dans son lit, la figure rouge, les yeux saillans, les pupilles dilatées, la bouche ouverte aspirant avec avidité l'air qui lui manquait. Très-pénible, dans ses deux temps, la respiration ne s'élevait cependant chez les uns qu'à 28 ou 30 par minute, tandis qu'elle atteignait le chiffre de 48, chez d'autres. Elle occasionnait, dans l'inspiration, le refoulement de la peau du cou, en arrière de la clavicule, dans les creux

sus-claviculaires et sus-sternal. L'enfant toussait peu mais avait la voix voilée, au point de ne plus permettre l'articulation des mots. On entendait, à distance, pendant la durée des mouvements respiratoires, un bruit de scie, de va et vient qui se passait dans le larynx et prenait le caractère de bruit de râpe quand on appliquait l'oreille armée du sthethoscope sur les parties latérales de cet organe. L'intensité du murmure respiratoire notablement affaiblie dans les poumons, n'était altéré, par des bruits anormaux, que dans le cas de l'extension de la phlegmasie du larynx à la muqueuse bronchique, cas révélé par l'apparition de râles sibilans et ronflans, dans ces gros troncs de l'arbre aérien.

Le pouls petit, serré, battait, selon l'intensité de l'inflammation, de 90 à 120 fois par minute.

Le pourtour du larynx, légèrement empâté, était douloureux à la pression. L'arrière gorge, les amygdales n'offraient rien de particulier.

Cet état persistait, avec redoublement le soir, durant huit jours, permettant au malade de prendre, d'intervalle en intervalle, quelques instants de sommeil. La bouche se fermait alors et le nez devenait le siége d'un ronchus considerable.

Bientôt les symptômes s'amendant, la respiration était plus aisée, l'appétit revenait et il ne restait plus que de l'enrouement et une tendance extrême aux récidives. C'est ainsi que plusieurs enfants ont passé les mois entiers avec une extinction de voix complète.

Les sangsues, puis les frictions mercurielles et belladonées, plus tard les vésicatoires volans, autour du larynx, et surtout les vomitifs chaque jour répétés, l'ipécacuanha et le sulfate de cuivre, ont produit les résultats les plus favorables et rendu, malgré l'aspect effrayant de l'épidémie, la mortalité presque nulle.

Les affections rhumatismales articulaires, viscérales, névralgiques, ont dominé, en avril, ainsi que les panaris et les éruptions furonculeuses, dont le nombre a été considérable.

En mai et en juin, on observa des fièvres muqueuses, des pneumonies qu'une saignée, au début, arrêtait mais dont la convalescence, longue et incertaine, se compliquait toujours de symptômes gastriques. Il y eut également un grand nombre d'amygdalites pseudo-membraneuses graves et des maladies rubéoliques et scarlatineuses, à éruption intense. Ces dernières affections sévissaient parfois en même temps chez le même individu ; la suppression de l'éruption entraînait immédiatement l'apparition de symptômes cérébraux et, lorsque, par un traitement énergique, on s'en était rendu maître, l'éruption reparaissait et poursuivait régulièrement son cours.

Les amygdalites furent également fréquentes dans le mois de juillet, de même que les fièvres miliaires. Ce mois commença par deux jours de pluie ; puis, durant 27 jours, du 3 au 29, la température s'éléva constamment et, le 26, atteignit 32 degrés. La sécheresse qui en résulta amena une grande diminution dans le volume de l'eau qui alimentait les fontaines publiques et l'a rendit plus chargée de sels calcaires et par suite indigeste. Les fonctions de la peau, surexcitées par cette chaleur insolite, prirent en même temps du développement et l'on observa des sueurs excessives.

La scène changea brusquement le 29. Un orage, ayant éclaté sur Mende, occasionna une pluie abondante ; le vent d'Est souffla pendant trois jours et fut, peu après, remplacé par un vent du Nord-Ouest qui dura cinq jours. Le refroidissement, qui survint dans l'atmosphère, arrêta trop rapidement l'excrétion cutané et, à défaut de celle-ci, apparurent des selles liquides et plus fréquentes qui, chez ceux dont

les conditions hygiéniques étaient mauvaises, ou le tempérament délicat, ou le corps affaibli par l'âge ou les maladies antérieures, se transformèrent en flux dysenterique.

La température du mois d'août fut très-variable, selon la direction des vents qui soufflaient; celle de septembre et d'octobre baissa progressivement, mais fut cependant assez élevée et très-humide par suite des pluies qui durèrent 17 jours en septembre, 12 jours en octobre et occasionnèrent, dans ce mois, par leur grande quantité, une inondation. Néanmoins, malgré la persistance de l'humidité, durant ces deux derniers mois, après la chaleur sèche du mois de juillet, l'équilibre s'étant rétabli entre les fonctions de la peau et celles de la muqueuse intestinale et tout germe infectieux ayant été chassé de l'atmosphère, ou de la surface du sol, par les pluies abondantes, les éclairs et les tonnerres de septembre et d'octobre, l'épidémie, après avoir atteint son apogée au commencement de septembre, disparaissait de Mende dans les derniers jours d'octobre.

J'ai recueilli l'histoire détaillée des phases diverses parcourues par la dysenterie, chez la plupart de mes malades, soit en ville, soit à l'hôpital, mais comme ce travail serait, par sa longueur, en disproportion avec la place qu'on veut bien lui accorder dans ce recueil, j'ai préféré, au lieu d'insérer les observations en totalité, les rattacher ensemble par leurs caractères communs et les diviser, d'après leurs formes variées, en plusieurs groupes de chacun desquels je donnerai une description succincte. Ce sont dans l'ordre de leur gravité:

1° L'embarras gastro-intestinal ou indigestion dysenterique;

2° La dysenterie inflammatoire;

3° La dysenterie bilieuse;

4° La dysenterie cholériforme;

5° La dysenterie maligne;

6° La dysenterie gangréneuse qui, soit d'emblée, soit comme terminaison des autres formes a, le plus souvent, amené une issue fatale.

L'embarras gastro-intestinal, l'indigestion qui, en temps ordinaire, ne constitue pas une maladie pour laquelle on réclame le secours du médecin a présenté, durant l'épidémie, des symptômes alarmants mais promptement dissipés.

C'était, ordinairement durant la nuit, que le médecin, mandé en toute hâte, trouvait le malade en proie à des vomissements incoercibles de matières alimentaires et muqueuses ; à des déjections alvines fréquentes le plus souvent simplement stercorales, mais parfois mélangées de mucosités albumineuses et striées de sang. Les besoins d'aller au vase étaient incessans, se répétaient jusqu'à 40 fois en peu d'heure et, à peine satisfaits, se renouvelaient. Le pouls était filiforme, misérable, la face décomposée et portant l'empreinte du découragement, la peau froide sèche, ou baignée par une sueur glacée.

Sous l'influence d'une médication convenable tout cessait le lendemain ou 24 heures après, et le malade ne conservait de son indisposition qu'une grande faiblesse et beaucoup d'accablement.

2° La dysenterie inflammatoire a atteint principalement les adultes du sexe masculin bien que des enfants âgés de 5 à 9 ans me l'ait offerte au plus haut degré. Un pouls fort et rapide; la face injectée; la peau chaude; la langue humide et presque sans enduit, ou légèrement brunâtre, d'autrefois sèche, rouge et effilée, des tiraillements dans l'épigastre ; des coliques fréquentes ; le ventre tantôt normal, tantôt rétracté ; des besoins d'aller continuels avec expulsion de matières rares, albumineuses, constituées par des pseudo-membranes isolées ressemblant, les unes à du frai de gre-

nouille, d'autres à des raclures d'intestin; colorées, tantôt en rose clair par quelques gouttes de sang, tantôt rouges foncées, noirâtres, quand la quantité de ce liquide était plus abondante; d'une odeur fade, nauséeuse mais nullement fétide, comme dans les autres formes de dysenterie, une douleur fixe derrière le sacrum et dans le flanc gauche, augmentant avec l'ancienneté de la maladie; une lassitude générale; de la prostration constituaient les principaux caractères de cette affection.

Au bout d'un temps variable avec les individus et l'intensité de la maladie, les épreintes diminuaient de fréquence, le ventre devenait moins douloureux, les selles de plus en plus rares, n'étaient plus colorées de sang mais les pseudo-membranes persistaient longtemps a environner quoique consistantes, les matières fécales et bien qu'une alimentation réparatrice fut, depuis plusieurs jours, employée.

3° La dysenterie bilieuse s'est manifestée sous deux formes, primitivement ou comme complication d'une fièvre bilieuse. Dans tous les cas, le début était marqué par de la céphalalgie, des nausées, des douleurs abdominales, le teint devenait jaune, la langue sale, limoneuse, la bouche pâteuse, le ventre ballonné; la peau était chaude, sèche et rugueuse, le pouls serré, fréquent. Les selles, émises avec souffrance et nombreuses, offraient, selon les divers temps de la maladie, une coloration et une consistance bien différentes. D'abord des mucosités sanguinolentes, plus tard une espèce de bouillie brunâtre dont la couleur foncée variait avec la quantité de sang qui y était dissoute, enfin des matières ovillées, de couleur verte porracée; mélangées avec des glaires, ou des raclures blanchâtres, ou d'aspect rosé; douées d'une odeur forte mais qui se rapprochait de celle des fèces.

La rareté des excrétions intestinales et leur plus grande consistance, coïncidant avec l'amendement des autres symptômes, dénotaient une convalescence prochaine. Néanmoins les récidives furent nombreuses, le moindre écart dans le régime les provoquait aisément.

4° La dysentrie cholériforme, qui exerça ses ravages surtout chez les enfants de un an à deux ans, les attaquait au milieu des indices de la santé la plus parfaite.

L'enfant devenait triste hargneux, refusait le sein ou bien, le plus souvent, s'y jetait avec avidité mais ne tardait pas à vomir le lait qu'il venait de prendre. Les selles augmentaient de fréquence, tantôt séreuses, tantôt glaireuses et rosées, tantôt verdrâtres, suivies quelquefois de l'excrétion isolée d'une quantité de sang pur variable entre une cuillerée à café et nne cuillerée à bouche. Dans la journée, les selles se répétaient à chaque instant, la soif était extrême mais, à peine satisfaite, survenait ce mouvement d'abaissement de la mâchoire, de projection du corps en avant, indice de nausées et de régorgitions prochaines.

La température du corps baissait, le ventre s'aplatissait et la peau qui le recouvrait molle et flasque semblait, par ses nombreux plis, devoir recouvrir un abdomen plus volumineux. La figure pâle, le nez glacé, les traits tout rapetissés, l'enfant, affaissé sur lui-même, n'avait plus de force que pour boire et pour rejeter, par le vomissement qui survenait aussitôt, le liquide ingéré. Le pouls, filiforme, insensible, peu après le début de la maladie, ne tardait pas à se perdre complètement et la mort survenait, au bout de 24 ou de 48 heures.

5° La dysenterie maligne, une des formes les plus rares des manifestations si variées des fièvres pernicieuses, a atteint

un de mes malades et ce cas m'a paru, par la singularité de son mode d'apparition, la gravité de ses symptômes, la rapidité de sa marche et son issue fatale mériter une mention spéciale.

Le 31 août, entre à l'hôpital le nommé R., cantonnier, âgé de 39 ans, de constitution forte, de tempérament bilioso-nerveux, ayant toujours joui précédemment d'une santé parfaite Cet homme avait passé une partie de l'été à surveiller la construction d'un pont sur le Tarn et avait été exposé, par conséquent, d'une manière continue, soit à l'atmosphère humide de la rivière, soit à se mouiller. Appelé à Mende, il traversa sur sa route le village de Ste-Enimie, où régnait la dysenterie, et ressentit peu après des coliques et de la céphalalgie.

Admis à l'hôpital dès son arrivée, il nous présente, le 1er août, les symptômes suivants :

Lassitude extrême; céphalalgie intense; face vultueuse; yeux animés; insomnie; pouls large, développé, à 100; langue légèrement sèche et rouge; selles sanguinolentes et pseudo-membraneuses, continuelles; ventre très-douloureux à la pression, coliques.

2. — Pouls fort, plein, à 110; ventre retracté; coliques et persistance dans la fréquence des selles, toujours sanguinolentes; insomnie; soif; urines rares et chargées.

3. — Amélioration; pouls souple à 84; coliques moindres; langue moins rouge mais toujours sèche.

5. Pouls à 80, assez développé; langue de couleur rosée, humide; nausées, retour; ventre douloureux surtout au-dessus du pubis; selles, parfois muqueuses et striées de sang, plus souvent bilieuses; soif moindre; teint jaune très-prononcé de la face; somnolence, révasseries.

6. — 7. Le malade ne souffre plus; les selles diminuent de fréquence, deviennent plus consistantes, deux seulement de couleur verte. Tout annonce l'espoir d'une guérison prochaine.

8. — L'état du malade s'est subitement aggravé. Il craint d'avoir pris froid, la veille, en se levant pour laisser faire son lit. Quoiqu'il en soit, le malade a déliré une partie de la nuit et a eu des selles fréquentes, rouges brunâtres. Pouls à 100, serré, petit. yeux animés; traits tirés; pas de coliques, ni de météorisme. A midi, survient subitement un refroidissement général du corps; claquement des dents; perte du pouls; insensibilité complète du corps, à tous les excitans; figure contractée et d'une pâleur cadavérique.

Vers quatre heures, sous l'influence d'un traitement convenable, le malade revient à lui et est très-étonné d'entendre les détails de la crise, qu'il vient de traverser, et dont il ne garde aucun souvenir. Le pouls est à 100, mais flasque, déprimé; la figure est toujours décomposée; les selles sont fréquentes et bilieuses; les urines rares et briquetées.

9. — Le malade n'a pas déliré durant la nuit, a dormi, quelques instants, sans rêvasseries; s'est bien réchauffé. Le matin, le pouls est à 90, développé, assez résistant; langue blanche, assez sèche; soif; sueurs, ventre non retracté, néanmoins selles involontaires; accablement. Le soir, pouls à 120, retour des selles rougeâtres, sanguinolentes; prostration.

10. — Nuit très-agitée; insomnie mais pas de délire; selles fréquentes. Le matin, pouls petit à 120; expression étonnée de la face; yeux excavés.

Vers 10 heures du matin, refroidissement général du corps; perte de connaissance; sueur froide visqueuse, figure grippée; regard vitreux; plus de pouls; ventre ballonné gargouillement; selles involontaires, porracées.

Le soir, le malade semble reconnaître les personnes qui l'entourent, néanmoins il est dans un état de faiblesse tel que le moindre mouvement, qui lui est imprimé, provoque la syncope, donne lieu à des mouvements convulsifs, comme épileptiques. Le pouls, depuis le matin, n'a plus reparu; le refroidissement du corps est général, la figure est glacée et, dans la nuit, la mort arrive sans secousse.

La rareté des cas de dysenterie pernicieuse et la manière dont celle ci s'est développée rendent cette observation intéressante. Nous y voyons, en effet, une dysenterie très-inflammatoire, au début, enrayée par un traitement énergique, revêtir brusquement le caractère pernicieux, au moment ou la convalescence arrive. La cause de cette transformation ne paraît pas d'abord et il faut, pour la trouver, remonter à la nature des travaux que dirigeait le malade, la construction de la pile d'un pont, et la chercher dans une intoxication miasmatique survenue durant son séjour continuel, pendant les fortes chaleurs, au milieu d'une rivière à demi desséchée et dont la vase avait été profondément fouillée.

C'est bien la forme pernicieuse; le type et les symptômes spéciaux, tout s'y trouve, c'est le type tierce que la nature de ces fièvres revêt ordinairement; le 8 septembre en effet nous constatons le premier accès; le 9 rémission complète le matin, incomplète le soir; le 10 l'accès paraît pour la seconde et dernière fois, devançant de deux heures le moment où avait paru le premier.

Le refroidissement de tout le corps, l'absence de pouls, la perte de connaissance, les selles involontaires, survenant brusquement et disparaissant au bout de peu de temps, sont des signes qu'on ne peut également attribuer qu'au génie pernicieux.

6° La dysenterie gangréneuse, de toutes la plus fréquente et la plus meurtrière, a sévi, comme complication, sur

plusieurs jeunes sujets, atteints de dysenterie inflammatoire, tandis qu'elle a débuté, primitivement, chez les personnes âgées de plus de 40 ans et qu'une mauvaise hygiène, des privations et des excès de toute nature avaient considérable-affaiblies.

Le malade était pris tantôt à jeun, tantôt immédiatement après le repas de frissons, de céphalalgie, de lassitude, de nausées; bientôt suivies de coliques, d'épreintes et de selles glaireuses, sanguinolentes ou verdrâtres. La langue était limoneuse, humide, d'autrefois rosée sans apparence morbide; l'épigastre tendu et le siége d'un sentiment de plénitude, signe imminent de vomissements prochains muqueux ou de régurgitation des matières ingérées; le ventre douloureux à la pression; le pouls irrégulier dès le début, d'abord peu élevé, à 90, devenait bientôt petit, filiforme et montait à 140. La figure se grippait, se maintenait chaude, sauf le nez et le front dont la température baissait, dès les premiers jours de la maladie. Vers le 8e jour le hoquet paraissait, d'abord immédiatement après l'ingestion de la tisane ou des aliments, plus tard spontanément et se prolongeait davantage. Le malade éprouvait, en même temps, des crampes atroces dans la partie externe des membres inférieurs.

Le refroidissement général faisait chaque jour des progrès, tandis qu'une sueur glaciale inondait le corps de la personne atteinte; dès lors tout désir pour la nourriture disparaissait; de l'eau seule, de l'eau froide était convoitée avec ardeur, et, à peine bue, donnait lieu à des vomissements glaireux, à des coliques immédiatement suivies de selles liquides, brunes ou verdâtres. L'odeur de ces selles, l'air expiré et le corps même du malade répandaient une odeur caractéristique celle de la gangrène. Vers le 10e jour, chez ceux qui ne devaient succomber que du 15e au 25e, et plutôt dans le cas de mort rapide, survenait une véritable rémission dans les

symptômes. Le pouls prenait de la force ; le malade de l'énergie et du goût pour la nourriture ; les selles étaient plus rares et se supprimaient quelquefois, durant 24 heures.

A cette amélioration passagère succédait une prostration, qui ne devait plus cesser. Couché dans le lit et étendu sur le dos; étranger à tout ce qui se passait autour de lui; n'ayant même pas la force d'éviter les corps étrangers, dont le contact le fatiguait, le malade semblait plongé dans une torpeur extrême, difficile à vaincre, mais, réveillé, il répondait juste aux questions adressées, puis retombait dans son même accablement.

La peau était froide, baignée par une sueur glacée et visqueuse ; l'insensibilité gagnait peu à peu et de bas en haut les différentes parties du corps ; les selles incessantes et involontaires, de couleur variée, mais ordinairement noirâtres, avaient une odeur cadavérique. Le pouls se perdait, un délire tranquille survenait, les yeux s'excavaient, la face se décomposait et le malade s'éteignait doucement tantôt à son insu, tantôt avec son entière intelligence.

L'abaissement de la température du corps, paraissant dès le début de la maladie; l'abondance des sueurs; les crampes; la petitesse du pouls; le hoquet; la rémission dans les symptômes survenant constamment et toujours suivie d'un accablement physique et moral, qui persiste jusqu'à la mort, donnent à cette forme de la dysenterie une physionomie qui la rapproche de la gangrène de l'intestin, dans le cas de hernie étranglée.

Il serait difficile de déterminer rigoureusement la durée de chacune des variétés qu'a offert cette redoutable épidémie; l'âge, le sexe, le tempérament ont accéléré la guérison, ou précipité la mort des personnes atteintes et ne permettent que des évaluations approximatives.

L'indigestion dysenterique, malgré la gravité de ses symptômes, s'est heureusement terminée du 2e au 4e jour. Il a fallu, de 15 à 30 jours, à la dysenterie inflammatoire, lorsque des complications ne sont pas venues en prolonger le cours. La dysenterie bilieuse a parcouru ses périodes dans un mois; la dysenterie choleriforme en 48 heures. Le cas unique de dysenterie maligne que j'ai observé a été mortel le 11e jour de la maladie, et le 3e jour du début de l'accès, pernicieux. La dysenterie gangréneuse, fatale au plus grand nombre, selon la rapidité ou la lenteur de sa marche, emportait le malade du 8e au 25e jour.

La convalescence, chez ceux qui ont guéri, longue et difficile, a été traversée par des complications diverses qui, dans l'ordre de leur plus grande fréquence, sont l'anasarque, la chlorose, l'anémie, l'avortement, la chorée, la chute du rectum, la variole, la gangrène de la bouche.

Tous ou presque tous ont eu les pieds enflés, plusieurs une infiltration générale du tissu cellulaire sous-cutané, quelques-uns un léger épanchement dans la cavité péritonéale, avec bouffissure des joues et œdème des paupières. Chez plusieurs femmes, la décoloration de la peau, la pâleur des gencives, l'essoufflement, les palpitations, les bruits anormaux du cœur, après la moindre marche dans la salle, ont porté à croire à l'existence d'une chloro anémie, dont j'ai constaté la manifestation, dans les mêmes circonstances, chez des individus du sexe masculin.

Un enfant de 8 ans, à la suite d'une violente attaque de dysenterie inflammatoire a été pris d'anasarque et au bout de huit jours, de chorée. Tout le côté gauche était le siège de mouvements convulsifs; la main, par suite des oscillations irrégulières du bras, n'était plus sûrement dirigée, la jambe, mal assurée, occasionnait des chûtes. Bien persuadé que l'anasarque, la chloro-anémie et la chorée dépendaient d'une

seule et même cause, la profonde débilité déterminée par le flux dysenterique, j'ai, négligeant les diurétiques et les nervins, administré, dans ces trois états pathologiques différents, les préparations martiales et les toniques et vu, sous leur influence, la santé promptement reparaître.

La dysenterie inflammatoire a occasionné, dès le 5e jour de son apparition, chez une femme âgée de 24 ans, *rue du* collége n° 21, enceinte de son second enfant et au 5e mois de sa grossesse, l'accouchement prématuré d'une fille, qui est morte quatre heures après sa naissance. Pendant la durée de l'affection intestinale, qui a parcouru toutes ses périodes et s'est heureusement terminée, l'écoulement des lochies s'est fait régulièrement, la fièvre du lait a paru, mais moins intense, le gonflement des seins a été presque nul.

Les efforts incessants de défécation ont déterminé, chez plusieurs enfants, la chûte du rectum sans que cet *accident* entraînat, pour l'issue de la maladie, des conséquences fâcheuses.

Deux de mes malades, au village de Chauvet, en proie à la dysenterie inflammatoire et bilieuse, le frère et la sœur ont été atteints de variole, vers le 10e jour. L'éruption, qui s'annonçait confluente, a avorté, s'est compliquée de pétéchies chez le garçon, dont la santé antérieure était très débile, et a causé la mort du malade; tandis que la sœur, plus vigoureuse, est revenue à la santé. Ce mouvement vers la peau n'a nullement modifié le flux dysenterique.

J'ai encore, en traitement à l'hôpital, une petite fille de 9 ans, maigre et chétive, chez laquelle, durant la convalescence d'une dysenterie inflammatoire et bilieuse, est survenu de l'infiltration dans tout le tissu cellulaire et, au bout de 13 jours, une gangrène de la bouche qui occupe, dans une étendue de trois centimètres, la muqueuse et le cul de sac

de la lèvre inférieure, s'étend sur la mâchoire, a dénudé l'os et les alvéoles, ébranlé les dents incisives, et provoqué la tuméfaction des ganglions sous maxillaires, latéraux et médians, et l'apparition d'un engorgement séreux rénitent qui va de la pointe du menton à l'os hyoïde.

La mortalité, causée par cette épidémie, a été soumise a des conditions d'âge, de sexe, de position sociale qui l'ont rendue plus ou moins forte. La première et la seconde enfance, la vieillesse ot été surtout frappées. Le nombre des sujets atteints et des victimes, appartenant au sexe féminin, a dépassé, d'au moins un gros tiers, celui des personnes, appartenant au sexe masculin.

La population ouvrière a eu beaucoup plus de pertes à déplorer que les classes favorisées de la fortune et chez lesquelles existait un bien être inconnu aux travailleurs indigens.

La dysenterie inflammatoire et la dysenterie bilieuse se sont terminées par la guérison; la dysenterie gangréneuse, dont les manifestations ont été si multipliées et si redoutables, a entrainé une mortalité de près des trois quarts et ce chiffre effrayant ne semblera pas trop fort quand nous aurons énuméré les lésions anatomiques que les cadavres présentaient.

Circonscrite à ma seule clientelle la statistique des décès et des guérisons donne sur quarante cinq malades, dangeureusement atteints, que j'ai traités et minutieusement observés, dix morts dont six à l'hôpital, ou leur état d'indigence et par conséquent un ensemble de conditions des plus défavorables les avaient fait admettre. La mortalité a été moins forte en ville, car le chiffre des décès qui, en 1856, s'était élevé, pour les mois d'août, septembre et octobre à 57, n'est arrivé qu'à 79, pour le même trimestre en 1857, soit 22 décès de plus, occasionnés par l'épidémie. Le nombre plus considérable des décès correspond à l'apogée de la

maladie ; ainsi, dans le mois de septembre 1857, il s'enregistre 14 morts de plus qu'en septembre 1856.

L'étude des lésions anatomiques si utile au diagnostic des maladies même les plus fréquentes, revêt une importance extrême en temps d'épidémie, alors que, par suite de la physionomie nouvelle et des symptômes insolites que présente le fléau, tout ce qui est relatif à sa nature, à son siège dans la profondeur de nos organes, à ses signes, enfin à son traitement curatif ou préventif, but final de nos efforts, semble à découvrir.

Aussi, quelques rebutantes ou dangereuses que soient, en pareil cas, les recherches nécroscopiques, le médecin, auquel certaines circonstances donnent le droit de les pratiquer, doit regarder comme un devoir de s'y livrer assidûment. Pénétré de ces principes, j'ai fait plusieurs autopsies dont je donnerai les résultats, d'une manière générale et concise, en observant d'avance que mes investigations ont porté principalement sur la forme de dysenterie la plus meurtrière, la forme gangréneuse.

Habitude extérieure. — Peu de rigidité cadévérique, quelle que soit l'époque de l'examen. Marbrures ecchymotiques sur le ventre et sur les fesses. Amaigrissement très-grand, parfois infiltration séreuse sous-cutanée très-considérable Abdomen tantôt retracté, tantôt laissant se dessiner, à travers sa paroi, sous forme de bosselures, les circonvolutions intestinales.

Rien d'anormal dans le cœur et les poumons. Ceux-ci, malgré la longueur de la maladie et le décubitus dorsal permanent, n'offrent, le long de leur bord postérieur, aucun noyau d'engorgement hypostatique. L'abdomen ouvert laisse voir le mésentère et l'épiploon fortement coloré par une arborisation noirâtre, analogue à celle d'une injection pour

préparation anatomique, principalement marquée le long de la grande courbure de l'estomac et à son insertion sur l'intestin. Le réseau nerveux mésenterique tranche, par la blancheur de ses nombreuses ramifications, sur la teinte rouge vineuse de la membrane qui lui sert de support. Les ganglions lymphatiques qui s'y trouvent sont augmentés de volume; certains atteignent la grosseur d'une petite noisette et sont de couleur les uns bleuâtres, les autres violacés et moins consistants selon l'ancienneté de la maladie. L'estomac dirigé presque verticalement en bas, rétracté dans le sens transversal offre, extérieurement, une couleur normale blanc bleuâtre. bien différente de celle des intestins grêles, qui sont contractés, injectés en rouge et ramollis. Le gros intestin est aminci, dilaté dans les parties qui correspondent au cœcum, aux colons ascendant, transverse, descendant.

L'examen de la partie interne du tube digestif ne présente rien de particulier dans la cavité buccale, le pharynx et l'œsophage.

La muqueuse. qui tapisse l'estomac est, au niveau des plis formés par la rétraction de cet organe, fortement congéstionnée, d'un gris bleuâtre au-dessous de la petite courbure, d'un brun foncé et presque ramollie le long de la grande. La blancheur de sa teinte, à l'anneau pylorique, tranche sur la couleur sombre qu'elle présente dans le duodenum. Dans celui-ci et dans la moitié supérieure de l'intestin grèle, une arborisation vasculaire, d'un rouge vif en certains points; d'un rouge plus foncé en d'autres, rampe sur la muqueuse. Les valvules conniventes épaissies, volumineuses présentent, à leur sommet, des houppes de petits vaisseaux rouges, tendus, d'où le sang semble prêt à s'échapper; çà et là on trouve des ecchymose bleuâtres, de la grandeur d'une lentille à une pièce de 20 centimes, constituées

par de véritables épanchements sanguins sous épithéliaux. La muqueuse de l'iléon est injectée en rouge clair, mais sans houppes vasculaires; les follicules de Brunner et les plaques de Peyer ne sont nullement altérés. Le cœcum et et surtout les colons ascendant. transverse descendant, au niveau de leur plicature, sont occupés par un lacis vasculaire rouge, fortement engorgé. L's iliaque et le rectum, incisés, ont l'aspect d'un marbre noir tacheté blanc fauve; la couleur blanche formée par des escarres gangreneuses, de forme irrégulièrement circulaire et d'étendue variable; la couleur noire due à la congestion particulière de l'intestin fortement enflammé. On y remarque encore par intervalles, mais en petit nombre, quelques ilots rougeâtres, déchiquetés, disparaissant, par la moindre pression exercée à leur surface, avec le dos du scalpel, ou même le bout du doigt et représentant les derniers vestiges de la muqueuse intestinale totalement détruite. L'épaisseur de la paroi de cette dernière portion du tube digestif est réduite, en certains points où le péritoine la recouvre, à cette seule séreuse qui se trouve elle-même fortement injectée en noir, lie de vin.

Les matières contenues dans le canal gastro intestinal sont liquides; grisâtres dans l'estomac, brunes dans le duodenum et le jejunum, blanchâtres et fades, comme chymeuses dans l'iléon; solides, dures, brunâtres en bon volumineux, dans l'appendice iléo cœcal, les colons ascendant et transverse; sanguinolentes, ou plutôt noires comme de l'encre, et poisseuses dans l's iliaque et le rectum.

Les gaz, d'une odeur gangréneuse, abondent dans les colons.

Le foie est volumineux, dense, friable, fortement engorgé par un sang noir; la vésicule biliaire est médiocrement distendue par de la bile épaisse et très-foncée.

La rate est à l'état normal ; le pancréas augmenté de volume est injecté; les reins offrent, dans leur portion corticale, un pointillé rouge manifeste et d'origine morbide. La vessie renferme une urine rare et colorée. Les centres nerveux n'ont pas été examinés.

Ces lésions, observées sur le cadavre de personnes mortes, du 8e au 25e jour de la maladie; plus ou moins prononcées, mais toujours de la même nature, selon que le décès était rapide ou éloigné, sont remarquables par leur gravité et la brièveté du temps employé pour les produire. J'en ai constaté d'analogues, en 1855, lors de l'évacuation, sur l'hôpital de Mende, de nombreux soldats dysentériques revenant de Crimée et dont plusieurs sont morts, le jour même de leur admission dans la salle ; mais, chez eux, l'ancienneté de la maladie, les fatigues de la guerre, l'éloignement du pays et de la famille, les voyages à travers les mers, toute sorte de considérations physiques et morales expliquaient l'existence de cette désorganisation intestinale, que nos malades de 1857, placés dans de meilleures conditions, ont néanmoins, au bout de quelques jours, présenté.

Le traitement de cette épidémie a dû être, on le comprend, aussi varié que ses formes.

L'indigestion dysenterique a été combattue, pendant sa durée, par les infusions chaudes, stimulantes et, le lendemain, un purgatif salin en a fait disparaître les dernières traces.

La dysenterie inflammatoire, selon le plus ou moins de gravité de ses symptômes, a cédé à l'emploi de la diète, des tisanes délayantes, des bains de siége, des applications uniques ou réitérées de sangsues, à l'anus; de la saignée même, dans un cas où l'orgasme inflammatoire était très-prononcé. L'administration simultanée, matin et soir, d'une pilule composée de 5 centigrammes de calomel et de 5

centigrammes d'opium, continuée régulièrement durant 15 à 20 jours, a produit les résultats les plus favorables et n'a jamais occasionné de salivation.

La dysenterie bilieuse, survenant primitivement ou durant le cours d'une fièvre gastrique, a été notablement amendée et puis guérie par les tisanes acidules de prunes, de pomme, de citron, de tamarin et par les purgatifs salins, à faible dose et de temps en temps répétés.

La rapidité avec laquelle ont été enlevés la plupart des malades atteints de dysenterie cholériforme a laissé peu de temps pour établir un traitement, néanmoins, en présence d'un refroidissement presque subit, avec perte ou faiblesse extrême du pouls; de vomissements incessants; de selles sero-sanguinolentes continuelles, j'ai prescrit, mais avec peu de succès, les infusions de mélisse, de thé, etc, les préparations opiacées, sous toutes les formes et par toutes les voies; les stimulans extérieurs, tels que frictions, rubéfactions, vésications. Dans un cas où la pâleur habituelle de la face, l'amaigrissement des traits étaient remplacés par une teinte violacées de la figure, une injection bleuâtre des téguments, où se montraient en un mot les symptômes d'un état asphyxique, j'ai appliqué des sangsues à l'anus, bien que l'abaissement de la température du corps et la faiblesse du pouls semblassent en défendre l'usage.

La dysenterie maligne, dont j'ai plus haut raconté l'histoire, a revêtu successivement deux formes; la première, inflammatoire au plus haut point, que la saignée, les sangsues à l'anus, les bains de siége, la diète et les délayants ont arrêtée; la seconde, très-pernicieuse et qui a rendu infructueux l'usage du sulfate de quinine à haute dose, en pilules, en frictions et par la méthode endémique; de la décoction de quinquina; des vésicatoires et des gelées de viande ou de bouillon.

La dysenterie gangréneuse, qu'elle ait succédé à toute autre forme ou débuté d'emblée n'a jamais revêtu le type inflammatoire et a toujours eu le caractère athénique.

Les stimulans diffusibles tels que tilleul, thé, café, la bourrache, l'eau vineuse, les toniques légèrement astringens, le diascordiam, le sousnitrate de bismuth ont été employés à l'intérieur. Les frictions éthérées, camphrées, ammoniacales pratiquées sur tout le corps ont eu pour but de rappeler une vitalité languissante et prêt de s'éteindre. Ces moyens avaient un adjuvant utile dans les gelées animales ou végétales, le bouillion de volaille qui étaient régulièrement administré au malade. C'est à dessin que j'ai omis, dans le traitement de ces diverses formes de dysenterie, de parler de l'usage des lavements; leur emploi, si favorable à la guérison de la plupart des affections intestinales, aggravait, durant le cours de cette épidémie, le ténesme rectal, provoquait les selles et les rendaient sanguinolentes.

J'ai à peu près indiqué, en les énumérant, le traitement des complications; les préparations narcotiques à l'intérieur, ou en frictions et en injections vaginales ont servi à combattre, sans pouvoir le conjurer, l'avortement; la chute du rectum a été d'abord améliorée puis guérie par les onctions huileuses et les bains de siége; l'application de nombreux sinapismes ont peu secondé l'éruption dans les cas de variole : enfin la gangrène de la bouche a cédé à la cautérisation des parties atteintes avec l'acide sulfurique et au régime fortifiant.

L'alimentation, un des moyens les plus puissants de la médecine pour la cure des maladies, tour à tour prônée ou défendue, selon les systèmes en vigueur a été, dans la plupart des cas, très-utile. Toutes les fois, en effet, que la dyssenterie, soit dès le début, soit plus tard, a pris le caractère asthénique, que les selles ont été abondantes et réitérées,

l'oppression des forces extrême et qu'il a existé ce besoin de les réparer, dénoté par une faim insatiable, dont surtout les dyssenteriques de Crimée nous ont rendu témoin, les préparations alimentaires, telles que les gelées vegétales et animales, qui, sous un petit volume, sont puissamment nutritives et laissent en même temps peu de résidu, admininistrées durant le cours de la maladie, ont donné les meilleurs résultats. La durée de la convalescence de la dyssenterie inflammatoire, elle-même, s'est notablement restreinte, par l'emploi, lors de la chute de l'orgasme sanguin, d'une alimentation prématurée.

Cette épidémie n'a revêtu le caractère contagieux que dans des circonstances exceptionnelles, à la campagne, alors que le développement des germes infectieux était favorisé par la malpropreté révoltante des malades, leur séjour au lit dans des écuries basses, humides, mal pavées, au milieu d'animaux de toute espèce dont les déjections, rarement enlevées, s'étendaient en nappe profonde sur le sol.

Les maladies survenues, en petit nombre, pendant le cours de l'affection régnante, ont offert plusieurs de ses symptômes; ainsi on a observé des selles sanguinolentes, du ténesme dans les fièvres miliaires et muqueuses; dans l'anasarque, consécutif à des maladies organiques du cœur ou des reins, qui, dans ce dernier cas, constituaient une complication rapidement nouvelle.

La dyssenterie a borné d'ailleurs ses atteintes à l'espèce humaine; les animaux domestiques, bœuf, vache, cheval, etc., nourris de fourrages excellents, récoltés au printemps ont seulement éprouvé des maladies par excès de plasticité du sang, ou par surexcitation du système bilieux, comme des gastro entérites, des gastro-hépatites, des enterites couenneuses.



NOMINATIONS.

Séance du 3 Novembre 1857.

Membres titulaires :

MM. Bardol, conducteur des ponts et chaussées à Marvejols.
Rouvière, Jules, propriétaire au Bleymard.
Larguier, notaire à Barre.

Membres associés :

MM. Runel, instituteur à la Tieule.
Reversat, propriétaire à Aumont.

Membre correspondant :

M. le M[is] de Chanaleilles, rue et hôtel de Chanaleilles, à Paris.

MÉTÉOROLOGIE.

Observations faites à Mende

Par M. l'abbé Bosse.

(Altitude : 743 m.)

1857.	HEURES.	Octobre.	Novemb.
TEMPÉRATURES MOYENNES en degrés centigrades.	5 heures du matin.	8	5
	Midi.	13	8. 8
	7 heures du soir.	10. 1	6. 2
	Maximâ.	19	16
	Minimâ.	5	— 4 *
Jours de pluie		15	10
Jours de neige		»	2
Jours de gelée		»	7
Jours de gelée blanche . . .		»	2
Jours de grêle ou de grésil .		»	»
Jours de brouillard		1	1
Jours d'éclairs		3	1
Jours de tonnerres		3	1
Jours où le vent a eu les directions. . .	N.	8	6
	N. E.	»	2
	E.	4	1
	S. E.	»	3
	S.	11	10
	S. O.	1	16
	O.	6	2
	N. O.	1	»
Jours où le vent a été généralement	Fort	7	6
	Variable	6	7
	Faible ou nul	18	17
Jours où le ciel a été généralement	Beau	15	9
	Nuageux	2	7
	Couvert	14	14

* Le trait — marque les degrés au-dessous de zéro.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Novembre 1857.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Florac	22,25	18,50	14,25	10,50	8,25
Meyrueis	21,25	19,60	15,42	»	9,20
Pont-de-Montvert . .	»	»	18,00	»	10,00
La Canourgue	19,41	18,40	16,50	12,87	9,05
Saint-Chély	»	»	19,25	»	»
Marvejols.	21,38	19,40	19,22	15,00	»
Serverette	»	»	19,00	»	»
Langogne.	»	»	17.25	14,37	8,00
Mende.	24,30	20 75	19,30	14,80	10,00
Villefort	22,00	»	18,85	»	9,25
PRIX MOYEN. . .	21,76	19,33	17,70	13,51	9,10

Mende, impr. de E. IGNON. — 1857.

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.



SÉANCE DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 1857.

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE ROUSSEL,

PRÉSIDENT.

Membres présents: MM. l'abbé Gaillardon, vice-président; Laurens, aîné; Laurens (Paulin); Edouard Ignon; Monteils, (D. M.); l'abbé Bosse; Martinet; Bonnefous; Lambert-Pasque; Paparel, membres titulaires.—Pouget, membre associé.

L'ordre du jour appelle la discussion et le vote du budget de la Société pour 1858. Ce budget a été réglé et voté ainsi qu'il suit :

Budget de 1858.

RECETTES.

Fonds libres de 1857		400
Cotisations	Membres titulaires	1,000
	Membres associés et correspondants	500
Produit du champ d'expériences		80
Subvention demandée au Ministre de l'agriculture		2,500
— au Ministre de l'instruction publique		500
Prix fondé par M. l'abbé Gaillardon pour 1858		300
Subvention du département		900
		6,180 fr.

DÉPENSES.

1° *Administration, Matériel, et Publications.*

Frais de bureau, affranchissements, correspondances.	200
Bulletin de la Société et autres impressions........	1,500
Dépenses pour le Musée et les collections.........	400
Salaire du concierge de la Société................	100
Abonnements divers....	80

2° *Encouragements et Améliorations.*

Primes aux tisserands et à l'école de tissage........	200
Prix fondé par M. l'abbé Gaillardon pour le concours des vaches laitières.......................	300
Concours de labourage........................	200
Primes aux exploitations rurales.................	500
Frais de la pépinière..........................	1.400
Travaux de reboisement de Saint-Privat..........	200
Achats d'instruments d'agriculture...............	1,000
Achat de livres pour être donnés en prime........	100
TOTAL................	6,180



DE L'ÉCOLE DE TISSAGE DE MENDE,

ET DES ARTICLES NOUVEAUX

FABRIQUÉS PAR LE TISSERAND PIERRE MEILHAC,

Par M. LAMBERT-PASQUE,

Professeur et Directeur de l'École de tissage.



MESSIEURS,

A diverses époques j'ai eu l'honneur de vous entretenir des progrès que l'industrie des tissus pouvait réaliser dans la Lozère. J'ai eu l'occasion, au concours régional, de démontrer que les laines du pays pouvaient rivaliser avec celles du nord, à la condition toute fois de subir une préparation différente de celle à laquelle elles ont été soumises jusqu'à ce jour.

Pour transformer l'industrie de la Lozère, et activer l'impulsion que l'école de tissage était appelée à donner, il fallait fournir à ses métiers des fils préparés avec un soin convenable.

Je ne crains pas de le dire : le problème était insoluble avec les éléments que produisent les filatures actuellement existantes ; il aurait fallu tout d'abord envoyer les laines indigènes dans des établissements qui fussent à même de leur donner les qualités nécessaires à une fabrication nouvelle.

C'est cela, Messieurs, que les industriels de Mende n'avaient pas calculé, lors qu'ils manifestèrent l'intention d'appeler au milieu d'eux un professeur de tissage, c'est contre cet obstacle qu'est venu se briser l'élan qui avait donné lieu à la création de l'école. Placés dans l'alternative d'avoir à apporter des modifications dans le matériel des filatures ou d'avoir recours à la préparation étrangère, les fabricants se sont découragés et l'école en a subi le fatal contre coup.

A l'aide de sacrifices personnels appliqués à l'augmentation de l'outillage de l'école, j'ai pu continuer l'œuvre qui m'avait été confiée et obtenir des échantillons qui pouvaient fournir l'occasion d'une comparaison entre les produits de la Lozère et ceux des contrées industrielles qui leur font une concurrence redoutable.

Mon devoir, il ne faut pas le méconnaître, se bornait à prouver d'une manière irrécusable que le problème n'était pas insoluble. Il n'allait pas, ainsi qu'on l'a supposé, jusqu'à établir une concurrence à l'escot.

Une école de tissage à Mende doit être le centre où s'analysent des tissus provenant des pays industriels placés dans des conditions meilleures que la Lozère, et par suite le centre de démonstrations que les élèves sont appelés à suivre et à appliquer sous l'inspiration et avec l'aide des capitalistes.

Il est facile de prévoir l'époque où l'écoulement des produits anciens de ce département sera de plus en plus restreint par l'insuffisance bien constatée des étoffes, comparées aux exigeances des populations qui les consomment, ou mieux encore par la valeur relativement plus grande des articles qui forment la grande industrie de l'Alsace, de Roubaix, et d'autres villes qui ont abandonné les errements de la fabrication ancienne.

Vous avez suivi Messieurs, pas à pas, les péripéties de notre malheureuse école; vous avez vu se refroidir graduellement l'enthousiasme qui s'était manifesté tout d'abord et actuellement, je le dis avec peine, mais avec la sincérité que je dois à vos encouragements, un espèce de dégoût s'est emparé des esprits et la mise à exécution des sacrifices volontaires que s'étaient imposés la plus part des fondateurs de l'école est l'objet d'un refus, qui est un triste pronostic pour l'avenir de l'institution,

Il ne nous reste plus que deux années pour arriver au terme désigné par le Conseil général pour la durée de l'école de tissage, et il est à craindre que l'enthousiasme ne renaisse pas. Quoiqu'il en soit mon zèle n'en subira aucune atteinte, et je saurai, à travers toutes les déceptions, remplir le mandat qui m'est confié, en conservant la dignité qui relève au besoin l'institution et qui peut la faire regretter après l'avoir anéantie.

C'est à vous, Messieurs, qui m'avez prêté votre bienveillant concours, autant par votre vote que par les exhortations de votre honorable Président, que je confie le droit de juger si les efforts qui ont été tentés sont dignes d'une attention sérieuse et peuvent servir de base à des inspirations nouvelles.

J'arrive à vous faire connaître les résultats obtenus à l'école par l'un des élèves les plus assidus et à l'aide de ressources infimes. Ces résultats ont une valeur d'autant plus grande, qu'ils ont été entrepris par un ouvrier sans fortune, père de trois enfants et qui a pris sur ses veilles le temps nécessaire à une fabrication que personne n'avait osé entreprendre.

Le tisserand dont il s'agit, Pierre Meilhac, est un des deux ouvriers qui furent primés une première fois pour

m'avoir prêté toute leur bonne volonté dans la création des articles écossais tout laine et qui auraient continué jusqu'à ce jour sans l'instabilité des déterminations de la personne qui voulait fabriquer ces articles.

Pierre Meilhac n'a pas craint de dépenser la somme de cinq cents francs pour monter une machine Jacquart, convenable à la fabrication des étoffes de pantalon d'hiver et d'été et aussi à la fabrication des articles de laine et demi-laine pour robes comme ceux qui se font à Roubaix.

Ses premiers essais, que j'ai l'honneur de vous soumettre, sont fabriqués avec des laines communes de la Lozère et filées à Mende.

Si dans l'article pour robe vous ne reconnaissez pas le goût que l'on a le droit d'attendre d'un article de fantaisie, c'est que dans cette circonstance les moyens pécuniaires n'ont pas permis à l'ouvrier de faire teindre toutes les nuances dont il avait besoin ; il s'est trouvé forcé d'utiliser, pour ce genre de fabrication, les nuances qui me restaient de mes diverses épreuves.

En vous exposant les efforts et les sacrifices de Meilhac, j'ai non-seulement l'intention de vous faire connaître ce que le tissage pourrait produire dans ce département, avec les laines du pays, mais encore je désire vous recommander le tisserand d'une manière toute particulière, et si des primes d'encouragement devaient être accordées cette année, je vous supplierai, Messieurs, de vouloir bien lui en accorder une pour l'aider à poursuivre son œuvre qui serait bientôt continuée par des maisons importantes de la localité s'il était assez heureux pour ne pas être victime de son entreprise et de son dévouement.

Je vous supplierais également de vouloir bien continuer votre bienveillante protection à l'école en lui accordant pour

l'année 1858 une allocation pour indemniser, comme par le passé, les élèves du temps de travail qu'ils consacrent aux leçons de l'école.

Après cette lecture, M. Bonnefous prend la parole pour contester certaines assertions de M. Lambert-Pasque. Il nie que l'écoulement des produits des filatures de Mende et de la Lozère en général aille en se restreignant. « La grande question pour nous, dit-il, serait de pouvoir beaucoup produire. » Il nie que les laines filées chez nous ne puissent être employées qu'à l'article de la Lozère et la preuve à cet égard, dit-il, c'est que le marché local est infiniment peu de chose pour nous ; c'est au dehors, c'est à Lyon, c'est à Ambert, c'est à Nîmes, c'est à Amiens même que s'écoulent nos produits. Pour améliorer véritablement notre fabrication et l'amener au point de prospérité qu'elle est susceptible d'atteindre, quant à la filature surtout, il ne nous manque qu'une chose, ajoute M. Bonnefous, ce sont les grands capitaux qui nous permettant de monter nos établissements très en grand nous permettraient de travailler encore à meilleur marché. »

En réalité, d'après M. Bonnefous ; ce n'est pas le mauvais vouloir des fabricants de Mende qui a paralysé le développement de la pensée qui a présidé, il y a deux ans, à la création de l'école de tissage. Pourquoi de la mauvaise volonté? Que peuvent vouloir les fabricants ? Ils veulent du profit. S'ils croyaient trouver un bénéfice réel dans la fabrication de Roubaix et des tissus nouveaux dont l'Ecole de tissage produit de si intéressants échantillons, pourquoi hésiteraient-ils à adopter ces articles ?

La vérité est que si les fabricants de Mende ont été complaisants en adhérant à la pensée de créer une école de tis-

sage, ils n'ont pas tardé à reconnaître à l'épreuve, qu'ils ne pouvaient pas produire l'article de Roubaix à un prix assez bas, pour entrer en concurrence fructueuse avec les grandes fabriques du Nord et de l'Alsace; et la cause de cette différence et de cette infériorité de situation vient de la différence d'installation des fabriques et de l'infériorité relative des ressources en capital.

Telle est, suivant M. Bonnefous, la véritable explication de la position où se trouvent actuellement les fabricants de Mende vis-à-vis de l'école de tissage.

— M. Lambert-Pasque répond de la manière suivante aux arguments de M. Bonnefous :

Sur la question du débouché et de l'emploi qu'ont à l'étranger les fils de la Lozère, il reconnaît qu'ils peuvent servir avantageusement à l'article d'Ambert, très-analogue au nôtre; il avoue qu'à Nismes ce fil trouve de l'emploi, quoiqu'on ne s'en serve que pour la fabrication des chales communs dans lesquels entrent en même temps du coton et de la soie. Enfin il peut trouver encore çà et là de l'emploi dans la fabrication de certains articles nouveaux et grossiers, que la mode accepte plus ou moins longtemps; mais il maintient que le principal emploi des laines filées de Mende et leur principal débouché, c'est le tricotage.

« En m'exprimant ainsi, dit M. Lambert-Pasque, qu'on prenne garde que je suis très-loin d'attaquer la qualité des laines de la Lozère. Loin de là : je crois que l'école de tissage aura servi au moins à prouver que ces laines, même avec les préparations très-défectueuses qu'elles subissent, se prêtent très-bien à la fabrication de l'article fantaisie et des articles nouveaux. Je me suis permis seulement aujourd'hui, comme à diverses reprises, de signaler ces défauts dans la

préparation des laines, parce que je crois qu'il en résulte un détriment pour la fabrication elle-même et pour le pays. J'ai dit et je maintiens qu'on avait tort de ne produire que du fil, avec des laines insuffisamment triées. Un bon triage de toisons, comme dans le Nord, permet aux fabricants de réaliser des bénéfices qu'on ne remarque pas assez. La laine fine est mise de côté pour des articles fins qui se vendent très-cher et ainsi la production des articles inférieurs se trouve notablement déchargée. Qu'arrive-t-il au contraire, lorsque les toisons sont mal triées, comme cela a lieu généralement ici, c'est que la laine fine, celle qui se paierait cher, se trouve employée en pure perte, dans les fils grossiers. Voici en effet ce qui arrive dans le mécanisme de la filature : les brins de laine les plus sonples et les plus fins sont ceux qui se prêtent le mieux à la torsion ; les brins grossiers au contraire (le jarre) résistent, ressortent à l'extérieur et restent seuls apparents, tandis que le brin fin demeure caché au centre du fil et est comme perdu et dissimulé au milieu de la laine grossière. Un bon triage évite cette perte. M. Lambert pense que si ce triage avait lieu, les mêmes laines avec lesquelles on n'obtient jamais ici des fils au-delà du n° 20, c'est-a-dire 20,000 mèt. de fil au kilogramme, donneraient des fils de n° 30 ou 32, c'est-à-dire un tiers et plus de longueur de fil au kilogramme.

— M. Bonnefous demande la permission d'interrompre M. Lambert-Pasque pour prouver que le triage des laines se fait à Ménde commé ailleurs : « la preuve, dit-il, c'est que le prix des fils de Mende varient depuis 4 fr. jusqu'à 14 fr. par kilogramme.

— M. Lambert-Pasque reprenant la discussion, insiste pour qu'il soit bien établi que si l'école de tissage fondée à

Mende à l'instigation des fabricants de cette ville, n'a pas encore, au bout de deux années, malgré l'assistance active de la Société d'agriculture et malgré les modiques encouragements que le Gouvernement a bien voulu lui donner par l'entremise de la Société, produit les résultats qu'on devait en attendre et que si l'avenir ne s'annonce pas sous de bons auspices cela ne tient ni à l'enseignement de l'école, ni au défaut des tisserands, ni à la qualité des laines, mais seulement aux deux causes que voici : d'abord à ce que la grande fabrication du pays n'a rien fait pour assurer le placement et le succès des articles nouveaux ; ensuite à ce que la préparation des laines n'a pas été amenée au point convenable pour que ces nouveaux articles puissent être fabriqués par les tisserands aussi avantageusement que dans les centres de fabrication qui ont été indiqués.

M. le Président prend la parole pour exprimer son affliction d'entendre le Directeur de l'école de tissage, dont il aime à constater l'habileté et le zèle, pousser en quelque sorte le cri de détresse, en présence de la Société, avant l'expiration de la deuxième année de son enseignement et de l'existence de l'école. « Depuis assez long-temps le découragement de M. Lambert m'était connu, dit M. le Président. Il m'en avait fait part tout bas, lorsque j'exposais en présence du Conseil général, dans la séance publique du mois d'août 1856, la situation de son école en des termes qui sont consignés dans notre *Bulletin*. Qu'il me soit permis d'en rappeler ici un passage qui peut aider à mettre dans tout son jour la situation actuelle.

La question est très-sérieuse et il est bon, je le répète, puisque *le cri de détresse* a été jeté, que cette situation s'éclaircisse. C'est le meilleur moyen d'en sortir, si cela est possible, de la manière la plus avantageuse pour notre pays.

« C'était une heureuse pensée, disais-je le 28 août 1856, celle de réaliser dans la Lozère, à la place ou à côté de l'*Escot* qui s'en va et qui paie mal, les articles qui ont fait la fortune de tant de villes industrielles. La création de l'école de tissage est le fruit de cette pensée. Elle a eu pour objet, en modifiant d'une façon peu coûteuse l'ancien outillage et à l'aide du perfectionnement combiné de la filature et de la teinture, de permettre à nos ouvriers de fabriquer ces tissus variés dont le débit est considérable et qu'on nomme *articles de fantaisie.* Un professeur habile a été appelé de Reims. Il s'est mis avec zèle à sa tâche. Il la poursuit avec courage. Quels seront les résultats? Ici, je m'arrête, ne voulant rien ajouter de pénible à dire. Comment dissimulerais-je que l'ardeur vive manifestée avant la création de l'école, s'est éteinte une fois cette création réalisée? Quelques hommes de courage, un petit nombre de jeunes gens et de tisserands paraissent seuls en comprendre l'utilité, tandis que plusieurs industriels semblent ignorer son existence.»

« Ainsi, Messieurs, j'avais cru devoir donner moi-même en 1856, au nom de la Société, l'éveil, je puis même dire l'alarme, aux nombreux intéressés dans cette question, sur la situation fâcheuse qui se dessinait dès-lors et qui, malgré nos efforts n'a fait qu'empirer depuis. Les efforts de la Société et son appui ont été en effet constamment employés en faveur de l'école de tissage et nous avons fidèlement tenu l'engagement que je prenais en votre nom devant le Conseil général de ne pas abandonner cette œuvre, quoique nous n'eussions eu aucune part à sa fondation. Depuis deux ans, non-seulement nous avons sollicité les secours du Gouvernement, mais nous avons puisé, aussi largement qu'il était possible dans les ressources de notre budget, afin que le directeur de l'école fut mis à même de distribuer aux tisserands qui suivent ses

leçons des primes d'assiduité calculées de manière à offrir une large indemnité pour l'heure de travail qu'il passe à l'école et qui, servant à son instruction est cependant enlevée son salaire ordinaire. Ce système s'exécute encore et quoiqu'il ne soit admissible qu'à condition de ne pas se perpétuer, la Société, j'en suis sûr, est disposée à le continuer encore sur les fonds de son prochain exercice.

« Mais là n'est pas la difficulté. La lecture que vient de faire M. Lambert, sa discussion avec M. Bonnefous, révèlent un vice plus profond, peut-être incurable. Où est ce vice? Il doit être cherché dans l'école ou le dans le pays même.

En ce qui concerne l'école, l'appui et les encouragements que la Société lui accorde prouve que nons reconnaissons tous que l'enseignement y est bon; que le professeur ne manque ni d'habileté ni de zèle, et au besoin, les tissus déposés sur ce bureau et sortis de l'humble atelier de Pierre Meilhac, prouvent tout ce que les tisserands Mendois pourraient fabriquer en fait d'articles nouveaux, s'ils avaient les moyens de se livrer à ce travail et si l'écoulement de leurs produits était assuré avec un prix justement rémunérateur. Les expositions faites dans le local de l'école aux deux dernières sessions du Conseil général et surtout l'exposition qui a eu lieu pendant la solennité du concours régional de Mende, ont été beaucoup plus probantes encore et ne laissent aucune objection sur la possibilité de fabriquer avec nos matières premières, je dirai même avec l'outillage actuel, la pluspart des articles nouveaux dont la mode et le goût des populations comportent une production chaque jour plus grande.

« Le vice n'est donc pas dans l'école même. Il faut donc le chercher dans le pays.

« Ici, Messieurs, que devons-nous attaquer? Est-ce le mau-

vais vouloir, l'indifférence ou l'inintelligence des hommes? Est-ce le malheur de notre position topographique, le manque de ressources, la difficulté de renouveler d'emblée les conditions du travail dans nos fabriques ; en un mot les circonstances inhérentes aux choses mêmes et plus fortes que la volonté des hommes ?

« A Dieu ne plaise que je mette en cause l'intelligence et le bon vouloir de nos fabricants. M. Bonnefous l'a dit avec un incontestable bon sens : pourquoi de la mauvaise volonté? est-ce que les fabricants cherchent autre chose qu'un honnête bénéfice? Est-ce que leur expérience et leur intérêt ne sont pas les meilleurs guides pour trouver la voie dans laquelle ce bénéfice doit leur être assuré? C'est pourquoi, Messieurs, nous n'avons pas à accuser les fabricants de Mende, ni à leur demander un autre genre de fabrication que celui qui suffit à leur ambition et qui rémunère leur travail.

« S'il était permis de faire un reproche aux hommes, je répéterais seulement ce que je disais le 28 août 1856, aux promoteurs de l'école de tissage. Je leur reprocherais de n'avoir pas assez résisté à un enthousiasme éphémère et peu réfléchi. D'avoir demandé à la ville de Mende et au département des sacrifices pour créer une école de tissage à Mende, sans s'être bien rendu compte si une pareille école rencontrerait, à Mende, des chances sérieuses de viabilité. Voilà la faute première, la seule faute qui se puisse imputer aux hommes. M. Lambert a déclaré tout haut dans cette enceinte, que lorsqu'il fut appelé pour la première fois à la réunion des fondateurs de l'école, il eut soin de les prévenir que si l'école ne devait pas trouver, non-seulement les éléments nécessaires à la fabrication de bons produits, dans les teintures et les filatures locales ; mais encore un moyen sur d'écoulement des produits fabriqués par l'in-

tervention des fabricants eux-mêmes dans la production et le placement des nouveaux articles, l'école de tissage serait sans raison d'être : *qu'on agitait un problème insoluble*.

« C'est après cette déclaration formelle de M. Lambert-Pasque que l'école de tissage a été fondée à Mende.

« Quoiqu'il en soit, cette école existe, le département et la ville, d'après leurs engagements, doivent continuer deux ans encore leurs sacrifices en sa faveur. Son enseignement est mis en pratique par un certain nombre de tisserands, parmi lesquels vous distinguez en ce moment ce Pierre Meilhac, que vous aviez coutume de distinguer à vos anciens concours, dans la fabrication de notre vieil *Escot*. Ces tisserands ont peut-être mis trop de hardiesse et de zèle à s'engager seuls dans la voie nouvelle au risque d'y compromettre le pain de leur famille. Mais peut on les blâmer d'avoir suivi l'impulsion venue de plus haut ? D'avoir voulu tirer profit des sacrifices que s'imposait le pays, pour régénérer, disait-on, notre industrie des laines ? Non certes, Messieurs, la Société d'agriculture ne saurait adhérer à de pareilles conclusions, ni participer à une pareille défaillance.

« La Société n'a eu, comme je l'ai dit, aucune part à la fondation de l'école. Lorsqu'elle a vu cette école travailler dans un isolement fâcheux et longtemps inexpliqué, elle s'en est rapprochée ; elle lui a ouvert sa caisse ; elle a réclamé en sa faveur ; elle l'a soutenue ; elle doit chercher les moyens de la soutenir encore et surtout de rendre profitables au pays les sacrifices que le pays peut craindre aujourd'hui d'avoir faits en pure perte.

« Je ne puis me flatter, Messieurs, d'avoir trouvé ces moyens. Il en est un cependant qui me vient à la pensée et que je n'hésiterai pas à proposer, s'il est vrai qu'il puisse trouver, hors de cette enceinte, des chances sérieuses de

mise à exécution : je parle de la translation de l'école de Mende à Marvejols.

« Cette pensée n'est pas née du débat qui vient d'être soulevé aujourd'hui. Elle a fait l'objet d'un court entretien que j'ai eu, lors de la dernière session du Conseil général, avec un membre de ce Conseil, notre collègue M. Henri d'Espinassous, qui a, autant que qui que soit, qualité pour traiter cette question et exercer une influence sur sa solution. J'avoue que j'ai insisté auprès de M. D'Espinassous pour qu'il réclamât la translation de l'école à Marvejols s'il pensait, comme je le pense moi-même, que Marvejols offre pour cet établissement un ensemble de condition pluss favorables.

« Je n'entends pas me justifier, Messieurs, de l'apparente préférence que je donne en ce moment à la seconde ville du département. La Société n'est pas *Mendoise*. Un établissement créé en vue de l'intérêt du pays, a le même droit à sa sollicitude, qu'il existe à Marvejols ou à Mende : l'essentiel est de bién déterminer en quel point du pays il y a chance de rendre les plus grands services. Or, ce point, en ce qui concerne l'école de tissage, me parait être Marvejols.

« L'industrie des laines a non seulement à Marvejols, un développement, à certeins égards, plus avancé qu'à Mende ; mais tout ce qui se rapporte au tissage y occupe une place plus considérable. Mende ne vend presque que du fil et à peine un peu de laine peignée ; Marvejols vend des tissus et sa fabrication tend à s'accroitre dans cette direction.

« Je n'ai pas besoin d'insister davantage en ce moment pour motiver la pensée d'une translation de l'école. Pour que cette pensée mérite de recevoir d'autres développements il faut préalablement que les fabricants de Marvejols soient mis en demeure de se prononcer à son égard. Ils sauront, ou

plutôt ils savent très-bien, dès aujourd'hui, par l'expérience de Mende, que ce sont les *fabricants seuls* et non le professeur de tissage, ni les tisserands et les ouvriers seuls, qui pourront établir dans leur ville la fabrication d'un article nouveau, parce que seuls, les fabricants peuvent en assurer la vente et en établir la fabrication à un prix convenable.

— M. Lambert-Pasque demande la parole sur la question que vient de soulever M. le Président de la translation de l'école de tissage à Marvejols.

En raison de l'heure avancée la discussion est remise à la plus prochaine séance de la Société, qui aura lieu, sur une convocation spéciale, le jeudi 10 décembre, à 3 heures.



SÉANCE DU JEUDI 10 DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE FLEURY,

Préfet de la Lozère, Président d'honneur.

Membres présents : MM. Théophile Roussel, président; De Ligonnès, Odilon Charpal, l'abbé Gaillardon, vice-présidents ; Rous, Chevalier, D. M., Second, Laurens (P.), E. Ignon, Coumoul, Portalié, Brun (Alexis), Bouniol, Vincens, Monteil, D. M,, l'abbé Bosse, Lambert-Pasque, Tourrette, Martinet, Barbot (Fernand), D. M, membres titulaires; L. Jaffard, l'abbé Coste, l'abbé Pagès, Maurin, D. M., l'abbé Rigal, membres associés.

DE L'EMPLOI DU GUANO.

En réponse aux observations faites par M. le Président, dans la séance du mois d'octobre, M. de Morangiès a écrit la lettre suivante, en date du 28 octobre, et adressée à M. le secrétaire-adjoint de la Société :

Je regrette, Monsieur, de ne pouvoir faire à la Société d'Agriculture, la communication que vous m'avez fait l'honneur de me demander, bien que j'aie employé jusqu'à ce jour

une assez forte masse de Guano. Je ne l'ai essayé en grand que sur du seigle et des raves, et les renseignements que je pourrais fournir à cet égard, ne seraient pas assez vrais pour éclairer ceux qui seraient tentés de faire des expériences : d'ailleurs les résultats de nos essais antérieurs à cette année, n'ont pas été assez rigoureusement précisés, pour que je puisse les indiquer comme devant servir de base aux rendements moyens, que l'on a pu obtenir à l'aide de cet engrais : car en agriculture, dans la Lozère surtout, il n'y a rien d'absolu. Ce que je puis positivement vous assurer, c'est que je suis très satisfait de l'emploi du Guano, et que

1° Je ne l'ai jamais répandu mélangé avec de la terre, des cendres ou d'autres substances pulvérulentes ;

2° Le meilleur moyen de l'appliquer au sol, c'est de le semer à la volée sur le hersage qui a préparé le terrain a recevoir la graine ou tubercule, et de recouvrir l'une et l'autre par un second hersage.

3° Si on l'applique en couverture, choisir autant que possible un temps calme, couvert, de telle sorte qu'une petite pluie précède ou suive l'opération.

Veuillez agréer etc.

M. le Président observe que le regret que pourrait laisser la brièveté de cette communication et diminué par la lettre suivante de notre collègue M. Henri Doniol.

Mon cher Président,

Le guano, comme toute chose très bonne, met ses profits à certaines conditions qu'on ne réunit pas toujours aisément ou à souhait. Les mécomptes dont M. l'abbé Gaillardon a fait part recemment à la *Société*, il y a peu de praticiens qui ne les aient subis. La communication de l'honorable propriétaire

de Malavielle, m'a fait souvenir que j'avais entendu un des plus habiles cultivateurs du rayon de Paris en raconter de semblables, mais qu'après des essais mal réussis, ce cultivateur s'était arrêté à des modes d'emploi aussi sûrs que faciles, et il ne m'a pas paru sans intérêt de vous les faire connaître.

Pulvériser le Guano n'est pas toujours à la portée de chacun. Le répandre à la volée, c'est infliger un vrai supplice aux hommes qu'on en charge; le jeter sur terre convenablement apte à se l'assimiler, en saison ou climature utile, sur récolte de nature à recevoir de lui une efficacité proportionnelle à son prix, c'est, sur les sols et avec le ciel d'une bonne moitié de la France, on ne peut plus chanceux. Pour se soustraire à ces désavantages de cet excellent engrais, l'agriculteur dont je parle n'emploie plus le Guano que de deux manières; en le liquéfiant ou en le mélangeant au fumier de ferme.

Dans l'exploitation de ce cultivateur, le laitage joue un rôle très important Il fume donc depuis longtemps ses prairies avec le jus de ses fumiers. Il se sert pour cela de grands tonneaux montés sur roues, avec lesquels un cheval et un homme lui arrosent un demi hectare par journée. Charger son tonneau de guano liquide, au lieu de purin lui était facile. Tout celui qu'il met à ses fourrages ne leur est plus administré autrement. Il tient même pour positif qu'ils n'en peuvent bien profiter que dispensé de la sorte, comme étant la seule pour qu'une prairie l'absorbe en quantité raisonnable, il liquéfie le guano, du reste, suivant les proportions qu'indiquent toutes les instructions connues.

Quant aux autres cultures, elles reçoivent le guano avec la fumure; il est mêlé par couches et tel que le commerce le livre, aux déjections d'écurie, et distribué avec elles sur le sol dans le temps, et pour la récolte que l'assolement com-

mande. Il se trouve ainsi rendu assimilable à la terre sans grande préparation manuelle, absorbé par elle dans la même proportion et dans les mêmes circontances physiques que l'est l'engrais ordinaire en chaque sol. Il permet donc qu'on augmente par lui la masse de la fumure avec la plus grande certitude d'action désirable. L'expérience a prouvé en effet que moitié des quantités de guano habituellement prescrites saturaient suffisamment une demie fumure ordinaire de fumier d'écurie. Dans l'exploitation dont il s'agit, on fume d'habitude à raison d'une centaine de mètres cubes par hectare (75,000 kilos); son chef regarde comme les remplaçant largement 50 mètres cubes ainsi guanés. Le mélange est pratiqué lors du chargement des fientes dans le véicule même qui les transporte, quand on craint qu'en l'opérant sur la masse même à mesure qu'on la forme, l'évaporation ne fasse perdre trop des principes fertilisants du guano.

Je souhaite, mon cher Président, que ce renseignement puisse profiter à la Lozère, et je vous prie, en les transmettant à la *Société*, de l'assurer de nouveau du dévouement de son trop peu utile associé.

Henri DONIOL.

Ronzet, (Haute-Loire),

22 novembre. — 1857.



DISCUSSION

SUR L'ORIGINE DU POUVOIR TEMPOREL DES EVÊQUES DE MENDE.

— M. le Président donne lecture de la lettre suivante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens de lire dans le *Bulletin* de la Société, vos observations sur les *Monnaies du Gévaudan*. La faveur qui a accueilli ce remarquable travail m'oblige à y relever une ou deux assertions qui me semblent demander quelques éclaircissements : « *Le pouvoir des évêques de Mende*, se sont » vos paroles, *n'a pas commencé, comme on l'a dit récem-* » *ment encore dans notre Bulletin, par une donation* » *imaginaire faite en plein empire romain par un roi qui* » *n'a pas existé.* » (*Bulletin* septembre p. 467.)

1° Il y aurait plus d'une rectification à faire sur ces quelques lignes. J'y vois d'abord une affirmation qui dit beaucoup en trois mots : — D'un trait de plume elle efface une série de documents authentiques qui embrassent une durée de six à sept cents ans. — Elle met à néant de longues et laborieuses recherches (Je ne les mentionne pas parce qu'elles sont de moi, mais pour rappeler ce qu'elles m'ont coûté de patience) ; — et de plus, elle a du moins le mérite de faire prompte et sommaire exécution ; elle affirme, voilà sa preuve.

2° La donation, assurez-vous, est *imaginaire*. C'est bientôt dit. Mais lorsque les évêques du Gévaudan, en litige avec les représentants des rois de France, avec les habitants de

la ville de Mende, ou les dignitaires de leur église, revendiquaient les droits de souveraineté temporelle qui leur étaient contestés, ils faisaient précisément valoir comme fondement, si non unique au moins principal de leurs prétentions, cette donation; et, chose surprenante, qui n'est pas assez remarquée, on cède devant ces prétentions ainsi prouvées. Et qui cède de la sorte? Les gens du roi, les membres les plus éminents du clergé, la population entière. Et qui prononce dans ces jugements? Les premiers tribunaux du royaume. Voilà bien à la fois la puissance, la science, la justice, les hommes les mieux informés. Et ce que ces yeux clair-voyants et intéressés, qui avaient les pièces en main n'ont pu découvrir, nous le voyons si vite, au premier coup d'œil. Et contre leur témoignage nous prononçons avec assurance qu'une donation qu'ils ont acceptée comme valable n'était qu'*imaginaire*! — Il est vrai que la chaîne de la tradition sur laquelle s'appuie le fait de la donation à Saint-Sévér en, certaine d'abord, est obscure par un de ses bouts, celui qui se perd dans la nuit des temps. Mais ces obscurités, si communes dans les origines historiques, ne détruisent pas l'éclat de nos preuves, et la vérité acquise au fait de la donation reste, sutout lorsqu'on n'a rien à lui opposer.

3° Le roi des Gabales, ajoute-t-on, *n'a jamais existé.* — Les observations qui précèdent ont encore ici leur application; la donation faite à St-Sévérien et l'existence du roi des Gabales ne sont qu'un seul et même fait. — Mais de plus, qu'y a-t il donc de si inacceptable dans ce fait que l'on rejette si lestement! Est-ce le mot de *roi* qui vous offusque? Mettez prince, seigneur; n'importe le nom, pourvu que vous reconnaissiez avec tous les documents que le pouvoir possédé et transmis par lui était souverain, independant. — Est-ce le fait d'un petit état indépendant, d'un roi dans une province des Gaules « en plein empire romain? »

Ce fait n'est pas du tout inoui. En *plein empire romain*, les Arvernes avaient leurs *rois* (reguli), les Vélaunes, les Helviens, peuples limitrophes du Gévaudan, vivaient indépendants, se gouvernant eux-mêmes. A cette même époque, à l'époque de César et de Pompée, les Galates de l'Asie-Mineure, venus, comme on sait, de la Gaule, avaient leurs rois ou Tetrarques dont parle Strabon. Plus tard, au moment ou les Francs disputaient notre pays aux romains, il y avait de petits rois à Cambrai, à Cologne, et autres provinces du Nord de la Gaule. Le fait allegué est donc plausible; en outre les documents l'attestent; celà valait la peine d'être examiné, et il n'est rien moins qu'avéré que le roi des Gabales *n'a jamais existé*.

4° Je reprends la citation : « *On a tiré de force l'origine de ce pouvoir de titres fort contestables, ou de textes plus ou moins torturés.* » Je m'étonne qu'on parle ici de *titres fort contestables*. Quoi ! des titres contestables, la Bulle d'or, l'acte de Paréage, l'enquête solennelle, les arrêts du grand Conseil, les Mémoires des évêques, ceux du chapitre, etc. ? Rappelons que ces titres ont paru si peu contestables que chaque roi de France, à son avènement au trône, les reconnaissait et les ratifiait; on conserve encore les chartes qui en font foi, notamment depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI. — On aura voulu parler sans doute des documents antérieurs au XII[e] siècle qui ont été produits dans les débats. Il est vrai qu'au delà de cette date jusqu'à l'époque de Saint-Privat, au III[e] siècle, on ne retrouve plus que des traces éparses de ce pouvoir; mais ce sont au moins des traces; et nous n'avons pas eu à les torturer, puisque nous n'avions rien à leur demander. — Mieux que tout autre, l'auteur de la note du *Bulletin* aurait dû sentir le faible de cette objection; car lui, qui n'aura pas voulu sans doute recourir à ces pauvres lambeaux de textes, lui-

même admet l'existence de la souveraineté des évêques dès le 3e siècle. Il l'admet sans textes et sans preuves ; pourquoi ne nous serait-il pas permis de l'admettre avec nos documents certains, sans avoir à *torturer* d'autres textes ? Du reste il est curieux qu'on aille chercher nos preuves dans des centons historiques que nous avions donnés comme des objections, et qui n'avaient été rassemblés et groupés que pour embrasser d'un coup d'œil les vicissitudes de la contrée Gabalitaine.

5° Je viens, Monsieur le président, à votre opinion sur le pouvoir temporel de nos évêques et son origine. Vous admettez comme nous son existence ; mais vous affirmez qu'il n'a commencé qu'à St-Privat, et vous l'assimilez, quant à ses causes et à sa nature, à la juridiction temporelle que les évêques de France ont autrefois exercée. D'abord, toujours des affirmations, et de pures affirmations qui ne sauraient prévaloir contre des preuves. — J'ajoute que la vérité historique s'oppose à l'assimilation que vous voulez établir. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher, s'il existe avant la conquête des Francs, des exemples de la juridiction dont vous parlez. Une seule observation me suffit, et je la crois décisive ; c'est que la puissance temporelle dont jouissaient de temps immémorial les évêques du Gévaudan était, *indépendante*, *souveraine*, libre de toute sujétion de vassalité ; la Bulle d'Or de Louis-le-jeune le reconnaît en termes clairs et explicites ; or telle n'était pas, tant s'en faut, la juridiction exercée par les évêques dans les autres provinces de la Gaule. Donc, Monsieur, votre hypothèse (permettez-moi de maintenir cette expression nonobstant votre affirmation contraire), votre hypothèse est uniquement fondée sur un faux supposé, et notre thèse n'est point ébranlée.

6° Vos conclusions, en ce qui regarde les monnaies du Gévaudan, ne sont pas celles que j'avais émises ou plutôt hasardées en passant, dans mon premier travail. Alors comme

aujourd'hui je n'ai touché à ces questions que pour y signaler un côté de la polémique d'où pourraient arriver quelques lumières ; il ne m'appartient pas de parler, encore moins de prononcer sur une matière où je suis incompétent. Néanmoins, avant de renoncer à voir dans les monnaies Gabalitaines portant pour insignes un calice et une croix, des monnaies frappées au nom des évêques de Mende, j'aurais des difficultés à soumettre, quelques doutes à éclaircir : nos rois de la première race, lorsqu'ils faisaient frapper leur monnaie, y faisaient-ils graver le nom des provinces qui leur étaient soumises ? Toutes les monnaies connues des rois Childebert, Charibert et Sigebert portent-elles la croix et la calice ? Y a-t-il d'autres exemples de monnaies frappées en France vers cette époque et revêtues de ces attributs ? etc. — Quoiqu'il en soit de la solution de ces difficultés, et de l'argument lui-même tiré des monnaies Gabalitaines, je ne m'y arrête que par scrupule d'érudition, et pour avoir à compter, s'il est possible, une ombre de moins dans la question de la souveraineté temporelle des évêques de Mende. La thèse que je défends peut se passer de cet appoint ; vos conclusions contraires, fussent-elles prouvées sans conteste, laissent intacte notre opinion dans ce qu'elle a d'essentiel.

En terminant, Monsieur le président, je rappellerai, sans insister, un autre ordre de preuves, qui viendrait au besoin confirmer mes conclusions. Je veux parler de la réponse à une brochure récente de M. l'abbé Pascal ; elle a exigé des développements qui à cause de leur nature et de leur étendue, ne pouvaient trouver place dans le *Bulletin* ; mais elle a paru dans le journal l'*Univers* (21 et 23 octobre 1857) ; c'est la discussion d'une des faces du problème historique qui nous occupe, prise au point de vue de l'autorité. Or, la conclusion est la même ; l'histoire, la critique et l'autorité sont d'accord

et permettent de soutenir que St-Sévérien a évangélisé le Gévaudan au premier siècle de l'ère chrétienne.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'expression des sentiments les plus respectueux de

Votre humble et obéissant serviteur,

F. GAYDOU,
s. j.

Après avoir donné communication de cette lettre, M. le Président lit la réponse suivante :

Messieurs,

En abordant cette polémique, où je suis provoqué, je dois indiquer en peu de mots sa véritable origine.

Le R. P. Gaydou a publié en 1855 et 1856, dans 3 nos de notre *Bulletin*, un travail dans lequel il pense avoir établi avec *éclat de preuves*, suivant ses expressions, que le *pouvoir souverain* de nos évêques, qu'il nomme les *Evêques-princes* de Mende, remonte à une *donation* faite à St-Sévérien par un roi des *Goths* ou des Gabales au 1er *siècle de l'ère chrétienne.*

Cette thèse singulière, s'offre, dans cet écrit, comme le résultat de déductions historiques rigoureuses et presque comme un dogme consacré par certaines décisions de Rome touchant St-Martial, dont St-Sévérien aurait été le disciple. « L'*autorité* et la *science*, s'écrie le R. P. Gaydou, *semblent avoir dit leur dernier mot*; » et après avoir invoqué des

décisions des papes, des conciles et de la sacrée Congrégation des Rites, où St-Sévérien et son *Roi des Goths* ou *des Gabales* ne sont pas même nommés : « *que nous oppose-t-on*, s'écrie-t-il encore, *l'opinion de quelques critiques, dont les prétendues raisons ont été mises à néant. Pouvons-nous hésiter ?* »

Les profanes devaient s'incliner. Toutefois, au commencement de cette année, un ecclésiastique, l'auteur du *Gabalum Christianum*, a cru devoir s'élever, au nom de la religion et de l'histoire, contre la thèse dont il s'agit. Il m'avait semblé, lorsque cette réfutation parut, qu'il y avait peut-être convenance, de la part de la Société, à la faire connaître, au moins par analyse, aux lecteurs du *Bulletin* ; mais j'eus lieu bientôt de considérer le but comme suffisamment atteint par la distribution qui fut faite aux membres de la Société et à laquelle le R. P. Gaydou a eu part, de cent exemplaires de la réfutation elle-même. Depuis lors on pouvait penser que de cet échafaudage merveilleux construit sur les origines de notre église il ne restait plus debout, aux yeux même de l'architecte, aucune des pièces importantes On pouvait espérer surtout que les avis donnés par M. Pascal, avec la sévérité que permettent son âge et son caractère, auraient fait sentir l'inconvénient qu'il y a d'introduire dans le domaine des faits religieux la tendance trop commune à mettre des écrits apocryphes à la place de documents certains et à combler avec des légendes les vides laissés par les historiens.

Pour moi, j'écrivais dans cette illusion les quelques pages attaquées en ce moment et dans lesquelles j'ai cherché une explication historiquement admissible de l'origine obscure et controversée du pouvoir temporel de nos évêques. L'explication que j'ai proposée avait le double avantage de se concilier

avec les données de l'histoire et de présenter le pouvoir épiscopal sous le plus vénérable aspect. Pouvais-je, dans ces conditions, m'attendre à un débat pour lequel j'exprimais ma répugnance en ces termes : « *Qu'il me soit permis*, disais-je, *d'émettre une opinion sans m'exposer à figurer comme un troisième champion dans l'arène ouverte, dans notre Bulletin , à M. l'abbé Pascal et au R. P. Gaydou.* »

Me voici dans l'arène, cependant, en dépit des précautions oratoires, et forcé de répondre aux durs reproches (sans compter celui de mépris ou d'ignorance des textes) *d'avoir tenté d'effacer lestement et sans preuves toute une série de documents authentiques et de faire exécution sommaire des laborieuses recherches du R. P. Gaydou.*

La lettre de l'honorable professeur du séminaire de Mende est divisée en six points. Mais si je laisse de côté quelques questions accessoires et aussi quelques phrases (1) dont il ne m'est pas donné de saisir la portée, l'accusation se résume en ces trois chefs :

1° D'avoir déclaré *imaginaire* la donation faite à St-Sévérien au 1er siècle de notre ère ;

2° D'avoir dit que le roi des Gabales, auteur de cette donation, n'a pas *même existé* ;

3° De ne pas faire remonter le pouvoir des évêques au-delà de St-Privat.

C'est au nom des *textes* et des *titres authentiques* que je suis attaqué. C'est donc avec des textes et des titres authen-

---

(1) Comment entendre cette phrase entr'autres : « Il est vrai que « que la tradition de St-Sévérien, claire d'abord, est obscure par un « de ses bouts, celui qui se perd dans la nuit des temps, » Qu'est-ce qu'une tradition *claire d'abord et en même temps obscure par son bout le plus ancien* ? N'est-on pas forcé d'y voir une phrase obscure, comme la tradition elle-même, c'est-à-dire *obscure par tous ses bouts* ?

tiques que je devrai répondre. Ce procédé aura l'inconvénient d'être long, mais le résultat en sera infaillible, car s'il est vrai qu'il y ait eu d'un côté ignorance ou mépris des textes, ces textes vengeurs seront là pour l'inévitable châtiment que la vérité historique réserve à ceux qui l'offensent.

La recherche des titres en question ne sera pas difficile. Le R. P. Gaydou a soin de les énumerer, lorsque repoussant ce que j'avais dit des *titres contestables* et des *textes torturés*, desquels sa propre thèse est sortie, il s'écrie : « *Quoi, des textes contestables ! la Bulle d'Or, l'acte de paréage, l'enquête solennelle, les arrêts du grand conseil, les mémoires des Evêques, ceux du Chapitre, etc.* »

Les esprits droits et simples ne sont-ils pas fondés à conclure de cette exclamation que tous ces documents et principalement les monuments fameux de notre histoire qu'on nomme la *Bulle d'Or* et le *Paréage*, renferment ma condamnation et donnent un fondement à la thèse du R. P. Gaydou, sur le *roi des Gabales* et sa donation à St Sévérien? Pour leur édification, je vais rapporter textuellement ces deux titres. Ils jugeront ainsi quelle est l'imprudence qui a pu pousser à invoquer à contre sens des textes pareils et d'une aussi terrible clarté. Voici d'abord la *Bulle d'Or* en entier, moins les formules inutiles :

« Il est loin de la mémoire des hommes de notre temps, disait (en 1161) le roi Louis VII, qu'un évêque des Gabalitains soit venu à la cour de nos prédécesseurs et leur ait juré fidélité. Quoique cette terre d'un accès très-difficile et montueux, ait toujours été au pouvoir des évêques, non-seulement pour exercer la censure ecclésiastique, mais encore pour juger avec le glaive, l'évêque Aldebert pensant pieusement que les justices du glaive appartiennent au sceptre royal, s'est rendu devant nous à Paris et en présence de

tous nos barons a reconnu que son évêché dépend de notre couronne et se soumettant à nous, nous a juré fidélité, la main sur l'évangile.

« Voulant que cet acte ne cause aucun détriment, ni aucune privation de la puissance établie jusqu'ici nous faisons savoir à tous présents et à venir que nous concédons intégralement tout l'Evêché des Gabalitains avec les droits régaliens appartenant à notre couronne, à l'église du *glorieux martyr Privat* et aux évêques qui succèderont canoniquement à notre vénérable ami Aldebert, afin qu'ils le possèdent librement et paisiblement à perpétuité; et afin qu'aucun de nos successeurs n'exerce des vêxations ou des violences envers ladite Eglise, nous déclarons vouloir qu'elle soit libre et exempte de toute exaction. »

Les esprits droits et simples, dont je parlais tout à l'heure, attendent peut-être encore une mention du roi des Gabales et de St-Sévérien. Malheureusement après ces passages qui en sont la négation implicite, puisqu'il n'y est parlé que du glorieux martyr Privat et de l'ancienneté du pouvoir des évêques, la *Bulle d'or* ne dit plus rien.

Voyons maintenant ce que nous apprendra l'acte de 1306, le *traité de Pariage* sur le prétendu roi des Gabales, St-Sévérien et la prétendue donation :

« Nous faisons savoir, déclarait Philippe-le-Bel, qu'un procès étant né, ayant longtemps dure et étant encore pendant à notre Cour entre notre cher fidèle l'évêque de Mende, ses prédécesseurs et l'église de Mende d'une part; et notre Sénéchal et officiers de la Sénéchaussée de Beaucaire, agissant pour nous de l'autre part, sur ce que ledit évêque et ses prédécesseurs évêques de Mende ou des Gabalitains disaient qu'à l'exception des terres que nous tenons en domaine propre dans le Gévaudan et de celles que nous tenons

par suite des traités entre nos prédécesseurs et les prédécesseurs dudit évêque, ou que nous tenons du droit de nos autres fiefs, tout l'évêché Gabalitain, autant *par les anciens privilèges des rois de France que par la coutume antique et le très-long usage*, appartient de plein droit auxdits évêques, au nom de ladite église de Mende, avec la juridiction temporelle, le haut domaine et les droits régaliens; et que l'évêque et ladite église, avaient, devaient avoir et avaient eu dès longtemps (ab antiquo) le ressort, la suprématie et la juridiction sur les barons, comtors, châtelains et autres nobles et non nobles Gabalitains, etc.; le droit de connaître de toutes actions réelles et personnelles; de punir criminellement et civilement les délinquants de tous délits quelconques; confisquer les biens des délinquants; garder les routes publiques et les faire réparer; faire la guerre; frapper des monnaies, etc... de tous lesquels droits, ajoutait le roi, ledit évêque et ses prédécesseurs, disaient avoir joui paisiblement et pacifiquement, libres de toute redevance et obéissance envers nous, à condition qu'ils se reconnaissent nos fidèles sujets, d'après la *teneur des leurs privilèges à eux concédés par nos prédécesseurs* et de nous prêter serment de fidélité.

« Dans lesquels droits ils disent être injustement troublés et inquiétés par ledit Sénéchal et nos gens de la Sénéchaussée de Beaucaire, qui nient tous ces droits, et prétendent au contraire que ledit évêché, tant par le droit commun que par la coutume antique et prouvée et par un usage très-long, nous est soumis quant à la juridiction temporelle, nous appartient de plein droit et que tous les droits susdits que ledit évêque prétend, nous appartiennent dans ledit évêché, sur ledit évêque, ses terres propres, et sur les barons, comtors, châtelains et autres nobles et non nobles dudit évêché, leurs terres, biens, etc. Que nous et nos

prédécesseurs avons exercé ces droits paisiblement et tranquillemeut depuis longtemps (ab antiquo) et dequis si longtemps que le souvenir du contraire n'existe pas.»

Il est inutile de suivre plus loin ce acte. On n'y trouve plus que les stipulations du Pariage, étrangères à ce débat. On a vu le texte assigner pour unique source au pouvoir des évêques les *privilèges des rois de France* et la *coutume ancienne*. Est-il besoin de chercher plus loin un démenti plus formel à la thèse de la *donation par le roi des Goths ou Gabales*.

Si je n'avais qu'à me défendre contre la lettre du R. P. Gaydou, je me croirais en droit de finir ici ma réponse. Peu soucieux de représailles, il me suffirait d'avoir mis les deux pièces principales dont s'autorise mon contradicteur sous les yeux de ces juges à l'esprit simple et droit auxquels j'en ai appelé, et je leur laisserais le soin de tirer eux-mêmes une conclusion. Mais au-delà du R. P. Gaydou, dont je respecte la personne, il existe une école que j'appellerai l'*école légendaire*, et je crois devoir, à mon tour, attaquer ses *procédés historiques*, parce qu'elle est, à mon avis, un fléau pour l'histoire et la vérité.

C'est par ces procédés qu'à été *construite* la thèse adoptée dans le travail publié par le R. P. Gaydou dans notre *Bulletin*, sur le roi des Gabales et sa donation. J'ajoute que l'artifice à l'aide duquel cette thèse est tirée du texte même du Pariage, qu'on vient de lire, en offre un exemple des plus curieux : « *Nous trouvons*, dit le R. P. Gaydou, *confirmée* (dans le Pariage) *l'antique tradition du pays. L'Evêque Guillaume Durand l'invoque comme la preuve de ses droits temporels*. Dictus Episcopus et ejus prædecessores Mimatenses seu Gaballitanorum Episcopi dicebant quod totus Episcopatus Gaballitanus tam ex privilégiis regum

franciæ etc.» *Voilà pour la Bulle d'or.* Voici pour la *Donation primitive* ou *possession immémoriale* : Quam ex consuetudine antiquà et usu longissimo pertinebat ad ipsos.»

Voilà, dirai-je à mon tour, un véritable coup de maître! Le Pariage disait en latin : *ex consuetudine antiquâ et usu longissimo ;* sans prendre d'autre peine que de placer sa traduction avant le texte, le R. P. Gaydou lui fait dire en français: la *donation primitive ou possession immméoriale*, ce qui signifie la *donation* par le roi des Gabales à St-Sévérien.

Après un tel coup, que l'on ne saurait caractériser mieux qu'en l'appelant un miracle de traduction, qu'est-il besoin de chercher ce que peuvent devenir les textes entre les mains du R. P. Gaydou. On a vu dans sa lettre qu'après la *Bulle d'or* et le *Pariage*, il invoquait contre moi: une *enquête solennelle*, des *arrêts du grand conseil*, les *mémoires des Evêques*, *ceux du chapitre etc.* Certes nos lecteurs s'instruiraient beaucoup sur l'histoire du pouvoir temporel de nos évêques, si, en s'en dispensant lui-même, le R. P. Gaydou ne me dispensait de rapporter textuellement ces documents. Ils s'instruiront suffisamment pour tire une moralité de ce débat, en examinant de qu'elle façon notre adversaire a fondé la thèse du roi des Gabales et de sa donation, sur cette imposante série de titres et de textes.

Au début de son argumentation, il a soin de ranger en quelque sorte son artillerie en bataille.

« Voici, dit-il, par ordre de dates, les pièces qu'il faut invoquer.

Une bulle du pape Calixte II, en 1123.

Un hommage rendu à l'Evêque, en 1134.

La charte connue sous le nom de Bulle d'or, en 1161.

Les titres et hommages du 13e siècle.

L'enquête faite avant l'accord appelé Paréage.

L'acte de Paréage de 1306 et la procédure de 1307. »

On s'aperçoit bien vite cependant que cet appareil d'arguments, dressés sur le premier plan pour la cause du roi des Gabales et de sa donation, est destiné à effrayer plutôt qu'à combattre réellement, et que l'auteur se réserve d'employer, durant l'argumentation, toutes les armes qui lui conviendront. C'est pourquoi, dans le développement même de la thèse, il n'est plus question ni de l'*hommage de* 1134, ni d'aucun des *titres et hommages du* 13e *siècle. L'enquête* du Pariage (que le R. P. Gaydou m'oppose dans sa lettre en l'appelant cette fois l'*Enquête solemnelle*), y figure à peine incidemment. Quant au premier des documents dans l'ordre des dates, l'auteur fait cet aveu lui-même : « La *Bulle de Calixte II*, dit-il, *constate seulement l'existence et l'étendue de la puissance des évêques sans cependant en fixer l'origine.* » Ainsi la thèse du R. P. Gaydou s'appuierait surtout, d'après lui, sur la Bulle d'or et le Pariage que le lecteur connaît déjà. L'auteur, avec une justesse d'expressions que chacun peut apprécier, assure que la Bulle d'or *est plus explicite* que la Bulle de Calixte II; mais il se borne là sur ce document, comme s'il n'avait besoin en réalité que du Pariage.

On a vu en effet de quel tour de force ce traité célèbre a été l'occasion. De pareilles opérations ne peuvent se pratiquer qu'à grand peine sur des textes historiques, et lorsqu'elles ont réussi il vaut mieux se hâter de triompher que de continuer à combattre. Ainsi fait notre honorable adversaire, et si, entraîné par trop de fougue militante, il frappe encore quelques coups, ce n'est plus qu'avec des armes nouvelles et tireés toutes prêtes d'un arsenal qu'il n'avait pas indiqué d'abord, c'est-à-dire des *mémoires*, redigés vers 1716, pour *Messire de Baglion de la Salle*, évêque de Mende, à l'occasion d'un procès qui durait encore en 1775 entre l'évêque et le chapitre.

Quelques mots d'explication sincère feront apprécier la portée de ces armes nouvelles:

On a vu la Bulle d'or constater le pouvoir des évêques comme un fait déjà ancien au 12e siècle. Mais cet acte n'avait rien dit ni de son origine, ni de ses limites réelles. Aussi, malgré cette première sanction officielle donnée au pouvoir épiscopal par le roi Louis VII, ce pouvoir fut-il bientôt en butte aux attaques incessantes et aux contestations des officiers du roi. En 1306, un procès en forme, était pendant depuis plus de 30 ans devant la cour des Pairs, et l'on ne sait quelle en eut été la fin, si, par bonheur, l'*Eglise de St-Privat* n'avait eu pour chef, en ce moment, un homme en crédit à la cour de France et qu'on vit figurer bientôt après au nombre des huit *examinateurs* du procès des Templiers. C'est sous l'influence de ce prélat, Guillaume Durant, que furent fixées, dans le Pariage, les limites du pouvoir temporel des évêques de Mende. Dans cet acte capital, Guillaume, en dépit des invocations contraires et de la traduction du R. P. Gaydou, n'invoquait pas d'autres fondements de son droit, que les *priviléges des rois de France d'abord,* et ensuite *la coutume ancienne et le très-long usage.* » Ces titres lui suffisaient pour se défendre contre toute aggression extérieure, c'est-à-dire contre le Sénéchal de Nismes, les officiers royaux, les barons et le peuple même du Gévaudan. Mais l'évêque eut bientôt d'autres luttes à soutenir, des luttes intestines et contre son châpitre, qui voulait maintenir et qui maintint très-longtemps, avec la constance la plus acharnée, la part de ce pouvoir temporel qu'il prétendait lui appartenir d'après les titres et les traités. Dans ces démêlés nouveaux, la Bulle d'or et le Pariage n'étaient plus des boucliers suffisants pour l'évêque. La *Bulle d'or* établissait les droits de l'*église de St-Privat*, et le Pariage constatait expressement ceux du châ-

pitre. Il y était dit que Guillaume Durant stipulait tant pour lui et les évêques, ses successeurs, que pour le chapitre qui *lui avait donné pour cela un mandat suffisant.* C'est pourquoi, dans l'ardeur des disputes, les avocats de l'évêque crurent utile de chercher d'autres moyens de défense et tandisque les chanoines se retranchaient, avec une longue série d'arguments, derrière les donations faites à l'église de St-Privat par les comtes de Barcelonne, princes d'Aragon et anciens seigneurs de Mende, on fit sortir de la poudre des archives de l'évêché et d'une prétendue *copie* d'un texte que l'on s'est bien gardé de produire, la *Fable*, pour lui donner enfin son vrai nom, *du roi des Gabales et de la donation à St-Sévérien.*

Quelqu'habitué que l'on doive être aux surprises sur un terrain tel que celui de la présente discussion, j'avoue que mon étonnement a été grand en voyant, dans la lettre du R. P. Gaydou, ajouter à la liste des documents invoqués contre moi, les *Mémoires du Chapitre.* Il est imprudent de compter autant sur l'ignorance humaine et sur celle de ses adversaires en particulier, et le R. P. Gaydou s'était montré mieux inspiré dans son travail primitif, lorsqu'il citait ces mémoires pour les flageller en ces termes : « *C'est aumoins une singulière assertion que celle qui invoque une donation des rois d'Aragon. Aussi l'instruction de M. De Lasale en fait bonne justice à grand renfort d'érudition. Nous ne la suivrons pas sur ce terrain. Ce n'est vraiment pas la peine !* »

Telle est l'allure dédaigneuse du R. P. Gaydou, en présence des difficultés. Je laisserai de côté, comme lui, ces mémoires du chapitre ; mais j'ai à cœur de montrer cependant sur qui va retomber cette méprisante affirmation, que la donation par les Princes d'Aragon, ne vaut pas la peine d'être combattue. Je le montrerai par un de ces textes terribles, que le R. P. Gaydou prétend avoir été méprisés ou ignorés

dans ce débat. Ce texte va prouver que cette opinion est précisément celle que les évêques de Mende ont d'abord émise eux-mêmes, qu'ils ont longtemps soutenue, et qu'ils ont eu soin de faire consigner dans les titres les plus authentiques. C'est, le roi Henri IV, cette fois, qui va porter un coup funeste au roi des Gabales, à sa donation, ainsi qu'à l'*Ecole légendaire*.

Malgré le Pariage et ses confirmations ultérieures, les officiers royaux avaient recommencé leurs attaques contre le pouvoir Episcopal. L'Evêque Adam de Hurtelou, se trouvant à la cour, voulut y mettre un terme. Il se fit, dans ce but, accorder, en 1595, des *Lettres Patentes*, dans lesquelles il fit insérer les prétentions des évêques sur l'origine première de leur pouvoir temporel. Voici le texte de ces lettres patentes :

« Nous faisons savoir, disait Henri IV, que nous avons reçeu l'humble supplication de notre aimé et féal conseiller et aumosnier ordinaire, messire Adam, évesque et seigneur de Mende, comte de Gévaudan, contenant qu'à raison de certain traité, sur le différent qui était meu et pendant en la Cour des pairs de France, entre nos officiers de Beaucaire et Nismes et le dict Evesque pour la supériorité, authorité et jurisdiction de nostre pays de Gévaudan, de laquelle ses prédécesseurs prétendaient avoir de tout temps joui, et la dicte *souveraine authorité et jurisdiction leur auoir été délaissée et à leur Eglise par le roi d'Aragon*, qui à raison de sa royauté de Majorque et Minorque, possédait et jouissait en toute souveraineté ledict pays de Gévaudan qui en dépendait ; en souvenance de laquelle souveraineté desdits évesques, ils portaient dès lors, comme ils ont faict depuis, et font encore, les armes dudict roi d'Aragon en leur Eglise Cathédrale de Mende, et le sceptre qui s'appelle Régalle, se porte au-devant des Evesques quand ils font l'office divin en la dicte Eglise Cathédrale, tenant encore lesdits évesques au-

dessus des dictes armoiries d'Aragon, l'espée nue en la main droicte et la crosse en l'autre ; laquelle souveraine authorité aurait été controversée par nos officiers de Beaucaire etc.»

Cette opinion que Adam de Hurtelou, faisait proclamer par la bouche de Henri IV. comme étant la sienne et celle de ses prédécesseurs, était également celle de ses successeurs dans le siècle suivant. Nous la trouvons professée, sous l'épiscopat d'Hyacinthe Serroni, par le secrétaire de cet évêque, l'abbé de Camps, le plus savant, sans contredit, de tous les Ecclésiastiques qui ont compulsé les archives de l'ancien évêché. « *Je ne crois pas*, a dit François de Camps, dans une de ces notes manuscrites qui existent à la bibliothèque impériale et dont notre *Bulletin* (T. v. p. 113.) doit la publication à M. Eugène Doriac, *que St-Martial ait laissé St-Sévérien premier Evêque de ce diocèse, ni que les biens temporels dont cette Eglise jouit aient été donnés en ce temps.»* (Ajoutez que ces derniers mots sous la plume de l'abbé de Camps, signifiaient le 3e siècle, et non le temps même des apôtres ? ») « *Il y a plus d'apparence*, ajoutait-il, *que cette église a été dotée par les comtes de Barcelone*, qui principatum et potestatem plenam in ecclesia Mimatensi et civitate vendicabant, sacramentum de restitutione civitatis ab épiscopo et fidelitatem ab hominibus exigebant *et qui avaient leur palais*, ad occidentalem partem ecclesiœ *jusqu'en l'an* 1161, *comme on peut voir au livre de St-Privat.»*

Ce n'est point par d'audacieux artifices de dialectique, mais par trois textes décisifs, que j'ai montré le vrai fondement du pouvoir des évêques, ainsi que l'opinion de l'*église de St-Privat* et des évêques, eux-mêmes sur la source primitive de ce pouvoir. Les gens de bonne foi savent maintenant ce que ces textes, qui sont bien réellement l'histoire elle-même, ont de commun avec la fable du roi des Gabales

et de sa donation. Je crois même en avoir dit assez sur l'origine de cette prétendue *tradition* qui s'appuyait, disait-on, sur une *longue série de titres authentiques* et à laquelle les titres ont donné le plus cruel démenti. Ce n'est donc que pour la complète moralité de cette polémique que je m'arrête à montrer par qu'elle porte dérobée et dans quel demi-jour commode, le roi des Gabales est mis en scène dans le travail du R. P. Gaydou :

« Il nous semble, dit l'auteur, que la démonstration de la thèse que nous voulons établir exige une réponse à ces deux questions :

1° A-t-il existé un Saint-Sévérien, premier évêque du Gévaudan ?

2° A quelle époque faut-il fixer son épiscopat ?»

A la première question, l'auteur, s'autorisant du *Gabalum Christianum* (avec lequel cependant il est en désaccord de deux siècles), répond par l'affirmative. Ce point admis, il continue ainsi : « Les auteurs des *acta sanctorum*, ont recueilli quelques autres témoignages surtout celui de Jean Chénu, qui déclare avoir extrait ce qu'il rapporte des archives de l'Evéché de Mende. Nous rappellerons nous-mêmes dans la suite des *extraits et documents authentiques* qui confirment en effet le récit de Jean Chénu. Donc, suivant la tradition, Saint-Martial serait venu dans le Gévaudan pour y annoncer l'Evangile et y aurait fait bâtir une chapelle dédiée à la Ste-Vierge, dans l'endroit appelé depuis Mende. Il laissa, pour continuer son apostolat St Sévérien un de ses disciples, il l'ordonna premier évêque de la contrée. Le Gévaudan, désigné dans les anciens actes sous le nom de *partes Gothorum*, obéissait à un roi païen que St-Sévérien convertit avec tous ses sujets. Le prince qui n'avait point d'enfant légua en mourant son petit royaume à celui qu'il reconnaissait

sans doute comme le plus propre à assurer le bonheur de ses sujets. St-Sévérien devint ainsi souverain temporel du Gévaudan et transmit à ses successeurs ce titre et ces droits. »

Après ce récit, qui ne manque pas de charmes, et grâce à l'autorité de Jean Chénu, l'auteur ne s'inquiète plus des difficultés historiques. Il promet bien de rapporter *plus tard des extraits et documents authentiques qui confirment le récit* du susdit Jean Chenu. Mais outre que ces textes ne sont autres que ceux que nous avons cités déjà, on s'assure aisément que ces mots de documents authentiques ne sont ici, comme toujours, qu'une ressource d'argumentation bonne, pour captiver les simples ou intimider les adversaires. L'école légendaire n'a pas besoin de se trainer dans la route épineuse des documents authentiques. Ne sait-elle pas conduire le lecteur candide par des sentiers semés de fleurs? Ne voit-on pas déjà, à travers l'agréable récit emprunté à Jean Chénu, briller à l'horizon cette merveilleuse découverte *d'un oratoire élevé à Marie*, au 1er siècle de Jésus-Christ, dès le temps des Apôtres, au lieu qui *s'appellera Mende*, dans le pays qu'on appelait *Partes Gothorum*? Le R. P. Gaydou omet de dire le nom du bon prince auteur de la donation, mais nous savons, par d'autres, qu'il s'appelait *Gothus, roi des Goths.* Il néglige de même de traduire les mots *partes Gothorum*, qui signifient littéralement *pays des Goths.* Mais en évitant ces détails, il épargne sans doute à beaucoup d'esprits méticuleux la grosse difficulté d'admettre dans le Gévaudan, au 1er siècle de notre ère, ces Goths qui ont eu le tort de n'entrer dans l'empire Romain qu'à la fin du 4e (1). Au reste une pareille difficulté n'aurait pas

---

(1) A propos de ces *Goths du Gévaudan* (illorum Gothorum), placés par le R. P. Gaydou au 1er siècle de notre ère, il peut être utile de rappeler quelques faits principaux, sur les *véritables Goths* de l'his-

résisté à un art suffisant de traduction, car il était plùs facile de traduire: *partes Gothorum*, par: *pays des Gabales*, que d'avoir traduit: ex *consuetudine antiquâ*, par: *donation primitive*.

---

toire: de l'avis unanime des historiens au 1er siècle de notre ère, aucune fraction des races Gothiques n'avait encore franchi les limites de la Scandinavie. Ce n'est que vers la fin du *quatrième siècle* que cette race d'hommes, poussée par les Huns de Balamir vers le Sud et l'Occident, franchit le Danube et entra dans les terres Romaines sous les ordres d'Alavive et de Fridigern. C'est en 378 que commencèrent les hostilités entre les Goths et les Romains. En 406 et 408, c'est-à-dire au moment où, sous le choc nouveau et plus violent produit par les Huns sur les peuples barbares, s'opérait ce double courant d'invasions qui poussait Radagaise sur l'Italie et d'autre part les Alains, les Vandales, Silinges et Astinges et les Suèves sur la Gaule, nous savons que le Gévaudan fut couvert par ce flot irrésistible de la barbarie. (ce temps serait celui du martyre de St-Privat, d'après une des versions adoptées sur ce dernier évêque). Alors la Gaule n'avait pas encore vu paraître les Goths. Ce ne fut qu'en 412 que les Wisigoths d'Ataulph franchirent pour la première fois les Alpes et ce ne fut que 6 ans après (418) que Wallia fonda à Toulouse ce royaume des Goths qui fut détruit par les Francs après un siècle environ de durée. Encore l'histoire prouve-t-elle que le Gévaudan ne connut le joug de ces Goths que sur la fin de leur domination en Gaule. Le royaume Goth de Toulouse comprit d'abord seulement la Narbonnaise 1re, l'*Aquitaine* 2e et la *Novempopulanie*. Or le Gévaudan faisait partie de l'Aquitaine 1re qui resta, après 418, soumise à l'empire romain, jusqu'après Théodose. Ce ne fut que sous Valentinien III, lorsque les périls de l'empire éloignèrent Aëtius de la *province romaine*, que les Wisigoths entrèrent dans celle-ci pour la conquérir ou du moins la ravager. Ce ne fut que sous Avitus, au temps même de Sidoine Apollinaire, après 469, que les Goths commencèrent à s'emparer de l'Aquitaine 1re et ce fut en 471 qu'on vit l'exécrable Seronatus trahissant l'Empereur, aller trouver à Toulouse le roi Euric pour lui offrir de lui livrer le Gévaudan et les pays voisins qu'il avait complétement épuisés. Quoique la trahison fut découverte à temps et Seronatus mis à mort par Anthe-

On connaît bien assez maintenant ce bon Gothus, mort, dit-on, sans enfants et fondateur mythologique du pouvoir temporel des évêques de Mende. Le R. P. Gaydou aurait pu se dispenser des efforts qu'il fait, dans les pages 287, 288 et 289 de notre *Bulletin*, pour retracer le tableau des diverses souverainetés qui se sont succédées en Gévaudan depuis Jules César jusqu'à la Bulle d'Or. C'est en vain que dans ce morceau il met en déroute tous les historiens et tous les monuments écrits : il ne peut pas trouver à son Gothus la moindre ouverture pour l'introduire dans l'histoire. C'est en vain qu'il opère, à propos de la domination romaine en Gévaudan un tour de force presqu'aussi curieux que celui auquel a donné lieu le Paréage : « *Admettons*, dit-il, *quoiqu'on n'en ait pas de preuves certaines. que le Gévaudan est entré sous la domination des Romains par les victoires de César. Ce sera si l'on veut, comme l'origine d'un exercice d'autorité que nous ne pouvons ne pas reconnaître dans*

mius, le Gévaudon ne fut pas sauvé. En 472 Euric vint lui-même occuper successivement le Quercy, le Limousin, le Velay, le Gévaudan, le Rouergue et l'Albigeois, en sorte qu'à partir de cette année 472, il ne resta plus aux Romains, de l'Aquitaine première, que l'Auvergne et le Berri. Par un traité conclu en 475 avec Julius Nepos, Euric devint possesseur, si non légitime, au moins régulier de tous ces pays, c'est-à-dire de tout le Languedoc, à l'exception du Vivarais, cédé aux Bourguignons. Depuis ce moment jusqu'en l'année 506 (qui est celle de la bataille de Vouglé), la domination des Goths sur le Gévaudan fut reconnue de tous et malgré les persécutions de l'arianisme, nous voyons Alaric, autoriser la réunion (au concile d'Agde, où figure *notre Genialis*), des 25 évêques catholiques et des dix députés ecclésiastiques des diocèses soumis à sa domination. Telle est la vérité historique sur la présence des Goths et leur domination en Gévaudan. Au reste, parmi ces *vrais Goths* du 5e et du 6e siècle, il n'y aurait pas plus de place pour le bon Gothus que parmi les Romains du 1er siècle. En quelque siècle que l'on veuille placer ce règne apocryphe, c'est toujours dans la *fable* qu'il faut le reléguer.

les temps postérieurs. Toutefois nous ne trouvons de mention expresse de cette possession que sous les empereurs, et dans le cinquième siècle. »

Personne ne me demandera de prouver par des textes que la domination Romaine n'a été reconnue en Gévaudan qu'au 5e siècle. Si les textes se taisaient je ne crains pas de dire que les pierres elles-mêmes, s'élèveraient contre une aussi étrange allégation et prouveraient que ce pouvoir était reconnu et florissant au milieu du 3e. Aussi je n'invoque contre le R. P. Gaydou, qu'une pierre, qu'il ne contestera pas, toute payenne qu'elle est : je parle de la colonne dédiée non par des Goths, mais par les vrais Gabales à un empereur qui fut cher aux Gaulois : *Imperatori Postumo. invicto. Pio. Patri Patriæ. Civitas Gabalorum.* Ce monument est bien connu. Il est du 4e consulat de Postumus qui correspond aux années 264 - 265 de Jésus-Christ.

Je ne relèverai plus qu'un dernier trait de ce morceau historique. N'ayant pas réussi à y faire figurer directement Gothus et à lui trouver une place, l'auteur, pour lever les doutes des lecteurs sur son existence, trouve ce moyen ingénieux qui consiste à ne se montrer préoccupé désormais que de la légitimité même de la donation faite par ce bon païen : « Que conclure, dit-il? Faut-il admettre que le prince païen qui commandait dans le pays des Gabales, à l'époque de St-Sévérien, jouissait d'une autorité absolue, indépendante, royale? ou bien faut il reconnaître que maître de la contrée de manière à pouvoir disposer de ses états, il était tributaire ou dépendant d'une autre puissance? » Puis viennent d'autres soucis non moins curieux ; « Quel a été le sort de ce petit état dans les âges postérieurs? Les évêques ont-ils été tributaires ou sujets des empereurs romains et après eux des Visigoths et des Francs? Plus tard ont-ils été vassaux ou suzerains, etc. etc.? .... » Comment, en face

de pareilles sollicitudes douter de l'existence du roi et de l'acte qui les a fait naître? Aussi le R. P. Gaydou proclame-t-il sans hésiter ce résultat suprême de ses laborieuses recherches historiques : « Rien ne s'oppose à ce que l'on admette le fait relatif au roi des Gabales et à St-Sévérien *tel que l'atteste la tradition*, *tel que l'établissent les pièces*.. *Rien ne s'y oppose*. La vérité de ces faits se dégage des affirmations en apparence contradictoires que nous avons exposées. Telle sera la conclusion ? »

C'est, on l'a vu, à l'encontre d'une telle conclusion, soutenue avec de telles ressources de dialectique, que je m'étais permis d'avance cette assertion à laquelle je suis ramené au moment de conclure à mon tour : que *la donation à St-Severien était imaginaire et que le roi des Gabales n'a pas même existé*. Entre ces deux conclusions si opposées les textes devaient prononcer, suivant le R. P. Gaydou. Puisse-t-il reconnaître qu'ils ont fait bonne justice !

Il me reste à répondre à un 3e reproche, celui *de n'avoir pas fait remonter au-delà de Saint-Privat le pouvoir temporel de nos Evêques*. Ici, il me serait permis d'employer une argumentation plus expéditive que la citation textuelle des actes et des titres, Je pourrais me borner à répondre que St-Privat est à mes yeux, comme il a été aux yeux de nos pères, comme il le sera aux yeux de la postérité, le premier fondateur du pouvoir épiscopal, parce que dans la série des évèques Gabalitains, c'est à lui que s'arrête l'histoire. Avant St-Privat, on trouve parmi quelques noms douteux, celui de St-Sévérien, nom vénérable sans doute, quoiqu'une décision prise sous l'épiscopal de M. de Choiseul-Beaupré, en 1763, l'ait effacé de notre liturgie après des enquêtes qu'on disait très-exactes. Ce nom doit, dit-on, reparaître bientôt. Mais l'histoire n'aura rien à voir, ni rien à gagner à la réintégration d'un saint dans les légendes du Bré-

viaire et au rétablissement d'une fête supprimée dans le diocèse de Mende. St-Sévérien replacé avant St-Privat, ajoutera un nom à la liste des évêques. Il n'ajoutera aucun fait à notre histoire ecclésiastique, dont la première page, vraiment historique, (quoique sujette à controverse à plusieurs égards) sera toujours l'apostolat et le martyre de St-Privat. C'est à ce fait premier, dont le souvenir est resté ineffaçable au cœur de nos populations et qu'attestent, non seulement cette tradition unanime et ininterrompue vainement alléguée pour St-Sévérien, mais des vestiges matériels indestructibles, que l'Eglise naissante du Gévaudan doit son premier éclat et sa véritable origine, et c'est pourquoi nous voyons cette Eglise s'appeler aujourd'hui, comme dans tous les temps, non l'Eglise de St-Sévérien, mais *l'Eglise de St-Privat*. C'est ainsi que la nomme la *Bulle d'Or*, cette première charte du pouvoir temporel des successeurs de St-Privat. Dois-je rappeler au R. P. Gaydou que c'est au nom *seul de St-Privat* que ce pouvoir s'est exercé en tout temps ? Que les emblêmes de cette *souveraineté*, dont il exalte avec tant d'exagération le caractère *indépendant et absolu*, ont toujours porté l'empreinte auguste, non de l'héritier prétendu du fabuleux roi Gothus, mais de celui que le roi Louis VII appelait *le Glorieux martyr* ! Faut-il apprendre que c'est le nom et l'image de St-Privat qui sont gravés sur les sceaux, les monnaies et les médailles ; que c'est à lui et devant ses saintes reliques que les barons et seigneurs du Gévaudan prêtaient leur serment.

J'ai cru devoir négliger parmi les textes invoqués contre moi par le R. P. Gaydou, ceux que le R. P. Gaydou lui-même s'est abstenu d'employer dans son propre travail. Ces citations auraient pu compléter l'édification des lecteurs, mais elles auraient fait prendre au débat des proportions qu'il ne mérite pas d'acquérir. Je cite cependant un

seul et dernier texte relatif aux serments des barons dont je viens de parler. Dans la série des *Documents authentiques* que le R. P. Gaydou m'a opposés sans y avoir réfléchi, figurent les *Hommages rendus aux Evèques de Mende au* 13° *siècle*. Or, voici un de ces hommages du 13° siècle qui va montrer avec quel bonheur le R P. Gaydou choisit ses armes pour défendre la donation à St-Sévérien : l'hommage est celui du baron de Florac, l'un des 8 grands barons, nommés *Barons de Tour*, du Gévaudan. L'original du titre est dans nos archives (caze x. Parchemins. Inventaire n° 350.) On y lit :

« *Hommage du* 15 *des kalendes d'août* 1219, *passé en*
» *la grande Eglise de Mende*, *par Raymond d'Anduze, au*
» *seigneur évêque de Mende pour le château de Florac*,
» *Barre etc..... lequel Raymond à genoux devant le*
» *St-Sacrement*, *sa main étendue sur les saints Evangilés*
» *et les reliques de St-Privat*, *jure d'être fidèle à St-Pri-*
» *vat*, *à l'Eglise de Mende*. *audit seigneur évêque et à*
» *ses successeurs*, *ainsi qu'au chapitre etc.* »

On voit que ces textes inflexibles continuent à se montrer bien cruels pour une thèse soutenue en leur nom. C'est envain que le R. P. Gaydou les a invoqués, et non sans éloquence, en faveur du roi Gothus et de la donation à St-Sévérien : ils n'ont voulu attester que les *privilèges des rois de France*, *la longue durée du pouvoir des évêques*, *les donations des princes Aragonais*, *et enfin la souveraineté de St-Privat*.

Ainsi parle l'histoire, Messieurs, dans son horreur des fictions à l'aide desquelles on cherche à l'orner. Aussi répéterai je, sans hésiter et en le couvrant enfin de l'autorité des textes, ce que j'avançais dans l'article incriminé. Je dirai que ce *glorieux martyr Privat* auquel les sujets de l'évêque de Mende prêtaient serment, avait posé les premiers fondements de l'autorité de ses successeurs en se refusant de livrer le

peuple dont il était le seul guide et en sachant mourir pour lui. C'est là le titre premier, celui qui pour n'être écrit, avant la Bulle d'Or, que sur le cœur des générations reconnaissantes et fidèles, n'a pu être effacé, ni par les furieuses exactions des *Tétrarques* romains, ni par l'opression des Goths ariens, ni même par la conquête des Francs.

Je viens de prononcer le mot de *Tétrarque* qui figure dans dans un passage de la lettre du R. P. Gaydou où, par un singulier caprice, les *Reguli Gaulois* du temps de César et Pompée, les petits rois Francs du 5e siècle, *et les Tétrarque* de l'Asie eux-mêmes, sont appelés à prouver combien, suivant l'expression du R. P. Gaydou, *un roi des Gabales du premier siècle est plausible.* Si mon honorable contradicteur avait étudié notre histoire, il n'eut pas eu besoin d'aller chercher des Tétrarques chez les *Galates d'Asie*, il les aurait trouvés *en plein empire Romain*, chez les *Gabales* du Gévaudan. Mais ces Tétrarques, il faut le dire, auraient été plus cruels encore pour sa thèse qu'aucun des textes historiques des temps postérieurs. Qu'il lise les premières lignes de la 7e lettre (1) du 1er livre de Sidoine Apollinaire, il s'assurera que c'étaient, non des princes de la débonnaire et fabuleuse famille de Gothus, mais des Préfets d'Aquitaine, de ces administrateurs tyranniques que les opprimés qualifiaient d'un nom asiatique, comme on pourrait les qualifier aujourd'hui d'un nom turc en les appelant des *Pachas*. Celui dont parle Apollinaire n'est pourtant pas tout à fait inconnu au R. P. Gaydou. Il le nomme à la page 287, lorsqu'il trace, à sa manière, un tableau historique de la Gaule romaine. Pourquoi, puisqu'il témoignait tant d'inquiétudes *sur le sort du petit Etat* légué par

---

(1) Indagavimus qui apud Tetrarcham nostrum germani tui amicitias criminarentur. (Lettre à Thaumastus).

Gothus à St-Sévérien, n'a-t-il pas eu la pensée de savoir ce qu'était devenu cet Etat sous ce *Tétrarque Seronatus* ? Il l'aurait appris dans une autre lettre, dans laquelle l'évêque de Clermont dépeint la personne et les violences de cette *bête féroce et perfide*, avec des traits étincélants que je verrais à regret s'affaiblir dans une traduction. Si le R. P. Gaydou voulait apprendre vraiment à ses lecteurs ce qu'était devenu sur la fin de l'empire Romain le pays *Gabalitain*, il n'aurait qu'à leur traduire dignement ces lignes (2) toutes pleines de l'épouvante qu'inspirait ce tyran *aussi prompt dans sa colère que lourd par sa masse et qui pareil à un dragon monstrueux, à peine déroulé du fond de son antre, atteignait déja les Gabales rendus exsangues par la frayeur.* Il leur montrerait ce peuple malheureux de nos pères *isolé, dispersé, sans défense, tantôt épuisé par des genres d'impots inouis, tantôt enveloppé dans la fraude tortueuse des calomnies.* Il pourrait juger *de leur oppression à ce signe certain de l'approche de Seronatus: des malheureux entraînés par troupes et traînant des chaînes partout où se dirigeait ce monstre, qui s'égayait de leur douleur et se nourrissait de leur faim.* »

Enfin si le R. P. Gaydou avait voulu sérieusement connaître le sort de l'Eglise Gabalitaine sous la domination des Visigoths, il aurait appris dans une autre lettre de l'évêque de

(2) At ille, sic irâ celer quam piger mole ; ceu draco e specu vix evolutus jam metu exsanguibus Gabalitanis è proximo infertur; quos singulos, sparsos, inoppidatos, nunc inauditis indictionum generibus exhaurit, nunc flexuosâ calumniarum fraude circumretit...... signum et hoc certum est imminentis adventus quod catervatim quo se cumque converterit vincti trahuntur vincula trahentes. Quorum dolore lætatur, pascitur fame. (Lettre à Pannichius.)

Clermont adressée à l'évêque Basile (1) [Domino Papæ Basilio], que chez les Gabales, de même que chez les Rutènes et la plupart de leurs voisins, les églises avaient perdu leurs pontifes enlevés par la mort et les supplices et que la *ruine ecclésiastique avait atteint son extrême limite*; que les *peuples privés ainsi de pasteurs étaient gagnés par le désespoir de leur foi supprimée; qu'aucun soin des âmes n'existait plus dans les paroisses et les diocèses désolés*; que les *Eglises avaient leurs toits croulants*, *leurs entrées sans portes et obstruées par les ronces*; que le *bétail s'abritait dans leurs vestibules et paissait l'herbe qui croissait autour des autels;* que la *solitude se faisait sentir non seulement dans les paroisses rurales, mais encore dans les Eglises urbaines;* qu'il *n'existait plus enfin aucune consolation pour les fidèles, puisque non seulement la discipline, mais le souvenir même de l'Eglise allait périssant.* »

On me pardonnera, j'espère, de m'être arrêté à ces faits, quoiqu'ils ne touchent qu'à des questions secondaires de la lettre du R. P. Gaydou. Mais en présence des fantaisies his-

(1) « Burdegala, Petrocorii, Ruteni, Gabalitani etc. multò quo jam major numerus civitatum *summis sacerdotibus ipsorum morte truncatis*, *nec ullis deinceps Episcopis in defunctorum officia suffectis per quos utique*, *minorum ordinum ministeria subrogabantur*, *latum spiritualis ruinæ limitem traxit* .... Ita populos excessu pontificum orbatos tristis intercisæ fidei desperatio præmit? Nulla in desolatis cura diœcesibus, parochiis que. Videas in Ecclesiis aut putres culminum lapsus, aut valvarum cardinibus avulsis basilicarum aditus hispidorum veprium fruticibus obstructos. Ipsa, proh dolor! videas armenta, non modo semipatentibus jacere vestibulis, sed etiam herbosa viridantium altarium latera depasci. Sed jam nec per rusticas solum solitudo parrochias, ipsa insuper urbanarum ecclesiarum conventicula rarescunt. Quid enim fidelibus solatii superest, quando clericalis non modo disciplina verum etiam memoria perit. » (Lib. 7. Epist. VI.)

toriques dont la première époque de l'épiscopat Gabalitain vient d'être l'objet; en face de ces inquiétudes plaisantes sur le sort *du petit Etat de Gothus*, j'ai cédé au douloureux attrait de faire rétentir du fond même de l'histoire et à travers le latin d'Apollinaire, l'écho vivant des gémissements de nos pères opprimés et les lamentations véritables de l'Eglise de St-Privat.

Ces tristes réalités des âges antiques, ne sont elles pas plus dignes d'intérêt et plus touchantes mille fois que toutes les fictions artistement élaborées pour vieillir nos origines? L'illusion qui consiste à se croire plus noble, du moment qu'on peut se faire considèrer comme plus ancien, a séduit jadis les historiens et les peuples, de même qu'elle séduit aujourd'hui tant d'individus. Par ce motif les Romains se sont prétendus les descendants d'Enée et après eux les Francs, non contents de remonter à Pharamon et à Chlodion le chevelu, ont voulu remonter aussi à la guerre de Troie; c'est pour cela que beaucoup de nos vieux livres d'histoire commençaient à Francus, fils de Priam. Gothus a été une sorte de rejeton de la même race fabuleuse. Mais jadis on avait pour excuse la naïveté et la foi; et d'ailleurs Titelive lui-même, dont on a blamé la crédulité, avait soin de demander pardon (1) pour les vieilles légendes romaines qu'il plaçait en tête de ses histoires (fata Æneæ; Albani reges; Romuli regnum). Le pardon peut-il être accordé à ceux qui, sous le règne du Dieu de vérité, prétendent embellir, à l'aide des fables, les origines mêmes du christianisme ? N'est-ce pas en effet contr'eux que St-Paul donnait ce conseil rappelé à propos, par l'auteur du *Gabalum*

---

(1) « Quæ ante conditam urbem, *pœticis magis decora fabulis quam incorruptis rerum gestarum monumentis*, traduntur, ea nec affirmare nec refellere in animo est. Datur hæc venia antiquitati, ut *miscendo humana divinis*, primordia urbium augustiora faciat. »

Cristianum: « *ineptas et aniles fabulas devita* » (fuyez les fables ineptes et les contes de vielles) ; Combien plus vraies, et par conséquent plus chrétiennes, sont ces conclusions de la réponse de M. l'abbé Pascal au R. P. Gaydou :» Il ne faut pas que les incroyans puisent dans des fables pieuses un prétexte quelconque pour classer dans la catégorie des mythes les dogmes et les récits évangéliques». « On objecte, ajoute M. Pascal, que quand même tout cela repose sur des traditions apocryphes les peuples sont édifiés et que le plus grand bien en résulte. Pour ma part je ne puis me résoudre à considérer comme un bien le mensonge, même pieux.»

J'emprunte avec plaisir cette dernière conclusion, qui devra résumer ce débat, au premier et au seul véritable adversaire du R. P. Gaydou.



DU TISSAGE DANS LA LOZÈRE.

DE L'ÉCOLE DE TISSAGE ET DE SA TRANSLATION DE MENDE A MARVEJOLS.



L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion sur l'école de tissage, entamée dans la dernière séance et en particulier sur la question soulevée par M. le Président relativement à un projet de *translation* de cette école à Marvejols.

M. Théophile Roussel annonce que depuis la dernière séance cette question a fait des progrès qu'on n'avait pas prévus. Une demande de translation de l'école à Marvejols a été adressée à M. le Préfet par les fabricants de cette ville. A la suite de cette demande M. le Préfet a consulté la commission de surveillance de l'école qui, à l'unanimité, a donné un avis favorable à la translation demandée. Aujourd'hui enfin, M. le Préfet, accompagné de MM. les membres du Conseil général qui résident à Mende, a bien voulu se rendre au sein de la Société, afin de réclamer ses avis et d'assister à la discussion qui a été annoncée dans le programme de cette séance.

M. Lambert-Pasque, invité par M. le Préfet à prendre la parole, rappelle les points établis dans sa lettre à M. le Président de la Société et dans la discussion du 3 décembre. Il répète qu'obligé de reconnaître non-seulement l'insuccès actuel mais la presqu'impossibilité d'un succès ultérieur de l'école de tissage à Mende dans les conditions présentes et

en présence des dispositions des fabricants à l'égard des articles produits par l'école, il a cru de son devoir de ne pas dissimuler plus longtemps cette situation au public et particulièrement à la Société d'agriculture qui lui a témoigné un si vif intérêt.

Il maintient son assertion, qu'au début de l'institution, il a fait connaître aux fabricants les conditions rigoureusement nécessaires pour que l'enseignement théorique et pratique d'une fabrication nouvelle put porter des fruits et qu'il les a prévenus de l'insuccès qu'il vient, avec peine, constater aujourd'hui, s'ils ne se mettaient pas eux-mêmes à l'œuvre de concert avec le professeur et avec les tisserands du pays.

Quant à la translation de l'école à Marvejols, les fabricants de cette ville ayant pris en main cette question et adressé une demande à l'autorité, M. Lambert croit ne pas devoir intervenir encore personnellement dans cette partie de la discussion.

— M. Casimir Portalié demande à établir quelles étaient les vues et les espérances d'un certain nombre de ceux qui ont adhéré, par leurs signatures à l'acte qui a provoqué la création de l'école de tissage à Mende Il assure, contrairement à une des assertions de M. Lambert, que les fabricants de Mende, espéraient surtout de cette création nouvelle une amélioration des produits de fabrication de l'article ancien de la Lozère. Ils pensaient que les leçons du professeur apprendraient à nos tisserands à faire mieux et plus économiquement cet article à l'aide de modifications peu couteuses dans l'outillage.

Mais il affirme n'avoir jamais cru au début, qu'il s'agissait de changer complètement l'industrie du pays. M. Portalier conteste également les assertions de M. Lambert sur le prix de revient de la filature dans la Lozère Comment se fait-il en

effet, di-t-il, si les fabricants de la Lozère fabriquent plus cher qu'ils vendent leurs fils au dehors à Ambert en particulier?

M. Second, examinant les produits de l'école, déposés sur le bureau, dit que le grand défaut de ces articles et ce qui à du décourager les fabricants, c'est leur prix de revient trop élevé. Ces produits, suivant M. Second, sont invendables comparés aux produits fabriqués dans le nord.

— M. Lambert-Pasque maintient ses assertions relativement aux avertissements qu'il a donnés, dès le début, sur les conditions indispensables à la prospérité d'une école de tissage. Il établirait au besoin que plusieurs fabricants pensaient alors comme lui et que leur intention était alors de faire tisser eux-mêmes pour leur compte. Il est vrai que bientôt après on lui a demandé de travailler aussi à l'amélioration de l'ancien article de la Lozère, de l'*escot*. Il s'est prêté à ce désir et a fait tout ce qu'il lui était possible de faire dans cette voie et il pense même avoir réussi à indiquer d'utiles modifications dans l'outillage des anciens métiers et avoir ainsi, dans la fabrication même de l'escot, rendu au moins ce service de permettre aux ouvriers de travailler avec moins de fatigue et avec un peu plus de profit ; mais cette voie était nécessairement très bornée et si, lorsqu'on l'a appelé de Bruxelles, pour venir enseigner le tissage à Mende, on lui avait dit qu'il s'agissait seulement d'apprendre aux tisserands Mendois à fabriquer mieux que par le passé l'article de la Lozère, il aurait répondu que ce n'était pas la peine de créer une école ; que l'ancien article, aussi longtemps que les consommateurs le demanderont, ne pourra être fabriqué, à part quelques améliorations d'outillage, que d'après les anciens errèments, et que les gens du pays sont plus propres qu'un étranger, à diriger la fabrication d'un pareil produit qui est tout à fait spécial. Cela est si vrai, suivant M. Lambert, que lorsque, pour obéir aux demandes

qui lui ont été faites, il a eu reussi à fabriquer des *escots* ayant beaucoup plus de *souplesse* et de *moelleux* que les escots ordinaires, il s'est trouvé qu'on n'a plus voulu de ces escots. Les fabricants et les consommateurs ont été d'avis que ce qu'il fallait à l'*escot* c'était sa dureté caracteristique. Il n'y avait dono pas de perfectionnements sérieux à chercher dans cette voie, en dehors do ceux qui tendent à rendre moins pénible le travail de l'ouvrier.

Si malgré les efforts du professeur de l'école pour faire face à toutes les exigences du pays, il est arrivé que les fabricants qu'il avait avertis, qui avaient promis leur concours à l'école, se sont néanmoins peu à peu éloignés d'elle, il reconnaît qu'il y a eu à cela une cause, mais cette cause n'est autre que le prix de revient trop elevé des filatures, comparé à celui du nord de la France.

Cette difference, qui grève en effet d'une manière fâcheuse et notable, la fabrication des tissus dans ce pays-ci, ne saurait pas être niée. M. Lambert ne voudrait pas fixer les chiffres d'une manière trop rigoureuse, parce qu'il ne prétend pas s'immiscer dans les secrets des fabriques ni rechercher leurs prix de vente. Toutefois, d'après des renseignements qui lui ont été donnés, sans aucune espèce de mystère, par un fabricant du pays, il croit pouvoir affirmer que tandisque dans le nord de la France le prix des filatures en laine peignée est en moyenneade *deux centimes* pour façon, frais généraux et profit d'une longueur de 1,000 mètres de fil, la moyenne à Mende est de 8 centimes; ce qui fait une augmentation de 6 centimes sur une longueur de 1,000 mètres de fil dans une étoffe escot ordinaire en 5 quarts comportant 8 croisures au quart de pouce. Il y a, ajoute M. Lambert, 3,600 passages de navette dans un mètre d'étoffe ; chaque passage de navette a la longueur de 1 m. et demi, ce qui

donne pour la tissure dans un m. d'étoffe. 5,400 m. de fil.
Il faut ajouter pour la chaîne........ 3,000

Ce qui donne un total de............ 8,400 m. de fil.

Donc en retranchant 6 centimes de chaque mille mètre de fil, nous aurons 0 fr. 504 de réduction de prix de chaque mètre d'escot, et comme les pièces d'escot ont 44 mètres de longueur, il résulte que la façon seule du fil filé dans le Nord, comparé à celui filé à Mende, donne une différence de 22 fr. 17 c dans le prix de revient d'une pièce d'escot.

— M. Louis Jaffard prend la parole pour contester l'affirmation de M. Lambert sur le prix de revient des filatures : « Il y a deux espèces de fils, dit-il, ceux qu'on obtient des laines peignées et ceux qui se fabriquent avec des laines cardées. Je laisse à mes collègues à établir la vérité, touchant la première espèce de fil; mais pour mon compte, j'affirme que je produits les fils de la seconde espèce absolument aux mêmes prix que dans des autres pays.

M. Jaffard ajoute qu'il ne s'était pas attendu à cette discussion; mais qu'il répondra, dans une autre scéance, à différentes autres assertions émises dans l'espèce de procès fait aux fabricants qui ont concouru à la fondation de l'école de tissage.

— M. Théophile Roussel demande que les questions personnelles n'envahissent pas ce débat et ne le fassent pas sortir de son véritable terrain. Si nous sommes réunis ici, dit-il, sous la présidence de M. le Préfet, ce n'est pas pour assister à des récriminations, c'est pour chercher sincèrement et avec calme à sortir d'une situation grave qui a été révélée, il y a 8 jours au sein de la société, mais qui n'était probablement ignorée d'aucune des personnes ici présentes. Une faute a été commise sans doute, puisqu'il y a deux ans, on a été d'accord pour créer à Mende une école

dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'insuccès et dont si non la suppression, au moins le déplacement est conseillé par ceux-là même qui l'ont fondée. Il est évident que l'expérience à modifié certaines opinions, qu'elle a refroidi quelques courages; mais, après tout, qui peut se plaindre de cela? L'expérience et la réflexion sont de bons guides à suivre et si c'est là ce qui a conduit les fabricants de Mende à reculer, ou plutôt à refuser d'entrer dans la voie que devait ouvrir l'école de tissage (même en admettant qu'ils aient d'abord témoigné des dispositions à y entrer), personne n'est en droit de leur adresser des reproches, ni de discuter les motifs de leurs déterminations.

C'est pourquoi M. Théophile Roussel regrette que le mot de *procès* ait été introduit dans cette discussion. Ce n'est pas dans le but d'entendre des plaidoyers contradictoires, que M. le Préfet s'est rendu au sein de la société, après la convocation spéciale qui nous réunit en ce moment. Il y a peu d'intérêt à rechercher qui s'est trompé au début; il importe beaucoup au contraire de trouver les moyens de mieux emmployer dès à présent l'argent que dépense le département. Il est bon sans doute de ne pas oublier les fautes commises, mais seulement dans la vue d'éviter des fautes nouvelles.— Le débat, entamé à la dernière séance, s'est d'ailleurs notablement circonscrit depuis huit jours, depuis que les fabricants de Marvejols ont formulé une proposition. Il s'agit d'examiner cette proposition et de répondre sincèrement dans cet examen aux marques de déférence et de sollicitude que nous donne en ce moment M. le Préfet.

Au reste, ajoute M. Théophile Roussel, tout n'aura pas été perdu dans les deux ans d'existence de l'école de tissage et on peut affirmer et prouver que l'argent du pays n'a pas été dépensé en pure perte. Les tisserands qui ont suivi les

cours de M. Lambert ont acquis des connaissances théoriques et pratiques qui seront bonnes à quelque chose, et ce que disait tout à l'heure M. Lambert lui même, des modifications qu'ont reçues un certain nombre de métiers à tisser l'escot, suffit à démontrer les bons effets de la présence à Mende d'un bon professeur de tissage. Rendre le travail de l'ouvrier moins fatigant et plus expéditif, ce n'est pas en effet un résultat à dédaigner et s'il est vrai que M. Lambert ait rendu ce service à un certain nombre de nos tisserands nous aurons à garder un bon souvenir de l'école de tissage.

Il faut donc, au lieu de discuter sur le passé, que tous les membres de la Société ici présents, M. Lambert comme tous les fabricants de Mende, apportent, sans arrière pensée, le contingent de leur expérience et de leurs lumières, dans la solution de la question importante, de l'unique question posée en ce moment : la translation de l'école de tissage de Mende à Marvejols.

— M. le Préfet s'associe à ce que M. Th. Roussel vient de dire sur la direction à donner au débat dans lequel il n'est question de faire de *procès* à personne, mais de chercher une solution pratique, qui puisse donner lieu à une décision immédiate de la part de l'administration et recevoir plus tard l'approbation du Conseil général.

M. le Préfet déclare qu'il s'afflige lui aussi de la situation présente et s'il est vrai que cette situation dure depuis longtemps et que la cause du mal en ait été connue, il se demande pourquoi M. le professeur de l'école a attendu si tard pour la révéler : il demande si cette révélation d'une différence notable entre les prix de revient de la filature à Mende et dans le Nord, n'aurait pas dû être faite plustôt ? Il se demande en outre si cette différence n'existe pas à Marvejols comme à Mende ? Et s'il est vrai qu'elle existe aussi à Mar-

vejols, n'y a-t-il pas lieu de craindre que les fabricants qui demandent aujourd'hui l'école n'arrivent, eux aussi, bientôt à l'abandonner à leur tour?

C'est pourquoi M. le Préfet voudrait que l'on examinât mûrement quelles sont les conditions qu'il y a lieu de réclamer des fabricants de Marvejols pour assurer parmi eux la prospérité de l'école de tissage. Ces garanties sont ausi désirables dans l'intérêt des fabricants eux-mêmes que dans celui du bon emploi des fonds du département. C'est sur tous ces points qu'il invite la Société à délibérer et qu'il prie son président de vouloir bién la consulter.

M. Théophile Roussel, afin de répondre dans le plus court délai possible au désir exprimé par M. le Préfet, prie M. Lambert-Pasque, ainsi que les fabricants présent à la séance, MM. Louis Jaffard, Portalié et Brun de vouloir bien se réunir à lui afin de donner une réponse aux questions qui viennent d'être posées et de la solution desquelles dépendent non seulement les décisions que l'administration doit prendre, mais encore les bons ou mauvais résultats de la translation de l'école de tissage à Marvejols.

MÉTÉOROLOGIE.

Observations faites à Mende

Par M. l'abbé Bosse.

(Altitude : 743 m.)

1857.		HEURES.	Décembre.	
TEMPÉRATURES MOYENNES en degrés centigrades.		5 heures du matin.	* — 2. 1	
		Midi.	6	
		7 heures du soir.	— 1.	
		Maximà.	11	
		Minimà.	— 7	
Jours de pluie			5	
Jours de neige			»	
Jours de gelée			24	
Jours de gelée blanche			20	
Jours de grèle ou de grésil			»	
Jours de brouillard			15	
Jours d'éclairs			»	
Jours de tonnerres			»	
Jours où le vent a eu les directions. . .	N.		5	
	N. E.		2	
	E.		6	
	S. E.		2	
	S.		12	
	S. O.		2	
	O.		»	
	N. O.		2	
Jours où le vent a été généralement	Fort		4	
	Variable		2	
	Faible ou nul		25	
Jours où le ciel a été généralement	Beau		21	
	Nuageux		5	
	Couvert		5	

* Le trait — marque les degrés au-dessous de zéro.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES

DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Décembre 1857.

LIEUX DES MARCHÉS.	NATURE DES GRAINS.				
	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Florac	22,99	18,70	16,50	14,10	8,26
Meyrueis	19,50	16,30	15,00	13,10	9,00
Pont-de-Montvert . .	»	»	17,00	»	10,00
La Canourgue . . .	19,61	18,63	16,61	13,44	9,18
Saint-Chély	»	»	19,00	»	»
Marvejols	22,02	20,11	19,82	15,25	»
Serverette	»	»	18,57	»	»
Langogne.	»	»	16.50	11,62	7,75
Mende.	23,37	20,10	18,72	13,48	10,00
Villefort	22,25	»	19,18	»	9,50
PRIX MOYEN. . .	21,62	18,77	17,69	13,50	9,10

GRAINES FOURRAGÈRES..

La Société, qui a cessé la distribution qu'elle faisait de graines fourragères, ne la reprend pas. Toutefois, elle s'est entendue avec le Sr Pecoul, libraire à Mende, rue impériale, pour qu'il continue à tenir de ces graines.

On trouvera chez lui, en 1858, les suivantes :

Luzerne, 1re qualité, à	1 fr.	45	c. le kil.
— 2e —	1	35	
Trèfle violet	1	65	
— jaune ou minette	»	85	
— — moins belle	»	80	
Sainfoin ou Esparcette			le décalitre.
Raygras anglais	»	90	c. le kil.
— d'Italie	1	»	
Carotte blanche à collet vert	1	75	
Betterave champêtre	2	50	

TABLE DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

D.